REVUE AFRICAINE

VOLUME 99 ANNÉE 1955

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1955

Tome XCIX

1er et 2e Trimestres 1955

REVUE AFRICAINE

BULLETIN TRIMESTRIEL

publié par la

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Centième Année

ALGER
au Siège de la Société : FACULTÉ DES LETTRES
(INSTITUT DE GÉOGRAPHIE)

XCIX — N°s 442-443 1er et 2e TRIMESTRES 1955

LA COLONIE DE RUSGUNIAE
D'APRÈS LES INSCRIPTIONS

Depuis une haute antiquité le cap Matifou qui limite à l'Est la baie d'Alger abrita un établissement humain. L'empire maritime de Carthage y avait sans doute un comptoir dont aucun vestige terrestre, il est vrai, n'a jamais été décelé mais qu'un certain nombre d'indices permettent de supposer avec vraisemblance [1]. La ville qui s'élevait en ce lieu portait à l'époque romaine le nom de *Rusguniae*, toponyme où transparait, comme ailleurs, le mot *Rus*, désignation phénicienne d'un cap [2].

Les premiers témoignages de l'existence d'une cité latine sur le promontoire de Matifou sont relativement anciens. Pline le Naturaliste, dans son énumération des villes de la Maurétanie Césarienne, mentionne *Rusguniae* parmi les colonies fondées par Auguste [3] et l'on sait que dès le Ier siècle de notre ère et jusqu'à l'époque byzantine l'établissement grandit et prospéra [4]. Au XIIe siècle le géographe arabe Edrisi y voyait encore « des vestiges de maisons, de grands édifices et d'idoles en pierre ». « On dit, précise-t-il, que c'était autrefois une grande ville » [5]. Une chronique espagnole du XVIe siècle y remarque même des « maisons, temples et aqueducs antiques qui sont nombreux, grands et beaux » [6].

(1) Notamment de récentes recherches d'archéologie sous-marine.

(2) V. pareillement *Rusaddir* (Mélilla), *Rusazus* (Azeffoun), *Rusicade* (Philippeville), *Rusuccuru* (Dellys), etc...

(3) Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, V, 2, 20. La ville porte également le titre de colonie de *l'Itinéraire d'Antonin*.

(4) V. la bibliographie complète dressée par Gsell dans son *Atlas arch. Alg.*, 5, 36.

(5) (6). Cités par Gsell, *ibid.*

Malheureusement la proximité d'Alger où l'essor des constructions s'accrût considérablement à l'époque turque, et davantage encore après la conquête française, allait porter à cette ville antique un coup fatal. *Rusguniae*, pendant de nombreux siècles servit de carrière, ses pierres inscrites émigrèrent en même temps qu'étaient démantelés la plupart de ses vestiges et, de nos jours, des constructions modernes ont recouvert en partie son emplacement. De ce fait nos possibilités de recherches méthodiques sur le site lui-même paraissent assez compromises et, sauf un ensemble épigraphique d'époque chrétienne, les quelques inscriptions qui jadis revirent le jour au cap Matifou [7] ne justifieraient pas à elles seules une étude raisonnée si une heureuse découverte ne venait aujourd'hui remettre en question le dossier historique complet de l'antique cité.

Dans le courant de l'année 1951, en effet, un propriétaire de la région côtière où se développait autrefois le territoire communal de *Rusguniae*, découvrait fortuitement dans son champ un gisement de 5 bornes milliaires sous une épaisseur de 2 à 3 mètres de sable. Il s'agissait du second mille de la voie romaine de *Rusguniae* à *Icosium* (Alger) et l'emplacement exact de cette station, à 250 mètres environ à l'ouest de l'embouchure du Hamiz, venait confirmer l'hypothèse du passage de la route antique sur un pont retrouvé au XIX[e] siècle mais aujourd'hui disparu [8].

Offerts au Service des Antiquités par leur inventeur, M. Vidal, les 5 monuments graphiques sont entrés en 1953 dans les collections du Musée d'Alger où j'ai pu les étudier à loisir. En plus de leur intérêt épigraphique, ils constituent, comme nous allons voir, la source fondamentale de l'histoire de la ville qui les fit dresser.

(7) On ignore la part qui revient à l'épigraphie de *Rusguniae* dans les inscriptions découvertes à Alger.

(8) Gsell, *Atl. arch. Alg.*, 5, 34.

Les nouveaux milliaires

Il n'est pas douteux de prime abord que les monuments aient été trouvés *in situ*. L'indication du second mille depuis *Rusguniae* qui figure sur les bornes correspond bien à une distance de 3 kilomètres environ de l'agglomération romaine, sans que toutefois nous puissions préciser le point de départ exact de cette numérotation. Dans les rares cas africains où l'origine des distances a pu être déterminée on a constaté une grande diversité de conceptions. Tantôt, comme à Djemila ou à Timgad, les portes de la ville servaient de point de départ au calcul des unités itinéraires, tantôt comme à Cherchel les mêmes opérations de bornage prenaient leur origine au forum [9]. Dans notre nouveau cas, la station du second mille de la route d'*Icosium* ne saurait éclairer pour l'instant nos connaissances bien rudimentaires de la topographie urbaine de *Rusguniae*.

Mystérieuse aussi restera pour nous la chaussée romaine que les 5 bornes jalonnaient. Les nécessités de rendre rapidement à l'agriculture le terrain qui recouvrait les vestiges, interdirent de pousser plus avant nos investigations. On dut se contenter d'exhumer les pierres inscrites sans pouvoir se préoccuper ni des socles qui normalement devaient les supporter, ni de la route antique elle-même, ni surtout de l'existence éventuelle d'autres bornes sur le côté opposé de la chaussée. L'expérience récente prouve que lorsque les voies romaines d'Afrique demeurèrent soustraites aux injures du temps et des hommes, leurs stations milliaires apparaissent parfois sous la forme de deux alignements de bornes symétriquement disposées de part et d'autre de la voie [10].

(9) V. notamment P. Salama, *Les bornes milliaires de Djémila-Cuicul et leur intérêt pour l'histoire de la ville* (*Rev. Afr.*, 1951), p. 263 ; Id. *Bornes milliaires inédites de Timgad et de sa région* (*B.A.C.*, 1951-1952, pp. 226-238).

(10) En particulier *B.A.C.*, 1948-1949, p. 404 (Leschi) ; route de Tobna à *Calceus Herculis* dans la Numidie méridionale. Malheureusement la plupart des archéologues qui relevèrent jadis les inscriptions routières *in situ* se contentèrent de copier leurs textes sans se soucier des particularités d'implantation des pierres dans le gisement. Pour les questions d'accumulation des milliaires v. *infra* note 48.

Mais ici la proximité du littoral a peut-être conduit à utiliser par la suite le gisement de milliaires préexistant. Deux de nos pierres, en effet (nos III et V) ont été trouées de part en part à des fins utilitaires. L'usure large et régulière, due à un frottement doux, qui se peut observer par exemple sur l'un des orifices de la borne V (Pl. V, a), l'autre orifice gardant un diamètre d'origine peu déformé (Pl. V, b), dénote vraisemblablement l'utilisation d'une longue corde. Celle-ci aurait été nouée à une extrémité, puis introduite dans la borne pour pouvoir « jouer » librement de l'autre côté. Seul un mouvement souple de la corde put provoquer dans la pierre une telle déformation en entonnoir. Aussi peut-on supposer que deux de nos milliaires servirent par exemple à amarrer des barques (11). Cette utilisation non datable est en tout cas postérieure au règne de Constantin puisque la perforation de la borne V a « mordu » sur l'inscription préexistante datée des années 333 à 337.

MILLIAIRE I. (Pl. I, a et b).

Colonne en grès à grain fin. Hauteur 1 m. 63 ; diam. haut 0 m. 38 ; diam. bas 0 m. 32. Lettres : l. 1 : 9 cm. 5 ; l. 2 : 8 cm. 5 ; l. 3 : 7 cm. ; l. 4 : 6 cm. ; ll. 5-6 : 5 cm. 5 ; ll. 11-13 : 5 cm. ; l. 14 : 5-6 cm. ; l. 15 : 4 cm. ; l. 16 : 4 cm. 5.

Martelages : partiel aux lignes 4, 6 et 11 ; total aux lignes 6-10 et 12.

Ecriture et gravure très soignées. Cette borne est une des plus belles de la Maurétanie Césarienne.

IMP CAE
SARI DIVI ★
MAGNI ANTO
NINI [...] DIVI
5 SEVERI [....]
TI [......]
[.........]
[........]
[.........]
10 [........]
[...] COL IVL
[A..O....A]
PONTIF CL
RVSG ★ IIIIV
15 LG
M P II

(11) V. pareillement un milliaire de Lusitanie dont j'ignore la cause de la perforation mais qui a été trouvé près d'une rivière (à Vouzela, région de Beira Alta, Portugal) : *Fasti archeol.*, VI (Firenze, 1953), n° 4413 avec photographie.

L. 3 : ligature NT de *Anto* ; ll. 2 et 14 : les points séparatifs sont des feuilles. Les parties martelées des ll. 4 et 5 se restituent aisément [*fil(io)*] et [*nepo*]*ti.*

Cette descendance directe du « Grand Antonin » et du Divin Sévère, fréquente en toutes provinces et notamment en Maurétanie Césarienne, convient aussi bien à l'empereur Elagabal (218-222) qu'à son successeur Sévère Alexandre (222-235) (12). Toutefois un indice particulier nous permet d'affirmer qu'il s'agit ici d'Elagabal. En effet, à la ligne 12 le martelage infligé à l'un des surnoms de la *Colonia Julia Rusguniae* a laissé subsister notamment les traces de 3 lettres : la première un A, la troisième un O, la dernière un A. Nous pouvons donc y restituer le surnom honorifique *Antoniniana* relatif à une œuvre d'Elagabal (13). Des vestiges du haut de deux I sur cette même ligne laissent présumer que le mot contenait deux ligatures NI.

En calculant l'espacement des lettres sous les martelages des lignes 6 et 11 et compte tenu de la présence des O généralement lisibles, on peut restituer ainsi la titulature impériale :

m aure | *lio antoni* | *no pio fel(ici) aug(usto)* | *pont(ifici) max(imo)* | *trib(uniciae) potes(atis)* | *p(atri) p(atriae).*

Les titres *co(n)s(uli)* et *proco(n)s(uli)* semblent avoir fait défaut. La disparition totale par martelage de la titulature impériale est d'ailleurs exceptionnelle ; on se contentait géné-

(12) Pour Elagabal : milliaires *C.I.L.*, VIII, 22543, 22559 ; *Bull. Oran*, 1947, pp. 125-126, que j'attribue à cet empereur ; etc... Cf. Dessau 470, 471, 472. Pour Sévère Alexandre : milliaires *C.I.L.*, VIII, 10347, 22588, etc... En Numidie, *Rev. Afr.*, 1951, p. 224. Cf. Dessau 479, 480.

(13) Une œuvre de Sévère Alexandre eut été exprimée par le titre *Alexandriana*.

ralement d'abolir les noms *m(arco) aurelio antonino* ou seulement le troisième d'entre eux [14].

A la ligne 16 il faut signaler la gravure, après l'indication MP II, de quatre *i* plus petits et d'une autre main. Je ne puis l'expliquer avec certitude. La distance de 2 milles de *Rusguniae* aurait-elle pu être lue conjointement avec une indication de 6 milles à partir d'un autre point ? Le cas n'est pas commun et paraît insolite [15].

L'expression *col iul antoniniana pontif cl rusg iiiiv lg*, traduisant les noms et titres de la ville de *Rusguniae*, sera discutée ultérieurement [16].

MILLIAIRE II. (Pl. II).

Stèle en grès coquillier de mauvaise qualité. H. 0 m. 73 ; largeur 0 m. 34 ; épaisseur 0 m. 25. Lettres 4 cm. à 4 cm. 5 sauf la ligne 11 de 6 cm.

IMP CAES
IV ANTONIO GORDIA
NO PIO FELICI AVG
PONT MAX TR POT
5 COS PP PROCOS NEPOTI
DIVORVM GORDIANO
RVM COL IVL PONT
CL RVSG [.] III VO
LEG G[.]MELL
10 [.] P I [.]
II

Inscription de l'empereur Gordien III (238-244). L'absence d'itération à la suite de la *tribunicia potestas* pourrait faire dater le monument de l'année 238, d'autant que la 2e salutation impériale reçue en 240 n'apparaît pas. Mais les cas ne sont pas rares au milieu du IIIe siècle, et sur les inscriptions

(14) *C.I.L.*, VIII, 22427, 22504, 22505, 22559, etc... Cf. Dessau 466, 468, 471, 472. Comme exemples de martelage total des noms et titres : *C.I.L.*, VIII, 10347 = Dessau 469 (Sétif) ; Cf. *Rev. Afr.*, 1951, p. 221 (Djémila).

(15) L'hypothèse d'un carrefour ne doit pas être totalement exclue mais sur le territoire de *Rusguniae* la numérotation ne peut partir que de la ville elle-même.

(16) V. *infra*, pp. 29 sq.

de Gordien en particulier, où la titulature, incomplète, n'implique pas nécessairement une date précise à l'intérieur du règne [17]. La filiation *nepoti divorum gordianorum* est fréquente [18].

Ligne 2 : l'abréviation M du prénom *marco* de Gordien III a été exprimée par les lettres IV [19].

(17) Pour Gordien III : *C.I.L.*, VIII, 10330 et 10352 (milliaires de Maurétanie Césarienne) ; pour Sévère Alexandre par exemple, cf. *Rev. Afr.*, 1951, p. 222.

(18) Milliaires de Maurétanie Césarienne : *C.I.L.*, VIII, 10330, 10331, 10431, 10452, 22593 ; *Bull. Oran*, 1912, p. 251 ; *ibid.*, 1913, p. 528.

(19) Je suis reconnaissant à M. Jean Mallon d'avoir bien voulu m'apporter sur ce point les précisions suivantes que je cite intégralement : « Je n'ai pas encore rencontré la faute « IV pour m » ni la faute inverse « M pour iu », ce qui est loin de vouloir dire que ces fautes n'ont pas été commises dans l'antiquité par les *ordinatores*. D'autant moins que, en revanche, des pierres du Haut-Empire portent des IV et M qui sont l'un et l'autre des résultats de fautes favorisées par une seule et même forme graphique, celle d'un *h*. Ceci implique entre *iu* et *m* un aspect extérieur sensiblement identique, en sorte que les confusions entre *h*, *iu*, *m*, sont possibles dans tous les sens en vertu d'une ressemblance que les papyrus attestent aujourd'hui : dans l'écriture commune du Haut-Empire en effet, un aspect



peut être pris à peu près indifféremment, ou pour un *h*, ou pour un groupe *iu*, ou pour un *m*, de la même écriture.

De cet aspect commun toujours possible résulte la possibilité de six fautes différentes dont trois nous étaient déjà attestées avant le milliaire de *Rusguniae* :

1. H pour *iu* : PHS pour *pius* (Mallon, *Pierres fautives II* dans *Libyca*, 1954, § XXXIV).
2. H pour *m*.
3. IV pour *h* : IVI pour *hi* (*ibid.*, I, § III).
4. IV pour *m*.
5. M pour *h* : MS pour *h(ic) s(itus)* (*ibid.*, II, note 55).
6. M pour *iu*.

Le milliaire apportant un exemple de la faute n° 4, il ne restera plus qu'à essayer les solutions 2 et 6 pour expliquer des H ou des M énigmatiques. Mais il paraît évident que, dès maintenant, la possibilité des fautes 2 et 6 est suffisamment démontrée par les fautes 1, 3 et 5 complétées par la faute n° 4 du milliaire de *Rusguniae* ».

L. 5 : ligature RO de *procos* ; l. 6 dans le mot *divorum* ligature VM sous la forme d'un N renversé ; l. 7 : ligature VM dans *gordianorum* ; l. 10 : restituer *m p ii* ; l. 11 : les deux grands I ont peut-être été gravés pour remplacer le nombre II de la ligne précédente si celle-ci était déjà mutilée dans l'antiquité.

Les titres de la ville de *Rusguniae* comportent un mot de plus que sur le milliaire I : *col iul pont cl rusg iiiivo leg gemell.*

MILLIAIRE III. (Pl. III, a et b).

Colonne en grès. H. 1 m. 72 ; diam. 0 m. 45. Sur le côté opposé à l'inscription un canal a été creusé à travers la borne et porte à ses extrémités des traces de frottement doux. Au bas du milliaire, la partie non polie s'encastrait probablement dans un socle. La partie haute, face inscrite, a été recreusée jusqu'au sommet sur une hauteur de 0 m. 90 et une profondeur de 1 cm. 5 de façon à former un nouveau champ épigraphique.

Palimpseste. Plusieurs inscriptions ont été successivement gravées après martelages sur la surface d'origine et à l'intérieur du nouveau cadre.

1° *L'inscription ancienne.*

Lettres : lignes 1-2 : 6 cm. ; l. 3 : 5 cm. 5 ; l. 4 : 6 cm. Ecriture et gravure très soignées.

....
[A......]
NA ★ P[..]TIF ★
CL RVSG ★
M ★ P ★ II

Nous retrouvons ici le surnom *Antoniniana* (qui devait contenir deux ligature NI) et la suite abrégée des titres de *Rusguniae* connus par les milliaires I et II.

La syllabe finale NA à la ligne 2 n'a pas été martelée (20).

(20) Sans doute par suite d'un oubli. Le cas est fréquent : comparer la syllabe finale du mot *nepoti* sur le milliaire I, ligne 6.

L'abolition du surnom *Antoniniana* établit que nous sommes encore en présence d'une inscription primitive dédiée, comme le milliaire I, à l'empereur Elagabal (21).

2° *Le nouveau cadre.* (Pl. III, b).

La partie haute y est brisée à gauche et très usée par ailleurs. Trois inscriptions se sont succédé dans ce nouveau champ épigraphique. La plus ancienne, comme nous allons voir, comportait 9 lignes. Puis un martelage effaça partiellement ses ll. 3 et 6, et entièrement les ll. 4 et 7. De nouvelles inscriptions furent ensuite gravées sur une partie de ces martelages et également dans les interlignes. Il en est résulté un enchevêtrement épigraphique assez complexe. Aussi pour la clarté du texte est-il nécessaire d'en décomposer tour à tour les différents éléments.

L'inscription primitive était sans doute libellée ainsi (22) :



[d d d d n n n n
co]NSTANTINO
MAX AVG TRI
VMF [et constan
tino iun et]
5 CONSTANTIO
ET [constanti
nobbb caesss]
B R P N
M P II

Lettres : lignes 1-7 : 6 cm. ; l. 8 : 5 cm. ; l. 9 : 8 cm.

C'était, accompagnée de la formule habituelle *b(ono) r(ei) p(ublicae) n(atis)*, une dédicace à Constantin *maximus*

(21) L'espace martelé correspond bien au surnom d'*Antoniniana* et non à celui beaucoup plus long d'*Alexandriana*.

(22) Les soulignés indiquent les martelages intervenus par la suite.

augustus triumf(ator) [23] et à ses fils Constantin junior, Constance et Constant très nobles césars, inscription datable du 25 décembre 333 (association de Constant) au 22 mai 337 (mort de Constantin le Grand).

Les différents martelages intervinrent probablement dans l'ordre chronologique suivant : il semble qu'à la mort de Constantin, bien que les trois césars aient pris rang d'augustes, l'inscription n'ait pas été modifiée. Mais lorsque Constantin II disparut le premier en avril 340, son nom fut martelé aux ll. 3-4 [24] et la ligne 7, consacrée aux *nobilissimi caesares*, dut être également effacée. On y grava à la place l'expression AVGG destinée à honorer les deux seuls augustes survivants Constance II et Constant [25]. C'est donc sous cette forme que la ligne 7 subsiste encore. Puis le 18 janvier 350 Constant est mis à mort sur l'ordre de l'usurpateur Magnence [26]. Son nom disparut alors souvent des inscriptions au profit de celui du « tyran » [27]. Aucun changement, par conséquent, pour la ligne 7 puisque à cette époque deux empereurs sont toujours en fonctions. Mais le nom de Magnence gravé sur la ligne 6 à la place de Constant n'y a laissé que de faibles traces, notamment les lettres A G N E. Aurait-il été martelé par la suite ? Le cas est vraisemblable mais cependant exceptionnel [28].

(23) La présente formule *maximus triumphator augustus* apparaît seulement sur les monnaies : Cohen ², VII, Constantin nos 135-136. Cf. Constantin et ses fils *triumphatores augusti caesaresque* sur une inscription de Rome (*C.I.L.*, VI, 1682 = Dessau 1221). En épigraphie, *triumphator* est généralement suivi de *semper augustus : C.I.L.*, VIII, 7011 à Constantine ; mais l'expression la plus courante est *victor ac triumphator semper augustus :* v. Dessau, III, 1, p. 308.

(24) Pas plus qu'ailleurs (Dessau, III, 2, p. 309) la *damnatio memoriae* de Constantin II n'avait été constatée en Afrique. V. P-W, *Realenc.*, IV, col. 1028. Notre milliaire est donc un cas très rare.

(25) On aurait pu remplacer NOBBB CAESSS par AVGGG dès la mort de Constantin le Grand et marteler un G à la chute de Constantin II. Mais la pierre ne porte pas trace d'un tel martelage ; il est probable que deux seuls G ont été inscrits et non trois comme dans le milliaire V.

(26) Pour la chronologie d'ensemble de cette époque, v. Piganiol, *L'Empire chrétien* (*Hist. rom.* de Glotz, Paris, Presse univ. Fr., 1947), pp. 85-89.

(27) *C.I.L.*, VIII, 22558 : borne milliaire de Tipasa de Maurétanie où les autres fils de Constantin n'ont pas été supprimés.

(28) Le martelage de Magnence ne s'est pas encore révélé en Afrique. Cf. *C.I.L.*, VI, 1166 = Dessau 741, à Rome.

Ainsi, à la suite de la disparition de Constantin II et de Constant, le nouvel état de notre inscription fut le suivant :

....
co]NSTANTINO
MAX AVG TRI
VMF [......]
[.........]
5 CONSTANTIO
ET MAGNENTIO
AVGG
B R P N
M P II

Après la chute de Magnence le 11 août 353 Constance II règne seul jusqu'au 3 novembre 361. Julien lui succède mais ne semble pas avoir été inscrit sur notre texte. Cependant, peu de temps plus tard, sous le double principat de Valentinien et Valens (364-375) la cité de *Rusguniae* voudra témoigner sa dévotion aux nouveaux empereurs et notre borne en fera encore les frais. Toutefois, la tentative épigraphique paraît maintenant difficile : les martelages successifs ont altéré à ce point le grain de la pierre qu'une nouvelle épreuve du même ordre lui serait peut-être funeste. On devra donc s'orienter vers une autre solution que celle de la regravure après martelage. C'est pourquoi le problème a été résolu par l'utilisation des espaces libres, des interlignes et même d'éléments graphiques préexistants (Pl. III, b).

J'ai pu en partie déchiffrer ce palimpseste qui nous donne la brève inscription : *Valentinian[o | et] Valen[ti] | piis felicib(us) | s[em] p[er | a] ugg(ustis)* entre les lignes 2 et 6 de l'ancien texte [29].

Le croquis ci-dessous montre en trait pointillé l'inscription constantinienne surchargée et partiellement utilisée par la gravure valentinienne (en trait plein).

(29) Sur les difficultés de lecture de tels palimpsestes, cf. une série de milliaires martelés et surchargés comme les nôtres, sur le territoire de Tipasa au IVe siècle : *C.I.L.*, VIII, 22555, 22556, 22557, 22561. « Vestiges inintelligibles » disait Gsell à propos du dernier.

Mais les difficultés du déchiffrement donnent précisément à penser qu'un pareil complexe épigraphique, où l'inscription primitive et sa surcharge paraissent indissociables, n'eut pas été plus lisible dans l'antiquité sans l'intervention d'un artifice visuel : la couleur.

Cette question peu approfondie, à ma connaissance, de la peinture des lettres sur les inscriptions romaines révèle son intérêt essentiel et toutes ses possibilités dans un cas comme le nôtre [30]. Si, en effet, la coloration est déjà nécessaire pour

(30) Des vestiges de peinture rouge subsistent parfois sur les inscriptions africaines notamment sur la grande dédicace d'Hadrien au camp de *Gemellae*, transportée aujourd'hui au musée d'Alger (*C.R.A.I.*, 1949, p. 221, n° 2 = *A. Ep.*, 1950, n° 59) ou sur quelques monuments de Maurétanie Césarienne (*Libyca*, I, 1953, pp. 175-176). Mais le cas le plus exceptionnel à ma connaissance est celui de bases de statues du Bas-Empire découvertes devant le temple de Louksor (*Annales du serv. des Ant. de l'Egypte*, XXXIV, 1934, pp. 22-24 ; cf. *A. Ep.*, 1934, n°s 7-8). Les noms des augustes y sont peints en jaune, à défaut d'or, en signe de vénération, ceux des césars et le reste des textes en rouge. On a déjà souvent noté que la terre d'Egypte avait des propriétés remarquables pour la conservation des couleurs comme des papyrus.

distinguer la surcharge d'un original gravé, si elle est également indispensable pour permettre d'usurper à cet original des éléments de lettres qui entreront dans la composition d'un nouveau texte, lui-même gravé, on peut envisager le cas extrême où, par l'effet de la seule couleur et sans le recours à aucune incision supplémentaire, un nouveau moyen d'expression sera né sur la pierre. Il suffira pour cela que les éléments utilisables d'une inscription primitive soient rehaussés de peinture puis reliés entre eux au pinceau pour que le lecteur ne tienne compte en définitive, au milieu d'un enchevêtrement de lettres gravées, que des caractères qu'on aura pris le soin de colorer.

Ce nouveau procédé d'écriture mixte, peinte et gravée, ce maquillage épigraphique pourrait-on dire, simplifierait considérablement les méthodes graphiques et dispenserait notamment de recourir à l'épreuve fastidieuse du martelage et de la regravure. Il est hors de doute cependant que les Romains, soucieux avant tout de la pérennité de leurs monuments lapidaires aient reculé devant l'emploi d'un moyen d'expression aussi fragile, simpliste et avilissant, mais notre inscription, et aussi le milliaire IV, n'en demeurent pas moins un commencement de preuve de son utilisation partielle à basse époque.

Comment apprécier dès lors le nombre de ces documents de circonstance que seul l'artifice de la couleur, matière éminemment périssable, rendait apparents mais condamnait pour autant à une brève et inéluctable disparition ?

MILLIAIRE IV. (Pl. IV).

Colonne en grès. H. 1 m. 48 ; diam. 0 m. 40, non polie sur la face opposée à l'inscription.

Palimpseste. Sauf aux 4 dernières lignes du texte l'imbroglio épigraphique est encore plus accusé que sur le milliaire précédent. On peut y distinguer non sans peine trois états successifs :

1° Le milliaire semble avoir porté primitivement une inscription de la Tétrarchie dont les vestiges subsistent aux 4 dernières lignes de l'état définitif.

. . . .
. . .] XIMIANVS S
NOBB CAES S
RVSG
[m] P II

Bonne gravure. Lettres : ll. 1-2 : 5 cm. 5 ; l. 3 : 6 cm. 5 ; l. 4 : 6 cm. A la première ligne le martelage du S final est peut-être le repentir d'une erreur de gravure. On le comprend moins à la fin de la ligne 2.

A l'aide d'analogues nombreux dans la Maurétanie Césarienne (31) nous pouvons restituer le début de ce texte daté en principe des années 293-305 :

imp caes c aurelius valerius diocletianus pius felix invictus aug et imp caes m aurelius valerius maximianus pius felix invictus aug et flavius valérius constantius et galerius valerius ma XIMIANVS | NOBB CAESS | RVSG | M P II.

Le R de la ligne 3 a peut-être été lié à un A pour former *a rusg*, mais les traces de cette lettre A sont incertaines.

2° Entre les années 333 et 337, toute la partie précédant les 4 dernières lignes de l'inscription tétrarchique est martelée et un nouveau texte y vient prendre place. Lettres : l. 1 10 cm. ; ll. 2-8 : 5 cm. ; ll. 9-10 : 6 à 7 cm. La nouvelle inscription ayant été sans aucun doute du même type que celle du milliaire III, j'indique directement en capitales les lettres existantes, en minuscules les lettres disparues.



DDDD
NNN n
CONSTAN ti N o
5 max aug triumf
et constantino
iun ET CONSTAntio
ET constanti
AVGG
10 BRPN

(31) *C.I.L.*, VIII, 10430, 22548, 22554, 22565, 22568, 22570, 22582 ; *B.A.C.*, 1938-1940, p. 339, n° 17.

Il est probable que les circonstances de martelage et de regravure du milliaire précédent durent intervenir également ici. Aux ll. 6-7 Constantin junior disparut en 340 et les *nobbb caesss* de la l. 9 furent relayés par les *augg*. En 350 le nom de Constant, effacé, céda peut-être la place à celui de Magnence.

3° Mais à ces martelages politiques succédèrent bientôt des martelages de simple réutilisation. C'est ainsi que probablement sous Valentinien et Valens (364-375) on déblaya le plus grand nombre possible de lettres encombrantes pour créer un espace libre à un nouveau texte. La l. 5 en particulier disparut entièrement. Toutefois ce dernier martelage, moins efficace que les précédents, laissa subsister presque partout un véritable fouillis de caractères emmêlés au milieu duquel un texte clair ne put s'imposer qu'à la condition d'être peint.

La couleur ayant aujourd'hui disparu, on ne peut plus discerner de l'inscription valentinienne que les lettres irrégulières VALE, de 6 cm. de hauteur, dans l'interligne 4-5 et les lettres ANO à la fin de la ligne 4. D'autres caractères épars çà et là, et notamment les lettres LA ou LR à la l. 3, A au milieu de la l. 8 et AN à la fin de la l. 9, appartiennent à des textes indéterminables (32).

MILLIAIRE V. (Pl. V, a et b).

Colonne en grès de mauvaise qualité. H. 1 m. ; diam. 0 m. 34 ; lettres : l. 1 : 10 cm. 5 ; ll. 2-8 : 4 à 5 cm. ; l. 9 : 6 cm. La pierre a été percée d'un canal dont le diamètre des



DDDD NNNN
CONSTANTINO MAX
AVG TRIVMF [. . . . . . .
. . . .] ET CONSTAN
TIO ET MAGNE [.] TIO
AVGGG BB
CAESSS BRPN MP
II

(32) Je renonce à donner de ce milliaire une copie figurée. Même la photographie est impuissante à en révéler toute la complexité.

orifices est de o m. 12 à la droite de l'inscription, de o m. 15-o m. 20 à sa gauche (33). Ecriture négligée.

Palimpseste. Inscription de Constantin et ses fils (333-337) analogue à celle des milliaires III et IV et ayant subi les mêmes vicissitudes sous les règnes des fils de Constantin.

Ligne 2 : martelage du dernier D et du dernier N ; l. 3 : ligature MA de *max(imo)* ; l. 4 : ligature VM de *triumf(atori)* ; l. 5 in fine : le N disparut en partie lorsque le milliaire fut troué ; l. 8 in fine : ligature MP.

Seules quelques particularités historiques de détail différencient ce nouveau texte des deux précédents. Ainsi lors de l'accession des césars au rang d'augustes les mots [no]BB CAE SSS subsistèrent aux ll. 7-8 en dépit de la nouvelle mention AVGGG. Cette dernière a conservé ses trois G malgré la disparition de Constantin II puis de Constant, mais à la ligne 1 un D et un N furent martelés. Le nom de Magnence, gravé à la l. 6 après martelage de Constant, est presque entièrement lisible.

Notons que par la suite aucune inscription valentinienne n'a été apposée, peut-être en raison de la mauvaise qualité de la pierre.

Il n'est certes pas exceptionnel en Afrique du Nord de retrouver *in situ* un gisement de bornes. Mais la plupart des archéologues qui depuis un siècle ont eu pareille chance ne se sont guère astreint, pour des raisons multiples, à « raisonner » les documents ainsi groupés par les Anciens. L'exemple de Djemila fournit, je crois, une preuve assez tangible de l'intérêt archéologique, épigraphique et juridique des milliaires lorsque ceux-ci ne sont plus envisagés seulement comme des documents isolés mais étudiés en série dans un esprit de synthèse (34). Aussi voudrai-je tenter de dégager brièvement dans le cas présent les caractéristiques les plus notables du nouveau gisement.

(33) V. *supra* p. 8.

(34) P. Salama, *Les bornes-mill. de Djemila-Cuicul... Cf. supra* note 9.

Particularités archéologiques et épigraphiques du gisement

Pour ramener le problème à des données simples on doit d'abord faire le point du matériel à étudier.

Nombre de pierres : 5.

Nombre d'inscriptions :

Elagabal	2
Gordien III	1
Tétrarchie	1
Constantin et ses fils	3
Magnence	3
Valentinien et Valens	2
Total	12

On constate donc une disproportion entre le nombre de monuments lapidaires à graver et le nombre de textes exprimés, disproportion d'autant plus accusée que, si l'on retranche 2 milliaires non remployés (nos I et II), 3 pierres seulement ont servi de cadre à 10 inscriptions. La question du remploi des pierres est ainsi posée.

Par ailleurs, il est aisé d'assigner des limites chronologiques précises à la « série » que nous avons sous les yeux. Entre le règne d'Elagabal (218-222) et ceux de Valentinien et Valens (364-375), soit pendant un siècle et demi, à six reprises différentes la station du second mille de la route *Rusguniae-Icosium* a été dotée d'inscriptions. Aucune d'entre elles ne fait état d'une réparation quelconque de la chaussée, ou, tout au moins, aucune formule particulière ne s'exprime sur ce point (35). Encore moins est-il question de la création de la voie puisqu'il s'est écoulé environ 250 ans entre la fondation par Auguste de la colonie de *Rusguniae* et la pose de notre

(35) Sur le caractère implicite d'une réparation possible sous la Tétrarchie v. *infra* note 40.

première borne [36]. Cette particularité est d'ailleurs fréquente et nous avons déjà noté semblable anachronisme [37].

Mais si les milliaires des Premier et Second siècles font ici défaut, on ne doit point négliger pour autant les données riches d'enseignements des inscriptions postérieures. Du point de vue grammatical, à une exception près — celle de la Tétrarchie où les noms des princes apparaissent au nominatif — le seul cas employé dans les désignations impériales est le datif. Ces milliaires sont par conséquent des dédicaces dont la colonie de *Rusguniae* voulut honorer les souverains, et les bornes elles-mêmes des monuments de dévotion. On a pu suivre parfois une évolution homogène de la nature juridique et psychologique des milliaires qui, d'un monument utilitaire destiné primitivement à mentionner une distance ou commémorer un travail accompli, faisait peu à peu un instrument honorifique et de pure propagande [38]. Dans notre nouveau cas, l'évolution est déjà à son terme lorsque la première borne est posée. Dans la Maurétanie Césarienne les dédicaces routières apparaissent dès l'année 198 en l'honneur de Septime Sévère et de ses fils [39] et nos milliaires I et III ne sont autres que des œuvres de dévotion, peut-être même, comme nous le verrons, des témoignages de gratitude élevés à Elagabal par la commune de *Rusguniae*.

Remarquons cependant que, d'une façon générale, les milliaires « première manière » commémorant un travail accompli ne disparaissent que très lentement devant l'envahissement des dédicaces. Peut-être même est-ce un de leurs soubresauts qui se manifeste avec l'inscription tétrarchique au nominatif, dont il nous reste quelques fragments sur le milliaire IV. On peut supposer qu'un tel monument ressortit d'une série épigraphique célébrant une restauration routière

(36) Réserve faite non point des disparitions possibles dans le gisement mis au jour, mais de bornes complémentaires existant peut-être de l'autre côté de la chaussée et non découvertes.

(37) *Les voies rom. de l'Afr. du N., op. l.*, pp. 22-23 ; *Les bornes mill. de Djémila-Cuicul.... l. l.*, p. 270.

(38) *Les bornes mill. de Djémila-Cuicul...*, *l.l.*, pp. 264-238.

(39) P. Salama, *Nouveaux témoignages de l'œuvre des Sévères dans la Maurétanie Césarienne* (*Libyca*, I, 1953), p. 234.

des Maurétanies Sétifienne et Césarienne lors de la campagne de Maximien contre les Maures à l'extrême fin du IIIe siècle [40].

Toutefois, même dans sa seconde « manière », celle d'une dédicace, l'inscription milliaire est sujette à métamorphose. Très explicite à ses débuts, elle va s'orienter vers un laconisme de plus en plus accusé [41] et c'est ainsi que les noms et titres complets de la colonie de *Rusguniae* qui figuraient sur les bornes honorifiques à l'époque d'Elagabal (milliaires I et III) et de Gordien III (milliaire II) ont complètement disparu à l'époque de Constantin (milliaires III, IV, V). Au stade intermédiaire, celui de la Tétrarchie, le mot *Rusg(uniae)* n'est utile que pour l'indication des distances et ne traduit certainement pas une dévotion de la ville aux empereurs, ceux-ci étant désignés au nominatif.

En même temps que plus laconiques, les formules tendent à s'uniformiser. C'est un véritable libellé standard que l'on applique en série à tous les milliaires récupérables sous le règne de Constantin et ses fils entre 333 et 337, et 4 monuments sur 5 de notre gisement recevront cette estampille. Quelques années plus tôt (326-333) la commune de *Caesarea* (Cherchel) n'avait pas hésité à reproduire pareillement sur 10 bornes un même hommage à la dynastie constantinienne [42]. On peut aisément supposer une intervention plus ou moins discrète du Pouvoir Central dans des manifestations si spectaculaires du loyalisme municipal !

Quant au formalisme du libellé, il se manifeste encore dans l'imposition du chrisme qui surmonte rigoureusement nos 4 textes constantiniens [43]. J'ai déjà noté ailleurs [44] l'intérêt historique considérable du *signum* chrétien lorsqu'il accompagne des documents parfaitement datés comme le sont

(40) P. Salama, *A propos d'une inscription maurétanienne de 346 ap. J.-C.* (*Libyca*, II, 1954), pp. 210 et 226 (à la note 118 de cet article, lire : *ibid.* 22568 et 22570).

(41) Cf. *Les bornes mill. de Djemila-Cuicul, l. l.*, p. 268.

(42) *B.A.C.*, 1923, pp. LXIII-LXX.

(43) A Cherchel, en raison des mutilations des pierres, deux chrismes seulement sont encore visibles, mais il est probable que les dix milliaires en étaient dotés.

(44) *Les bornes mill. de Djemila-Cuicul, l. l.*, p. 253.

les milliaires. Nous avons donc ici quatre nouveaux exemples d'un pareil usage dans les provinces d'Afrique [45].

Remarquons également que nos surcharges d'époque valentinienne semblent résulter comme les précédentes de l'application d'une formule-type [46].

En outre ce caractère de monuments de propagande sur lequel j'ai déjà beaucoup insisté [47] me paraît être la meilleure explication, la seule peut-être, du phénomène d'accumulation de bornes aux stations milliaires. Notre groupement de 5 monuments graphiques est même dérisoire en regard d'autres exemples africains où nous voyons parfois jusqu'à 10 et 15 bornes jalonner les stations des voies romaines [48], et il n'est pas rare que dans un même groupement un empereur soit honoré sur plusieurs pierres [49].

A ce stade, la borne milliaire a perdu son individualité par rapport aux autres témoignages municipaux de dévotion au régime. Elle n'est plus, à l'image de nos panneaux modernes de publicité routière, qu'un cadre où s'inscriront des noms et des formules. Même les martelages tendront à perdre peu à peu leur aspect politique sous le Bas-Empire et, à quelques

(45) Pour les Maurétanies Sétifienne et Césarienne : *C.I.L.*, VIII, 22551, 22552, 22555, 22556, 22561, 22573, 22576, 22577, 22578 ; *B.A.C.*, 1923, p. LXIII ; *Bull. Sétif.*, 1941, p. 123. Je me propose de reprendre la question dans son ensemble.

(46) La formule de notre milliaire III est identique à celle de *C.I.L.*, VIII, 22551 de *Rusguniae* également.

(47) *Les voies rom. de l'Afr. du N., op. l.*, pp. 74-75 ; *Les bornes mill. de Djemila-Cuicul...*, *l. l.*, pp. 265-268.

(48) Principalement dans la province de Numidie : 10 bornes au 1er mille de la voie *Zarai-Lamasba* (*C.I.L.*, VIII, 22474-22482) ; 11 au 8e mille *Lamasba*-Ngaous (*ibid.*, 22500-22510) ; 12 au 10e mille El-Kantara-Tobna (*B.A.C.*, 1946-1949, pp. 398-404) ; 15 au 4e mille d'Aïn Séfiane à Tobna (*B.A.C.*, 1902, pp. 506-508) etc... Dans la Maurétanie Césarienne : 10 bornes au 1er mille de Cherchel à Tipasa (*B.A.C.*, 1923, pp. LXIII-LXX).

(49) Au 8e mille de la route *Lamasba*-Ngaous : 4 bornes de Caracalla (*C.I.L.*, VIII, 22500-22503) et 2 bornes d'Elagabal ou Sévère Alexandre (*ibid.*, 22504-22505 et 22505-22506). Au 3e mille *Lamasba-Diana* : 2 bornes de Caracalla (22446-22447) et 2 d'Aurélien (22448-22449). Au 5e mille Séfiane-Tobna : 2 bornes de Dioclétien (*B.A.C.*, 1902, p. 509, nos 10 et 11). Au 10e mille El Kantara-Tobna : 2 bornes de Dioclétien (*B.A.C.*, 1946-1949, p. 406). Au 1er mille Cherchel-Tipasa : 10 bornes de Constantin et ses fils (*B.A.C.*, 1923, pp. LXIII-LXX), etc...

exceptions près [50], les inscriptions milliaires qui seront effacées subiront ce sort indépendamment de toute idée de mesure infamante mais dans le seul souci de déblayer une surface utile à l'expression d'un nouveau texte. Ainsi, le remploi du milliaire III avec creusement d'un nouveau champ épigraphique où disparaît une vieille inscription d'Elagabal, n'a plus aucun rapport avec la *damnatio memoriae* lointaine et périmée de cet empereur. Encore est-il heureux que l'abolition d'un ancien texte en laisse parfois subsister quelques traces identifiables. Comment, par exemple, aurions-nous pu soupçonner l'existence, sous l'imbroglio constantinien et valentinien du milliaire IV, d'une importante inscription de la Tétrarchie si les dernières lignes de celles-ci avaient totalement disparu ?

Cette solution de facilité que représente le remploi d'une pierre après martelage est le dernier terme d'une évolution intéressante dans le processus de fabrication et de gravure des monuments graphiques. A l'époque constantinienne, pour trois textes que l'on veut matérialiser sur une pierre, un seul monument, le milliaire V de dimensions réduites et de taille malhabile, est façonné et préparé. Les deux autres textes trouveront place sur des milliaires préexistants. A l'époque valentinienne, aucune nouvelle pierre ne sera façonnée et un procédé de martelage, de coups de ciseau et de peinture suffira à imposer les nouveaux caractères sur des matériaux déjà surabondamment exploités et vieux de plus d'un siècle.

Quant aux textes eux-mêmes, laconiques, formalistes et sans personnalité, ils ne peuvent à ce stade intéresser la science archéologique moderne que comme éléments de datation. En dehors de cet objet, leur valeur historique est à peu près nulle et le nom de la commune de *Rusguniae* qui les fit graver d'après des modèles standardisés reçus d'une autorité administrative de tutelle ou rédigés dans ses bureaux, n'apparaît pas dans la transcription définitive sur pierre.

L'origine et le développement de cette évolution sont au contraire riches de sens. Il n'est pas douteux que les modèles

(50) Sans aucun caractère d'universalité : Magnence sur Constant par exemple, ou Julien sur la famille constantinienne (cas des 10 milliaires de Cherchel).

à transcrire sur les milliaires aient émané de bureaux d'archives. J. Mallon, dans une étude synthétique [51], a bien dégagé le processus des opérations accomplies chez les Romains pour la confection de leurs monuments graphiques : élaboration intellectuelle du texte, rédaction de celui-ci sur papyrus ou parchemin en écriture courante, préparation matérielle en écriture monumentale du travail de gravure sur la pierre, gravure proprement dite. Dans le cadre de ce processus, nos milliaires de *Rusguniae* pourraient apporter une illustration positive car leur intérêt tient précisément à leur nature de documents officiels. Peu importe le lieu où les bornes furent gravées [52], peu importent également les circonstances de la gravure, le point essentiel est l'appartenance de nos bornes à la catégorie des monuments publics puisque ainsi leur rédaction formelle fut entourée, peut-on dire, des garanties d'un acte authentique.

Nous voici donc en mesure, nous fondant sur cette situation de base, d'apprécier un élément anormal à première vue du problème de nos milliaires. Sur 2 de nos bornes, en effet, (n[os] I et II), les noms et titres de la ville de *Rusguniae* ont été transcrits sous la forme COL(onia) IVL(lia) PONTIF (?) CL (?) RVSG(uniae) IIIIV LEG(ionis) qui, comme nous le verrons, reflète les origines de la cité romaine colonisée par les vétérans d'une Neuvième légion. Mais du seul point de vue formel, l'expression mérite un examen, en particulier quant au sens rétrograde des lettres de la formule IIIIV LEG [53].

(51) *Paléographie romaine* (Madrid, Consejo superior de investigaciones cientificas, 1952) §§ 103-139 et *passim*.

(52) Les inscriptions du Bas-Empire, gravées après martelage de textes antérieurs, impliquent l'existence d'ateliers itinérants que la commune de *Rusguniae* envoyait sur les stations milliaires de son territoire avec mission de maquiller le plus grand nombre possible de bornes au profit des empereurs régnants. Nous ignorons si les ateliers de gravure étaient déjà itinérants à l'époque du Haut-Empire, mais on peut fort bien le supposer.

(53) Le fait que le mot *legionis* soit abrégé en LG au lieu de LEG sur le milliaire I importe peu. Nous avons d'autres exemples de cette ellipse du E dans le mot *leg(io)* : *C.I.L.*, III. 5997 = Dessau 438, ...*a l(e)g(ione) m(ilia) p(assuum)li* (milliaire du *limes* de Rhétie). En outre, la présence d'un O à la suite de IIIIV sur notre milliaire II est insolite. Ce O ne peut représenter l'ordinal qui ne figure jamais dans le numéro des légions sur les inscriptions antiques, et qui d'ailleurs eut été AE (*nonae*). Peut-être est-il l'agrandissement d'un point séparatif, quoique l'ensemble du texte en soit dépourvu.

La province d'Afrique a déjà fourni de nombreux cas d'écriture rétrograde pouvant être répartis en deux catégories, celle des estampilles de l'*instrumentum domesticum* et celle de l'indication des distances sur quelques bornes milliaires [54]. Dans le second cas il est parfois assez malaisé de décider si la présence d'un ou plusieurs *i* devant un *v* ou un *x* traduit une idée d'addition ou de soustraction. Seul le contexte fournit généralement un critère de certitude [55]. Il est certain que, dans notre présent cas, *iiiiv* signifie bien le nombre 9 à lire dans le sens rétrograde, l'hypothèse d'une soustraction ridicule pour traduire le nombre I devant être écartée [56]. Mais ce problème de forme entraîne nécessairement un problème de fond. A supposer par exemple que la représentation rétrograde du numéro légionnaire ait été primitivement — sous le règne d'Elagabal, milliaire I — une imitation plus ou moins explicable d'une estampille militaire sur tuiles et briques [57], comment concevoir la répétition de cette même erreur à l'époque de Gordien III (milliaire II) alors que la formule

(54) Dans les *indices* des *Corpus*, même ceux du tome XVI relatif aux diplômes militaires, les *numeri singulares* ne révèlent rien de semblable pour les numéros des légions. V. cependant une inscription d'Italie nommant une *legio IX* à lire peut-être *XI : C.I.L.*, V, 2507. Cf. ici *infra* note 109.

(55) IIX = 8 dans l'énoncé d'une puissance tribunicienne de Tibère (inscription d'Espagne, *C.I.L.*, II, 4883). Même nombre, confirmé par une date consulaire (*Ibid.*, II, 4095 ; *ibid.*, I², p. 824 à Rome) ; IIXX = 18 (*ibid.*, II, 4641 en Lusitanie ; *ibid.*, VII, 243 en Angleterre). Mais sur les milliaires d'Afrique c'est généralement l'idée d'addition qui est exprimée : dans une même station, deux bornes voisines peuvent porter l'indication des milles en écriture normale ou rétrograde. Ainsi au 8ᵉ mille de Timgad à Lambèse un numéro VIII (*C.I.L.*, VIII, 10212) et un numéro IIIV (*ibid.*, 10213) ; au 8ᵉ mille de Tobna à El Kantara un IIIV (*B.A.C.*, 1901, p. 448, n° 2) pour cinq numéros VIII (*ibid.*, pp. 448, n° 1 ; 449, n[os] 3, 4, 5 ; *Rec. Const.*, 1901, p. 54 n° 3). En d'autres cas le numéro fautif est seul, mais la distance réelle depuis le point d'origine implique une idée d'addition : IIIIX = 14 sur la route Lambèse-Cirta (*C.I.L.*, VIII 22359) ; VX = 15 de Tobna à Ngaous (*B.A.C.*, 1901, p. 316, n° 19) ; IIV = 7 de Tobna à El Kantara (*ibid.*, 1946-1949, p. 523). Cf. également IIIIX = 14 sur la route *Carthage-Theveste* (*C.I.L.*, VIII, 21992). Le milliaire 10319 de la voie *Cirta-Rusicade* portant le numéro IIIXXX = 33 a peut-être été retourné pour réutilisation.

(56) On ne comprendrait pas davantage une confusion du numéro légionnaire avec l'abréviation IIIIV du mot *quattuorvir*.

(57) Cf. par exemple les estampilles légionnaires en écriture rétrograde de la *Legio III Augusta* en Afrique : *C.I.L.*, VIII, 22631, 2, d, e, k ; *ibid.*, 5 ; *ibid.* 12, a. Ces types d'écriture pouvaient également se rencontrer sur plomb.

gravée ne serait que la transcription sur pierre d'un document officiel d'archives ? L'*ordinator* et le graveur du milliaire II n'auraient-ils reçu comme nouveau modèle que la seule énumération des noms et titres de Gordien, à charge pour eux de copier servilement et sur place la formule terminale du milliaire I ? (58). Assurément non puisque, outre certaines variantes de détail (59), cette formule finale s'est enrichie cette fois du mot GEMELL (60).

Que conclure alors de cette situation embarrassante ? Le numéro légionnaire aurait-il déjà figuré en écriture rétrograde dans les archives de fondation de la cité pour servir de modèle sous cette forme aux inscriptions postérieures ? Un copiste municipal du IIIe siècle aurait-il commis une faute de transcription ? Et sommes-nous certains en définitive de nous trouver en présence d'une faute ?

On doit convenir que sur le fond comme dans la forme le problème paraît insoluble.

Mais le formulaire administratif de *Rusguniae*, matérialisé sur nos milliaires, n'en sera pas moins d'un appui et d'un intérêt considérables pour les recherches purement historiques sur les origines de la ville antique.

(58) Gsell a supposé qu'un cas semblable avait pu se produire sur deux milliaires de Maurétanie Césarienne, datés des années 270 et 283, et appartenant respectivement à un 4e (*C.I.L.*, VIII, 22598) et un 5e mille (*ibid.*, 22599) de *Cohors Breucorum* (Hr. Souik). Dans les deux exemples la formule terminale est A COH(orte) BREUC(orum), M P I, M P IV (ou V). La mention M P I précédant la véritable indication des milles aurait pu être copiée sur la borne du premier mille de la route et reproduite sans raison aux milles suivants.

(59) LEG au lieu de LG ; adjonction d'un O après IIIIV.

(60) On remarque même que pour deux inscriptions contemporaines (milliaire I et inscription primitive du milliaire III, époque d'Elagabal) les modèles à graver n'étaient pas identiques : dans le second cas l'expression IIIIV LG fait défaut dans la titulature de *Rusguniae*.

Contribution à l'histoire de Rusguniae

Dans l'important passage où Pline l'Ancien décrit la situation géographique et administrative de la Maurétanie Césarienne, la ville de *Rusguniae*, transcrite *Rusconiae*, est qualifiée de colonie d'Auguste. Elle partage cette dénomination avec les cités de *Cartennas* (Ténès), *Gunugu* (Gouraya), *Rusazus* (Azeffoun), *Saldae* (Bougie), *Igilgili* (Djidjelli), *Zucchabar* (Miliana), *Aquae* (Hammam Righa) et *Tubusuctu* (Tiklat) (61).

Partant de cette source fondamentale confirmée par un certain nombre d'inscriptions, Gsell a pu envisager dans son ensemble la politique coloniale d'Auguste en Maurétanie (62) et il va sans dire qu'à la lumière de nos nouvelles données épigraphiques, le problème de *Rusguniae* ne saurait être dissocié de ce contexte.

Avant la découverte des nouveaux milliaires, la mention bien laconique de *colonia Augusti* qu'aucune inscription ne précisait ni complétait (63), désavantageait considérablement *Rusguniae* par rapport à certaines autres fondations augustéennes dont les noms complets nous étaient parvenus sur les

(61) Ce texte de base (*Hist. Nat.* V, 19-21) doit être cité dans son entier et avec les corrections de Detlefsen (*Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela*, p. 23) : *...Siga oppidum Syphacis regia... Portus Magnus, a spatio apellatur, civium romanorum oppidum... Quiza Xenitana peregrinorum oppidum. Arsennaria latinorum. Cartenna colonia augusti legio secunda. Item colonia ejusdem, deducta cohorte praetoria, Gunugu... Oppidum celeberrimum Caesarea, antea vocitatum Iol, Jubae regia, a divo Claudio coloniae jure donata. Ejusdem jussu deductis veteranis Oppidum Novum et latio dato Tipasa. Itemque a Vespasiano imperatore eodem munere donatum Icosion. Colonia augusti Rusconiae. Rusucurium civitate honoratum a Claudio. Rusazus colonia augusti. Saldae colonia ejusdem. Item Igilgili. Oppidum Tucca impositum mari et flumini Ampsaga. Intus colonia augusti Aquae, item Succhabar, item Tubusuptus. Civitates Timici, Tigavae...*

(62) *Hist. anc. Afr. du N.*, VIII (1930), pp. 201-205. Cf. les notices relatives à chacune des colonies augustéennes dans l'*Atl. arch. Alg.* V. en dernier lieu Friedrich Vittinghoff, *Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus* (Mayence, Akad. der Wissenschaften und der Literatur, 1951), pp. 116-118.

(63) Le titre de colonie attribué à *Rusguniae* n'apparaissait que sur deux inscriptions d'*Auzia* (Aumale) datées du IIIe siècle : *C.I.L.*, VIII, 9045 et 9047. L'attribution à Auguste restait le privilège exclusif du texte de Pline.

monuments graphiques : à Bougie la *colonia Julia Augusta Salditana legionis VII immunis* [64] ; sur des milliaires de la région d'Azeffoun, la *colonia Julia Augusta Rusazus legionis VII immunis* [65] ; à Tiklat, la *colonia Julia Augusta Tubusuctitana legionis VII immunis* [66] ; à Miliana, enfin, la *colonia Julia Augusta Zucchabar* [67].

Le texte de Pline était même assez explicite sur le cas de *Gunugu*, résultat de la déduction d'une cohorte prétorienne, et celui de *Cartennas* qu'une Deuxième Légion avait colonisée. Aujourd'hui, par conséquent, seuls *Igilgili* et *Aquae* gardent encore le secret de leur dénomination.

Il ressort de cette statistique que sur les 4 cas épigraphiquement garantis, toutes les créations augustéennes sont des *coloniae Juliae Augustae* c'est-à-dire des établissements fondés entre le 16 janvier 27 av. J.-C., date de l'avènement d'Octavien à l'Empire avec le titre d'Auguste, et l'an 25 qui voit la désignation de Juba II au trône de Maurétanie. Dans 5 cas sur 6, les sources littéraires ou épigraphiques indiquent même le nom de l'unité militaire qui fut appelée à coloniser les nouveaux centres.

Examinons donc dans quelle mesure la titulature de *Rusguniae*, consignée dans sa formule la plus complète, celle du milliaire II, COL IVL ANTONINIANA PONTIF CL RVSG IIIIV LEG GEMELL, permet à notre ville antique de s'insérer historiquement dans cette série.

A première vue, si l'on fait abstraction du surnom *Antoniniana* reçu au IIIe siècle, la colonie primitive est *Julia* sans être *Augusta*. En bonne logique une conclusion s'imposerait : *Rusguniae* fut fondée par Octavien antérieurement à l'année 27 av. J.-C. Mais pour décider ainsi il nous faudrait réfuter deux objections possibles. Sur le plan littéraire d'a-

(64) *C.I.L.*, VIII, 8933, 20683.

(65) *B.A.C.*, 1919, p. 175 ; *ibid.*, 1921, p. CXXXVII ; cf. *A. Ep.*, 1921, n° 16. Je ne puis partager les conclusions de E. Frézouls et A. Hus, *L'identification des villes de la côte kabyle à l'ouest de Bougie* (*M.E.F.R.*, 1954), pp. 162-163, pour lesquels ces deux milliaires n'indiqueraient pas nécessairement une distance comptée de *Rusazus*.

(66) *C.I.L.*, VIII, 8837 ; *B.A.C.*, 1934-1935, pp. 94-95 = *A. Ep.*, 1934, n° 39.

(67) *B.A.C.*, 1938-1940, pp. 407-408 = *A. Ep.*, 1940, n° 20.

bord, le texte de Pline, étayé sur des sources sérieuses, probablement la Carte d'Agrippa, fait état d'une *colonia augusti*, c'est-à-dire attribuable à Auguste empereur. Sur le plan épigraphique également, il n'est pas rare que des inscriptions aient omis le surnom *Augusta* dans la titulature de certaines colonies d'Auguste. Dans la Maurétanie Césarienne par exemple, c'est le cas de *Saldae* nommée *colonia julia* sur une base de statue du second siècle [68] et de *Tubusuctu* désigné pareillement sur un monument contemporain de l'empereur Vespasien [69].

De tels arguments sont-ils décisifs ? On peut en douter. Les témoignages pliniens paraissent infaillibles lorsqu'ils reproduisent par exemple un document original qu'aucune adjonction postérieure n'est venue contaminer. Ainsi peut-on prendre à la lettre la liste des 6 colonies, 4 *oppida civium romanorum*, 5 *oppida libera* et 4 *oppida* de la Province Proconsulaire que Pline a simplement démarquée de la *formula provinciae Africae* antérieure à l'an 12 av. J.-C. [70]. L'absence du surnom *Augusta* dans les titulatures des 5 colonies énumérées par Pline indique pour toutes ces villes une œuvre octavienne antérieure à la proclamation de l'Empire [71].

Mais dans le cas des Maurétanies, la situation paraît différente : l'énumération plinienne résulte d'une compilation de documents échelonnés entre le règne d'Auguste et celui de Vespasien [72]. L'auteur a fort bien pu négliger au moment de sa rédaction définitive les détails relatifs à l'époque de

(68) *C.I.L.*, VIII, 8929.

(69) *B.A.C.*, 1934-1935, pp. 94-95 = *A. Ep.*, 1934, n° 39.

(70) *Hist. Nat.*, V, 22-30. Cl. Pallu de Lessert. *Les colonies attribuées à César dans l'Afrique romaine* (*Mem. Ant. Fr.*, LXXI, 1911) notamment pp. 41-42. V. en dernier lieu A. Piganiol et H.-G. Pflaum, *Borne de Ksar Mahidjiba* (*Rec. Const.*, Centenaire, 1953), pp. 220-221.

(71) Carthage, colonie fondée en 44, agrandie en 29 av. J.-C. : *Colonia Julia Concordia Carthago* (*C.I.L.*, VIII, 15529, 23820 ; *I.L.A.*, 401 ; etc...) ; *Cirta* (Constantine) *colonia Julia Juvenalis Honoris et Virtutis* : Piganiol et Pflaum, *l. l.*, pp. 222-223 ; *Uthina* (Oudna) *colonia Julia Tertiadecim[anorum]* : *C.I.L.*, VI, 36917 = Dessau 6784, ou *colonia Julia [Soci]etas* : *A. Ep.*, 1948, n° 91 (on pourrait aussi restituer *[Pi]etas*) ; *Maxula* (Radès) *col[onia Julia] ind[ustria]* ou *ind[ulgentia]* : *A. Ep.*, 1949 n° 175 ; *Sicca* (Le Kef) *colonia Julia Veneria Cirta Nova* : cf. A. Berthier, *Note sur l'épigraphie du Kef* (*Rec. Const.*, Centenaire 1953) pp. 177-179 ; pour *Thuburbo minus* (Tébourba) nous n'avons que la formule abrégée *col VIII Thub* (*I.L.A.*, 414).

(72) V. le texte *supra* note 61.

fondation des colonies augustéennes. Il semble utiliser le terme général et commode de *colonia augusti* indépendamment de l'origine octavienne ou proprement augustéenne des villes qu'il énumère. C'est ainsi qu'il parle de la *colonia augusti Julia Constantia Zulil* (au Maroc actuel) [73] et non pas d'une *colonia Julia Augusta Constantia Zulil*. Il est probable que cette colonie ne portait que le surnom de *Julia* et datait par conséquent d'avant 27. Dans la même énumération [74] nous trouvons plus loin : ... *altera augusti colonia est Babba Julia Campestris appellata*. Donc littéralement cette autre « colonie d'Auguste » est *Babba* appelée *Julia Campestris*, et non point *Julia Augusta Campestris*.

Par ailleurs, si un nombre important de *coloniae augusti* de Pline ont été révélées par les inscriptions comme étant des *coloniae Juliae Augustae*, la règle n'est pas générale. On ne peut certes plus se référer à la légende monétaire *c(olonia) c(ampestris) i(ulia) b(abba)* depuis que les derniers travaux de J. Mazard ont rattaché, sans discussion possible, cette prétendue émission maurétanienne à la colonie de *Buthrotum* d'Epire [75]. Mais la *colonia augusti Banasa, Valentia cognominata* de Pline [76] apparaît en épigraphie comme une simple *colonia Julia*, donc antérieure à l'année 27 [77].

Il n'est donc pas évident que le titre *Augusta* ait été omis dans la titulature de *Rusguniae*. Au reste, cette comptabilité en partie double que représentent pour nous deux inscriptions milliaires non contemporaines sur lesquelles on n'a pas hésité à étaler la profusion de titres honorifiques de la ville, jusqu'au surnom d'une légion disparue depuis trois siècles, permet-elle de conclure à l'omission d'un titre essentiel ?

Il y a, je crois, de sérieuses présomptions pour que la fondation de *Rusguniae* puisse être datée d'une époque anté-

(73) (74) *Hist. Nat.*, V, 5.

(75) J. Mazard, *Les monnaies coloniales supposées de Babba et de Banasa* avec *Note Additionnelle* de H. G. Pflaum (*Rev. Afr.*, 1955, pp. 53-70).

(76) *Hist. Nat.*, V, 5.

(77) Notamment *C.R.A.I.*, 1940, p. 131 (Table de patronat en bronze du règne de Vespasien) Cf. R. Thouvenot, *Une colonie romaine de Maurétanie Tingitane, Valentia Banasa* (Paris, Presses Univ. Fr., 1941) pp. 42 et 79. Autre Table de patronat : *A. Ep.*, 1954, n° 259.

rieure à l'avènement de l'Empire. C'est pendant la période obscure qui sépara la mort du roi Bocchus en 33 av. J.-C. de l'accession du roi Juba II en l'année 25, que les colonies romaines furent établies dans les Maurétanies, territoires soumis à Rome selon des modalités qui nous échappent [78]. Mais comme ce n'étaient point là de véritables provinces, mention ne fut pas portée de ces établissements dans le compte rendu officiel du règne d'Auguste [79]. Il est certain en tout cas que dans ces régions, comme dans l'ensemble de l'empire, les fondations furent des colonies militaires déduites avec des vétérans d'Octavien, d'Antoine et de Lépide, principalement après la bataille d'Actium [80].

Dans l'ancien royaume de Bocchus qui deviendra un siècle plus tard la province romaine de Maurétanie Césarienne, les mentions épigraphiques de *coloniae Juliae Augustae* permettent de rapporter aux années 27-26 av. J.-C. la déduction de *Saldae*, *Rusazus*, *Zucchabar* et *Tubusuctu*. Si *Rusguniae* n'a effectivement pas porté le titre d'*Augusta*, on pourrait y voir, dans l'état actuel de nos connaissances, le témoignage du premier établissement romain dans le pays.

Rappelons que les colonies occidentales établies dans l'ancien royaume de Bogud, la future Maurétanie Tingitane, paraissent avoir été fondées avant l'année 27 [81]. Il n'y aurait donc aucune invraisemblance à découvrir une fondation qui leur serait contemporaine dans la Maurétanie orientale. Or, c'est précisément dans cette région qu'a été recueillie une série monétaire énigmatique comportant notamment des effi-

(78) Gsell, *Hist. anc. Afr. du N.*, *op. l.*, pp. 200-201 ; Vittinghoff, *Römische Kolonisation...*, *op. l.*, p. 116. Cf. Jean Mazard, *Numismatique de l'interrègne maurétanien* (*Rev. Numismatique*, 1953, pp. 13-21) où est surtout évoquée la question des monnaies portant la légende *Rex Bocchus* accompagnée de *Sosi f(ilius)*.

(79) *Res Gestae Divi Augusti*, III, 22-23 et V. 35-36 ; éd. Gagé, 16, 1-2 et 28,1.

(80) La source la plus explicite, outre les *Res Gestae*, est un texte d'Hygin, *de limitibus*, éd. Lachman, p. 177 : *divus augustus, in adsignata orbis terrarum pace exercitus qui aut sub Antonio aut sub Lepido militaverunt, pariter et suarum legionum milites colonos fecit alios in Italia alios in provinciis*. Cf. Vittinghoff, *Röm. Kol.*, *op. l.*, pp. 96-99.

(81) Cf. *supra* notes 73 à 77. Les habitants de *Tingis* (Tanger) avaient déjà reçu le droit de cité romaine en 38 av. J.-C. (Dion Cassius, *Hist. rom.*, XLVIII, 45, 3). La ville porte le nom de *Julia Tingi* sur des monnaies de l'époque d'Auguste: Müller, *Numism.*, III, p. 146, n°s 231-232. Cf. Grant, *From imperium*, *op. l.*, p. 178.

gies d'Octavien et de l'Afrique et datable des années 33-25 av. J.-C. [82]. A ce propos, M. Grant fait remarquer que l'analogie de type et de style de ces exemplaires avec les dernières monnaies du roi Bocchus pourrait suggérer une date assez ancienne dans l'interrègne, probablement vers 33-31. L'émission monétaire commémorait sans doute une fondation [83]. Remarquons que si *Rusguniae* fut une colonie octavienne, l'attribution de cette série lui conviendrait mieux qu'à *Iol* (Cherchel) qui ne deviendra colonie qu'un siècle plus tard.

⁂

Au demeurant, les autres surnoms de notre titulature permettront-ils de serrer de plus près la chronologie ?

L'expression PONTIF CL n'est guère courante. La présence d'un point séparatif entre les deux éléments sur le milliaire III exclut la restitution *pontif(i)c(a)l(is)* qu'en outre les usages habituels de l'épigraphie n'autoriseraient pas. PONTIF et CL représentent donc les abréviations de deux surnoms différents.

Le terme PONTIF est d'une interprétation fort délicate. On pourrait y voir soit une allusion à quelque rite de fondation, soit une réminiscence du nom ou du titre que portait le *deductor* ou l'*adsignator* de la colonie [84].

L'influence d'une rite de fondation n'est guère démontrée. Nous connaissons quelquefois par des inscriptions le premier titulaire du pontificat local lors d'une création de ville, mais le cas de *Rusguniae*, où le mot *Pontif...* apparaît comme surnom de la cité, n'est pas comparable à celui d'une inscription de *Sora* en Italie [85] ou d'une dédicace d'*Icosium* (Alger) [86].

(82) Müller, *Numism.*, III, p. 101, n° 17 et Suppl^t p. 173, n° 17 a et b. En dernier lieu J. Mazard, *Numism. de l'interrègne maurétanien, l. l.*, pp. 20-21.

(83) Grant, *From imperium*, op. l., pp. 59-61 ; Mazard, *l. l.*, ne reprend pas le problème.

(84) Une allusion à l'existence d'un pont aurait pu être traduite par l'abréviation *Pont* du milliaire II ; elle ne se conçoit pas en présence du mot *Pontif* des milliaires I et III.

(85) *C.I.L.*, X, 5713 = Dessau 2226 : *L. Firmio....... colonia deducta prim. pontifici....*

(86) *C.I.L.*, VIII, 20853 sous Vespasien : *Flavius..:.... pontifex primus in colonia.* La ville d'*Icosium* dut précisément son titre de colonie à Vespasien. Cf. *supra* note 61.

Beaucoup plus intéressante serait pour nous l'allusion au fondateur de la cité. On connaît assez bien, par des sources juridiques et numismatiques, le processus des déductions coloniales à l'époque de César et d'Auguste [87]. Lorsque le *princeps* ne participait pas en personne à la *deductio*, il déléguait ses pouvoirs, en vertu de son *auctoritas*, à un *deductor*, généralement le gouverneur de la province, assisté lui-même d'un *adsignator* [88]. C'est ainsi qu'un certain nombre de gouverneurs sénatoriaux apparaissent sur des monnaies de fondations coloniales avec leur qualité de *deductores* [89]. Malheureusement, depuis la récente attribution des prétendues monnaies de *Babba* à une colonie d'Epire [90], la numismatique maurétanienne ne nous offre plus, sur ce point, de cas concret. M. Grant, en présence de la série monétaire énigmatique dont nous avons déjà parlé, a toutefois supposé l'existence d'un « *adsignator* non identifiable en 33-31 av. J.-C. dans une cité de la Maurétanie orientale » [91]. Notre titulature de *Rusguniae* permettrait peut-être de combler cette lacune en révélant ici la personnalité d'une fondateur.

L'hypothèse est pourtant d'un soutien malaisé. Si les *deductores* et *adsignatores* coloniaux sont connus par des légendes monétaires, ils ne doivent leur publicité qu'à ces sources numismatiques ; l'épigraphie n'en fait jamais état dans les titulatures urbaines. Seuls apparaissent sur les inscriptions les noms de César et d'Auguste et leurs fondations sont dites *Juliae* ou *Juliae Augustae*. De plus, aucun *cognomen* romain ne débute par les lettres *Pontif*.

(87) V. notamment. Korneman, art. *Colonia* in P-W, *Realenc.*, IV, 1 (1900) col. 568-570 ; Vittinghoff, *Röm. Kol.*, *op. l.*, *passim*.

(88) Cf. l'importante mise au point de Grant, *From imperium*, *op. l.*, pp. 290-294.

(89) Monnaie de la colonie de *Lystra* en Pisidie fondée en 43 av. J.-C.: *M. Rutilius proconsul col(oniam) iul(iam) ded(uxit)* (Grant, *op. l.*, pp. 238-240 et 250) ; à *Sinope* dans le Pont : *P. Sulpicius... Rufus proconsul pontifex imperator deduxit jussu caesaris* (*ibid.*, p. 252) ; à *Cassandrea* en Macédoine : *Hortensius proconsul coloniae deductor* (*ibid.*, p. 272) ; à *Dyrrachium* en Epire : *Paquius Rufus coloniam deduxit* (*ibid.*, p. 275), etc...

(90) V. *supra* note 75.

(91) *From imperium*, *op. l.*, p. 61.

Quant au titre de *pontifex* auquel le surnom de la ville ferait allusion, il aurait pu être porté soit par le *deductor*, soit par l'*adsignator*. Mais dans tous les cas identifiés où ces personnages n'étaient que pontifes [92], ce titre religieux n'a pas été transmis à la titulature de la cité coloniale. Il faudrait donc chercher plutôt une relation avec la dignité insigne de Grand Pontife. Le fondateur de *Rusguniae* aurait été, entre les années 33 et 27 av. J.-C., titulaire du Grand Pontificat romain. Or, si l'on s'oriente dans cette voie on s'aperçoit que la charge religieuse suprême n'appartenait pas à Octavien-Auguste mais à Lépide qui la conserva jusqu'à sa mort en 13 av. J.-C. Nous verrons dans quelle mesure la titulature de *Rusguniae* aurait pu s'accomoder de cette situation paradoxale.

Malheureusement pour la conduite de la discussion, les analogies qui pourraient nous être utiles sont très rares. Dans tout le Monde romain on ne connaît qu'un seul exemple comparable à notre *colonia pontif...* C'est le *municipium* d'*Obulco* (Porcuna près de Cordoue en Bétique) *quod Pontificense appellatur* comme le désigne un passage de Pline [93]. L'établissement était un municipe de César ou d'Auguste [94]. Son surnom n'a pas encore fait l'objet d'une explication rigoureuse [95] mais peut-être résultait-il du titre porté par le *deductor* de la ville, personnage encore inconnu [96].

(92) V. par exemple Sulpicius Rufus *pontifex* à *Sinope* (*Supra* note 89). Octavien-Auguste lui-même a été pontife jusqu'en 12 av. J.-C.

(93) *Hist. Nat.*, III, 10. Cf. P-W, *Realenc.*, XVIII, 2 (Schulten, 1937) col. 1750-1751. Surnom confirmé par les inscriptions *C.I.L.*, II, 2126 : un *duumvir municipii Pontifici(ensis)* et 2131 *ordo Pontificiensis Obulconensis*.

(94) Vittinghoff, *Röm. Kol.*, *op. l.*, pp. 133 et 149 ; Alvaro d'Ors, *Epigrafia juridica de la España romana* (Madrid, Inst. nacional de estudios juridicos, 1953), pp. 456.

(95) On ne saurait se contenter de la thèse de Schulten (*l. l.* in P.W) pour lequel le surnom *Pontificiense* s'explique par la présence des pontifes qui introduisirent le culte latin dans le municipe. A ce titre, toutes les créations romaines eussent pu prétendre au même surnom. Pour la même raison on peut difficilement songer à l'évocation d'un rite de fondation.

(96) Rappelons par exemple la *colonia Victrix Julia Lepida* à *Celsa* en Tarraconaise fondée par Lépide pour le compte de César, et révélée par une émission monétaire. Grant, *From imperium*, *op. l.*, p. 211.

***

L'abréviation CL résume, comme nous l'avons vu, un titre autonome. On pourrait penser de prime abord à quelque bienfait de l'empereur Claude sous le règne duquel les Maurétanies furent réduites en provinces (40 ap. J.-C.). Mais, outre que le surnom claudien devrait nécessairement précéder le titre d'*Antoniniana* reçu sous Elagabal, on ne voit pas comment Claude aurait pu octroyer une promotion à une cité déjà parvenue au faîte de la hiérarchie [97]. Resterait par exemple une immunité fiscale, mais au contraire de *Saldae*, *Rusazus* et *Tubusuctu* où ce privilège, sans doute originaire, est énoncé, la titulature de *Rusguniae* ne fait pas état de l'*immunitas*.

Si l'on considère maintenant la particularité géographique la plus notable de notre colonie, sa situation maritime, on peut y supposer la présence d'une flotte. CL eut été dans ces conditions l'abréviation de *Classica* [98]. Mais une telle hypothèse n'est appuyée sur aucune base solide car le problème naval de la Maurétanie reste des plus obscurs. On a toujours soutenu, à la lumière de rares inscriptions, que les forces maritimes de cette province, dépourvues de personnalité propre, étaient composées d'unités détachées des flottes de Syrie et d'Alexandrie [99]. Toutefois les renseignements font défaut sur les origines de cette situation. Il n'est pas improbable que dès la fondation des colonies côtières d'Auguste on ait senti la nécessité d'une défense maritime contre le danger permanent de la piraterie [100]. Des unités stationnaient dans les ports de

(97) Claude s'intéresse au contraire à l'ascension juridique des villes du pays : élévation de Cherchel au rang de colonie romaine, attribution du droit latin à Tipasa et *Rusuccuru*, déduction d'une colonie de vétérans à *Oppidum Novum* (Duperré).

(98) Cf. *Forum Julii* (Fréjus) colonie de César en Gaule, surnommée *colonia Octavanorum* (d'une 8e légion) *Pacensis Classica*. Korneman n° 96.

(99) Cagnat, *L'armée rom. d'Afr. et l'occupation militaire de l'Afr. sous les empereurs* 2 (Paris, Leroux, 1913) pp. 275-284 ; Chr. Courtois, *Les politiques navales de l'empire romain* (*Rev. hist.*, 1939, pp. 17-81) ; Ch. G. Starr, *The roman imperial navy 31 BC - AD 324* (New-York, Cornell Studies, 1941) pp. 117-120.

(100) Calpurnius, *Egl.* IV, 40 ; *C.I.L.*, II, 4114 ; *ibid.*, VIII, 9663.

Caesarea et *Saldae* sous le Haut-Empire. *Rusguniae* aurait-elle été la plus ancienne base navale du territoire ? Des détachements y séjournèrent-ils ensuite concurremment avec ceux des deux autres ports ? Aucune réponse ne peut être fournie à ce sujet.

On croirait peut-être plus aisément que l'abréviation C L dissimule un de ces substantifs d'abstraction très en faveur à l'époque de César et d'Auguste lors de la création de cités coloniales. C'est ainsi que les surnoms *Concordia, Copia, Fama, Florentia, Felicitas, Firma, Indulgentia, Liberalitas,* etc... illustrèrent les titulatures de maintes fondations juliennes [101]. Dans la province d'*Africa Nova,* la colonie de *Cirta* fut placée sous l'égide d'*Honor* et de *Virtus* [102] et dans la Maurétanie occidentale *Banasa* reçut l'épithète de *Valentia* [103], *Zilis* celle de *Constantia* [104]. Notre C L a pu être l'abréviation du surnom *Claritas* attribué à la colonie d'*Ucubi* en Bétique [105], ou de *Clementia* dont nous n'avons pas encore d'exemple mais qui correspondrait parfaitement à l'esprit de l'époque [106].

***

La *Legio VIIII Gemella* est une formation militaire inconnue jusqu'ici et qui donne à notre découverte une portée

(101) Korneman, *l. l.*, col. 564 ; Vittinghoff *Röm. Kol., op. l.*, pp. 77-78 et 144. L'auteur fait remarquer que lorsque les dates de ces établissements ne sont pas connues, les surnoms abstraits ne permettent pas de trancher en faveur de César ou d'Auguste.

(102) *Colonia Julia Juvenalis Honoris et Virtutis Cirta, C.I.L.*, VIII, 7041.

(103) V. *supra* note 75.

(104) V. *supra* note 73.

(105) *Colonia Claritas Julia Ucubitanorum* attribuée à César ou à Auguste (aujourd'hui Valdecaballeros). Pline, III, 3, 8 ; *C.I.L.*, II, 656 ; Korneman n° 85 ; cf. Thouvenot, *Essai sur la province romaine de Bétique* (Paris, de Boccard, 1940) p. 190 ; Alvaro d'Ors, *Epigr. jurid., op. l.*, pp. 371-372.

(106) La *Clementia Caesaris* et la *Clementia Augusti* sont restées célèbres dans l'histoire et la littérature latines. Mais surtout, Clementia était avec Pietas, Justitia et Virtus une des quatre vertus célébrées sur le *clipeus aureus*, bouclier d'or offert à Octavien-Auguste en janvier 27 av. J.-C. par le sénat et le peuple romains et déposé dans la Curie : *Res Gestae*, VI, 18-21 (Gagé, 34, 2, avec commentaire, pp. 146-147) ; *C.I.L.*, VI, 876 et IX, 5811 = Dessau 82-83.

certaine [107]. Les seuls témoignages épigraphiques que nous possédions d'une Neuvième légion à la fin de la République proviennent d'Italie. Ce sont une inscription d'Histrie nommant un *vet(eranus) leg(ionis) VIIII triumph(alis)* [108] et la mention incertaine d'une *legio IX* à Ateste [109]. Une légion *Gemella* apparaît sans numéro sur un monument de *Falerii* [110]. Dès le début de l'Empire, au contraire, nous connaissons une *legio VIIII Hispana* dont la présence est attestée en Espagne entre 19 et 13 av. J.-C., date à laquelle elle rejoint l'armée danubienne [111]. Nous la retrouverons même en Afrique sous le règne de Tibère, en 23-24 ap. J.-C., où elle est venue prêter main-forte aux troupes locales dans leur lutte contre Tacfarinas [112].

De son côté la numismatique a révélé l'existence d'une Neuvième légion appartenant à l'armée d'Antoine pendant

(107) Le surnom *Gemella* pourrait être rattaché aussi bien à la ville de *Rusguniae* qu'à la légion. Ainsi l'adjectif *immunis* cité à la suite de la *Legio VII* dans les titulatures de *Saldae, Rusazus* et *Tubusuctu* se rapporte aux villes et non à l'unité militaire qui les colonisa. En outre, des *coloniae* dites *gemellae* ou *geminae* sont très fréquentes sous Auguste : à *Parium* en Asie Mineure (*colonia Gemella Julia Pariana :* Grant, *From imp.*, p. 248 ; Korneman n° 110), à *Lystra* en Pisidie (*colonia Julia Felix Gemina : ibid.*, p. 250 ; Korneman n° 260), en Espagne à *Acci* (*colonia Julia Gemella ;* Korneman n° 91) et *Tucci* (*colonia Augusta Gemella :* Korneman n° 174). On les considère comme les résultats de la colonisation des cités par des éléments de deux légions (Vittinghoff, *Röm. Kol., op. l.*, p. 88, note 1). Toutefois les appellations de ces deux légions déduites à la fois ne sont pas indiquées dans les titulatures. A *Rusguniae* au contraire une seule légion, la Neuvième, a été déduite. Le surnom de *Gemella* lui appartient donc en propre. Sur ce surnom v. Birley, *A note on the title gemina* (*J.R.S.*, 1928, pp. 56-60) ; G.-M. Bersanetti, *Sui soprannomi variabili delle legioni* (*Athenaeum*, XXI, 1943, pp. 79 *sq.*).

(108) *C.I.L.*, V, 397 = Dessau, 2240.

(109) *C.I.L.*, V, 2507. Certains voudraient y lire *Legio XI* en écriture rétrograde.

(110) *C.I.L.*, XI, 7495 ; *trib. milit. legionis gemellae.* On avait jusqu'ici assimilé cette unité à la seule autre légion portant le même surnom, la *VI Gemella* (*C.I.L.*, IX, 2648 = Dessau 2228 à *Aesernia*), elle-même identifiée à la *VI Ferrata* ou *VI Victrix.* P-W, *Legio*, XII, 2 (Ritterling, 1924-1925) col. 1596. Le problème pourrait être remis en question par notre découverte.

(111) Ritterling, *l. l.*, col. 1222 et 1665. Des vétérans de cette légion sont déduits en colonie vers la même époque à *Cales* en Italie (*ibid.*, 1239, 45). La *Legio VIIII Macedonica* d'une inscription d'Athènes de l'époque d'Auguste (*C.I.L.*, III, 551 = Dessau 928) est assimilée à cette *VIIII Hispana* (Ritterling, *l. l.*). Cf. *Dizionario Epigrafico* de Ruggiero, III, art. *Hispana*, pp. 745-746 (Vaglieri, 1915) et *ibid.*, IV, art. *Legio*, p. 553 (Passerini, 1949).

(112) Cagnat, *Armée rom. d'Af.*, *op. l.*, pp. 110-111.

les années qui précédèrent immédiatement la bataille d'Actium [113]. Un exemplaire de cette série monétaire où les légions d'Antoine sont numérotées de I à XXX vient d'être découvert dans un trésor à *Tipasa* de Maurétanie [114].

Mais ces témoignages épigraphiques et monétaires ne doivent pas exclure le recours aux textes historiques. Or, précisément une Neuvième légion est restée célèbre à la fin de la République romaine, celle qui, dans l'armée de César et au lendemain de la destruction de Marseille, osa se mutiner à Plaisance mais qui, en raison de ses hauts faits et plus encore de l'opportunité de la situation, obtint en définitive la grâce du dictateur (49 av. J.-C.) [115]. Elle participa ensuite aux victoires de *Dyrrachium* et de *Pharsale* (48 av. J.-C.) où succomba l'armée de Pompée [116] puis à la campagne d'Afrique où elle joua un rôle déterminant dans la bataille de *Thapsus* qui livrait à César la possession de cette province (46 av. J.-C.) [117]. Peut-être demeura-t-elle alors en Afrique car on ne la retrouve pas dans la guerre d'Espagne ni à la bataille de *Munda* [118]. Pour la suite, on perd sa trace, les différents textes qui mentionnent des mutations de légions vers l'Afrique ou hors d'Afrique entre la mort de César et l'avènement d'Auguste ne précisant pas les numéros de ces unités [119].

(113) Babelon, *Monnaies de la Rep. rom.*, II, p. 201, nos 115-116 ; Cohen 2, I, p. 41, n° 36.

(114) J. Baradez, *Les nouvelles fouilles de Tipasa et les opérations d'Antonin le Pieux en Maurétanie* (*Libyca*, II, 1954) p. 92. Dans le même trésor, un dernier des cohortes prétoriennes d'Antoine (Babelon, n° 101 ; Cohen, p. 37, n° 7). On sait par Pline que la colonie augustéenne de *Gunugu* fut déduite d'une cohorte prétorienne, mais nous n'avons pas la preuve que cette dernière ait appartenu à l'armée d'Antoine.

(115) V. Carcopino, *César*, Hist. rom. de Glotz, II, 2 (Paris, Presses univ. Fr., 1943) pp. 890-891.

(116) Caesar, *Bell. civ.*, III, 46 et 89.

(117) Carcopino, *César, op. l.*, p. 941, et surtout Gsell, *Hist. anc. Afr. du N., op. l.*, VIII, pp. 50, 99, 102, 130.

(118) Trois légions de vétérans laissées en Afrique par César sont signalées en 43 av. J.-C. Appien, *Guerre civ.* III, 85. Cf. Gsell, *Hist. anc. Afr. du N., op. l.*, VIII, p. 166 et note 3.

(119) Sur les trois légions laissées par César, une est attribuée à Cornificius, gouverneur de l'*Africa Vetus ;* deux sont appelées en Italie et se joignent à Octavien : Appien, *op. l.*, III, 85, 91-92 ; IV, 53. Cornificius envoie d'Afrique en Sicile « quelques troupes » à Sextus Pompée. Dion Cassius, XLVIII, 17, 6. T. Sextius remet l'Afrique et ses troupes à Fangon qui devient gouverneur au nom d'Octavien : Appien, V, 12 et 26 ; Dion Cassius, XLVIII, 22, 1. T. Sextius a sous ses ordres quatre légions et les remet à Lépide : Appien, V, 75. En l'année 40 Lépide conduit en Afrique pour le compte d'Octavien six légions d'Antoine d'une fidélité douteuse : Appien, V, 53. En 36 il mènera son armée de seize légions d'Afrique en Sicile : Appien, V, 98 et 104. Si l'on essaie en définitive de faire le compte des mutations de toutes ces légions, on s'aperçoit que les textes ne donnent pas un enchaînement cohérent et recèlent encore beaucoup d'obscurités.

Mais il est certain que si cette Neuvième légion resta en Afrique jusqu'à l'année 36, ce que nous ne pouvons affirmer, elle appartint en définitive à l'armée du triumvir Lépide, forte de 16 légions « à effectifs réduits » [120] qui débarqua en Sicile pour y combattre en principe les troupes de Sextus Pompée (36 av. J.-C.) [121].

On sait la suite. Sextus Pompée, vaincu sur mer par Agrippa, dut abandonner 8 légions dont Lépide s'empara en Sicile [122]. Lépide lui-même, après une tentative de rébellion contre Octavien, fut trahi par ses troupes et dut implorer la grâce de son collègue (36 av. J.-C.). Pardonné mais destitué de tous ses pouvoirs civils et militaires et ne conservant que le Grand Pontificat, il dut se retirer dans la vie privée jusqu'à sa mort. Octavien s'empara de son armée et continua la lutte contre Antoine qu'il vainquit à *Actium* le 2 septembre 31.

Sur la foi de deux passages des *Res Gestae* [123] on considère généralement que la libération de l'énorme masse légionnaire résultant des guerres civiles, avec attribution de terres coloniales, ne commença qu'après *Actium* et fut surtout la conséquence du séjour d'Octavien à Brindes en 30 av. J.-C. Toutefois les derniers travaux incitent à reculer dans certains cas cette chronologie [124]. En Sicile, dès l'année 36, la ville de *Tauromenium* qui s'était compromise dans le camp de Sextus Pompée reçut une déduction d'Italiens en échange de ses habitants [125]. Dans la Gaule Narbonaise la *colonia Firma Julia Secundanorum Arausio* (Orange) fut fondée en

(120) Velleius Paterculus, II, 80, 1. Cf. Gsell, *op. l.*, VIII, p. 195.

(121) Nous connaissons par quelques textes (cités par Carcopino, *César*, p. 895, note 121) une *legio Gemella* qui appartenait à l'armée du Grand Pompée et fut défaite à Pharsale. On ignore quel fut ensuite son sort.

(122) Dion Cassius, L, 1, 3 ; Plutarque, *Antoine*, 55.

(123) III, 22-33 (Gagé, 16) et V, 35-38 (Gagé, 28).

(124) Passerini, art. *Legio*, *l. l.*, p. 555 ; Vittinghoff, *Röm. Kol.*, *op. l.*, pp. 96-99.

(125) *Klio*, VI, 1906, p. 467 (Cuntz) ; Grant, *From imp.*, *op. l.*, pp. 236-237.

35 av. J.-C. avec des contingents de la *Legio II Gallica* (126). D'après les effectifs engagés par Octavien dans sa lutte contre Antoine on peut même présumer que l'armée de Lépide, confisquée en l'année 36, et notamment les 8 anciennes légions de Sextus Pompée, fut en partie libérée avant *Actium* (127). Quant aux revendications et mutineries légionnaires de Sicile qu'Octavien dut satisfaire ou réprimer, elles avaient pour cause, nous dit Dion Cassius, le souci des soldats de ne pas participer à la nouvelle guerre civile qui se préparait contre Antoine (128) ; et l'historien Appien précise que 20.000 hommes furent ainsi libérés et chassés immédiatement de l'île avant d'avoir corrompu les autres troupes (129).

On ne sait dans quelle mesure ces premières libérations s'accompagnèrent de fondations coloniales, mais l'exemple d'Orange établit qu'en l'année 35 de telles opérations étaient possibles. Il n'en demeure pas moins que c'est après la victoire d'*Actium* que le problème se posa avec le plus d'acuité puisque la masse légionnaire, grossie des contingents d'Antoine, était devenue considérable. Les déductions coloniales à grande échelle permirent donc de trouver la solution la plus avantageuse autant pour les soldats qui recevaient des terres que pour la romanisation des provinces ou des territoires que Rome avait intérêt à se réserver. Les Maurétanies furent au nombre de ces derniers et, par chance, nous connaissons les limites chronologiques des déductions qui y furent opérées. Commencées peut-être dès après l'année 36, elles cessèrent inévitablement en 25 lorsque le pays recouvra sa qualité de royaume et fut attribué à Juba II (130). Si un certain nombre de colonies comme *Saldae, Tubusuctu, Rusazus, Zucchabar* sont qualifiées de *Juliae Augustae* c'est dire qu'elles ont été créées, comme nous l'avons vu, pendant les deux ans environ qui séparèrent l'accession d'Octavien à l'Empire, le 16 janvier 27, de la transformation des Maurétanies en royaume ; mais cela implique peut-être également qu'elles sont les dernières réalisations d'un programme colonial entrepris dans le pays par Octavien à une époque plus ancienne, comme le laissent entendre les surnoms purement « Juliens » des colonies maurétaniennes du Maroc et sans doute aussi ceux de *Rusguniae*.

Le problème malheureusement reste obscur lorsque l'on recherche l'origine des légions qui furent l'instrument de cette colonisation. G.-M. Bersanetti a montré que les surnoms des légions étaient éminemment variables (131), en sorte qu'il est bien difficile de conclure à la disparition d'une unité républicaine et, partant, à sa déduction coloniale, lorsque cette unité a pu survivre sous le couvert d'une nouvelle appellation. D'après Syme par exemple (132) la vieille *legio X* de César, révoltée à Brindes en 31-30 et grâciée par Octavien, devint sous l'Empire la *X Gemina* ou la *X Fretensis*. Les sources numismatiques et épigraphiques ne donnent que très rarement (133) la précision qu'on serait en droit d'espérer lorsque le surnom d'une cité révèle une création militaire (134). Dans le cas le plus favorable on s'aperçoit encore que deux légions portant le même numéro ont pu être déduites à des époques rapprochées dans des colonies très éloignées, ce qui ajoute à

(126) A. Piganiol, *Nouvelles inscriptions d'Orange* (*C. R. A. I.*, 1951), p. 373.

(127) Passerini, *l. l.*

(128) Dion Cassius, XLIX, 13 ; cf. *ibid.*, 14.

(129) Appien, V, 129.

(130) Ceci exclut par conséquent la seconde partie du programme de colonisation militaire d'Auguste réalisé en 14 av. J.-C. et connu par les *Res Gestae* (cf. *supra* note 123).

(131) Bersanetti, *Sui soprannomi...*, v. *supra* note 107 in fine.

(132) R. Syme, *Some notes on the legions under Augustus* (*J.R.S.*, 1933, notamment pp. 14-19).

(133) A Orange, la *Legio II Gallica* identifiée : cf. *supra* note 126. A Antioche de Pisidie des vétérans des légions V et VII de l'armée balkanique déduits vers 20-19 av. J.-C. : Grant, *From imp.*, *op. l.*, p. 250.

(134) Cf. Ritterling, *l. l.*, col. 1239-1242 à mettre à jour par les nouvelles découvertes. Grant, *op. l.*, pp. 208-210 ; Vittinghoff, *op. l.*, p. 66. Sous César et Auguste on peut relever les *coloniae Decimanorum* (Narbonne), *Sextanorum* (Arles), *Septimanorum* (Béziers), *Octavanorum* (Fréjus). Une *legio XVI* apparaît à Lyon. Dans la province d'Afrique à *Uthina, legio XIII* (*C.I.L.*, VI 36917 = Dessau 6784), à *Thuburbo Majus, legio VIII* (*I.L.A.*, 414), à *Thuburnica*, peut-être *legio V* (*C.I.L.*, VIII, 14697) ; pour la situation juridique de cette ville cf. P. Quoniam, *A propos d'une inscription de Thuburnica (Tunisie). Marius et la romanisation de l'Afrique* (*C.R.A.I.*, 1950, pp. 332-336 = *A. Ep.*, 1951, n° 81). En Espagne, *legio II* à Barcelone (*C.I.L.*, II, 6152), *legiones III, VI et X* à Saragosse (Grant, *op. l.*, p. 217). En Maurétanie Césarienne, *legio VII*, déjà citée, à *Saldae, Rusazus* et *Tubusuctu*.

nos difficultés d'identification [135]. Dans son étude récente G. Forni a pensé [136], à la suite de Ritterling, que la *legio VII* qui envoya des colons dans les trois cités maurétaniennes de *Saldae*, *Tubusuctu* et *Rusazus* était la *VII Claudia* (= *VII Macedonica*) légion de Dalmatie, mais les preuves de cette assimilation ne sont guère fournies. Nous préférons voir dans cette Septième légion des villes maurétaniennes un corps dissous suivant la formule que Tacite rappellera plus tard [137] et dont la totalité des effectifs servit à peupler les trois cités.

L'identification de l'unité militaire qui peupla *Rusguniae* apparaît ainsi comme très problématique. La *Legio VIIII Gemella* fit-elle partie des armées d'Antoine, de Lépide ou d'Octavien ? Son assimilation à la Neuvième légion d'Antoine, connue par les monnaies, est incertaine ; nous n'avons aucune preuve de déductions de vétérans d'Antoine dans cette partie du Monde romain [138]. Par ailleurs, si notre unité est la descendante de la vieille *Legio VIIII* de César, elle a pu tout aussi bien passer dans l'armée de Lépide que dans celle d'Octavien. Il nous faudrait donc examiner si l'expression

(135) Sous Auguste : légions II à Ténès (Pline, V, 2) et à Barcelone (*C.I.L.*, II, 6152) ; légions VII à Béziers (surnom de la colonie), Antioche de Pisidie (Grant, *op. l.*, p. 250 et dans les trois villes de Maurétanie. Légions XIII à Philippes en Macédoine (*C.I.L.*, III, 14206, 14) et à *Uthina* en Afrique (*ibid.*, VI, 36917). Légions XII à Himère en Sicile (*ibid.*, X, 7349) et à *Patrae* en Achaïe (*ibid.*, III, 504, 509, 7261). Il est probable que dans plusieurs cas on a eu affaire soit à deux légions distinctes, soit à des libérations successives des vétérans d'une légion.

(136) G. Forni, *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano* (Milano, Bocca [1953]) pp. 38-39. L'auteur verrait également dans la légion XIII d'*Uthina* la légion de Transpadane ou d'Illyricum.

(137) Tacite, *Annales*, XIV, 27. Néron envoya des vétérans repeupler Tarente et Anzio mais ces deux villes n'en restèrent pas moins désertes parce que les vétérans appartenaient à des unités différentes et non encadrées, s'ignoraient entre eux et manquaient d'esprit de corps. « En effet, ce n'était plus comme autrefois où l'on envoyait des légions entières avec les tribuns et les centurions, des soldats d'un même corps qui, unis d'esprit et de cœur, formaient bientôt une cité ». L'allusion aux méthodes de colonisation d'Octavien-Auguste est certaine.

(138) W.-W. Tarn, *Antonine legions* (*Classical Quaterly*, XXVI, 1932, pp. 75 sq. repris dans la *Cambridge Ancient History*, X, 1934, pp. 77 sq) ne s'occupe que du sort des légions d'Antoine après la victoire d'Octavien. Je n'ai pu consulter l'étude de E. Gabba (*La parola del passato*, XXIX, 1953, pp. 101-110) où l'auteur cherche à individualiser, d'après les textes et les inscriptions, les colonies créées pour les vétérans d'Antoine et à définir leur statut en face des 28 colonies d'Auguste citées dans les *Res Gestae* : cf. *A. Ep.*, 1954, pp. 209-210.

PONTIF CL RVSG IIIIV LEG GEMELL, dont il n'est pas prouvé que tous les éléments soient contemporains, peut être envisagée au contraire comme un tout homogène et cohérent à la faveur d'une situation particulière.

Nous avons dit qu'à l'époque de la fondation de *Rusguniae* le Grand Pontificat appartenait à Lépide [139]. Si, par conséquent, le titre PONTIF était une allusion à la dignité suprême de la religion romaine, il couvrait en même temps un sous-entendu relatif à Lépide lui-même. Or, il y a malgré tout quelques chances que la Neuvième légion *Gemella* ait appartenu à l'armée de ce triumvir malheureux. Supposons-le un instant pour juger de la situation. En 36 av. J.-C., à la suite de son attitude en Sicile, Lépide est dépossédé de tous ses pouvoirs politiques et ne doit qu'à la clémence d'Octavien de conserver la vie. Mais le Grand Pontificat ne peut lui être usurpé, la coutume romaine et surtout la volonté des dieux y mettant obstacle [140]. Une colonie fondée avec une ancienne troupe de Lépide, dès l'année 36 ou après la bataille d'*Actium* mais en tout cas avant 27, ne pourrait donc prétendre — si toutefois une allusion à son passé lui était permise — qu'au titre de nature religieuse, encore et officiellement reconnu à son ancien chef.

Resterait alors à expliquer l'abréviation CL. Développée comme je le propose par le mot *Clementia*, elle serait le complément et la justification du titre PONTIF, l'aveu de la diplomatie adroite d'un Octavien, l'argument qui manquait à Sénèque pour illustrer davantage encore les bienfaits de la clémence d'Auguste [141]. D'ailleurs, cette indulgence à l'égard du vieux triumvir n'avait rien de surprenant. Lépide ne s'était-il pas montré autrefois le plus fidèle serviteur de César ? Depuis l'année 49 où sa qualité de prêteur lui permit, enfrei-

(139) Groag et Stein, *P.I.R.* ², I (1933), pp. 59-60, n° 367.

(140) On ne pouvait déposséder de sa charge un Grand Pontife vivant. Sur le refus d'Auguste d'accepter le Grand Pontificat dans ces conditions cf. *Res Gestae*, II, 23-28 (Gagé, 10, 2) ; Suétone, *Auguste*, 31 ; Sénèque, *de Clementia*, VIII, 1 (éd. Budé, 1921, pp. 27-28).

(141) « Cette clémence, dit Sénèque, fut pour lui le gage du salut et de la sécurité, comme de la popularité et de la faveur publique... C'est elle qui lui a valu la gloire dont il jouit encore aujourd'hui » (*de Clementia*, VIII, 2). D'après Marc Aurèle, ce fut la clémence d'Auguste qui l'éleva au rang des dieux (*ibid.*, éd. Budé, pp. 28, note 4).

gnant l'opinion publique, de nommer César dictateur, jusqu'au fameux jour des Lupercales du 15 février 44, où il refusa d'ôter du front de son ami le diadème royal, que de constance dans le dévouement ! [142]. Ainsi une *colonia Pontificalis Clementia* [143] d'une ancienne légion de Lépide exprimerait dans sa titulature l'infortune d'un vieil adversaire repenti et dont les actions passées méritaient le pardon [144]. Peut-être même pourrait-on discerner encore un attachement à la famille de Lépide sur une base de statue élevée quelques années plus tard par les habitants de *Rusguniae* à un de leurs patrons, légat de M'Aemilius Lepidus qui fut proconsul d'Asie en 26-27 ap. J.-C. et sans doute le petit-fils du triumvir [145].

Cependant nous ne nous dissimulons pas la fragilité de cette argumentation. La clémence d'Auguste, exaltée dans la littérature, inscrite sur le *clipeus aureus* comme une vertu-programme du régime qui s'instaurait [146], aurait-elle permis jusqu'à l'évocation d'un adversaire politique dans un titre officiel ? On sait par exemple que le nom d'un Antoine, ennemi du peuple romain, disparut brutalement des titulatures urbaines dans les colonies que le triumvir avait fondées [147]. Mais le cas de disparition de Lépide s'est aussi présenté. C'est ainsi que par une émission monétaire nous pouvons connaître les titres *Colonia Victrix Julia Lepida* de la ville de *Celsa* (Velilla del Ebro) fondée par Lépide en Tarraconaise sous la dictature de César [148]. Mais dès le règne

(142) Cf. notamment Carcopino, *César, op. l.*, pp. 891 et 1044.

(143) L'abréviation PONTIF pourrait être également développée en *Pontificia* ou *Pontificensis* comme à *Obulco*.

(144) N'oublions pas non plus que Lépide avant son embarquement pour la Sicile gouvernait l'Afrique (Gsell, *Hist. anc. Afr. du N., op. l.*, VIII, pp. 194-195). La déduction de ses vétérans sur un continent qu'ils connaissaient déjà eut été une mesure adroite, d'ailleurs fréquente chez les Romains.

(145) *C.I.L.*, VIII, 9247 (*cursus* acéphale). Cf. B.-H. Warmington, *The municipal patrons of roman North Africa* (*Papers of the British School at Rome*, 1954) p. 45, n° 226. Sur ce M'Aemilius Lepidus, consul en 11, v. Groag et Stein, *P.I.R.*², I (1933), pp. 58-59, n° 363. Alfidius Sabinus, proconsul de Sicile, indiqué avec lui sur l'inscription de *Rusguniae* n'est pas autrement connu (*P.I.R.*², I, p. 89, n° 527).

(146) V. *supra* note 106.

(147) Grant, *From imp.*, *op. l.*, pp. 181-182 et 302 avec la bibliographie antérieure. Mais le surnom d'*A(ntonia)* dans la titulature de Simitthu en Afrique paraît assez douteux.

(148) *Ibid*, p. 211.

d'Auguste le surnom *Lepida* n'a pas survécu sur les monnaies, et la titulature de la cité n'y est plus que celle de *colonia Victrix Julia* [149].

On ne sait en définitive si un surnom tel que PONTIF aurait pu, pour les raisons exposées plus haut, faire exception à cette abolition. Notre hypothèse, fondée sur l'interprétation de certains titres qu'une conjonction historique semblerait avoir réunis, sera peut-être un jour démontrée. En l'état actuel de nos connaissances nous ne nous permettons pas de la garantir.

***

Il n'était pas d'usage chez les Romains de fonder des colonies dans des sites déserts. Les indices nombreux qu'on a pu relever dans les provinces d'Afrique montrent qu'en général les lieux choisis furent d'anciennes cités puniques ou indigènes auprès desquelles les vétérans formèrent un noyau de romanisation. Des présomptions sérieuses, parfois même des preuves, en ont été fournies à propos des colonies augustéennes des deux Maurétanies [150].

Les vétérans de la Neuvième légion s'installèrent à *Rusguniae* dans un site que la nature prédisposait à la colonisation. Le cap, un abri des vents, une voie naturelle vers l'intérieur y avaient attiré jadis un comptoir punique, mais pour l'établissement d'un corps de troupe libéré, quels que soient ses effectifs, il fallait davantage, un hinterland à cultiver. Nous n'avons aucune idée ni de l'étendue et de l'attribution des lots, qui normalement étaient fonction des grades militaires des colons [151], ni du système d'impôt qui frappa les terres ou, au contraire, de l'immunité qui leur fut accordée [152]. Mais

(149) *Ibid.*, p. 212.

(150) V. en particulier Gsell, *Atl. arch. Alg.*, aux notices des colonies d'Auguste ; Id., *Hist. anc. Afr. du N., op. l.*, II (1928), pp. 157-163, et VIII (1930) pp. 201-205. P. Cintas, *Fouilles puniques à Tipasa* (*Rev. Afr.*, 1949, pp. 263-330) et en dernier lieu *Contribution à l'étude de l'expansion carthaginoise au Maroc* (Inst. Hautes Etudes maroc., Paris, Arts et métiers graphiques, 1954) *passim*.

(151) Sur l'organisation juridique des colonies à cette époque, v. Vittinghoff, *Röm. Kol.*, *op. l.*, pp. 22-33.

(152) Remarquons que la titulature de *Rusguniae* ne mentionne pas, comme celles de *Saldae*, *Rusazus* et *Tubusuctu*, l'*immunitas* concédée à ces colonies probablement à l'époque de leur fondation. On sait qu'à Carthage, colonie fondée en 44, l'*immunitas* n'a été accordée qu'en

on peut présumer que le territoire de colonisation, débordant les étroites collines du cap Matifou, pénétra dans la plaine de la Mitidja qui, en partie, dut être mise en valeur (153). Il n'est pas douteux que l'intérêt stratégique de la position de *Rusguniae* dont Rome pourrait plus tard tirer profit devait être assorti dans l'immédiat des conditions économiques indispensables à l'existence des nouveaux habitants.

Or peu de temps après la fondation des colonies maurétaniennes, Auguste, par une politique qu'il suivit également en Orient, érigea le pays en état souverain allié où régnèrent successivement Juba II (25 av. J.-C. - 23 ou 24 ap. J.-C.) et son fils Ptolémée. A la disparition de ce dernier, mis à mort sur ordre de Caligula, les Maurétanies furent enfin réduites en provinces romaines (40 ap. J.-C.) (154).

l'année 29 av. J.-C. au moment de la déduction de nouveaux colons : Y. Debbash, *La vie et les institutions municipales de la Carthage romaine* (*Rev. hist. de droit*, 1953) notamment pp. 30-53. Pour la notion d'immunité dans les colonies romaines, cf. Tacite, *Annales*, II, 47 ; IV, 13 ; XII, 58 et 63. Les *coloniae immunes* ont été nombreuses en toutes provinces : Korneman, nos 84, 85, 86, 174, 182, 183, 184, 580 (en plus des trois colonies de Maurétanie). En dernier lieu, Forni, *Il reclutamento delle legioni*, *op. l.*, pp. 49-50. Pour l'exemption d'impôts au municipe de *Volubilis* lors de sa fondation sous Claude : *I.L.A.*, 634.

(153) Vestiges de fermes et villas au sud de *Rusguniae* (*B.A.C.*, 1900, p. 149). Il n'y a pas lieu de reprendre ici la question des possibilités d'exploitation de la Mitidja dans l'antiquité. Un certain nombre de textes littéraires réunis par J. Franc, *Le chef d'œuvre colonial de la France : la Mitidja* (Paris, Champion, 1929), pp. 46 *sq.*, et en dernier lieu par Edm. et Et. Sergent, *Histoire d'un Marais algérien* (Institut Pasteur d'Algérie, 1947), pp. 60-76, font état de la fertilité de la plaine du IXe au XVIIIe siècle, mais, en raison de leur emphase poétique, ces textes doivent être accueillis, semble-t-il, avec modération. On ne doute pas que la Mitidja fut un lieu de passage à l'époque antique. Une voie romaine reliant *Rusguniae* à *Auzia* (Aumale) devait normalement traverser la région. (V. Gsell, *Atl. arch. Alg.*, 14, nos 8, 9 et 27 ; carte du réseau routier dans P. Salama, *Les voies rom. de l'Afr. du N.*, *op. l.*). Pour les autres routes : borne milliaire près de Boufarik : *C.I.L.*, VIII, 22553 ; une voie existait également entre Tipasa et Mouzaïaville. Mais les preuves sont assez faibles d'une colonisation méthodique de la Mitidja. L'occupation semble s'être manifestée principalement sur les collines qui la bordaient : à Baba-Ali (*Atl. arch. Alg.*, 5, 33), à Berbessa (*ibid.*, 5, 14), à Mouzaïaville (*ibid.*, 14, 1), près de Rovigo (*ibid.*, 5, 44) et de St-Pierre-St-Paul (*ibid.*, 5, 43-44). Dans la plaine proprement dite, vestiges peu importants à Réghaïa (*ibid.*, 5, 40), borne milliaire de Boufarik citée *supra*, quelques traces de canalisations, trésor monétaire du second siècle aux environs de Maison-Blanche (*Rev. Afr.*, 1944, p. 164).

(154) Cf. Carcopino, *La mort de Ptolémée roi de Maurétanie* (*Le Maroc antique*², Paris, Gallimard, 1948, pp. 191-199).

On a fort peu de renseignements sur le statut juridique et les conditions de vie des colonies de vétérans lorsqu'elles se trouvèrent ainsi enclavées dans un royaume étranger. Pline (155) indique que la colonie augustéenne de *Zilis*, dans la région de Tanger, fut administrativement rattachée à la province de Bétique, et, d'après la même source, les citoyens romains habitant la cité d'*Icosium* (Alger) dépendirent de la colonie espagnole d'*Illici* (Elche) (156). C'est en fonction de ces deux références que les savants modernes ont conclu au rattachement général des colonies augustéennes à l'Espagne depuis l'époque de leur fondation jusqu'à la réduction des Maurétanies en provinces romaines (157).

A vrai dire, si cette généralisation manque de bases textuelles et épigraphiques, elle peut s'expliquer en partie par les rapports militaires, commerciaux, administratifs et moraux qui lièrent la Péninsule ibérique à l'Afrique du Nord occidentale à cette époque. Les colonies augustéennes du Maroc, fondées pour la surveillance du Rif et du Détroit, durent assurer nécessairement la protection méridionale de la province de Bétique (158). Par ailleurs, deux fondations césariennes d'Espagne, le municipe de *Gades* (Cadix) et la colonie de *Carthago Nova* (Carthagène) n'hésitèrent pas à honorer Juba II et Ptolémée de magistratures municipales et même du patronat (159). Si la colonie de *Rusguniae* avait été rattachée

(155) *Hist. Nat.*, V, 2.

(156) *Ibid.*, III, 19.

(157) E. Albertini, *Les divisions administratives de l'Espagne romaine* (Paris, de Boccard, 1923), pp. 41, note 2, 62, 65-66 ; Gsell, *Hist. anc. Afr. du N. op. l.*, VIII, p. 204 ; Thouvenot, *Banasa*, *op. l.* p. 44 ; id. *Essai sur la prov. rom. de Bétique*, *op. l.*, p. 166. Nous n'avons pas de renseignements sur l'autonomie juridique ou le rattachement d'une cité dont le sort fut comparable à celles de Maurétanie, la colonie romaine de *Lystra* fondée en 43 av. J.-C. et enclavée de 36 à 25 dans les états du roi Amyntas en Pisidie-Galatie.

(158) Thouvenot, *Essai sur la prov. rom. de Bétique*, *op. l.*, p. 152. D'après Pomponius Mela (II, 6) et Strabon (III, 1, 7) les habitants phéniciens de *Zilis* et en partie ceux de Tanger furent déportés à *Julia Josa* qui devint ainsi *Julia Traducta* (Tarifa) sur la côte nord du détroit.

(159) Juba II, duumvir quinquennal et patron de la colonie de Carthagène (*C.I.L.*, II, 3417 ; Müller, *Numism.*, III, p. 111, n° 108) et duumvir à Cadix (Avienus, *Ora maritima*, 277-283). Ptolémée duumvir à Carthagène (Müller, *ibid.*, p. 131, nos 204-207). Cf. Gsell, *Hist. anc. Afr. du N.*, *op. l.*, VIII, pp. 207-208 et 231-232.

lors de sa fondation au municipe espagnol d'*Obulco Pontificense*, la présence du surnom PONTIF dans sa titulature recevrait une justification, mais nous ne pouvons pour le moment l'affirmer. Les seules titulatures complètes que nous possédions en Maurétanie, celles de *Saldae*, *Rusazus* et *Tubusuctu*, ne traduisent aucune allusion de cette sorte, et il n'est guère prouvé que le surnom de *Valentia* attribué à la colonie de *Banasa* décèle une réminiscence de la ville de Valence en Espagne. Souhaitons qu'un jour quelque découverte épigraphique sur le site d'Alger permette d'entrevoir si la titulature d'*Icosium* renfermait ou non un souvenir d'*Illici*.

On ne doute pas que sur le plan interne les colonies militaires d'Octavien-Auguste, judicieusement disposées le long de voies stratégiques naturelles et pouvant intercepter toutes les relations d'un monarque de Cherchel avec l'intérieur de son royaume, durent influencer considérablement la politique et le comportement personnel de Juba et Ptolémée. Mais l'action morale de ces foyers de latinité, instruments d'une romanisation pacifique, préluda tout autant à la future annexion. De nombreux témoignages épigraphiques découverts en Algérie font état de la sollicitude des citoyens romains domiciliés dans le royaume à l'égard du roi Ptolémée [160] et sur l'un d'entre eux nous voyons précisément intervenir une Julia Vitalis, prêtresse de Saturne, fille de Respectus et citoyenne de *Rusguniae* [161]. Ce sont là les deux noms les plus anciens que nous possédions des habitants de la colonie d'Auguste au cap Matifou et l'on pourrait voir sans doute en ce Respectus le fils d'un vétéran de la *Legio VIIII Gemella*.

Malheureusement, l'image de la vie quotidienne de notre colonie n'apparaîtra que très faiblement à travers de rares mentions épigraphiques. Inscrite dans la tribu Quirina [162],

(160) Dédicaces trouvées à Bougie (*C.I.L.*, VIII, 8927), Alger (*ibid.*, 9257, provient peut-être de *Rusguniae*) et Cherchel (*ibid.*, 9242, cf. 9243 ; L. Leschi, *Un sacrifice pour le salut de Ptolémée roi de Maurétanie* dans *Mélanges E.-F. Gautier*, Tours, 1937, pp. 332-340 = *A. Ep.*, 1938, n° 149).

(161) *A. Ep.*, 1938, n° 149, vers les années 29-30 de notre ère.

(162) La mention de la tribu n'est pas ici de nature à apporter des précisions historiques sur la fondation des colonies. Auguste appartenait à la tribu Fabia. Or, certaines de ses colonies maurétaniennes sont inscrites dans la Quirina (*Rusguniae, Gunugu, Cartennas, Zucchabar*) d'autres dans la tribu Arnensis (*Saldae, Tubusuctu*). V. Gsell, *Hist. anc. Afr. du N., op. l.*, VIII, p. 202.

la colonie, dévouée aux empereurs [163], eut ses magistrats et ses patrons [164]. Elle vécut même des heures tragiques lorsque la famine menaça par deux fois ses habitants au cours du second siècle [165]. C'est entre les années 218 et 222 que, d'après nos milliaires I et III, elle revêtit le surnom d'*Antoniniana* en l'honneur d'Elagabal [166]. Nous ne pouvons discerner le bienfait qui lui valut ce titre ; il ne s'agit pas nécessairement de l'application de l'Edit de Caracalla accordant le droit de cité à tous les habitants de l'Empire et qui aurait fait bénéficier de cette législation les indigènes du territoire de *Rusguniae*. Nous constatons en effet vers cette époque l'attribution de semblables titres impériaux à plusieurs cités de la Maurétanie Césarienne [167]. Mais d'autres causes, quelque privilège fiscal notamment, auraient tout aussi bien justifié cet honneur. En toute hypothèse une *colonia Antoniniana* d'Elagabal est une rareté historique à prendre en considération.

Un peu plus tard, dans le courant du IIIe siècle, nous voyons *Rusguniae* associée aux colonies d'*Auzia* et d'*Equizeto* sur des inscriptions retraçant la carrière de deux personnages [168], sans qu'on en puisse inférer l'existence d'une sorte

(163) *C.I.L.*, VIII, 9246 et p. 974 : dédicace à Hadrien. A ajouter désormais la série de nos bornes milliaires.

(164) *Ibid.*, 9247 : *cursus* acéphale d'un patron de la colonie qui fut légat de M' Lepidus en Asie vers 26 av. J.-C. Mention de décurions, édiles, duumvirs, duumvirs quinquennaux aux IIe et IIIe siècles : *ibid.*, 9249, 9250, 9251 cf. 20850.

(165) *B.A.C.*, 1927, pp. 265-268 = *A. Ep.*, 1928, n° 23 : Base de statue élevée par les *Rusgunienses* et les *Rusguniis*, c'est-à-dire les citoyens et les *incolae* de *Rusguniae*, à un magistrat de leur cité et de celle de *Tigava* qui avait accrû l'approvisionnement public par ses livraisons de blé en l'an 164 ap. J.-C. Le municipe de *Tigava* se trouvait dans la zone fertile de la vallée du Chélif. Pline le cite comme *civitas* à son époque (sous Vespasien) mais peut-être des relations avaient existé depuis les origines entre *Rusguniae* et *Tigava*. Cf. inscription postérieure, moins explicite, d'un autre personnage ayant également fourni du blé : *C.I.L.*, VIII, 9250 = Dessau 6879.

(166) C'est pourquoi nos deux milliaires peuvent bien être, outre des dédicaces routières, de véritables monuments de gratitude.

(167) *Saldae*, colonie d'Auguste, reçoit le surnom d'*Antoniniana*, dû sans doute à Caracalla (*C.I.L.*, VIII, 8933, cf. Gsell, *Atl. arch. Alg.*, 7, 12) ; *Thamallula* (Tocqueville) celui de *respublica Thamallulensium Antoninianorum* (*B.A.C.*, 1907, p. CXCI) ; *Numerus Syrorum* (Marnia) est qualifié de *Severianus Alexandrianus* sous Sévère Alexandre (*C.I.L.*, VIII, 10468, 10469). Cf. pour *Equizeto* (Lecourbe) *B.A.C.*, 1897, p. 567.

(168) *C.I.L.*, VIII, 9045 = Dessau 2766 (*Auzia*) : un *dec(urio) iii col(oniarum) Auz(iensis) et Rus(guniensis) et Equiz(etensis)*. *Ibid.*, 9047 = Dessau 2767 (*Auzia*) : un *dec(urio) duarum col(oniarum) Auziensis et Rusguniensis*.

de confédération de trois colonies du type de la Confédération Cirtéenne. A cette époque on pouvait exercer des honneurs municipaux dans plusieurs cités à la fois, n'ayant entre elles aucun lien particulier. Mais l'association des trois villes sur les inscriptions est peut-être l'indice de relations morales et économiques auxquelles une commune vocation stratégique ne serait pas étrangère. En effet, à la fin du IIIe siècle, notre milliaire de la Tétrarchie (milliaire IV) s'inscrit dans un ensemble de restaurations routières où les secteurs d'*Auzia* [169] et d'*Equizeto* [170] apparaissent au premier plan. Sans doute est-ce l'époque de la réorganisation administrative et militaire des Maurétanies après l'écrasement de la grande révolte indigène par l'empereur Maximien [171]. *Rusguniae*, en raison de sa position, y avait peut-être joué un rôle.

La renaissance du IVe siècle ouvrit l'ère des fondations chrétiennes dont l'épigraphie du cap Matifou conserve encore des témoignages de grande valeur. On sait même que la ville, occupée par une garnison byzantine, possédait des évêques au début du VIIe siècle [172].

Dès lors une période obscure s'inscrit pour nous dans son histoire, mais son emplacement restera désormais solidaire de celui d'Alger. E.-F. Gautier a stigmatisé jadis la vocation politique insigne d'une pareille région, carrefour de grandes capitales que la géographie désignait [173]. Ainsi, notre petite colonie de vétérans aura peut-être été sur ce territoire le premier symbole d'une civilisation européenne, mais malgré l'apparente éloquence de ses inscriptions, elle n'a point voulu trahir encore tout son secret.

PIERRE SALAMA.

(169) *C.I.L.*, VIII, 22548, premier mille d'*Auzia* à *Rapidum*.

(170) *Ibid.*, 10430, 15e mille d'*Equizeto* vers le nord-ouest.

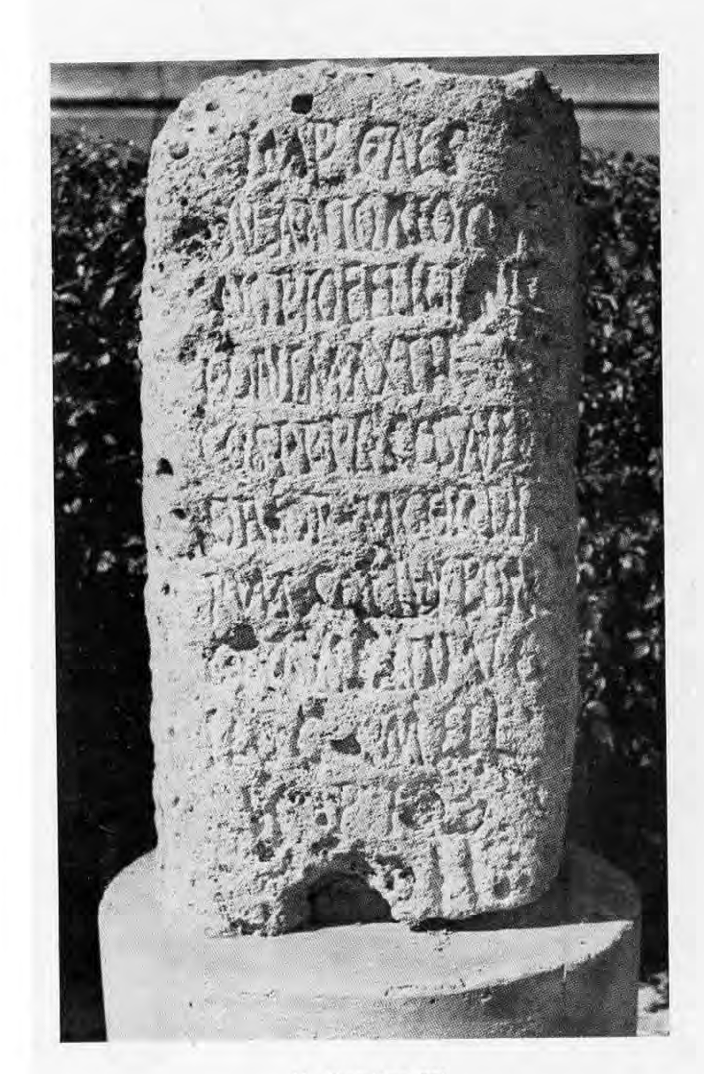
(171) V. *supra* notes 31 et 40.

(172) Pour ces questions voir notamment l'article *Matifou* (H. Leclercq, 1932) au *D.A.C.L.*, X, 2, col. 2670-2677.

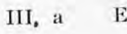
(173) E.-F. Gautier, *Structure de l'Algérie* (Paris, Soc. d'édit. géogr. et scient, 1922), pp. 29-31 ; Id. *Le passé de l'Afrique du Nord* 2 (Paris, Payot, 1942) pp. 364-368.



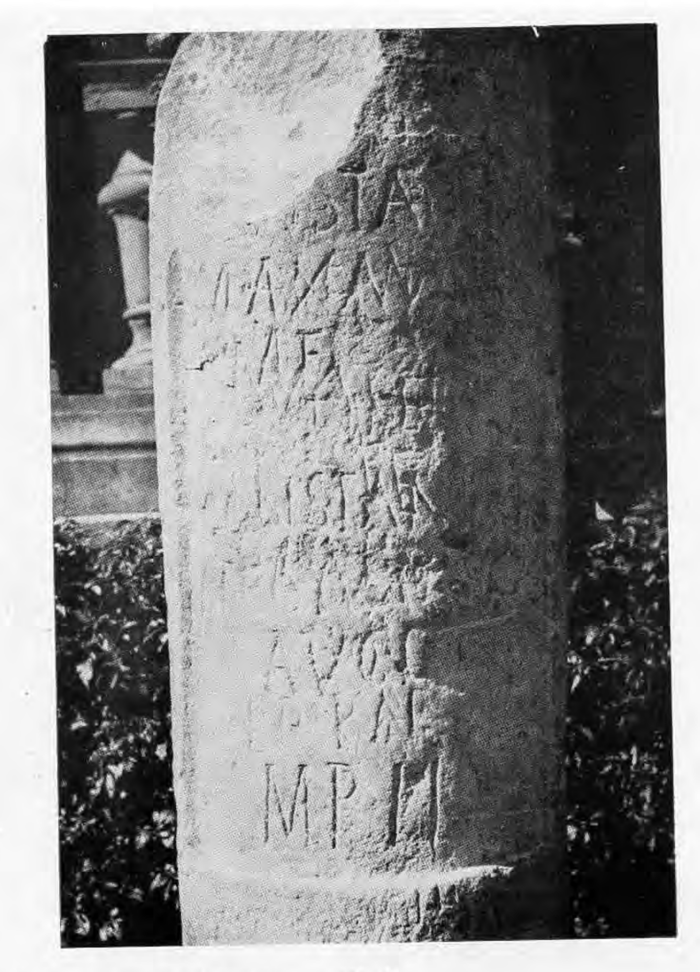




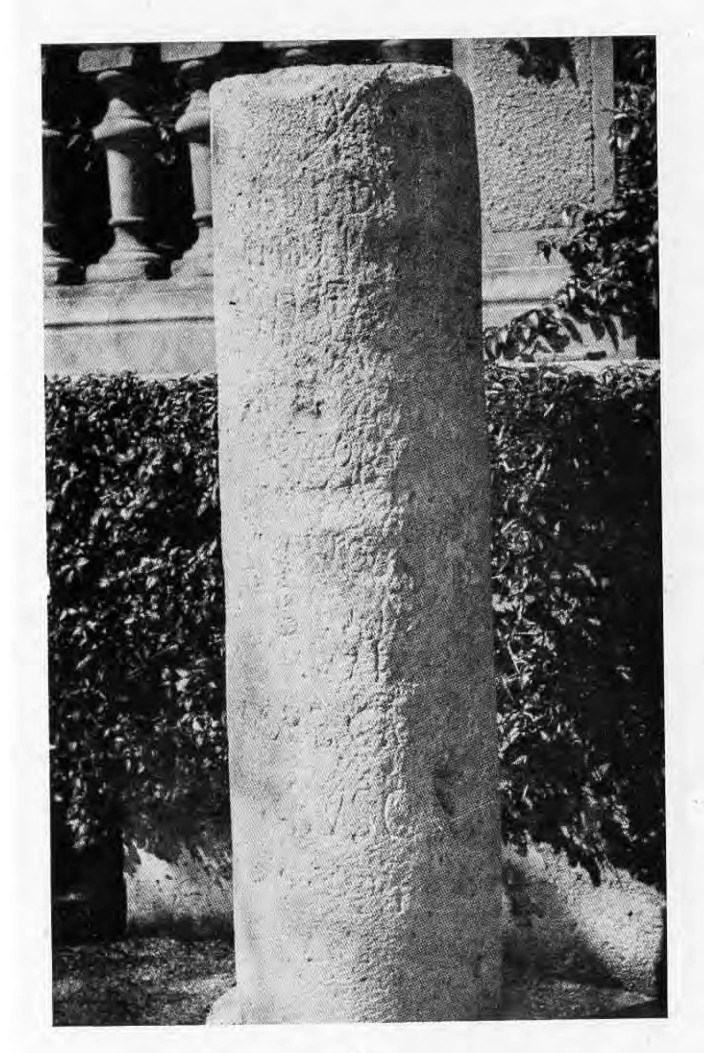
II. Gordien III



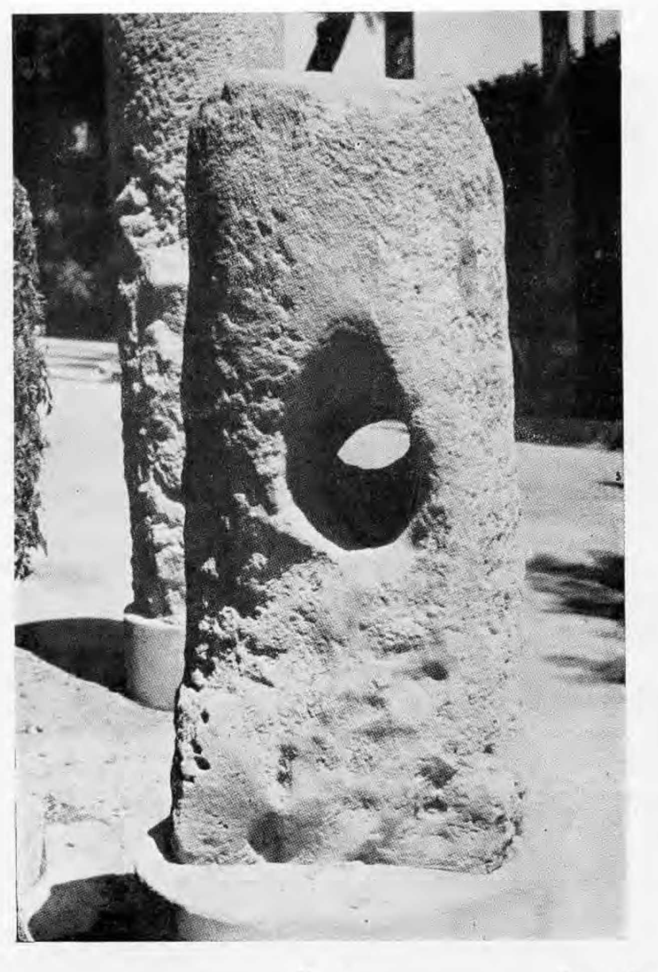




III, a   Elagabal ; Dynasties constantinienne et valentinienne.   III, b



IV
Tétrarchie ; Dynasties constantinienne et valentinienne.





V, a — Dynastie constantinienne. — V, b

Clichés P. SALAMA

Les monnaies coloniales supposées de Babba et de Banasa

Jean Mazard

On sait qu'à la mort de Bocchus le jeune (33 av. J.-C.) Octave fonda en Maurétanie, une douzaine de colonies qu'il ne mentionne d'ailleurs pas dans le compte rendu officiel de son règne — sans doute, opine Gsell, parce qu'il ne les avait pas établies dans une véritable province [1].

Trois de ces colonies furent créées dans la Maurétanie de l'Ouest, dite bogutienne, auprès de bourgades indigènes préexistentes avec lesquelles elles s'agglomérèrent par la suite. Ce furent la *Colonia Iulia Constantia Zulil*, auprès de Zilis [2], la *Colonia Iulia Campestris Babba* et la *Colonia Valentia Banasa*, ces deux dernières auprès de villages maures dont les noms n'ont pas été conservés par l'Histoire.

Après l'annexion de la Maurétanie, consécutive à l'assassinat de Ptolémée, il fallut trois longues années à Claude pour soumettre les tribus « qu'un vizir du roi défunt, son affranchi Aedemon, avait soulevé contre les Romains » [3]. On n'organisa qu'en 46 la nouvelle province.

La Maurétanie bogutienne, qui reçut le nom d'Ultérieure qu'elle conserva jusqu'à Vespasien, pour devenir alors Maurétanie Tingitane, absorba administrativement les colonies octaviennes qui avaient bénéficié sous les règnes de Juba II et de Ptolémée d'un véritable privilège d'exterritorialité ; mais il est admis que malgré cette unification, deux au moins : Babba et

(1) Stéphane Gsell. — *Histoire Ancienne*, VIII, p. 201.

(2) Aujourd'hui Arzila. Zilis a eu un monnayage particulier. Cf. Jean Mazard. *Corpus Nummorum*, n°s 625 à 626.

(3) Jérôme Carcopino. — *Le Maroc Antique*, Paris, 1948, p. 36.

Banasa durent conserver certains privilèges, au nombre desquels celui de monnayage. Müller, le maître incontesté de la numismatique de l'ancienne Afrique [4] avait en effet classé à ces deux colonies une importante suite monétaire et Cohen avait sanctionné de sa haute autorité ces attributions, dans sa monumentale « Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain » [5].

Les monnaies ainsi classées à Babba appartiennent à des émissions des règnes de Claude, de Néron et de Galba ; celles à Banasa sont moins originales puisqu'il s'agit de monnaies de Babba poinçonnées de la contremarque : B *AI*

⁂

Procédant, en vue de la rédaction d'un corpus des monnaies de Numidie et de Maurétanie [6] au contrôle des attributions faites par nos devanciers et à la recherche d'exemplaires nouveaux, nous fûmes amené à examiner une monnaie d'Auguste, au moyen de laquelle le savant Ernest Babelon avait cru pouvoir trancher le problème controversé de l'origine de ce monnayage colonial [7].

Fort de ce que sur le revers de cette monnaie à l'effigie d'Auguste figure un pont à trois arches surmonté d'une balustrade à claire-voie (fig. 1) type en tous points semblable à celui de monnaies de Néron qui portent en outre la légende C.C.I.B. qui se lit Colonia Campestris Iulia Babba (fig. 2) Ernest Babelon déduisait que ce moyen bronze appartenait

(4) Ludwig Müller. — *Numismatique de l'Ancienne Afrique*, 3 vol., Copenhague, 1862-1864. Le troisième tome est consacré aux monnaies de Numidie et de Maurétanie. Ouvrage complété par un *supplément*. Copenhague, 1874.

(5) Henri Cohen. — *Description historique des Monnaies frappées sous l'Empire Romain communément appelées Médailles Impériales*. 8 vol., Paris, 2e éd., 1880.

(6) Jean Mazard. — *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque*. Ouvrage devant prochainement paraître dans la collection archéologique du Gouvernement Général de l'Algérie.

(7) Ernest Babelon. — Quelques remarques sur les Monnaies d'Afrique et d'Espagne, in *Rev. Numismatique*, 1889, p. 393 et 502.

également à la série maurétanienne. Argument non dépourvu de valeur mais que contesta par la suite René Cagnat [8].

Nous entreprîmes donc l'examen critique de la série en adoptant pour base de départ cette monnaie controversée et notre premier soin fut de rechercher s'il n'en existait pas d'analogues dans le monnayage colonial d'Auguste.



1 2 3

Or quel ne fut point notre étonnement que de trouver dans Cohen et classées à Buthrote d'Epire, sous le N° 742 des monnaies d'Auguste (fig. 3), celle étudiée par E. Babelon et classée par lui à Babba.

L'identité des deux monnaies ne peut faire de doute. Certes la description donnée par Babelon diffère de celle de Cohen sur un point qui pourrait être capital. La légende du droit se lit suivant le premier, AVGVSTVS (à dr.) CAESAR (à g.) tandis que la leçon donnée par le second est AVGVSTVS (à dr.) BVTHR (à g.) mais le portrait est identique ; d'autre part Babelon avait admis que sa lecture faisait une part à l'hypothèse, car l'exemplaire étudié était de médiocre conser-

(8) R. Cagnat, in KLIO - IX -
L'interprétation d'Ernest Babelon est cependant reprise par Michael Grant, dans son ouvrage *From Imperium to Auctoritas*, Cambridge, 1946, pp. 222-269, mais seulement par voie d'affirmation.

vation sur le bord gauche de l'effigie, ce dont nous avons pu nous convaincre en nous reportant à la monnaie (N° 960 du cat. du Cab. des Méd.). La légende BVTHR (pour Buthrotum) ne paraissait faire de doute et l'attribution à Buthrote d'Epire se trouvait confirmée par deux autres monnaies (Cohen N° 741 et 743).

L'attribution de la monnaie décrite par Babelon pouvait-elle être maintenue à Babba ? Il n'est point rare en effet de trouver dans le monnayage colonial des similitudes de revers ; mais ces rencontres iconographiques s'expliquent généralement par des voisinages géographiques, par la communauté d'origine ou par des liens économiques ou financiers. En l'occurrence Buthrote et Babba se trouvaient séparées l'une de l'autre de plusieurs milliers de kilomètres et l'on perçoit peu quelles relations pouvaient exister entre l'Epire et la Maurétanie.

Mais un argument péremptoire devait faire écarter toute recherche en ce sens. Le revers identique quant à l'image (pont à trois arches) l'était encore par la légende : L. POMPON. C. IVLIVS. II. VIR Q.

Comment admettre l'homonymie de magistrats monétaires pour Buthrote et Babba ? On ne peut que conclure à la parfaite identité des deux monnaies. Mais ceci n'explique pas pourquoi le type de revers adopté par Buthrote sous Auguste a été repris sous Néron par Babba.

***

L'identification d'une importante suite monétaire à Babba et celle de la contremarque B *AI* pour Banasa semblent être fondées sur quatre arguments :

1° la lecture du sigle C.C.I.B. pour Colonia Campestris Iulia Babba ;

2° l'argument tiré du lieu de circulation et de rencontre de ces monnaies : l'Afrique du Nord ;

3° l'argument typologique résultant de la figuration d'un palmier sur certains des revers ;

4° Enfin la lecture de la contremarque B *AI* pour Banasa, lecture venant réconforter l'attribution de la série à Babba, en raison de la proximité des deux colonies.

Nous reprîmes donc le problème, en examinant chacun de ces arguments.

I. — La lecture du sigle C.C.I.B. n'est pas due, comme on serait tenté de la croire à Müller. Celui-ci donne ses sources [9] : elles sont fort anciennes. C'est le P. Harduini (Hardouin) qui interpréta pour la première fois ces quatre lettres [10]. Reprise par Vaillant [11] puis par Morell [12] ensuite par Eckhel [13] cette lecture était entérinée au début du XIXe siècle par Mionnet [14] ce qui permettait à Müller de l'adopter sans discussion et à Cohen [15] de la consacrer définitivement.

L'interprétation d'un sigle est toujours conjecturale et appelle l'hypothèse. Or la première remarque qui s'impose est que la lecture d'Hardouin fait violence au texte de base : le passage de Pline qui mentionne pour la première fois la colonie : « ab Lixo X L M in Mediterranea altera Augusti colonia est Babba, Julia Campestris appellata [16] ». Le nom de la colonie est donc *Colonia Julia Campestris Babba* soit C.I.C.B. et non Colonia Campestris Julia Babba = C.C.I.B. comme on l'a admis sans critique depuis le premier commentateur. Le nom donné par Pline est d'ailleurs conforme à l'usage établi. pour les colonies octaviennes, le qualificatif s'appliquant d'abord au nom du fondateur, avant ceux relatifs au site, aux caractéristiques diverses qui s'incorporent généralement dans la titulature. C'est ainsi que les noms des autres colonies mauré-

(9) Müller, *op. cit.*, III, p. 173.

(10) P. J. Harduini (dit Hardouin ou Harduin) S. J. — *Antirrheticus de Nummis Antiquis Coloniarum et Municiporum*, Paris, 1689.

(11) J. Vaillant. — *Numismatica Antiqua*, Paris, 1698.

(12) André Morell. — *Thesaurus Morellianus...*, Amsterdam, 2 vol., 1734.

(13) Eckhel. — *Doctrina Nummorum Veterum*, Vienne, 1792-1798.

(14) Mionnet. — *Description des Médailles Antiques Grecques et Romaines*, Paris, 17 vol., 1806-1838.

(15) Cohen, *op. cit.*, vol. I.

(16) Pline. — *Naturalis Historia*, vol. 5.

taniennes sont : Colonia Iulia Augusta Salditana, Colonia Iulia Augusta Rusazus, Colonia Iulia Augusta Legionis VII Tubusuptu, Colonia Augusta Deducta Cohorte Praetoria Gunugu, etc...

La lecture de Hardouin ne respecte donc pas le nom exact de la cité.

Loin de nous la pensée de nier toute valeur aux anciens écrits. Il reste des auteurs que nous avons cités maintes choses estimables, mais Hardouin a publié son *Antirrethicus de Nummis Antiquis* à Paris en 1689 ; Morell a écrit son *Thesaurus Morellianus* à Amsterdam en 1734 ; Eckhel sa *Doctrina Nummorum veterum* à Vienne en 1792/98, et Mionnet a colligé les œuvres de ses devanciers entre 1806 et 1838. Il ne peut être mis en discussion que la critique historique était encore à ses balbutiements et que le problème des origines des documents était alors à peu près ignoré. Mais nous retiendrons surtout de l'ancienneté de ces écrits, que dès la fin du XVIIe siècle les documents attribués à Babba étaient connus ; qu'en 1862/1874 Müller en établit la compilation et que Cohen en 1880 n'y ajoute rien d'inédit.

On peut donc déduire que le catalogue des monnaies de Babba a été établi dès le début du XIXe siècle, c'est-à-dire à une époque où la prospection scientifique de l'Afrique n'avait pas commencé.

II. — C'est en effet par pétition de principe et parce qu'on attribuait ces documents à Babba de Maurétanie que l'on a pu écrire que ces monnaies se rencontraient fréquemment dans le Nord de l'Afrique et le Sud de l'Espagne.

La connaissance très ancienne que l'on a de la totalité des séries monétaires attribuées à Babba et à Banasa est une première présomption de l'origine non africaine de ces documents ; indice qui se trouve corroboré par l'absence de toute acquisition nouvelle, depuis qu'a commencé la prospection méthodique des sites archéologiques de l'Afrique du Nord.

Alors que nos recherches nous ont permis de réunir plusieurs centaines de documents inédits (types ou variétés) pour les séries numides ou maurétaniennes, aucune monnaie

coloniale de la prétendue série n'est parvenue à notre connaissance. Nous n'avons pas davantage trouvé trace de ces monnaies, même de celles déjà étudiées, dans les dépôts publics ou dans les collections privées d'Algérie. Bien mieux, les comptes rendus des fouilles pratiquées au Maroc, tant dans la zone française que dans la zone espagnole [17] n'en mentionnent pas. C'est ainsi que R. Thouvenot dénombrant près de 4.000 monnaies trouvées dans les chantiers de Banasa, ne peut en attribuer aucune aux prétendus ateliers maures, dans une suite qui s'étend des premiers rois numides jusqu'à Constance II [18].

Tout aussi ignorées sont ces monnaies, des archéologues qui ont prospecté l'ancienne Bétique [19]. L'argument site que l'on a invoqué se révèle donc singulièrement négatif depuis que l'on possède les données scientifiques permettant de contrôler cet élément du problème.

III. — L'argument typologique est-il lui-même à retenir ?

C'est en effet la figuration d'un palmier sur le revers d'une monnaie (fig. 4 et 4 bis) qui a orienté Hardouin dans la recherche d'un atelier africain. L'argument n'est pas sans valeur.



4 — 4 bis

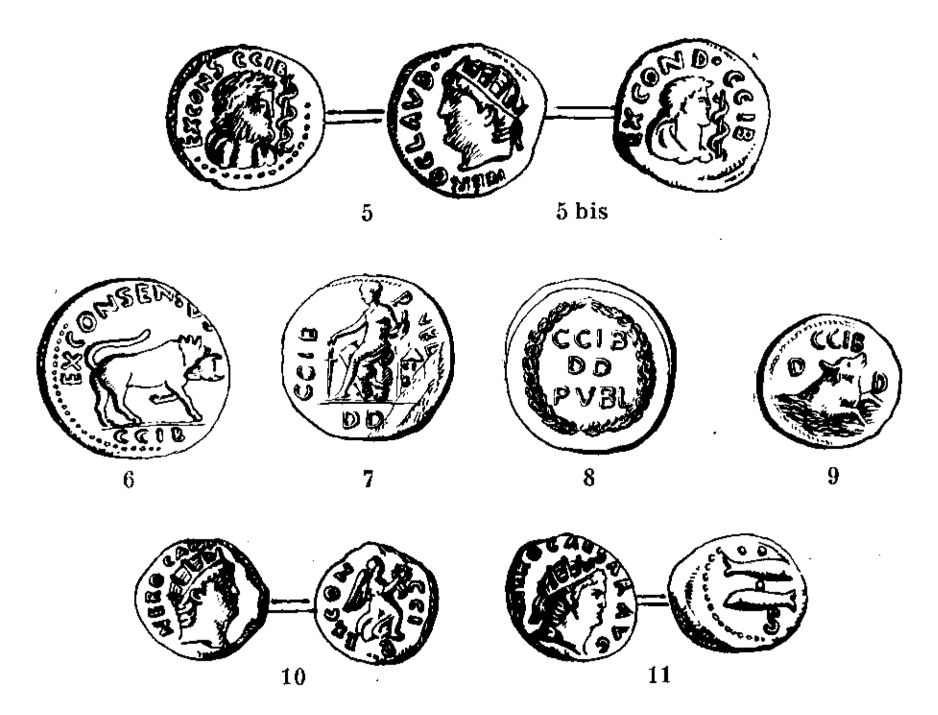
(17) Cf. notamment D. Pelayo Quintero Atauri : Algo sobre numismatica mauritana, in *Feriarios*, 1945. — C. Moran et Cecilio Gimenez Bernal : Escavaciones en Tamuda, in *Memoria*, n° 10, 1948. — M. Felipe Mateu y Llopis : Monedas de Mauritania, in *Publicaciones del Instituto General Franco « para la investigacion Hispano-Arabe »*, 1949.

(18) R. Thouvenot. — *Une colonie romaine de Maurétanie Tingitane*. Paris, 1942 et fascicule 9 des *Publications du Service des Antiquités du Maroc* (1951) entièrement consacré aux fouilles de Banasa.

(19) Aucune trace de ces monnaies dans les comptes rendus de trouvailles que publie régulièrement M. Mateu y Llopis.

Le palmier peut être interprété soit en symbole, soit comme type national. Dans le premier cas, on admet qu'il indique une origine phénicienne, le mot « phœnix » signifie aussi bien l'arbre que le peuple ; dans le second, il rappelle un arbre spécifiquement original, une culture nationale.

Mais le palmier n'a été utilisé sur les monnaies dites de Babba, que très rarement ; il n'est pas l'argument principal de cette série ; les exemplaires sur lesquels il figure sont rares [20]. Il constitue même un incident dans une suite extrêmement variée qui comporte des types que l'on ne peut rattacher à l'Afrique : ci-dessous (Fig. 5 et 5 bis, 7 et 9).



5 5 bis

6 7 8 9

10 11

Dans cette série on ne trouve d'autres rappels de types précédemment utilisés en Maurétanie que pour le taureau cornupète (fig. 6) = monnaies de l'Interrègne et de Juba II ; le poisson (fig. 11) = monnaies de Lix ; la Victoire (fig. 10)

(20) Müller, *op. cit.*, III, n° 259 (Claude), n° 280-281 (Néron).

= monnaies de Juba II et de Ptolémée. Mais ces types se rencontrent aussi sur de nombreuses monnaies coloniales non africaines, de même que le palmier se trouve sur des monnaies d'Asie et même d'Europe [21].

On ne peut pas en définitive, retenir l'argument typologique comme un indice probant et comme la marque certaine d'un atelier africain.

IV. — Le dernier argument susceptible d'être invoqué : lecture de la contremarque | B A*I* | pour Banasa (fig. 12 et 13) ne tient sa valeur que de la proximité des deux colonies. Mais est-il certain que B A*I* doive se lire B A N ? L'interprétation du monogramme A*I* peut aussi bien être AU (lecture de Cohen) A*I* étant fréquemment l'abrégé d'AVGVSTVS.

D'autre part la contremarque est parfois inscrite BA. et même B.A. (Voir Planche N° 14). La lecture Banasa est elle-même douteuse.


12 13

Ceci nous conduit à examiner ce qu'étaient Babba et Banasa, l'une par rapport à l'autre.

On ne peut fixer d'une façon certaine l'emplacement de Babba. Pline, nous l'avons vu précédemment le situait à 40 milles de Lixus (Larache). Tissot [22] faisant état de renseignements tirés de la *Notitia dignitatum*, plaçait Babba beaucoup plus au Sud, sur l'emplacement, aujourd'hui reconnu

(21) Cf. Panorme (Sicile). Caryste (Eubée). Hierapytna (Crête). Triausus (Crête). Ios (Egée). Tyr (Phénicie). Judée, etc...

(22) Charles Tissot. — *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, Paris, 1877, p. XII.

certain, de Banasa. Cagnat [23] a rectifié cette identification, le *Castrabariensi* de la Notitia devant être lu *Castrobabbensi* et situé dans la région d'Ouezzane. C'est en effet selon toute vraisemblance au lieu dit Rirha, sur l'oued Becht, à 60 kilomètres au Nord-Nord-Est de Larache, que se situe l'antique Babba. Mais les vestiges qui nous sont demeurés, sont très pauvres, insuffisants pour emporter conviction. Ils témoignent l'existence d'un simple oppidum, demeuré tel jusqu'à la fin de l'occupation romaine, comme l'indiquent les noms de Castrabariensi ou Castrobabbensi [24].

Banasa fut au contraire une ville rapidement opulente. Les fouilles conduites depuis 1933 par R. Thouvenot nous ont livré d'importantes constructions, de remarquables documents épigraphiques, des objets d'art d'une valeur exceptionnelle et pour ce qui nous intéresse, cette suite de 4.000 monnaies, au nombre desquelles il n'en figure aucune ni de Babba ni de Banasa [25].

On comprend mal le choix de Babba, poste militaire frontière, pour l'établissement d'un atelier monétaire, alors qu'il n'en existe pas dans les autres colonies octaviennes ; on comprend encore moins pourquoi les magistrats de Banasa ont fait leurs par l'apposition d'une contremarque, les séries monétaires de la cité voisine.

Mais il est curieux aussi de constater que seules les monnaies à l'effigie de Néron portent la contremarque B AI. On peut, par hypothèse, envisager que l'adoption par Banasa

(23) Cagnat ap. Carcopino. — La fin du Maroc Romain, in *Le Maroc Antique*, *op. cit.*, p. 251.

(24) Louis Chatelain. — *Le Maroc des Romains*, Paris, 1944, p. 127.

(25) Thouvenot. — Publications, *op. cit.*, p. 183. La circulation monétaire africaine est représentée par des monnaies de Carthage - Iol - Caesarea - Lixus-Sémès - des rois incertains de Numidie, de Juba II. Les émissions extérieures comprennent des monnaies de Gadès - Carteia - Caesar Augusta - Segobria. Le monnayage romain débute par un denier de Jules César et s'achève par des monnaies de Constance II. (Renseignements complétés à ce jour par M. Thouvenot).

Il ne faut omettre d'indiquer que la trouvaille monétaire effectuée en 1906, et qui comprenait plus de 6.000 deniers de Juba II, a été faite à proximité même de Banasa bien qu'elle ait été improprement appelée Trouvaille d'El Ksar ; cf. A. Dieudonné, Trouvaille de monnaies de Juba II à El Ksar, *Rev. Numis.*, 1908, p. 350 ; *Rev. Numis.*, 1910, p. 437 et les Deniers de Juba II Roi de Maurétanie, *Rev. Numis.*, 1915, p. 311.

de la monnaie de Babba a cessé au cours ou à la fin du règne de Néron, ce qui expliquerait l'absence de contremarques sur les monnaies à l'effigie de Galba ; mais ceci ne peut expliquer pourquoi les monnaies à effigie de Claude, antérieures à celles de Néron et qui devaient circuler en même temps que celles-ci, ne portent pas de contremarque ; pour quelle raison les magistrats de Banasa auraient-ils écarté les émissions de Claude ?

L'interprétation de la contremarque donnée par Müller soulève donc de nombreuses difficultés, même si l'on tient pour valable (et cela n'est point le cas) l'attribution de la série originelle à Babba.

Nous pouvons donc dire que l'examen critique des arguments susceptibles de valider l'attribution classique de ces séries à Babba-Banasa conduit à des conclusions essentiellement négatives.



Le but de notre étude ne serait qu'imparfaitement atteint, si nous ne cherchions, à notre tour, une solution positive au problème.

Il nous est apparu, en déduction de ce que le type « pont à trois arches » se trouvait en premier lieu et de toute certitude sur les monnaies de Buthrote, que c'était vers l'Epire qu'il fallait orienter les recherches.

Le matériel documentaire relatif à cette région a été jusqu'à ces dernières années d'une extrême indigence. L'Albanie ne s'est ouverte que pour un temps très court aux recherches archéologiques. Ce n'est qu'entre 1930 et le début du conflit mondial, que des missions scientifiques italiennes ont pu y pénétrer. Les comptes rendus de ces travaux publiés en 1940-1943 ne nous sont parvenus qu'avec de longs retards et fragmentairement, mais nos confrères numismates italiens ont bien voulu répondre à nos demandes et nous renseigner.

Or l'argument site, singulièrement négatif en ce qui concerne l'Afrique du Nord et l'Espagne, se révèle résolument positif pour l'Albanie. Les comptes rendus de fouilles publiés

par M. Pirro Marconi [26] par le Professeur Ugolini [27] sont démonstratifs à cet égard. Il ne s'est pas seulement rencontré un nombre important des monnaies de Buthrote à effigie d'Auguste (fig. 3) mais encore des monnaies de Néron au sigle C.C.I.B. (fig. 2) et même des monnaies avec la contremarque B AI.

Mlle Laura Breglia [28] nous révèle qu'on peut classer au nombre des monnaies découvertes dans l'acropole de Butrinto une monnaie à effigie d'Auguste (fig. 3) trois de Néron, au type du pont à trois arches (fig. 2) dont une contremarquée B AI ; une autre de Néron, type du taureau cornupète (fig. 6) ; deux du même, au type d'Esculape (fig. 5) une autre au type du poisson (fig. 11) une dernière enfin au palmier, celle-ci portant en outre la contremarque B AI (fig. 4 bis) — notons ici que le type au palmier ne s'était pas encore révélé avec contremarque.

***

L'abondance des monnaies au sigle C.C.I.B. qui ont été trouvées tant dans les fouilles de Butrinto que dans d'autres lieux d'Albanie, a éveillé la curiosité des numismates italiens, mais ne leur a pas suggéré d'explication révocant l'attribution antérieure à Babba et Banasa.

Une explication nous est fournie par Mlle Breglia dans son étude précitée « *Monete di Babba a Butrinto* ». Nous reprenons sa thèse :

« L'activité de l'atelier de Babba, très intense sous le règne « de Néron se justifie par le fait qu'il incombe à cette officine « d'alimenter la circulation en monnaie de bronze de l'entière « province d'Afrique, puisqu'il est établi que ces émissions « sont les seules permises dans une aussi vaste région. Ne « nous étonnons donc pas que cette monnaie se répande

(26) Pirro Marconi. — Rendiconti della Academia Reale di Napoli, 1941.

(27) Prof. Ugolini. — *L'Acropoli di Butrinto*, Appendice numismatica, Roma, 1942.

(28) Prof. Laura Breglia. — *Monete di Babba a Butrinto*, in Rivista Numismatica, maggio-augusto 1941.

« abondamment en Maurétanie et encore moins, qu'elle circule fréquemment au delà du détroit de Gibraltar, en « territoire espagnol... » or « la Légion Xe Gemina qui tient « ses garnisons dans la péninsule ibérique et plus spéciale- « ment en Bétique, fut déplacée en 63 après J.-C., année où « l'on signale sa présence en Pannonie. Ce déplacement « rapide est historiquement expliqué par le fait que la XVe « Légion Apolinaris cantonnée à la frontière danubienne, fut « précisément transférée en Orient en 63, pour participer aux « opérations contre les Parthes... Les soldats de la Xe Gemina « auraient fortuitement emporté avec eux la monnaie dont « ils usaient et s'en seraient servis, facilités en cela par la « similitude des types inscrits sur les monnaies de Buthrote « et de Babba ».

Nous avons cité textuellement Mlle Breglia en raison du nombre d'hypothèses auxquelles elle doit faire appel. L'auteur ne se dissimule d'ailleurs pas les faiblesses de son explication. « Combien de monnaies auraient dû porter avec eux « les soldats d'Espagne pour arriver à ce que tant d'entre « elles parviennent jusqu'à nous ? ». Mais l'argument tiré de l'identité de type, valable pour les monnaies où figure un pont, n'est plus valable pour les autres. Comment expliquer l'emprunt de la voie maritime pour effectuer ce déplacement et qu'un des points d'escale ait été précisément Buthrotum ? alors que la voie terrestre (via Augusta) était plus normale et usuelle ? En définitive Mlle Bréglia peu assurée de l'hypothèse qu'elle forme, ne l'accepte que par suite de « l'absence de solution plus documentée » au problème que pose la présence en Epire des monnaies dites de Babba.

Mais n'est-ce point plutôt aux données erronées du problème que l'auteur doit ses conclusions, pour le moins aventureuses ? N'est-ce point pour avoir admis sans réserve la lecture donnée par Hardouin et la prétendue circulation des monnaies dites de Babba en Afrique, que partant de prémisses inexactes, Mlle Breglia aboutit à l'explication conjecturale qu'elle nous propose ? Si l'argument de « site » toujours difficile à interpréter, est parfois déterminant, c'est bien dans le cas qui nous occupe, car c'est précisément le contraire de ce qu'avance Mlle Bréglia qui doit être retenu,

les monnaies coloniales ayant une aire d'expansion très limitée, c'est en général sur les lieux de l'émission ou à proximité qu'elles se rencontrent.

Comment déchiffrer dès lors les initiales C.C.I.B. ?

Il peut être observé que cette légende apparaît pour la première fois sur les monnaies de Claude tandis que les émissions avec la légende : Buthrotum, ne se rencontrent pas au delà du règne d'Auguste. Si comme nous le pensons, les séries monétaires portant C.C.I.B. appartiennent également à Buthrotum, il y aurait donc absence de fabrication d'Auguste à Claude. La reprise de l'activité de l'atelier avec ce dernier est indicative d'un fait nouveau qui nous échappe mais qui peut être traduit par une modification de la titulature, C.C.I.B. peut en effet se lire : *Colonia C.... Iulia Buthrotum.*

En ce qui concerne les trois premières lettres, Mannert [29] et Zumpt [30] ont émis l'hypothèse qu'elles pouvaient se lire *Colonia Claudia Iulia*, Müller se contente de rejeter cette lecture sans donner d'explication, pour s'en tenir à celle de Hardouin [31]. La lecture de Mannert et de Zumpt ne vaut en effet que si l'on interprète le second C par *Claudia*, or Müller n'avait pas le choix entre Campestris et Claudia puisqu'il n'envisageait d'autre classement qu'à Babba.

Par ailleurs la lecture de Mannert et de Zumpt est contraire à la logique ; la succession des noms suivant l'ordre chronologique la titulature devrait être *Colonia Iulia Claudia B...* Le problème reste entier.

⁂

Qu'il nous suffise pour l'instant, de retenir l'argument de site, négatif pour la Maurétanie, positif pour l'Epire, pour rejeter les très anciennes classifications que Müller et Cohen ont adoptées.

(29) Mannert. — *Géographie Ancienne des Etats Barbaresques.* (Trad. Marcus), Paris, 1842. apud., Müller, III, p. 172.

(30) Zumpt. — *Commentaires Epigraphiques*, cité par Müller, III, p. 172.

(31) Müller, *op. cit.*, p. 172.

Il nous paraît désormais certain que les séries par eux attribuées à Babba et à Banasa doivent être écartées de la numismatique de l'ancienne Afrique, pour être annexées avec plus de certitude à une autre origine, vraisemblablement à Buthrote d'Epire.

Nous admettons par avance que cette proposition puisse, quant au second terme, soulever des réserves que seules pourront lever des sources épigraphiques ; il n'en reste pas moins, que le premier ne paraît pas devoir souffrir objection. En toute certitude, les monnaies dites de Babba et de Banasa ne sont pas africaines.

Jean MAZARD.

EXPLICATIONS DE LA PLANCHE HORS-TEXTE

1. Auguste. Exemplaire Cab. des Médailles. Cohen, I, 742. Pub. E. Babelon (attribution erronée).
2. Néron. Ex. Cab. Méd. Cohen, I, 439 ; Müller, III, 261.
4. Claude. Ex. Cab., Copenhague. Cohen, I, 141 ; Müller, III, 259.
4 *bis*. Néron. Ex. British Museum. Cohen, I, 442 ; Müller, III, 280.
8. Claude, Ex. Cab. Méd. Cohen, I, 148 ; Müller, III, 255.
9. Claude. Ex. British Museum. Cohen, I, 143 ; Müller, 260.
5. Néron. Ex. Cab. Copenhague. Cohen, I, 435 ; Müller, III, 277 et variante.
6. Néron. Ex. Cab. Méd. Cohen, I, 436 ; Müller, III, 273.
10. Néron. Ex. British Museum. Cohen, I, 445 ; Müller, III, 276.
11. Néron. Ex. British Museum. Cohen, I, 444 ; Müller, III, 282.
12. 13. 14. Néron. Contremarques : BA*I* et B.A.



Ce n'est donc qu'après la bataille d'Actium que l'ancien projet de coloniser Buthrote fut réalisé par Auguste et les monnaies de cette ville (Imhoof - Blumer, *Monnaies grecques 138, 140*) qui portent les unes *C(olonia) I(ulia) Buth(rotum)*, les autres *C(olonia A(ugusta) Buth(rotum)* montrent bien que la ville a porté les noms de *Colonia I(ulia) A(ugusta) Buthrotum*.

***

Comment alors expliquer une troisième série de monnaies où nous lisons en abrégé les lettres *C. C. I. B.* - Quel sens donner au deuxième *C* ?

Nous croyons qu'une inscription de Burnum (Dalmatie) (*CIL III 15006*) nous fournit la clef de l'énigme. En effet, alors que tous nos prédécesseurs ont suivi l'interprétation de l'éditeur O. Hirschfeld d'après lequel les restes *caMPESTRI* IVL(ia) AVGVSTAN se rapportaient à la *Colonia Augusta Campestris Iulia Babba* de Maurétanie Tingitane, nous estimons que nous devons comprendre le sigle *C.C.I.B.* comme les abréviations de *C(olonia) C(ampestris) I(ulia) B(uthrotum)*. Cette lecture est d'autant plus certaine qu'aucun des autres militaires de la IX CLAUDIA enterrés à cet endroit n'est originaire de Maurétanie ni même d'Afrique.

H. G. PFLAUM.

Ibn 'Abd al-Barr al-Qurt'ubî

(368-463 = 978-1071)

Al-Qaçd wa'l-'amam fî't-ta'rîf bi-'uçûl ansâb al-'Arab wa'l-'Ajam : «Le dessein et le projet de faire connaître les origines des races arabes et étrangères».

Traduction française avec un Avant-Propos et des Notes par

Abderrahman MAHDJOUB
Professeur au Collège de Slane à Tlemcen

AVANT-PROPOS

LE SIÈCLE D'IBN 'ABD AL-BARR

Le cinquième siècle de l'hégire (XI[e] s. de J.-C.) fut, au point de vue politique, une époque particulièrement néfaste pour l'Espagne musulmane : le pays est déchiré entre les factions militaires berbères, slaves et arabes, et l'ancienne unité de la Péninsule, si péniblement réalisée par certains souverains umayyades, a fait place à une multitude de petits Etats toujours prêts à s'agrandir les uns aux dépens des autres ; c'est l'époque que les chroniqueurs musulmans dénomment celle des *mulûk at'-T'awâ'if* (rois des principautés), par analogie avec la période de même nom de l'histoire persane (1).

Mais à quelque chose malheur est bon ; la rivalité même qui existait entre les Etats a incité les rois à étaler dans leurs cours un grand faste, à encourager les lettres, les arts et les sciences. Et c'est ainsi que dans ce siècle si troublé par les luttes, de grands noms émergent dans toutes les productions de l'esprit ; c'est Ibn Zaydûn, Ibn 'Ammâr, Ibn al-Labbâna, Ibn H'amdîs, Ibn 'Abdûn dans le domaine de la poésie ; Ibn H'ayyân, al-Bakrî, Ibn H'azm

(1) V. à ce sujet la traduction du *Qaçd*, n. 296.

dans celui de l'histoire, de la géographie et de la littérature ; Abû 'l-Qâsim az-Zahrâwî (Albucasis) dans celui de la médecine ; Ibn 'Abd al-Barr, l'auteur du livre dont nous donnons la traduction, dans celui de la tradition et de la généalogie.

*
* *

L'Auteur

C'est un vendredi — le 24 Rabî' II 368/30 nov. 978 — à l'heure où les prédicateurs faisaient entendre leur voix dans les mosquées, que naquit à Cordoue Abû 'Umar Yûsuf ibn 'Abd Allâh ibn Muh'ammad ibn 'Abd al-Barr an-Namarî (2). Il appartenait à une grande tribu arabe issue de Rabî'a (3), celle d'an-Namir ibn Qâsit' et c'est de là que vient l'adjectif ethnique *an-Namarî*.

De la jeunesse de notre auteur, comme d'ailleurs de sa vie entière qui fut assez longue — 95 ans — nous ne savons pas grand'chose. Il étudia d'abord à Cordoue où régnait alors au nom de l'umayade Hichâm II, trop jeune, le grand chambellan Ibn Abû-'Amir ; il s'intéressa surtout au droit et son premier grand maître de jurisprudence fut Abû 'Umar Ah'mad ibn 'Abd al-Malik, dit Ibn al-Mukwî, mort à Cordoue en 401 (1010 (4) ; Ibn Khallikân raconte qu'Ibn 'Abd al-Barr prenait note du cours, sous les yeux de son professeur.

Il s'attacha aussi à d'autres maîtres ; les biographes citent un auteur d'une histoire des savants musulmans de l'Espagne, Abû 'l-Walîd 'Abd Allâh ibn al-Farad'î, mort à Cordoue en 403 (1012) (5) ; Abû 'Umar Ah'mad ibn Muh'ammad at'-T'alamankî (6), professeur de *h'adîth* (tradition) à Cordoue et auteur de plusieurs ouvrages, en particulier d'un commentaire du *Coran* ; Abû 'l-Qâsim Khalaf ibn al-Qâsim al-Barâdi'î, jurisconsulte malékite, originaire de Kairouan (7), Abû 'l-Walîd Sulaymân ibn Khalaf connu sous le nom d'al-Bâjî, mort à Alméria en 474 (1081) (8) ; 'Abd

(2) On peut consulter sur ce grand traditionniste : Ibn Khallikân, *Wafayât*, II, 348 sq ; Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, III, 306 sq ; Zaydân, *Ta'rikh âdâb*, III, 66 ; Huart, *Litt. ar.*, 231 ; Brockelmann, *Ar. Litt.*, I, 367 ; *Suppl.* I, 628 avec bibliographie.

(3) On sait que Rabî'a désigne une des deux grandes branches de la confédération des tribus du Nord de l'Arabie.

(4) Sur cet écrivain, auteur d'un ouvrage de droit malékite en cent parties (*juz'*) v. Ben Cheneb, *Ijâza*, p. 312, § 288.

(5) Sur cet auteur, v. Huart, *Litt.*, 203.

(6) V. sur ce personnage mort en 429 (1036), Ben Cheneb, *Ijâza*, 165, § 125.

(7) V. sur ce personnage, Ben Cheneb, *Ijâza*, 344, § 333.

(8) V. sur ce personnage, Ben Cheneb, *Ijâza*, 170, § 134.

al-Wârith ibn Sufyân (9) ; Abû Sa'îd ibn Naçr (ou Sa'd ibn Naçr : Ibn Khallikân cite le premier nom et adh-Dhahabî le second) ; Abû Muh'ammad 'Abd Allâh ibn 'Abd al-Mu'min et d'autres encore.

A-t-il quitté l'Espagne pour aller en Orient à la recherche de la science (*fî t'alab al-'ilm*) comme c'était la coutume en pays musulman au Moyen âge ? Aucun biographe ne l'indique et il semble bien qu'Ibn 'Abd al-Barr ait failli à la règle et qu'il se soit contenté de demander à des maîtres d'Egypte et de la Mecque une licence pour rapporter des traditions d'après eux. Adh-Dhahabî (10), en effet, affirme que « les traditionnistes Abû 'l-Fath' ibn Saybukht (11) et 'Abd al-Ghanî ibn Sa'îd lui donnèrent licence d'Egypte [pour rapporter les traditions de leur programme] (*ajâzâ lahu min Miçr*) (12) et Abû 'l-Qâsim 'Ubayd Allâh ibn as-Saqat'î (ou Abû 'l-Qâsim as-Saqat'î, selon Ibn Khallikân) lui accorda la même autorisation de La Mecque ».

On ne sait ni quand ni où Ibn 'Abd al-Barr commença à enseigner. Ce que l'on peut affirmer, c'est que son savoir devenu rapidement étendu attira de nombreux auditeurs des plus lointaines contrées de l'Islam. Les biographes ne manquent pas de donner la liste de ses disciples ; ce sont : Abû'l-'Abbâs ad-Dalâ'î, Abû Muh'ammad ibn H'azm, Abû 'Abd Allâh al-H'umaydî, Abû Bakr Sufyân ibn al-'Açî, Abû 'Alî al-Ghassânî, Abû Dâwud Sulaymân ibn Abû-'l-Qâsim al-Maqqarî et j'en passe.

A l'époque des grands troubles, de la *Fitna*, selon le terme des chroniqueurs musulmans, (403-536/1012-1141), il voyagea quelque temps dans l'Ouest de l'Espagne, puis s'établit à Dâniya (Dénia) à l'Est de la Péninsule, et plus tard à Balansiya (Valence) et à Chât'iba (Jativa). Sous le gouvernement du prince al-Mudh'affar ibn al-Aft'as, roi de Bat'alyûs (Badajoz), il fut nommé cadi de Lichbûna (Lisbonne) et de Chantarîn (Santarem). Il s'éteignit un vendredi — le 29 Rabî' II 463/3 février 1071 — à Jativa.

*
* *

Caractère et prestige de l'auteur

D'après l'opinion générale, Ibn 'Abd al-Barr était un homme pieux, désintéressé, digne de confiance ; il menait une vie exemplaire, conforme à la *sunna* (tradition) et aux usages établis. Au point de vue juridique, il fut tout d'abord du groupe des *Dh'ahi-*

(9) V. n. 12 de la traduction du *Qaçd*.

(10) Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, III, 306.

(11) L'édition du Caire du *Qaçd*, dans l'introduction, donne ainsi le nom de ce personnage ; chez adh-Dhahabî, on lit : *Sakhit* ou *sukhayt*.

(12) Sur ce sens particulier de *ajâza*, v. Nawawî, *Taqrib*, trad. Marçais, 115 sq, n. 2 et al-Firûzâbâdî, *Qâmus*, II, 170.

rites, c'est-à-dire de ceux qui comprennent les lois et les récits du *Coran* d'après leur sens littéral ; mais par la suite, il devint malékite avec un net penchant pour la doctrine d'ach-Châfi'î [13].

Il possédait une connaissance étendue et sûre du *Coran*, de la jurisprudence, de l'histoire, des généalogies et surtout de la Tradition (*H'adîth*). On lui attribue le titre de *h'âfidh'* : « grand connaisseur de h'adîth » [14] et même celui de *h'ujja* qui, théoriquement, « désigne celui qui connaît 300.000 traditions avec tout ce qui s'y rapporte, à savoir leur texte, leur *isnâd*, le degré de confiance que méritent leurs rapporteurs et le temps où ils ont vécu » [15]. Ibn 'Abd al-Barr, affirme Ibn Khallikân [16], fut le *h'âfidh'* de l'Occident, comme Abû Bakr Ah'mad ibn 'Alî ibn Thâbit al-Khat'îb al-Baghdâdî (mort en 463 = 1071, à la même date qu'Ibn 'Abd al-Barr) fut le *h'âfidh'* de l'Orient.

⁂

Ouvrages d'Ibn 'Abd al-Barr

Et de fait la comparaison avec al-Khat'îb al-Baghdâdî peut se soutenir aisément non seulement eu égard à la somme énorme des traditions qu'il connaît, mais aussi à en juger par la longue liste des ouvrages de notre auteur [17]. Nous ne les énumérerons pas tous : ce serait trop long ; nous indiquerons les plus importants.

Dans les « Sciences du h'adîth », on cite habituellement : le *Kitâb al-istî'âb fî ma'rifat al-Ach'âb*, recueil de biographies des compagnons du Prophète et *al-Intiqâ' fî fad'â'il ath-thalâtha al-fuqahâ*, livre consacré aux trois grands fondateurs de rites (Mâlik, Abû H'anîfa et ach-Châfi'î) ; dans le domaine de l'histoire, le *Durar fî 'khtiçâr al-maghâzî was-siyar*, histoire abrégée des guerres du temps de Muh'ammad ; dans celui de la littérature, le *Bahjat al-majâlis wa-'uns al-majâlis*, recueil de proverbes, apophtegmes, récits et vers, dédié au prince al-Mudh'affar ; et

(13) V. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, III, 306 sq.

(14) Le *h'âfidh'* (savant conservateur par la mémoire des textes sacrés) désigne ici le traditionniste qui joint à la connaissance de la critique du *h'adîth* la connaissance par cœur (*h'ifdh'an*) d'un grand nombre de traditions, texte et *isnâd* ; le *h'âfidh'* occupe un rang supérieur à celui du *muh'addith* et le *muh'addith* un rang supérieur à celui du *râwi*, simple collectionneur de traditions ; v. Nawawî, *Taqrîb*, p. II, n. 4.

(15) Cf. Dozy, *Suppl.*, I, 249.

(16) *Wafayât*, II, 350.

(17) La liste complète est indiquée par adh-Dhahabî, *op.* cit. et Ibn Khallikân.

enfin dans celui de la généalogie et de l'ethnographie : *al-Qaçd wa-'l-amam fî 't-ta'rîf bi-uçûl ansâb al-'arab wa-'l-ájam, wa-awwal man takallam bi-'l-'arabîya min al-umam* (*le Dessein et le projet de faire connaître les origines des races arabes et étrangères et le peuple qui, le premier, a parlé arabe*), livre dont nous donnons aujourd'hui la traduction.

⁂

Le Qaçd

Dans le monde musulman du Moyen âge, l'exposé de toutes les matières adopte généralement la forme de la transmission appuyée sur des autorités, que cet exposé soit oral ou écrit ; en somme toute connaissance apparaît, à cette époque, comme une tradition [18]. Nous ne devons donc pas nous attendre à ce que le *H'âfidh' al-Maghrib* traite autrement que sous forme de traditions la question des origines des peuples et de la langue arabe.

Et c'est bien ainsi que se présente le *Qaçd*. Ce n'est pas un récit continu, mais une suite décousue de récits plus ou moins courts dont chacun constitue une « information » (*khabar*, pl. *akhbâr*) indépendante et se trouve précédé, en guise de justification de son authenticité, d'une chaîne de traditionnistes qui se sont transmis les uns aux autres le récit jusqu'à l'auteur ; les deux derniers chapitres sont les seuls où les références exactes sont remplacées par des indications vagues : « on dit », « on rapporte »..., qui montrent l'oubli dans lequel étaient tombés les premiers informateurs. C'est là un « recueil de matériaux bruts » [19].

L'auteur ou plutôt ses informateurs expliquent d'abord — et là, la tradition musulmane rejoint le récit génésiaque de la Bible — que tous les êtres humains sont de la postérité de Noé ou, ce qui revient au même, de la postérité de Sem, de Cham et de Japhet, seuls enfants de Noé ayant laissé une descendance ; ils énumèrent aussi les principaux peuples issus de chacun de ces enfants (Chapitre I).

Il est question ensuite de la personne qui, pour la première fois, a parlé arabe ; ce serait, au gré des traditions, soit Gabriel, soit Adam, soit Jurhum, soit Amalec, soit Ya'rub, soit Hûd, soit Ismaël, ce qui montre bien l'incertitude dans laquelle se trouve la tradition musulmane quant à l'origine de la langue arabe ; plusieurs informations précisent que l'on a parlé arabe pour la première fois lors de la confusion des langues.

(18) Voir des exemples in Nawawî, *Taqrîb*, trad. Marçais, p. I, n. 1.

(19) L'expression est de M. Sauvaget : v. *Relation de la Chine et de l'Inde*, pp. XX sq.

Le problème de l'origine de l'écriture arabe, lui-même, est résolu de la façon suivante : ce serait l'œuvre d'Abû Jâd, Hawâz, H'ut'î, Kalamûn et Qurîchat (20), ou celle des habitants d'al-Anbâr, ville du Nord-Est de l''Irâq, ou encore celle des habitants du Yémen.

Entre les deux développements, celui relatif à la langue arabe et celui de l'écriture arabe, Ibn 'Abd al-Barr trouve moyen de parler, assez brièvement il est vrai, de la descendance de Sem. Telles sont les matières du chapitre II.

De là, on passe à la descendance de Cham : Berbères, Zanjs, Abyssins, Nubiens, Bedja, Sind et autres peuples (Chapitre III). Et enfin c'est le tour des peuples issus de Japhet : Lombards, Francs, Grecs, Romains, Perses, Kurdes, Burgondes, Daylamites, Turcs, Espagnols, Slaves, Chinois, Gog et Magog (Chapitre IV).

Peut-on parler de langue et de style d'Ibn 'Abd al-Barr, quand ce dernier s'est borné à consigner par écrit, telles qu'elles lui étaient rapportées, des informations transmises à lui par différents traditionnistes ? En vérité, s'il y a une langue et un style, ils appartiennent évidemment à ses informateurs. Et cette langue et ce style, tout en ne cessant de rester corrects, sont d'une grande simplicité, sans apprêts, tels que peuvent être des propos recueillis auprès « d'informateurs s'exprimant de premier jet, sans élégance ni recherche » (21). De temps à autre quelques fleurs dans ce texte quelque peu aride : une élégie sur un membre disparu d'une tribu, des vers dithyrambiques sur un ancêtre...

Mais si le *Qaçd* reste une œuvre pauvre de qualités artistiques, son caractère de « recueil de matériaux bruts » ne lui confère pas moins une grande valeur. L'auteur n'y a-t-il pas enregistré avec un scrupule qui ne se dément jamais des données historiques et géographiques, des traits de mœurs, de nombreux faits de civilisation ? Et ces renseignements sont, pour nous, d'autant plus précieux qu'ils concernent en grande partie l'Occident.

L'importance des faits rapportés par Ibn 'Abd al-Barr n'a certainement pas échappé aux écrivains arabes postérieurs à notre auteur et il est vraisemblable que certains d'entre eux, comme Muh'ammad ibn Ibrâhîm, mort en 718 (= 1318), dans son *Manâhij al-Fikar wa-mabâhij al-'ibar*, Yah'ya ibn Khaldûn, dans son *Histoire des Banû 'Abd al-Wâd*, Ibn al-Ah'mar, mort en 807(= 1404), dans sa *Rawd'at an-Nisrîn* et 'Abd ar-Rah'mân ibn Khaldûn, lui-même, dans son *Histoire des Berbères*, l'aient démarqué ; certains passages de leurs œuvres (22) très proches du *Qaçd* le laisseraient entendre, mais on ne peut cependant l'affirmer catégoriquement,

(20) Sur ces personnages, v. traduction du *Qaçd*, n. 98.

(21) L'expression est aussi de M. Sauvaget (*op. cit.*, XXII).

(22) On se reportera, pour les exemples à l'appui de cela, aux notes 171, 185, 199, 200 et 204 de la traduction du *Qaçd*.

ces écrivains ayant pu trouver les mêmes traditions dans d'autres ouvrages.

Ainsi le *Qaçd* mérite une place d'honneur dans la production littéraire des Arabes et il a déjà attiré l'attention des orientalistes. Le passage relatif aux Berbères est cité dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, à propos d'extraits du *Kitâb al-Jumân min mukhtaçar akhbâr az-zamân* de Chihâb ad-Dîn Ah'mad al-Mukrî al-Fâsî. D'autre part, le récit relatif aux rois de Chine a été publié et traduit par Ch. Schefer in *Centenaire de l'Ecole des Langues Orientales Vivantes.*

La présente traduction a été entreprise sur le texte du *Qaçd* contenu dans l'édition imprimée au Caire en 1350 (=1931). L'éditeur, H'usâm ad-Dîn al-Qudsî, a disposé de deux copies manuscrites : 1) une copie de la bibliothèque du Caire (*Dâr al-Kutub al-miçriya 'l-'âmira*), due au chaykh Muh'ammad Mah'mûd ibn at-Talâmîd at-Turkuzî ach-Chanqît'î, mais les feuillets de ce manuscrit sont malheureusement mêlés à ceux d'un autre ouvrage d'Ibn 'Abd al-Barr, le *Kitâb al-Inbâh 'alâ qabâ'il ar-ruwâh ;* 2) une copie de la bibliothèque *al-Ah'madiya at-Tikkiya al-Ikhlâçiya* d'Alep. C'est le chaykh Râghib at'-T'abbâkh bien connu pour le soin jaloux dont il entourait le patrimoine intellectuel de l'Islâm, qui compara le texte du Caire avec celui d'Alep et qui releva les variantes de l'édition du Caire.

Il existe un troisième manuscrit, celui de la Bibliothèque Nationale de Paris ; il porte le n° 6.039 du catalogue Blochet ; il a été copié à Constantinople vers le milieu du dix-neuvième siècle et comprend 62 feuillets de 25 cm sur 15 cm. Il est d'une bonne écriture naskhite ; malheureusement il présente de nombreuses fautes et surtout une longue coupure. Il a été reproduit entièrement dans un microfilm que nous avons pu parcourir grâce à l'obligeance de M. Henri Pérès, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger et directeur de la Bibliothèque Arabe-Française, de qui nous tenons d'ailleurs tous les détails sur ce manuscrit. Nous avons relevé les variantes pour les deux premiers chapitres sans aller plus loin : il était à craindre d'alourdir inutilement le texte de notre traduction, le manuscrit s'avérant nettement mauvais.

Certaines informations et poésies sont rapportées dans d'autres ouvrages : *Annales* de T'abarî, *Prairies d'or* de Mas'ûdî, *Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldûn. Nous avons cru faire œuvre utile en signalant les différences qu'elles présentent avec le texte du *Qaçd.*

Au nom d'Allâh Clément et Miséricordieux !

1

[*Noé, ancêtre des êtres humains*]
[*Doxologie*]

Voici ce que dit le jurisconsulte Abû 'Umar Yûsuf ibn 'Abd Allâh ibn Muh'ammad ibn 'Abd al-Barr an-Namarî, Qu'Allâh soit satisfait de lui !

Louange à Allâh, Maître des mondes, Créateur des anciens et des modernes, Dispensateur de leur mort et Résurrecteur d'eux tous le Jour du Jugement dernier en vue des récompenses et des châtiments, Lui le Prompt à juger ! Puisse-t-Il répandre Ses bénédictions sur Muh'ammed, le dernier des prophètes, sur toute sa famille, et leur accorde grandement le salut [1] !

[*Origine des êtres humains*]

Or donc j'indiquerai dans ce livre, avec l'aide d'Allâh et si cela Lui plaît, les origines généalogiques des peuples arabes et étrangers, ainsi que les transformations qui se sont produites en ces peuples à travers les immensités des pays et durant le cours des âges et des temps ; [je dis *origines*] car ne connaît les peuples, à la fois dans leurs branches et leur ensemble, qu'Allah, leur Créateur qui a conscience de toute créature, à Qui nulle chose de la terre et du ciel n'échappe, lui le Haut, le Sage, le Maître des sept cieux, le Maître du sublime trône [2].

Je dirai — et c'est d'Allâh que me viendront aide et assistance — que les traditionnistes et les savants généalogistes, biographes et historiens parmi les musulmans et autres auxquels on attribue aussi la connaissance des événements qui se sont déroulés au jour le jour et d'année en année, si l'on en juge sur ce qui nous est parvenu d'eux, sont unanimes à

affirmer que tous les êtres humains qui occupent de nos jours les régions peuplées de la terre, qu'ils soient arabes ou étrangers, descendent de la postérité de Nûh' (Noé), de ses fils. Or Nûh' — Qu'Allâh lui accorde le salut ! — n'eut d'autres enfants ayant laissé une descendance que trois : Sâm (Sem) fils de Nûh', Yâfith (Japhet) fils de Nûh' et H'âm (Cham) fils de Nûh'. C'est de ces trois hommes que descendent les êtres humains, c'est à eux que remontent les généalogies des gens et c'est d'eux qu'ils tirent leur nom.

C'est là un dire que ne repousse personne et qui n'est désapprouvé que par certains Perses ; ces derniers l'ont rejeté, ont prétendu ne connaître ni Noé — Qu'Allâh le bénisse et le sauve ! — ni le Déluge et se sont opposés aux êtres de leur espèce, c'est-à-dire à tous les hommes, en alléguant ce mensonge. Ces Perses sont combattus par une fraction de leurs compatriotes qui ne prête pas attention à leur dire et qui est d'accord avec les autres gens pour les contrecarrer. La vérité est, de tout temps, avec la multitude ; quant à la personne isolée, on ne lui prête pas attention et l'on ne s'occupe pas d'elle. Le moment viendra, quand il s'agira de parler des Perses dans ce livre, d'éclaircir ces faits, s'il plaît à Allâh le Très-Haut.

Allâh — puisse Son nom être béni et exalté ! — dit [3] :

« Noé Nous invoqua. Combien sont certes excellents ceux qui exaucent ! Nous le sauvâmes, lui et sa famille, du cataclysme immense. De sa descendance, Nous fîmes les Survivants et Nous le perpétuâmes parmi les Modernes. Salut sur Noé dans l'Univers ! ».

On a lu [en lieu et place de « Nous le perpétuâmes parmi les Modernes »] : « Nous le bénîmes dans les générations postérieures ».

Abû 'Umar dit : C'est la descendance de Noé qui constitue les « survivants » dans ce bas monde jusqu'à la venue de l'heure du jugement dernier.

Les savants commentateurs du *Coran* [4] disent à propos des paroles coraniques [suivantes] « de sa descendance, Nous fîmes les Survivants et Nous le perpétuâmes parmi les Modernes » : « Ses enfants sont Sem, Cham et Japhet ».

[*Teint des enfants de Sem, de Cham et de Japhet ;*
Yâm = Kan'ân = ad'-D'ah'h'âk]

On rapporte qu'Ibn 'Abbâs [5] — Qu'Allâh soit satisfait de 'Abbâs et de son fils ! — a dit :

« Noé engendra Sem [6] qui eut des enfants de peau blanche et brune, Cham qui eut des enfants au teint noir et quelques-uns en petit nombre au teint blanc et Japhet qui eut des enfants de couleur rousse et rouge. Noé — Qu'Allâh lui accorde le salut ! — eut un enfant qui porte le nom de Yâm et on l'appelle également Kan'ân (Chanaan) [7] ; il se noya avec d'autres et fut parmi les infidèles ; c'est lui qui a dit [8] :

« Je vais me réfugier sur un mont qui me préservera de l'eau ».

« Il périt avec d'autres. Certains Arabes disent [de lui] : « C'est ad'-D'ah'h'âk [9] ». Les Arabes ont un proverbe courant à son sujet. « Notre père est Sem, disent-ils ; quant à notre oncle Yâm, il s'est égaré » [10].

[*Principaux peuples issus de Sem, de Cham et de Japhet*]

Abû 'Umar dit : L'unanimité admet que tous les Arabes descendent de Sem, comme d'ailleurs tous les fils d'Isrâ'îl (Israël) et ceux qui sont issus d'eux, ainsi que les derniers Rûm (les Romains) [11], c'est-à-dire les Banu 'l-Açfar et leurs descendants qui, malgré leur grande dispersion, sont tous de la postérité de Sem, fils de Noé, que le salut soit sur lui ! De même, l'unanimité admet que les premiers Rûm ne sont autres que les Grecs, de la postérité de Yûnân, fils de Yâfith (Japhet), fils de Noé, que le salut soit sur lui ! Mais sur ce point, il y a quelque désaccord aussi.

D'aucuns disent que les Perses descendent de Sem. 'Abd al-Wârith ibn Sufyân [12] nous a informé du fait suivant en disant que Qâsim ibn Açbagh [13] le lui a rapporté d'après Ah'mad ibn Zuhayr [14], qui le tenait d'Abû T'âlib 'Abd al-Jabbâr ibn 'Açim, qui l'avait appris d'Ismâ'îl ibn 'Ayyâch [15], qui l'avait ouï dire de Yah'yâ ibn Sa'îd [16] lequel l'a reçu de Sa'îd ibn al-Musayyab [17] :

« Noé a engendré trois [enfants] : Sâm (Sem), Yâfith (Japhet) et H'âm (Cham) et chacun de ces trois [enfants] fut l'ancêtre de trois [peuples] : Sâm eut pour descendants les Arabes, les Perses et les Rûm ; Yâfith eut pour descendants les Turcs, les Çaqâliba (Slaves) et les Yâjûj wa-Mâjûj (Gog et Magog) ; H'âm fut le père des Qibt' (Coptes), des Sûdân (Nègres) et des Berbères » [18].

Wahb ibn Munabbih [19] dit :

« Sâm, fils de Nûh', est l'ancêtre des Arabes, des Perses et des Rûm ; H'âm celui des Nègres et Yâfith celui des Turcs, des Slaves et des Gog et Magog qui ne sont autres que des cousins des Turcs » [20].

Sur ceci, Sa'îd ibn al-Musayyab et Wahb ibn Munabbih sont d'accord, comme le lecteur le voit. D'autres sont en contradiction avec eux sur cette même question, comme le lecteur le verra dans ce qui suit, s'il plaît à Dieu le Très-Haut.

Dans une tradition de Samura ibn Jundub [21], le Prophète — Qu'Allâh le bénisse et le sauve ! — dit :

« Sâm est le père des Arabes, H'âm celui des Abyssins et Yâfith celui des Rûm » [22].

Abû 'Umar ajoute : Il voulait dire « les premiers Rûm (v. n. 11) ».

'Imrân ibn H'uçayn [23] rapporte en les attribuant au Prophète — Qu'Allâh le bénisse et le sauve — des faits analogues.

[*Intentions de l'auteur*]

Ce sont là des traditions concises qui ont besoin d'être commentées et analysées. Leurs analyse et commentaire viendront en leur lieu, dans ce livre, au moment où il sera question des descendants de Cham et de Japhet et où il sera traité des Rûm, des Berbères, des Perses, des Turcs, des Daylamites et autres, après que l'on aura parlé des descendants de Sâm, s'il plaît à Dieu le Très-Haut.

Nous commencerons par les Arabes aborigènes (*al-'Arab al-'âriba*) (24) de la postérité de Sâm, puis [nous passerons] aux Arabes arabisés (al-'arab al-musta'riba) qui descendent d'Ismâ'îl (Ismaël) et enfin à 'Abar, Ya'rub, Qah't'ân et autres parmi les descendants de Sâm. Auparavant, nous mentionnerons, s'il plaît à Dieu, la personne qui, la première, parla arabe. Ensuite nous nous tournerons vers les descendants de Cham, puis vers les descendants de Japhet. Nous en dirons ce qui permettra de renseigner sur le but que nous nous sommes proposé, celui de faire connaître les origines des peuples arabes et étrangers. [Nous ferons ceci] grâce à la puissance de Dieu et avec Son aide, car Lui Seul nous fait parvenir à quelque chose ; Son concours nous suffit ; Il est l'Excellent Mandataire.

II

Première personne ayant parlé arabe parmi les descendants de Sem, puis parmi ceux d'Abraham (25), l'ami de Dieu, qu'Allah le bénisse et le sauve !

[*Gabriel*]

Abû 'Umar dit : Les avis diffèrent au sujet de la première personne qui parla arabe. On rapporte de Ka'b al-'Ah'bâr (26) la tradition suivante que l'on qualifie de « bonne » (*h'asan*) (27) :

« Le premier qui parla arabe est Jibrîl (Gabriel), qu'Allâh le bénisse et le sauve ! C'est lui qui en fit prendre l'usage à Noé — que le salut soit sur lui ! — et Noé en fit la langue de son fils Sem ».

Cette tradition est rapportée par Thaur ibn Yazîd (28) qui la recueillit de Khâlid ibn Ma'dân (29) qui lui-même le tint de Ka'b (v. n. 26).

[*Adam*]

On rapporte également de Ka'b al-'Ah'bâr ce qui suit : « Le premier qui fit usage des écritures arabe et syriaque (suryânî), ainsi que de toutes les écritures, et qui parla toutes les langues est Adam, qu'Allâh le bénisse et le sauve ! ».

Ceci a été dit aussi par d'autres que Ka'b.

[*Jurhum*]

On rapporte d'Ibn 'Abbâs (v. n. 5) — Que Dieu soit satisfait de 'Abbâs et de son fils ! — les dires suivants :

« Il y avait avec Noé, que le salut soit sur lui !, dans l'arche, 80 personnes dont Jurhum » (30).

Abû 'Umar ajoute : il veut dire Jurhum l'ancien (31), qui est parmi les descendants de Sem. C'est de ce Jurhum que descend la tribu qui se fixa à La Mecque, à l'époque où elle rencontra dans ces lieux Ismâ'îl (Ismaël) (32) et sa mère, installés là par Ibrâhîm (Abraham), sur lui le salut !

On rapporte que 'Abd Allâh ibn Barîda (33) a dit, à propos des paroles de Dieu — que Sa majesté et Sa puissance soient proclamées ! — « en langue arabe pure » (34) : la langue de Jurhum.

[*Langue arabe et confusion des langues*]

Ibn al-Kalbî (35) déclare d'après son père et d'autres :

« On a parlé arabe le jour de la confusion des langues (36), à l'époque de Nimrûd (Nemrod) (37), fils de Kan'ân (Chanaan), fils de Kûch (Chus), fils de Cham, fils de Noé ».

Ce fait est mentionné par 'Umar ibn Chabba (38) qui déclare : 'Abd Allâh ibn Muh'ammad ibn H'akîm me l'a raconté d'après Abû 'l-Mundhir Hichâm ibn Muh'ammad (v. n. 35), d'après son père et d'autres.

[*Amalec = 'Arîb*]

Khalaf ibn Qâsim (39) nous a raconté le récit suivant qu'Abû'l-'Abbâs Ah'mad ibn Ibrâhîm al-Kindî lui a rapporté à La Mecque, dans la sainte mosquée, d'après Abû Muzâh'im Mûsâ ibn 'Ubayd Allâh ibn Yah'yâ ibn Khâqân (40) qui le tenait de 'Abd Allâh ibn Abû Sa'd al-Warrâq, d'après 'Alî ibn aç-Çabâh', d'après Abu 'l-Mundhir Hichâm ibn Muh'ammad ibn as-Sâ'ib al-Kalbî (v. n. 35) :

« Le premier qui parla arabe est 'Imlîq (Amalec) [41], fils de Lâwadh (Loud), fils de Sem, fils de Noé ; il portait le nom de 'Arîb et les Arabes disaient dans leurs proverbes : Qui obéit à 'Arîb deviendra bientôt étranger [42], ceci parce que 'Arîb les a fait sortir de Babel quand ils parlèrent arabe ».

[*Ya'rub*]

Ibn al-Kalbî (v. n. 35) dit : ach-Charqî ibn Qut'âmî [43] m'a appris les faits suivants :

« Le premier qui parla arabe est Ya'rub ibn Qah't'ân [44].

« Sa langue est plus claire (*afçah'*) que la langue arabe primitive, celle des 'Ad [45], des Thamûd [46], des 'Amâlîq (Amalécites) (v. n. 41), des T'asm et Jadîs [47], des enfants de Yaqt'ân, fils de 'Abar [48] et de Jurhum (v. n. 30), fils de 'Abar, fils de Saba', fils de Yaqt'ân.

« La langue arabe d'Ismâ'îl et de Ma'add [49], fils de 'Adnân est [encore] plus claire.

« Le nom de Saba' est 'Abd ach-Chams et il ne fut surnommé Saba' que parce qu'il fut le premier à mettre en captivité (*sabâ*) les gens [50].

« Le premier qui parla arabe dans une langue claire (*façîh'*) est Ya'rub, fils de Qah't'ân et c'est de ce nom que vient l'appellation des Arabes (*'arab*).

« Les 'Ad avaient déjà parlé arabe, mais ils ne le firent pas en une langue claire ».

[*Confusion des langues - Dispersion des enfants de Sem - Langue arabe*]

Plusieurs savants instruits de l'histoire des êtres humains [51] racontent ce qui suit :

« Les êtres humains, après le Déluge, étaient groupés en un seul lieu, dans le territoire de Bâbil (Babel) [52] et leur langue était le syriaque (*as-suryânî*), ceci à l'époque de Fâlagh (Péleg) [53], fils de 'Abar, fils d'Arfakhchadh, fils de Sem, fils de Noé.

« Ils se mirent d'accord pour construire une tour dont la base serait sur terre et le sommet au ciel ; cette tour devait les mettre à l'abri de tout déluge et de toute calamité. Iblîs — qu'Allâh le maudisse ! — faisait alors des apparitions parmi eux et ce fut lui qui leur conseilla de réaliser cette construction. Fâlagh les en dissuada, car il avait reçu une recommandation de son père qui, lui-même, la tenait de ses ancêtres; mais ils ne l'écoutèrent pas et construisirent la tour selon les indications trompeuses d'Iblîs. Ils l'édifièrent avec des pierres, du plomb, de la résine, de la cire et de la chaux. Les gens étaient alors répartis entre 72 familles.

Quand ils eurent achevé la tour, Dieu poussa contre eux, en pleine nuit, un cri qui démolit cette tour ; puis Il les mit sous l'empire d'un vent et d'une obscurité telle qu'ils ne pouvaient se voir les uns les autres. Ils restèrent ainsi durant des jours ; puis 72 routes brillèrent [à leurs yeux]. Les membres de chaque famille se mirent à suivre une de ces routes cependant que le vent les y poussait.

« Qah't'ân (v. n. 48), 'Ad (v. n. 45), Thamûd (v. n. 46). 'Imlîq (v. n. 41), T'asm et Jadîs (v. n. 47) suivirent une de ces routes et Allâh — qu'Il soit exalté ! — leur inspira la langue arabe. Le vent les entraîna vers al-Yaman (le Yémen); 'Ad alla vers al-Ah'qâf [54] ; Thamûd, fils de 'Abar s'installa avec ses enfants dans la région d'al-H'ijr (Arabie Pétrée) [55] ; Jadîs, frère de Thamûd, se dirigea vers al-Yamâma [56] ; puis passa T'asm, fils de Lâwadh (Loud), fils d'Aram (ou Iram), fils de Sem et il suivit les premiers ; ensuite vint 'Imlîq, fils d'Aram, qui se fixa dans le territoire sacré (La Mecque et Médine) [57] ; D'ujam (ou D'uh'am ou D'ukham) [58], fils d'Aram, alla s'installer à at'-T'â'if ; Jurhum (v. n. 30), fils de Qah't'ân, partit avec ses enfants et s'arrêta à La Mecque.

« Ces gens ainsi que leurs descendants sont appelés Arabes aborigènes (*al-'arab al-'âriba*) (v. n. 24) ; tandis que la postérité d'Ismâ'îl est désignée par le nom d'Arabes arabisés (*al-'arab al-musta'riba*) parce qu'ils ont été à l'école des premiers et ont parlé la langue des premiers. Les Arabes aborigènes sont ceux que nous avons mentionnés ; les Arabes arabisés sont Ismâ'îl (Ismaël), fils d'Ibrâhîm (Abraham) et ses enfants. Les uns et les autres sont de la postérité de Sem.

« Quant aux descendants d'Ish'âq (Isaac), fils d'Ibrâhîm — que le salut soit sur tous les deux ! — et ceux des deux enfants d'Ish'âq : 'Içû (Esaü) et Ya'qûb (Jacob), [ils ont parlé] plusieurs langues, dont le syriaque (*as-suryânîya*), l'hébreu (*al-'ibrânîya*) et d'autres encore ».

Nous rapportons [par ailleurs] d'après al-Haytham, fils de 'Adî (59), d'après al-Kalbî (v. n. 35), d'après Abû Çâlih' (60), d'après Ibn 'Abbâs (v. n. 5) les dires suivants :

« Le lieu où étaient réunis les gens quand ils quittèrent l'arche, était [le pays de] Babel (61) ; ils s'étaient installés à Sûq ath-Thamânîn (Marché des quatre-vingts) (62), en Mésopotamie ; chacun d'eux y avait construit une demeure et comme ils étaient quatre-vingts, le lieu prit le nom de *Marché des quatre-vingts*.

« Puis le lieu devint étroit pour eux ; ils l'abandonnèrent et s'installèrent dans un autre endroit de Babel ; Babel avait une superficie de 12 parasanges sur 12. Leur séjour se prolongea là et ils y devinrent nombreux. Leur roi était alors Nimrûd (Nemrod) (v. n. 37), fils de Kan'ân (Chanaan), fils de Sem, fils de Noé, qu'Allâh le bénisse et le sauve ! Quand ils devinrent infidèles, Dieu jeta la confusion dans leur langage (63).

« Ils se divisèrent en 72 groupes de langues différentes. Dieu fit entendre l'arabe à 'Imlîq (Amalec) (v. n. 41), 'Umaym (64) et T'asm (v. n. 47), tous fils de Lâwadh (Loud), fils de Sem ; à Thamûd (v. n. 46) et Jadîs (v. n. 47), tous deux fils de Jâthir, fils d'Aram, fils de Sem ; et à Qant'ûr, fils de 'Abar, fils de Châlakh, fils d'Arfakhchadh, fils de Sem.

« 'Ad s'installa à ach-Chih'r (65), 'Abîl à Yathrib (ancien nom de Médine), les 'Amâlîq (Amalécites) à Çan'â' et aux environs de cette ville, 'Umaym à 'Abân (66), T'asm et Jadîs à al-Yamâma (v. n. 56), Thamûd à al-H'ijr (Arabie Pétrée) (v. n. 55) et aux environs de cette région ; 'Ad périt (67) ; les 'Amâlîq quittèrent [leur premier lieu de résidence] pour se fixer à La Mecque, puis certains d'entre eux allèrent à Yathrib.

Ce mot est le nom d'un homme parmi les 'Abîl (68), car les gens donnaient aux lieux où ils se fixaient leurs propres noms ; cet homme était Yathrib, fils de Nâbita (ou Qâtiya), fils de Mahalâyil, fils d'Aram, fils de 'Awç (69) et c'est lui qui donna son nom à la ville de Yathrib. Les 'Amâlîq arrivèrent et chassèrent les 'Abîl de Yathrib, les obligeant à s'établir à al-Juh'fa (70). Un torrent coula vers les 'Abîl et les emporta (*ajh'afahum*) ; le lieu fut alors appelé al-Juh'fa. Un poète, issu des 'Abîl, faisant allusion à cet événement, dit (*khafîf*) (71) :

« *1. O mes yeux ! Pleurez sur [le sort des] 'Abîl ! Mais ce qui a disparu sera-t-il ramené par des flots de larmes ?*

« *2. Ils avaient rendu Yathrib florissante ; mais [aujourd'hui] pas une personne, pas un coq, pas un chameau ne s'y trouvent.*

« *3. Ils avaient planté de jeunes palmiers dans une vallée propice ; puis les palmiers ont été étouffés par les broussailles* ».

Ibn Abû-Sa'd al-Warrâq dit : 'Umar ibn Qutayba nous a raconté d'après 'Abd Allâh ibn Muh'ammad ibn H'akîm, d'après Hichâm ibn Muh'ammad ibn as-Sâ'ib al-Kalbî (v. n. 35), d'après son père, le récit suivant :

« Dieu fit parler arabe à l'époque de la confusion des langues, à Babel (v. notes 52 et 61), au temps de Nimrûd (v. n. 37), fils de Kûch, fils de Kan'ân, fils de H'âm, fils de Nûh', sur lui le salut ! ».

[*Hûd*]

Khalaf ibn Qâsim (v. n. 39) nous a rapporté d'après Ahmad ibn Ibrâhîm al-Kindî, d'après Abû Muzâh'im (v. n. 40), d'après 'Abd Allâh ibn Abû-Sa'd, d'après Ish'âq ibn ad'-D'ayf al-Bâhilî, d'après Ismâ'îl ibn 'Abd al-Karîm, d'après son oncle 'Abd aç-Çamad ibn Ma'qil (?), d'après Wahb ibn Munabbih (v. n. 19), les faits suivants :

« 'Ad (v. n. 45) était fils de 'Awç, fils d'Aram, fils de Sâm, fils de Nûh'.

« Hûd (72) était fils de Châlakh, fils d'Arfakhchadh, fils de Sâm, fils de Nûh'.

« Hûd fut le premier à s'exprimer en arabe.

« Hûd eut quatre enfants qui constituent les [ancêtres des] Arabes dans leur totalité ; ce sont Qah't'ân (73), fils de Hûd ; Maqh'ât' (ou Miqh'ât'), fils de Hûd ; Qâh'it' (ou Qâh'at'), fils

de Hûd et Fâlagh (Péleg) (v. n. 53), fils de Hûd ([74]). Fâlagh est l'ancêtre de Mud'ar et Rabî'a ([75]), tandis que Qah't'ân est l'ancêtre des tribus yéménites. Les autres enfants de Hûd n'ont pas eu de descendance ».

[*Ismâ'îl*]

Ibn Abû-Sa'd rapporte d'après Abû-'Amr al-Bâhilî, d'après Abû-'Ubayda an-Nah'wî (le grammairien) ([76]), d'après Kurd ibn Musmi' (?), d'après Ja'far ibn Muh'ammad ibn 'Alî ([77]), d'après son père, le récit suivant :

« Le premier qu'Allâh — que Sa puissance et Sa majesté soient proclamées ! — fit parler en langue arabe pure ([78]) est Ismâ'îl, fils d'Ibrâhîm, qu'Allâh bénisse ces deux personnes et les sauve ! Ismâ'îl était alors âgé de quatorze ans » ([79]).

Ibn Abû-Sa'd raconte d'après Sufyân ibn Wakî', d'après Yazîd ibn Hârûn ([80]), d'après Qays, d'après 'Uqba ibn Abû-Bachîr, d'après Abû-Ja'far ([81]) ce qui suit :

« Dieu inspira à Ismâ'îl la langue arabe et laissa Ish'âq (Isaac) parler la langue de son père : le syriaque (*as-suryânî*) ».

Yûnus ibn H'abîb ([82]) rapporte d'après Abû-'Amr ibn al-'Alâ' ([83]) le fait suivant :

« Le premier qui s'exprima en arabe, par la volonté de Dieu, est Ismâ'îl, sur lui le salut ! ».

Abû-'Umar ajoute : Il veut dire « en langue arabe pure » (v. n. 78) ; une autre façon de comprendre ne peut être valable ; nous avons rapporté plus haut des traditions émanant d'Ibn 'Abbâs — que Dieu soit satisfait de 'Abbâs et de son fils ! — et d'autres traditionnistes, qui prouvent et éclairent cela, Dieu en soit loué !

L'arabe claire (*façîh'a*) qui fut en usage chez Rabî'a et Mud'ar, tous deux fils de Nizâr, fils de Ma'add, fils de 'Adnân (v. n. 49) est la langue que Dieu inspira à Ismâ'îl.

Mais le renseignement le plus précieux qui concerne les rapports existant entre 'Adnân et Ismâ'îl réside en la tradition remontant à 'Umm Salama ([84]). Cette tradition est transmise par Mûsâ ibn Ya'qûb, d'après 'Abd Allâh ibn Wahb ibn Zam'a az-Zam'î, d'après 'Umm Salama. Voici ce que dit cette dernière :

« J'ai entendu l'Envoyé d'Allâh — que Dieu le bénisse et le sauve ! — dire : Ma'add est fils de 'Adnân, fils d'Ad, fils d'Adad, fils de Zayd, fils de Barâ', fils d'A'râq ath-Tharâ » ([85]).

'Umm Salama — que Dieu soit satisfait d'elle ! — ajoute : « Adad n'est autre qu'al-Humaysa' ; Barâ', c'est Nâbit ([86]) et A'râq ath-Tharâ, c'est Ismâ'îl, fils d'Ibrâhîm, qu'Allâh le bénisse et le sauve ! ».

Ismâ'îl, dit-on, ne fut appelé A'râq ath-Tharâ (le rejeton de la terre) ([87]) que parce que le feu n'a pas dévoré Ibrâhîm — que le salut soit sur lui ! — comme il ne dévore pas la terre. On dit que, parmi les enfants d'Ismâ'îl, on compte Nâbit et Qaydhar (ou Qaydar) et, affirme-t-on [aussi], Nâbit, c'est Qaydhar ([88]).

Az-Zubayr ([89]) qui rapporte d'après 'Alî ibn al-Mughîra ([90]) dit :

« En Qaydhar, il faut voir le conducteur des chameaux d'Ismâ'îl ».

Tout ceci a été dit, mais Allâh Seul sait la vérité.

[*Confusion des langues et langue arabe*]

Abû-'Umar dit : Parmi les meilleures paroles prononcées sur la confusion des langues et les plus concises, il y a celles-ci rapportées par Dâwud ibn Abû-Hind ([91]), d'après 'Ilbâ' (?) ibn Ah'mar, d'après 'Ikrima ([92]), d'après Ibn 'Abbâs (v. n. 5), qu'Allâh soit satisfait de 'Abbâs et de son fils ! :

« Lorsque Nûh' (Noé) — sur lui le salut ! — descendit au pied de la montagne d'al-Jûdî ([93]), il y construisit un village qu'il appela Thamânîn (v. n. 62). Un beau matin, les langues de ses compagnons se trouvèrent dans la confusion [et il y eut] quatre-vingts parlers [différents] parmi lesquels on comptait l'arabe ; les gens ne se comprenaient pas les uns les autres et Noé — Prière et salut en sa faveur ! — indiquait la pensée des uns, aux autres ».

Abû-'Umar dit : Il n'y a pas d'opposition que je sache [à l'affirmation suivante] : les langues de 'Ad (v. n. 45), de

Thamûd (v. n. 46), de Chu'ayb ([94]) et de Madyan ([95]) sont toutes arabes et celui qui, parmi eux, fut envoyé en prophète, ne put l'être qu'avec la langue de sa tribu.

[*Abû Jâd, Hawâz ...*]

Muh'ammad ibn Ish'âq ([96]) a rapporté d'après Hichâm ibn 'Urwa ([97]), d'après son père, le récit suivant :

« Les premiers qui écrivirent l'arabe furent Abû Jâd, Hawâz, H'ut'î, Kalamûn et Qurîchat ([98]) ; ce sont des gens appartenant aux anciennes tribus d'Umaym (v. n. 64), de Jadîs et T'asm (v. n. 47) ; ils rangèrent les lettres arabes d'après leurs noms ».

On dit aussi que les premiers qui écrivirent l'arabe sont des hommes appelés Kadhkhadhânéens (Chaldéens ?) et ceci à l'époque de la confusion des langues.

[*Ismâ'îl*]

Abû-'Umar dit : On rapporte d'après Ibn 'Abbâs (v. n. 5) la tradition suivante :

« Le premier qui parla arabe est Ismâ'îl, fils d'Ibrâhîm, qu'Allâh le bénisse et le sauve ! ».

On attribue aussi la même tradition à Abû-Ja'far Muh'ammad ibn 'Alî, ibn al-H'usayn, ibn 'Alî (v. n. 81).

Par ailleurs, on rapporte la tradition suivante remontant à Ibn 'Abbâs :

« Le premier qui écrivit l'arabe est Ismâ'îl ».

Il veut dire : l'arabe pur, clair ([99]). Je pense que la tradition qui rapporte : « écrivit » est plus solide et plus près de la vérité que celle qui dit : « parla », car les Arabes existaient avant Ismâ'îl, avant son père et son grand-père. On peut admettre que le sens soit : « le premier qui s'exprima en arabe pur, clair » et l'on peut [aussi] admettre que le sens soit : « le premier qui, parmi les enfants d'Ibrâhîm — qu'Allâh le bénisse et le sauve ! — s'exprima en arabe », ceci à cause des

faits que nous avons énoncés précédemment, à savoir que la langue d'Ish'âq (Isaac) resta le syriaque et que les 'Ad (v. n. 45), les plus anciens Arabes aborigènes (v. n. 24), existaient avant Ismâ'îl.

[*Hûd et Ya'rub*]

On dit que le premier qui parla arabe est Hûd (v. n. 72), qu'Allâh le bénisse et le sauve !

On dit [aussi] que le premier qui parla arabe est Ya'rub (v. n. 44), fils de Qah't'ân ; ce fait a été indiqué précédemment et se trouve confirmé par plusieurs savants historiens. « Ya'rub, fils de Qah't'ân, disent-ils, s'est établi dans le territoire du Yémen ; il est appelé Abû 'l-Yaman (le père du Yémen). Ce fut lui qui, le premier, fut salué par l'expression : Que ta matinée soit heureuse ! Que les malédictions s'écartent de ta personne ! ([100]). Il fut salué ainsi par ses enfants ».

[*Ismâ'îl et Jurhum*]

Al-Bukhârî ([101]) rapporte, dans une longue tradition, d'après un récit d'Ibn Jurayj ([102]), d'après Kathîr ibn Abû-Kathîr et 'Uthmân ibn Abû-Sulaymân, d'après Sa'îd ibn Jubayr ([103]), d'après Ibn 'Abbâs (v. n. 5), que, lorsque Ibrâhîm (Abraham) eut installé son fils Ismâ'îl et la mère de ce dernier à La Mecque, un groupe de Jurhumites (v. n. 30) passa auprès d'eux et s'installa dans leur voisinage. Ces Jurhumites restèrent avec eux et, finalement, quand Ismâ'îl devint jeune homme, qu'il eut appris de ses voisins la langue arabe et qu'il eut gagné leur sympathie, ils lui donnèrent en mariage une de leurs femmes.

Quelques savants affirment que Jurhum était avec Nûh' (Noé) dans l'arche. Ils veulent dire : Jurhum l'Ancien (al-Akbar) ; par la suite, [les descendants de ce] Jurhum formèrent la tribu qui s'installa à La Mecque auprès d'Ismâ'îl et de sa mère.

On dit [aussi] que la langue arabe passa de Jurhum l'Ancien, aux enfants d'Aram, fils de Sâm, fils de Nûh', qu'Allâh le bénisse et le sauve ! Tout ce que nous avons indiqué a été

dit, et dans la forme que nous avons rapportée ; mais Dieu sait mieux la vérité.

[*Adam*]

Le dire le plus près de la vérité, [semble-t-il car] Dieu sait mieux la vérité, est celui du narrateur qui affirme ceci : Adam, sur lui le salut, est le premier être qui s'exprima en arabe, en syriaque et en d'autres parlers, le premier qui écrivit en ces langues, car il connaissait les locutions (*lughât*), il connaissait tous les noms (*asmâ'*) et il connaissait l'art de compter les temps, les jours, les mois et les années. Des traditions ont rapporté le fait qu'il s'est exprimé en arabe et en d'autres langues. Dieu, le Très-Haut, lui a appris les noms et le sens des noms. Allâh — que Sa puissance et Sa majesté soient proclamées ! — a dit [104] :

« Dieu a enseigné à Adam tous les noms ».

Cela implique l'enseignement des différentes locutions et de tous les noms ; mais Dieu sait mieux la vérité.

Nous avons rapporté que Chîth (Seth) [105], fils d'Adam, fit l'éloge funèbre de son père, Adam — sur lui, le salut — dans une poésie en arabe, poésie où il dit entre autres choses (*wâfir*) [106] :

« *Le pays et ce qui s'y trouve ont changé. Une sombre [poussière ternit la face de la terre* ».

Abû-'Umar dit : Ce ne sont pas là des données scientifiques qui permettent de trancher et qu'on peut utiliser dans la Loi religieuse (*charî'a*) ; le savant doit se contenter de savoir ce qui a été dit à ce sujet et de s'en informer.

On rapporte [également] que le langage des habitants du Paradis est l'arabe, mais Dieu sait la vérité.

[*Descendance de Sem*]

Nous revenons au récit relatif aux enfants de Sem, fils de Noé. Nous dirons que les avis ne divergent pas sur le point suivant : Allâh, le Très-Haut, a accordé à la postérité de Sâm, fils de Nûh', la prophétie, l'apostolat et les livres révélés [107], et Noé a laissé ses recommandations à Sem et non aux frères de ce dernier [108].

Sâm engendra Arfakhchadh (Arphaxad) et vécut 465 ans [109]. Arfakhchadh engendra Châlakh (Schélach) ; ce dernier vécut 430 ans [110] et engendra 'Abar (Héber) ; 'Abar, fils de Châlakh engendra Fâlagh (Péleg) (v. n. 53), Qah't'ân (v. n. 48, 73) et Yaqt'ân (v. n. 48) ; 'Abar vécut 434 ans [111] ; Qah't'ân, fils de 'Abar, fils de Châlakh, engendra Ya'rub (v. n. 44), fils de 'Abar. Ya'rub, dit-on, fut le premier à parler arabe, car la langue de ces gens était le syriaque (*as-suryânî*). Les explications données plus haut à ce sujet nous dispensent de revenir là-dessus. Ya'rub engendra Saba' (v. n. 50) qui fut la première personne ayant mené en captivité les Arabes, si l'on en croit certains. Saba' engendra H'imyar, fils de Saba' et Kahlân, fils de Saba'. C'est de H'imyar et de Kahlân que descendent les rois du Yémen appelés at-Tabâbi'a [112] et al-Adhwâ' [113].

Sâm, fils de Nûh', engendra Arfakhchadh, fils de Sâm, Lâwadh (Loud), fils de Sâm, 'Achûr (Assour), fils de Sâm, 'Uwaylam (ou 'Aylam = Elam), fils de Sâm ; [ces enfants sont] nés d'une même mère, Çalît (ou Çalîb ou Çulayb), fille de Tanâwîl (ou Batâwîl), fils de 'Awîl (ou Mah'wîl) ; [il engendra aussi] Aram, fils de Sâm qui fut son dernier rejeton [114].

D'Arfakhchadh descendent les Arabes aborigènes et les Arabes arabisés (v. n. 24), tandis que de Lâwadh descendent les lignées (*ajnâs*) de Perses, de Burjân (v. n. 248), de T'asm (v. n. 47), de Jadîs et de 'Imlîq (v. n. 41) père des 'Amâlîq (Amalécites) ; tous ces peuples se dispersèrent à travers les pays et l'on compte parmi eux les héros primitifs (Jabâbira) chananéens de Syrie [115], les Pharaons d'Egypte, les habitants du Bah'rayn (Bahrein) et du Najd (Nedjd), ceux de Yathrib (Médine), un peuple appelé Jâsim [116], les habitants du H'ijâz (Hedjaz) et d'[autres] peuples innombrables résidant à T'â'if (Taïf) [117] et ailleurs.

Parmi les descendants de Japhet, on cite les Turcs, les Khazars, les Daylam (Deïlémites) ; cependant au sujet des Daylam et d'autres peuples, il y a des divergences de vues. Le lecteur trouvera sur cette question, dans ce même livre, les faits nécessaires pour connaître et dominer [le sujet] des

origines des peuples et celui des langues, je ne veux pas dire les branches des peuples, car Seul Dieu, — que Sa puissance et Sa majesté soient proclamées ! —, connaît ces détails.

'Abd al-Wârith ibn Sufyân (v. n. 12) nous a rapporté d'après Qâsim ibn Açbagh (v. n. 13), d'après Ah'mad ibn Zuhayr (v. n. 14), d'après Ibn Numayr ([118]), d'après Abû-Janâb, d'après Hâni' al-Murâdî, d'après Farwa ibn Masîk la tradition suivante :

« O Envoyé d'Allâh, dit Farwa, renseigne-moi sur Saba' (v. n. 50) ! Qui est-il ? un père ou une mère ? une vallée ou une montagne ? — C'est un père, répondit le Prophète, et il a donné naissance à dix ». Il voulait dire : dix tribus.

'Abd al-Wârith nous a rapporté d'après Qâsim (v. n. 13), d'après Ah'mad ibn Zuhayr (v. n. 14), d'après 'Abd al-Wahhâb ibn Najda al-H'ût'î, d'après Abû-'Amr 'Uthmân ibn Kathîr ([119]), d'après Ibn Lahî'a ([120]), d'après 'Alqama ibn Wa'la, les paroles suivantes d'Ibn 'Abbâs (v. n. 5) :

On demanda à l'Envoyé d'Allâh — que Dieu le bénisse et le sauve ! — qui était Saba'. « C'est, répondit le Prophète, un homme qui fut l'ancêtre de dix tribus ; six d'entre elles ont habité le Yémen et quatre la Syrie ».

'Abd al-Wârith nous a [en outre] rapporté d'après al-H'ût'î, d'après 'Umar ibn Kathîr, d'après al-Layth ibn Sa'd ([121]), d'après Mûsâ ibn 'Alî ([122]), d'après Yazîd ibn H'uçayn, d'après Tamîm ad-Dârî ([123]), le renseignement suivant : Un homme vint trouver l'Envoyé de Dieu — qu'Allâh le bénisse et le sauve ! — et l'interrogea sur Saba'. Le Prophète répondit dans les mêmes termes.

Abû-'Umar dit : Les divergences sont très nombreuses au sujet du nombre des pères qui existèrent entre Arfakhchadh, fils de Sâm et Ibrâhîm (Abraham), sur lui le salut ! Le nombre le plus près de la vérité — si telle est la volonté de Dieu — est sept ou six, ainsi que l'a indiqué Abû 'l-'Abbâs an-Nâchî ([124]) dans sa poésie citée auparavant dans le *Kitâb al-Inbâh* ([125]).

Pour ce qui est d'Ish'âq (Isaac) — sur lui le salut ! — sa mère est Sâra (Sarah), fille de Harân qui n'est autre que H'arân ([126]).

Le séjour d'Ibrâhîm à Babel eut lieu à l'époque de Nimrûd (v. n. 37), fils de Kan'ân, fils de Kûch, fils de H'âm. Quand Ibrâhîm lui eut opposé ses arguments et qu'il eut brisé les idoles, Nimrûd prépara pour lui un grand feu et l'y jeta ; mais Dieu, le Très-Haut, transforma pour lui les flammes en fraîcheur et chose salutaire (*salâm*) ([127]) ; puis s'éleva un vent qui dirigea les cendres de ce feu vers les visages des hommes de Nimrûd, ce qui éloigna leur attention d'Ibrâhîm ; celui-ci partit pour H'arrân (Charan) ([128]).

Crurent en la mission d'Ibrâhîm, Lût' (Loth) ([129]), le fils du frère du prophète, et Sâra (Sarah), fille de son oncle paternel (v. n. 126). Son départ pour H'arrân eut lieu alors qu'il était âgé de trente-sept ans. Il épousa Sâra sur une révélation qui lui fut faite. Trois personnes parmi celles qui crurent en sa mission partirent avec lui. Dieu — que Sa puissance et Sa majesté soient proclamées ! — lui envoya Jibrîl (Gabriel) qui lui fit connaître les feuillets (*çuh'uf*) [transmis à] Adam, Chîth (Seth) (v. n. 105) et Idrîs (Enoch) ([130]) — sur eux le salut ! — et Il lui révéla dix feuillets en hébreu. Sa langue était le syriaque, mais entre le syriaque et l'hébreu, il n'y a qu'une différence [analogue à] celle qui existe entre l'arabe avec et sans désinences (*al-mu'rab wal-mawqûf*). Les feuillets qui lui furent révélés, contenaient des proverbes (*amthâl*), des louanges (*tahlîl*), des actions de grâce (*tah'mîd*) et l'ordre de se rendre en Egypte ([131]). Il traversa l'Euphrate (al-Furât) et alla en Egypte. Il fut dans ce pays le héros de récits et narrations qui sont rapportés à propos de l'histoire de l'Egypte.

Quant à Ismâ'îl (Ismaël), il habita le Territoire sacré (al-H'aram) (v. n. 58). Dieu — que Sa puissance et Sa majesté soient proclamées ! — fit jaillir pour lui l'eau de Zamzam (Zemzem) ([132]). Dieu, le Très-Haut, lui accorda le don de prophétie et l'envoya vers les Amalécites (v. n. 41), les Jurhumites (v. n. 30 et 31) et les tribus du Yémen pour les détourner du culte des idoles. Quelques-uns d'entre eux crurent en sa mission ; mais la plupart furent incrédules ([133]). Il se rendit maître du Territoire sacré et prit femme parmi les Jurhumites. Il eut douze enfants ([134]) et mourut à l'âge de 137 ans. Il laissa ses recommandations à son fils Nabit (ou Nâbit) ibn Ismâ'îl ([135]);

ce Nâbit se chargea de l'entretien de la Maison sainte (la Kaaba) après son père. Tous les descendants de 'Adnân [136] sont de la postérité d'Ismâ'îl.

On est unanime [pour affirmer] que Muh'ammad, l'Envoyé d'Allâh, — qu'Allâh le bénisse et le sauve ! — est de la postérité d'Ismâ'îl et que les Rabî'a et les Mud'ar [137] sont de la postérité d'Ismâ'îl ; mais le désaccord au sujet du nombre des pères qui ont existé entre 'Adnân et Ismâ'îl est très grand.

[*Ecriture arabe*]

Khalaf ibn Qâsim (v. n. 39) nous a rapporté d'après Ah'mad ibn Ibrâhîm, d'après Abû-Muzâh'im (v. n. 40), d'après 'Abd Allâh ibn Abû-Sa'd al-Warrâq, d'après Muh'ammad ibn 'Alî ibn Yazîd al-Ahwâzî, d'après Sulaymân ibn 'Abd ar-Rah'mân [138], d'après Muh'ammad ibn 'Abd ar-Rah'mân al-Quchayrî de Jérusalem, d'après Muh'ammad ibn Ish'âq (v. n. 96), d'après Chahr ibn H'awchab [139], d'après 'Abd ar-Rah'mân ibn Ghanam [140], d'après Abû-Dharr [141], les paroles suivantes du Prophète, qu'Allâh le bénisse et le sauve ! :

« Le premier qui usa du calame est Idrîs (Enoch) (v. n. 130), sur lui le salut ! ».

Ibn Abû-Sa'd a rapporté [aussi] [142] d'après 'Uthmân ibn Abû-Chayba [143], d'après Mâlik ibn Ismâ'îl Abû-Ghassân [144], d'après H'ayyân ibn 'Alî, d'après Mujâlid [145], les paroles suivantes d'ach-Cha'bî [146] :

« Le premier parmi les Arabes, dit-il, qui ait écrit (il voulait dire : en arabe) est H'arb ibn Umayya ibn 'Abd-Chams [147] (il voulait dire : parmi les Arabes habitant La Mecque). — Et de qui a-t-il appris cela ? demanda-t-on à ach-Cha'bî. — Des habitants d'al-H'îra [148], répondit-il. — Et de qui, les habitants d'al-H'îra, l'ont-ils appris ? — Des habitants d'al-Anbâr [149] ».

Ibn Abû-Sa'd a rapporté [également] d'après 'Umar ibn Chabba (v. n. 38), d'après Ayyûb ibn Muh'ammad ar-Raqqî, d'après Muh'ammad ibn Muç'ab al-Qarqasânî, d'après Qays ibn ar-Rabî', d'après Jâbir al-Ju'fa (?), d'après 'Amir ach-Cha'bî (v. n. 146), d'après Samura ibn Jundub (v. n. 21) [les paroles suivantes] :

« J'ai réfléchi sur [la question de] l'écriture arabe ; elle a été en usage à al-Anbâr avant de l'être à al-H'îra ».

Ibn Abû-Sa'd a rapporté [en outre] d'après al-Fad'l ibn Ghassân, d'après al-Wâqidî [150], d'après Rabî'a ibn 'Uthmân, d'après Abû-Bakr ibn 'Abd ar-Rah'mân [151], d'après 'Abd Allâh ibn Abû 'l-Jahm [le fait suivant] :

« Le premier qui introduisit l'écriture arabe à La Mecque, auprès des Quraychites, est H'arb ibn Umayya (v. n. 147) ».

Ibn Abû-Sa'd a rapporté [aussi] d'après al-Fad'l ibn Ghassân, d'après al-Wâqidî (v. n. 150), d'après 'Abd Allâh ibn Ja'far [152], d'après Ismâ'îl ibn Muh'ammad [le fait suivant] :

« C'est plutôt Abû-Sufyân ibn Umayya ibn 'Abd-Chams [153] qui utilisa le premier l'écriture arabe ».

Ibn Abû-Sa'd a rapporté [enfin] d'après 'Umar ibn Chabba (v. n. 38), d'après Muh'ammad ibn Yah'yâ [154], d'après 'Abd al-'Azîz ibn 'Imrân, d'après 'Abd Allâh ibn Ja'far ibn 'Abd ar-Rah'mân ibn al-Musawwar (?) ibn Makhrima (?), d'après Ibn Abû-'Awn al-Azdî le dire suivant attribué à 'Uthmân ibn Sulaymân :

« Le premier qui usa de l'écriture arabe est 'Abd ibn Quçayy [155] ; il rapporta cet art du Yémen et les Mecquois l'apprirent de lui ».

'Uthmân ibn Sulaymân a ajouté : « 'Abd ibn Quçayy n'a pas laissé de postérité ».

Notes

(1) Il y a plusieurs réminiscences coraniques dans ce paragraphe : *huwa sarî' al-h'isâb* (Il est prompt à juger) : *Coran*, chap. 13, verset 41; *khâtim an-nabiyin* (le dernier des prophètes) : *Coran*, chap. 33, v. 40.

(2) Encore des réminiscences coraniques : *huwa bikulli khalq 'alim* (Il a conscience de toute créature), *Coran*, chap. 36, v. 79 ; *lâ takhfâ minkum khâfiya* (vous ne pourrez rien cacher) *Coran*, chap. 69, v. 18 ; *rabb al-'arch al-'adh'îm* (Maître du sublime trône), *Coran*, chap. 9, v. 130.

(3) *Coran*, chap. 37, versets 73 et ss ; trad. Blachère, pp. 156 sq.

(4) On trouvera la liste des commentateurs dans Blachère, le *Coran*, p. 151 ; v. aussi sur la même question, T'ab., *Annales*, I, 199 sq ; 211.

(5) *Ibn 'Abbâs :* 'Abd Allâh ibn 'Abbâs, personnage bien connu tant par sa science des traditions que par celle de la jurisprudence et de l'interprétation, est né quelques années avant l'hégire et est mort en 68 (688) selon les uns, en 69 ou 71 selon d'autres. C'est le cousin du Prophète ; *V. E. I.*, s. v., I, 19.
T'abarî (*Annales*, I, 199, l. 4 sq) rapporte la même tradition, mais avec quelques variantes.

(6) *Sem :* La tradition musulmane le considère comme le fils privilégié de Nûh' ; non seulement, il partage avec Yâfith la bénédiction paternelle, tandis que H'âm est maudit, mais encore son père, en mourant, le nomme son successeur et l'investit de missions particulières. Sa supériorité se transmet à ses descendants qui jouissent du don de prophétie ; v. *E. I.*, s. v. *Sâm.*

(7) *Kan'ân* (Chanaan) : Les traditions sont loin d'être d'accord à son sujet. On l'identifie à Yâm, quatrième fils de Sem ; mais on le considère aussi tantôt comme fils de Cham, tantôt comme fils de Sem, tantôt enfin comme fils de Chus, fils de Cham, et père de Nemrod (v. sur ce dernier n. 37) ; c'est l'ancêtre des Kan'âniyûn et, aux yeux de certains traditionnistes, celui aussi des Berbères ; v. *E. I.*, s. v. *Kan'ân ; Qaçd*, passim ; *Prairies*, III, 294 ; T'abarî, *Tafsir*, tome XII, passage correspondant aux versets 44 sq. de la sourate XI.

(8) *Coran*, chap. XI, v. 45.

(9) *ad'-D'ah'h'âk :* Souverain mythique, présenté comme un magicien et un monstre à sept têtes ; il aurait régné sur toute la partie habitée du monde (les sept climats) et aurait vécu au temps de Noé. Cruel et tyrannique, sourd aux exhortations de Noé, il aurait fini par être vaincu et enchaîné à la montagne de Dunbâwand (Demavend).
Les Perses l'identifient avec Biyûrâsab al-Azdahâq (v. sur ce dernier n. 294), roi de la dynastie fabuleuse des Pichdadiens. Selon les sources arabes, ce serait soit un yéménite, soit l'un des six rois de Madyan, le roi Qarachat, métamorphosé en monstre par Dieu, soit enfin Nimrûd (Nemrod) (v. sur ce dernier n. 37). V. T'abarî, *Annales*, I, 201 sq ; *Prairies*, II, 113 sq.

(10) Proverbe rapporté par T'abarî (*Annales*, I, 199, l. 8) avec une variante : *innamâ hâm 'ammunâ Yâm* (seul s'est égaré notre oncle Yân) ; je ne l'ai pas trouvé dans le *Majma' al-amthâl* d'al-Maydânî.

(11) *Rûm :* Les chroniqueurs musulmans donnent le nom de Rûm aussi bien aux Grecs qu'aux Romains et aux Byzantins, ceci soit parce que certains généalogistes attribuent la même origine à ces peuples (v. *Prairies*, II, 242 sq), soit parce que ces peuples ont occupé les mêmes territoires et qu'il y a entre eux identité de caractère et d'idées (v. *Prairies*, II, 242 sq ; *Qaçd*, chap. sur Rûm ; *E. I.*, art. *Rûm*). Dès lors, l'expression *ar-Rûm al-Awwal* (les premiers Rûm) désigne le peuple le plus ancien, les Grecs, tandis *ar-Rûm al-âkhira* (les derniers Rûm) désigne les Romains (v. *Prairies*, II, 294 ; *Qaçd*, passim).

Par ailleurs Ibn 'Abd al-Barr, comme al-Mas'ûdî (v. *Prairies*, II, 294), appelle les Romains, *Banu 'l-Açfar.* En réalité cette expression qui signifie « les fils du Roux » désigne aussi bien les Romains que les Grecs (sur Banu 'l-açfar : Grecs, v. T'abarî, I, 357, l. 10 sq et 358, l. 4 sq ; *Qaçd*, chap. relatif aux Grecs). Ceci provient du fait que certaines traditions voient en al-Açfar « le Roux » un surnom de 'Içû = Esaü (v. T'ab. *Annales*, I, 357, l. 11) et que 'Içû est considéré, aux dires de certains traditionnistes, comme ancêtre des Grecs (v. par ex. T'ab., I, 358, l. 4 sq) et selon d'autres (v. *Prairies*, II, 293 sq) comme ancêtre des Romains.

(12) *'Abd al-Wârith ibn Sufyân :* disciple de Qâsim ibn Açbagh (v. n. 13) ; c'est le seul renseignement que l'on trouve dans *Idjâza* de Ben Cheneb, 307.

(13) *Qâsim ibn Açbagh, Abû Muh'ammad al-Bayyânî*, traditionniste, historien et grammairien, auteur de nombreux ouvrages, né en 247 (= 862) dans la province de Cordoue et mort en 340 (= 951-2). V. Ben Cheneb, *Idjâza*, 307 sq.

(14) *Ah'mad ibn Zuhayr ibn H'arb Abû Khaythama Abû Bakr an-Nisâ'i*, historien et traditionniste de grande autorité mort âgé de 94 ans en 279 (= 892) ou selon une autre source en 297 (= 909) ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Udabâ*, III, 35 sq.

(15) *Ismâ'il ibn 'Ayyâch ibn Sulaym al-'Ansî Abû 'Utba*, traditionniste de Syrie né en 106 (724/5) et mort à H'imç en 181 ou 182 (= 799). Il paraît avoir été chargé par le calife al-Mançûr de sa garde-robe (khizânat ath-Thiyâb) ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqiya*, 141 sq, n. 4.

(16) *Yah'yâ ibn Sa'îd ibn Qays al-Ançârî Abû Sa'îd*, traditionniste et jurisconsulte né à Médine et mort en 143 ou 144 (= 761-2), ou selon une autre source en 146 (763-4). Passe pour une autorité, quoique certains l'accusent de fraude ; v. Ben Cheneb, *Classes des savants*, 76, n. 2.

(17) *Sa'îd ibn al-Musayyab ibn H'azn al-Makhzûmî Abû Muh'ammad*, grand traditionniste et jurisconsulte de Médine, né vers l'an 15 (637/7) et mort en 94 (712/3), selon d'autres sources en 89, 91, 92, 93, 95 et 105. V. Ben Cheneb, *Classes des savants*, 74, n. 3 ; *Proleg.*, II, 21, note 3.

(18) Cette même tradition est rapportée par T'abarî, v. *Annales*, I, 223, l. 1 sq.

(19) *Wahb ibn Munabbih Abû 'Abd Allâh aç-Çan'ânî*, traditionniste, jurisconsulte, cadi et surtout historien légendaire, né à Dhimâr, près de Çan'â en 34 (= 654) et mort dans cette dernière ville en 114 (732) ; v. Ben Cheneb, *Classe des savants*, 26, n. 3.

(20) Cette même tradition est rapportée par T'abarî (*Annales*, I, 211, l. 10 sq).

(21) *Samura ibn Jundub Abû Sa'îd* ou *Abû 'Abd ar-Rah'mân, Abû 'Abd Allâh, Abû Sulaymân et Abû Muh'ammad*, traditionniste, compagnon du Prophète, a participé à plusieurs de ses expéditions, mort à Bassora en 59 (678) ou 58, 60 ; v. Nawawî, *Tahdhib*, 303 sq.

(22) Cette tradition est rapportée par T'abarî (*Annales*, I, 222, l. 4 sq).

(23) *Imrân ibn H'uçayn ibn 'Ubayd ibn Khalaf*, compagnon du Prophète et traditionniste, exerça à l'époque du calife 'Umar les fonctions de cadi à Bassora, mort en 52 (672) ; v. Dhahabî, *Tadhkira*, I, 28 sq.

(24) Les généalogistes arabes qui font descendre tous les Arabes de Sem, les divisent en trois groupes : 1° celui des Arabes disparus ou *al-'Arab al-bâ'ida ;* 2° celui des Arabes du Sud dont l'ancêtre est Qah't'ân, fils de 'Abar ; on les qualifie d'Arabes aborigènes (*al-'Arab al-'âriba*) ; Ya'rub dont il est question dans ce passage du *Qaçd* est le fils de Qah't'ân ; 3° celui des Arabes du Nord dont l'ancêtre est Ismâ'îl et que l'on qualifie d'Arabes arabisés (*al-'Arab al-musta'riba*). A ces trois groupes, on ajoute de nos jours celui des Arabes modernes (*al-'Arab al-muh'datha*) qui comprend les peuples de Syrie, d'Egypte et d'Afrique du Nord assimilés par la conquête musulmane ; v. *E. I.* s. v. « *Arabie* », al-Bustânî, *Udabâ'*, I, 3 sq.

(25) Abraham, lui-même, descend de Sem. Abû 'Umar veut opposer dans ce titre les tribus du Nord de l'Arabie qu'il désigne par l'appellation « *wuld Sâm* » (Descendants de Sem) et celles du Sud qu'il appelle « *wuld Ibrâhîm* » (Descendants d'Abraham).

(26) *Ka'b al-Ah'bâr ibn Mâti' ibn Haynû' Abû Ish'âq al-H'imyari*, ancien israélite converti à l'islamisme, traditionniste et surtout transmetteur de légendes juives, mort âgé de 104 ans à H'imç en 32 (652-3) ou au cours de l'une des années suivantes : 29, 33 et 34 ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifrîqiya*, 59, note 1.

(27) *min wajh h'asan :* « selon un mode bon » ; allusion à la classification des traditions musulmanes en parfaites (*çah'îh'*), bonnes (*h'asan*), faibles (*d'a'îf*), etc. Cette classification est basée sur la valeur de l'*isnâd* ou « chaîne de rapporteurs » et sur la valeur intrinsèque de la tradition ; v. *E. I.* art. « *h'adîth* » ; Nawawî, *Taqrîb*, 2 sq.

(28) *Tawr ibn Yazîd Abû Khâlid*, traditionniste de Syrie, réputé être digne de foi, mort en 153 (770) ou 155 (771-2) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 165 sq.

(29) *Khâlid ibn Ma'dân al-H'imçî Abû 'Abd Allâh*, traditionniste versé dans toutes les sciences religieuses, mort en 103 (721-2) ou en 104 (722-3) ou encore en 108 (726-7). Il aurait été en contact avec 70 compagnons du Prophète ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'* I, 87 sq.

(30) Cette tradition est rapportée aussi par T'abarî (*Annales*, I, 194, l. 16 sq). Le nombre des humains ayant occupé l'arche, varie, selon les traditions, de 7 à 80 ; v. T'abarî, *Annales*, I, 194 sq.

Jurhum est le nom de l'ancêtre éponyme de la tribu de même nom. A en juger par les généalogies que l'on donne à ce personnage : Jurhum < Yaqt'ân < 'âbar < Châlakh < Arfakhchadh > Sâm (*Prairies*, I, 79 sq ; *Qaçd*, infra) ou Jurhum < âbar < Saba' < Yaqt'ân (*Prairies*, III, 147 ; *Qaçd*, infra), il est peu vraisemblable qu'il ait vécu du temps de Sem et qu'il ait occupé l'arche.

(31) Par « *akbar* », l'auteur veut désigner simplement l'ancêtre de la tribu, et non pas un Jurhum *aîné*, car il n'est pas question chez d'autres chroniqueurs de plusieurs Jurhum ; v. *Qaçd* infra.

Cependant le père Cheikho (*Majânî*, III, 293 sq) qui se base sur Ibn al-Athîr et an-Nuwayrî, distingue une tribu Jurhum ancienne (Jurhum al-Ulâ, *la première*) qu'il classe parmi les tribus arabes disparues (v. n. 24) et à laquelle il donne pour lieu de séjour le Yémen, et une tribu Jurhum moins ancienne (*thâniya* = seconde), celle qui recueillit Ismaël et sa mère Agar en venant s'installer à La Mecque après avoir quitté le Yémen (v. aussi *E. I.* art. *Jurhum*). On peut dès lors supposer qu'il s'agit de Jurhum ancêtre de la tribu disparue.

(32) La tradition musulmane rapporte que la jalousie de Sâra, première femme d'Abraham, détermina ce dernier à voyager en Arabie avec Hâjar (Agar), sa deuxième femme, et son fils Ismaël. Quand la construction de la maison sacrée fut achevée, il abandonna l'enfant avec sa mère dans le pays aride et tourmenté par la soif ; v. *E. I.* art. *Ibrâhîm ; Prairies*, I, 86 sq. Selon la *Bible* (*Genèse*, 21), Abraham prit du pain et une outre d'eau, les donna à Agar et renvoya celle-ci avec son fils, Ismaël. Agar s'en alla et s'égara dans le désert.

(33) *'Abd Allâh ibn Barîda ibn H'uçayb al-Aslamî*, traditionniste et cadi de Marw, dans le Khurâsân, né à l'époque de 'Umar et mort centenaire en 115 (733-4) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 96.

(34) *Coran*, chap. 26, verset 195.

(35) *Hichâm ibn Muh'ammad ibn as-Sâ'ib al-Kalbî Abû 'l-Mundhir*, savant philologue et généalogiste de Kûfa, souvent pris à partie par les représentants de la critique de la Tradition et même accusé de falsification ; mais il ne manque pas de chauds défenseurs. Mourut en 204 (819-20) et selon d'autres en 206 (821-2). Le *Fihrist* cite 140 œuvres composées par lui.

Le père de Hichâm, *Muh'ammad ibn as-Sâ'ib al-Kalbî* est un commentateur du *Coran* et chroniqueur mort en 146 (763-4). V. Ibn Khallikân, *Wafayât*, II, 194 sq ; Zaydân, *Ta'rikh* II, 149 ; Brockelmann, *Litteratur*, I, 27 ; 139 ; Huart, *Litterature*, 177 sq.

(36) La tradition musulmane rapporte que le roi Nimrûd (sur ce dernier v. n. 37) fit bâtir une tour pour parvenir jusqu'au Dieu d'Abraham ; mais la tour s'écroula et la peur fut si grande que la confusion des langues s'en suivit ; v. T'abarî, *Annales*, I, 322 ; *E. I.*, art. *Namrûd*. Le récit relatif à la Tour de Babel et à la confusion des langues se trouve aussi dans la *Bible* (*Genèse*, XI, 1 sq).

(37) *Nimrûd* (ou *Namrûd*, ou encore *Numrûd*) = Nemrod ; la *Bible* le désigne comme fils de Chus, petit-fils de Cham ; les traditions musulmanes ne s'accordent pas sur la généalogie à lui donner ; v. n. 7 ; *Qaçd*, passim ; *E. I.* art. *Namrûd ; Prairies*, III, 240 ; T'abarî, *Annales*, passim.

(38) *'Umar ibn Chabba ibn 'Ubayda an-Numayrî Abû Zayd*, poète, chroniqueur et traditionniste digne de confiance de Bassora, né en 173 (= 789-90) et mort à Sâmarra en 262 (= 870-1) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'* II, 90 ; Ibn Khallikân, *Wafayât*, I, 378 sq ; Zaydân, *Ta'rikh*, II, 194 ; Yâqût, *Mu'jam al-'udabâ'* XVI, 60.

(39) *Khalaf ibn Qâsim al-Andalusî Abû 'l-Qâsim al-Barâdi'î*, traditionniste et jurisconsulte malékite mis à l'index par les docteurs d'al-Qayrawân pour des raisons politiques ; il est l'auteur de plusieurs ouvrages ; Ibn 'Abd al-Barr est un de ses disciples ; il est né en 325 (= 936-7), on ne connaît pas la date de sa mort ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, II, 215 sq ; Ben Cheneb, *Idjâza*, 344 sq.

(40) *Abû Muzâh'im Mûsâ ibn 'Ubayd Allâh ibn Yah'yâ ibn Khâqân :* Brockelmann (*Gesch. Litt.* I, 189 sq ; *Suppl.* I, 329 sq) donne pour ce personnage la chaîne de filiation suivante : Abû Muzâh'im Mûsâ ibn 'Ubayd Allâh ibn Khâqân, sans mettre ibn Yah'yâ avant ibn Khâqân. Abû Muzâh'im est l'auteur de plusieurs ouvrages dont la *Qaçîda fi't-Tajwîd* et la *Qaçîda fi 'l-fuqahâ'* ; il est mort en 325 (= 927).

(41) *'Imlîq, 'Imlâq, 'Amlâq* ou *'Umlâq* (Amalec) est l'ancêtre des Amalécites de la Bible. Les généalogistes musulmans le font descendre soit de Lâwadh (Loud) fils de Sem, soit d'Arfakhchadh (Arpachsad) fils de Sem ; d'autres encore le croient chamite. Les 'Amâlîq (Amalécites) sont considérés généralement par la tradition musulmane comme les restes d'une des plus anciennes tribus arabes, de la même souche que les tribus de T'asm, Jadîs et Thamûd ; v. *E. I.* art. *'Amlâq ;* T'abarî, *Annales,* I, 219, l. 7 sq.

(42) On retrouve ce proverbe dans le *Majma' al-amthâl* d'al-Maydânî (II, 226).

(43) *ach-Charqî ibn Qut'âmî,* traditionniste et historien qualifié par al-Mas'ûdî de « parfaitement instruit des *Journées des Arabes* » (sur cette expression v. n. 51). Le calife al-Mançûr qui a régné de 136 à 158 (= 754-775) l'a chargé d'enseigner à son fils al-Mahdî l'histoire des Arabes et la littérature ; v. *Prairies,* I, 216 ; VI, 251 ; Zaydân, *Ta'rîkh al-âdâb,* II, 95 ; Dhahabî, *al-Muchtabih,* 298 ; al-Anbârî, *Nozha,* 42.

(44) *Ya'rub ibn Qah't'ân ibn Hûd,* ou selon d'autres sources *Ya'rub ibn Qah't'ân ibn Châhakh ibn Arfakhchadh ibn Sâm* passe pour l'ancêtre des tribus du Sud et fait partie des souverains mythiques du Yémen. Il aurait vaincu les 'Adites (sur ces derniers v. n. 45) installés à Ma'rib et serait ainsi devenu le fondateur de l'empire sabéen. Les généalogistes font dériver son nom de *'aruba,* « parler un arabe correct » ; il aurait été le premier à s'exprimer en arabe ; son père aurait parlé encore le langage primitif de Sem ; v. *E. I.* art. Ya'rub ; *Qaçd,* passim ; *Prairies,* I, 79 sq..

(45) *'Ad,* nom d'une tribu disparue et de son ancêtre éponyme dont la généalogie est la suivante : 'Ad < Aram (ou Iram) < Sem < Noé. L'histoire des 'Adites n'est donnée dans le *Coran* que par des indications éparses. C'était une tribu puissante à l'époque qui a suivi celle de Noé. Sa prospérité la rendit hautaine et elle maltraita le prophète Hûd ; aussi fut-elle emportée dans une tempête violente ; v. *E. I.* art. *'âd ; Prairies,* I, 77 sq ; *Qaçd,* passim.

(46) *Thamûd :* comme 'Ad, ce mot désigne à la fois une des tribus arabes disparues (v. n. 24) et l'ancêtre éponyme de cette tribu, Thamûd fils de 'Abar (Eber), fils d'Iram (ou Aram), fils de Sem ou Thamûd, fils de Jâthir, fils d'Iram, fils de Sem. Les Thamûdites accueillirent mal le prophète Çâlih' et furent tous condamnés à disparaître ; v. *E. I.,* art. *Thamûd ; Prairies,* I, 77 sq ; III, 85 ; *Qaçd,* passim.

(47) *T'asm* et *Jadîs* : Tribus arabes disparues (v. n. 24). Selon la légende, les T'asmites opprimaient les Jadîsites : le roi t'asmite, en effet, usait du *jus primae noctis* chaque fois que se fiançait une jeune fille de Jadîs. Cela finit par une révolte des Jadîsites qui massacrèrent par traîtrise tous les T'asmites à l'exception d'un seul. Ce dernier s'enfuit et décida une autre tribu à venger les siens. Les Jadîsites furent alors exterminés à leur tour. Plusieurs généalogies sont données aux ancêtres éponymes de ces tribus : T'asm < Lâwadh < Iram < Sem ; T'asm < Lâwadh < Sem ; Jadîs < Lâwadh < Iram < Sem ; Jadîs < 'Abar < Iram < Sem ; Jadîs < Jâther < Iram < Sem. V. *E. I.* articles *T'asm* et *Jadîs ; Qaçd,* passim.

(48) *Yaqt'ân :* Selon la plupart des généalogistes, *Yaqt'ân* n'est autre que *Qah't'ân,* ancêtre de tous les Arabes du Sud ; on lui attribue en général la généalogie suivante : Qah't'ân (= Yaqt'ân) < 'âbar < Châlakh < Arfakhchadh < Sem. Il arrive aussi de façon confuse que Yaqt'ân apparaisse comme frère ou fils de Qah't'ân. Yaqt'ân ou Qah't'ân eut 31 enfants mâles ; v. *E. I.* art. *Qah't'ân ; Prairies,* I, 77 sq ; 79 sq ; III, 143, 144 ; *Qaçd,* passim ; v. aussi les notes 73 et 74.

(49) *Ma'add,* ancêtre des tribus du Nord de l'Arabie (v. n. 24) ; il descend selon certaines sources d'Ismâ'îl et aurait été contemporain de Nabuchodonosor ; v. *E. I.* art. *Ma'add ; Prairies,* III, 227 ; IV, 116 sq ; *Qaçd,* passim.

(50) *Saba' qui, le premier, mit en captivité les gens :* Cette explication est aussi donnée par Mas'ûdî (*Prairies,* III, 144). Le Saba' dont il est question est celui de la *Bible* (Genèse, X, 7) ; mais alors que la Bible le considère comme fils de Chus (Kûch), fils de Cham, fils de Noé, les sources arabes lui donnent en général la généalogie suivante : Saba' < Yachjub < Ya'rub < Qah't'ân < 'âbar < Châlakh < Arfakhchadh < Sem (*Prairies,* III, 144). D'après le calcul de Caussin de Perceval (*Essai,* tabl. VIII, 2e partie et pp. 252 sq), il serait né vers l'année 455 de J.-C.

(51) *Ayyâm an-Nâs,* littéralement « *Journées des gens* », mais en fait, cette expression qui est à rapprocher de *Ayyâm al-'Arab* (journées des Arabes), semble être utilisée pour désigner les événements historiques qui se sont produits au cours de journées mémorables.

Par *Ayyâm al-'Arab,* la tradition musulmane désigne les combats que les tribus livraient entre elles avant et au début de l'islâm. Le nom de chaque journée se compose de *yawm* et d'un autre mot ; v. *E. I.* art. *Ayyâm al-'Arab.*

(52) *Bâbil,* nom d'origine hébraïque de Babylone. Adam, Qâbîl et Hâbîl sont représentés vivant à Bâbil après leur expulsion du Paradis. Après le Déluge, Nûh' et ses fils s'y établissent aussi. Après la confusion des langues, Allâh disperse loin de Bâbil les fils de Nûh' ; v. *E. I.* art. *Bâbil ; Prairies,* III, 270 sq.

(53) *Fâlagh* (Péleg) ; certains chroniqueurs le considèrent comme frère de Qah't'ân (sur ce dernier, v. n. 48); d'autres lui attribuent une des généalogies suivantes : 1) Fâlagh < 'âbar < Arfakhchad < Sem ; 2) Fâlagh < Châlakh < Arfakhchadh < Sem ; 3) Fâlagh < âbar < Châlakh < Arfakhchadh < Sem ; 4) Fâlagh < Hûd < Châlakh < Arfakhchadh < Sem. La troisième généalogie est celle indiquée aussi par la *Bible* (Genèse, XI, 10 sq). Selon T'abarî et Mas'ûdî, le mot Fâlagh serait la déformation de *Fâlij = répartiteur ;* ce serait lui qui aurait partagé la terre entre les peuples ; v. T'abarî, *Annales,* I, 216, l. 20 sq ; *Prairies,* I, 79 ; 286 ; *Qaçd,* passim.

(54) *al-Ah'qâf* (les dunes), les Arabes appliquent spécialement cette appellation au grand désert sablonneux de l'Arabie du Sud ; v. *E. I.* art. *Ah'qâf.*

(55) *al-H'ijr,* région d'Arabie située dans le voisinage de Bîcha et du territoire des Khath'am, entre la Syrie et le H'ijâz. Elle doit son nom à H'ijr ibn al-Azd ; v. *E. I.* art. *al-H'ijr ; Prairies,* I, 77.

(56) *al-Yamâma,* région assez étendue de l'Arabie centrale comprenant une bonne partie de la chaîne de hauteurs appelées aujourd'hui Jabal T'uwayq. La désignation d'al-Yamâma remonte à la voyante Zarqâ' al-Yamâma ; v. *E. I.* art. *al-Yamâma.*

(57) *Ard' al-H'aram* : désignation du territoire sacré des deux villes de La Mecque et Médine ; souvent au duel al-H'aramâni : v. *E.I.* art. *Ard' al-H'aram.*

(58) *D'ujam,* selon Ibn 'Abd al-Barr ; mais *'Abd-D'uh'am,* selon Mas'ûdî (*Prairies,* III, 270) et *D'ukham,* selon T'abarî (*Annales,* I, 2, 324). Dans un autre passage de T'abarî (*Annales,* I. 2792), il est question des Banû 'Abd ibn D'ukham.

(59) *al-Haytham ibn 'Adî at'-T'â'î Abû 'Abd ar-Rah'mân,* traditionniste, généalogiste et historien né avant l'année 130 (= 747/8) et mort en 209 (= 824/5) ou en 207 (= 822/3). On l'accuse de falsification et on ne lui accorde pas beaucoup de crédit ; v. Yâqût, *Mu'jam al-'Udabâ'* XIX, 304 sq ; Ibn Khallikân, *Wafayât,* II, 203 sq.

(60) *Abû Çâlih' as-Sammân Dhakwân al-Madanî,* traditionniste considéré comme digne de foi, contemporain de 'Uthmân ; il a recueilli des traditions de nombreux compagnons du Prophète ; il est mort en 101 (= 719/20) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'* I, 83.

(61) *Babel :* Ici Babel désigne non pas la ville de Babylone (v. n. 52) mais toute une région de 12 parasanges (soit approximativement 12 × 5 km, 25 = 63 km) de côté; v. aussi *Prairies,* I, 78.
La mesure 5 km, 25 donnée pour la parasange est celle indiquée par le *Dictionnaire* de Quillet ; un autre calcul fait par Hadj Sadok (*Descr. Maghreb,* 88, n. 3) évalue la parasange à 3 km, 1746.

(62) *Sûq ath-Thamânîn :* Localité se trouvant dans la montagne d'al-Jûdî (v. n. 93) non loin du village de Jazîrat ibn 'Umar, au Nord de Mossoul, sur le Tigre. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân,* I, 834 ; *Prairies,* I. 74 sq.

Mas'ûdî et Yâqût donnent quelques précisions sur les compagnons de Noé. Selon ces sources, quarante hommes et un même nombre de femmes se trouvaient dans l'arche en plus des fils de Noé et de ses brus ; mais la peste fit périr tout le monde à l'exception de Noé et de ses enfants. Selon la *Bible* (*Genèse,* VIII, 4), Noé aborda au mont Ararat.

(63) *Confusion des langues :* T'abarî (*Annales,* I, 220, l. 2 sq) précise que les êtres humains se sont mis à adorer des idoles pour obéir aux ordres du roi Nimrûd. Pour les punir, Dieu changea leur langue unique, le syriaque, en 72 langues différentes, au cours d'une nuit. Les descendants de Sem en parlèrent 18, ceux de Cham 18 et ceux de Japhet 36. Cf aussi sur cette question les *Prairies* (I, 78 ; III, 270). Le récit biblique (*Genèse,* II) est légèrement différent.

(64) *Umaym :* al-Mas'ûdî (*Prairies,* I, 77 sq ; III, 288, 292) parle de quatre frères : Umaym, 'Imlîq, T'asm et Jadîs ; le manuscrit du *Qaçd* d'Alep ajoute lui aussi Jadîs après T'asm. Par ailleurs la généalogie donnée par Mas'ûdî aux quatre frères est différente de celle du *Qaçd ;* il les fait descendre de Lâwadh fils d'Iram fils de Sem.

(65) *ach-Chih'r :* nom d'une ville et d'un territoire côtier de l'Arabie du Sud, connu aujourd'hui sous l'appellation de Côtes de Cheh'rât ; v. *E. I.* art. *ach-Chih'r.*

(66) *'Abân :* Oasis dans le Najd ; on distingue un *'Aban al-Abyad'* et un *'Abân al-Aswad,* distants l'un de l'autre de 2 milles ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân,* I, 75.

(67) *Disparition de 'Ad :* T'abarî (*Annales,* I, 221) qui rapporte des faits analogues, précise que 'Ad périt « emporté dans un torrent appelé Mughîth ».

(68) Dans le texte arabe, il y a non pas « les 'Abîl », mais un pronom : « eux » ; ce pronom remplace non pas les 'Amâlîq comme la construction de la phrase le laisse entendre, mais les 'Abîl, car les 'Amâlîq, ainsi que cela est dit plus haut dans le *Qaçd* (v. aussi n. 41), descendent de Lâwadh, fils de Sem, et Yathrib (v. aussi n. 69) descend de 'Abîl, fils de 'Awç, fils d'Iram, fils de Sem.

(69) *Yathrib :* Yâqût (*Mu'jam al-Buldân,* IV, 1009) donne pour ce personnage une chaîne généalogique différente. La voici : Yathrib < Qâniya < Mahalâyil < Iram < 'Abîl < 'Awç < Iram < Sâm < Nûh' ; v. aussi à ce sujet *Prairies,* III, 300.

(70) *al-Juh'fa :* Gros village sur la route qui va de La Mecque à Médine, à 6 étapes (*marâh'il*) de Médine ; il portait le nom de Mahya'a et ne fut appelé *al-Juh'fa* que parce que les 'Abîl y périrent emportés par un torrent ; *ajh'afa* signifie « emporter » en parlant d'un torrent ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Buldân,* II, 35 sq ; *Prairies,* III, 300.

(71) Cette même poésie est rapportée avec quelques variantes que nous signalons dans le texte arabe par Mas'ûdî (*Prairies,* III, 300 sq).

(72) *Hûd :* c'est le prophète dédaigné par les 'Adites (v. n. 45) ; Dieu l'épargna avec ses fidèles quand il anéantit les 'Adites ; v. *E. I.* art. *Hûd.* Les chroniqueurs lui donnent différentes généalogies. Ainsi Mas'ûdî (*Prairies,* III, 295) et T'abarî (*Annales,* I, 231, l. 11 sq) lui attribuent la suivante : Hûd < 'Abd Allâh < Riyâh' ou Rabâh' < Khâlid < al-Khulûd < 'Ad < 'Awç < Iram < Sem. T'abarî (*Annales,* I, 231, l. 13 sq) indique aussi une autre généalogie ; il assimile Hûd à 'Abir (Eber) ; c'est, dit-il, 'Abîr, fils de Châlakh, fils de Arfakhchadh, fils de Sem.

(73) *Qah't'ân :* généralement, on donne comme père de Qah't'ân : 'Abar, fils de Châlak et non Hûd ; v. n. 48.

(74) *Frères de Qah't'ân :* Mas'ûdî (*Prairies,* III, 144) ne parle que de deux frères : Fâlagh et Malkân ; il les fait descendre de 'Abar, fils de Châlâkh, fils de Sâlim (ou Qaynân), fils d'Arfakhchadh, fils de Sem.

(75) *Mud'ar et Rabî'a* : ce sont les ancêtres des tribus du Nord de l'Arabie ; v. *E. I.* art. *Arabie.*

(76) *Abû 'Ubayda Ma'mar ibn al-Muthannâ,* généalogiste, historien et grammairien, né à Bassora en 110 (= 728) ; c'est un Khârijite ; on n'est pas d'accord sur la date de sa mort ; selon les uns, elle eut lieu en 207 (822), selon d'autres en 208 (823), en 209 (824), en 221 (826) ou en 213 (828) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh',* I, 338 ; Yâqût, *Mu'jam al-Udabâ',* XIX, 154 Ibn Khallikân, *Wafayât,* II, 105 ; Huart, *Lit. ar.* 141 sq.

(77) *Ja'far ibn Muh'ammad ibn 'Alî* surnommé *aç-Çâdiq* « le véridique », c'est le sixième des douze imâms ; il est né en 80 (699/700) ou 83 (702/3) et est célèbre par sa science approfondie de la tradition musulmane ; il est mort à Médine en 148 (765) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh',* I, 157 ; *E. I.* s. v.

(78) *bi'l-'arabiya 'l-mubîna :* expression à rapprocher du *Coran* (XXVI, 195) : *bi-lisân 'arabî mubîn,* trad. Blachère, I, 211, « en langue arabe pure ».

(79) *Ismâ'îl premier arabophone :* Mas'ûdî (*Prairies,* III, 145) rapporte des faits analogues sur ce sujet ; Ismâ'îl, précise-t-il, s'exprimait en syriaque avant de parler arabe.

(80) *Yazîd ibn Hârûn ibn Zâdân Abû Khâlid*, jurisconsulte et grand traditionniste, né en 117 ou 118 (735/6) et mort à Wâsit' en 206 (821) ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqîya*, 177, n. 3.

(81) *Abû-Ja'far :* Ibn 'Abd al-Barr donne plus loin le nom complet de ce personnage. Il s'agit de *Muh'ammad ibn 'Alî ibn al-H'usayn ibn 'Alî, Abû Ja'far*, descendant de 'Alî et traditionniste distingué ; il reçut, en raison de ses connaissances, le titre honorifique d'al-Bâkir (le chercheur qui va au fond des choses) ; il fut honoré comme imâm par une fraction de chî'ites mais n'a pas joué de rôle politique. Né en 65 (864), il est mort en 114 (732), 117 (735) ou 118 ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 117.

(82) *Yûnus ibn H'abîb Abû 'Abd ar-Rah'mân an-Nah'wî*, grammairien de Bassora né en 182 (798), 183, 184 ou 185, auteur de plusieurs ouvrages ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Udabâ'*, XX, 64 sq ; Ibn Khallikân, *Wafayât*, II, 416 sq ; Huart, *Lit. ar.* 138.

(83) *Abû-'Amr ibn al-'Alâ' al-Mâzinî*, traditionniste considéré comme digne de confiance, versé dans la connaissance de la langue, du *Coran*, de la poésie et de l'histoire ; né aux environs de 70 (689), il est mort en 154 (770) à Kûfa ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Udabâ'* XI, 156 sq ; *E.I.* art. *Abû 'Amr.*

(84) *Umm Salama :* il s'agit de Hind, fille d'Abû Umayya, 'Umm Salama, une des épouses du Prophète. Muh'ammad l'épousa en l'an 4 (=626) ; elle mourut en 59 (671) ; v. an-Nawawî, *Tahdhîb*, 861 sq.

(85) *Ma'add :* sur ce personnage v. n. 49. Mas'ûdî (*Prairies*, IV, 116 sq), à propos du Prophète, donne plusieurs autres généalogies à Ma'add.

(86) *Humaysa' :* chez Mas'ûdî (*Prairies*, IV, 116 sq), Humaysa' est cité dans deux chaînes généalogiques se rapportant à Ma'add, mais il y est indiqué comme ancêtre d'Adad ; aucune mention de Barâ' dans ces mêmes chaînes.

(87) *A'râq ath-Tharâ :* a'râq signifie exactement « veines » ; mais comme le mot ath-Tharâ (la terre) désigne Abraham, père d'Ismaël, l'expression « a'râq ath-Tharâ » semble devoir être traduite par « *rejeton* de la terre ».

(88) *Nâbit :* Une autre tradition présente Nâbit comme petit-fils de Qaydhar ; v. *Prairies*, IV, 116 sq ; T'abarî (*Annales*, I, 351 ; cf. aussi *Prairies*, III, 98) indique qu'Ismâ'îl eut douze enfants mâles dont Nâbit et Qaydhar.

(89) *az-Zubayr :* Plusieurs traditionnistes ont porté ce nom ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqîya*, 38, n. 1 ; Ibn Khallikân, I, 189 ; Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, II, 99 sq ; III, 109 ; Huart, *Lit. ar.* 179. Mais la date de la mort de l'informateur d'az-Zubayr, Ibn al-Mughîra (sur ce dernier v. n. 90) laisse entendre qu'il s'agit d'*az-Zubayr ibn Bakkâr al-Asadî Abû 'Abd Allâh*, traditionniste réputé pour ses connaissances en matière d'histoire, de généalogie et de traditions ; il fut cadi à La Mecque et mourut en 256 (864) ; il est considéré comme traditionniste digne de confiance ; v. Ibn Khallikân, *Wafayât*, I, 189 ; Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'* II, 99 sq ; Huart, *Lit. ar.* 179.

(90) *'Alî ibn al-Mughîra al-Athram Abû 'l-H'asan*, élève d'Abû 'Ubayda (v. n. 76) et d'al-Açma'î ; il est l'auteur du *Kitâb an-Nawâdir* et du *Kitâb gharîb al-h'adîth ;* il est mort en 232 (846) ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Udabâ'*, XV, 77.

(91) *Dâwud ibn Abû-Hind*, client des Banû Quchayr, bon traditionniste de Baçra, né en 50 (670) et mort en 139 (756) ou 140. Au point de vue traditionnaire, il est digne de confiance et ses h'adîths sont cités dans les six recueils ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqîya*, 28, n. 3.

(92) *'Ikrima al-Barbarî Abû 'Abd Allâh*, esclave berbère disciple d'Ibn 'Abbâs (v. sur ce dernier n. 5) ; c'est un jurisconsulte et traditionniste de valeur contestée ; il est mort à Médine, âgé de 80 ans entre les années 104 (722/3) et 108 (726/7) ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqîya*, 60, n. 3.

(93) *Jabal al-Jûdî :* massif montagneux très élevé, situé dans la province de Buhtân, à environ 40 km de route au N.E. de Jazîrat ibn 'Umar ; c'est là que la tradition musulmane fait accoster l'arche de Noé ; selon la *Bible* (*Genèse*, VIII, 4), l'arche se serait arrêtée sur le grand Ararat.

(94) *Chu'ayb :* c'est le prophète dont il est question dans le *Coran* (XXVI, 189). Il ne fut pas écouté par son peuple, et pour punir ce dernier, Dieu l'anéantit dans un tremblement de terre ; v. *E.I.* art. *Chu'ayb.*

(95) *Madyan* : c'est le peuple qui fut puni par Dieu pour n'avoir pas écouté les exhortations de son prophète Chu'ayb ; v. *Coran*, XXVI, 189 ; *E.I.* art. *Madyan.*

(96) *Muh'ammad ibn Ish'âq ibn Yasâr Abû 'Abd Allâh ou Abû Bakr*, historien et traditionniste mort vers 150 (767) ; il était connu pour ces sentiments favorables aux 'Alides et de ce fait, considéré par certains comme faible d'autorité ; cependant d'autres voient en lui un traditionniste digne de confiance ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 163 sq; Yâqût, *Mu'jam al Udabâ'*, XVIII, 5 sq ; Zaydân, *Ta'rîkh*, II, 150.

(97) *Hichâm ibn 'Urwa Abu 'l-Mundhir*, traditionniste digne de confiance, né en 61 (680) et mort vers 145 (762) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 136 ; Ibn Khallikân, *Wafayât*, II, 194 sq.

(98) *Abû Jâd, Hawâz...* Ces mots sont cités habituellement avec trois autres : Sa'façi, Thakhadh et Dh'aghach ; sur l'orthographe, voir variante du texte arabe. Les huit mots seraient selon la tradition musulmane des noms de rois qui auraient rangé les lettres arabes selon leurs noms ; v. *Prairies*, III, 302. On dit aussi que les premiers six mots seraient les noms de six démons, ou encore les noms des jours de la semaine ; v. *E.I.* art. *Abdjad.*

(99) *Mubînâ* (pure) : v. sur ce mot note 78.

(100) *Salutations adressées à Ya'rub :* Mas'ûdî (*Prairies*, I, 79 ; III, 201) rapporte des faits analogues ; mais il ajoute que, selon d'autres sources, c'est un roi de H'îra qui, le premier, fut salué de la sorte.

(101) *Muh'ammad ibn Abû 'l-H'asan Ismâ'îl al-Bukhârî Abû-'Abd Allâh*, célèbre traditionniste, auteur du recueil de traditions intitulé *Jâmi' aç-Çah'ih' ;* né en 194 (810), il est mort en 265 (870) ; v. Zaydân, *Ta'rîkh*, II, 210 ; Huart, *Lit. ar.* 217.

(102) *'Abd al-Malik ibn 'Abd al-'Azîz ibn Jurayj ar-Rûmî*, jurisconsulte et traditionniste digne de foi, quoique accusé de fraude dans ses *isnâds ;* il est né en 70 (689) et est mort en 150 (767/8) ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqîya*, 93, n. 1.

(103) *Sa'îd ibn Jubayr al-Asadî Abû 'Abd Allâh* ou *Abû Muh'ammad*, savant traditionniste de Kûfa ; il participa à une révolte dirigée contre

l'umayyade 'Abd al-Malik ; mais la révolte échoua et Sa'îd fut mis à mort, à Wâsit', par al-H'ajjâj en 95 (713) ; v. Ibn Khallikân, *Wafayât*, I, 204 sq ; Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'* I, 71 sq.

(104) *Coran*, II, 30.

(105) *Chith* (Seth), troisième fils d'Adam et Eve ; Adam le constitua son héritier et exécuteur testamentaire. C'est à lui que remonte la généalogie des êtres humains, puisque Abel n'a pas laissé de postérité et que les enfants de Caïn ont disparu lors du Déluge. On dit qu'il séjourna à La Mecque, rassembla les feuillets révélés à Adam et à lui-même (ceux-ci au nombre de 50) et y conforma sa conduite ; il mourut âgé de 912 ans ; v. *Prairies*, I, 67 sq ; *E.I.* art. *Chith*.

(106) Mas'ûdî qui rapporte la même poésie (v. *Prairies*, I, 65) l'attribue à Adam ; ce dernier l'aurait composée sous l'impulsion de la douleur causée par la perte de son fils Abel.

(107) *Prédilection de Dieu pour Sem :* Le *Coran* (III, 32) fait allusion à cette préférence de Dieu pour les descendants de Sem : « Dieu a élu, parmi tous les hommes, Adam, Noé, la descendance d'Abraham et celle de 'Imrân » ; v. aussi n. 6.

(108) *Recommandations de Noé à Sem :* elles se seraient rapportées, selon un récit consigné par le père Cheikho (*Majânî 'l-Adab*, I, 237 sq), à la façon dont devait procéder Sem pour enterrer les restes d'Adam. « Quand je serai mort, dit Noé à Sem, fait sortir de l'arche le cercueil de notre père Adam ; amène avec toi ton fils Malkîçâdâq et emportez tous les deux le cercueil là où vous mènera l'ange du Seigneur ».

(109) Selon la *Bible* (*Genèse*, XI, 10 sq), Sem aurait vécu 600 ans.

(110) La *Bible* (*Genèse*, XI, 14 sq) donne le nombre 433.

(111) 464 ans selon la *Bible* (*Genèse*, XI, 16 sq).

(112) *Tabâbi'a*, pl. de *tubba'* ; c'est le titre de certains rois du Yémen ; v. *Prairies*, II, 292 ; III, 152 sq ; *Prolégomènes*, I, 19 ; Yah'yâ ibn Khaldûn - Bel, *Banû 'Abd al-Wâd*, 121, n. 1 ; Çâ'id al-Andalusî - Blachère, *T'abaqât al-Umam*, 89, n. 2. Mas'ûdî affirme que ce titre ne pouvait être pris que par les rois qui régnaient à la fois sur les populations du Yémen, de Chih'r (v. n. 65) et du H'ad'ramawt, provinces du Sud-Est de l'Arabie ; ceux au contraire, dont l'autorité n'était pas reconnue de toutes ces populations n'avaient droit qu'au titre de *malik* (roi) ; v. *Prairies*. III, 225 ; *Majânî*, III, 296. Quant au mot *tubba'*, il a pour origine, selon Mas'ûdî (*Prairies*, III, 225) l'escorte (*tabi'a* signifie « suivre ») qui entourait les souverains en question. Selon l'*E.I.* (art. *H'imyar*), *tubba'* n'est qu'une altération de *Bata'*, nom d'une famille noble de la tribu Hamdân.

(113) *Adhwâ'*, pl. de *dhû ;* c'est le titre porté par plusieurs rois du Yémen dont le surnom commence par *dhû* ; c'est par exemple Dhû Yazan ; v. *Prairies*, III, 149 sq.

(114 *Enfants de Sem :* On retrouve facilement dans la *Bible* (*Genèse*, X, 22) les noms qui correspondent aux appellations arabes des enfants de Sem.

(115) *Héros chananéens de Syrie :* Mas'ûdî (*Prairies*, III, 240, 294) indique que la Syrie fut occupée par les Chananéens, après le Déluge, sans donner plus de précisions. Dans l'*E.I.* (art. *Misr*) il est question des héros primitifs (Jabâbira) qui gouvernèrent l'Egypte après le Déluge.

(116) *Jâsim :* Cet ancêtre éponyme de la tribu de même nom ne descendrait pas, selon Yâqût (*Mu'jam al-Buldân*, II, 8), de Loud, mais d'Aram ; il serait venu s'installer, à l'époque de la confusion des langues, dans une localité qui porte le même nom et qui est situé au Sud-Ouest de Damas, à huit parasanges de cette ville.

(117) *at'-T'â'if :* ville au Sud-Est de La Mecque.

(118) *Ibn Numayr :* Il s'agit vraisemblablement de *Muh'ammad ibn 'Adb Allâh ibn Numayr Abû-'Abd ar-Rah'mân ;* c'est du moins le seul traditionniste que l'Index des *Annales* de T'abarî signale sous l'appellation abrégée d'Ibn Numayr ; ce traditionniste de Kûfa a la réputation d'être digne de confiance ; il mourut en 234 (850) ; il était fort estimé d'Ah'mad ibn H'anbal ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh*, II, 24 sq.

(119) *Abû-'Amr 'Uthmân ibn Kathîr :* Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce traditionniste.

(120) *'Abd Allâh ibn Lahî'a al-H'ad'ramî al-Ghâfiqî Abû ar Rah'mân*, connu surtout sous le nom d'*Ibn Lahî'a*, traditionniste de valeur contestée, jurisconsulte et cadi d'Egypte, né en 96 (715) et mort en 74 (790) ; il avait des tendances chî'ites et était accusé de fraude dans la chaîne de transmission des traditions ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqiya*, 5, n. 3.

(121) *al-Layth ibn Sa'd al-Fahmî Abû 'l-H'ârith*, grand jurisconsulte et traditionniste né en 94 (712) à Qarqachanda dans la Basse Egypte et mort à Fust'ât' (Vieux Caire) en 175 (791). Il passait pour avoir des connaissances très étendues dans les sciences religieuses. Au point de vue traditionniste il est considéré comme digne de confiance ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqiya*, 23, n. 2.

(122) *Mûsâ ibn 'Alî* : il s'agit sans doute de *Mûsâ ibn 'Alî ibn Rabâh' al-Lakhmî*, car il est signalé comme ayant été le maître d'al-Layth ; Mûsâ est né en Ifrîqiya vers 89 (707) et est mort à Alexandrie en 163 (779/80) ; il a été gouverneur d'Egypte ; au point de vue traditionniste, il est considéré comme digne de confiance ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqiya*, 112, n. 3.

(123) *Tamîm ibn Aws ad-Dârî ou ad-Dayrî :* compagnon du Prophète ; selon une légende, il aurait connu les mystères de l'autre monde à la suite d'un naufrage ou de l'intervention d'un djinn. Il mourut à la fin du califat de 'Alî, en 40 (661) ; v. *E.I.* art. *Tamîm ad-Dârî*.

(124) *Abû 'l-'Abbâs an-Nâchî ibn Chirchîr* est né à Anbâr, ville du Bas-Euphrate ; il vécut à Baghdâd et mourut en Egypte en 294 (906). C'était un poète, mais s'occupa aussi de grammaire et de sciences religieuses ; v. Huart, *Lit. ar.* 154 sq.

(125) *Kitâb al-Inbâh :* sur cet ouvrage, v. l'introduction du *Qaçd*. Mas'ûdî (*Prairies*, IV, 116 sq) donne deux généalogies remontant jusqu'à Adam, l'une avec sept personnages entre Abraham et Arphaxad, l'autre avec six.

(126) *Sâra, fille de Harân :* La *Bible* (*Genèse*, XI, 29) ne précise pas que Sâra est fille de Harân, mais par contre indique que Harân est frère d'Abraham. Si l'on combine les renseignements du *Qaçd* et de la *Bible*, Sâra serait la nièce d'Abraham. Il semble bien qu'Ibn 'Abd al-Barr ne voit pas en Harân le frère d'Abraham, car il qualifie, un peu plus loin dans le *Qaçd*, Sâra de cousine (fille de l'oncle paternel) d'Abraham. Selon Mas'ûdî (*Prairies*, I, 85), Sâra est fille de Batawîl (Betouël), fils de Nâkhûr et c'est la cousine d'Abraham.

(127) *Abraham et Nemrod :* Ces événements sont rapportés aussi dans le *Coran* (XXI, 48 ; trad. Blachère, I, 295 sq.) sans qu'il soit fait cependant mention de Nemrod.

(128) *H'arrân*, nommée aussi par les Musulmans *Harrân* ou *Arran ;* c'est le Charan de la *Bible* (*Genèse*, XI, 31), une très vieille ville de Mésopotamie, au Sud-Est d'Edesse ; v. *E. I.*, art. *H'arrân.*

(129) *Lût'*, c'est le Loth de la *Bible*, neveu d'Abraham, qui, dans les légendes de l'Islâm et déjà dans le *Coran*, a une importance que ne lui a pas attribuée la *Bible* ; v. *E. I.* art. *Lût'.*

(130) *Idris :* L'orientaliste Nöldeke pense que c'est André. Les écrivains musulmans l'identifient généralement avec l'Enoch biblique. Astronome, chronologiste, médecin et initié aux sciences et arts pratiques, Idris est aussi, selon la tradition musulmane, un prophète. Il reçut des révélations (trente feuillets) par l'intermédiaire de Gabriel : v. *E. I.* art. *Idris.*

(131) *Feuillets d'Abraham :* La *Bible* ne donne pas tous ces détails ; cf. *Genèse*, XII, 1 sq. Sur le sens de « louer Dieu » donné à *hallala*, v. Dozy, *Suppl.* II, 760.

(132) *Zamzam :* Puits sacré de La Mecque, au Sud-Est de la Ka'ba ; v. *E. I.* art *Zamzam ; Genèse*, XXI, 14 sq. Selon Mas'ûdî (*Prairies*, II, 148), ce puits doit son nom à la manière de boire des rois sassanides qui venaient visiter La Mecque : ces rois buvaient l'eau du puits à petites gorgées (*yuzamzimûna*).

(133) *Abraham prophète*, Mas'ûdî (*Prairies*, I, 119) rapporte des faits analogues.

(134) *Enfants d'Ismâ'il :* C'est le chiffre que donne aussi la *Bible* (*Genèse*, XXV, 13 sq) ; Mas'ûdî (*Prairies*, I, 119 ; III, 98) indique les noms de ces douze enfants.

(135) *Successeur d'Ismâ'il :* Les informations ne concordent pas sur ce point. Selon certaines sources, Ismaël choisit comme successeur son frère Isaac ; selon d'autres, c'est soit son fils Qîdâr, soit son autre fils Nabit ; v. *Prairies*, I, 119 sq.

(136) *'Adnân :* Les descendants de 'Adnân constituent les tribus du Nord de l'Arabie ; v. *E. I.* art. *Arabie.*

(137) *Rabî'a et Mud'ar :* ce sont les deux branches principales de la confédération des tribus du Nord de l'Arabie.

(138) *Sulaymân ibn 'Abd ar-Rah'mân ad-Dimachqi Abû Sulaymân*, jurisconsulte et traditionniste de valeur discutée, né en 153 (770) et mort en 233 (847) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'* II, 23 sq.

(139) *Chahr ibn H'awchab al-Ach'arî*, jurisconsulte, lecteur du *Coran* et traditionniste de valeur discutable, mort âgé de 80 ans, en 112 (730) ou 98 (716) ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqiya*, 27 n. 1.

(140) *'Abd ar-Rah'mân ibn Ghanam al-Ach'ari*, juriste et traditionniste digne de confiance né du vivant du Prophète et mort en 78 (696) ; v. Dhahabî ; *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 48.

(141) *Abû-Dharr Jundub ibn Junâda al-Ghifârî*, compagnon du Prophète, célèbre par sa piété, mort en 32 ou 33 (= 653). Dans les traditions postérieures des Çûfis et des Chî'ites, il devint, à cause de ses tendances ascétiques, le parangon des pieux musulmans ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 17 sq ; *E. I.* art. *Abû-Dharr.*

(142) Comme pour la tradition précédente, Ibn Abû-Sa'd a transmis à l'auteur du *Qaçd* les renseignements dont il sera question plus loin par l'intermédiaire de la chaîne : Ibn Abû-Sa'd > Abû Muzâh'im > Ah'mad ibn Ibrâhîm > Khalaf ibn Qâsim. Il en sera de même pour les quatre traditions suivantes.

(143) *'Uthmân ibn Abû-Chayba Abû 'l-H'asan al-Kûfi*, traditionniste digne de confiance et commentateur du *Coran*, mort en 239 (853) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, II, 28 sq.

(144) *Mâlik ibn Ismâ'il Abû Ghassân*, traditionniste chî'ite, mort à Kûfa en 219 (824) ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqiya*, 190, n. 1.

(145) *Mujâlid ibn Sa'id ibn 'Umayr al-Hamdâni*, traditionniste de peu d'autorité, versé dans la connaissance de l'histoire, des généalogies et des poésies, mort en 141 (758) ; v. Yâqût, *Mu'jam al-Udabâ'*, XVII, 77.

(146) *ach-Cha'bî 'Amir ibn Charâh'îl Abû-'Amr*, grand traditionniste (il prétend avoir entendu des traditions de plus de 500 compagnons), digne de confiance, né à Kûfa en 19 (640) et mort entre 103 (721 et 110 (729) ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 74 sq ; *E. I.*, art. *ach-Cha'bi.*

(147) *H'arb ibn 'Umayya ibn 'Abd-Chams*, grand-père du calife Mu'âwiya, aurait été le premier à apprendre l'écriture arabe, à H'îra (v. sur cette dernière ville, n. 148) ; c'est un nommé Aslam ibn Sidra qui la lui aurait enseignée. Le peuple de H'îra aurait acquis, lui-même, cet art dans le royaume des tubba' (souverains du Yémen) ; v. T'abarî, *Annales*, I, 1091, 1559 ; II, 97, 835, 1069.

De Slane (*Prolégomènes*, II, 393, n. 3) fait remarquer qu'« il est impossible que l'écriture arabe dérive de l'écriture h'imyarite (yéménite) ; dans celle-ci, les lettres sont isolées et diffèrent tout à fait, par la forme, des caractères arabes... ».

(148) *al-H'ira*, résidence des princes lakhmides située à 3 milles arabes au Sud de Kûfa, tout près de la frontière du désert ; v. *E. I.* art. *al-H'ira.*

(149) *al-'Anbâr*, ville sur la rive gauche de l'Euphrate dans la partie N.-E. de l''Irâq (Babylone) ; v. *E. I.* art. *al-'Anbâr.*

(150) *al-Wâqidi Muh'ammad ibn 'Umar Abû-'Abd Allâh*, lecteur du *Coran*, traditionniste, jurisconsulte et surtout historien né à Médine en 130 (747) et mort à Baghdâd en 207 (823) ; les traditionnistes ne lui accordent aucune autorité et l'accusent de supercherie ; il est auteur de nombreux livres d'histoire ; v. Ben Cheneb, *Savants de l'Ifriqiya*, 22, n. 1.

(151) *Abû-Bakr ibn 'Abd ar-Rah'mân ibn Muh'ammad al-Makhzûmi*, juriste et grand traditionniste digne de confiance, de Médine, mort en 94 (712) ; c'était un aveugle ; v. Dhahabî, *Tadhkirat al-H'uffâdh'*, I, 59 sq ; Ibn Khallikân, *Wafayât*, I, 92.

(152) *'Abd Allâh ibn Ja'far :* il est bien question chez Nawawî (*Tahdhib*, 337 sq) d'un *'Abd Allâh ibn Ja'far ibn Abû-T'âlib*, compagnon et fils de compagnon du Prophète, mort en 80 (699) ou en 90 (708), mais il ne s'agit certainement pas de lui, car déjà ce personnage était mort quand al-Wâqidî (v. n. 150), qui déclare l'avoir entendu, est né.

(153) *Abû Sufyân ibn Umayya ibn 'Abd Chams :* il semble qu'il y ait là une erreur ; Abû Sufyân est fils de H'arb ibn Umayya (v. *E. I.* art. *Umayyades*) et non d'Umayya. C'est le père du calife umayyade Mu'âwiya, et le chef du parti qurayshite mecquois hostile au Prophète Muh'ammad.

(154) *Muh'ammad ibn Yah'yâ :* Nawawî, Ibn al-Faradî et Suyût'î donnent les biographies de plusieurs personnages de ce nom ; les éléments qu'offre la narration d'Ibn 'Abd al-Barr ne permettent pas de déterminer celui qui nous intéresse.

(155) *'Abd ibn Quçayy :* Un des quatre fils de Quçayy, qui, comme l'on sait, descend de Mud'ar, c'est-à-dire de l'ancêtre éponyme de la branche la plus importante des tribus du Nord de l'Arabie. 'Abd n'aurait pas laissé d'enfants (v. *Qaçd*) ; un de ses frères, 'Abd Manâf, est l'ancêtre de H'arb et d'Abû-Sufyân dont il a été question plus haut (v. notes 147 et 153). Voici la chaîne de filiation de ces deux personnages Quçayy > 'Abd-Manâf > 'Abd Chams > Umayya > Abû-Sufyân et H'arb. v. Huart, *Hist. des Ar.* I, 80 ; al-Bustânî, *Udabâ' al-'Arab* (le tableau généalogique des tribus).

(A suivre)

Toustain du Manoir au pays d'Abd-el-Kader

Nos informations sur la situation politique et économique de l'Etat d'Abd-el-Kader sont particulièrement rares après la rupture de 1839. J'ai publié dans un livre récent [1] des récits de voyage datant de l'époque des traités. Il est bien évident que ces voyages deviennent impossibles pendant la guerre, excepté pour quelques renégats et fournisseurs d'armes. En 1841 l'affaire de l'échange des prisonniers permet seule d'établir un contact avec l'émir ou ses agents. C'est tout l'intérêt du journal de route de Toustain du Manoir, que j'ai retrouvé aux Archives du Ministère de la Guerre [2].

Le 4 octobre 1840 les Hadjoutes avaient attaqué une diligence entre Douéra et Déli-Ibrahim et capturé presque tous les voyageurs, en particulier le sous-intendant militaire Massot. La famille de cet officier était en relations avec l'évêque d'Alger, Dupuch, qui, poussé par sa bonté d'âme et aussi par l'amour de la popularité, décida d'engager des négociations avec Abd-el-Kader pour un échange de prisonniers. L'émir donna pleins pouvoirs à Sidi Mohammed ben Allal ould Sidi Embarek, bey de Miliana, pour échanger non seulement Massot, mais tous les prisonniers européens qu'il avait en son pouvoir. L'évêque entama la négociation, avec l'approbation du maréchal Valée, qui l'invita toutefois à ne pas laisser la discussion dévier sur le terrain politique. La nomination du général Bugeaud comme gouverneur général vint un peu contrarier les desseins de l'évêque. On savait que Bugeaud allait mener vigoureusement l'offensive contre l'émir et n'ad-

(1) Emerit, *L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader*, Paris, Larose, 1951.
(2) Fonds Algérie, N° 228.

mettrait de se dessaisir d'aucune de ses attributions, car il ne voulait à aucun prix donner l'impression qu'il désirait négocier avec le « rebelle ». Toutefois, pour ne pas se faire accuser d'inhumanité et pour ne pas mécontenter le roi et la reine, qu'il savait en relations personnelles avec Dupuch, Bugeaud autorisa l'évêque à continuer la négociation. Le 29 mars 1841, un sauf-conduit fut envoyé aux représentants de l'évêché, aussitôt désignés : l'abbé G. Stalter, l'historien Berbrugger, membre de la Commission scientifique de l'Algérie, et Toustain du Manoir, interprète.

Les délégués traversèrent le pays hadjoute et arrivèrent à Miliana, où ils furent reçus par le bey. Ayant exprimé le désir de négocier directement avec Abd-el-Kader, on les conduisit au camp de l'émir, près du pont du Chélif. Mais l'émir était mécontent parce que les envoyés n'étaient pas chargés de négocier en même temps de la paix et il s'irrita en constatant que la lettre d'introduction avait été écrite par son ancien secrétaire Léon Roches, qui s'était enfui en 1839 en oubliant sa conversion à l'Islam et en payant son maître d'ingratitude. Abd-el-Kader refusa de recevoir les trois voyageurs et leur fit dire que la convention d'échange était un acte peu important, du ressort du bey de Miliana. Ils retournèrent donc sur leurs pas, finirent par traiter avec Ben Allal, gagnèrent Boufarik le 10 avril, puis Alger.

La relation du premier voyage est donc peu intéressante. Toustain du Manoir, qui l'a rédigée, n'a pu observer que ses campements et les petites intrigues des personnages chargés d'espionner les chrétiens. Avec une candide impudence, Berbrugger a signé ce récit de son nom et l'a publié sous le titre : « *Négociation entre Monseigneur l'évêque d'Alger et Abd-el-Qader pour l'échange des prisonniers* » [3].

L'échange eut lieu le 19 mai, près de Boufarik. Dupuch y rencontra le bey de Miliana et, pendant que les 28 Français regagnaient nos lignes et qu'un nombre à peu près égal de captifs arabes étaient rendus à l'émir, Berbrugger et de Franclieu restaient en otages. C'est ce que Toustain appelle sans doute « le second voyage ».

(3) in-8°, Paris, 1844.

Mais il restait des prisonniers français qu'on n'avait pu ramener à temps dans la région d'Alger. Dupuch demanda la permission de continuer les négociations pour le rachat de ces hommes. Il le fit sans discrétion, se vantant auprès de ses amis de ses bonnes relations avec l'émir, qui pourraient bien être utilisées pour la conclusion de la paix. Bugeaud, irrité, fit promettre à l'évêque de cesser toutes relations avec l'ennemi, et partit pour Oran, où il prépara une nouvelle expédition, tout en exigeant de son côté l'échange des derniers prisonniers, mais sans laisser à l'émir l'impression qu'il entendait négocier de puissance à puissance.

N'étant plus surveillé que de loin, l'évêque n'en fit qu'à sa tête. Il envoya à l'émir son homme de confiance, l'abbé Suchet, accompagné de l'interprète Toustain du Manoir, devenu fonctionnaire civil. Fait plus grave, alors que les envoyés, au cours de la première négociation, n'avaient fait aucun cadeau aux autorités arabes, cette fois-ci ils étaient porteurs de présents pour Abd-el-Kader. L'émir allait en profiter pour montrer à ses partisans que la France désirait traiter et qu'elle le considérait comme un puissant chef d'Etat indépendant. Bugeaud prétendit plus tard que cette négociation avait retardé de six mois la défaite d'Abd-el-Kader et que, pour une telle faute, un officier eût été traduit devant un conseil de guerre et condamné. Au contraire Dupuch se serait fait payer ses négociations à peu près dix fois ce qu'elles avaient coûté [4].

Cette fois-ci le voyage fut long et important. L'émir se trouvait dans la plaine d'Eghris. Pour le rencontrer il fallait parcourir toute la région du Chélif. Toustain du Manoir, jeune interprète instruit et bon observateur, nous apporte beaucoup de renseignements sur ce pays déjà à demi ruiné et sur des populations dévorées d'inquiétude. La propagande de l'émir a beau exploiter à fond la crise de 1841, où la France a dû reculer devant la coalition des Puissances désireuses de sauver la Turquie et d'humilier un pays que hante un peu trop le souvenir de Napoléon, il apparaît bien que, loin de

(4) Cf. notre article : *La lutte entre les généraux et les prêtres au début de l'Algérie française, Revue Africaine*, 1er-2e trim. 1953.

détourner l'attention du Gouvernement français, celui-ci est décidé à chercher une compensation à ses échecs en faisant la conquête de l'Algérie.

C'est pourquoi ce texte encore inédit m'a semblé mériter d'être publié. Il nous donne de nouvelles précisions sur la puissance déjà diminuée de l'émir et nous renseigne sur l'état d'esprit des populations au moment des premières grandes victoires de Bugeaud et de ses lieutenants.

MARCEL EMERIT.

Juin 1841.

JOURNAL

de mon voyage d'Alger au Ghréris, près Mascara

par M. TOUSTAIN DU MANOIR.

(3e excursion)

Tous les prisonniers français n'ont pu être rendus le jour de l'échange. Ceux qui étaient détenus à *Mascara*, et leur nombre s'élève à 56, restent encore entre les mains de l'Emir. La grande distance où ils se trouvent a empêché leur remise en même temps que celle de leurs compagnons d'infortune, mais le Khralifa a promis ; qu'ils recouvreront bientôt la liberté.

8 juin, trois semaines se sont écoulées et nos compatriotes sont encore captifs : Aux réclamations que l'évêque [1] a adressées, *Sidi Mohamed ben Allal* [2] a répondu : N'aie aucune inquiétude sur leur compte. Les opérations militaires retardent seules leur retour, mais patience, et bientôt tu les reverras. Depuis nous n'avons plus reçu de nouvelles, malgré la lettre pressante que l'évêque a encore écrite tout récemment.

C'est M. l'abbé Suchet que j'aurai pour compagnon de voyage.

A cinq heures du matin, nous nous mettons tous les deux en route. Huit prisonniers arabes laissés par erreur à Alger lors de l'échange nous accompagnent. Nous devons les remettre au Khralifa.

Nous couchons à Bouffarick.

(1) Dupuch, premier évêque d'Alger.
(2) Ould Sidi Embarek, Kalifa d'Abd-el-Kader.

Le 9. Comme nous ignorons où se trouve le Caïd des Hadjoutes [3] et le Khralifa, nous dépêchons au premier un courrier pour l'informer de notre arrivée. Dans la journée, je fais remarquer aux prisonniers les belles plantations de Bouffarick et ils demeurent surpris en voyant les terres, incultes jadis, couvertes d'arbres fruitiers ou de pépinières. Presque tous les arabes croient que nous ne savons que détruire, et il est bon qu'ils voient que partout, au contraire, nous jetons des bases d'établissement solides.

Le 10. Notre courrier est de retour : nous partons. Les prisonniers nous serviront d'escorte et de sauf-conduit. A midi, nous dépassons les avant-postes hadjoutes où nous sommes bien accueillis. On était du reste informé de notre passage. La première embuscade est commandée par une de mes vieilles connaissances, le Chaouch *Djilali Ben Daoud*.

A 2 h. nous traversons la Chiffa, l'armée française a quitté Blida ce matin et est bivouaquée en partie sous le *Haouch Mouzaïa* [4]. Le voisinage nous oblige à faire un détour les arabes craignant le canon, même lorsqu'ils en sont à 3 ou 4 portées.

A 3 h. 1/2 nous passons le *Bou-Roumi*. A mesure que nous avançons, notre caravane grossit. Un grand nombre d'*Hadjoutes* et de *Kbaïles* [5] viennent au-devant des prisonniers que nous conduisons. A chaque pas ce sont de nouveaux embrassemens. Aujourd'hui encore nous sommes témoins de mille scènes attendrissantes et je bénis le ciel qui me procure de si douces émotions.

A 6 h. nous traversons l'*Oued Djer* : la soirée est magnifique. Le ciel est pur et se dore des derniers rayons du soleil couchant. Tout respire le bonheur, la joie. Un de nos prisonniers chante une ballade pleine de sentiment. Un de ses compagnons l'accompagne d'un *djouk* (espèce de flûte en roseau), un autre bat la mesure sur un *def* (petit tambourin qui n'a qu'une face).

(3) Tribu guerrière, à l'Ouest de la Mitidja. Elle avait été grossie de tous les réfugiés du Sahel et avait vigoureusement combattu les Français.

(4) Un haouch est une grande propriété indivise, qui porte d'ordinaire le nom de son fondateur.

(5) A cette époque on appelle *kabyle* tout berbère des montagnes.

Cette musique n'est pas complètement dépourvue de mélodie et puis, il est des moments où tout porte au cœur.

A 7 h. nous longeons le Helloula, lac salé ; le *K'bour Roumia* [6] est à petite distance à notre droite. Nous arrivons à 8 h. au *Haouch* (ferme, château) du caïd et nos arabes chantent encore.

Ce chef est retenu chez lui par une indisposition. Tous ses gens sont en campagne pour observer les mouvemens de l'Armée.

Le 11. A cinq heures du matin, *Sidi Ali*, qui nous a bien reçus, met un guide à notre disposition pour nous rendre auprès de son oncle : *Sidi Mohamed Ben Allal* qu'on appelle aussi *Sidi M'barek* c'est l'ancien bey de Miliana et le personnage le plus important après Abd-El-Kader.

Nous remontons le cours de l'*Oued Djer* et pénétrons dans la vallée de ce nom : les habitans se disposent à quitter leurs pénates et rassemblent les bestiaux afin de partir au premier signal.

Vers les 10 h. nous entrons dans le *Bou Halouan* et nous passons près de l'ancien fort de ce nom. Je vais le visiter, il n'offre rien de curieux.

A 2 h. nous sommes sur le *Gontas*, je vois des champs d'orge que je n'avais pu remarquer à mon premier voyage. Des gourbis à moitié brûlés témoignent que l'armée a passé ici en revenant de l'expédition de Zaha.

A 5 h. nous sommes sur le sommet le plus élevé du *Djendel*. Nous apercevons de loin à notre droite *Miliana*, et, peu après, sur notre gauche, Médéa ; nous descendons ensuite le revers de la montagne en nous dirigeant vers le S.E. La côte est abrupte, ravinée, remplie de broussailles et de palmiers nains. Le chemin est affreux, je ne vois aucune source, aucune culture.

A 7 h. du soir nous sommes en vue du bivouac de *Sidi Mohamed Ben Allal*. Nous y mettons pied à terre à 7 h. 1/2.

La localité porte le nom de *Arbaa mtaa el Djendel* [7]. Un marché s'y tient tous les mercredis.

(6) C'est le *tombeau de la Chrétienne*. Le lac Halloula a été asséché plus tard par le capitaine de Malglaive, directeur de la colonie de Marengo, fondée en 1848.

(7) Au coude du Chélif.

Nous sommes tout à fait au bas de la montagne. *L'Ouamri*, petite rivière qui coule du Nord au Sud et qui prend sa source chez les Summata est à 2 pas de nous ; le Chélif n'en est éloigné que d'une demie lieue.

Le *Khralifa* n'a point de tente à nous offrir. Nous nous établissons donc sous un figuier à petite distance de l'arbre qu'il a choisi pour s'abriter. Nous allons lui remettre la lettre que l'évêque lui adresse. Il nous reçoit fort bien, nous remercie d'avoir ramené les prisonniers indigènes qui restaient à Alger et en réclame de nouveaux qu'on ne lui rendra probablement pas. Nous lui exprimons le désir d'aller près d'*Abd-El-Kader* pour réclamer la remise immédiate des français qu'il a encore en son pouvoir.

Nous nous retirons ensuite pour procéder au modeste repas qu'on nous prépare.

Vers les 9 h. le Khralifa me fait appeler en particulier. Il est seul. A peine ai-je pris place auprès de lui qu'il me demande avec empressement si *j'apporte des paroles*. Je comprend qu'il s'agit de paroles de paix et je lui réponds négativement.

— Et ton ami ?

— Non plus : Tu sais que les affaires politiques ne nous regardent pas.

Le *Khralifa* se mord les lèvres : il est facile de voir qu'il est contrarié d'avoir laissé deviner son désir d'entamer des négociations.

— C'est que dans ce cas, ajoute-t-il, j'aurais dû en informer le Sultan, et comme je me dispose à lui écrire, j'ai désiré être fixé.... Comment se porte la Reine d'Espagne ?...

Voilà une singulière question : Je réponds toutefois que la santé de la souveraine à laquelle il paraît s'intéresser est en fort bon état.

— Elle est à Paris n'est-il pas vrai ?

— Oui.

— Et la *Sultane des An'gliz*, Comment se porte-t-elle ?...

— Bien.

— Et le *Roi de Moskou* ?... (8).

(8) Ben Allal a entendu parler de la crise de 1840, où la Russie, l'Angleterre et la Turquie se sont coalisées contre la France pour refouler l'ambition du vice-roi d'Egypte Mohammed Ali.

Cette fois-ci, je regarde fixement *Sidi-Mohamed :* Il est très sérieux et m'adresse toutes ces questions comme s'il s'agissait de ses proches. On dirait qu'il me croit lié aussi avec tous les souverains de l'Europe dont je lui donne, au reste, des nouvelles à mesure qu'il les nomme.

Le Khralifa se plaint amèrement ensuite de l'état de choses actuel ; il critique quelques actes de nos gouvernemens, l'avancement de quelques officiers qu'il nomme, divers bulletins dont il paraît avoir eu connaissance. La prise de Mascara, l'occupation des villes de l'Intérieur lui fait entamer une longue litanie. Il me parle aussi des affaires d'Orient au courant desquelles il se trouve beaucoup mieux que moi et termine en me disant qu'il a donné ordre à ses troupes d'éviter tout engagement avec la colonne : « Je n'ignore pas, dit-il, que l'on fait la guerre dans le pays pour satisfaire l'ambition de quelques officiers, mais je ne leur laisserai pas l'occasion de tirer un coup de fusil ». Je laisse le Khralifa exhaler sa mauvaise humeur, tout en rétorquant de mon mieux ses argumens lorsque l'occasion s'en présente.

Comme notre conversation est toute particulière, il ne peut que me savoir gré de ma franchise.

Le 12. Nous quittons *Sidi Mohamed Ben Allal* qui met à notre disposition, pour nous conduire près du *Sultan*, le Lieutenant de son *Caïd el m'kahliä* (Chef des guides) : C'est un fort brave homme que j'ai vu autrefois chez les *Bni Salah* et avec qui j'ai renouvelé connaissance lors de mon second voyage. Il a nom *Abd-Er-Rahman*.

Nous chevauchons quelque tems dans les dernières vallées du *Djendel* et nous arrivons dans la plaine du Chélif au point où cette rivière change brusquement son cours, d'abord du S.O. au N.E. ensuite de l'Est à l'Ouest.

Nous suivons le chemin d'Oran : nous rencontrons les habitans du *Bou-Halouan* de l'*Oued Djer*, des familles *Hadjoutes* de *Bni Mnad* et des *Summata* qui émigrent. Les tribus quittent leurs pénates parce qu'elles sont déjà informées que l'armée française se dispose à opérer des razias. Elles vont se réfugier avec leurs troupeaux derrière le pays des *Beni Zoug-*

zoug [9]. Je compte jusqu'à 15 ou 18 caravanes en 3 heures. Elles sont toutes composées de plusieurs centaines d'individus et de milliers de moutons ou de bœufs.

Quelquefois, nous sommes insultés par des émigrans, mais de loin et pour l'acquit de leur conscience. A midi, nous demandons l'hospitalité dans un petit *douar*, car la chaleur est excessive et nous en souffrons beaucoup. On nous fait bon accueil : Cependant ici encore on se dispose à plier les tentes pour se mettre à l'abri de nos coups. Plusieurs arabes, de passage comme nous, parlent politique à notre guide. L'un d'eux vient du *ghrarb* (Ouest) et annonce que le Sultan a reçu des lettres du *Con'soul An'gliz* et de *Stam'boul* (Constantinople). Beaucoup ici, nous croient en guerre avec la Russie, l'Angleterre et la Turquie, et s'attendent à nous voir quitter l'Algérie par suite du blocus que ces puissances font sur nos côtes. Un arabe annonce la prise de Mascara par les Français ; cette nouvelle qui trouve deux ou trois incrédules, produit un grand effet sur l'assemblée [10].

Lorsque nous nous levons pour partir, l'homme qui nous a reçu sous sa tente fait seller son cheval et nous accompagne pendant une heure. Il nous laisse ensuite en nous souhaitant mille prospérités.

A 6 h. nous arrivons au dépôt du camp chez le *Khrodja*. Nous nous y reposons un instant et nous y prenons du café. Puis nous remontons à cheval après avoir été consoler les malheureux qui se sont fait prendre ces jours-ci et que l'on va diriger sur *Taza* [11]. L'un d'eux appartient au 24e Régiment et se nomme Durand. Je le recommande vivement à *Sidi Ali Ben Turquïa*, maure d'Alger que la reprise des hostilités a trouvé dans l'intérieur du pays et qui est obligé d'y rester bon gré, mal gré. Le jeune homme, neveu de *Si-Caddour*, assesseur au tribunal Supérieur adoucira s'il le peut le sort de nos compatriotes.

A 7 h. nous prenons le défilé d'*Aïn Dofla* : Je vois une source délicieuse. Nous laissons derrière nous des ruines

(9) Dans l'Ouarsenis.

(10) Bugeaud était entré dans la ville le 30 mai et y avait laissé une garnison.

(11) L'une des places d'Abd-el-Kader, au Sud de l'Ouarsenis.

romaines peu considérables. A notre gauche se dresse les montagnes de *Doui* renommées par la beauté des lions qu'on y trouve. Nous nous engageons dans le *Braz* [12]. A 8 h. environ nous mettons pied à terre chez les *Aabid*.

C'est une chétive tribu dont les membres sont semi-arabes, semi-Kbaïles. La réception qu'on nous fait d'abord, malgré les recommandations d'*Abd er Rahman*, notre guide, est fort peu gracieuse, heureusement nous trouvons des malades et nous pouvons mettre à profit les provisions de *cérat* [13], *diachilum, pommade soufrée, quinine*, dont nous nous sommes munis. On a quelques égards pour nous quand on pense que nous pourrons être utiles et l'on nous offre une hutte en paille dans laquelle on ne peut se tenir debout, mais qui nous sera précieuse parce que la pluie commence à tomber.

Tandis que nous droguons nos hôtes, un grand jeune homme d'une vingtaine d'années qui porte sur sa figure le cachet de la niaiserie me prend à part et me présente un petit morceau de papier blanc : « Elle ne veut pas de moi, dit-il à voix basse, écris-moi des *Klams* (paroles) sur ce papier afin qu'elle m'aime ». Je ne suis nullement étonné du peu de goût que ce garçon inspire à sa fiancée, mais comme il ne dépend pas de moi de le rendre plus aimable, je suis forcé de l'éconduire.

Il paraît que les *Aabid* nous croient sorciers ; j'en vois plusieurs qui s'obstinent à demander à M. l'abbé un *Tezk'ra* (écrit) pour détourner d'eux les balles et les boulets de canon et dans la soirée nous sommes assaillis par toutes les jeunes filles de la tribu qui veulent que nous leur disions la bonne aventure.

Le 13. Avant de partir, nous faisons encore une distribution de médicamens à laquelle nos hôtes paraissent sensibles, car ils nous apportent des œufs sans en demander le paiement.

(12) Sur la carte de Carette, les Braz sont campés au Nord du Chélif, entre les villages actuels de Kherba et de Carnot. Les voyageurs semblent pourtant avoir suivi la rive gauche du Chélif.

(13) Onguent à base de cire et d'huile, en ce temps très employé en médecine. Le diachylum est une sorte d'emplâtre à base de cire, de térébenthine et de poix.

Nous parcourons le Braz : C'est un pays très boisé mais où je vois peu de beaux arbres. En revanche, l'eau est abondante dans toute la partie Est. A 10 h., nous passons l'*Oued Rouina*, petite rivière qui se jette dans le Chélif : le pays des *Aathaf* et les montagnes qui portent ce nom nous restent dans le S.S.E. Nous passons devant un grand cimetière où est enterré un célèbre marabout *Sidi Ben Harrar*. Notre guide me dit d'un ton piteux que les dépouilles mortelles d'une de ses femmes y sont déposées. Il la regrette vivement.... parce qu'elle lui a coûté 100 sultanis et qu'avec cette somme il aurait acheté le cheval de *Si Omar*, son cousin...

Vers les midi, nous sommes dans une vaste plaine à l'intérieur de laquelle on voit le *Tsemoulga*. C'est un mamelon très élevé où le marabout *Sidi m'rakeb* est juché. Le pays est passablement cultivé. Les tribus qui l'habitent sont campées pour le moment dans l'Aathaf.

Lorsque nous sommes sous le Tsemoulga que nous laissons à notre gauche, un arabe de *Mansoura* me fait part d'une prophétie qui concerne les *Roumis*, il ne craint pas de m'en donner connaissance, attendu que nous ne pouvons nous y soustraire : *mouktoub* (c'est écrit) !

« Une armée française, dit-il, partira du *Ghrarb* (de l'Ouest) et se dirigera vers Alger : une autre quittera Constantine et ira dans la direction d'Oran. Ces deux corps feront jonction au *Tsemoulga*. La première continuera sa marche et l'autre rebroussera chemin pour l'accompagner : Tout ira bien pendant plusieurs jours mais lorsqu'on arrivera à *l'arbaa mtaa Djendel*, la zizanie se mettra entre les chefs et ils se livreront un grand combat dans lequel les armées périront entièrement, grâce aux Arabes, du reste, qui achèveront les derniers combattans.

Je remarque à notre droite sur le Chélif les restes d'un ancien pont ou aqueduc romain [14]. Plus loin, et aussi à notre droite, les montagnes de *Tacheha* et celles de *Bni Rachid*. A notre gauche et devant nous, nous apercevons plusieurs marabouts élevés à la mémoire de Sidi *Abd-El-Kâder* [15].

(14) Le pont de Tigava (actuellement Wattignies).

(15) Les tribus de la plaine appartenaient généralement à la confrérie de Sidi Abd-el-Kader el Djilani, confrérie dont l'émir Abd-el-Kader était le moqadem.

Le pays est rempli de marabouts en l'honneur de ce Saint musulman qui vivait au 6e siècle de l'hégire à *Baghdad* où il est enterré : les arabes se croient obligés de lui en bâtir partout où ils le voient, car bien que Sidi *Abd-El-Kâder* soit mort depuis 800 ans, il revient de tems à autre ranimer le zèle des *Moudjahadines* (combattans pour la sainte cause) par de précieuses exhortations.

Du moins on l'assure ici.

A une heure, nous passons près d'un puits d'eau saumâtre où des femmes arabes viennent remplir des peaux de bouc : Il n'y a pas d'autre eau à 2 lieues à la ronde.

A 3 h., nous traversons l'*Oued Fodda* : ses eaux sont limpides et d'une bonne qualité : elles entraînent avec elles des petites parcelles métalliques qui ressemblent à de l'argent et auxquelles la rivière doit son nom : les parcelles proviennent des mines de plomb du Mont *Ouarsenis* où l'*Oued Fodda* va prendre sa source.

Les monts Sedjan nous restent au S.S.O. Le pays des *Har'hour* au Nord. Je ne vois pas beaucoup de cultures.

A 5 h., nous entrons dans le territoire des *Bni-Kseïr* [16], le pays devient montueux. La route est ravinée en beaucoup d'endroits. Nous rencontrons beaucoup d'arabes dont nous excitons la curiosité. Ils demandent si nous sommes libres ou captifs, Anglais ou Français, où nous allons, d'où nous venons. La sortie des troupes, les expéditions de *Taza*, *Boghrar* et *Tsekedemt* font beaucoup d'impression dans le pays [17].

A 6 h., nous traversons le Douar de *Bou Hamdan* qui est fort bien cultivé, à 7, celui de *Mondreue* à l'extrémité duquel se trouve le *Souk El Hat* (marché du Dimanche) sur un vaste plateau. Je vois ici quelques ruines romaines peu étendues et un grand cimetière arabe.

Il y a encore quelques marchands sur le Souk. Notre guide achète divers objets et je recueille les prix des denrées qui restent encore. Les voici :

(16) Beni Koceïr, au Sud-Est d'Orléansville.

(17) Le général Baraguay-d'Hilliers avait occupé Boghar le 23 mai, et Taza le 25 mai, pendant que Bugeaud entrait à Tagdempt, capitale de l'émir, et la détruisait complètement.

Blé	4 sultanis (*a*)	(21 f. 60)	le Saa (*b*) (120 lit.)
Orge	1 sultani	(5 f. 40)	le Saa
Bœuf	3 sultanis	(16 f. 20)	la pièce
Moutons ...	1 boudjou	(1 f. 80)	la pièce
Poudre	1 boudjou		la livre (*c*)
Salpêtre	même prix		
Sucre	2 boudjoux	(3 f. 60)	la livre
Café	2 boudjoux et une rbiâ	(4 f. 05)	la livre.

Objets manufacturés : Valeur 6 à 7 fois plus forte que celle de nos fabriques. Ils sont en petit nombre et consistent en mouchoirs, étoffes, même quincaillerie.

Je demeure surpris de la grande baisse qui s'est opérée dans le prix des céréales depuis trois mois et l'on m'explique que les moissons se faisant en ce moment, les grains sont d'autant meilleur marché qu'on cherche à s'en défaire le plus tôt possible dans la crainte qu'ils ne soient incendiés : Les prix du Souk-El-Hat sont du reste inférieurs à ceux des autres marchés en raison de son éloignement du théâtre de la guerre.

Les Arabes craignent une famine cette année et disent que le saa de blé s'élèvera peut-être à plus de 20 Sultanis (108 f.) l'hyver prochain. Il a été jusqu'à 14 et 15 au printems dernier en certains momens et en certaines localités, mais ces prix exhorbitans ne se sont pas soutenus.

A 7 h. 1/2 nous sommes chez les *Bni-Saiahh* [18] qui forment une puissante tribu. Ils occupent la plaine de ce nom et fournissent un contingent de 2 ou 3.000 cavaliers. Pour la première fois, je vois des cultures remarquables. Malheureusement je les crois hors de notre portée cette année. Du reste les arabes s'empressent de faire les moissons et nous arriverions trop tard. Afin de mettre leurs récoltes plus vite à l'abri de nos coups, les arabes emploient des journaliers Kbaïles, ce qui, joint aux transports, leur occasionne beaucoup de dépenses.

(a) C'est le douro d'Espagne.
(b) Le Saa du Chélif est une fois plus fort que celui d'Alger.
(c) La livre arabe est de 650 Gr. environ.
(18) Les Zmalet-Saïa, sur l'oued Sly.

Quelques uns de ces Kbaïles nous montrent leurs faucilles lorsque nous passons près d'eux, ils accompagnent ce mouvement d'un geste fort expressif et qui ne serait pas de nature à nous rassurer si nous étions entre leurs mains.

A 8 h. nous descendons chez le Caïd. Il est entouré de ses *Khralifa*, de l'*Iman*, du *Khrodja* et de plusieurs *scheicks* des douars de la tribu pour assurer le transport de *Ténèz* à *Tsekedemt* des armes, munitions, et surtout marchandises qu'un contrebandier vient d'apporter à Ténèz : le moment est tout à fait inopportun pour les *Bni Saïah* occupés à faire leurs orges.

J'entends dire par quelques uns que le navire est anglais, d'autres prétendent qu'il est américain. On ajoute que trois anglais qui étaient à bord ont débarqué ces jours-ci et vont offrir au Sultan de la part de leur gouvernement 4 beaux fusils enrichis d'ornemens ; les individus ont, assure-t-on un interprète américain qui leur sert de guide. Cet interprète aurait été consul d'*Abd-El-Kader*.

Quelques arabes émettent l'opinion que le présent est également envoyé par *Moskou* et *Stamboul* et qu'il scelle l'alliance passée entre ces puissances, l'Angleterre et le Sultan pour assurer notre ruine.

Voilà pourtant comme on trompe les populations pour les empêcher de se rapprocher de nous....

Parmi les individus qui prennent part à la conversation, je remarque l'ancien *hakem* de Blida et un maure émigré d'Alger. Je suis heureux qu'ils me reconnaissent parce qu'alors, interrogé par eux, je leur démontre que la France est fort tranquille du côté de la mer.

Le Caïd paraît content de ce que j'ai dit. Je suis sûr que cet homme s'aperçoit depuis longtemps que la guerre à laquelle les arabes prennent une part si active est une duperie pour eux. Il est jeune, plein d'énergie et quoiqu'il n'ait pas beaucoup de prévenances pour nous, je suis persuadé qu'il ne serait pas éloigné de se soumettre, s'il en avait les moyens. En raison de son influence et des forces dont il dispose, ce serait une bien bonne acquisition.

Le 14. Nous traversons la plaine des *Bni Saïah* : Elle est très fertile et produit cette année des récoltes abondantes.

A 10 h. nous sommes dans le pays des *Sbiah*, tribu fort puissante et dont le contingent est au moins égal à celui de ses voisins. Tout y est bien cultivé et l'on récolte en ce moment de belles moissons.

Quelques douars de *Sbiah* qui se trouvent dans la montagne ne sont pas complètement soumis à *Abd-El-Kader*. Ils vivent indépendans et ont bravé plus d'une fois l'autorité de leur *Caïd*. Il ne faut pas conclure de ce fait qu'ils ont le désir de s'attacher à la France : du tems des turcs ils se sont à divers reprises, soustraits au paiement du Ghrerama (tribut).

A une heure nous longeons un marais assez étendu près duquel l'on aperçoit le marabout de *Sidi-Aabed* et un grand cimetière. A notre gauche se trouvent les collines pierreuses et escarpées.

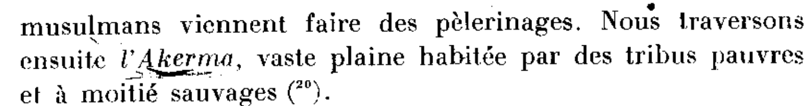
A 3 heures nous sommes en vue de *Mazouna*. Cette ville nous reste à l'O.N.O. à 4 ou 5 lieues et les montagnes de Medjaju au Nord. Nous sommes à très petite distance du marabout de *Si Bou Médian*.

A 5 heures nous arrivons chez les *Ouled el Abbes* : C'est encore une tribu considérable et qui compte un grand nombre de cavaliers. L'Aga *Miloud Ben Arrach* [19] y a établi ses pénates. La plaine qu'elle occupe est fort bien cultivée. On y a déjà récolté tous les orges.

A 6 heures nous mettons pied à terre chez l'aga. Ce chef est auprès de l'Emir, mais son fils, jeune homme de 20 à 22 ans nous offre l'hospitalité en son absence. Il reste toute la soirée dans notre tente et nous parle de la France, du voyage qu'y a fait *Si Miloud*. Le jeune homme dont l'imagination est très vive paraît désirer beaucoup voir ; notre pays. Il me demande avec insistance de passer plusieurs jours auprès de lui.

Le 15. Nous parcourons le pays des *Ouled el Abbes* et à chaque pas ce sont de beaux champs d'orge. Aux limites de *l'outhan*, je remarque le marabout *Sidi el Aribi* où les dévots

(19) L'aga du Cherg, que l'émir charge généralement des négociations diplomatiques.



musulmans viennent faire des pèlerinages. Nous traversons ensuite *l'Akerma*, vaste plaine habitée par des tribus pauvres et à moitié sauvages [20].

A midi, nous descendons dans un douar où l'on nous fait mauvaise réception, on nous apporte de l'eau croupie et ce n'est qu'à force de menaces que notre guide parvient à nous procurer une petite place sous une tente, aussi nous ne tardons pas à prendre congé de nos hôtes.

A 3 h., nous passons la *Mina*, comme celles du Chélif les eaux de cette rivière ont un fond vaseux qui leur donne une teinte jaunâtre.

A 5 h., nous entrons dans le territoire des *Mkah'lia*. Nous y sommes incommodés par une grande quantité de moustiques qui viennent nous assaillir de tous côtés.

Les Mkah'lia se montrent fort peu gracieux à notre égard : la plupart d'entre eux sont revenus ce matin du camp du *Sultan*, où ils étaient retenus depuis 15 à 20 jours. Dans un engagement avec nos troupes qu'ils ont eu ils ont perdu 11 des leurs et ramènent quelques blessés. Nous leur donnons cependant des médicamens.

Le 16. Nous continuons notre route en nous dirigeant vers le S.O. Nous rencontrons beaucoup d'arabes qu'Abd-El-Kader a congédiés. Tous demandent à notre guide si nous sommes *anglais* ou *Français*. Il paraît que les individus débarqués à *Ténèz* ont passé ici hier.

A midi, nous sommes dans un vallon que l'armée a traversé en se rendant à *Tsekedemt*. Nous trouvons des traces de son passage. Le pays n'est pas très cultivé et est un peu montueux. A deux heures, nous arrivons chez les *Flitsa* [21]. L'entrée de cet outhan a beaucoup d'analogie avec celle de l'*Oued Djer*. Je vois de fort beaux arbres, en certains endroits la route est fort mauvaise.

A 5 h., après avoir gravi la colline et laissé *Calâa* à notre droite nous sommes en vue de *Eli'ouenets* : C'est une petite ville dont la situation est charmante, elle est abandonnée

(20) Plaine sèche, au Sud du Chélif, entre ce fleuve, La Mina et la Sebkha bou Ziane.

(21) Les Flita, puissante confédération guerrière.

depuis plusieurs semaines par ses habitans. Les maisons, toutes entourées d'un enclos sont en piteux état. Un marabout fort célèbre dans le pays est enterré à *Eli'ouenets* remarquable surtout par la beauté de ses vergers, l'excellente qualité de ses eaux et sa situation pittoresque.

Ce marabout se nomme *Sidi-Bou-Abd-Allah*. Son tombeau et la mosquée sous laquelle il est placé méritent d'être vus.

Après avoir passé la ville, nous gravissons le col de *Calâa*. Nous suivons, pendant 20 minutes un chemin taillé dans le roc. En certains endroits, il est fort étroit et difficile. Partout nous avons à notre gauche des ravins d'une très grande profondeur, une armée ne saurait sans danger s'engager dans ce passage.

En arrivant au sommet de la montagne, nous jouissons du plus magnifique coup d'œil qu'on puisse imaginer. Nous dominons les monts *Madghoussa* et *Ouled Chérif* dans le Sud, *Moudjen* dans le N.E. et notre vue s'étend jusqu'auprès de *Tsekedemt* que nous laissons derrière nous dans l'E.S.E.

De 6 à 7 h., nous traversons un petit bois. J'y vois beaucoup de chênes verts et de lentisques : Il dépend de la tribu des *Bourdjias* dont nous apercevons plusieurs douars à notre droite.

A 8 h., nous demandons l'hospitalité aux *Beni-Riahh* qui nous font assez bon accueil [22].

Le 17. A 9 heures du matin, nous nous mettons en route, mais le pays est couvert d'un brouillard tellement épais que nous sommes obligés de nous arrêter quelque tems. Après une heure de repos forcé, nous reprenons notre marche. Nous descendons le pays des Mn'aouen et arrivons dans la belle et fertile plaine des *Ghreris* [23]. J'y vois de beaux champs d'orge, quelques vergers, des plantations de vigne et deux ou trois jardins potagers.

Le camp de l'Emir y est posé. Il n'est composé que de 2.000 cavaliers irréguliers : Celui de Monsieur le Général Bugeaud, que nous voyons indistinctement est à 2 lieues d'ici au *Djnan Sidi Klifa*. Il nous reste au N.O.

(22) Les Ouled Riah, au Sud-Est des Bordgias.
(23) Eghres sur la carte de Carette ; Eghris sur d'autres cartes.

L'Emir est dans une espèce de verger qui est entouré d'un enclos d'épines sèches. Nous mettons pied à terre vers cette enceinte.

Nous sommes dans l'endroit appelé *Seffrafa*, à cause de l'énorme peuplier qui s'y trouve, sur les bords ; de la *Maousa* petite rivière dont l'eau est fort bonne et qui va prendre sa source à une journée d'ici.

Comme on n'a ni tente ni gourbi à nous offrir, nous déposons nos bagages et nous nous installons sous un laurier rose. Cet arbuste, très commun en Afrique, ne peut malheureusement nous garantir du soleil, aussi souffrons nous beaucoup de la chaleur.

Des chaouches viennent bientôt nous prévenir que leur maître nous attend.

Nous franchissons alors la petite haie factice qui nous sépare d'*Abd-El-Kader* et après avoir fait huit ou dix pas, nous sommes devant lui.

Il est accroupi sur une natte à l'ombre d'un petit figuier. Il est appuyé sur un coffret en bois commun semblable à ceux que l'on voit chez tous les marchands maures d'Alger.

Voilà tout. De tente, de tapis, de coussins, il n'y en a pas.

L'Emir nous fait apporter une petite natte semblable à la sienne et nous invite par un geste, à y prendre place, je puis alors l'examiner à mon aise.

C'est un homme de taille moyenne et qui a bonne tournure. Son teint est blanc un peu pâle. Sa barbe noire assez bien fournie, mais courte. Son front est découvert et un peu bombé. Les yeux d'un gris-vert extrêmement clair. Il a le nez aquilin, fort bien fait et une jolie bouche. En somme sa figure est agréable et prévient en sa faveur. Sa santé que l'on dit altérée paraît être en bon état : je ne lui trouve pas l'air mystique qu'on lui prête.

Sa mise est simple : des haïcks, un burnous et pour tout ornement un chapelet grossier. Ses manières sont agréables, il nous parle avec beaucoup de politesse.

Abd-El-Kader affecte d'éviter des airs de grandeur que sa position lui permettrait de prendre. On trouve effectivement de la simplicité dans la forme de ses discours ; mais si l'on

s'applique à en étudier le fond, on voit combien il est fier de sa qualité de Sultan, combien il est fier de sa puissance.

Il nous questionne sur la constitution du clergé en Europe, sur l'évêque, la religion, sur le Gouvernement. Il nous parle ensuite de la guerre, naturellement de ses causes et nous dit à ce sujet avec un sang-froid étonnant : « Lorsque le fils du Roi a voulu passer les Bibans, il n'avait qu'à m'en demander la *permission*, je ne la lui aurais pas refusée car je connais les *jeunes gens*, je sais qu'ils aiment à se promener, à se distraire, etc., etc... ».

Sur la demande que lui fait l'évêque d'autoriser un ecclésiastique à se rendre et à rester auprès des nouveaux prisonniers que le sort des armes a fait tomber entre ses mains, il répond qu'il souscrit de grand cœur à ce désir. « Je suis sûr d'être agréable au Dieu tout puissant, notre souverain maître, dit-il, en contribuant à rendre quelques unes de ses créatures *lil'dine*, à sa religion, car chacun suit celle de ses pères et l'homme vertueux est toujours chéri d'Allah ». Quoiqu'*Abd-El-Kader* paraisse parler avec franchise, je crois que la sortie de nos troupes et l'embarras dans lequel il se trouve depuis qu'on lui fait la guerre avec tant de ténacité contribuent à le rendre aussi poli, aussi tolérant.

Le Capitaine Morissot et ses 55 compagnons ont été dirigés avant-hier sur Oran.

Nous restons environ une heure avec l'Emir puis nous nous retirons. Nous retournons dans notre coin afin d'avaler la poignée de dattes qui compose notre déjeuner.

Dans le courant de la journée, *Abd-El-Kader* reçoit un grand nombre d'arabes. Il n'y a point de gardes auprès de lui, point de poste, un seul chaouche de service se tient à petite distance. Il rend la justice de une heure à trois et prononce des condamnations à la bastonnade qu'il fait exécuter sur le champ en sa présence.

Plusieurs chefs viennent nous voir. Je remarque parmi eux un vieillard : *Si Habib* [24] parent du Sultan. Il me témoi-

(24) Il s'agit probablement, non d'un parent d'Abd-el-Kader, mais de Si L'Habib ould el-Mhoor, riche marchand de Mascara, ancien oukil de l'émir à Oran, que Daumas (*Correspondance*, p. 647) signale comme rusé et fanatique.

gne beaucoup d'amitié, m'engage à rester avec lui et à sauver mon âme en me faisant musulman. Quand il voit qu'il ne peut me convertir, il écrit mon nom et mon adresse afin de m'épargner lorsque les arabes prendront Alger. Cet homme ne plaisante pas ; il croit sincèrement à une prophétie qui prédit la prise des villes du littoral et l'extermination des chrétiens qui y sont établis. Abd-El-Kader à qui est réservé ce beau fait d'armes mourra à *Aïn Rhott* près le fort Bab-Azoun, après l'avoir accompli.

A 4 heures, notre guide vient nous dire que le Sultan va lever son camp pour le poser ailleurs. Nous devons prendre les devans et en conséquence nous montons à cheval. Après une heure de marche, nous nous arrêtons sur les bords du *Thigrénifin*, auprès de quatre marabouts élevés en l'honneur de *Sid Ali Messaoud*, *Sidi Es-Senoussi*, *Sidi Bou Endda* et d'un autre saint personnage dont le nom m'échappe.

Nous avons tout le loisir de visiter les ruines romaines qui se trouvent ici. Ce sont, je crois les restes d'anciens bains. Quelques vestiges de murailles indiquent qu'il y avait également autrefois un fort sur le mamelon où sont construit les quatre marabouts.

Vers 7 heures, l'Emir arrive avec toute sa cavalerie, il monte un magnifique cheval bai qu'il fait caracoler en passant devant nous. Il est entouré de ses Agas et des principaux Caïds du pays. Son étendard est près de lui : il est bleu avec une main rouge de grandeur naturelle au milieu.

Abd-El-Kader prend position à une portée de pistolet de nous.

La nuit approche et nous sommes pour ainsi dire à jeun. Personne ne s'occupe de nous faire donner quelques aliments. Sur les demandes réitérées de notre guide, qui est comme nous affamé, on nous apporte un mouton vivant : C'est tout ce qu'on a pu trouver. Nous fesons abattre la bête et tandis qu'Abderrahman l'écorche tant bien que mal, Monsieur l'Abbé et moi allons ramasser le bois nécessaire pour le faire cuire. Nous parvenons à allumer un grand feu et après avoir embroché l'animal avec la lance qu'un *moudjahid* (combattant pour la cause sainte) nous a prêtée nous le fesons rotir en tenant chacun un bout de cette broche improvisée.

En quelques heures nous pouvons juger de nos talens culinaires, qui je dois l'avouer, sont loin d'être remarquables.

Le 18. Le jour paraît à peine et déjà plusieurs chaouches nous font lever en grande hâte. Le Sultan vous attend, nous disent-ils, venez vite lui faire vos adieux pour retourner ensuite à Alger. En un clin d'œil, nos chevaux sont sellés, bridés et nous nous trouvons à moitié endormis encore en face d'Abd-El-Kader.

Il est assis sur une grosse pierre et est adossé à un buisson. Son front est soucieux. Il nous congédie pourtant avec beaucoup de politesse et nous remet des lettres pour le *Khralifa* et pour l'évêque.

Nous partons : Notre guide me dit en route que l'armée française vient d'arriver au *Seffsafa* qu'elle a cerné pendant la nuit, comptant, sur des rapports d'espions sans doute, y trouver le *Sultan*. Il croit qu'on se battra ce matin si les *mkhrasnia* (guerriers) qu'on attend de l'Ouest arrivent de bonne heure, et c'est pour cette raison qu'on nous fait partir aussi précipitamment. Les tribus par lesquelles nous passons lèvent leur tente et fuient dans la direction que nous suivons.

Ici, malgré notre guide, on nous insulte et l'on nous fait des menaces qui nous donnent quelques appréhensions que rien grâce à Dieu ne vient justifier. A 5 heures nous traversons le bois des *Bourdjias*. A 6, nous nous trouvons à *Eli'ouenets*, après avoir descendu le sentier escarpé que nous avons gravi hier et nous être arrêté un instant au sommet du col pour admirer les beaux effets du soleil levant sur les vastes plaines qu'arrosent la Mina et le Chélif et sur un grand lac salé que nous apercevons au loin dans le S.E.

Nous arrivons chez les *Flitsa*, puis dans la Mina. A une heure nous traversons la rivière de ce nom. Par suite des ravages que font les eaux pendant l'hyver, son lit est encaissé d'une manière prodigieuse en certains endroits. Nous y voyons les restes d'une belle construction en pierre de taille, élevée par les romains pour changer le cours des eaux et les répartir dans les canaux d'irrigation dont on trouve encore les traces et qui arrosaient la plaine. L'ancien barrage est débordé

aujourd'hui et a donné naissance à une très jolie cascade d'environ 20 ou 30 pieds de hauteur.

A 2 heures, nous cessons de suivre le cours de la rivière et nous nous dirigeons vers l'Est. Nous arrivons à 5 heures 1/2 dans la plaine *Akerma* où je remarque une très grande quantité de puits d'eau saumâtre mais que l'éloignement du Chélif et de la Mina rend précieuse aux arabes. Peu de temps après nous entrons dans le territoire des *Oulad el Abbas* et nous arrivons à 10 heures du soir chez *Ben Arrach*. Nous sommes à cheval depuis 3 heures 1/2 du matin et nous ne nous sommes pas arrêtés un seul instant. Aussi avons-nous fait plus de vingt lieues dans notre journée.

Si Mouloud ben Arrach vient nous voir lui-même. Il se montre très poli à notre égard et nous fait servir un souper confortable. J'ai peine à reconnaître dans cet homme dont les formes sont pleines de convenance celui qui, à notre premier voyage, s'est chargé de nous faire sentir la mauvaise humeur de son maître. Les déserteurs qu'il a auprès de lui nous disent qu'il aime les français, qu'il leur fait du bien et qu'il voit la guerre avec peine.

Un de ces déserteurs me parle beaucoup du bâtiment de Ténèz. J'apprend par lui que c'est le Sidi *Manucchi* [25] qui a fait débarquer les armes et les marchandises. Cet individu a couché il y a quelques nuits sous la tente que nous occupons. Il était seul.

Le 19. Nous partons de bon matin et sommes bientôt hors le pays des *Oulad el Abbas*. Nous entrons alors chez les *Oulad el Krouidem* où nous voyons d'assez beaux champs, puis chez les *Sbiah* où nous remarquons les vestiges de deux anciens forts romains et des ruines assez étendues qui pourraient être celles d'une ville. Les forts étaient construits sur deux mamelons distants l'un de l'autre de 800 mètres environ et qui commandent tout le pays.

A 5 heures, nous sommes chez les *Bni-Kseïr*. A 6, nous passons auprès du marabout *Sidi el Aroussi*. Un français, déserteur des bataillons d'Afrique, s'y est établi et s'attire la

(25) Noël Manucci, Corse de Tunisie au service d'Abd-el-Kader.

vénération des arabes par l'affectation d'une grande piété. Ce drôle a pris nom *Mohamed-Esselami* en embrassant l'Islamisme et se dit inspiré de Dieu. Il distribue avec le plus grand sang-froid des amulettes aux arabes et roule constamment entre ses doigts les grains de son chapelet en marmottant des prières qu'il prononce assez mal.

L'ex Zéphir (c'est le nom que prennent les soldats du bataillon d'Afrique) nous fait bon accueil et nous offre d'excellent lait, des œufs frais, des galettes.

« On m'apporte des vivres de tous côtés, dit-il, et je *mastiquaille* à force, car je veux me *la couler douce* tant que je serai chez ces *lièvres sans poil*. Il n'y a qu'une chose qui me *chiffonne*, c'est qu'en ma qualité de marabout je dois me priver de tabac.

Après avoir quitté le saint homme dont un arabe baise les mains devant nous, nous arrivons chez les *Bni Kseïr* où nous passons la nuit.

Le 20. Nous parcourons leur pays [à quelque] distance du mont *Mendjil* derrière lequel se trouve celui d'*Ouarsenis*. A 10 heures, nous dépassons le *Tsemoulga*. Nous descendons dans un petit douar des *Aathaf* où l'on nous reçoit fort mal. La colonne du Général Baraguey d'Hilliers est venue à deux pas d'ici et a brûlé quelques moissons. Les arabes sont irrités. Je le conçois.

Nous passons l'*Oued Rouina*, traversons le douar des *Aabid* où les cendres témoignent du passage de l'armée et à 6 heures nous sommes à *Aïn Oufla*, ainsi nommée à cause de la grande quantité de lauriers roses qu'on y trouve. Peu d'instants après nous entrons dans la plaine du Chélif et nous descendons près du Kantra [26], dans une tribu où nous trouvons plusieurs femmes qui, après avoir été enlevées dans la razia des *Bni Zougzoug* ont été comprises dans l'échange. Cette circonstance nous procure une réception un peu plus plus gracieuse que celle qu'on nous préparait.

Le 21. Nous nous dirigeons vers le dépôt du *Kralifa* que commande le Kodja *Sid el Hadj Ouled Sidi Mohamed Chérif*.

(26) Le pont turc sur le Chélif.

Sur notre passage, nous voyons des champs brûlés, mais la plupart des récoltes n'ont pu être incendiées par nos troupes.

A 10 heures nous arrivons à notre destination où je trouve 3 ou 4 arabes de ma connaissance qui me font bon accueil.

On nous dresse une tente spacieuse et l'on met un cuisinier à notre disposition, car il est possible que nous attendions ici le Khralifa.

Je cause toute la journée avec le *Khrodja* et le *Khraznadar* [27] qui me donnent des renseignements sur l'administration du pays. *Sid el Hadj* a été informé, je ne sais comment, que depuis mon premier voyage, j'ai quitté la direction de l'intérieur et que je suis chargé à celle des finances des affaires du séquestre. Il me dit que j'ai mal agi et que je vais m'attirer des ennemis. Il me prie de faire savoir qu'il a quitté Alger pendant la paix, qu'il y retournerait s'il le pouvait. Il ajoute qu'il compte sur moi pour obtenir, en conséquence, la radiation de son nom de la liste des émigrés.

Je recueille une note intéressante concernant les criminels qui seront jugés vendredi prochain : ces malheureux sont au nombre de 16. Ils sont tous enchaînés l'un à l'autre par les pieds de sorte que lorsque l'un d'eux fait le moindre mouvement toute la bande est en émoi. Ils sont surveillés par un chaouch qui les traite avec une dureté, une rigueur dont on ne peut se faire une idée.

Je vois aussi un colon (allemand) qui a été enlevé ces jours derniers dans l'intérieur du village de Douéra. Le malheureux qui était ivre, s'était endormi auprès de l'école, à 12 ou 15 pas de la grand'rue, contre une meule de foin. Il était 11 heures du soir lorsque les Hadjoutes l'ont saisi et emmené (*). On le traite avec assez d'égards. Il va être dirigé à *N'har Ouassel*, dans le désert *d'Angad* à la source du Chélif : C'est là que se trouve maintenant le dépôt des prisonniers.

Dans la nuit une hyène passe auprès de notre tente.

(27) Trésorier.

(*) Ce fait est exact. Je m'en suis assuré à mon retour à mon passage à Douéra auprès de MM. Costallat et Locré, colons. Les factionnaires ont pris les Hadjoutes pour une patrouille de gendarmes maures !...

Le 22. Le Khralifa que l'on a informé de notre retour nous fait dire d'aller le trouver. Nous aurions pourtant grand besoin de repos. Nous nous mettons en route quoiqu'il en soit, vers les 6 heures et nous suivons le Chélif. A 11 heures nous allons nous reposer dans la *Khriama* (habitation) d'*Abderrahman*, notre guide. Ses deux femmes se sont disputées, battues, pendant son absence et il a toutes les peines du monde à rétablir la paix dans son ménage. Ce n'est qu'en menaçant les partis du bâton qu'il y parvient. Cette scène d'intérieur arabe n'est pas sans intérêt pour moi aussi est-ce avec regret que je remonte à cheval. A une heure la chaleur qui est extrêmement forte nous oblige à nous reposer dans un petit douar dont l'armée a dévasté toutes les récoltes. Nous y apprenons que le général *Baraguey* d'*Hilliers* a fait une razia la semaine dernière.

A 5 heures nous sommes à *Amoura* et à 7, nous descendons dans une vallée délicieuse arrosée par l'Ouamri (28) et le Chélif et où le *Khralifa* a établi son camp.

Nous nous présentons à ce chef qui, après nous avoir entretenus quelques instans, nous dit que nous pouvons retourner demain à Alger.

Sid Ali Ben Moussa, ancien spahis ou gendarme maure congédié, aujourd'hui cavalier rouge, me demande s'il est vrai que le gouvernement français accorde une solde de 100 Fr. par mois aux cavaliers réguliers qui viendront prendre du service chez nous et si, en sa qualité d'ancien militaire, l'armée consentirait à le recevoir dans ses rangs. Cet homme me dit que les proclamations lancées par les généraux font quelque effet chez les réguliers, mais que malheureusement ceux-ci étant illettrés elles sont le plus souvent lues par des individus qui les dénaturent.

Voici selon certains marabouts ce que contiennent nos proclamations :

« Venez à nous, quittez votre religion. Sidi Mohamed (le prophète) est un imposteur ; En combattant pour nous contre vos frères vous aurez le ciel. Vos fils seront chrétiens comme nous. Ils mangeront le cochon, boiront le vin et fraterniseront avec les juifs. Venez donc car nous sommes riches : nous vous donnerons 4 douros (20 fr.) par mois, des vêtements comme les nôtres, etc., etc... ».

Le 23. Nous partons à la pointe du jour. Nous suivons l'*Ouamri* (28) dont nous remontons le cours. A 7 heures nous sommes en vue de *Médéa*. Nous gravissons le *Djendel*.

Tout à coup les *Kbaïles* placés en vedette sur tous les points culminants de la montagne se crient l'un à l'autre : *kahoum el kou'ouadin, kahoum el coufar, kahoum el klab* (Voilà les chiens, voilà les mécréants...). Ces expressions s'appliquent ordinairement aux chrétiens, je crois d'abord qu'elles s'adressent à nous, mais nous ne tardons pas à distinguer dans le lointain l'armée française qui se dirige de notre côté et dont elles annoncent la présence.

Par un mouvement instinctif, notre guide rebrousse chemin, mais nous lui fesons comprendre qu'il n'a rien à craindre des nôtres en restant avec nous et nous continuons notre marche.

Vers les 9 heures nous ne sommes plus qu'à un quart de lieue de l'avant garde : Je prends alors les devans pour nous faire reconnaître afin d'éviter toute méprise, tout accident.

8 ou 10 gendarmes maures m'aperçoivent et viennent à ma rencontre, l'un d'eux va ensuite chercher mon compagnon de voyage, notre guide et nos deux domestiques qui sont resté derrière une petite colline.

Après avoir déjeuné avec Mr. Le Général Baraguey d'Hilliers qui a fait arrêter sa colonne, nous continuons notre route. Nous entrons dans le *Ténia* (col) de Mouzaïa à une heure et nous en sortons à trois.

A 5 heures, nous traversons la Chiffa. Lorsque nous sommes près de Blida, je me détache encore en parlementaire pour faire connaître notre petite caravane : à deux ou trois portées de fusil de la ville, je tombe dans une embuscade de Kbaïles qui sont cachés dans les broussailles. Ils sont six. Celui qui paraît être le chef de ces brigands arme son fusil, m'arrête et heureusement me questionne. Je lui explique quelle est ma position. Il s'en assure en regardant dans le lointain

(28) C'est le nom de la tribu. La rivière s'appelle Oued el Arbil.

notre guide et Mr. l'abbé qui s'avancent paisiblement et me laisse alors continuer ma route. J'entre au blockaus de Blida où les indigènes de garde me racontent leurs angoisses tandis que j'étais entre les mains de mes amis leurs ennemis et je ne puis m'empêcher moi-même de me féliciter d'être maintenant hors de leur portée.

A 7 heures 1/2, nous entrons tous ensemble à Blida nous nous y reposons trois jours en attendant le départ d'un convoi et nous arrivons à Alger le 28 à 10 heures du matin.

Nous étions partis depuis 20 jours.

CH. DE TOUSTAIN DU MANOIR.

En général nous avons été assez bien accueillis par les tribus que nous avons parcourues. Nous devons, je crois, à trois causes la sécurité avec laquelle nous avons accompli un voyage que l'état de guerre, la situation politique du pays, pouvaient rendre périlleux.

La principale de ces causes, c'est la crainte qu'inspire l'Emir, sous la protection de qui nous étions placés ; car, il ne le faut pas se le dissimuler, l'autorité de cet homme dans le pays a été immense et se soutient encore aujourd'hui. Il est toujours regardé par *quelques uns*, comme le sauveur de l'Islamisme, l'élu de Dieu, le défenseur de la foi.

La seconde, à l'extrême désir qu'ont les *masses* de faire la paix. A part les fanatiques — dont heureusement le nombre est restreint — chacun se demande quand finira la guerre... Je ne crois pas à cette aversion insurmontable pour nous qu'on prête aux populations, je suis loin de penser pour cela qu'elles nous aiment, mais je suis convaincu que la différence de mœurs, de religion n'est pas le plus grand obstacle qui se soit opposé à leur soumission. Depuis dix ans bientôt, je suis dans le pays, j'ai vu, j'ai connu des milliers d'indigènes et j'en ai rencontré bien peu qui aient sacrifié des intérêts sérieux à une pensée hostile ; aussi presque tous regrettent-ils d'avoir suivi la fortune de l'Emir.

La troisième à la provision de médicaments dont nous étions munis. Il y a dans le pays une énorme quantité de maladies de peau, quelques fièvres, des diarrhées. Nous avons pu soulager bien des douleurs. Si les arabes ne sont pas toujours susceptibles de reconnaissance, au moins ont-ils des égards pour les personnes qui peuvent leur être utiles et « celui qui sait guérir est à ménager ». Le titre de *tebib* (médecin) est un passe-partout certain pour pénétrer chez eux et l'exercice de la médecine s'il est fait par des hommes instruits, consciencieux et désintéressés serait peut-être un des moyens les plus infaillibles d'y faire pénétrer la civilisation.

Les marches de nos armées occupaient la population. A chaque pas on lui adressait une série de questions dont voici la substance :

Les *Roumis* sont-ils libres ou prisonniers ?
anglais ou français ?
Que fait l'armée de l'Est, celle de l'Ouest ?
S'est-on battu ?
Les Français sont-ils nombreux ?
Ont-ils opéré des razias ?

Et je voyais bien que ces questions n'étaient pas faites pour satisfaire une oisive curiosité.

Un fait que j'ai remarqué et que je ne sais comment expliqué, quoique 20 fois, j'ai cherché à m'en rendre compte. c'est l'influence anglaise dans le pays. Bon nombre d'arabes m'ont dit : *français non bon, angliz bons.*

Le Khralifa Sidi Mohamed Ben Allal m'a dit que pas un coup de fusil ne serait tiré contre la colonne et effectivement aucun engagement n'a eu lieu. J'ai été moi-même témoin qu'il a fait défendre, sous des peines sévères, de s'opposer à sa marche.

Sans m'arrêter à la raison que Sidi Mohamed m'a donnée pour justifier cette mesure, je me suis attaché à rechercher les véritables motifs qui l'ont provoquée.

J'ai d'abord cru qu'il voulait faire oublier à l'armée qu'elle était en pays ennemi afin de l'assaillir dans un moment où, habituée à marcher sans rencontrer d'obstacle elle se serait engagée avec trop de confiance dans un mauvais pas.

Mais en parcourant les tribus, en étudiant l'esprit des populations, en sondant leurs dispositions, je me suis assuré que le Khralifa n'a défendu aux arabes de se battre que parce que ceux-ci étant généralement las de la guerre n'auraient pris les armes qu'avec tiédeur et se seraient peut-être refusés à rester longtemps sous les drapeaux [29].

Or, Sidi Mohamed n'aurait pas été assez fort pour les retenir et il n'a pas voulu s'exposer à avouer son impuissance en convoquant des hommes dont il n'aurait pas été le maître absolu.

On pense généralement dans le pays qu'Abd-El-Kader reçoit des subsides d'une puissance étrangère : il est dans sa politique de le laisser croire et même de le dire. C'est ainsi que les individus de Ténèz passaient pour avoir un caractère officiel.

Nous avons vu d'assez belles cultures, des sources d'eau excellente, peu de bois quelques beaux arbres, les pays que nous avons parcourus sont d'une richesse remarquable. Bien qu'arrosés par 5 ou 6 rivières, l'eau manque quelques fois, mais en utilisant les sources qui faute d'écoulement forment des marais, en conservant les bois au lieu de les détruire, comme font les arabes, il serait sans doute facile d'en avoir presque partout.

J'ai pris en courant quelques notes sur l'organisation chez les arabes des divers services de la guerre, des finances, de la justice, etc... Je les voudrais plus complètes, mais ces hommes sont tellement méfians, que ce n'est qu'un à un et à leur insu, pour ainsi dire, qu'on peut leur arracher des renseignements exacts et intéressants.

Voici, de reste tels quels, ceux qu'il m'a été donné de recueillir :

GUERRE.

Tout arabe est tenu de prendre les armes contre nous, sa religion l'obligeant à participer au *djehad* (Guerre sainte).

(29) C'était plutôt, comme le disait Bugeaud, pour pouvoir répandre le bruit que les Français avaient envoyé une ambassade pour solliciter la paix.

Cependant les masses ne se soulèvent que dans les grandes circonstances et en tems ordinaires le m'khrazni seul est tenu de combattre.

Les m'khraznïa sont les hommes équipés et montés des tribus : toujours à la disposition de leur Caïd, ils doivent répondre au premier appel qui leur est fait et le suivre partout où il les conduit. C'est la milice du pays.

Les *mkhraznïa* ne reçoivent, même lorsque leur service les retient éloignés de leur *Khriama* (habitation), aucune subvention, aucun salaire du Beylic. Ils doivent emporter avec eux des vivres pour la durée présumée de la campagne qu'ils vont faire. Lorsque leurs provisions sont épuisées, ils sont nourris par les tribus voisines de la localité, où leur devoir les retient. Si le pays est abandonné, le *Khrasnadar* leur alloue chaque jour quelques galettes d'orge ou bien, et c'est ce qui arrive le plus souvent, on les renvoie chez eux pour en chercher. On ne leur accorde ordinairement pour s'y rendre que le plus strict nécessaire.

A part les munitions qu'on leur distribue, la guerre se fait tout à leurs frais. Un mkhrazni perd-il son cheval, ses armes, il est tenu de les remplacer immédiatement. Néanmoins s'il est démontré qu'il n'en a pas les moyens, le Sultan lui accorde une indemnité dont le montant varie selon que le guerrier est plus ou moins dans l'embarras.

Les mkhrazïa qui reçoivent ainsi des armes du Beylic ne peuvent disposer de ces armes, qui portent un tabaâ (cachet).

En aucun cas le Beylic ne leur restitue les armes blanches, pistolets ou lances qu'ils perdent à la guerre.

En raison du service pénible qu'ils ont, certains *mkhraznis hadjoutes* touchent une solde de 10 boudjous par mois. Ce sont ceux qui rôdent constamment autour de nos avant-postes. Ils reçoivent en outre deux saâs de blé et deux saâs d'orge et on leur alloue une gratification de 5 douros (25 fr.) pour chaque colon qu'ils enlèvent. Ils reçoivent des coups de bâton lorsqu'ils en tuent un sans nécessité.

Le service auquel les mkhraznïa sont astreints depuis la reprise des hostilités est excessivement pénible et coûteux pour eux. Ils sont généralement pères de famille propriétaires,

commerçants. Ils paraissent et sont réellement mécontents de l'état de choses actuel : je le conçois. Non seulement ils sont obligés de payer de leur personne mais encore ce sont leurs bestiaux que l'on prend dans les razias, ce sont leurs chevaux que l'on tue, leurs blés que l'on brûle et de compensation à ces pertes, de terme à cette guerre ils n'en voient pas quoique depuis longtems on leur en fasse espérer.

Aucun d'eux n'ose encore se refuser ouvertement à prendre les armes et pourtant ils soupirent ardemment après la paix. Ce refus serait puni de mort. Plusieurs centaines de coups de bâton, de fortes amendes font justice de la moindre hésitation, de la plus légère observation.

Le glaive sanglant du bourreau pourra-t-il longtems encore étouffer les murmures qui commencent à s'élever sourdement ?... Je ne le crois pas.

Quoique bien imparfaitement, des partis se dessinent déjà dans le pays. Les hommes qui ont eu des rapports avec nous et n'ont aucune raison pour ne pas les renouer, ceux dont le fanatisme ne saurait être réveillé par de vaines paroles, ceux auquel le goût du plaisir fait désirer le séjour des villes se recherchent entre eux, se réunissent. Ils causent certainement.

C'est un pas immense qu'ils ont fait s'ils ont osé se communiquer leurs réflexions.

L'intérêt en pousse d'autres vers nous. Ce sont ceux que l'absence de tout commerce jette dans la misère. A quelque prix que ce soit, ils sont disposés à *vendre* et à *acheter* aux infidèles. On peut se figurer leur découragement lorsqu'ils se rendent aux *souks* (marchés du pays). Ils comparent les prix d'Alger et ceux de l'Intérieur, ils calculent le gain qu'ils feraient loukan chiatin ma khroltouch eddénia (si des brouillons n'avaient pas jeté le pays dans la guerre). Autrefois il n'y avait chez ces hommes que la complète résignation, ils n'accusaient que la fatalité...le *C'était écrit !*...Aujourd'hui ils songent que le sort ne peut toujours être responsable des événements d'ici bas et qu'il dépend souvent des humains d'en diriger le cours.

Il est facile de prévoir qu'Abd-El-Kader n'aura pour lui un jour — et ce jour n'est peut être pas éloigné si nous avons

de la persévérance — que les populations du S.O. de l'ex Régence. C'est là que le fanatisme religieux est le plus ardent, c'est là où son caractère sacré réveillera longtems encore des sympathies. Et puis en raison de la proximité du Maroc, on y souffrira moins de la guerre. L'Emir réunira également autour de lui les arabes qui ont méconnu les bienfaits de la France, qui l'ont trahie. La reconnaissance lui assurera sans doute quelques fidèles serviteurs...mais c'est là tout...Le reste tend à se rapprocher de nous et il y viendra s'il est sûr d'y trouver protection. On sait maintenant dans le pays que rien n'est à l'abri de nos coups.

Il ne faut pas s'y tromper toutefois, les défections qui auront lieu ne seront pas toutes amenées par un vif désir de se rapprocher de nous. Abd-El-Kader est généralement aimé, mais les tribus sont exténuées, privées de tout et c'est par la force des choses qu'elles abandonneront un chef qui attire sur elles tous les fléaux de la guerre sans pouvoir y porter remède.

Outre les *mkhraznïa* qui forment les masses de cavaliers que nos troupes ont à combattre, Abd-el-Kader a organisé des troupes régulières.

Cette soldatesque mal commandée, mal équipée, peu exercée au métier des armes lui a suffit cependant jusqu'à présent pour réprimer les tribus insoumises, pour assurer la levée des impôts. Beaucoup ont cru qu'il avait institué ces bataillons pour nous combattre. Erreur !...l'askri (régulier) a pour mission principale de maintenir la suprématie d'Abd-el-Kader dans les nombreuses hordes arabes dont il s'est proclamé le chef. Ces 4 ou 5.000 suppôts, recrutés généralement dans les dernières classes de la population, ne seront pas les derniers à se rallier à nous.

La faiblesse de leur solde, les privations auxquelles la guerre les condamne les détachera peu à peu de l'Emir qui n'a de récompenses à leur offrir, pour prix de leur dévouement que dans la vie future. Or les réguliers se soucient fort peu du paradis et ils sont bien sur de l'avis du Khralifa lorsque celui-ci disait à l'évêque :

« Notre religion nous ordonne de vous combattre. Cette loi qui doit nous rendre malheureux ici bas (car la guerre est un fléau) nous assure des joies ineffables dans l'autre monde. Nous devons y obéir et pourtant nous désirons la paix sur la terre, quitte à ne plus trouver dans le Ciel toutes les jouissances qu'Allah réserve aux *moudjahhadines* (combattants pour la cause sainte) ».

Il y a 7 bataillons de réguliers. Chacun d'eux est composé de 10 compagnies. Chaque compagnie est, ou du moins doit être de 100 hommes, car elles sont loin d'être complètes. Un bataillon est commandé par un *ayr*, une compagnie par un *sïaf* qui a sous ses ordres un *Khrodja*, (fourrier, comptable), 3 *raïs-es-Sof* qui commandent chacun 33 hommes, et des caporaux qui ont comme les nôtres deux galons sur les manches [30].

Les officiers se reconnaissent à des plaques d'argent attachées au bras.

Le bataillon de *Sidi Mohamed Ben Allal* est le seul qui soit à peu près complet : l'effectif des autres s'élève terme moyen de 4 à 500 hommes.

Il y a une dizaine d'escadrons de cavaliers rouges. Ils sont un peu plus payés que les fantassins. Le cheval qu'ils montent appartient au Beylic et porte le cachet.

Les *Khralifa* ont auprès d'eux en outre des *mkah'lïa* (guides) et des *chaouches*. Sidi Mohamed en a 100 auprès de lui. Les autres Beys n'en ont pas en aussi grand nombre.

Des *Khraznadars* sont chargés de la solde, de l'armement, de l'équipement, de la nourriture des réguliers. Les agas ont de la considération et jouissent de quelques prérogatives. Ils font le coup de feu, de même que les *Khrodjas*.

Des *Bach-Djerrah* (chirurgiens) suivent l'armée, les arabes ont plus de confiance dans les médecins français qu'en eux bien que la plupart soient marabouts.

Un khrodja commande le dépôt du camp. Deux Khraznadars lui sont adjoints.

---

(30) Sur l'organisation de cette infanterie en 1838, voir la notice de Daumas (*Corresp.*, p. 564 sq). Le général Paul Azan, dans son livre, *L'émir Abd-el-Kader*, p. 139-140, appelle le commandant un *raïs*.

Justice.

Ce mot peut-il être prononcé ici...où la volonté du chef fait loi, où la raison du plus fort est presque toujours la meilleure, où tout est violence, arbitraire ?

Pourtant des tribunaux ont été institués par l'Emir.

Chaque tribu a son cadi. Ce magistrat juge les différens qui s'élèvent entre les arabes lorsque par hasard le caïd, l'aga, un Khrodja, le Khralifa, le Sultan lui-même ou tout autre chef ne s'est pas déjà acquitté de ce soin.

Un cadi est de plus attaché à chaque Khrodja : 4 ulémas l'assistent. Il poursuit et condamne, lorsqu'il y a lieu, les individus prévenus de délits et de crime. Il ne peut prononcer la peine de mort qu'en présence du Khralifa et il doit entendre tous les témoins à charge ou à décharge qui se présentent. Son tribunal, il faut le dire, présente quelque semblant de régularité, de garanties pour les parties mais quand on suppute les jugemens rendus sans son concours, ceux parfois qui lui sont imposés, on voit que là non plus la justice n'a pu trouver son sanctuaire.

Les cadis sont cependant à peu près exclusivement saisis de toutes les contestations qui rentrent chez nous dans le cadre des tribunaux de commerce et eux seuls peuvent trancher les démêlés qui s'élèvent entre des tiers par suite de partages de biens, réclamations de douaires, etc...

Ils ne jugent pas en dernier ressort de ces affaires : Un medjeles établi comme celui d'Alger est appelé à réviser leurs actes. Il y a un medjeles dans chaque province.

Les cadis ont des chaouches qui mettent à exécution les jugemens prononcés.

Les peines ordinaires sont la mort, l'amputation de la main droite, la bastonnade, l'amende. Quelques fois l'emprisonnement est aussi prononcé mais seulement par l'Emir.

Finances.

On ne connaît qu'une sorte d'espèce de revenu : l'achour.

Voici comment on le recouvre.

Chaque année les arabes se réunissent chez le Cadi de leur tribu et font connaître la quantité de troupeaux, grains, etc...

dont ils sont possesseurs. Le cadi prend acte de leur déclaration après leur avoir fait prononcer sur le *Bou Khrari* la formule suivante « *Birlakila ila illa'laki el halik el malik oua hâg ada'l'boukhrari oua mouslim* (Par Dieu qui est unique, tout puissant et le souverain maître, par ce Boukhrari et le salut, je jure que). Tous les cadis se réunissent ensuite à jour fixe chez le cadi du Sultan, le cadi des cadis et là, en présence d'Abd-El-Kader et de ses khralifas, on élabore les *djéridas* (listes) qu'ils ont dressées.

C'est d'après ces documents dont chaque Cadi affirme, ce qui le couvre, l'authenticité en prêtant le serment d'usage que l'on répartit les impôts de manière à ce que chacun contribue au prorata de sa fortune, de ses ressources.

Les revenus une fois, constatés de cette manière, le premier Khrodja de chaque Khralifa accompagné d'un *Khraznadar* fait une tournée dans les tribus et recueille en présence du cadi et du caïd, soit en nature, soit en espèce, la contribution imposée à chaque arabe.

Le cadi de la tribu et le Khraznadar dressent une espèce d'acte de cette opération. Le numéraire obtenu est envoyé au Sultan qui le verse dans la caisse du Beylic.

Les denrées sont expédiées au khraznadar chargé du dépôt général : ces comptables l'emportent en recette et en demeurent responsables.

Ils font aux Khraznadars des Khralifa des envois nécessaires pour assurer la nourriture des troupes.

Tous les deux mois le Khraznadji (trésorier) expédie également aux khraznadars chargés de la solde les sommes dont ils ont besoin. Celles-ci sont remises aux Khrodjas des compagnies qui les distribuent à qui de droit.

Les registres que j'ai vu sont tous assez bien tenus. J'en ai remarqué un à colonne qui est établi exactement comme les nôtres.

J'ai dit que le Beylic ne perçoit qu'une seule espèce de revenu : l'achour. Il en existe pourtant un autre. C'est celui provenant des amendes. Je ne l'ai pas mentionné parce qu'il parvient rarement à sa destination et qu'il profite le plus souvent aux chefs entre les mains des quels il passe.

Administration civile.

Il n'en existait pas autrefois et elle se trouve dévolue aujourd'hui aux *Khralifas*. Dans les tribus elles est inconnue. Le sabre fait la loi.

Les individus auxquels leur âge, leur santé, leur misère ne permet pas d'être mkhrazni sont soumis ainsi que leur famille à l'autorité toute militaire du caïd. Ces individus sont la plupart *khremmasins* (fermiers). Ils cultivent moyennant 1/5 des produits de la récolte les champs des mkhrazni qui fournissent les bœufs et les semences ; des terres il y en a partout.

J'appelle population civile les anciens habitans des villes de l'Intérieur aujourd'hui habitées par nous, les maures émigrés, les coulouglis, les mozabites, les juifs, parce que ni les uns ni les autres ne prennent part aux hostilités. Le nombre s'élève de 25 à 30.000.

On ne peut se faire une idée de la misère dans la quelle la guerre plonge ces malheureux. Obligés de mener la vie nomade des arabes, en proie aux chagrins, aux fatigues, ils voient chaque jour leur nombre décroître.

L'année dernière et ce printems encore ils étaient presque tous établis dans des gourbis sur les bords du Chéliff. Aujourd'hui que nos colonnes traversent le pays en tout sens, ils sont disséminés dans diverses tribus. Chargés presque tous de famille, ils partagent avec leurs enfans la modique ration de chicha (espèce de pâté fait avec du blé bouilli et de l'huile) que le Sultan leur alloue chaque jour pour ne pas les laisser mourir de faim. Ils ont presque tous des professions industrielles mais peu ont le moyen de les exercer.

Les maures que les arabes appellent *hadars* parce qu'ils habitaient les villes, sont tout disposés à vivre avec nous, mais ils n'ont pas assez d'énergie pour se soulever et d'ailleurs ils ne sont pas bien exercés au rude métier des armes. Les algériens qui se trouvent parmi eux ont émigré par suite de leur inimitié pour nous. Ils se rapprocheront d'Alger par intérêt dès qu'ils le pourront et on les verra tendre leurs mains sup-

pliantes afin d'obtenir la restitution des biens que leur départ a fait séquestrer. Quelle que soit à cet égard la détermination que prendra le gouvernement ils se trouveront trop heureux de vivre sous notre domination.

Les hadars quoique dispersés dans les tribus ont conservé leurs anciens chefs les *hakims*. Les *amins* des corporations de métier jouissent encore des anciens privilèges attachés à leur charge, mais tous ces fonctionnaires n'ont plus que l'ombre de l'autorité dont ils étaient autrefois investis. Le pouvoir est aujourd'hui entre les mains du premier *Khrodja*.

Les hadars ne paient point de contribution. Ils sont presque tous au contraire à la charge du Beylic.

Les coulouglis qui vivent sous la domination de l'Emir ne supportent qu'avec peine le joug auquel ils sont soumis. Entre ces hommes et les arabes il y a haine de caste. Ils seraient donc tous dévoués à la France, s'il pouvait se rallier à elle. Abd-El-Kader le sait. Aussi les tient-ils éloignés du théâtre de la guerre. Il les appelle *Zeria herraïg* (graine d'ortie) du nom d'herraïg (orties) que donnaient autrefois les Arabes aux Turcs.

Les coulouglis sont généralement bons soldats, l'on trouverait parmi eux quelques hommes de tête et de cœur. Ils professent le plus grand mépris pour les arabes, qui se vengent maintenant sur eux de l'état d'abaissement dans lequel les tenaient le gouvernement des Deys. Nous aurions en eux de bien puissants auxiliaires si nous avions pu nous les attacher.

Les mozabites sont en très petit nombre.

Il y a environ 15 à 1.800 juifs dans l'intérieur. L'exercice de leur culte est respecté. Ils se livrent généralement au commerce et vont dans les marchés sous la protection des chefs. Ils ne s'éloignent jamais des centres de population et ne voyagent point seuls pour ne point être dépouillés ou assassinés. La difficulté des transports, l'éloignement des marchés du Chélif au Maroc où ils font leurs achats ne leur permettent pas de réaliser de grands bénéfices quoiqu'ils vendent leurs marchandises à des prix exorbitants. Ils vivent donc misérablement.

CULTES.

Nulle part les cérémonies du culte ne sont aussi rigoureusement observées qu'ici, mais aussi, nulle part, elles ne sont célébrées avec plus de simplicité. Point d'éclat, point de pompe. Dans chaque tribu un mouadden (crieur) appelle les croyants à la prière aux heures fixées par le prophète et chacun s'agenouille, se prosterne dans l'endroit où il se trouve.

Les arabes n'ont pas de mosquée. On se réunit le vendredi autour de la tente de l'iman et là chacun écoute ses exhortations. Le plus souvent l'iman prêche la guerre sainte ou choisit de préférence des passages du Coran qui stigmatisent les infidèles.

Les imans n'ont pas de traitement non plus que les mouaddennis. Les fonctions sont honorifiques et il suffit pour les remplir d'avoir une réputation de sainteté.

Elles sont à la nomination du Sultan.

Outre les prières qu'ils font à Dieu, les arabes en adressent souvent aux marabouts du pays. Les *Kbaïles* ont plus de vénération pour eux que pour Dieu lui-même.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Ils sont nuls depuis que le traité de la Tafna a été rompu et c'est ce qui cause la ruine du pays, encore plus peut-être que les lointaines expéditions de nos armées.

Il y a pourtant des marchés tous les jours. Voici quelle est leur situation :

Le lundi	Bni Abbal.
Le mardi	Koutra.
Le mercredi	Essemoulga et Djendel.
Le jeudi et le vendredi ..	Aïn Sultan.
Le samedi	Ksier.
Le dimanche	Sbihh.

On vend à ces marchés des céréales, des bestiaux, des chameaux, des chevaux, des armes, des peaux, de la cire, de l'huile, de la laine, du salpètre, du fer, de la poudre, des objets de sellerie, des étoffes du pays, des burnous, du tabac.

On y trouve aussi de tems à autre des étoffes d'Europe, de la menue quincaillerie, des denrées coloniales, du riz et du thé indigène.

Les juifs y vendent quelques fois en secret de l'eau-de-vie. Il est inutile de dire que les réguliers seuls en achètent. Elle se vend extrêmement cher en raison des dangers que court le débitant.

Le Beylic ne perçoit aucun droit sur les ventes [31]. Un cadi préside à chaque marché pour trancher les disputes auxquelles les moindres transactions donnent lieu chez les arabes dont la mauvaise foi est proverbiale.

Les seuls industriels qui trouvent à s'occuper sont les tisserans, les armuriers, les tanneurs, les nattiers, les selliers, les forgerons, les cordonniers et les tailleurs.

CH. DE TOUSTAIN DU MANOIR.

---

(31) Il y a cependant un droit sur les ventes faites au marché, mais, suivant la coutume turque, c'est le caïd qui le perçoit pour son propre compte.

La crise des finances tunisiennes et l'ascension des Juifs de Tunis (1860 - 1880)

L'histoire de la Tunisie entre 1860 et 1878 est avant tout l'histoire de sa banqueroute financière et de sa mise en tutelle par l'Europe. Dans le décor d'une cour corrompue, au milieu des rivalités où s'affrontent des aventuriers de toute envergure, se profile l'extraordinaire ascension de la colonie juive de Tunis [1].

La colonie juive vers 1860

La colonie israélite de Tunis devait s'élever, aux alentours de 1860, à une vingtaine de milliers d'âmes, le cinquième de la population de la ville [2]. Elle restait étroitement cantonnée dans le quartier de la Hara [3], un dédale de

---

(1) La plus grande partie des documents utilisés pour cet article provient des Archives du Consulat de France à Tunis, conservées à la Résidence, des Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris (Direction politique, Direction commerciale, Mémoires et Documents), de l'Archivio Storico dépendant du Ministère des Affaires Etrangères italien, à Rome (Affari in genere), et des Archives du Foreign Office conservées au Public Record Office. L'essentiel des renseignements biographiques concernant les Livournais est tiré d'un recensement par familles des sujets toscans inscrits en 1860 sur le « registre des nationaux dépendant du consulat général de S. M. Victor Emmanuel ». Nous avons pu compléter ces renseignements à l'aide des registres d'état civil établis, à partir de 1866, par les consultats italiens de Tunis et de La Goulette (Archivio Storico, Rome).

(2) Ch. Cubisol : *Notices abrégées sur la Régence de Tunis* (1867). Arch. Aff. Etr., Mémoires et Documents, vol. 9.

(3) Le ghetto de Tunis, que, jusqu'en 1857, on fermait toutes les nuits.

rues tortueuses qui s'enchevêtraient dans le bas de la vieille ville, depuis le quartier européen jusqu'à la rue de la Hafsia, et au-delà de Bab Carthagène.

Ni les pratiques religieuses, ni la vie en commun n'avaient pu maintenir l'unité de la colonie. Les Juifs chassés d'Espagne depuis le XVIe siècle n'avaient pas tardé à se séparer de leurs coreligionnaires indigènes. Fiers de leur culture et de leurs traditions, ils avaient fondé leur synagogue particulière, de rite portugais, établi leur tribunal rabbinique, leur boucherie, leur cimetière... (1710) (4). Le gouvernement du Bey avait enregistré cette scission, en accordant aux juifs andalous un caïd particulier, chargé de les administrer et de répartir les taxes. Les juifs espagnols étaient renforcés, au début du XIXe siècle, par l'immigration de compatriotes fixés à Livourne, et c'est sous le nom de Livournais, ou de Grana (5) qu'on les désignait vers 1860.

Les juifs indigènes étaient, de beaucoup, les plus nombreux. Très prolifiques, ils entassaient leurs nombreuses familles dans des taudis immondes, grouillaient le jour dans les ruelles et les impasses, malgré la boue, la poussière, les ordures et la puanteur des égouts qui écoulaient à ciel ouvert les déjections de la ville haute (6). Leur vêtement, leurs cou-

(4) D. Cazes : *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie*, Paris, 1889, in-8°, p. 125.
C. Masi : *Fixation du statut des sujets toscans israélites dans la Régence de Tunis* (1822-1847), trad. de P. Grandchamp, Rev. Tun., 1938, p. 157.
M. Eisenbeth : *Les Juifs en Algérie et en Tunisie à l'époque turque* (1516-1830), Rev. Afr., 1952, p. 160.

(5) Livournais, en arabe. La majorité des Livournais de la Régence était d'immigration récente. De 106 familles israélites sur lesquelles nous avons des renseignements suffisants — il s'agit surtout, il est vrai, de sujets toscans — 12 seulement étaient fixées en Tunisie avant 1834-1835.

(6) Sur le quartier de la Hara :
Pellissier E. : *Description de la Régence de Tunis*, Paris, 1853, in-4°.
Capitaine Philippe Daumas : *Quatre ans à Tunis*, Alger, 1857, in-8°, *passim*, pp. 40-65.
Dunant (J. Henry) : *Notice sur la Régence de Tunis*, Genève, Fick, 1858, in-8°, pp. 229-239.
H. von Maltzan : *Reise in den Regenschaften Tunis und Tripolis*, Leipzig, 1870, 3 vol. in-8° : vol. I, p. 27 et *passim*.
Le conseil sanitaire de Tunis décrivait la Hara comme « un foyer d'infection permanente ». (F.O. 102/83. Procès-verbal de la séance du 15 avril 1868, annexe à la dépêche consulaire n° 13 de Wood à Stanley, Tunis, 6 juin 1868).

tumes donnaient au ghetto de Tunis toute sa couleur, tout son pittoresque ; les récits des voyageurs s'y attardaient avec complaisance. Juifs traînant leurs babouches sous la houppelande sombre et le turban noir, Juives boursouflées de graisse, curieusement affublées de pantalons bouffants et de corsages indécents (7).

Malgré les réformes, malgré une amélioration réelle de leur sort, la masse des Israélites indigènes végétait dans une condition misérable et servile, sous les avanies des Musulmans, dans la crainte perpétuelle du pillage et des violences (8). La plupart des Juifs devaient se contenter de métiers manuels méprisés des Musulmans : ils étaient tailleurs, savetiers, orfèvres, domestiques ; d'autres étaient petits boutiquiers, gargotiers, brocanteurs, usuriers. Illettrés pour la plupart, ils ne connaissaient d'autre langue que le dialecte local qu'on transcrivait en caractères hébreux. Ils ne pouvaient guère briguer les fonctions de secrétaire ou d'intendant qu'accaparaient les Livournais (9). Leurs filles allaient grossir la foule des prostituées qui hantaient les alentours de la rue Sidi Abdallah Guèche (10).

Les Juifs livournais (11) affectaient d'ignorer leurs coreligionnaires indigènes. Les mariages étaient rares entre les deux clans (12), et quand ils le pouvaient, les Grana allaient s'installer hors du ghetto au voisinage des Européens. Des Européens, ils avaient d'ailleurs, adopté le costume (13) ; ils parlaient couramment l'italien aussi bien que l'arabe. Les plus

(7) « Nulle part au monde la beauté féminine n'est estimée au poids « comme dans le ghetto de Tunis. » (Ernst von Hess-Wartegg, *Tunis Land und Leute*. Wien. Pest. Leipzig, 1882, in-8°, p. 101).

(8) Dunant, *op. cit.*, p. 229-230. La dernière exécution publique, celle du Juif Sfez pour blasphème, en 1857, avait provoqué les protestations de tout le corps consulaire et déclenché le mouvement de réformes à Tunis. Mais les attentats isolés contre les Juifs bénéficiaient toujours de la tolérance des autorités.

(9) Quelques Juifs étaient cependant employés comme commis ou comptables au service du Khaznadar, le trésorier du Bey. Il s'agissait d'une tradition ancienne : M. Eisenbeth, *op. cit.*, pp. 344-345.

(10) Von Maltzan, *op. cit.*, vol. I, longues descriptions de ce quartier, pp. 27-28, 73, 97-98... « Les filles publiques sont légion, elles peuplent des rues entières... » (p. 73).

(11) Ils n'étaient guère plus d'un millier à Tunis, vers 1860.

(12) 9/10e des mariages entre Livournais.

(13) C. Masi, *op. cit.*, pp. 157-158. — M. Eisenbeth, *op. cit.*, pp. 161-162.

cossus envoyaient leurs fils à l'Université de Pise ([14]). Si certains étaient sujets tunisiens, la plupart devaient à leur origine livournaise, la qualité de sujets toscans ; d'autres avaient sollicité une protection anglaise, sarde, napolitaine, voire même française ([15]). Habiles et entreprenants, ils avaient accaparé les métiers d'argent : ils étaient négociants, commerçants, changeurs, courtiers ; d'autres étaient pharmaciens ou médecins, les plus humbles, commis ou interprètes ([16]). Par leurs relations avec Livourne, avec les échelles du Levant, ils étaient en mesure de s'intéresser aux courants d'échange de la Méditerranée. Quelques Grana avaient été appelés à de plus hautes fonctions.

Le Dr Lumbroso ([17]), qui avait fait sa médecine à Pise, avait été admis au service du Bey Ahmed grâce à l'appui du consul de Naples, De Martino, dont son père était le courtier. Charlatan plus que médecin, il ne soutenait sa faveur auprès du souverain qu'en jouant les bouffons, en lui servant au besoin de coiffeur, voire même de bourreau ([18]). Il y avait gagné un enrichissement rapide ; son frère David avait été placé par lui auprès du Khaznadar ([19]) dont il était devenu le courtier.

Avec plus de talent et surtout plus de dignité, le Dr Castelnuovo ([20]), devenu vers 1850 médecin du Bey lui aussi, profitait de la situation pour s'enrichir par des donations et des spéculations variées. Moins égoïste que son confrère, il s'efforçait d'améliorer la situation de ses coreligionnaires, militait pour l'ouverture d'une école italienne. Grâce à lui autant qu'au caïd Nessim ([21]), des courtiers livournais tels que Guttieres ([22]) ou Cesana ([23]) entraient en relations avec le Bardo. D'autres Livournais avaient trouvé des postes d'interprètes ou de commis auprès des consulats européens, Moses Santillana et Emmanuele Cesana auprès du consulat d'Angleterre, le fils d'Isacco Paz ([24]) auprès de celui d'Italie, Gabriel Valensi auprès de celui de France.

Mais, en dépit de quelques réussites individuelles, ni par la fortune, ni par l'influence, la colonie livournaise ne pouvait être comparée au corps des négociants européens de Tunis ([25]). Marseillais pour la plupart ou Génois, ceux-ci tenaient en main tout le grand commerce de la Régence ([26]). Ils achetaient au gouvernement ou aux particuliers, les huiles du Sahel, les grains, les peaux de Béja ou de Teboursouk pour les acheminer sur Marseille ou les ports italiens. Leurs

(14) En 1860, lors du recensement des sujets toscans, sur quatre-vingt familles israélites de Tunis, on relevait quatre étudiants à Pise : Angelo Pinto, Giuseppe Iacchia, Vittorio Errera, fils de Pinhas, Adolfo Paz, fils d'Isacco.

(15) Les Santillana étaient protégés anglais, les Lumbroso napolitains, David Forti, les Valensi, français. « Presque tous les Grana de « Tunis se trouvent sous la protection d'une quelconque Puissance « européenne ». (Von Maltzan, *op. cit.*, p. 69). Sur le statut des Livournais en Tunisie, voir C. Masi, *op. cit.*, p. 173.

(16) Les négociants, changeurs, commerçants et courtiers représentaient 70 % de la population active ; les commis, copistes et interprètes 12 % ; les métiers manuels 8 % ; médecins, pharmaciens et rabbins faisaient le reste.

(17) Lumbroso (Abramo, fils d'Isacco), né à Tunis, d'origine livournaise.

(18) Arch. Rome. Gambarotta à Visconti-Venosta, confidentielle, sans numéro, Tunis, 27 octobre 1863. Même opinion de H. von Maltzan (*op. cit.*, vol. I, p. 58).

(19) Sidi Mustapha Khaznadar, trésorier et Premier Ministre de trois Beys, de 1837 à 1873. Né à Chio vers 1808, mort à Tunis en 1878.

(20) Castelnuovo (Giacomo), né à Livourne en 1821, de Raffaele et d'Estere Sonnino, mari de Rachele Errera, dont il eut de nombreux enfants ; mort à La Goulette en 1886.

(21) Sur Nessim, voir note 32, p. 160.

(22) Guttieres (Giacomo), courtier, né à Livourne en 1823, d'Elia de Livourne, Emmanuele Cesana était l'un de ses fils.

(23) Cesana (Isacco), né à Tunis, vers 1810, de Giaccobe, originaire de Livourne. Emmanuele Cesana était l'un de ses fils.

(24) Paz (Isacco, di Samuele), négociant, né à Pise en 1808, mari de Fortunata Curiel dont il eut quatre enfants.

Santillana (Moses di David), premier interprète au consulat d'Angleterre, où il avait succédé à son père David, mort en 1855. Le vice-consul Ferrière l'avait révoqué à la fin de 1855, pour trafic d'influence (F. O. 102/51. Ferrière à Clarendon. Tunis, 17 janvier 1856). Réinstallé six mois plus tard par le consul Wood, il devait rester en fonctions jusqu'en 1872, et fut chargé de plusieurs missions de confiance en Angleterre.

(25) C'est ce qui ressort des correspondances consulaires française, anglaise et italienne. « Le commerce entre cette Régence et la France est d'une importance considérable. Les négociants qui s'en chargent forment un corps respectable et influent ». (F. O. 102/53. Wood à Clarendon, Tunis, 6 juillet 1857). La situation des juifs avait donc considérablement souffert de l'interdiction de la course en Méditerranée : Le rachat des captifs et la liquidation des prises avaient, en effet, assuré aux Livournais d'Alger surtout, mais aussi de Tunis, une situation commerciale exceptionnelle jusqu'aux premières années du XIXe siècle (d'après M. Eisenbeth, *op. cit.*, pp. 347-353).

(26) Les Ventre, Van Gaver, Carcassonne, Félix Monge en relations avec les Pastré de Marseille ; les Gnecco, Fedriani, Traverso, Andrea Peluffo. Parmi les négociants français de Tunis, on comptait un certain nombre d'israélites d'origine européenne ou orientale, comme les Carcassonne ou les Alekan.

correspondants d'Europe fournissaient, en retour, les tissus, les denrées coloniales dont ils approvisionnaient la Régence. Les plus grosses maisons françaises traitaient par millions de piastres [27]. Elles prêtaient au besoin au gouvernement ; lorsque celui-ci était court d'argent, il leur vendait à l'avance la récolte à percevoir, moyennant un honnête courtage.

Ecartés du grand commerce et des affaires du gouvernement, les Livournais étaient réduits aux affaires des particuliers : leurs négociants n'étaient que des intermédiaires, leurs courtiers n'étaient que des changeurs et des prêteurs sur gage.

Les taux usuraires de 12 à 20 % auxquels ils traitaient couramment ne les préservaient pas de bien des mécomptes : débiteurs insolvables ou récalcitrants, fournisseurs de mauvaise foi. Ils s'en tiraient par des faillites frauduleuses, disparaissaient à l'improviste pour reparaître ailleurs, sous une autre raison sociale. Cette pratique était si courante à Tunis que le plus grand éloge qu'un consul pût faire d'un négociant, était de signaler qu'il n'avait encore jamais déposé son bilan.

Malgré leur solidarité resserrée par les liens familiaux, les Grana n'avaient pas encore acquis l'aisance et la stabilité. Les plus riches ne disposaient que de capitaux relativement modestes ; ils continuaient d'habiter dans les misérables demeures de la Hara, entassés à douze ou quinze par familles, parents, enfants, petits-enfants [28]. Les négociants européens traitaient avec les courtiers livournais, mais ils les tenaient à l'écart et la bonne société de Tunis ne les admettait point [29].

La crise des finances tunisiennes

Cette situation allait changer en peu d'années à la faveur de la débâcle financière de la Régence.

Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, le gouvernement beylical avait vécu sans soucis budgétaires, passant de l'abondance

(27) La piastre valait 0 fr. 60 à 0 fr. 62 vers 1860.

(28) Trois générations de Guttieres, soit treize personnes de trois à soixante-dix ans vivaient ensemble dans le même logement.

(29) Compte rendu des manifestations officielles, des réceptions consulaires. (Arch. Tunis, Rome ; Chroniques du *Sémaphore de Marseille*, de l'*Avvenire di Sardegna*).

à la pénurie selon la fortune des récoltes. Les caïds, dont les charges étaient vendues au plus offrant, percevaient sans contrôle les impôts sur leurs administrés, et soutenaient leur faveur par une politique de cadeaux auprès des favoris du jour. « Le Bey, pour rétablir l'équilibre, en faisait de temps à autre pendre quelques-uns » [30]. Les négociants européens se chargeaient d'écouler les produits des dîmes en nature ; les monopoles étaient affermés à des personnages bien en cour qui savaient en partager les bénéfices avec leurs protecteurs. De travaux d'intérêt public, il n'était pas question. L'argent qui parvenait au Bardo servait uniquement à soutenir la fortune de quelques grands personnages, d'une aristocratie de Mamelouks sans racines dans le pays ; il couvrait les dépenses de la cour beylicale et l'entretien d'une petite armée chargée de recouvrer les taxes dans les tribus peu soumises.

Fort d'une situation bien assise, Mustapha Khaznadar avait perfectionné ces méthodes orientales en affermant tous les grands revenus de l'Etat à un compère, le caïd Mahmoud ben Aïad. Disposant de quelque soixante-dix fermes ou monopoles, Ben Aïad étaient devenu, de son propre aveu, « le fermier universel du gouvernement tunisien » [31].

Dans ce système il n'y avait guère de place pour les Juifs de la Régence. Les plus heureux, médecins de la Cour ou intendants des Mamelouks, pouvaient tout au plus recueillir quelques miettes du festin.

Mais le Bey Ahmed (1837-1855), jaloux de la gloire du pacha d'Egypte, Mohammed Ali, entreprit hâtivement de moderniser la Régence. Il voulut une armée et une marine équipées à l'européenne, créa des arsenaux, ouvrit des manufactures. Le Khaznadar l'encourageait dans la voie des réformes ; il affermait les manufactures à son ami Ben Aïad et arrondissait d'autant sa fortune. Craignant cependant un revers de faveur, il fit partir son associé pour la France avec une fortune de quatre-vingt millions et sollicita en secret la

(30) De Beauval à Mme Cornu, Tunis, 27 novembre 1863. Lettre publiée par M. Emerit : *La Révolution tunisienne de 1864. Le secret de l'Empereur*, Rev. Tun., 1939.

(31) Notice sur le général Benaïad, sa famille et son administration à Tunis, Paris, imp. Cosson, 1853, in-8°.

naturalisation française. L'argent commençait à manquer : on dut abandonner les constructions, licencier une partie de l'armée. Le Khaznadar savait cependant se maintenir auprès des Beys Mohammed (1855-1859) et Mohammed es Sadok (1859-1882). Il encourageait toujours les innovations, la reconstruction de l'aqueduc de Carthage, l'édification d'un hôtel consulaire pour le représentant de la France. Mais ces constructions coûtaient cher, les pots-de-vin alourdissaient tous les contrats. La vente anticipée des récoltes un an ou même deux ans à l'avance, ne pouvait suffire à couvrir tous les besoins. Le gouvernement se mit à payer irrégulièrement le plus souvent en mauvaise monnaie, en bons du Trésor vite dépréciés et dont les intérêts à 12 % l'an, enflaient rapidement le montant nominal.

Le caïd Nessim [32], un juif indigène, qui avait supplanté Ben Aïad dans la faveur du Khaznadar, était devenu Trésorier général du gouvernement. Il avançait au gouvernement les sommes dont il avait besoin et faisait fructifier le produit de ses rapines à 12 et 13 % l'an. De temps à autre, il faisait appel au « commerce local », aux courtiers et aux négociants livournais qui s'empressaient de fournir leur argent aux conditions les plus avantageuses. Cependant, les porteurs de bons du Trésor, repoussés d'échéance en échéance, ne trouvaient pas à échanger le mauvais papier dont on les avait payés. Il leur fallait s'en défaire à bas prix auprès de négo-

(32) Nessim Samama ou Chemama, courtier originaire de Sfax, entré comme intendant au service du général Ben Aïad. Grâce à la faveur de son maître il devint en 1853 directeur des Finances du gouvernement tunisien. Lorsque Ben Aïad quitta la Régence, Nessim trahit son protecteur en livrant ses papiers au Khaznadar. Il accapara à son tour la plupart des monopoles et fermages. L'avidité du caïd Nessim était réputée : il ne traitait avec des sous-fermiers qu'à des conditions léonines en se réservant d'autorité les deux tiers des bénéfices. En 1859, avec la complicité du Khaznadar, il fit main basse sur le trésor du défunt Bey Mohammed. Nessim qui n'avait, en 1851, ni argent ni propriétés, avait amassé en moins de dix ans, une fortune justement estimée à vingt millions de francs. Il quitta la Régence en 1864 et mourut à Livourne en 1873. (Affaires étrangères, Mém. et Doc., vol. 12,. Note de Villet sur les causes du désordre financier, Tunis, 10 mai 1872).

Exposé des réclamations du gouvernement tunisien contre le feu caïd Nessim Samama et contre ses ayants cause, par le général Hussein (F. O. 102/101, 1874).

Note rectificative présentée par le général Mahmoud Ben Aïad en réponse au second mémoire des héritiers du caïd Nessim Samama. Paris, Dupont, 1875, in-8°, 31 p.

ciants israélites qui vivaient de ce trafic. Les bons passaient de main en main jusqu'aux courtiers qui savaient en tirer argent grâce à la protection du caïd Nessim ou du Khaznadar.

Mais le premier ministre voyait plus grand : il rêvait d'un grand emprunt sur les marchés européens de Paris ou de Londres, sous le prétexte d'un remboursement total de la dette locale. Déjà, en 1860, des négociations avaient été ouvertes à Paris dans ce dessein ; en 1862, des banquiers anglais vinrent faire leurs propositions au Bardo. Furieux, le caïd Nessim mit en avant les capitalistes de la place et offrit un emprunt de dix millions de piastres à 12 % d'intérêt, sans amortissement. Appuyé par certains ministres [33] qui redoutaient une ingérence de l'Europe dans les affaires tunisiennes, Nessim enleva son emprunt (mai 1862). Mais, l'année suivante, le Khaznadar qui s'était débarrassé des opposants traitait avec la maison Erlanger de Paris pour un emprunt de 35 millions de francs [34]. L'emprunt Erlanger, théoriquement à 7 %, devait servir à financer les grands travaux et à rembourser la dette du gouvernement dont la plus grande partie portait intérêt à 12 %. « Mais, en même temps que « dans les bureaux du représentant de la maison Erlanger à « Tunis, on remboursait les anciens titres, un courtier du « gouvernement (M. Guttieres) installé dans le voisinage, « reprenait du public l'argent que celui-ci venait de rece- « voir, en échange de nouveaux teskérés... A la faveur de « cette comédie de remboursement, la dette se trouva sim- « plement augmentée de quinze millions à peu près » [35].

Au printemps de 1864, éclatait dans l'intérieur une insurrection des tribus, qui s'étendait bientôt à tout le pays. La situation paraissait si grave, au début de juin, que le caïd Nessim s'enfuyait pour la France avec quelque vingt millions « d'économies » et la comptabilité du gouvernement [36].

(33) Notamment le général Khéreddine, Ministre de la Marine et gendre du Khaznadar.

(34) Le Khaznadar y gagnait personnellement un million et demi de francs.

(35) Villet : *Note sur les causes du désordre financier*, 19 mai 1872 (Arch. Affaires étrangères), Mémoires et Documents, vol. 12.

(36) Arch. Rome, Gambarotta à Visconti-Venosta, Tunis, 8 juin 1864. Nessim fut remplacé par son neveu.

L'argent ne rentrait plus ; il fallait faire face à des dépenses accrues pour la levée de nouvelles troupes. Les courtiers livournais firent encore quelques avances ; il fallut cependant de nouveau recourir aux Erlanger qui, avec l'appui du Comptoir d'Escompte et de la maison Oppenheim avancèrent trente-cinq millions (mai 1865). Mais l'argent ramassé sur la place de Paris fut dissipé en commissions, en courtages et en achats extravagants : canons de rebut, navires hors d'usage, facturés au prix du neuf furent le prétexte d'agréables ristournes pour le Khaznadar et pour ses fournisseurs. L'insurrection était vaincue cependant. Dans le Sahel, le général Zarrouk écrasait d'amendes et de contributions les villages révoltés. Pour obtenir de l'argent frais, il s'entendait avec les courtiers israélites de la côte, patronnait la confection d'hypothèques abusives qu'on faisait signer dans les violences. Tandis que Zarrouk s'enrichissait, des Juifs tels que le protégé anglais Youssef Lévy [37] mettaient la main sur les plus belles olivettes du Sahel.

Malgré ces rentrées exceptionnelles, malgré l'emprunt de 1865, l'argent était tout aussi rare qu'avant la révolte. Le gouvernement tunisien ne pouvait payer les coupons de sa dette extérieure qu'en empruntant encore à Paris. Il se perdait dans les plus étranges combinaisons. En 1867, le juif anglais Abeasis proposa de louer les navires du Bey qui se détérioraient dans l'inaction, pour établir deux lignes de navigation. Le Bey s'engageait à réparer les navires ; il devait, en échange, participer aux éventuels bénéfices. Abéasis fit procéder aux réparations, présenta sa note, puis, du fait que son entreprise végétait, il réclama une indemnité en dommages et intérêts. Comme le gouvernement ne s'exécutait pas, Abeasis se saisit alors des navires qu'il avait retenus à Malte. Dans l'affaire, le Bey perdait les navires qu'il avait si chèrement achetés quelques années auparavant [38].

En juillet 1866, le gouvernement suspendit complètement ses paiements sur la place de Tunis. Les négociants qui traitaient habituellement avec le Bardo, engagés pour des sommes considérables en des achats de céréales ou d'huile qu'on ne pouvait leur fournir, durent, l'un après l'autre, déposer leur bilan. Ces faillites en entraînèrent d'autres. Les protestations des consuls n'y changèrent rien. Bientôt, il ne resta plus sur la place de Tunis qu'un petit nombre de courtiers, ceux qui avaient pu renouveler leur capital grâce à la complicité des agents du Bey, tout en bourrant leur portefeuille de papiers ramassés sur le marché à 10 ou 20 % de leur valeur nominale.

En juillet 1867, le gouvernement ne pouvait payer le coupon de l'emprunt de 1865 ; la banqueroute était totale. Les protestations des obligataires français s'ajoutèrent aux plaintes du commerce local, tandis que le choléra, le typhus, la famine s'abattant sur la Régence, enlevaient les habitants par milliers.

Un troisième emprunt lancé par Erlanger en 1867 échouait faute de souscriptions. C'est alors que Giacomo Guttieres négocia avec le Khaznadar une conversion des créances locales, contre remise effective des revenus qu'administrerait un syndicat de créanciers. Le ministre accepta aisément une transaction qui ne lui coûtait guère et qui présentait pour lui l'avantage de diviser ses créanciers. Les principaux négociants français et génois, sollicités de participer à l'opération, s'y refusèrent, car ils n'acceptaient pas de voir assimiler leurs créances au papier brocanté par les courtiers, place de la Marine. Les courtiers livournais restèrent donc presque seuls et la commission des créanciers fut composée de quatre juifs, les Italiens Guttieres et Cesana, les Anglais Santillana et Lévy et du négociant génois Andrea Peluffo. Trois contrats signés en mars et avril 1867 prévoyaient la conversion de 12 millions de francs de teskérés en obligations payables au porteur et pourvues d'intérêt à 12 %. Le gouvernement remit à la commission des permis d'exportation d'huile, laine, dattes et savon, pour une valeur de quarante-trois millions de piastres — ou vingt-sept millions de francs — contre douze millions en obligations échues; il s'interdisait l'émission de nouveaux permis d'exportation jusqu'à extinction totale des douze millions et de leurs inté-

(37) Youssef Lévy et son frère Moses étaient les fils d'un juif originaire de Gibraltar.

(38) Arch. Tunis, dépêches de Botmiliau : Dir. Com., août 1868, *passim* ; Dir. Pol. 17 avril 1872.

rêts. La conversion devait réussir parfaitement : les commissaires qui s'étaient nantis de garanties solides, perçurent sans difficulté le prix des permis qu'ils avaient reçus. Au bout de deux ans, ils pouvaient même prévoir un remboursement anticipé.

Le succès de la première conversion devait inciter les négociants à en conclure de nouvelles. Les négociants européens, inquiets de voir les juifs accaparer le commerce en disposant des permis d'exportation, se résignèrent à y participer. Le 1er août 1867, on traitait pour dix millions garantis par le kanoun des oliviers (engagé pourtant aux obligataires de 1865) et tous les droits de sortie encore disponibles. Les Livournais étaient encore pour moitié dans la nouvelle commission, avec les Anglais Samama et Pisani [39] et l'Italien Paz. Une troisième conversion ne fut que partiellement couverte ; la quatrième fut conclue pour huit millions. Au total, l'opération avait porté sur trente-cinq à trente-six millions de francs. Elle se révélait éminemment profitable pour un petit nombre de courtiers juifs qui avaient converti à leur valeur nominale des bons ramassés pour rien sur la place de Tunis. La participation israélite dans la conversion anglo-italienne [40] était de près de 70 % et d'au moins 90 % dans la première, de toutes la plus avantageuse. Douze maisons représentaient à elles seules 55 % du total : les quatre Guttieres [41], Isacco Cesana, Daniele Moreno [42]. Pinhas Errera [43], les Lumbroso, Isacco Paz, les frères Fiorentino [44], chez les Italiens ; Moses Santillana, Moses Levy, Azuelos, Abeasis et De Montes, chez les Anglo-Maltais [45].

La plupart de ces courtiers qui n'avaient pas cent mille francs de capital, six ou sept ans plus tôt, figuraient dans les conversions pour des créances de sept ou huit cent mille francs. Isacco Cesana qui avouait, en 1863, un capital de trois cent mille francs, l'avait sextuplé en moins de cinq ans, puisque, inscrit pour plus d'un million et demi dans les conversions, il figurait encore pour deux cent mille francs dans la dette flottante [46].

Emu par les plaintes des obligataires français, poussé par les établissements qui avaient patronné les emprunts, le gouvernement impérial obtint du Bey la constitution d'une Commission Financière chargée de réorganiser les finances de la Tunisie et d'assurer le règlement de ses dettes (1868). Mais les gouvernements anglais et italien, inquiets de l'initiative française, protestèrent. Cette opposition, essentiellement politique, traduisait cependant les craintes des conversionnistes italiens et anglais [47] qui redoutaient une unification des différentes dettes de la Régence et proclamaient leur volonté de conserver les garanties qu'ils avaient acquises [48]. La France dut transiger, élargir la participation anglo-italienne dans la Commission. Le décret du 5 juillet 1869 prévoyait la formation d'un Comité exécutif composé d'un Inspecteur des Finances français et de deux Tunisiens, et d'un Comité de contrôle formé de quatre représentants de la Dette locale (deux Italiens et deux Anglais) et de deux représentants élus par les obligataires français. En revanche, le principe d'unification de la Dette était admis.

(39) Pisani (Michele), chancelier du consulat d'Angleterre, d'une famille maltaise alliée à des Livournais.

(40) Nous n'avons trouvé de listes détaillées des conversionnistes que pour les Italiens (19.473.174,76 fr.) et les Anglais (11.150.000 fr.). La participation française était inférieure à trois millions.

(41) Angelo Guttieres, né à Livourne en 1824 ; Cesare, né à Tunis en 1833 ; Abramo, né à Tunis en 1843, tous courtiers, étaient les frères et associés de Giacomo leur aîné. Venaient ensuite Guglielmo, né à Tunis en 1845 et Giuseppe, le dernier-né. Deux sœurs, au moins, complétaient la famille.

(42) Moreno (Daniele di Moïsè), négociant, né à Livourne en 1820, marié et père de cinq enfants.

(43) Errera (Pinhas di Emmanuele), courtier, né à Livourne en 1806, beau-frère d'Isacco Cesana dont il avait épousé la sœur Ricca.

(44) Giacomo et Isacco Fiorentino, négociants, nés à Tunis de Moïsè et d'Enrichetta Cardoso.

(45) Moses ou Moïsè Levy, Moses d'Isacco Abeasis, et Moses Azuelos devaient à leur naissance à Gibraltar leur qualité de sujets britanniques. Les frères De Montes, Teodoro et Salomone, d'une origine espagnole plus proche, s'étaient placés sous la protection de l'Espagne et de l'Angleterre.

(46) Arch. Rome. Gambarotta à Visconti-Venosta, n° 20, Tunis, 20 octobre 1863.

(47) « Suivant la voix publique une partie importante de la fortune « (du consul Wood) était engagée dans les conversions. » Arch. Aff. étr., Botmiliau au Ministre, D.P. 493, Tunis, 15 mai 1871.

(48) Mémoire des Commissaires des différentes conversions de la Dette flottante, 2 mars 1868 (Arch. Aff. étr., Mém. et Doc., vol. 12).

Si les délégués français furent les mandataires des deux banques qui avaient lancé les scandaleux emprunts de 1863 et 1865, les délégués anglo-italiens furent, à une exception près, le Génois Fedriani, les représentants de ceux qu'à Tunis on désignait maintenant comme la « Compagnie des Juifs usuriers » [49], les Livournais Santillana, Lévy et Guttieres Le gouvernement impérial désigna l'Inspecteur des Finances Villet [50] ; le président de la Commission fut le général Khéreddine, ancien gendre du Khaznadar.

Lorsqu'il eut procédé au recensement des créances, Villet constata que le seul service des intérêts à 7 et 12 % d'une dette de quelque cent soixante millions de francs, excédait de beaucoup la totalité des revenus du gouvernement tunisien. Il ne suffisait pas de réduire l'intérêt, il fallait retrancher hardiment dans le montant des créances abusives. Aussi présenta-t-il à la Commission financière un projet de conversion et d'unification, basé sur la cotation moyenne en bourse de Paris et de Tunis, qui devait ramener le montant de la dette à cinquante-six millions de francs environ (décembre 1869). Mais les membres du Contrôle protestèrent hautement, refusant tout net un classement des conversions qu'ils jugeaient défavorable ; ils ne voulaient abandonner les revenus qu'ils administraient que contre des avantages substantiels : les représentants d'Erlanger et du Comptoir d'Escompte, qui espéraient un traitement privilégié pour leurs créances les appuyèrent. Villet dut céder, demander au gouvernement la cession en garantie de quelques revenus nouveaux afin d'assurer à la dette unifiée un service annuel de six millions et demi de francs. Il n'obtint l'agrément des Contrôleurs qu'au prix de larges concessions : un deuxième projet prévoyait la création d'obligations nouvelles de cinq cents francs portant intérêt à 5 % l'an et qui seraient échangées à des taux différents suivant les créances : les obligations des emprunts français seraient échangées au pair, celles des deuxième, troisième, quatrième conversions, au-dessous du

(49) *Corriere Mercantile Maltese*, 9 avril 1870. Von Maltzan les considérait comme « un consortium de coquins » (*op. cit.*, I, p. 139).

(50) Villet (François, Xavier, *Victor*, Edmond), né le 17 mai 1821 à Poligny (Jura).

pair, mais la première conversion obtenait un traitement privilégié puisque ces titres obtenaient la faveur unique d'un échange à raison de cinq contre six obligations nouvelles. Santillana, Lévy et surtout Guttieres n'étaient pas en vain les commissaires de la première conversion ! Le gouvernement du Bey avait abandonné à la Commission financière, la moitié environ de ses revenus, jusqu'à amortissement total de la Dette unifiée. Ce fut l'arrangement du 23 mars 1870.

Il restait encore à classer les divers titres de la dette flottante dans les quatre catégories prévues dans l'arrangement. Si Villet gardait la haute main sur toutes ces opérations, les contrôleurs surveillaient de près la discussion des titres. Un bakhchich pouvait gagner leur bienveillance ; le Khaznadar lui-même cherchait à convertir huit millions de teskérés qui ne lui avaient pas coûté cher : il en confiait la présentation à quelques courtiers de paille. Les commissaires ne dédaignaient pas de racheter pour leur compte le papier le plus déprécié afin de le convertir au taux le plus élevé. Mais Villet déplorait aussi des agissements plus graves : ne voyait-on pas les contrôleurs eux-mêmes, au mépris de toute pudeur, jouer à la hausse ou à la baisse au sortir des réunions, « en annon« çant à haute voix ce qui venait d'être arrêté » [51].

Quand le classement des différentes créances fut assuré, les commissaires du contrôle se lassèrent bien vite d'un mandat gratuit qui les astreignait à de fastidieux déplacements à La Goulette pour des séances désormais sans intérêt. Leur assiduité se relâcha, ils parlèrent de démission [52] ; on les vit émigrer les uns après les autres, vers les fonctions bien rétribuées d'administrateurs des revenus concédés. Mais « le Bey Villet » gouvernait avec une despotique énergie l'administration qu'il avait créée. Appuyé par Khéreddine, il savait combattre aussi bien les sournoises menées du Premier Ministre attaché à la perte d'une commission qui le gênait, que les manœuvres intéressées des courtiers israélites. En octobre 1873, il provoqua, en apportant la preuve de ses détournements, la chute du Khaznadar et son remplacement par Khéreddine.

(51) Arch. Aff. étr., Villet au Ministre, La Goulette, 30 juin 1871.

(52) Guttieres, Santillana, les premiers, dès 1871.

Villet se retira au début de 1874, sa mission terminée. Mais son successeur à Tunis, l'inspecteur Le Blant ne fut pas à la hauteur de la situation pourtant clarifiée qu'il lui léguait. Incapable de décision, il ne savait qu'en référer à Villet ; il se laissa bientôt déborder par ses collaborateurs. Quelques mauvaises récoltes, des rentrées d'argent déficitaires firent le reste. On vit alors se répéter les propositions des courtiers, offrant, qui à la Commission, qui au gouvernement, des avances à 12 % pour parfaire le coupon ou solder les dépenses courantes. Le Blant ne savait pas les repousser, et les Juifs du contrôle offraient d'enthousiasme à leurs compères ou à leurs hommes de paille, quelques concessions, quelques revenus de plus à administrer [53]. Les dépenses de gestion se mirent à croître dangereusement ; les contrôleurs qui s'étaient attribué maintenant de grosses indemnités de fonctions, laissaient faire leurs parents ou alliés du conseil d'administration. Tous s'entendaient « comme larrons en foire » pour spéculer en Bourse, au besoin avec les fonds de roulement qui leur étaient confiés [54]. Tenant la douane, ils disposaient à leur gré du commerce de la Régence et ne se faisaient pas faute de spéculer sur les cours des grains ou des huiles. L'administration directe des revenus concédés était la source d'autres ristournes, de pots-de-vin substantiels [55].

(53) Ainsi, pour assurer le paiement des coupons de juillet 1876, le gouvernement dut emprunter à Azuelos et quelques autres, et donner en garantie, le fermage du marché aux cuirs.
A la Commission financière, les contrôleurs français étaient quantité négligeable : l'un était toujours absent, l'autre, un maître d'école vaniteux étranger aux questions financières, avait été gagné par quelques décorations et sinécures. « Son rôle se bornait à rédiger en style fleuri les rapports de la Commission et ses réponses aux attaques de la presse étrangère ». (Arch. Tunis, dépêches de Roustan, nos 111, 112 et 113, Tunis, 7 et 10 octobre 1876).

(54) Ainsi Guttieres cadet gérait-il la douane de Tunis, sous la direction de Santillana père, président du conseil d'administration, placé lui-même sous la surveillance de Guttieres aîné qui avait à ses côtés Santillana fils, secrétaire de la Commission. (Arch. Aff. étr. Pol., vol. 47, dépêche de Roustan, Tunis, 15 janvier 1879). Solal, agent de la Commission à Sfax, représentait la maison Sberro et Guttieres de Marseille, succursale de MM. Lévy et Guttieres de Tunis. (Arch. Tunis, Mattei à Roustan, Sfax, 5 novembre 1873).

(55) Le Dr Castelnuovo pour obtenir du gouvernement le rachat d'une concession de pêche au thon, dut verser 50.000 piastres à Guttieres et Azuelos du Contrôle. (Arch. Aff. étr., dépêche de Roustan, Tunis, 19 février 1879).

Ainsi depuis le départ de Villet, la Commission financière était-elle devenue « une affaire » [56], l'affaire d'une poignée de Livournais qui avaient su placer les leurs à tous les postes de commande. Depuis 1872, Lévy, Azuelos, Moreno, Cesana, puis Guttieres, de nouveau, en 1874, tenaient le contrôle. Moses Santillana, président du conseil d'administration avait placé son fils David comme secrétaire de la Commission, Giacomo Guttieres ses frères dans l'administration des douanes, Lévy son neveu au conseil d'administration ; Azuelos gérait pour son compte la ferme des cuirs. Ils ne dissimulaient même plus leur fortune ; en septembre 1878, Guttieres et Cesana avaient l'impudeur de proposer au gouvernement le rachat de la dette tunisienne, pour le compte de leur syndicat.

Ils n'étaient pas les seuls à prospérer. Le Dr Castelnuovo [57] avait profité de ses relations avec le Bardo pour recueillir les concessions les plus variées et les plus avantageuses : pêche du thon à Sousse, mine de plomb du Djebel Rsas, terrains à bâtir dans la capitale, le vaste domaine de la Djédeida près de Tunis. Il revendait ensuite les concessions gracieusement accordées, au besoin au gouvernement lui-même, ou s'associait à bon compte avec des bailleurs de fonds pour la mise en valeur. Le défaite de la France en 1870 lui permit de faire mieux encore. le gouvernement italien qui cherchait un prétexte pour s'affirmer dans la Régence, soutint, au début de 1871, la société de la Djédeida dans le conflit qu'elle venait de soulever avec le gouvernement tunisien. D'une dispute avec un intendant buveur et paillard, on en vint rapidement aux prétentions les plus exorbitantes : privilèges fiscaux, indemnités pour les dommages subis, remboursement des récoltes qu'on aurait pu faire, du bétail qu'on aurait pu élever... L'opération devait renflouer une

(56) Arch. Aff. étr. D.P. n° 22, vol. 41, Billing à Decazes, Tunis, 4 août 1874.

(57) Il avait quitté la Tunisie pour établir une banque à Florence où il résidait, avant de suivre le gouvernement à Rome. Un de ses fils, Guglielmo, était placé à la tête de l'exploitation de la Djédeida. Le consul de France dénonçait le Dr Castelnuovo comme un agent secret du roi d'Italie dans la Régence. (Arch. Aff. étr., n° 700, vol. 38, dépêche de Botmiliau, Tunis, 6 novembre 1872).

exploitation dont les débuts se révélaient décevants [58]. Le gouvernement français qui redoutait une intervention italienne dans la Régence, conseilla au Bey la prudence et l'affaire se termina par un arbitrage dans l'ensemble favorable aux Castelnuovo.

D'autres opéraient avec plus de discrétion : tels les Lumbroso qui, de moitié avec le courtier indigène Sebag, détournaient à leur profit les valeurs que le Khaznadar les avait chargés de dissimuler en Europe. Le procès qui, pendant huit ans, opposa le gouvernement tunisien aux héritiers du caïd Nessim [59] faisait la fortune des avocats livournais des deux parties.

Les Juifs à la veille du Protectorat

Quittant le ghetto, les Livournais faisaient bâtir sur l'avenue de la Marine, des maisons cossues où ils ne ménageaient point le marbre de Carrare [60]. Ils discutaient maintenant d'égal à égal avec les notables du Bardo ; ils étaient admis dans l'entourage, voire même dans l'intimité des principaux consuls. Les Santillana étaient les meilleurs auxiliaires de Wood ; Jules Forti, Amedeo Volterra [61] avaient leurs entrées au consulat de France ; Giacomo Guttieres était l'informateur attitré de Pinna, puis de Maccio. Des Forti, des Cardoso siégeaient au tribunal comme juges consulaires, tan-

(58) Arch. Aff. étr., Arch. Rome, F.O. ; Correspondance générale de Botmiliau, Pinna et Wood, de décembre 1870 à mars 1871. Parmi les actionnaires de la société, il était un certain nombre de Grana : les Errera, les Guttieres.

Les Juifs n'avaient pas le monopole de telles pratiques. La Régence était envahie d'aventuriers européens, qui ne procédaient pas autrement, tel le pseudo-comte de Sancy. (Voir M. Emerit : *Aux origines de la colonisation française en Tunisie (L'affaire de Sidi Tabet)*, Rev. Afr., 1946.

(59) Il était mort à Livourne au début de 1873, laissant une fortune de vingt-trois millions, dont 17.000 obligations de la dette unifiée.

(60) Le pharmacien Giacomo Eminente, David Boccara, les Iacchia, les Castelnuovo...

(61) Forti (Jules), né à Marseille, le 24 décembre 1841 de David-Vita et Rachel Costa, directeur de la Banque Transatlantique et agent des raffineries de Saint-Louis.

Volterra (Amedeo), courtier italien, de triste réputation, selon la déposition de Camille Pelletan au procès de *L'Intransigeant* (décembre 1881).

dis que leurs parents et alliés continuaient d'administrer les revenus concédés.

La rivalité franco-italienne prit, à Tunis, l'allure d'une rivalité de coteries où l'élément livournais jouait le rôle principal. A défaut de presse locale, les correspondants tunisiens trouvaient à épancher leur bile dans les colonnes de l'*Avvenire di Sardegna*, de la *Riforma*, du *Sémaphore* ou du *Peuple*, de Marseille, ou encore dans les journaux maltais, Giuseppe Morpurgo, Giulio Castelnuovo [62] d'un côté, le « Marseillais » Van Gaver et Jules Forti de l'autre. Mais, dans l'ensemble la colonie livournaise se réclamait avec ardeur du parti italien. Le docteur Castelnuovo, médecin du Bey et du roi d'Italie, député au parlement de Rome, jouait les intermédiaires entre l'Italie et la Tunisie et s'efforçait de mobiliser des capitaux chez les Livournais de Livourne et Tunis pour soutenir les entreprises italiennes dans la Régence.

Décorés du Nichan ou des ordres italiens, anoblis comme les docteurs Castelnuovo et Lumbroso [63], les Grana, qu'on aurait rougi d'admettre quelques années auparavant, paradaient dans les cérémonies officielles, donnaient le ton. Porte-parole reconnus de la colonie italienne, ils rédigeaient les adresses, les pétitions pour la défense de l'italianité, pour la résistance aux envahissements de la France. Les commerçants génois étaient encore tolérés, sans doute, mais leur influence ne cessait de décliner à mesure que disparaissaient leurs principaux représentants. En revanche, le négoce livournais n'avait que mépris pour la masse besogneuse des immigrants siciliens ou maltais qui végétaient dans les bas quartiers. Et c'est tout naturellement à un Guttieres et à un Cesana [64] que le consul Maccio fit appel pour représenter avec lui la colonie italienne de Tunis dans la délégation chargée de saluer le roi Humbert à Palerme, en janvier 1881.

(62) Giulio, fils aîné du Dr Castelnuovo signait « Ulema » dans la *Riforma*, journal de Crispi ; il rédigea plusieurs ouvrages, dont *Il conflitto tunisino e la guerra*, Venise, 1894, in-4° ; un autre de ses frères, Achille, exerçait la médecine à Tunis.

(63) Ainsi Volterra était-il commandeur, Azuelos et Cesana grands officiers du Nichan ; Castelnuovo et Lumbroso avaient été faits barons ; Lumbroso était en outre consul de San-Marin.

(64) Guglielmo, un des plus jeunes frères Guttieres et Giacomo Cesana, fils d'Isacco.

La situation des Juifs indigènes restait en regard bien médiocre ; ils bénéficiaient de l'ascension de leurs coreligionnaires cependant : ceux qui étaient passés par l'école italienne ou par les classes de l'Alliance trouvaient à s'employer comme commis, caissiers ou interprètes ; ils peuplaient les bureaux des courtiers livournais, des sociétés européennes [65], l'administration des douanes et des revenus concédés ; d'autres, au prix de maintes faillites, s'essayaient au grand négoce et aux spéculations boursières.

Les plus heureux, devenus secrétaires ou intendants des notables musulmans s'enrichissaient en gérant la fortune de leurs maîtres [66]. Mandataires ou hommes de paille, comme Haï Sebag, le courtier du Khaznadar [67], comme Judas Sitrouk, l'agent du caïd Nessim, certains parcouraient l'Europe à la recherche de placements fructueux pour les millions qu'on leur confiait.

Beaucoup sollicitaient une protection italienne ou française voire même allemande [68]. Indifférents encore à la politique, ils cherchaient surtout à s'évader du ghetto, à s'affirmer comme Européens, par l'usage de l'Italien et le port du complet veston. Le soir, ils s'attardaient dans le brouhaha

(65) Tout le personnel de la Banque Transatlantique était juif. Le directeur en était le Livournais Jules Forti, naturalisé français.

(66) Démêlés du général Hussein avec son intendant Léon Elmilik, du prince Taïeb Bey avec Joseph Cohen...

(67) « Originaire de Sfax, Mayer Haï, fils d'Elie Sabbagh ou Sebag, « après des débuts plus que modestes, sans instruction, mais ayant « l'instinct des affaires, n'avait pas tardé à s'enrichir. Ruiné, en 1860, « il obtint grâce à la protection du caïd Nessim, un arrangement avec « ses créanciers en 1863 ; entièrement dépouillé lors de la révolution « de 1865, il entra en 1866 au service de son beau-frère Isaac Scemama « de Sousse dont il se sépara peu après. Introduit en 1869 par son frère « Mardochée, auprès du général Baccouch, il entra, l'année suivante, « au service particulier de Mustapha Khaznadar dont il ne tarda pas « à devenir le principal homme d'affaires. D'une imagination fertile, « il était spécialiste des coups de Bourse. Après la chute du Khaznadar, « il se réfugie en Europe, intrigue à Rome, à Vienne, à Berlin, à Paris, « à Londres, à Constantinople en faveur de l'ex-ministre, inspire les « campagnes de l'*Italie* et de la *République française* contre Khéreddine. » (Doc. sur Khéreddine publiés par MM. Mzali et Pignon, Rev. Tun., 1938, p. 101, note 31).

(68) Haï Sebag avait obtenu la protection allemande. Le consul de France se plaignait d'être assailli par les israélites tunisiens qui excipaient d'une prétendue origine algérienne pour bénéficier du décret Crémieux.

de la Marine, peuplaient les cafés et le théâtre Cohen avant de regagner leurs misérables demeures de la Hara [69].

Il se formait à Tunis, à la veille du protectorat, une classe moyenne d'israélites indigènes qui aspirait à relayer la classe des négociants livournais. Souples, entreprenants, peu scrupuleux, ils allaient bénéficier bientôt de circonstances exceptionnelles : grâce à l'absence d'une véritable colonie française, l'apathie ou l'abstention des Musulmans, la condition misérable d'un prolétariat sicilien et maltais leur laissaient le champ libre ; à l'inverse des Livournais, trop engagés dans la politique italienne, ils allaient miser sur la France. Ils devaient être les principaux bénéficiaires du Protectorat.

Ainsi, à la faveur des désordres financiers, la situation des Juifs de Tunis avait-elle bénéficié de la plus étonnante des transformations. Sans doute la Hara grouillait-elle toujours d'un prolétariat famélique, mais d'autres Israélites étaient maintenant parvenus au pouvoir et aux honneurs, cette classe de Livournais opulents dont l'arrogante ostentation suscitait l'envie.

Qui eût pu prévoir, une aussi rapide ascension, vingt ans plus tôt, lorsque à l'été 1857, l'exécution sommaire de Samuel Sfez terrorisait le ghetto ?... Les négociants européens ne s'y résignaient pas, et la rancœur de leurs propos filtrait dans les chroniques qu'ils inspiraient, dans les relations des voyageurs qu'ils informaient [70] ; un antisémitisme des plus tenaces était la rançon de cette réussite trop brillante.

J. GANIAGE.

(69) E. von Hesse-Wartegg, *op. cit.*, chap. 10 et 17.

(70) Articles du *Sémaphore de Marseille*, par exemple ; ton hostile des relations de von Maltzan (*op. cit.*, 1870), Desgodins de Souhesmes (*Tunis, histoire, mœurs, gouvernement...*, Paris, 1875, in-16°), von Hesse-Wartegg (*op. cit.*, 1882) et surtout Fournel (*La Tunisie. Le Christianisme et l'Islam dans l'Afrique septentrionale*, Paris, 1886, in-16°), qui écrit (pp. 36-37) un insultant paragraphe à l'égard des Juifs de la Régence.

NOTES ET DOCUMENTS

DEUX LETTRES INÉDITES D'UN ROI DE TLEMCEN (1531 - 1532)

Au début de 1954 la Bibliothèque Générale et Archives du Protectorat de la France au Maroc a acquis chez un libraire parisien, M. Roux-Devillas, une série de documents de provenance espagnole. Les deux plus anciens, respectivement de 1531 et de 1532, sont des lettres d'un souverain zeïanide de Tlemcen, Moulay 'Abd Allah, adressées à l'Impératrice Isabelle de Portugal, qui, en l'absence de Charles-Quint alors en Allemagne, gouvernait l'Espagne. Ces deux documents apportent quelques précisions sur un point de l'histoire tlemcénienne resté obscur. Il nous a donc paru intéressant de les publier après les avoir soumis à l'attention de M. Robert Ricard.

Durant tout son règne, le roi de Tlemcen, Abou Hammou III avait toujours été fidèle à l'alliance espagnole (1). Mais à sa mort en 1528, lorsque son frère Moulay 'Abd Allah se fut emparé du trône, la situation changea. Le nouveau roi, pris entre l'avance des Turcs d'un côté et la poussée espagnole de l'autre, se lança dans une politique ambiguë, essayant de ménager ses deux adversaires.

A cette époque le capitaine général espagnol d'Oran était Don Luis Fernández de Córdoba, 2e marquis de Comares. En 1531, celui-ci était parti pour l'Espagne laissant le gouvernement de la place par intérim à Don Pedro de Godoy (2). C'est donc ce dernier, avec le corregidor de la place, le docteur Lebrija, qui fut chargé des négociations et des accords avec le roi de Tlemcen.

Il semble bien que, jusqu'en 1531, les relations entre les Espagnols et le roi 'Abd Allah aient été relativement bonnes : si la paix avait été rompue en 1529, elle avait été rétablie l'année suivante : Don Pedro de Godoy, Perafán de Ribera et le docteur Lebrija s'étaient réunis avec le représentant de

(1) Bargès (Abbé), *Complément de l'Histoire des Beni Zeïan*, Paris 1887, p. 427, et Ruff (P.), *La domination espagnole à Oran*, Paris, 1900, p. 19.

(2) Ruff (P.), *op. cit.*, p. 21.

Moulay 'Abd Allah, « Beniazar », en janvier 1530 et de nouvelles conditions de paix avaient été établies (1). Mais, au début de l'année 1531, Moulay 'Abd Allah préféra l'alliance turque et rompit la paix avec les Espagnols (2). Il était d'autant plus enclin à exécuter cette volte-face que son fils Moulay Mohammed s'était révolté contre lui, le tenait assiégé dans Tlemcen et recherchait l'appui des Espagnols (3). Don Pedro de Godoy et Lebrija conseillaient au gouvernement central de soutenir Moulay Mohammed, mais de ne pas perdre tout contact avec le roi 'Abd Allah, en vue d'une lutte contre les Turcs (Lettre de Don Pedro de Godoy à l'archevêque de Santiago, en date du 20 avril 1531 (4), et lettre du docteur Lebrija à l'Impératrice du 2 septembre 1531 (5).

Les deux traductions des lettres de Moulay 'Abd Allah à l'Impératrice, que nous publions ci-dessous, sont des tentatives du roi de Tlemcen pour recouvrer l'alliance espagnole. La première, du 8 septembre 1531, doit faire suite aux négociations entreprises par Lebrija au début de ce même mois. Nous ne connaissons pas d'autre texte confirmant le contenu de la seconde, mais si nous adoptons la date indiquée (*a tres dias del mes de Jullio de novecientos y treynta y ocho* = 3 juillet 938), il est vraisemblable que Moulay 'Abd Allah soit resté l'allié officiel ou secret des Espagnols. Du reste, il était normal que les Espagnols soutiennent le nouveau roi 'Abd Allah, car Moulay Mohammed, qu'ils avaient pourtant aidé (mais, à vrai dire, seulement en promesses) était parti pour Alger. Moulay 'Abd Allah devait mourir en 1533 et son fils rentra à Tlemcen avec l'appui des Turcs (6). L'hypothèse formulée par La Primaudaie sur un accord entre le roi 'Abd Allah et l'Espagne postérieur à 1531 (7), serait donc vérifiée.

Chantal de La Véronne,
Archiviste-Paléographe.

(1) La Primaudaie, *Documents inédits sur l'Histoire de l'occupation espagnole en Afrique* (1506-1574), traduits dans *Revue Africaine*, 1875, p. 169-173.

(2) *Ibid.*, p. 174.

(3) *Ibid.*, p. 180.

(4) *Ibid.*, p. 183-185.

(5) *Ibid.*, p. 185-187.

(6) *Ruff* (P.), *op. cit.*, p. 21.

(7) La Primaudaie, *op. cit.*, p. 273, n. 2.

I

Lettre du Roi de Tlemcen, Moulay 'Abd Allah, à l'Impératrice.

Moulay 'Abd Allah écrit, de sa ville de Tlemcen, à l'Impératrice, et lui fait savoir son entière volonté d'accomplir les conditions de la paix comme elles ont été conclues. Ceci est une réponse à une lettre où l'Impératrice l'assurait de son amitié. — Moulay 'Abd Allah avait déjà écrit à l'Impératrice à ce sujet, mais la lettre a été prise en cours de route et est tombée entre les mains de Barberousse ; aussi ce dernier a-t-il voulu recommencer la guerre contre Tlemcen. — Ces événements expliquent le retard de la réponse de Moulay 'Abd Allah qui, cependant, est tout à fait décidé à négocier avec les Espagnols : il a envoyé son serviteur, le juif Jacob Alegre à cet effet. — Mouay 'Abd Allah supplie l'Impératrice de laisser à Oran le « Corregidor » avec lequel il entretient de bonnes relations.

Tlemcen, 8 septembre 1531.

Carta del rrey de Tremeçén para la Emperatriz, nuestra señora.

En el nombre de Dios piadoso y apiadador, y no hay poder ny fuerça sino con Dios alto poderoso, del siervo de Dios que confia en Dios, rrey de los Moros, Audala, hijo del rrey de los Moros, Baudila el-Tabiht (1), consérvele Dios, para la Emperatriz (2) alta y ensalçada, serenissima y alabada sobre los rreyes y señores y muy illustríssima de grand sangre, la rreyna Doña Ysabel, emperatriz, sosténgala Dios por largos tiempos, y le dé grand fama en esta edad. Embia enteras saludes a V^{ra} Magestad después de dar graçias a Dios como es razón, y vos escrevimos esta carta de nuestra çiudad de Tremeçén (3), mampárela Dios en bien y en paz con esperança de vuestra grand merced, y la

(1) La généalogie des princes de la dynastie de Beni Zeïan est difficile à établir. D'après notre document Moulay 'Abd Allah serait le fils du roi Abou 'Abd Allah Moḥammed eth-Thabti (*Baudila el-Tabiht*), qui régna de 1473 à 1505. Cf. Bargès, *op. cit.*, p. 403, p. 415, p. 427 et p. 447, et *Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*, 1re série, Espagne, t. I, p. 202.

(2) Isabelle de Portugal, qui gouvernait en l'absence de Charles-Quint, alors en Allemagne.

(3) Moulay 'Abd Allah était bloqué dans Tlemcen par son fils Moulay Mohammed. Cf. La Primaudaie, *op. cit.*, p. 178-179.

causa de escrevir es ésta para hazer saber a V^{ra} Magestad la entera voluntad que tenemos para vuestro serviçio y cumplir vuestra paz segund la teniamos assentada (1), en lo qual no avra mudamiento, y assi mesmo para responder a una carta de V^{ra} Magestad que en días passados reçebimos, de la qual fuimos certificados la entera amistad que nos teniades segund es costumbre a los semejantes grandes rreyes que vos, y con ella rreçebimos grand merced, y fué nuestra voluntad de responder con toda brevedad sino por la ocupaçión que adelante diré. Y es que ovimos scripto a V^{ra} Magestad en los negoçios cumplideros a vuestro serviçio y a mí, y esta carta fué tomada en el camino, y por mano de algunos dañadores vino a poder de Barba Roxa (2), y por ninguna cosa quisiéramos que viniera a su poder, porque no supiera lo que en ella iva scripto. Por la mala voluntad que nos tiene y con este achaque, quiso rebolver guerra comigo, y dándole nuestras desculpas lo perdono, y ésta es la causa que ha detenido my rrespuesta. Pero la verdad es que en V^{ra} Magestad tenemos nuestra entera intençión en estos negoçios, y a este respecto nuestro criado, el Judío Jacob Alegre (3), va a representar nuestros negoçios, y declarar nuestra voluntad que es lo que él dira de nuestra parte, y las cosas que han de conservar nuestra paz las mandéis proveer como es costumbre de los grandes rreyes. Y hazemos saber a V^{ra} Magestad que el corregidor de Orán es persona que cumple a nuestra vezindad (4). Supplicamos a V^{ra} Magestad lo mande estar en Orán o faga lo que más sea su serviçio.

Fecha à VIII° de setiembre del año de noveçientos y XXXVIII (5).

Dize la firma : « Confio en Dios solo ».

Dize el sobre escripto :

A la Reyna ensalçada de estado, la conosçida por enperatriz muy alabada entre los rreyes y los mandadores del mundo, corona de los más altos y grandes señores, soberana honrrada y magnanima señora, enperatriz, Doña Ysabel, que Dios ensalçe con su poder, buena de nonbre y alta de estado, que Dios conserve con sp rreynado.

Archives du Protectorat.
Nouvelles acquisitions, 111. — Traduction.

(1) Une paix entre l'Espagne et le royaume de Tlemcen avait été conclue en 1530. Cf. La Primaudaie, *op. cit.*, p. 169-174.

(2) Kheïr ed-Din Barberousse qui gouverna Alger de 1518 à 1535.

(3) Sur Jacob Alegre, cf La Primaudaie, *op. cit.*, p. 173.

(4) Le docteur Lebrija. Voir sa correspondance dans La Primaudaie, *op. cit.*, p. 166, sq. Il était souvent en lutte avec le gouverneur intérimaire d'Oran, Don Pedro de Godoy.

(5) L'année 938 de l'Hégire commence le 15 août 1531 et se termine le 2 août 1532.

II

Lettre de Moulay 'Abd Allah, Roi de Tlemcen, a Charles-Quint.

Moulay 'Abd Allah a demandé récemment à l'Empereur, par l'intermédiaire de son serviteur, Jacob Alegre, de conclure la paix avec lui, et d'accepter un tribut. Pour une raison quelconque Charles-Quint n'a pas répondu. — Moulay 'Abd Allah supplie l'Empereur de lui octroyer la paix aux mêmes conditions qu'auparavant et moyennant le même tribut, sans tenir compte des fautes qu'il semble avoir commises, car il n'a pu faire autrement, et Charles-Quint en a été en partie responsable. — Il prie l'Empereur de le reconnaître pour vassal et protégé ; ceci ne nuira en aucune façon à Charles-Quint qui peut s'en informer auprès du marquis de Comares et du capitaine d'Oran, Pedro de Godoy. — Le moment semble opportun pour détruire Kheïr ed-Din. Moulay 'Abd Allah lui fait déjà la guerre avec les Maures du levant et du ponant. Que Charles-Quint examine ce projet. — Il le supplie également d'augmenter la garnison d'Oran de 500 arquebusiers susceptibles de lui prêter appui. Il leur paierait leur solde du jour où ils quitteraient Oran jusqu'à leur retour. — Si l'Empereur juge bon de préparer une expédition contre Alger, qu'il fasse vite, car Moulay 'Abd Allah fournira le ravitaillement de l'armée de terre, et donnera pour otages des notables de son royaume. — Luis Hernández, serviteur de Charles-Quint, transmettra cette lettre. — Le roi de Tlemcen demande une réponse rapide.

3 juillet 1532.

Au dos, alia manu : Carta del rrey de Tremeçén y la ynstruçión.

Traslado de la carta del rrey de Tremeçén para el Enperador, nuestro señor.

En el nonbre de Dios todo poderoso, al muy alto y muy poderoso y enxalçado por Dios Enperador, Don Carrlos, que Dios lo sostenga en su estado, del siervo de Dios, Avdala, rrey de Tremeçén, mandador de los Moros [1]. Los dias pasados escrevia à Vra Magestad con Jacob Alegre [2], mi criado, suplicándole que oviese por bien de darme la paz y de rreçebir de mi çiertas

(1) Cf. *supra*, p. 176 n. 1.

(2) Cf. *supra*, p. 177 n. 3.

parias ; o porque yo no lo pedi como conbenía, o las parias eran pocas, o por otros rrespetos, a Vra Magestad no pareçio de mandarme rresponder. Agora yo enbio a supplicar a Vra Magestad me otorgue la paz con aquellas condiçiones y parias que de antes solia dar [1], o como Vra Magestad fuere servido, porque dende agora yo pongo mi presona y rreyno en las manos de Vra Magestad para que de todo disponga, no mirando ningún yerro ni descomedimiento que a Vra Magestad parezca yo aya fecho [2], porque oydo mi descargo y desculpa, podria ser a Vra Magestad pareçiese no avello hecho antes. Neçesidad forçosa a scydo la causa, y aún Vra Magestad parte della. A Vra Magestad, suplico aya por bien de me tener por su vasallo y como uno de los que están debaxo de vuestro manparo porque yo lo seré verdaderamente [3], y dello a Vra Magestad no se seguira ningún deserviçio, y dello Vra Magestad se ynforme del marqués de Comares y de su alcaide de Orán, Pedro de Godoy [4], como de presonas que están más ynformados de las cosas destas partes y todo aquello que el Marqués dixere que yo devo y puedo hazer y conplir, yo lo haré.

Y porque a la sazón de agora ay coyontura para destruyr a este Turco de Argel tan enemigo de todos, y yo tengo levantados contra él todos los Moros del levante y poniente y con ellos yo le hago ya la guerra, y si en algún tienpo Vra Magestad piensa de lo tomar y destruyr, agora me pareçe que es tienpo aparejado para ello porque todos estamos de buena voluntad para ser contra él [5]. Vra Magestad mande ver y proveer aquello que fuere a su serviçio porque yo no tengo de hazer más en ello de la que mandardes.

A Vra Magestad, suplico me mande hazer merçed de acreçentar en Orán sobre la gente que agora tiene, quinientos escopeteros para que estén prestos para que si me apretaren. Et yo los oviere menester que los halle prestos, y yo los pagaré su sueldo desde el dia que los sacaré de Orán hasta que se buelvan y en esto mande Vra Magestad lo que fuere su servicio y si se hallare a tienpo Vra Magestad de hazer armada contra Argel por

(1) Le prédécesseur de Moulay 'Abd Allah sur le trône de Tlemcen Abou Hammou III, fournissait chaque année au gouverneur d'Oran, depuis le traité de 1518, 12.000 ducas d'or, 12 chevaux et 6 gerfauts femelles (cf. Bargès, op. cit., p. 427-428). Au début de l'année 1530, le roi de Tlemcen devait toujours ce tribut (cf. La Primaudaie, *op. cit.*, p. 171).

(2) Après la prise du Peñon d'Alger par Kheïr ed-Din (1529), Moulay 'Abd Allah avait sollicité l'appui des Turcs. Cf. Grammont, *Histoire d'Alger...*, Paris, 1887, p. 36.

(3) Se repporter à La Primaudaie, op. cit., p. 272, n. 2.

(4) Cf. *supra*, p. 174 et p. 177, n. 4.

(5) L'année précédente on avait envisagé, en Espagne, d'attaquer Keïr ed-Din par mer. Cf. La Primaudaie, *op. cit.*, p. 181-183.

mar y por tierra, sea muy presto, porque yo basteçeré el canpo que viniere por la tierra de todos los bastimentos neçesarios y daré rrehenes mios y de los más prinçipales de mi rreyno conque V[ra] Magestad sea contento. Y para hazer rrelaçión à V[ra] Magestad de todo lo que yo le escribo, e rrogado al honrrado caballero Luis Hernández (1), criado de V[ra] Magestad, que vaya con mis cartas y con toda mi voluntad porque es persona que la sabe y lo sabra bien declarar a V[ra] Magestad. [V[ra] Magestad] crea todo lo que de mi parte él dixere. Por agora no ay otra cosa que hazer saber a V[ra] Magestad sino encomendarme en V[ra] Magestad.

Fecha a tres días del mes de Jullio de novieçientos y treynta y ocho años (2).

La firma dize : « Confia en Dios solo ».

Suplico a V[ra] Magestad me rresponda en ello lo más breve que ser pueda porque en ello no se sufre dilaçión.

Signé : Luis Hernández (?)

Archives du Protectoral.
Nouvelles acquisitions 111. — Traduction.

(1) Luiz Hernández était *jurat* à Oran (cf. La Primaudaie, *op. cit.*, p. 175). Sa signature à la fin de la traduction authentifie cette dernière.

(2) Cf. *supra*, p. 177, n. 5.

SEPT LETTRES INÉDITES DU COLONEL DAUMAS AU COLONEL RIVET

Les lettres ci-après (1) sont relatives à trois périodes :

1° Le duc d'Aumale ayant remplacé Bugeaud en Algérie, le poste de directeur central des affaires arabes occupé par le colonel Daumas (2) passe à son intérimaire, le colonel Rivet (3) : soit (de septembre à novembre 1847) les lettres I, II et III.

2° Abd-el-Kader captif au fort Lamalgue, Daumas est envoyé en mission auprès de lui : soit (de janvier à avril 1848) les lettres IV et V.

3° Au début du Second Empire les deux amis, maintenant généraux, échangent une correspondance dont les lettres VI et VII de décembre 1852 à juillet 1853 sont la trace.

(1) Ces lettres, comme celles de Bugeaud parues ici même en 1953, m'ont été remises par Mlle Varroquier, 9, rue Saint-Eloi, Châlons-sur-Marne, décédée au début de 1954, de qui je tiens d'autres lettres inédites de Trochu, Saint-Arnaud, Cavaignac, Léon Roches, que je compte également publier sur le conseil de M. M. Emerit, l'éminent historien de l'Algérie.

(2) Pour la biographie de Daumas (promu général le 13 janvier 1850) cf. : surtout la note d'Augustin Bernard, préface à une étude posthume de Daumas : *La femme arabe*, parue dans la *Revue Africaine*, 1912, p. V-VIII. Pour Daumas, consul à Mascara, cf. : G. Yver, *Correspondance de Daumas 1837-38* et *Une entrevue du capitaine Daumas et d'Abdelkader*, *Bull. Soc. Géogr. Alger*, 1908, pp. 274-279. Pour la bibliographie des œuvres de Daumas, cf. Augustin Bernard, *loc. cit.*, p. VII, note 2 ; cf. aussi : Ct Peyronnet, *Le livre d'or des officiers des affaires indigènes*, Alger, 1931 et Colonel Azan, *L'émir Abdelkader*, Paris, 1925, *passim*.

(3) Pour la biographie de Rivet (promu général le 10 mai 1852), cf. Colonel Reyniers, *Treize lettres inédites du maréchal Bugeaud au général Rivet*, *Rev. Afr.*, 1953, pp. 165-195. Rivet qui servit vingt ans en Algérie et fut tué à Sébastopol avait été à sa mort quatorze fois cité. C. Rousset en fait grand cas et montre bien son rôle en 1853 : cf. *La conquête de l'Algérie*, I, pp. 284-286 et II, 67 et 317-318.

PREMIÈRE PÉRIODE

La lettre I, celle d'un chef à son subordonné, a été écrite au moment où Rivet assurait l'intérim de Daumas, de sept ans son aîné [4] ; mais sur un plan plus élevé, évoque aussi une politique dont « l'idée fondamentale », disait Guizot à l'époque, « doit être d'isoler Abd-el-Kader, et de l'empereur du Maroc, et des tribus du Riff... » [5].

La seconde lettre, écrite sur papier à en-tête du maréchal, montre que Daumas, prenant conseil de celui-ci, hésite à quitter son poste et cherche à savoir comment le duc d'Aumale voit les choses [6].

La troisième lettre montre enfin Daumas tout à fait décidé et heureux d'avoir trouvé le plus aimable des alibis : son mariage.

Une certaine amertume en ressort cependant, car Daumas « réalise » qu'il a, dit-il, été sacrifié « d'avance » par le duc d'Aumale qui ne désire, malgré tout, suivre qu'en partie la politique de son prédécesseur.

On excusera dans ces conditions Daumas de prendre quelques précautions vis-à-vis de son ami Rivet : leur amitié résistera à ce délicat passage de consignes. Quoi qu'il en soit, Daumas, on le voit à la fin de la lettre, tourne virilement la page et presse par tous les moyens un mariage où l'on aime à la croire amoureux.

SECONDE PÉRIODE

Et de fait nous retrouvons Daumas, jeune marié, deux mois plus tard au fort Lamalgue : lune de miel peu banale et compensation pour Daumas et sans doute Bugeaud, ravi de remettre la main, par personne interposée, sur le grand adversaire, qui, on le sait, ne lui avait échappé que de justesse [7].

La vie au fort paraît avoir été pittoresque et l'on aimerait lire non seulement les lettres de Daumas, mais celles de sa femme aux jeunes et belles lionnes de Paris.

(4) Cf. *Lettre III*, Colonel Reyniers, *loc. cit.*, p. 175.

(5) Cité par d'Antioche, *Changarnier*, Paris, 1901, p. 182.

(6) Bugeaud, dans la *Lettre III* citée note (4) ci-dessus, écrivait dix-huit jours plus tard à Rivet que ses fonctions « pourraient bien devenir définitives » ; ce que Daumas confirmait à son ami quinze jours plus tard.

(7) Daumas, directeur des Affaires indigènes depuis le 16 août 1841, avait vécu auprès de son chef Bugeaud les laborieuses années de lutte intense contre l'émir.

Mais Daumas est surtout, malgré les mauvais souvenirs de Mascara, le geôlier apitoyé [8] d'Abd-el-Kader dont il se fait le mémorialiste [9].

Les deux lettres de Daumas sont comme les deux volets du diptyque que constitue le caractère de l'émir : d'un côté, le chef religieux qui sait s'en remettre à la volonté d'Allah et, en philosophe, oppose l'Orient à l'Occident ; de l'autre le chef de guerre qui, réveillé par l'arrivée de ses frères, retrouve son orgueil et sa vieille haine.

Daumas s'emploie de toutes ses forces à calmer le lion en cage qui, s'il s'en veut de ne pas savoir rentrer ses griffes tant qu'il est le moins fort, saura gré à l'officier français de son attitude courtoise dans un rôle un peu faux : c'est à Daumas encore qu'Abd-el-Kader, bien plus tard, quand il voudra quitter Amboise pour Damas, demandera de plaider sa cause [10].

Abd-el-Kader mis à part, la lettre V écrite peu après la révolution de 48 montre que celle-ci avait peu touché l'Algérie, mais qu'en France on songeait à utiliser la « rude épée » du maréchal : en réserve et dans l'ombre, Bugeaud était l'homme des temps de crise [11].

TROISIÈME PÉRIODE

Moins importantes, les dernières lettres témoignent de relations amicales mais assez convenues. Toutefois on notera le mot « généralement » : reflet des difficultés que Randon et Rivet avaient eues à nouer l'expédition réussie des Babors. Arrachée par Rivet en mission, à Napoléon III, cette affaire avait dû laisser à Paris quelques rancœurs dont Daumas se fait l'écho, rendant par là même service à son ami.

Daumas ne peut oublier que Rivet est son ancien compagnon d'armes pour qui il forge en la circonstance, sachant le toucher, un apophtegme bien de cette époque, mais éternel appel à la confiance : « le cœur est toujours bâti sur le cœur » [12].

7 août 1954.

COLONEL REYNIERS.

(8) Il y aurait beaucoup à dire sur la psychologie des geôliers, encore que Daumas n'ait été qu'« en mission ».

(9) Rivet n'a pas eu « l'exclusivité » des confidences d'Abd-el-Kader et on conçoit que Daumas les ait communiquées à d'autres personnes avec ou sans variantes.

(10) Cf. Ch. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, 1re édition, p. 608.

(11) Cf. de la même date, *Lettre X*, Colonel Reyniers, *loc. cit.*, p. 188.

(12) Voir note (40) attachée à *Lettre VII* ci-après. Il est évident qu'en rapprochant ces lettres d'autres séries il en résulterait d'autres précisions.

I

Givry, le 17 septembre 1847.

Mon cher Rivet,

J'ai reçu votre bonne lettre du 4 septembre [13] et vous remercie des bonnes nouvelles que vous avez bien voulu me donner. J'ai appris avec plaisir que la tranquillité la plus grande continuait à régner dans toute l'Algérie, et que les événemens (*sic*) du Maroc étaient bien loin d'avoir toute la gravité qu'on leur avait d'abord prêtée. Le refoulement des Beni Amour par le maschzen Moulaye Abd-er-Rahman est d'un heureux indice, il prouve que l'empereur n'est pas encore trop mal servi par les siens [14].

Si la mort malheureuse du général Changarnier n'a apporté aucun dérangement dans les combinaisons du pouvoir [15], je crois pouvoir vous dire, et vous le savez peut-être déjà, que S. A. R. M. le duc d'Aumale quittera Paris le 27 du courant pour se rendre en Algérie. Avant de s'embarquer il passera par Excideuil pour y voir M. le Maréchal [16].

Comment marche la direction centrale ? Avez-vous trouvé tout en ligne ? Je n'ai pas besoin de vous répéter que si quelque chose vous paraissait devoir demander des renseignements, des explications, j'étais tout à votre disposition. Etes-vous content de nos jeunes officiers ? Rappelez-moi, je vous prie, à leur bon souvenir.

J'allais beaucoup mieux ces jours derniers, mais le froid et la pluie dont nous venons d'être gratifiés m'ont fait plus malade que par le passé. J'attends avec impatience quelques-uns de ces rayons de soleil que vous avez en trop en Afrique.

Vous avez vu dans l'ordonnance du 1er septembre [17] que la Direction Centrale avait été maintenue dans toute son intégrité.

(13) Bugeaud a quitté l'Algérie le 5 juin, le duc d'Aumale y débarquera le 5 octobre. L'intérim fut fait à partir du 29 juin par le général Bedeau.

(14) Sur ce point voir notamment C. Rousset, *loc. cit.*, II, p. 154.

(15) Phrase incompréhensible : Changarnier en disgrâce était désigné pour l'Algérie à la date même de cette lettre, et devait faire partie de la nouvelle équipe ; peut-être faut-il donner au mot « mort » un sens moral. Cf. d'Antioche, *loc. cit.*, pp. 178-181. En 1848 les relations de Bugeaud et de Changarnier n'étaient pas encore excellentes : cf. Colonel Reyniers, *loc. cit.*, *Lettre XIII*, p. 195.

(16) L'on connaît la belle lettre en date du 3 août par laquelle le duc d'Aumale fait connaître à Bugeaud qu'il accepte sa succession. Cf. aussi dans Cel Reyniers, *loc. cit.*, la *Lettre I* du 11 août, p. 169.

(17) Sur cette ordonnance, cf. en particulier C. Rousset, *loc. cit.*. II, p. 151.

Je pense que cette ordonnance tant désirée et si longtemps attendue, a enfin contenté tout le monde.

Veuillez, je vous prie, dire bien des choses affectueuses de ma part à tous nos vieux camarades, à tous ceux qui ne m'ont pas entièrement oublié, et conservez pour vous, la nouvelle expression de mon inaltérable dévouement.

De cœur.

E. DAUMAS.

P.-S. — Jamais je n'ai dit à *El hadj Aly* qu'il gouvernait d'une manière indépendante sa portion de tribu, les *âmale*. Il en a été nommé *Cheick* sous les ordres du Kaïd *ben Merahh* qui administre la tribu entière des *Kachenas*. Vous connaissez les intrigues et la ruse des Arabes, ils savent admirablement parler (à) tout le monde, mais en administration vous arriverez toujours facilement à la vérité en les sommant d'exhiber les ordres, les lettres du pouvoir qui autorisent tel ou tel changement, qui prescrivent telle ou telle mesure.

E. D.

II

Maréchal Duc d'Isly

Cabinet

La Durantie, le 7 octobre 1847.

Mon cher Rivet,

Je vous écris de la Durantie où je suis venu passer quelques jours auprès de M. le Maréchal Duc d'Isly, pour vous gronder de votre paresse à mon égard. Au moment de l'installation d'un nouveau pouvoir, vous avez été, je le sais, accablé de travail, mais on trouve toujours, quand on le veut, un petit moment pour écrire à ses amis.

L'Akhbar nous apprend que vous continuez à jouir, partout, d'une grande tranquillité, les affaires du Maroc ont aussi pris une bonne tournure ; nous nous en sommes réjouis [18].

(18) Sous cette phrase perce un peu d'amertume car dans l'esprit de Daumas le successeur va cueillir le fruit du travail de Bugeaud. L'on sait cependant que les adversaires de celui-ci, comme d'Antioche (*loc. cit.*, p. 182), ont tendance à reporter sur Guizot et le duc d'Aumale le succès de cette politique. De son côté le général Azan (*loc. cit.*, p. 226) pense que le fait pour la France d'avoir désigné comme gouverneur le propre fils du Roi a amoindri Abd-el-Kader aux yeux de l'empereur du Maroc.

Mgr le Duc d'Aumale doit être auprès de vous, à l'heure qu'il est. Vous l'avez vu. A-t-il témoigné un peu de bienveillance pour les affaires arabes ? Les voit-il du même œil que M. le Maréchal ? Ce serait, je crois, heureux pour la bonne administration du pays.

Quand vous écrivez au Maréchal, donnez-lui des nouvelles de la pépinière de châtaigniers qu'il a établie chez ben Makhydin. Il y attache de l'importance (19).

Notre illustre patron se porte admirablement, il s'occupe, en ce moment, très peu de politique, par contre, beaucoup de ses champs et de ses cultures. Nous chassons, montons à cheval et parcourons les environs ; cette vie active me convient à merveille, aussi ma santé commence-t-elle à se rétablir.

Répondez-moi, je vous prie, à Givry près de Chalon-sur-Saône, j'y serai vers le 15 ou le 20 courant. Ecrivez-moi longuement, surtout instruisez-moi de tout ce qui peut m'intéresser ou m'aider à prendre un parti avec sagesse et réflexion. Je l'attends de votre amitié.

Je termine en vous priant de me rappeler au souvenir de tous mes camarades, et en vous offrant la nouvelle expression de mon sincère et durable attachement.

A vous, bien à vous.

E. DAUMAS.

P.-S. — M. le Maréchal me charge de vous dire bien des choses affectueuses. Trochu, qui est ici, vous offre ses amitiés. Je n'ai pas encore vu d'Anglade (20). M. le Maréchal n'ira pas à Paris avant l'ouverture des chambres, au surplus, qu'irait-il y faire maintenant.

III

Givry, le 17 novembre 1847.

Mon cher Rivet,

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui 17 novembre et à Givry votre bonne lettre datée du 2, et qui m'était adressée à la Durantie (21).

Je ne veux pas tarder un seul instant à vous remercier de tous

(19) Ici ressort le côté « agronomique » toujours si vivant et si sympathique chez Bugeaud. Cf. aussi Cel Reyniers, *loc. cit.*, p. 178.

(20) Pour d'Anglade, voir aussi Cel Reyniers, *loc. cit.*, *Lettre du 7 novembre*, p. 179.

(21) Si Rivet avait lu attentivement la lettre précédente, il aurait adressé celle-ci à Givry et non à la Durantie, propriété de Bugeaud.

les sentimens honorables qu'elle renferme, comme à vous dire qu'ayant envoyé ma démission à S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale, laquelle a dû lui parvenir le 12 courant, *je suis vraiment heureux* que vous ayez été désigné, à l'avance, dans son esprit, pour porter le lourd fardeau dont j'ai eu l'honneur d'être chargé pendant près de sept ans sous les ordres de notre illustre Maréchal.

J'avais, vous me l'accorderez mon cher Rivet, à défaut d'autres qualités, assez d'expérience de la vie, assez de connaissance du cœur humain, pour avoir prévu, *dès l'annonce du départ du Maréchal,* qu'il en serait ainsi, *et qu'il devait en être ainsi.* Je n'attendais donc pour me retirer vis-à-vis du Prince dont je connais et apprécie si bien toute la capacité, tous les nobles sentimens, je n'attendais, dis-je, qu'une occasion favorable qui m'a permit (*sic*) de le faire sans qu'on pût me taxer d'indifférence, de peu de dévouement, et surtout sans prêter le flanc *aux nombreux ennemis politiques* que ma petite position n'a pu manquer de me faire.

Cette occasion s'est présentée heureusement et tout naturellement. *Je me marie,* je ne puis rentrer en Afrique avant l'expiration de mon congé, et la nouvelle existence dans laquelle je vais entrer ne me permet plus de continuer un *service absorbant* qui m'empêcherait de remplir les nouvelles, les sérieuses obligations que je vais contracter. Vous le voyez, tout s'arrange pour le mieux (22).

Tranquille de mon côté, du côté de votre cœur, il ne vous reste plus qu'à marcher *sans aucune arrière-pensée* dans la voie que les circonstances vous font, et en acceptant également les vœux bien sincères que je forme pour votre *entière réussite, pour votre complet bonheur.* J'ai trop été en but (*sic*) moi-même (23), à la calomnie, pour ne pas avoir appris à la discerner de la vérité, pour ne pas avoir appris à la *repousser avec horreur.* Croyez-le bien (24).

Comment aurais-je pu vous supposer, vous prêter de mauvais sentimens à mon égard, si je n'ai pas trouvé l'occasion de vous être utile, j'ai du moins la conscience de l'avoir souvent désirée et de ne vous avoir jamais fait aucun mal. C'est vrai n'est-ce pas ?

Tout ceci bien pesé, bien entendu, il vous reste, suivant moi, *un devoir à remplir à mon égard.* C'est celui de me défendre à votre tour, et avec âme contre toutes les *interprétations,* les

(22) A rapprocher de la *Lettre V* de Bugeaud (Cel Reyniers, *loc. cit.*, p. 177). Il semble bien que Bugeaud ait couvert de son autorité dès le début de novembre, ce changement de titulaire.

(23) Les gens de cette époque étaient moins « puristes » que nous ; en étaient-ils moins cultivés et moins intelligents ?

(24) Y a-t-il là une légère menace ? le lecteur jugera.

insinuations perfides qui pourraient se produire, et d'arriver à ce qu'on me laisse courir *tranquillement* à la tête de mon régiment [25] toutes les chances du Mektoub eurby. Est-ce être par trop exigeant ?

J'ai envoyé à la date du 10 novembre à S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale, mon autorisation de mariage avec la prière de vouloir bien me faire mettre, sans retard, à l'ordre de l'armée. La célébration ne peut avoir lieu sans cette formalité. Serez-vous assez bon pour dire au colonel de Crény [26] de faire tous ses efforts pour diminuer les 25 jours nécessaires à son accomplissement. Ce que je lui demande n'est pas sans précédent. Vous concevez mon impatience, je compte sur vous [27].

La maison que j'occupe rue de Nemours devant vous être restituée, aurez-vous encore la complaisance de me conserver, en ordre et jusqu'à mon retour, tout ce qui peut m'appartenir. Je vous en serai reconnaissant. Quant à mes chevaux, s'ils vous gênent, envoyez-les sans balancer à Blidah, avec une lettre pour M. de Baville. Il donnera des ordres pour leur placement. J'avais chargé de Ruizé de tous ces infimes détails, vous m'apprenez son départ, je suis donc forcé de recourir à vous. Mille excuses de tous ces embarras.

Je termine cette lettre, déjà si longue en vous tendant encore une fois la main, *loyalement, franchement, en homme qui croit avoir votre estime*, et vous a conservé toute la sienne.

Je pars demain pour le Midi où m'appelaient, vous en êtes maintenant instruit, de graves intérêts, et je n'ai plus que le temps de vous renouveler l'assurance de mes sentimens affectueux et dévoués. Adieu ou plutôt à bientôt.

E. DAUMAS.

P.-S. — Je n'ai jamais reçu de lettre de Fourichon [28]. Rappelez-moi néanmoins à son bon souvenir. Répondez-moi à la Durantie, j'y serai du 20 au 27. N'oubliez pas mon affaire avec le colonel de Crény. Je ne sais si vous avez pu me lire, c'est cependant un

(25) Voir note 24 ci-dessus.

(26) Colonel du 28 août 1846. Sous-chef à l'état-major du général gouverneur.

(27) Impatience amoureuse ou désir de se marier au plus vite pour prendre rapidement un régiment ?

(28) Officier de marine qui avait épousé une Irlandaise en relation de sympathie (*lettre inédite que je compte publier*) avec William Mac Guckin baron de Slane, né à Belfast le 12 août 1801, interprète militaire français et célèbre traducteur d'Ibn Khaldoun. Mais Bugeaud n'avait-il pas, lui aussi, du sang irlandais, ce sang qui concurremment avec les Saint-Simoniens joue ainsi son rôle, comme en Amérique, au « départ » de l'Algérie ?

peu moins mal que l'écriture du général Marey [29]. La faute en est à la vie errante que je mène depuis mon arrivée en France. J'y étais venu pour me reposer et j'y marche comme un nouvel Assuérus sans jamais m'arrêter.

E. D.

IV

Fort Lamalgue, le 29 janvier 1848.

Mon cher Rivet,

Je n'ai reçu qu'hier, 28 courant, votre lettre du 16, elle est venue me trouver à Toulon où j'ai été envoyé en mission, auprès d'Ab-el-Kader, par M. le Président du Conseil des ministres et par son Excellence le Ministre de la guerre [30].

En allant, mon bon ami, rendre visite à votre bonne sœur [31], je n'ai fait que suivre l'impulsion de mon cœur, car, depuis mon départ d'Alger, et malgré les changemens survenus dans nos positions, mes sentiments à votre égard sont toujours, croyez-le bien, ceux que je vous ai manifestés. Pourquoi donc me savoir gré d'une chose aussi naturelle ?

Je passais à Paris avec ma femme et comptais y rester quelques jours à bien m'amuser avant de me mettre en route pour Alger, quand est venu me surprendre l'ordre impératif, et *non sollicité* de me rendre sur le champ auprès de l'ex-Emir. Je vous avoue que, croyant avoir rompu à tout jamais avec les Arabes et les affaires arabes, cela m'a d'abord infiniment contrarié, et puis je me suis résigné. *Mektoub eurbi.*

Quoi qu'il en soit me voici au Fort Lamalgue, en prison avec Abd-el-Kader et ma femme qui se réjouit, elle, d'être aussi près du grand homme. Bien des lionnes doivent envier son sort, vous

(29) Guillaume Stanislas Marey-Monge, général du 9 avril 1843 qui, au cours d'un raid remarquable, entra sans coup férir à Laghouat en 1844.

(30) Le président du conseil était Guizot et le ministre de la guerre, le général Trézel. Daumas était arrivé à Toulon le 19 janvier 1848.

(31) Visite qui montre, comme le *P.-S.* de la même lettre, que les deux amis étaient loin d'être brouillés. La sœur de Rivet, dont la mère était née Declèves ou de Clèves, était alors Mme Reyniers qui devait épouser en secondes noces Emile Racaud (qui a donné son nom à une rue de La Rochelle). Cette sœur est ainsi mon arrière-grand'mère : cf. *Treize lettres de Bugeaud* (*loc. cit.*, p. 165), où il convient : 1° de rectifier les dates des *Lettres IV et VII*, lues octobre au lieu de décembre (coquille due au X qui correspond maintenant à octobre) ; 2° de supprimer les points de suspension des *Lettres IV et XIII*, données *in extenso*.

concevez que de choses à raconter à sa famille, aux cousins et cousines.

L'ex-Emir m'a parfaitement reconnu pour le capitaine, qui pendant deux ans, de 1837 à 1839, avait été consul de France à Mascara, et il m'a revu avec plaisir (32). Il est calme, résigné, tout en comptant les jours qui doivent lui apporter la décision qui l'attend. C'est le dernier représentant de la personnification religieuse, il rappelle l'abnégation de Saint-Louis à Carthage. Il est à la fois homme de guerre et homme de conviction, la guerre l'a trahi, il se console avec la Foi. Il ne demande rien, ne veut rien, ne se plaint jamais, répond avec une douceur inaltérable à tout ce qu'on lui dit, et s'il parle à un inférieur, son sourire prend une expression particulière de bienveillance. Lui nomme-t-on ses ennemis les plus cruels, ceux qui lui ont fait le plus de mal, il s'étudie à les excuser en rejetant leurs fautes sur la nécessité des circonstances. Somme toute c'est un homme *éminemment supérieur.* Nous n'avons rien en France, malgré nos richesses et notre puissance, capable de le tenter. *Il ne veut rien, absolument rien des choses de ce monde.* Il me disait ce matin :

« L'autre monde et celui-ci sont comme l'Orient et l'Occident,
« on ne peut se rapprocher de l'un sans s'éloigner de l'autre. »

Comme détail d'intérieur, j'ai obtenu de lui qu'il vînt dîner avec nous. C'est une preuve de confiance qu'il est bon de constater. Et, quoique selon les idées reçues chez les Arabes, les femmes soient généralement exclues des réunions, il a beaucoup causé avec Madame Daumas qu'il savait parente de M. le Maréchal Duc d'Isly, et s'est montré parfait de convenance et de bon goût. Après l'élan de chaque phrase, il reprenait cependant sa teinte habituelle de gravité. Peut-être pensait-il alors, qu'un dîné, à Toulon, avec des officiers français, buvant du champagne à côté de leurs femmes, eût été, pour lui, une chose bien difficile à croire il y a trois mois.

Vous ne sauriez, mon cher Rivet, vous faire une idée des sentimens, des émotions que j'éprouve, en pensant à Abd-el-Kader, en causant familièrement avec lui, avec celui qui a si noblement combattu pour son pays et sa religion. Ne m'a-t-on pas, cependant, souvent accusé de n'avoir jamais senti battre mon cœur ? Vous seriez étonné des mouvements qui l'agitent aujourd'hui. Que ne puis-je vous en dire davantage ! (33).

(32) Cf. les études de M. Emerit et G. Yver, *loc. cit.*

(33) A noter que Daumas ne dit rien à Rivet de l'objet de sa mission : la date de la lettre correspond au jour où Abd-el-Kader fit connaître son sentiment à Daumas par l'apologue du « coq et du faucon » et ce n'est que le 3 février que, muni d'instructions fermes du gouvernement, Daumas informa Abd-el-Kader de la décision de Trézel (cf. P. Azan, *loc. cit.*, p. 241).

Mais je m'aperçois que je vous ennuie de tous ces détails et je termine en vous renouvelant l'expression de ma franche et sincère amitié. Adieu.

Bien à vous.

E. DAUMAS.

P.-S. — Votre sœur m'a chargé de vous remettre une petite boëte (*sic*) contenant, je crois, des rosettes de la légion d'honneur, préparées de sa main, pour son frère chéri. Elle est dans ma malle mais quand pourrai-je vous la donner ? *Khebar aoud eurby* (34).

E. D.

V

Fort Lamalgue, le 8 avril 1848.

Mon cher Rivet,

J'ai reçu votre bonne lettre, et en même temps qu'elle, les frères d'Abd-el-Kader qui nous ont été amenés au Fort Lamalgue par M. Martine. Je vous estime heureux de n'avoir point assisté à cette déchirante réunion de famille, car c'était vraiment un douloureux spectacle. Abd-el-Kader au désespoir s'est écrié :

« Il ne manquait plus que cela à mon malheur. Je suis captif
« au mépris du droit des gens et l'on attire encore ma famille
« dans un piège infâme pour lui faire partager mon sort. Je
« n'aurais jamais cru que la nation française se fut abaissée au
« point d'employer, pour les hommes, les ruses dont se servent
« les enfants, quand ils veulent prendre les petits oiseaux. Dieu
« sera notre juge (35). »

Depuis, grâce aux soins dont le Colonel l'Heureux et moi l'avons entouré, grâce aux consolations que nous lui avons données, l'ex-Emir est plus calme.

Des avis officieux nous ayant appris que le gouvernement provisoire, décidé à garder Abd-el-Kader en France, se proposait de l'envoyer au Château de Pau (36), je pense que notre mission

(34) Rivet avait 37 ans.

(35) Les frères d'Abd-el-Kader débarquèrent le 4 avril à midi ; le général Azan donne le récit de la scène, avec quelques variantes dans les paroles d'Abd-el-Kader. (*Loc. cit.*, p. 252).

(36) C'est Pau qui le 14 avril fut finalement choisi. Abd-el-Kader y partit le 23 avril et Daumas fut remplacé auprès de l'émir par le capitaine d'artillerie Boissonnet (P. Azan, *loc. cit.*, p. 253).

touche à sa fin. Trois mois de Fort Lamalgue, vous avouerez que c'est bien raisonnable.

Maintenant rejoindrai-je sur le champ mon régiment, ou accompagnerai-je l'ex-Emir jusqu'à sa nouvelle destination, voilà ce que j'ignore ? Ce que je sais, c'est que jamais le Colonel Daumas ne sera le geôlier d'un homme tel qu'Abd-el-Kader.

Je ne vous parlerai pas de la situation nouvelle du pays et de la capitale, les journaux vous en apprendront plus que je ne pourrais vous en dire, voyons l'assemblée nationale, sa composition, ses travaux, et alors, seulement, nous pourrons savoir comment on va créer une société nouvelle sur les débris de celle qui paraît devoir suivre le sort de la monarchie.

J'ai été bien heureux d'apprendre par vous que le pays arabe avait été peu ébranlé par la secousse que nous venons d'éprouver. Espérons qu'il en sera toujours ainsi tant qu'on pourra nous envoyer, et de l'argent que nous partagerons avec la population civile, et les approvisionnements qui nous sont si nécessaires. Les mesures prises par le Gouvernement provisoire rétablissent le crédit *que la peur* a fait tomber, je n'en doute pas. Tout ira donc pour le mieux dans le meilleur des mondes possible.

J'ai reçu des nouvelles du Maréchal, il s'occupe d'agriculture, renonce à la députation, et garde sa rude épée pour le moment où la France en aura besoin. Ce moment n'est peut-être pas éloigné.

Adieu, mon cher Rivet, ou plutôt à bientôt. Dites de ma part bien des choses affectueuses à tous ceux de mes camarades qui ont bien voulu ne pas m'oublier, et recevez, vous, la nouvelle expression de mon solide attachement.

Bien à vous.

E. DAUMAS.

P.-S. — Le Colonel l'Heureux [37] vous remercie de votre bon souvenir et vous envoie un million d'amitiés sincères.

E. D.

(37) L'Heureux, plus jeune que Rivet, était lieutenant-colonel du 24 avril 1845 et devait être nommé colonel le 10 juillet 1848. Fut promu général le 26 janvier 1854.

VI

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 4 décembre 1852.

Mon cher Rivet,

J'ai reçu M. Bedon que vous aviez chargé d'une lettre pour moi. Il vous dira si votre patronage lui a valu bon accueil !

Nous avons causé des intérêts qui l'amenaient à Paris. Ils ne sont pas encore résolus ; mais il a reçu de moi toutes les explications qu'il pouvait désirer. J'y ai mis d'autant plus d'empressement que sa visite m'avait valu un souvenir affectueux de vous.

Mille amitiés.

Général E. DAUMAS.

Monsieur le Général Rivet, à Alger.

VII

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 27 juillet 1853.

Mon cher Rivet,

Au grand galop !

Et d'abord je commence par vous prier de me compter au nombre de ceux qui se sont le plus réjouis de la croix de Commandeur qui vient de vous être accordée, de la justice qui vient d'être rendue à vos excellents services. Vous n'en doutez pas, le cœur vous le savez est *toujours bâti sur le cœur.*

Ceci posé, je vous dirai que je n'avais point oublié votre protégé, il était devenu le mien. Arnaudeau [38] est à la signature et à moins d'une tuile que je ne puis prévoir, vous pouvez le considérer comme Chevalier de la Légion d'Honneur.

(38) Il s'agit sans doute d'Eugène J. M. Arnaudeau du 2e Régiment du Génie ; lieutenant du 1er octobre 1845 ; capitaine du 7 novembre 1849 et chef de bataillon du 24 janvier 1853. Passé comme d'autres polytechniciens, Rivet lui-même, Colonieu, Suzzoni, de son arme savante d'origine : dans l'infanterie pour lui et Colonieu ; dans la cavalerie pour Rivet ; il eut de fait la croix en 1853.

Maintenant parlons de l'affaire, qui je le conçois, vous tient tant à cœur. Eh bien ! M. le Thayer n'est point à Paris, il est aux eaux, mais j'irai voir moi-même son chef de cabinet, et nous aurons bien du malheur si, réunis, nous n'obtenons pas la réalisation des promesses bienveillantes de l'Empereur (39).

Votre belle expédition a été généralement appréciée et comme elle méritait de l'être. C'est vous dire que nous avons compris toute l'importance au triple point de vue de la domination, du commerce et de l'industrie (40).

Adieu, mon cher ami, donnez-moi souvent de vos nouvelles et croyez à mon entier dévouement.

Général E. DAUMAS.

---

(39) De quelle affaire s'agit-il ? Peut-être des opérations à venir contre Si Hamza ? A moins qu'il ne s'agisse simplement de son accession au grade de général.

(40) Il s'agit de l'affaire des Babors où Rivet avait eu un rôle délicat : voulue par Randon, celui-ci avait menacé de démissionner lorsqu'il avait appris qu'il serait « coiffé » par le ministre de la guerre, Saint-Arnaud. Celui-ci s'étant dédit, le maréchal Randon avait envoyé Rivet à Paris pour demander à l'Empereur de reprendre le projet initial ; ce qui impliquait un deuxième désaveu de Saint-Arnaud obtenu « en mezzo termine » le 6 mai. Le 10 l'opération commençait pour se terminer le 5 juin. (Cf. C. Rousset, *loc. cit.*, II, pp. 314-319).

PROMENADES SOCIOLOGIQUES

VI. EROS AU PARC DE GALLAND

Notre sixième promenade ne nous mènera pas bien loin et nous ne resterons que très brièvement au Parc de Galland, qui en est le but tout proche.

A plusieurs reprises, j'ai montré qu'à bien des égards, on pouvait observer, en Algérie, des innovations curieuses dans la vie sociale indigène, qui constituent autant de petites hérésies du point de vue de la religion musulmane. A ce propos, l'existence d'inscriptions funéraires en langue française, dont j'ai traité ici même jadis, révélait, aussi, l'importance sans cesse grandissante de notre langue.

En voici encore un exemple, bien plus mince, mais fort amusant. Il existe au Parc de Galland, adossé à la colline, à gauche quand on monte, un banc surmonté d'un ornement en marbre où est sculpté une sorte de triangle maçonnique. Mon attention a été attirée par les graffiti que les amoureux y ont apposés. Un certain nombre de ces couples sont d'origine indigène, mais ils ont usé du français pour perpétuer le souvenir de leur station en cet endroit. (Il n'y a qu'un nom en caractères arabes). Il y figure des cœurs percés de flèches, mais mon impression est qu'ils ont été tracés par des couples européens.

Voici ce que j'ai pu lire encore :

1° F. Mokhtar et Lala Fathma.

2° Bouamamt Amor et Fathima.

3° Souvenir de Bou Amar et Boukorli Aïcha, 17-12-52.

4° Zoubi [illisible] et Liaz Baya.

5° Souvenir de Lakdar et Areski avec Yasmina et M [illisible]. Le 12 mai 1953.

6° Souki Ali et Aïcha.

7° Abd el Aziz et [illisible] ya.

8° Souvenir de deux amis intimes Ben Ch... S. et Ben S. bel Kassem, avec leurs bonnes amies, réjouissant pour passer le temps de la vie militaire. Vive la [je censure]. 1952/I.

D'aucuns pourront trouver que ces inscriptions ne méritent pas d'être relevées. Je ne suis pas de cet avis. Que ne donnerait-on pas, dans quelques siècles, pour avoir des inscriptions de ce genre ? Que ne donnerait-on pas, aujourd'hui, pour en trouver d'analogues relatives à des couples gaulois et rédigées en latin ? Je crois donc rendre service aux érudits de l'avenir, car comme le dit V. Hugo, tout à la fin des *Misérables* à propos d'une inscription sur la tombe de Jean Valjean :

« L'herbe cache et la pluie efface ».

G.-H. B.

COMPTES RENDUS

Emile DERMENGHEM. — *Le Culte des Saints dans l'Islam maghrébin* dans la Collection « L'Espèce humaine », vol. X, N.R.F. Gallimard, Paris 1954, 352 p.

La publication de ce livre nous porte à évoquer la figure d'Alfred Bel qui avait en tête un ouvrage sinon tout à fait semblable, du moins très analogue, lorsqu'il faisait paraître en 1938 le premier Tome de sa *Religion musulmane en Berbérie*. Ce volume inaugural ne constituait dans son esprit que le soubassement historique d'un long développement sur les diverses manifestations, orthodoxes, populaires et même païennes, de la religiosité des autochtones du Maghreb. Nul doute qu'Alfred Bel serait heureux de voir son projet poursuivi après sa mort et surtout de constater que c'est Emile Dermenghem qui continue dans la voie tracée. On ne pouvait, en effet, trouver meilleur continuateur de l'œuvre entreprise par le regretté patriarche de Tlemcen ; bien que le livre publié par Dermenghem diffère, à coup sûr, de ceux qu'eût écrits Bel sur ce sujet.

Le Culte des Saints de Dermenghem compte cinq parties : les concepts, les personnages, les sanctuaires et les rites de la ziara, les fêtes et les pèlerinages, les confréries et les rites extatiques ; une rapide conclusion clôt cet ensemble.

Dans la première partie, l'auteur range les Saints en deux catégories : les saints du peuple de caractère folklorique, et les saints des lettrés, « sujets des hagiographies ». Il définit leurs miracles et leurs charismes respectifs ; puis procède à une classification des *rijâl aç-çâlihîn* en fonction de la proximité de Dieu à laquelle ils sont parvenus. Il démonte ensuite le mécanisme d'accession à la sainteté, par l'ascèse, la grâce, la pratique des vertus, et aussi l'innocence, celle des mœurs comme celle de l'esprit. Il établit la corrélation si complexe qui lie le Saint et le lieu saint, soulignant la continuité du sacré dans certains lieux, sources, arbres, pierres, grottes ; tous éléments que la piété populaire se plaît à confondre avec une personnalité humaine, légendaire ou historique. C'est à cette tendance animiste que répond la croyance si générale, en Orient comme en Occident, aux quarante, aux sept saints, à tout ce monde des génies localisés.

Dans la deuxième partie, Dermenghem choisit quelques spécimens de saints personnages qui lui paraissent les plus typiques.

Des grandes figures d'abord : Aboû Ya'zâ Yâlannoûr de la montagne berbère, Lâllâ Mîmoûna la marocaine, Sîdî Aboû Madyan patron de Tlemcen, Choûdzî l-Haloui (le marchand de bonbons) tlemcénien lui aussi. Une foule de petits personnages folkloriques défile ensuite, patrons de localité, santons plus ou moins obscurs, les uns revêtant des formes d'animaux, les autres s'identifiant avec des génies, tous concrétisant les « forces daïmoniques » que les âmes simples aiment créer partout et personnifier pour tenter de les capter et de les faire agir à leur profit. Tels Sîdî Yahyâ, Sîdî Mokhfî, Chamharoûch, Sîdî Mîmoûn, les Rijal 'afroûn et Lâllâ Zaynab.

La description des sanctuaires et des rites qui s'y déroulent forme la matière de la troisième partie. Dermenghem nous y trace d'abord la silhouette familière du lieu saint : l'édifice cubique surmonté d'une coupole et son enclos. La forme des coupoles varie suivant les régions. Diverse aussi est l'importance du sanctuaire : tantôt il est minuscule et tout simple, tantôt il s'agrandit en une salle de prières ; tantôt il groupe tout un ensemble de constructions et de dépendances. La tombe délimitée par ses deux « témoins » est généralement entourée d'un catafalque et recouverte de voiles et de soieries ; souvent des drapeaux sont fichés aux quatre coins. Tout autour, des offrandes, chiffons noués, pierres, cierges, lampes, œufs d'autruche suspendus dans des filets, inscriptions calligraphiées, pendules, etc... C'est dans ce cadre où règne une pénombre lourde de parfums que les dévots, les dévotes surtout, viennent présenter leurs demandes au saint ou le remercier de son intercession, faisant des tournées circumambulatoires, poussant des youyous, se balançant, accomplissant des rites de contact, de frottement, d'aspersion, d'incubation, etc. Le sanctuaire est volontiers environné d'un cimetière et a, dans son voisinage, des arbres sacrés, des pierres dressées, des grottes, des sources, des bassins peuplés de poissons ou de tortues vénérés. Le culte comprend fréquemment des repas en commun, et surtout des sacrifices propitiatoires ou dépréciatoires. Lieu de prières, de demandes, le sanctuaire joue aussi un rôle social important : le saint est souvent patron de la région ou de la ville ; c'est sur sa tombe que s'accomplissent des gestes solennels, arbitrage, serment, dont le *wâli* garantit l'authenticité et la bonne foi. C'est auprès de lui qu'on vient chercher asile, mais, par-dessus tout, il préside aux mariages. C'est aux usages en honneur à Ouargla que Dermenghem s'attache essentiellement : les mariages de printemps, la *takouka* des jeunes filles, la chevauchée vers Sîdî Abdelkâder, la danse des garçons, le cortège devant Lâllâ Mançoûra.

La quatrième partie passe en revue les grandes manifestations collectives qui honorent les santons maghrébins : les pèlerinages citadins comme celui dont Sîdî Abderrahmân Et-Tha'alibî est le but à Alger, ou ceux de Sîdî Medjâber et Sîdî Bennoûr à Bouzaréa ; les fêtes montagnardes et celles des Hauts-Plateaux, comme le grand tha'âm des Flittas ; les séances de jeux, de luttes, de danses comme celles qui s'organisent à l'occasion du Moûsem de la région de Mascara ; enfin les coutumes complexes, souvent païennes des différents groupes oranais et marocains qui se réclament du grand saint du Chélif, Sîdî Ahmed ben Yoûsef.

C'est aux rites en honneur dans les confréries noires qu'est principalement consacrée la cinquième partie. Elle s'ouvre par un développement fort intéressant sur l'esclavage dans l'Afrique du Nord jusqu'au début de ce siècle, l'importance des colonies nègres fixées au Sahara, dans le Tell et dans les villes. Suit une revue des nombreuses manifestations de la « liturgie noire » : les vestiges actuels du dîwân nègre d'Alger, les derdebas de Sîdî Blâl, les sacrifices aux sept fontaines, le sacrifice printanier du taureau et la fête des fèves dans l'agglomération algéroise ; puis les fêtes nègres de Blida, de Batna, des cités d'Oranie avec leurs sacrifices d'automne ; le *boûri* tunisien ; les séances des Gnâoua marocains ; les *grâbas* sahariens et présahariens. Après un chapitre sur la *catharsis* et l'*extasis*, Dermenghem donne une description détaillée de la *Nadhra* des Aïssâouas avec leurs chants qui sont accompagnés de leur notation musicale réalisée par Léo Barbès. Les danses et les épreuves des Aïssaouas, les jeux sanglants des Hamâdchas marocains du Zerhoûn, enfin la *'imâra* des Derqâoua terminent cette partie très vivante.

Dans sa conclusion, E. Dermenghem, suivant les auteurs çoufis et les hagiographes, cherche « à séparer le bon grain de la paille ». Il ne se dissimule pas le caractère intéressé et pratique des rites populaires. Il y voit de l'ignorance, bien sûr, une impuissance à concevoir l'abstrait, mais non de la déficience morale. Il fait ressortir que le culte des Saints est l'expression d'une « poésie créatrice » qui extériorise le besoin de dévotion, établit des liens véritables et exaltants entre l'âme simple et le surnaturel, dégage l'homme des médiocrités qui l'entourent, pour l'élever et l'amener à dévisager Dieu face à face. « Le rite, comme l'art, met, sur le plan du symbole, en contact avec la Réalité » ; « l'homme ne vit que d'admiration... le culte des Saints apparaîtra comme celui de l'âme humaine, miroir de l'Univers, de l'homme universel, de l'Insân el Kâmil, l'homme parfait ».

Ce livre d'Emile Dermenghem est un bon livre. La documentation est riche. Les sources et les éléments de comparaison n'y sont pas groupés dans une bibliographie méthodique, en une présentation qui « fasse savant ». Mais, en reprenant ce que l'on savait déjà, Dermenghem, bien informé, n'enfonce pas pour autant des portes ouvertes : il élargit et approfondit les documents qu'il exploite, y apportant la part de son interprétation, fine, sûre et expérimentée, et aussi, celle de cette immense sympathie qu'il voue aux humains qu'il étudie. C'est peut-être le trait dominant

des travaux de cet Islamologue doublé d'un Islamophile, ce don qu'il a d'entrer personnellement au cœur du sujet auquel il se consacre, de l'analyser de l'intérieur, autant avec son âme qu'avec son intelligence, de rechercher dans les hommes ce qu'ils ont de noble, d'exalté et, pourrait-on dire, de divin. Des documents vraiment nouveaux, l'apport personnel n'est pas moins important. Il apparaît dans la relation des faits que l'auteur est allé observer sur place et dont il a été le témoin direct. On peut dire sans exagération que le calendrier folklorique maghrébin a réglé l'emploi du temps d'Emile Dermenghem pendant plusieurs années. C'est dire que la part de la découverte authentique est, dans son livre, considérable.

Le copieux chapitre consacré à Sîdî Ahmed Ben Yoûsef est un de ceux qui, nous semble-t-il, donnent le plus à réfléchir. Le cas de ces groupes oranais et marocains qui se réclament de ce pieux personnage né à la Kal'a des Beni Râched à la fin du XVe siècle, et dont le culte a le Chélif et Miliana pour centre, demeure énigmatique. Rien dans la vie du Saint ni dans les Manâqib qu'elle a inspirés n'autorise à le considérer comme non-orthodoxe. Pourquoi alors sont-ils si fortement teintés d'hétérodoxie et même franchement aberrants du point de vue de l'Islam, ces 'Athâouna, ces Zekâra, ces Ghenânema et autres qui disent procéder de Sîdî Ahmed ? Prenons un exemple précis : le livre d'Aç-Çabbâgh consacré à Sîdî Ahmed mentionne expressément que le Saint interdit de déflorer les filles sur le point de se marier. Et c'est précisément dans ces groupements que se pratique la défloration rituelle. La vénération portée à un saint personnage nous paraît en l'occurrence le fait accidentel, le sentiment magico-religieux qui dicte de telles coutumes primitives constituant le fait essentiel — et une telle remarque vaut pour la grande majorité des manifestations de la religiosité populaire. Les Saints sont, en somme, les pavillons qui recouvrent les marchandises. Peu importe que la personnalité réelle du Saint concorde ou non avec les pratiques que l'on tient d'un passé très lointain. Le rattachement mystique d'un groupe social donné à telle ou telle individualité du sanctuaire maghrébin s'affirme purement formel et... secondaire. On peut dès lors se demander si le titre *Le Culte des Saints dans l'Islam maghrébin* correspond bien à la matière si complexe et si disparate dont le livre traite.

L'influence de la Nigritie sur la Berbérie apparaît clairement dans le chapitre très original des confréries de Sîdî Blâl. Déjà signalé par Tremearne et Zawadowski pour le Maghreb oriental, par E. Westermarck et d'autres pour le Maroc, le rôle des Noirs semble avoir été considérable dans la mystique populaire des populations arabo-berbères. A Dermenghem revient le mérite d'avoir regroupé l'ensemble des faits algériens dont il s'est informé ou qu'il a découverts. Une question se pose : dans quelle mesure l'allure clandestine, la structure très hiérarchisée, la règle d'obéissance passive imposée aux initiés, la nature des exercices corporels, ne seraient-elles pas ces caractères proprement nègres chez un bon nombre de confréries maghrébines (même quand elles procèdent d'une mystique du Proche Orient ?) et dans quelle mesure aussi ne reproduisent-elles pas fidèlement les traits des sociétés secrètes de la Nigritie ? Les précieuses observations notées par Emile Dermenghem mettent, nous semble-t-il, sur la voie de recherches nouvelles sur la nature particulière des confréries musulmanes du Maghreb.

On peut être reconnaissant à Dermenghem de ce beau livre qu'il était le seul, actuellement, à pouvoir penser et composer. Il permet une compréhension pénétrante de l'Islam maghrébin, et qui plus est, une compréhension, au sens propre du mot, sympathique.

Philippe Marçais.

M. F. Auquebon. — *La Mécanisation de l'Agriculture algérienne. Aspects agricoles, démographiques et économiques.* Thèse de Droit. Constantine, 1953, 169 p.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un ouvrage est consacré au machinisme agricole en Algérie et cela suffirait à le signaler à l'attention de ceux qui s'intéressent à l'évolution de nos trois départements.

L'étude se divise en deux parties précédées d'un chapitre préliminaire.

Celui-ci s'intitule *Tableau du machinisme agricole en Algérie* et il nous a paru trop sommaire aussi bien pour l'évolution historique que pour la présentation même du machinisme.

Il est exact que le grand développement de la mécanisation est chose récente, mais il y avait tout de même des machines agricoles avant 1913 et il semble bien que les expositions aient joué un rôle notable dans leur diffusion : c'est après l'exposition de 1878 par exemple que le colon Boureille introduit la première moissonneuse dans les plaines du Chélif et le prix de revient de la moisson en est diminué de moitié. On trouverait bien d'autres précisions dans les journaux locaux en même temps que l'explication la plus valable de ce progrès de la mécanisation : les conditions du marché de la main-d'œuvre. Celle-ci ne fut pas toujours pléthorique et après 1920 les colons poussèrent des cris d'alarme lorsqu'ils virent s'intensifier un mouvement d'émigration vers la France qui jusqu'alors était seulement amorcé (en 1924 il y avait dans la Métropole 74.000 émigrants algériens

contre 10.000 en 1913). La loi de l'offre et de la demande jouant au bénéfice des ouvriers agricoles, il fallut accorder des salaires que l'on jugeait excessifs et la mécanisation s'imposa tandis que la législation intervenait pour restreindre l'émigration. Les conditions allaient changer évidemment avec la grande crise mondiale... Tout cela demandait à être examiné et l'histoire de la mécanisation dans ses relations avec la conjoncture économique et sociale reste encore à écrire.

On s'étonnera de ne trouver que des renseignements très sommaires sur le dénombrement du machinisme agricole. Cela s'explique par le fait que, pour des raisons inconnues, les résultats du recensement de 1950 ne sont pas encore communiqués. M. Auquebon fait donc état des chiffres de 1930 qui doivent être utilisés avec prudence car on y relève des erreurs manifestes (1). Il y ajoute quelques allusions au recensement quinquennal de 1936 qui n'a pas été publié, mais dont on peut retrouver les éléments. Tout cela paraîtra évidemment insuffisant au lecteur qui attendait tout d'abord un beau tableau de statistique.

Dans ce même chapitre préliminaire, M. Auquebon donne, quoique toujours assez rapidement, des renseignements sur le machinisme agricole dans ses rapports avec le secteur industriel, le secteur commercial et l'administration.

Les deux grandes parties de l'ouvrage traitent respectivement *De la nécessité de la mécanisation de l'agriculture algérienne* et *Des possibilités économiques de la mécanisation de l'agriculture algérienne.* Chaque partie comprend deux chapitres et chacun se divise en sections puis en paragraphes subdivisés eux-mêmes en I, A, 1°, a, 1er Point. Vu la complexité du sujet ce morcellement se conçoit, mais, à défaut d'un index, il eût fallu reporter toutes ces divisions dans une table des matières détaillée qui permît au lecteur de s'orienter facilement.

Le chapitre I, *Les impératifs de caractère technico-économique,* s'ouvre par une étude du Milieu physique sur laquelle on pourrait faire certaines réserves : les géographes s'étonneront sans doute d'apprendre que leur rôle est d'analyser ; la différence entre Algérie orientale et Algérie occidentale est essentiellement climatique et non orographique ; la Mitidja ne peut être à la fois dans l'Algérie orientale et dans l'Algérie occidentale (nous la mettrions dans la première)... (2)

(1) Auxquelles s'ajoutent ici des fautes d'impression : le nombre de charrues (européennes et araires) est non pas de 345.000, mais de près de 545.000 (200.512 de type européen dont 87.562 aux Musulmans et 344.061 dont 4.411 à des Européens). Les statistiques donnent non 500, mais 4.891 semoirs ce qui paraît d'ailleurs beaucoup.

(2) A signaler aussi quelques fautes typographiques importantes non relevées dans l'errata : p. 23 les marais de la Macta sont devenus les marais de la Muerta ; les lignes ont été inversées dans la première colonne du 3e tableau p. 46 (Musulmans et Européens) et du tableau p. 141 (1950 et 1951).

Suit un examen précis des méthodes et moyens culturaux modernes exigeant la motorisation et dont l'intérêt, à notre sens, eût été accru par quelques rappels historiques sur l'époque et les conditions d'introduction des principales de ces méthodes (dry-farming, labour profond, sous-solage). On lira aussi avec intérêt ce qui concerne le développement indispensable du bétail de rente (consécutivement à la disparition des animaux de trait) et on saura gré à l'économiste de présenter un tableau de la production agricole de l'Algérie en précisant le revenu théorique à l'hectare des différentes cultures en 1951 (150.000 frs pour la vigne, 250.000 frs pour les agrumes, 200.000 frs pour les primeurs, 105.000 frs pour le tabac, 20.500 pour le blé dur, 22.000 pour le blé tendre). On aimerait toutefois que le spécialiste précisât, dans une note à l'usage des profanes, le sens de certaines expressions qui peuvent paraître assez hermétiques comme le coefficient de corrélation, le coefficient de régression ou la standard-déviation (3).

Le chapitre II forme un diptyque avec le précédent et sous le titre *Les impératifs de caractère humano-économique* essaie de donner une réponse à la question : l'agriculture algérienne est-elle à même de satisfaire les besoins de tous ceux qui vivent d'elle ? Comme il convenait ce chapitre commence par une étude brève, mais suffisante, de la démographie algérienne : pourquoi cependant faire appel aux chiffres fournis par M. Chevalier pour 1945 en ce qui concerne la répartition par âges alors que le recensement de 1948 donne des renseignements autrement précis ? M. Auquebon expose les différentes solutions proposées pour augmenter les productions vivrières et, en des pages très claires, il oppose nettement l'agriculture évoluée et l'agriculture traditionnelle (4) pour terminer par un tableau des résultats obtenus par le Paysanat algérien.

Deux chapitres également composent la deuxième partie de l'ouvrage sur les possibilités économiques de la mécanisation de l'agriculture algérienne.

Le premier d'entre eux, *Mécanisation, capitaux et surcapitalisation,* est consacré à l'étude des capitaux au sens le plus large, l'auteur distinguant le capital foncier ou capital de structure et les capitaux d'exploitation ou capitaux de superstructure. Ces pages pourront paraître parfois un peu complexes, mais ce sont certainement les plus intéressantes de l'ouvrage et l'historien et le géo-

(3) Aux non spécialistes qui liront l'ouvrage, nous conseillons de consulter un manuel d'économie politique comme celui d'André Marchal, *Economie politique et technique statistique,* Paris 1948, en particulier p. 168 et 239-245.

(4) Signalons en passant que la superficie des terres consacrées aux céréales est de 3.300.000 hectares et non de 5.000.000 (p. 57). Ce dernier nombre représente presque la totalité des terres cultivées en Algérie.

graphe, pour ne pas parler de l'économiste, liront avec profit les études sur les Coopératives d'utilisation du matériel agricole ou C.U.M.A. (5), les Secteurs d'amélioration rurale (dont l'étude est reprise ici au point de vue de la mécanisation), la rentabilité de la motoculture dans ses rapports avec l'évolution actuelle des prix industriels et agricoles. Par contre on trouvera que l'étude de l'association agricole en milieu musulman est plutôt sacrifiée peut-être parce que la *touiza* et le *bel-ferd* sont assez étrangers à la mécanisation.

Dans le dernier chapitre intitulé *Mécanisation. Echanges et autonomie économique,* l'auteur étudie, à propos de la seule mécanisation, la nature, la valeur et l'équilibre des échanges, envisageant la situation en période normale puis en période anormale à la suite d'une rupture économique avec la Métropole. Les statistiques montrent notamment qu'en période normale les importations de tracteurs et de machines agricoles de l'étranger l'emportent nettement sur celle de France, toutes les moissonneuses-batteuses en particulier venant des Etats-Unis, du Canada et de Grande-Bretagne. Pour les tracteurs, l'auteur parle d'un « malaise du tracteur agricole » : « les agriculteurs, notamment les céréaliculteurs, trouvent les tracteurs français mal adaptés aux conditions du milieu, d'une technique parfois surannée et d'un prix trop élevé ». Le rôle de la Métropole est au contraire très important dans la fourniture « de motoculteurs, matériel de préparation et drainage du sol, semoirs et distributeurs d'engrais, matériel de récolte et de fenaison, matériel de battage et de pressage ».

Pour terminer, M. Auquebon se demande ce que deviendrait, en cas de rupture économique, une agriculture algérienne nettement mécanisée. Il montre les difficultés d'un retour à la traction animale en même temps que l'impossibilité de maintenir la mécanisation dans sa forme traditionnelle. Il faudrait songer à des palliatifs et à des aménagements qu'il envisage, notamment la constitution de stocks importants de pièces de rechange et l'utilisation de carburants de remplacement (alcool, gaz de fumier). Problème complexe comme tout ce qui touche à l'évolution de l'agriculture algérienne.

Il existe en effet « un véritable dilemme de l'agriculture algérienne : mécaniser pour surmonter une nature ingrate et nourrir la population, ne pas mécaniser afin de ne priver celle-ci de son

(5) Pourquoi avoir négligé les Coopératives d'exploitation en commun ou C.E.C. dans lesquelles contrairement à sa situation dans la C.U.M.A. où il conserve la direction de son exploitation le coopérateur fait ici « un abandon total de ses prérogatives individuelles et s'engage à se plier à une discipline sévère et à une gestion collective des terres » (p. 94). On nous dit seulement qu'on en compte quatre sans préciser où. Disons qu'il y en a deux à Burdeau, une à l'Alma et une à Chebli.

plein emploi et de ne compromettre la continuité de la production. Mais « le péril humain ne se réalisera sans doute pas si la mécanisation est totale, si elle enrichit le peuple et freine la natalité. Mais il faut se garder des demi-solutions. Il importe ou bien de ne pas mécaniser, de rester à un stade traditionnel, ou bien de mécaniser intégralement. »

Nous croyons avoir suffisamment montré, en l'analysant, l'intérêt du livre de M. Auquebon. On pourra peut-être reprocher à l'auteur un style un peu dogmatique et certaines affirmations trop catégoriques (6). Son livre n'en demeure pas moins riche d'enseignement et s'il n'épuise pas la question de l'agriculture algérienne, il a du moins le mérite d'en exposer les données essentielles.

X. YACONO.

ESQUER (G.), *La Vie algérienne de Petrus Borel, le Lycanthrope.* Simoun, Oran, 1954.

Il est certains individus qui après avoir brillé comme des météores rompent brusquement avec leur passé et s'enfoncent dans une obscurité laborieuse. Rimbaud en est l'exemple le plus connu. A un degré moindre on pourrait citer Pétrus Borel. Certes l'étoile de ce dernier a bien pâli, et nous avons peine à nous représenter sa popularité passée. Mais il convient de se replacer dans l'atmosphère des années 1830. Le chef du second Cénacle romantique tenait sa place dans le landerneau littéraire et Théophile Gautier pouvait en faire le futur rival de Victor Hugo. Malheureusement le public ne devait pas souscrire à ce jugement et, las de traîner la misère, Pétrus Borel s'embarquait en 1846 pour l'Algérie, comme... Inspecteur de la colonisation.

Le Lycanthrope devenait « rond de cuir ». Dans des pages alertes, quoique fort documentées, M. Esquer nous trace le déroulement de la carrière administrative algérienne de l'ex-poète. Tableau plein d'humour et d'intérêt, qu'apprécieront particulière-

(6) Il n'est pas exact que l'élevage ne tienne « aucune place » (p. 34) dans l'activité des agriculteurs européens. On sait que les Européens possèdent plus de 700.000 ovins sur les 6.000.000 et leur part est plus forte pour les bovins et plus encore pour les chevaux et les mulets, sans parler évidemment des porcins.

Il est également trop schématique de dire que les cultures européennes « stables et riches ne sont pas des cultures vivrières » et que « l'alimentation repose encore lourdement sur l'agriculture traditionnelle et déficiente » (p. 38). L'auteur reconnaît lui-même (p. 38, 41) que le tabac est une culture riche à prédominance musulmane tandis que les Européens fournissent près de la moitié de la récolte de céréales (p. 46).

ment ceux qui « sont de la maison ». Les grandes figures de l'histoire locale apparaissent au cours de l'ouvrage sous un jour souvent inattendu. Borel devait prendre sa tâche au sérieux et les démêlés qu'il eut avec le sous-préfet de Mostaganem furent motivés par sa conception intransigeante de l'honnêteté professionnelle. C'est toute une époque qui est évoquée avec cette vie de fonctionnaire doublé d'un colon des années 1846-1859.

Le travail de M. Esquer présente enfin, un dernier avantage, celui de mettre définitivement au point la biographie de ce personnage curieux, sur lequel beaucoup d'inexactitudes avaient été écrites.

P. Boyer.

Malek Ouary, *Par les chemins de l'émigration,* Alger, 1955.

Ce n'est pas un ouvrage scientifique que le livre de M. Malek Ouary ; il ne prétend pas rivaliser avec des travaux comme celui, déjà ancien, de Joanny Rey sur *Les Marocains en France,* ou celui de J. J. Rager sur *Les Musulmans algériens en France et dans les pays islamiques,* ou encore avec l'enquête que Robert Montagne avait entreprise sur l'émigration algérienne en France et dont il faut espérer que l'on pourra publier l'essentiel.

C'est un reportage où l'on trouve quelques chiffres jetés à la volée au milieu d'une quantité de petits faits et d'impressions. Mais il convient de signaler que cette enquête a été menée avec beaucoup de sérieux, d'objectivité et de bon sens, avec le désir d'être utile à ceux qui veulent tenter la grande aventure du dépaysement et de leur montrer tous les obstacles qui se dressent sur leur route, non pas afin de les décourager, mais pour les mettre en garde et les mieux armer. D'autre part on trouve dans ces pages, écrites avec aisance, ce qu'un travail scientifique ne fournit pas toujours, une atmosphère. En effet l'émigration peut se traduire en chiffres, en courbes, en analyses de faits sociaux complexes et du plus haut intérêt, mais elle comporte aussi un aspect psychologique, un climat que les études savantes négligent souvent, parce qu'il s'agit d'une matière complexe, fuyante et qui résiste à l'analyse méthodique. Rien n'est plus typique sur ce point que le premier chapitre, fait de fragments de poèmes ou de chansons composés par les émigrants ; Robert Montagne aurait aimé ce chapitre, parce qu'il est tout palpitant d'humanité !

Bref, il me paraît utile de signaler ce petit livre aux lecteurs de la *Revue Africaine ;* ils ne perdront pas leur temps en le lisant.

R. Le Tourneau.

Bibliographie militaire de la Revue Africaine (1856-1953), *avec indication des officiers ayant fait ou servi l'Histoire durant cette période.* Recueil établi par ordre du Général Calliès, commandant la Xe Région militaire.

Le manque de ressources a retardé tellement la publication des tables de notre revue que celle-ci s'est fait gagner de vitesse par la section historique de la Xe Région, dirigée jusqu'à cette dernière année par le Colonel Reyniers. Cette table sera d'autant plus utile qu'elle ne concerne pas seulement les opérations militaires, l'historique des corps de troupe et la biographie des officiers. C'est un catalogue presque complet des articles que nous avons publiés, depuis la haute antiquité jusqu'à l'histoire toute contemporaine, avec un index très utile. A nos actifs confrères de l'Armée, merci !

M. E.

J'ajoute que la carte historique de l'Algérie, dont j'ai signalé la publication dans notre dernier numéro, s'accompagne d'une *Notice,* que le même Service historique vient de me faire parvenir.

Revue Internationale d'Histoire militaire, publiée par le *Comité international des Sciences historiques. Commission d'Histoire militaire comparée,* Paris-Alger, 1953, t. IV, n° 13.

Ce numéro, consacré en principe à l'Algérie, contient des notes bibliographiques et des articles utiles à lire. L'histoire ancienne est brillamment représentée par MM. Marec, P.J. André et Baradez.

Quelques précautions auraient permis d'effacer quelques notions contestables. Le Commandant Lehuraux (p. 80) affirme que le vrai nom de Yusuf fut Giuseppe. J'ignore quel fut le nom véritable de ce curieux officier, mais, quand il s'est évadé de Tunis, il a prétendu s'appeler *Tessière.* Il est d'autre part assez hardi d'affirmer que le mot *spahi* vient de l'arabe *sbah :* c'est un mot venu de l'Inde (*cipay*), qui est passé en portugais (sipay) et en turc (sipâhi).

Quant à l'article sur le Musée Franchet d'Esperey, il est malheureusement semé d'erreurs. Nous y apprenons par exemple que le dey Hussein a reçu le Général de Bourmont, l'embrassa affectueusement et l'invita à déjeuner. Le Commandant Martin est un habile prestidigitateur. Cette fois-ci c'est un gros canard qui sort de sa boîte.

Emerit.

Général Yves de Boisboissel. — *Peaux noires et cœurs blancs,* 2e édition, Paris, Peyronnet, 121 pages in-12.

Tantôt avec une pointe d'humour, tantôt avec une profonde émotion, le Général de Boisboissel, dont nous connaissons le beau talent, nous présente de petits récits épiques, dont les héros sont d'humbles tirailleurs noirs. Il souligne la bonté, la résignation et le dévouement de ces vaillants soldats, employés souvent dans des pays trop différents du leur pour qu'ils n'en souffrent pas terriblement : sables du désert, langue de terre infernale de Gallipoli, boues de Champagne ont été arrosés de leur sang et ont servi de théâtre à leurs exceptionnelles misères. Quelle bonne pâte humaine la France a trouvée dans cette Afrique noire, où elle a extirpé l'horrible plaie de l'esclavage. Mais je ne peux m'empêcher d'ajouter : Que ne l'a-t-on protégée contre les marchands d'alcool qui actuellement sèment sur la côte de l'A.O.F. la folie et la mort !

M. E.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1954.

I

Archéologie préhistorique

La recherche préhistorique s'est cantonnée, en 1954, dans un petit nombre de gisements ; mais les fouilles souvent considérables qui y ont été effectuées ont donné des résultats particulièrement importants et dans un cas, celui du chantier de Palikao, exceptionnels.

Département de Constantine

M. C. Arambourg, Professeur au Muséum National d'Histoire naturelle, a fait une nouvelle campagne de fouilles dans le gisement archéologique et paléontologique de l'Aïn Hanech, au N. de Saint-Arnaud. Ce gisement est considéré comme le plus ancien du monde entier où se manifeste une industrie humaine.

M. G. Camps a fait, en collaboration avec M. A. Berthier, Directeur du Musée de Constantine, des recherches dans les Dolmens de Bou-Nouara et il a fouillé un abri sous roche voisin. Il a également découvert plusieurs gisements du type « escargotière » dans la région de Colbert et fait des récoltes importantes à l'Aïn Boucherit (N. de Saint-Arnaud).

M. Laplace-Jauretche, boursier de recherches préhistoriques en Algérie, a fait une deuxième campagne de fouilles dans la région de Canrobert. Il a découvert en particulier une inhumation préhistorique extrêmement intéressante. A Constantine même, sur le plateau de Mansourah, il a trouvé un important gisement de Paléolithique inférieur qui fera l'objet de recherches systématiques en 1955.

M. Richaud a poursuivi l'inventaire des gisements préhistoriques de la région de Chéria.

M. Dumas a entrepris une reconnaissance analogue aux environs de Biskra.

Département d'Alger

M. J. Tixier a entrepris l'étude de la région de civilisation capsienne qui entoure Ouled Djellal.

M. P. Bellin a reconnu divers gisements préhistoriques et des stations de gravures rupestres au S. de Djelfa.

M. Lorcin, boursier de recherches préhistoriques en Algérie, a fait une deuxième campagne de fouilles dans la grotte du Cap Ténès. Ses recherches ont été malheureusement interrompues par les tremblements de terre.

Département d'Oran

M. P. Cadenat a repris ses fouilles de Columnata (Waldeck-Rousseau).

M. G. Camps a reconnu un gisement récemment découvert près de Beni-Saf.

M. G. Vuillemot a exploré les îles bordières (Rachgoun, Ile Plane, Grande Habiba).

Le Professeur Arambourg, chargé de mission par le Gouvernement Général de l'Algérie, a fait, en collaboration avec M. Hoffstetter, du C.N.R.S., et avec l'aide efficace de M. R. Le Dù, Directeur de la circonscription archéologique de Mascara, des fouilles considérables dans la sablière de Ternifine (Palikao). Ces recherches, conduites avec l'aide technique du service de l'Hydraulique, ont permis la découverte d'une faune fossile très riche (en particulier un crâne intact d'Eléphant atlantique), d'une industrie humaine primitive et de deux mandibules ayant appartenu à des êtres proches des célèbres Pithécanthropes. La découverte de cet *Atlanthropus mauritanicus* est l'une des plus importantes qui ait jamais été faite dans le domaine de la Paléontologie humaine. Des travaux préparatoires ont été effectués en prévision de nouvelles recherches en 1955.

Territoires du Sud

Les Sahariens ont poursuivi l'inventaire des gisements préhistoriques et des stations d'art rupestre. De nombreux documents ont été remis au Musée du Bardo, en particulier par le Colonel Thiriet, Commandant le Territoire des Oasis.

Le classement des gisements préhistoriques a été poursuivi : Ternifine (arrêté du 23 janvier 1954), El Cuartel (arrêté du 23 mars 1954).

Musée et laboratoire du Bardo

La modernisation des salles de Préhistoire a été continuée par la mise en place de vitrines métalliques dans les salles III et IV. Cette dernière a été installée et groupé les collections sahariennes. Lorsque l'installation électrique aura été achevée ainsi que la mise en place des objets dans la salle III, le Musée de Préhistoire pourra être à nouveau ouvert au public.

Comme les années précédentes, les étudiants en Préhistoire de l'Université ont apporté leur concours au classement des collections et à l'inventaire des 1.500 tiroirs des réserves. Ce travail minutieux ne sera achevé que dans plusieurs années.

Parallèlement à la réinstallation du Musée, le Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques a développé ses activités. Il s'est agrandi d'une deuxième salle de travail et de classement et a mis au point des techniques de conservation et de restauration de documents. Sa bibliothèque, quotidiennement fréquentée par les étudiants, s'est enrichie grâce surtout aux échanges avec Libyca (t. II, 1954) : 34 pays d'Europe, Afrique, Asie, Amérique et Australie font ainsi le service de 147 publications scientifiques (115 en 1953).

Le Laboratoire a également publié un mémoire de l'Abbé Breuil, membre de l'Institut, sur les Peintures rupestres du Tassili-n-Ajjer, dont le texte sera reproduit dans les Actes du IIe Congrès Panafricain de Préhistoire (Alger, 1952), qui sortiront des presses au printemps de 1955.

LIONEL BALOUT.

II

ARCHÉOLOGIE PUNIQUE, ROMAINE ET CHRÉTIENNE.

Les difficultés que traverse l'Algérie depuis le début de novembre ont évidemment gêné l'activité de certains chantiers comme Timgad et Lambèse. Grâce à l'inlassable dévouement et au courage des directeurs de fouilles et de circonscriptions archéologiques, qu'on ne saurait trop louer en ces circonstances particulièrement délicates, grâce aussi à l'heureuse collaboration des Services des Antiquités et des Monuments Historiques, des résultats appréciables ont pu être obtenus et des progrès ont été réalisés dans la connaissance du passé de l'Afrique.

A. — Archéologie

Département d'Oran

St-Leu (*Portus Magnus*).

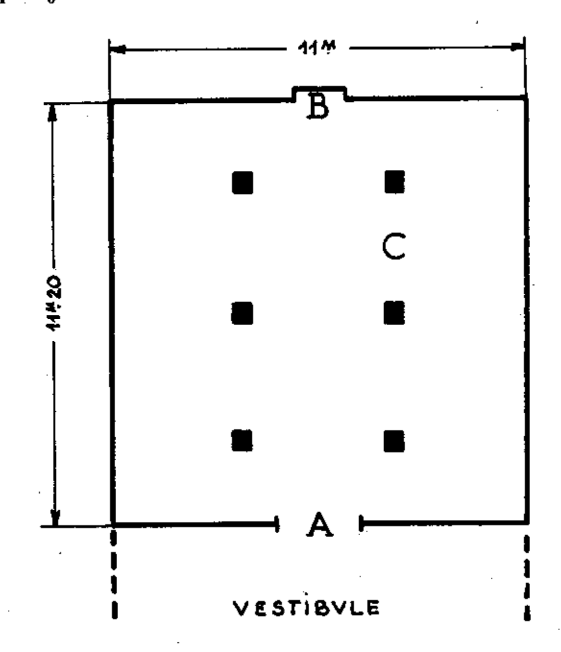
Mme Vincent a pu achever du côté de l'Est le déblaiement du *decumanus*, du moins jusqu'à la limite actuelle de la zone archéologique. Une propriété privée et des constructions de basse époque empêchent de poursuivre la fouille.

L'entreprise principale a consisté dans le dégagement d'une place qui est probablement le *Forum*. Après des travaux préliminaires indispensables (enlèvement de pierres et de déblais, sondages, etc...) un début de fouille systématique a fourni les résultats suivants. La place, rectangulaire, mesure environ 300 mètres carrés. Elle était bordée de bâtiments à l'Ouest et au Sud. Du côté du Nord, sur la crête qui domine la mer, paraît avoir existé un portique appuyé sur un épais mur de soutènement, qui permettait aux promeneurs de jouir du spectacle de la baie d'une manière plus favorable qu'à Tipasa par exemple, où du Forum la vue sur la mer était jadis en grande partie bouchée par le Capitole. Les vestiges de ce portique gisent au pied du mur de soutènement : bases, chapiteaux, colonnes, dont plusieurs sont stuquées et décorées en creux de filets parallèles. Du côté de l'Est, la place est bordée par un grand mur, du haut duquel partait le *decumanus*, qui par conséquent desservait un quartier surélevé par rapport à la place. Enfin — particularité notable — le sol de la place était bétonné et non dallé. Des sondages y ont révélé de point en point et disposés sur une même ligne, des regards sur un canal souterrain aménagé avec soin, qui après avoir traversé le sous-sol du portique aboutit dans un puits au pied du mur de soutènement. De ce puits qui contient de la caillasse, du charbon et du sable (qui ont pu faire office de filtre) le canal débouche à un niveau inférieur et se dirige vers le réservoir d'un fortin, jusqu'ici inexploré. On peut se demander si, dans une région pauvre en eau potable, la place publique n'était pas aménagée en *impluvium*.

Du côté Ouest, un nouvel édifice a été dégagé presque en face du temple, mis au jour dans les années précédentes. Son plan est à peu près carré (11 m, 20 × 11 m) et orienté Est-Ouest, comme le temple lui-même.

L'entrée (A), large de 2 m, 20, est à l'Est, précédée d'un vestibule, encore en partie sous terre. Dans l'axe de l'entrée, une niche rectangulaire (B) est creusée dans le mur opposé,

à l'Ouest. Six piliers (trois de chaque côté, distants de 2 m, 90) délimitent trois nefs. A défaut d'inscription permettant une identification précise, on peut penser sous toutes réserves à la basilique judiciaire (?).



Dans la XIIIe circonscription archéologique (Oran), Mme Vincent a visité et surveillé les sites antiques d'*Aquae Sirenses* (Bou Hanifia) et de *Regiae* (Arbal). A Damesme, de nouvelles constructions menacent les vestiges du petit port romain, qu'on s'emploie à conserver.

Lamoricière (*Altava*).

M. P. Courtot a continué l'exploration du site avec l'aide de M. P. Pouthier, membre de l'Ecole française de Rome, chargé d'une mission archéologique par le Gouvernement Général de l'Algérie du 9 octobre au 6 novembre 1954. Les recherches ont été effectuées dans trois secteurs différents :

D'abord dans la partie du rempart Nord située dans le prolongement du *Cardo Maximus*. Ce rempart est constitué par un mur de 1 m, 30 à 1 m, 40 d'épaisseur, en petit appareil relié au mortier de chaux et de facture très soignée. Un mur parallèle au précédent se trouve à trois mètres de lui vers l'intérieur ; des murs transversaux le relient et délimitent des pièces de largeurs variables. Aucune ouverture n'apparaît vers l'Ouest mais seulement une tour rectangulaire qui a servi de magasin,

d'où la présence des *dolia* signalés l'an dernier. Sans doute est-ce là une des *turres* mentionnées dans l'inscription datée de 349-350 et publiée dans le *Bulletin de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1935, p. 193-197.

Le Quartier adjacent à la partie Nord-Est du *Cardo Maximus* a été également fouillé : on peut y reconnaître des maisons d'habitation et des boutiques. Au Nord du *Cardo*, une large voie transversale, large de 5 m. 20 le coupe ; elle est bordée d'un pressoir à huile, le troisième retrouvé à *Altava*. A l'Est du pressoir, une vaste cour rectangulaire appartenant à un ensemble de basse époque a livré une lampe chrétienne, dont la décoration rappelle, à quelques détails près, celle de la lampe de Tipasa, publiée dans *Libyca*, II, 1er sem. 1954, p. 262. Au Nord du pressoir, une autre cour rectangulaire rejoint les constructions dégagées lors des premières fouilles de 1952-1953.

Les résultats les plus intéressants ont été obtenus dans la fouille du rempart Est dont le tracé exact a pu être restitué ; son épaisseur varie de 1 m. 30 à 1 m. 60 et il est parfois doublé d'un deuxième mur, intérieur, de 0 m. 60 d'épaisseur. Le rempart est bordé de bâtiments à usage commercial, d'époque tardive également, et d'un établissement industriel fort complexe, composé d'une plate-forme bétonnée, de trois bassins, d'une cour de 9 m. sur 3 m. et d'un puits avec canalisation, dans le fond duquel se trouvait une épaisse couche de chaux grasse très pure. Son emplacement était recouvert de déblais d'argile jaune et rouge et de charbons. Contiguës à la « salle au puits », d'autres pièces ont livré des *dolia* et un fragment de *catillus*.

On est frappé à la fois par l'époque très tardive et par le caractère exclusivement industriel ou commercial de tous les édifices découverts depuis trois ans dans les fouilles d'*Altava*, qui paraît bien avoir été, au Bas-Empire, un centre économique important dans l'Ouest de la Maurétanie.

Toute l'épigraphie datée que livrent les fouilles est de très basse époque, ce qui en renforce d'ailleurs l'intérêt. En 1954, deux nouveaux fragments d'épitaphes sont datés du Ve s., tandis qu'une trouvaille fortuite dans une vieille maison en démolition fait connaître une inscription, malheureusement brisée, qui fut gravée par la cité d'*Altava* (on lit VENSIUM pour [*Alta*] *vensium*) pour le salut de deux empereurs (on lit D.D.N.N.) qui, d'après la paléographie et par comparaison avec d'autres inscriptions datées avec précision [1], sont sans doute Honorius et Théodose II (408-423). Cette épigraphie tardive pose le problème de l'étendue et de la durée de la

(1) Cf. *C.I.L.* 9834 et *B.S.G.A.O.*, t. 60, 1939, p. 43.

domination romaine dans la Maurétanie occidentale à la fin du Bas-Empire.

Dans la XIVe circonscription archéologique (Lamoricière) qu'il dirige, M. Courtot a signalé la découverte, à trois kms à l'Est de Ténira, d'un milliaire de Septime-Sévère, qui indiquait la distance de XII milles à partir d'une localité dont le nom a disparu mais qui devait être *Kaputtasaccorae* (Chanzy). Dans la région d'Aïn-Témouchent plusieurs inscriptions ont également été signalées.

Dans la XVe circonscription archéologique (Tlemcen), M. E. Janier a signalé de nouveau la découverte à Damous, sur la rive droite de la Tafna (*Atl. Arch.*, f^e 30, n° 11) d'une inscription funéraire. C'est le sixième texte livré par ce site, dont on ignore toujours le nom antique. Dans la région même de Tlemcen, à Agadir, quelques recherches ont été dirigées par M. Janier à la suite de la mise au jour d'un caisson funéraire inscrit portant le nom de Valerius Africanus. Elles ont permis de retrouver dans le voisinage quatre nouvelles inscriptions funéraires.

L'Île de Rachgoun (*Atl. Arch.*, f^e 31, n° 3) a bénéficié des diligentes recherches de M. G. Vuillemot. On sait l'attrait que représentaient les îles bordières pour les Puniques qui installèrent ici, dans la partie sud, une petite cité : des bases de murs appartenant à des maisons et réparties sur plusieurs niveaux superposés avaient été dégagées l'an dernier. Cette année c'est la nécropole qui a été fouillée, à l'extrémité nord de l'île, près du phare. Il s'agit d'un cimetière à incinération, avec traces exceptionnelles d'inhumation ; dans ce cas les ossements reposent tantôt directement sur le roc, tantôt dans des jarres. Une centaine de dépôts ont été recueillis ; ils révèlent un matériel assez pauvre, mais original, qui consiste essentiellement en poteries : urnes cinéraires, fioles et bols à offrande, œnochoés, poteries modelées, armes, bijoux et amulettes. L'ensemble est datable au premier examen du VIe siècle avant notre ère.

Aux Andalouses (*Atl. Arch.*, f^e 20, n° 7), où M. Vuillemot a déjà travaillé les deux années précédentes, une dizaine de sépultures à fosses ont été retrouvées ; elles sont plus récentes que les tombes à incinération découvertes antérieurement au nombre d'une centaine. De l'examen de leur mobilier découle l'impression que la nécropole a été utilisée de la fin du IVe s. jusqu'à la fin du IIe s. av. J.-C. D'autre part ce mobilier (poteries, armes) atteste la constance des rapports qu'ont entretenus les habitants de la cité des Andalouses avec les populations de l'Espagne.

Ces deux chantiers ont permis ces dernières années des découvertes assez importantes pour laisser entrevoir dans l'Ouest de l'Afrique du Nord un aspect nouveau de la civilisation punique, que les influences ibériques permettent de qualifier plus précisément d'ibéro-punique. Les recherches seront poursuivies et amplifiées.

Dans la XVIe circonscription archéologique (Tiaret), M. P. Cadenat a signalé plusieurs trouvailles. La plus importante a été faite à Aïn-Sarb (près du n° 12, *Atl. Arch.*, f° 33) par M. J. Domeck dans une propriété qu'il exploite à proximité de la route de Tiaret à Prévost-Paradol, à une dizaine de kilomètres de ce dernier centre. Il s'agit d'une demeure rurale, sans doute de basse époque, dont le tracé de la cour intérieure est marqué par des alignements de gros blocs qui constituent le soubassement d'une colonnade : sept bases — la plupart en place — un fût de colonne et un chapiteau constituent des éléments du portique. A l'intérieur, le sol est grossièrement bétonné, tandis qu'au centre, une pierre cylindrique trouée permettait l'écoulement des eaux dans un petit canal souterrain. Notons enfin que plusieurs fragments de corniche en plâtre mouluré et sculpté de denticules ont pu être recueillis ainsi que de menus débris d'enduit peint.

De Waldeck-Rousseau, provient une inscription doliaire très abîmée ; d'Aïoun-Sbiba (*Atl. Arch.*, f° 33, n° 34) une inscription malheureusement brisée qui mentionne un .... *Victor V(ir) e (gregius) proc(urator) praeses prov(inciae) Maur(etaniae) Cae(sariensis)* ....., deux milliaires de Gordien et de Philippe, une inscription chrétienne, certainement donatiste, et une inscription doliaire en cursive. Ces deux derniers documents ont été découverts par M. P. Salama qui les publiera prochainement.

Signalons enfin que des fouilles privées entreprises sans autorisation à Mina (*Atl. Arch.*, f° 21, n° 36) ont été arrêtées ; elles ont révélé des vestiges (pans de murs, citerne) d'assez belle apparence pour qu'on attende de ce site — qui couvre plusieurs hectares — d'intéressantes découvertes, le jour où des recherches pourront y être entreprises sous un contrôle autorisé et compétent.

Département d'Alger

Dans la XXe circonscription archéologique (Ténès), M. J. Coco a dirigé des recherches en deux endroits. Au Guelta elles ont porté sur une importante installation industrielle composée d'une plate-forme bétonnée, entourée sur trois côtés de neuf cuves. Dans l'une d'elles il y avait encore sur 0 m. 20 d'épaisseur une matière brunâtre pulvérulente, contenant en abondance des débris de cartilages, des arêtes et des écailles de poissons. Il semble bien qu'on se trouve en présence, comme en tant d'autres points du littoral, d'une fabrique de *garum*, installée en un point de la côte qui reste aujourd'hui particulièrement poissonneux. Une citerne couverte, aménagée à proximité, fournissait sans doute l'eau nécessaire à la fabrication. Près de l'orifice de cette citerne, une pierre recouvrait un petit trésor de 119 monnaies, malheureusement très abîmées mais parmi lesquelles dominent les pièces du IVe s., de Constantin, en particulier.

D'autre part, une prospection au douar Talassa, entre Cavaignac et Tarzout, a révélé l'existence d'une agglomération romaine de 6 à 8 hectares, et dans les massifs montagneux des environs de nombreux et curieux vestiges antiques : rochers sculptés, inscription en relief, pressoirs à huile avec bassins creusés dans le roc, etc... C'est un très utile travail qu'a entrepris là le directeur de la circonscription.

Dans la XXIIe circonscription archéologique (Téniet-el-Haâd), M. P. Salama, qui en assure la surveillance, a poursuivi la prospection entreprise depuis 1952 entre Téniet-el-Haâd et la limite du département d'Oran. Il y a relevé : 1° à 4 kms d'Aïn-Toukria (*Atl. Arch.*, f° 23, n° 27), à gauche de la route nationale 14, une borne milliaire de Constantin et de ses fils, surmontée d'un chrisme (333-337) : elle a été transportée à Aïn-Kebaba chez M. Forzy ; 2° 600 mètres plus loin, sur un mamelon, au lieu dit M'Derrag, les vestiges d'un fortin romain de 25 m. sur 20 environ, construit en pierres de taille, dont beaucoup à bossages. Par sa situation, il devait surveiller la voie qui longeait le pied de la colline ; 3° à 2 km, 500 au Sud-Ouest d'Aïn-Kebaba, vers Tiaret, une borne milliaire de l'empereur Julien, qualifié de *victor ac triumphator semper Augustus* ; elle est déposée chez M. Pierre Forzy, qui a recueilli en outre dans son jardin un grand nombre de pierres et d'objets provenant des ruines voisines signalées jadis par Waille et La Blanchère ; 4° à Aïn-Ouaba (*Atl. Arch.*, f° 23, n° 14) une colonne milliaire encore indéchiffrée ; 5° à gauche de la piste qui mène de la Route Nationale 14 au Bordj des Beni Lint (*Atl. Arch.*, f° 23, n° 13) un milliaire complètement illisible.

CHERCHEL (*Caesarea*).

L'activité essentielle de M. Gazagne, directeur des fouilles, a porté sur l'amphithéâtre. Le dégagement de l'arène a donné plusieurs blocs peints sur plusieurs couches superposées, que l'on s'efforce de conserver. A 45 mètres du monument, vers le Nord, une série de cases et de petites pièces s'aligne sur 200 mètres de long ; peut-être servaient-elles de cages à fauves.

Sur le plateau qui s'étend au sud de Cherchel, neuf tombeaux romains ont été fouillés ; ils étaient fermés par des portes à glissières et leurs murs intérieurs creusés de petites niches aménagées pour abriter des urnes cinéraires, malheureusement disparues. Enfin le sol du Parc Bocquet a livré encore plusieurs monnaies, quelques fragments d'inscriptions et une petite tête de satyre d'assez belle facture.

Dans la Ire circonscription archéologique (Cherchel), M. Gazagne a poursuivi un utile travail de prospection, qui lui a permis de relever plusieurs inscriptions funéraires et de ramener des stèles et des caissons au Parc Bocquet, où s'installe petit à petit un Musée lapidaire.

TIPASA.

Sous l'impulsion du Colonel J. Baradez, directeur des fouilles, les recherches ont été activement poursuivies dans trois secteurs différents :

1° Secteur oriental. On se souvient qu'une église vouée aux « bienheureux martyrs Pierre et Paul » a été découverte en 1950, accolée au rempart Est. Une reprise de la fouille à l'intérieur de l'église a montré que son sol recélait, outre plusieurs tombes — certaines en jarres et sous tuiles — le squelette d'un enfant disposé dans une amphore et surtout deux sarcophages encore scellés. L'un se trouve dans la nef centrale, à peu près dans l'axe de l'édifice et à l'emplacement présumé de l'autel ; l'autre, dans la nef latérale droite, porte une brève inscription. L'examen minutieux des fondations établies sur un sol rocheux à des niveaux différents et posées parfois sur des tombes, et d'autre part l'étude de certains détails de construction permettent de fixer maintenant avec plus de précision la chronologie des réfections et des agrandissements de l'église.

D'autre part, la portion du rempart Est comprise entre la route nationale Alger-Tipasa et la porte secondaire de l'Est apparaît désormais sur toute sa hauteur (de 2 à 4 mètres) et avec tous ses éléments, sa tour parallélépipédique et le curieux ouvrage en pierres taillées qui permet le passage d'un oued à travers le mur d'enceinte. Notons encore à proximité de ce rempart la découverte de plusieurs fours à chaux antiques qui remontent peut-être à l'époque de sa construction, sous Antonin le Pieux (146-147).

Enfin la fouille des tombes païennes qui, de plus en plus nombreuses, apparaissent mêlées aux tombes chrétiennes dans la grande nécropole de l'Est a fourni un intéressant mobilier et un bijou d'or.

2° Secteur occidental. La porte de *Caesarea* et ses environs ont fait l'objet de recherches importantes, qui ont permis de préciser et de rectifier les plans levés d'après des sondages partiels. Une porte secondaire et un escalier d'accès à la tour Nord doivent être ajoutés ; de même un égout collecteur qui borde puis traverse la voie romaine de Césarée et enfin passe à travers le rempart. Entre la porte et le théâtre, le *decumanus*, à son extrémité, se trouve flanqué d'un grand bassin en fort bon état de conservation et d'un magasin qui s'est installé là après la destruction de l'enceinte, en réutilisant des matériaux antérieurs : plusieurs *dolia*, des amphores, des mortiers et des moulins constituaient les réserves et les instruments de travail d'un tipasien de basse époque.

3° A l'amphithéâtre, a été retrouvée près de la porte sud une nouvelle inscription : c'est la stèle d'un soldat de l'*Ala I^a^ Britannica miliaria*, le quatrième document relatif à des ailes de cavalerie détachées de l'armée de Pannonie dans le corps expéditionnaire, qu'envoya Antonin le Pieux en Maurétanie lors des graves désordres de 146-150 ap. J.-C. Elle a été publiée par le Colonel Baradez dans *Libyca*, II, 1er sem. 1954.

D'autre part une fouille effectuée au centre du monument n'a révélé aucune machinerie mais seulement une fosse de 8 m, 20 et peu profonde (1 m, 40). Des mortaises d'encastrement de pièces de charpente sont taillées dans le rocher qui constitue le fond de la fosse.

Dans la IIe circonscription archéologique (Tipasa), le Colonel Baradez poursuit méthodiquement la prospection au sol des voies romaines repérées sur photos aériennes. Ce qui lui a permis par la même occasion de reconnaître trois tombes néo-puniques et un milliaire de date tardive.

RÉGION D'ALGER.

Près de Douaouda-Marine (36 kms à l'Ouest d'Alger), une découverte fortuite a été faite dans la propriété Jourdan, à 300 mètres à l'Ouest du Mazafran. Il s'agit d'un édifice d'une certaine importance et de construction tardive, dans lequel étaient remployées deux bases inscrites : l'une a été gravée par Ti. Cl(audius) Saturninus en l'honneur de sa mère Julia Saturnina, l'autre très abîmée par un martelage systématique semble adressée à Septime-Sévère et à sa famille.

Dans la XXIe circonscription archéologique (*Est d'Alger*) M. P. Salama a contrôlé des recherches d'archéologie sous-marine entreprises à *Rusguniae* (Cap Matifou) par plusieurs groupes d'études. Ces investigations se concentrent surtout autour du petit port moderne de Lapérouse, où un très grand nombre de débris d'amphores a pu être recueilli ; deux

d'entre elles portent des marques gravées à la pointe au bas du col.

Tigzirt (*Iomnium* ou *Rusucurru* ?).

Deux membres de l'Ecole Française de Rome, MM. M. Euzennat et S. Lancel, titulaires de bourses archéologiques du Gouvernement Général de l'Algérie, ont continué les fouilles reprises sur ce site depuis six ans après un long abandon. Elles ont porté cette année sur trois secteurs :

1° Entre le *decumanus* dégagé en 1953, le Fort byzantin et les constructions exhumées en face du Temple du Génie de Rusucurru en 1952, un ensemble complexe mais qui n'offre finalement aucun caractère monumental a été fouillé avec beaucoup de méthode. La disposition des pièces, l'abondance des communications entre elles et la présence de plusieurs objets mobiliers, en particulier deux anses de vase en bronze, incitent à penser à des habitations privées, qui ne furent pas exemptes de remaniements au moins à deux époques différentes. Du côté du *cardo*, on distingue un grand bâtiment rectangulaire de 16 m sur 11, mais mal conservé et profondément remanié. Tout ce secteur a subi le contre-coup de l'édification du puissant fort byzantin qui exigeait à la fois d'abondants matériaux et de vastes dégagements.

2° Au nord du Temple du Génie de Rusucurru, le *cardo* aboutit à une esplanade rectangulaire, dallée et bordée sur trois de ses côtés par une colonnade : on peut y reconnaître le *Forum*, malgré ses dimensions modestes (18 m. de côté environ). La construction soignée de l'ensemble, le style des fragments sculpturaux et le modelé des chapiteaux en particulier permettent de le dater du Haut-Empire, en tout cas d'une époque antérieure à l'édification par les Sévères du Temple du Génie.

Au total, comme le souligne nettement le rapport des fouilleurs, « le bilan est mince. A l'exception des objets signalés plus haut, le matériel dégagé (monnaies frustes et indéchiffrables, débris de poterie courante, jarres communes) est très médiocre. Aucune inscription n'a été relevée. Par suite, le seul repère chronologique sûr pour la zone considérée reste le *decumanus* que l'on peut tenir pour contemporain de la maison de Julius Felix. Antérieur à l'érection du « Temple » de l'époque sévérienne, on le fera remonter aux Antonins ».

3° Des sondages et des vérifications effectués dans la Basilique Chrétienne et dans les constructions voisines ont permis d'apporter des modifications intéressantes au plan et à l'étude

publiés par P. Gavault en 1897. Ces recherches dirigées avec soin dans les nefs, l'abside et les sacristies, dans les annexes (baptistère et thermes — plutôt que teinturerie !) amènent à reconsidérer l'histoire d'un des monuments les plus importants pour l'étude de l'architecture chrétienne en Afrique du Nord. Les résultats en seront publiés dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*.

Taksebt.

Un relevé précis du grand monument de Taksebt a été fait avant qu'il ne disparaisse. Son écroulement, à plus ou moins brève échéance, est bien difficile à éviter !

Département de Constantine

Djemila (*Cuicul*).

Grâce à l'activité de Mlle Y. Allais, directrice des fouilles, aidée de M. Jannet, qui conduit les travaux avec beaucoup de zèle, les recherches effectuées à Djemila ont été fructueuses.

1° Au Quartier de l'Est, où le mur d'enceinte semblait complètement détruit au-delà des 120 mètres mis au jour en 1950-1952, de nouveaux sondages ont montré qu'après une interruption de 4 mètres, il existe encore sur plus de 50 m. en direction Sud-Nord. Conservé sur une hauteur qui varie de 1 m. 20 à 3 m., il présente différents types de construction (tantôt grand appareil, tantôt moellons) qui dénotent des réfections antiques.

Cette fouille a amené la découverte de nombreux objets et de plusieurs inscriptions. Signalons en particulier un fronton triangulaire orné d'une couronne, d'un serpent et de deux bœufs sculptés en acrotères ; une inscription le met en rapport avec un *lacus bovis*. Une très belle stèle dédiée à *Liber et Libera* et décorée de reliefs relatifs à Liber et à Hercule a été trouvée dans ce même quartier ; elle est d'autant plus intéressante qu'elle est datée et que sa date est exactement celle d'une dédicace à Hercule par un prêtre de Liber, trouvée en 1949. Ces deux documents sont commentés par M. J. Carcopino dans un article de *Libyca*, II, 2e sem. 1954.

2° Au Quartier de l'Ouest, le rempart a été également retrouvé, mais très abîmé, de construction fort irrégulière et attestant de nombreuses et hâtives réparations. Il a été dégagé sur 57 m. de long. Entre ce rempart et le mur de soutènement du petit *cardo* ouest, solidement construit en chaînage sur une hauteur de 5 mètres, un cimetière chrétien avait été signalé

l'an dernier. La découverte majeure de 1954 a consisté dans une basilique cimetériale de 45 mètres de long (la basilique de Cresconius mesure 39 m, 50). Comme les autres églises déjà connues de Djemila, celle-ci possède une crypte qui occupe le sous-sol de l'abside et qui paraît bien être la partie primitive de l'édifice. Elle a été aménagée sur la tombe d'un saint — malheureusement anonyme — qui a attiré autour de lui d'autres tombes.

Cette basilique présente des particularités. Alors que la crypte a été traitée avec soin, la construction des nefs est plus maladroite ; la seule colonnade retrouvée, celle qui sépare la grande nef centrale du collatéral Est est faite de matériaux de remploi. L'autre colonnade et le bas côté Ouest tout entier ont disparu, éboulés sur la pente du ravin, comme le haut du rempart sur lequel s'appuie l'édifice. En effet, on n'a pas construit de murs latéraux le long des bas côtés ; on s'est contenté d'utiliser à l'Est le mur de soutènement du *cardo* et à l'Ouest l'ancien rempart. Ces deux murs n'étant pas parallèles, la basilique n'est pas rectangulaire mais trapézoïdale : sa largeur, de 20 m, 50 à l'entrée au Nord-Ouest, n'atteint que 18 m. au bord de l'abside du côté Sud-Est. La nef centrale a 8 m, 50 de large. Ce sont donc les bas côtés qui ont la forme de trapèzes.

D'autre part, comme le souligne le rapport de Mlle Allais, auquel sont largement empruntées ces remarques, si l'utilisation de murs antérieurs dénote un réel souci d'économie, celui-ci se retrouve dans la pauvreté de la décoration : le sol est en béton, et il n'y a ni mosaïque ni sculpture.

Faute de document épigraphique, il est difficile de dater avec précision. L'abondance des pièces de monnaie du IVe s. — surtout de Constantin et de Constance II — semble indiquer que la construction primitive a commencé à la fin du IVe s., mais l'église elle-même est sans doute plus tardive (Ve s.), avec des remaniements de l'époque byzantine.

Toutes les tombes, sous le sol de l'église, dans la crypte ou à l'extérieur du monument, sont du même type : en tuiles, avec couverture en forme de toit à double pente. La présence de cette nécropole à l'intérieur de la vieille ville, dans un quartier qui a été occupé par des maisons d'habitation (cf. les fouilles de 1953) pose un important problème. Au Nord de la basilique, sont installés des bains privés, dépendant d'une maison à cour, ornée d'un grand bassin central. Dans leur dernier aspect, ces bains semblent dater du IVe s. Mais le cimetière s'est agrandi aux dépens de la maison qui est encombrée de tombes.

Une dernière remarque : cette zone n'a pas été incendiée alors que partout ailleurs les traces d'incendie sont très nettes.

Au contraire, des tombes ont été aménagées jusqu'à deux mètres au-dessus du sol de l'église. La coutume d'enterrer au même endroit, une fois l'église abandonnée et ruinée, a donc persisté au Moyen Age, après l'époque chrétienne.

En rapprochant toutes ces observations, on est tenté — mais sous toutes réserves — de reconnaître ici une basilique donatiste, édifiée par une communauté de pauvres gens et respectée des Berbères de la montagne, qui probablement détruisirent la ville en la brûlant, mais conservèrent intact le souvenir du caractère sacré de ce lieu. Ce n'est qu'une hypothèse mais qu'autorisent l'existence bien attestée à Djemila d'une secte dissidente, l'importance du culte des saints chez les donatistes et l'attachement des classes populaires de Numidie à ce schisme.

Diverses restaurations ont pu être exécutées au théâtre, au vieux Forum et autour du Musée. 7.860 visiteurs ont cette année parcouru les ruines.

Dans la IXe circonscription archéologique (Djemila), Mlle Allais a parcouru le site de l'antique *Zaraï* (*Atl. Arch.*, f^e^ 26, n°. 69), où de nombreuses inscriptions subsistent dans le petit village moderne, et exploré les vestiges épars à l'Ouest du Chott-el-Beïda (Kherbet el Kebira : *Atl. Arch.*, n° 58). Les restes de pressoirs sont particulièrement abondants ; ils montrent bien l'importance que présentait la culture de l'olivier sur les Hautes Plaines du Constantinois.

Timgad - Lambèse - Zana.

Malgré les difficultés locales et la fermeture partielle des chantiers, M. R. Godet, directeur des fouilles, a obtenu, grâce à son dévouement, des résultats appréciables.

1° A Timgad (*Thamugadi*), les recherches ont porté sur trois points :

— au-delà du captage de l'Aïn-Morri, décrit dans *Libyca*, II, 1er sem. 1954, les restes d'un bassin avaient été repérés à environ 1 km. du côté du Nord. Il s'agit d'un petit bassin mal conservé, fait de dalles de grès encastrées dans des piliers ; il mesure environ 10 m × 3 m × 0 m, 80. Peut-être est-ce un simple abreuvoir ? En tout cas, il n'a pas de rapport avec le système d'adduction d'eau de Timgad, comme on l'avait pensé avant la fouille. Les conduites qui alimentent la ville romaine passent près de là et une petite dérivation, qui n'a pas été retrouvée, devait alimenter ce bassin, dont le trou de vidange est au Nord.

— au Fort byzantin, des sondages effectués dans les petits thermes qui recouvrent des constructions à l'Est de la piscine

du grand monument du IIIe siècle, ont montré qu'il existait là deux bassins chauds et deux bassins froids.

D'autre part, le démontage des gourbis berbères qui encombraient le centre du Fort a permis de retrouver une inscription impériale datée de la légation de M. Aemilius Macer Saturninus. Enfin, sur la *platea*, dix-neuf colonnes appartenant au portique ont été replacées sur leurs bases.

— au Quartier donatiste, une fouille systématique dans la *memoria* de la cathédrale a révélé devant le sarcophage dit d'Optat l'existence de huit tombes dont deux d'enfants. Trois autres tombes se trouvaient à quelques mètres au Nord de la *memoria*. Il faut noter que deux couches bétonnées, indiquant deux niveaux distincts, recouvraient ces tombes. Parmi le matériel exhumé, signalons une belle lampe et de nombreux débris de verre calciné.

Les ruines de Timgad ont été visitées par 10.583 personnes en 1954.

2° A Lambèse (*Lambaesis*), on a poursuivi le dégagement des Thermes des Chasseurs. Sur les faces Nord et Ouest une galerie de service conduit dans l'angle Nord-Ouest à une salle voûtée qui a pu servir de réserve de bois. Du côté Nord on retrouve le mur méridional d'une grande maison de basse époque. La fouille doit être poursuivie sur les faces Est et Sud, où se trouve sans doute l'entrée de l'établissement.

D'autre part, l'achat du terrain étant enfin réglé, M. Godet a pu commencer la fouille systématique du Camp de 81, découvert en 1951. Les premières recherches au croisement des deux grands axes ont fait apparaître une série de piliers orientés Nord-Sud ; elles sont riches de promesses.

Signalons la trouvaille fortuite, à 200 mètres à l'Est de la porte Septimienne, de la dédicace d'un temple de Caelestis contenant d'intéressants renseignements sur le légat Claudius Gallus et sa famille et, au même endroit, de l'inscription d'un mausolée gravée par L. Egnatius Saturninus pour lui-même et pour sa femme.

3° A Zana (*Diana Veteranorum*), aucune fouille n'a été faite.

CONSTANTINE (*Cirta*).

M. A. Berthier, directeur de la VIIe circonscription archéologique a pu, grâce à la bienveillance du propriétaire, effectuer des recherches à Chabersas, (3 km, 500 au Sud-Est de Constantine) sur le domaine de M. Girard, membre de la Société Archéologique locale. En 1906 y avaient été trouvées deux mosaïques chrétiennes, actuellement exposées au Musée Gustave-Mercier. Elles provenaient d'une chapelle que M. Girard a exhumée en partie ; le compte rendu détaillé de ses travaux vient de paraître dans le *Livre du Centenaire de la Société Archéologique*. Ils seront d'ailleurs poursuivis cette année.

D'autre part, des Thermes occupent une parcelle du même domaine. Deux piscines, l'une en demi-cercle, l'autre carrée sont séparées par une grande salle décorée d'une mosaïque assez bien conservée, où sur un fond richement orné se détachent des médaillons renfermant chacun deux poissons. A la grande piscine de plan carré, pavée de petits cubes de marbre blanc, se trouvent adossées des latrines.

TIDDIS (*Castellum Tidditanorum*).

M. A. Berthier, directeur des fouilles, poursuivant l'exploration méthodique de cette curieuse petite cité berbéro-romaine accrochée au flanc d'un plateau abrupt qui domine les gorges du Khreneg, a dégagé complètement cette année la grotte dite de Vesta, la grande demeure collective installée sur la terrasse supérieure ainsi que tout le secteur situé au Sud de la tour byzantine.

La grotte est entourée de constructions assez confuses, où l'on distingue toutefois sans difficulté deux niveaux : l'un musulman avec des murs de remploi délimitant des sortes de gourbis, et à deux mètres au-dessous des murs d'édifices romains. De l'habitation collective, où de nouvelles salles en bon état de conservation ont été mises au jour du côté Sud, un plan détaillé a été levé, qui permettra une étude de l'ensemble. Dans toute cette zone, comme aussi dans les environs de la tour byzantine, M. Berthier a recueilli des stèles à Saturne ; elles proviennent vraisemblablement du sanctuaire qui couronne le sommet de la montagne où des recherches sont entreprises en ce moment. A ces stèles se trouvait mêlée une dédicace à la *Fortuna Cererum*, fruit d'un vœu du prêtre C. Caecilius Rusticus.

Parmi les objets recueillis, il faut signaler une jolie tête de femme en marbre, une plaque de terre cuite figurant un cheval terrassé par un lion, lui-même dominé par un cheval monté galopant dans les airs, et de nombreuses monnaies.

HIPPONE (*Hippo Regius*).

Grâce à l'activité de M. E. Marec, directeur des fouilles, le chantier d'Hippone continue à fournir régulièrement sa moisson de découvertes. Les gros efforts financiers concentrés depuis plusieurs années sur ce site en vue des manifestations du 16e Centenaire de la naissance de Saint Augustin ont été

couronnés de succès, et les visiteurs français et étrangers, venus très nombreux pendant toute l'année 1954 et plus spécialement lors des cérémonies commémoratives de novembre, n'ont pas ménagé leur admiration. Quant aux spécialistes des études augustiniennes, qui ont parcouru l'Algérie, après avoir participé au Congrès International Augustinien de Paris, la présentation des ruines d'Hippone leur a causé la plus vive impression et leur a permis d'appliquer leur érudition à l'étude de nombreux problèmes archéologiques.

En vue de ces visites, M. Marec s'est efforcé de donner plus d'homogénéité aux divers secteurs de fouilles, encore dispersés et, en dégageant progressivement les rues, de réunir entre eux ces quartiers. Ainsi se précise petit à petit le plan général de la cité.

1° *Le Quartier chrétien* a bénéficié évidemment des travaux les plus importants. Comme le note M. Marec dans son rapport annuel, « il y avait un intérêt urgent à en découvrir les limites, et tout particulièrement celles des constructions très bouleversées qui flanquent à l'Ouest la grande basilique et rejoignent l'enfilade de petites salles rectangulaires qui encadrent la chapelle tréflée. Ainsi se trouverait renforcée la valeur des hypothèses qui inclinent à reconnaître en celle-ci la chapelle de Saint Etienne et du même coup identifié avec la *Basilica Pacis* le vaste sanctuaire antérieurement mis au jour ». Si cette zone reste assez confuse dans ses détails à cause des remaniements postérieurs, et en particulier de l'installation de grossiers tombeaux, le plan de l'ensemble apparaît assez nettement pour qu'on pense à y situer la *domus episcopi*, entourée de ses dépendances (boulangeries, huilerie, etc.) et des bâtiments monastiques qui lui étaient annexés. Une rue dallée, large de 4 m, 25 à 5 m., entoure le quartier chrétien au Nord, à l'Est et au Sud ; elle est en cours de dégagement du côté occidental.

Dans la grande basilique, les mosaïques ont été remises en place d'une manière très heureuse, qui assure l'écoulement des eaux, montre bien les différentes phases de l'histoire du monument et donne une idée du luxe de sa décoration.

Enfin, près du sanctuaire aux cinq nefs qui semble avoir été la basilique donatiste, apparaît maintenant une série de salles rectangulaires qui, par paliers, descendent à 3 m. au-dessous du sol de l'église jusqu'au sable de la plage primitive. Dans ce sable s'enfoncent les fondations de la façade, construite elle-même en pierres à bossage, dont la taille rappelle celle des pierres de grand appareil qui caractérisent l'édifice couramment appelé *Emporium* phénicien. Une des salles a conservé intact son pavement de mosaïques ornementales polychromes ; d'autres n'ont gardé que des fragments.

2° *Au versant Sud du Gharf-el-Artran*, la rue dallée, large d'environ 4 m. qui dessert la partie supérieure de la villa à étages, signalée l'an dernier, a été suivie sur tout son parcours. Suivant un tracé sinueux, elle descend en pente raide vers le Sud-Ouest jusqu'à 3 m. au-dessous de son niveau initial. Là elle rencontre l'angle oriental d'un important monument, où a été retrouvée une intéressante inscription aux *Dii Consentes*. De cette rue s'en détache une autre, qui borde la façade orientale du monument encore en partie enfoui sous des masses considérables de terre. Après cet embranchement, la première voie suit la façade Sud du monument sur une longueur de 12 mètres, après quoi elle est masquée par une galerie voûtée qui a pris appui sur elle. Cette galerie, haute de 4 m., longue de 14 m, 30 et large de 2 m, 65 a dû servir de citerne. Bien que distante des Thermes du Sud de 35 m. seulement, elle ne semble pas avoir été en rapport avec eux.

3° *Forum* et *Théâtre*. Au Forum, la seule nouveauté intéressante consiste dans le dégagement, sur le petit côté Sud de la place, d'un dallage de marbre qui a vraisemblablement constitué une extension de l'*area*. Le travail en est nettement différent. Cette annexe avec trottoir et caniveau couvre une surface rectangulaire de 21 m, 50 sur 16 m. Cinq tronçons de colonnes de marbre et un fragment de socle de statue portant les deux dernières lignes de la dédicace y ont été recueillis.

Au théâtre, des aménagement de détail opérés dans les absides latérales et aux abords du *proscaenium* ont livré des fragments d'inscriptions monumentales et le buste en terre cuite d'un homme en toge.

4° *Les Grands Thermes*. Cette année a vu l'achèvement de la démolition des vastes dépendances de l'immeuble Dubourg, ce qui a permis de constater que, pour sa construction en 1840, on s'était servi non seulement de tous les matériaux récupérés sur place, mais qu'en outre on avait utilisé les fondations romaines et comblé les vestiges subsistants. Après cette destruction réapparaissent de nouvelles salles chauffées et une nouvelle piscine rectangulaire. Sur le grand côté Ouest, long de 50 m., le trottoir et le caniveau du péristyle sont intacts, tandis que sur le côté Sud, ils ne sont conservés qu'en partie, encadrant ainsi une vaste salle qui fut probablement le *palaestrium*. Le plan de cette salle n'est pas parfaitement rectangulaire ; sa limite Sud est oblique parce qu'elle s'appuie à 3 m. de profondeur sur les puissantes fondations en pierres à bossage d'un mur antérieur aux Thermes. Ce mur, identique aux parois de l'*emporium*, suit la même orientation qu'elles et n'en est sans doute que le prolongement. On voit combien se multiplient les découvertes de vestiges qui ont appartenu

à l'Hippone préromaine. Malheureusement très dispersées et fragmentaires, elles ne permettent encore aucune conclusion. Il faut se contenter pour l'instant d'en lever le plan précis, en espérant que des trouvailles ultérieures lèveront un coin du voile qui couvre les origines de la ville.

Le travail le plus important et le plus délicat réalisé aux Thermes a consisté dans la consolidation des voûtes du couloir souterrain ; ce qui a permis de dégager, intacte sur 3 mètres de haut, une chaufferie avec sa bouche de tirage et sa cheminée d'évacuation. On possède là un exemple — assez rare et complet — des installations de chauffage et des salles de service des Thermes.

Dans la VIe circonscription archéologique (Bône), M. Marec signale que dans la Commune Mixte de l'Edough, à la limite du douar Reguegma et du douar de la Cheffia, un incendie de forêt a fait connaître tout un ensemble de ruines jusqu'ici inconnues. Elles se situent à 0 km, 500 au Sud-Sud-Ouest du confluent de l'oued Kebir et de l'Oued-Soudan, à mi-distance des n°s 243 et 244 de la feuille 9 de *l'Atlas Archéol.* de S. Gsell. En 1949, plusieurs documents y avaient été relevés ; deux autres inscriptions libyques et deux sarcophages y sont maintenant visibles.

Philippeville (*Rusicade*).

M. H. Vertet, directeur de la XIe circonscription archéologique, a pu rassembler des débris d'amphores recueillis lors de fouilles sous-marines entre le phare et la jetée de Stora (*Atl. Arch.*, f^{e} 8, n° 194). Mais sa principale activité a consisté dans la prospection de la région de Philippeville, ce qui lui a permis de noter :

— le tracé des routes romaines aux environs d'El-Arrouch.

— route de Philippeville à Stora : trois mausolées, des tombes à tuiles et un sarcophage en marbre blanc.

— Stora : une tête en calcaire d'homme abondamment barbu et moustachu, trouvée dans les fondations de l'école.

— El-Meridj : plusieurs mausolées.

— au Filfila (*Atl. Arch.*, f^{e} 9, n° 2), un captage où un début de fouille a livré un fragment d'autel en marbre. Une étude des aqueducs de *Rusicade* est en préparation. Sur la face Est du Filfila, près de Besbès a été trouvée une borne des *a(gri) a(ccepti) c(irtensium)*, datée du règne d'Hadrien.

— à la Robertsau (f^{e} 9, n° 40), plusieurs vestiges romains, une stèle funéraire ornée du croissant.

— *Paratianis ?* (f^{e} 9, n° 4) : une nécropole et, au bord de la mer, une mosaïque à décor de cercles entrelacés.

— près de Condé-Smendou : plusieurs pierres inscrites, dont une borne milliaire de l'empereur Philippe.

— près de Raz Elma : vestiges d'une exploitation agricole avec aqueduc, nécropole à tuiles, sarcophages.

Khamissa (*Thubursicum Numidarum*) et Madaure (*Madauros*).

Les crédits alloués à M. G. Sassy, directeur de la IVe circonscription archéologique, ne lui ont permis d'effectuer que des travaux d'entretien et de nettoyage des ruines. Tant à Khamissa qu'à Madaure des fouilles seraient pourtant bien intéressantes à reprendre.

Guelma (*Calama*).

Le docteur G. Jouané, directeur de la Ve circonscription archéologique a signalé la découverte à Aïn-Nechma, dans la propriété de M. Guyesse, d'un lot important d'inscriptions funéraires. Leur intérêt vient de la fréquence des noms indigènes, tels Borocia, Vartilam, etc... Plusieurs inscriptions libyques proviennent du même site.

Tébessa (*Theveste*).

M. E. Sérée de Roch, directeur de la IIIe circonscription archéologique, a poursuivi en 1954 le sauvetage de nombreuses mosaïques qui, maintenant mises en caisses, attendent pour être exposées la construction d'un Musée. Signalons parmi elles une grande mosaïque à motifs géométriques et la mosaïque dite de Penthésilée. Plus de cent mètres carrés restent encore à déposer.

D'autre part la fouille de l'amphithéâtre, partiellement décrit par le capitaine Moll en 1859, a pu être entreprise. Les premiers résultats (voûtes, portes monumentales, galeries, fragments de sculptures et d'inscriptions) sont extrêmement encourageants et permettent d'espérer de belles découvertes.

Déployant une louable activité, M. Sérée de Roch a parcouru sa circonscription dans des conditions souvent difficiles. Ces inspections lui ont fourni l'occasion de recueillir divers documents archéologiques : stèles, sarcophages et inscriptions.

Enfin, c'est avec sa collaboration, que M. J.-P. Boucher, ancien membre de l'Ecole Française de Rome, assistant à la Faculté des Lettres de Lyon, a pu mener à bien une quatrième campagne de fouilles à *Tébessa-Khalia*, au Sud-Ouest de Tébessa. Elle lui a permis de rattacher l'ensemble industriel dégagé lors des campagnes précédentes à la grande basilique à trois nefs. Plusieurs salles, dont l'une tapissée de mosaïque, s'ordonnent autour d'une rue. D'autre part la découverte d'une grande inscription, malheureusement très martelée et de déchiffrement particulièrement difficile, a attiré de nouveau l'attention de M. Boucher sur la salle ronde, voisine des Thermes, dont l'identification pose toujours un problème délicat.

B. — Musées Archéologiques et Musées Communaux dont les collections appartiennent a l'Etat

Oran. — La présentation du Musée a été améliorée par la suppression de vieilles vitrines en bois et la disposition des objets dans de nouvelles vitrines murales. Un nouveau catalogue, rendu indispensable par les acquisitions des dernières années et en particulier par l'abondant apport de céramique et d'objets divers provenant des fouilles de *Portus Magnus*, est en préparation.

Cherchel. — Les secousses sismiques ressenties dans l'Algérie occidentale depuis septembre 1954 ont occasionné quelques dégradations sans gravité. Un gros progrès a été réalisé dans la présentation des sculptures et des mosaïques par la pose de petites plaquettes en plexiglass gravé.

Tipasa. — Trois mosaïques ont été installées — l'une au sol, deux autres sur les murs — dans le nouveau Musée de Tipasa, qui sera inauguré en 1955. Des vitrines ont été mises en place et de nombreux objets (bronze, poteries, verreries) présentés selon les méthodes modernes.

Alger. — Mme Alquier, conservatrice du Musée, a entrepris la réorganisation de la salle chrétienne qui offre maintenant plus d'homogénéité et plus d'ordre, effort d'autant plus méritoire que le Musée souffre d'une fâcheuse exiguïté. Les collections numismatiques se sont enrichies par l'achat de l'importante collection Beugnot de Saint-Seine dont le fond est constitué par une partie de la collection Charrier : au total 1.302 pièces, parmi lesquelles une série monétaire de Numidie et de Maurétanie d'un intérêt exceptionnel, puisqu'elle contient des exemplaires très rares, uniques même. Quant aux deniers, qui jusqu'ici faisaient à peu près défaut au Musée Stéphane Gsell, ils donnent une idée assez exacte du monnayage d'argent du Ier au IVe siècle. Et les bronzes forment un instrument de travail de premier ordre pour les études d'iconographie. L'ensemble constitue donc une acquisition de grande valeur.

Djemila. — Bien des travaux de restauration seraient à effectuer ; des mosaïques s'abîment dangereusement. L'insuffisance des crédits inscrits au budget extraordinaire est une catastrophe pour certains Musées, dont la conservation cause de graves inquiétudes.

Fouiller est bien. Conserver est indispensable.

Sétif. — Le Musée lapidaire du Jardin d'Orléans est maintenant entouré d'une clôture posée par les soins de la Municipalité. Quant au petit Musée, installé dans un local du Lycée E. Albertini, il s'est enrichi d'une pièce d'or à l'effigie de Zénon l'Isaurien et de 160 petits bronzes de Claude II, Valentinien, Gratien et Théodose, provenant de la zone Sud-Est de la ville.

Timgad et Lambèse. — Aucune nouveauté à signaler. Et pourtant le Musée de Timgad mériterait un meilleur sort : les sculptures attendent toujours leur installation et les portiques extérieurs leur aménagement !

Constantine. — Le Musée Gustave Mercier, dont la salle de Tiddis a été inaugurée à l'occasion du Centenaire de la Société Archéologique locale, s'est enrichi de plusieurs documents trouvés dans les fouilles du *Castellum Tidditanorum*.

Bône. — Le Musée a reçu la mosaïque des Quatre Néréides, retrouvée en 1952, et le sarcophage du combat des Amazones qui depuis longtemps était exposé aux intempéries. Le célèbre trophée de bronze a été soigneusement restauré par M. P. Hamelin. D'autre part les collections se sont enrichies de tout le matériel découvert au cours des fouilles de l'année : lampes de toutes époques, surtout chrétiennes, épingles d'os et d'ivoire, styles, fibules de bronze, boucles de ceintures, bracelets, bagues, verreries, hameçons, etc... Les monnaies sont toujours abondantes ; ce sont pour la plupart des petits bronzes parmi lesquels on a reconnu Micipsa, Masinissa et presque tous les empereurs depuis Auguste jusqu'à Constance III. A quoi il faut ajouter trois curieuses petites médailles chrétiennes.

Mais il y a lieu de répéter avec force ce qu'on a déjà signalé : tel qu'il est, le Musée d'Hippone est indigne des ruines dès maintenant exhumées et des grands souvenirs qui s'y rattachent. Quatre salles encombrées et incomplètement installées sont insuffisantes ; la construction d'une seconde aile de bâtiment s'impose !

Philippeville. — La situation lamentable du Musée reste inchangée. La Municipalité envisage son déplacement, mais il ne saurait être question d'évacuer le local actuel — même délabré — avant l'aménagement d'un bâtiment convenable et agréé.

Souk-Ahras. — Grâce à la Société Archéologique et touristique de Souk-Ahras et à la bienveillance de la Commune Mixte, qui a mis un local à la disposition du Musée, celui-ci s'organise maintenant dans les meilleures conditions. L'achat

d'une nouvelle vitrine a permis la mise en place des collections de poteries, tandis que les stèles à Saturne, qui proviennent pour la plupart de Ksiba (*Civitas Popthensis*), sont fixées le long des murs et numérotées. L'installation des documents épigraphiques est en cours dans le jardin contigu au Musée.

Tébessa. — En attendant la construction d'un Musée, rendue de plus en plus indispensable par les découvertes de mosaïques — certaines de toute première importance — et par l'abondance des objets à exposer, M. Sérée de Roch a continué l'aménagement du Musée lapidaire. Celui-ci s'est enrichi de nombreux documents, parmi lesquels il faut signaler le tombeau des Annii reconstitué, des chapiteaux, un milliaire, un cadran solaire et un intéressant autel à Neptune trouvé au captage de la source d'Aïn-Rhilane.

C. — Missions et Travaux

En 1954, trois membres et un ancien membre de l'Ecole Française de Rome ont pu entreprendre ou continuer des fouilles en Algérie grâce aux bourses et aux missions archéologiques du Gouvernement Général (Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts) :

MM. M. Euzennat et S. Lancel ont dirigé le chantier de Tigzirt.

M. P. Pouthier a conduit celui d'*Altava* (Lamoricière) avec la collaboration de M. Courtot.

M. J.-P. Boucher a poursuivi ses recherches à Tébessa-Khalia.

D'autre part, continuant la préparation du *Recueil des Inscriptions latines de l'Algérie*, tome II, M. H. G. Pflaum, maître de recherches à la Recherche Scientifique, a accompli sa huitième mission épigraphique dans le Constantinois. Il a relevé de nombreux textes, les uns déjà connus, les autres inédits, à Aïn-Babouch (près de Canrobert) où un milliaire au nom de l'usurpateur L. Domitius Alexander mérite de retenir l'attention, aux Beni-Ziad (*Castellum Mastarense*), à Rouffach (*Castellum Elephantum*) qui a livré beaucoup de nouveaux documents, enfin au Djebel Taya, à Ksar-Sbahi (*Gadiaufala*) et à Renier (*Civitas Nattabutum*) où des inscriptions étaient à revoir.

De son côté, M. J. Mallon, archiviste-paléographe, ancien élève de l'Ecole des Chartes, a été chargé de dresser l'*instrumentum domesticum*, destiné à compléter le *Recueil des Inscriptions latines*. En même temps, M. Mallon a entrepris une révision complète des textes publiés par St. Gsell dans le premier tome du *Recueil* et qui présentent des difficultés d'interprétation jugées jusqu'ici insolubles. Par l'application de principes énoncés par l'auteur dans un article intitulé *Pierres fautives* et publié dans *Libyca*, II, 1er sem. 1954, ces textes considérés comme impénétrables sont progressivement établis avec certitude.

1954 a vu paraître une réédition de la brochure sur *Hippone-La-Royale, antique Hippo-Regius*, mise à jour par son auteur M. E. Marec. *Libyca*, bulletin du Service des Antiquités, créé en 1953, a poursuivi régulièrement ses publications, sous la direction de M. L. Balout pour la série préhistorique, de M. M. Leglay pour la série archéologie-épigraphie. Dix-huit articles d'archéologie, quatorze articles d'épigraphie, plus des notes et documents et une bibliographie critique des travaux intéressant l'Algérie antique ont été publiés dans cette dernière série.

En juillet l'auteur de ces lignes a eu l'honneur de présenter à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication sur le *Mithraeum de Lambèse*, puis en septembre de représenter le Service des Antiquités d'abord au Ve Congrès International d'Archéologie Chrétienne d'Aix-en-Provence, où il a fait une communication sur quelques baptistères d'Algérie, puis au Congrès International Augustinien de Paris, à l'occasion duquel deux conférences publiques avaient été organisées à la Sorbonne, l'une sur l'Afrique Chrétienne au temps de Saint Augustin (M. Leglay), l'autre sur Hippone (E. Marec). Ce Congrès fut suivi d'un voyage archéologique à travers la Tunisie et l'Algérie, auquel participèrent des savants éminents, français et étrangers.

Pour continuer la tradition suivie si régulièrement par le regretté L. Leschi, plusieurs rapports et les textes commentés de nombreux documents inédits ont été envoyés à la Commission de l'Afrique du Nord (Ministère de l'Education Nationale).

M. Albert Grenier, Membre de l'Institut, Inspecteur Général des Antiquités et des Musées d'Algérie, a parcouru les chantiers et les sites archéologiques des départements algériens dans le courant du mois d'octobre. Comme de coutume, il a présenté à M. le Gouverneur Général et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les résultats de son inspection.

Marcel Leglay,
Ancien Membre de l'Ecole Française de Rome, Chargé de Mission à la Direction des Antiquités de l'Algérie.

NÉCROLOGIE

Léon BERCHER

(1889-1955)

Un télégramme émanant de Tunis m'annonçait la mort de notre ami Léon Bercher, survenue le 23 janvier 1955, après une maladie qui, malgré quelques répits dus aux soins vigilants et affectionnés de sa famille, devait le frapper inexorablement.

Notre amitié remontait à 1931, à ce cinquantenaire de la présence française en Tunisie qui avait réuni dans la capitale de la Régence de nombreuses personnalités, appartenant à l'Université et à l'Administration et venues d'Afrique du Nord et de la Métropole comme des pays voisins de la Méditerranée centrale et occidentale. Elle n'avait fait que se renforcer dans les années qui suivirent tant nous nous découvrions de points communs dans le caractère, comme dans les méthodes de travail.

Il avait commencé sa formation intellectuelle par les rigoureuses disciplines des sciences et des mathématiques et ce n'est que tardivement — relativement — que par suite de circonstances fortuites, il s'était tourné vers la langue arabe pour s'y consacrer entièrement.

Né à Belfort (Haut-Rhin) le 7 juillet 1889, il suit les déplacements de son père, médecin militaire, au Mans (Sarthe), à Constantine et à Alger. Le *baccalauréat* obtenu en juin 1906, il prend à la rentrée de Novembre une inscription à la Faculté des Sciences d'Alger pour préparer son *P. C. B.*, mais au cours de l'année il fit la découverte des manuels de l'arabisant éclairé que fut Bresnier et, abandonnant la physique et la chimie, il s'initie à l'arabe classique et dialectal, passe avec aisance le *Brevet*, en 1908, le *Diplôme*, en 1909 et pour satisfaire, en partie, les désirs de ses parents, il s'engage cette même année au 1er Régiment de Spahis comme *interprète-stagiaire*, se familiarise avec le Sud-Algérois — son premier poste fut Aflou —, est promu *Officier interprète de 3e classe*

en 1912, *de 2e classe* en 1914 et rejoint son nouveau poste, Médenine, dans le Sud-Tunisien, quelques mois avant la déclaration de la guerre 1914-1918.

Ce premier contact avec le sol tunisien devait être déterminant pour le reste de sa carrière.

En 1916, il est désigné pour faire partie de la *Mission Militaire Française*, envoyée au Hedjâz sous la direction du Colonel Brémond : merveilleuse occasion d'étudier sur place le berceau de cette langue et de cette littérature auxquelles il se voue désormais entièrement.

A son retour d'Arabie, il est affecté quelques mois à Fès (Maroc), mais ne tarde pas à être réclamé en Tunisie par ses anciens chefs. Dans ses nouveaux postes de Zarzis, puis de Tatahouine, il continue ses études personnelles, passe le *Diplôme supérieur d'arabe de Tunisie* en juin 1920 et prend une inscription à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence, s'orientant désormais plus spécialement vers le droit musulman.

En 1921, l'officier-interprète démissionne et sur les instantes prières de G. Puaux, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, accepte d'être nommé *Chef du service de la traduction et de l'interprétariat* de la Résidence Générale de Tunisie. Cette lourde charge, où il apporte une initiative éclairée, ne l'empêche pas de poursuivre ses études, grandement facilitées par l'ambiance que sait créer, partout où il se trouve, le maître vénéré et incontesté des études arabes et islamiques, M. William Marçais, qui dirige l'Ecole supérieure des Lettres arabes de Tunis.

Désormais Léon Bercher se partage entre les études de droit, les travaux de traduction et l'enseignement. *Licencié en droit*, puis *Docteur ès Sciences Juridiques Islamiques*, il se voit confier en 1926 la *chaire de droit musulman*, à l'*Ecole Supérieure de Langue et littérature arabes de Tunis*.

Désireux d'élargir sa documentation pour tout ce qui touche au droit musulman et à la langue arabe, il tient à parfaire sa culture générale, qui est solide, en étudiant les arabisants et islamologues allemands. Grâce à ses dons, qui sont exceptionnels, il arrive très vite à une possession nuancée de *la langue allemande* et aborde de plain-pied les travaux des Brockelmann, des Goldziher, des Mez et des Nöldeke.

Très tôt il avait pressenti l'importance des traductions ; aussi fait-il sienne la devise de Renan : « Tout texte édité et non traduit est à demi publié » et il s'astreint à des éditions de textes arabes avec traductions françaises, le plus souvent en regard.

Les résultats de son labeur inlassable, nous les connaissons par les nombreux travaux qui figurent à sa bibliographie. Non seulement le domaine classique continue à solliciter son

attention, mais encore la littérature arabe moderne, dans ses œuvres en prose et en poésie comme dans ses manifestations quotidiennes, trouve en lui un lecteur attentif. Et c'est du dépouillement méticuleux de la langue de la presse en constante évolution depuis un siècle que sortira ce *Lexique arabe-français*, outil précieux pour tous les arabisants, qui constitue une contribution exceptionnelle à l'étude de l'arabe moderne.

Deux dates importantes restent à signaler dans la carrière de Léon Bercher. En 1947, il est nommé *Conseiller auprès du Ministre de la Justice en Tunisie*, mais on dut faire violence à sa modestie pour obtenir son acceptation. En 1950, quand cette charge qu'il a assurée avec une haute compétence est supprimée, il se voit offrir la *Direction des Etudes Arabes* à l'*Institut des Hautes Etudes de Tunis*. C'était la consécration de la maîtrise où il était parvenu dans l'étude du droit musulman et de la langue et de la littérature arabes.

Le 1er septembre 1949, il avait été promu au grade de *Lieutenant-Colonel de réserve* et le 30 décembre de la même année, à la *Classe exceptionnelle d'Administrateur du Gouvernement Tunisien.*

La mort est venue l'enlever à l'affection des siens, à l'amitié de ses collègues, à l'admiration de ses disciples. Il avait le don de s'attacher tous ceux qui l'approchaient, car son savoir, qui était immense, s'accompagnait d'une modestie et d'une affabilité extrêmes.

La Tunisie comme la France, l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie comme l'Université Française, ont perdu en Léon Bercher un savant doublé d'un homme de bien dont le souvenir restera fidèlement gravé dans notre mémoire.

Henri PÉRÈS.

***

Décorations principales de Léon BERCHER :

11 juillet 1935 : Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

14 juillet 1935 : Officier de l'Instruction Publique.

1938 : Grand Officier du Nichan Iftikhar.

BIBLIOGRAPHIE

(Ordre chronologique)

1921. — ***La trente-troisième Séance de Harîrî, dite de « Tiflis »***, **dans *Revue Tunisienne* (en abrégé : *R.T.*), t. 28 (1921), pp. 220-226.**

1922. — ***Le Palais d'El-Mansour à Bougie*** **[poème d'Ibn Hamdîs, rime *ûrâ*, mètre *kâmil*], texte, traduction et annotations, dans *R.T.*, t. 29 (1922), pp. 50-56.**

1922. — ***La trente-cinquième Séance de Hariri, dite de « Chîrâz »***, **dans *R.T.*, t. 29 (1922), pp. 257-261.**

1923. — ***L'Apostasie, le blasphème et la rébellion en droit musulman malékite, extrait du « Mukhtasar » de Sîdî Khalîl***, **dans *R.T.*, t. 30 (mai-déc. 1923), pp. 115-130.**

1926. — ***Les délits et les peines de droit commun prévus par le Coran***, **Tunis, 1926, in-8, 154 pages (Thèse de droit qui a obtenu une Mention au Concours de thèses de la Faculté de Droit de Paris).**

1930. — ***Le « Kitâb al-Waraqât ». Traité de méthodologie juridique, d'Abû'l-Ma'âlî Imâm al-Haramayn (*'Abd al-Malik al-Juwaynî*)***, **traduit et annoté, dans *R. T.*, Nouvelle Série, t. I, 2e trim. 1930, pp. 93-105 ; 3e trim. 1930, pp. 185-214. En tiré à part, Tunis, 1930, in-8, 42 pages.**

1931. — ***Nouvelle Charte de l'Université d'Al-Azhar au Caire*** **[Loi n° 49 de 1930], traduite dans la *Revue des Etudes Islamiques*, t. V (1931), Cahier III, pp. 241-275.**

1933. — ***L'Islam et les bases du pouvoir : al-Islâm wa-uṣûl al-ḥukm***, **par 'Alî 'Abdurrâziq, traduit et annoté dans *Revue des Et. Islamiques*, t. VII (1933), Cahier III, pp. 353-391 ; t. VIII (1934), Cahier II, pp. 163-222.**

1935. — ***Analyse de la brochure intitulée « Sentence des Grands Ulémas » [d'al-Azhar] sur le livre « L'Islam et les bases du Pouvoir »***, **dans la *Rev. des Et. Islamiques*, t. IX (1935), Cahier I, pp. 75-86.**

1935. — *Tâhir al-Haddâd, « Notre femme dans la loi et dans la société »*, traduction analytique, sous le pseudonyme de : M. Mutafarrij, dans la *Rev. des Et. Islamiques*, t. IX (1935), Cahier III, pp. 201-230.

1938. — *Paul Marty (1882-1938). Nécrologie*, dans *R.T.*, N^elle^ Série, n°s 33-34 (1er-2e trim. 1938), pp. 15-17.

1938. — *Lexique arabe-français suivi d'un Index français-arabe. Contribution à l'étude de l'arabe moderne*, Tunis, 1936, in-4, VIII-320 p. de lithog. et 44 p. de typog. (V. *s.a.* 1942-1944).

1939. — *En marge du « Pacte fondamental ». Un document inédit* [trad. annotée de textes arabes d'Ahmed Ibn Abî Diaf et du Général Hussein], dans *R.T.*, N^elle^ Série, n° 37 (1er trim. 1939), pp. 67-86.

1940. — *En marge du « Pacte fondamental »* [texte arabe] des documents publiés en traduction dans *R.T.*, n° 39 (1er trim. 1939), pp. 67-86], dans *R. T.*, N^elle^ Série, n°s 41-42 (1er-2e trim. 1940), pp. 59-69.

1942. — *Traduction annotée d'un passage d'al-Jâhiz extrait d'« al-Bayân wa't-tabyîn »*, dans *Bulletin des Etudes Arabes* (Alger), n° 7 (mars-avril 1942), pp. 47-48.

1942-1944. — *Lexique arabe-français avec un Index français-arabe correspondant. Contribution à l'étude de l'arabe moderne*, 2e édition, revue, corrigée et augmentée, Alger, 1942 sur la page de titre intérieur) — 1944 (sur la couverture), gr. in-8, 244 p. de Lexique et 107 p. d'Index (la 1re éd. avait paru à Tunis, en 1938).

1943. — *Sens de l'expression « lisân h'âl... »*, dans *Bulletin des Etudes Arabes*, n° 12 (mars-avril 1943), p. 46.

1944. — *Pourquoi l'arabe est-il une langue difficile ?* dans *Bull. des Et. Arabes*, n° 16 (janvier-février 1944), pp. 3-5.

1944. — *A propos d'Abû'l-'Alâ' al-Ma'arrî. Modeste essai de restitution* [Analyse critique d'un art. de A. von Kremer], dans *Bull. des Et. Arabes*, n° 17 (mars-avril 1944), pp. 35-42.

1945. — Ibn Abî Zayd al-Qayrawânî, *La Risâla ou Epître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islâm selon le rite mâlikite*, texte arabe et traduction française en regard, avec un Avant-Propos, des Notes et trois Index (*Bibliothèque Arabe-Française*. — Vol. III), Alger, 1945, in-16 jésus, 371 p. ; 2e éd., 1948.

1947. — *Ibn H'azm et son « T'awq al-h'amâma »*, dans *Bull. des Et. Arabes*, n° 31 (janvier-février 1947), pp. 3-6.

1947. — *Ibn H'azm al-Andalusî, « T'awq al-h'amâma », traduction de trois chapitres : 1° De la nature de l'amour ; — 2° De ceux qui s'éprennent d'amour ; — 3° De l'union*, dans *Bull. des Et. Arabes*, n° 32 (mars-avril 1947), pp. 90-96 ; n° 33 (mai-juillet 1947), pp. 127-144 ; n° 35 (nov. déc. 1947), pp. 233-240.

1949. — Ibn H'azm al-Andalusî, *Le Collier du Pigeon ou De l'Amour et des Amants : T'awq al-H'amâma fî'l-Ulfa wa'l-Ullâf*, texte arabe et traduction française en regard, avec un Avant-Propos, des Notes et un Index (*Bibliothèque Arabe-Française*. — Vol. VIII), Alger, 1949, in-16 jésus, XIV-427 p.

1950. — « Les Tunisiens. Evolution culturelle » dans *Initiation à la Tunisie* par A. Basset, L. Bercher, R. Brunschvig, M. Calvet, A. Cardoso, J. Despois, E. Gobert, H. Idris, G. Marçais, W. Marçais, G. Picard, J. Pignon et Ch. Saumagne, Paris, Adrien Maisonneuve, 1950, p. 188-194.

1951. — *Recueil de textes de Sociologie et de Droit public musulman contenus dans les « Prolégomènes » d'Ibn Khaldoûn*, choisis et traduits par Georges Surdon et Léon Bercher (*Bibliothèque de l'Institut d'Etudes Supérieures Islamiques d'Alger*. — Vol. VI), Alger, 1951,, in-8, 80 p. de texte arabe et 112 p. de texte français.

1952. — *Al-Muhtaṣar : Le statut personnel en droit musulman hanéfite, d'al-Qudurî*, texte et trad. annotée par G.-H. Bousquet et L. Bercher (Institut des Hautes Etudes de Tunis. — *Bibliothèque Juridique et Economique*. — Vol. III. — Recueil Sirey), Tunis, 1952, in-8, 271 pages.

1952. — I. Goldziher, *Etudes sur la Tradition Islamique*, extraites du Tome II des *Muhammedanische Studien*, traduites et annotées (Collection « Initiation à l'Islam ». — Vol. VII), Paris, 1952, in-16, II-357 pages.

1953. — Ghazâlî, *Le Livre des Bons Usages en matière de Mariage (Extrait de l'« Ih'yâ' 'Ouloûm ed-Dîn » ou Vivification des Sciences de la Foi)*. Traduction française annotée, par L. Bercher et G.-H. Bousquet (*Bibliothèque de la Faculté de Droit d'Alger*. — Vol. XVII), Paris-Oxford, 1953, in-8, 131 pages.

1955. — Contribution à *« Ghazâlî, Ih'yâ' 'Ouloûm Ed-Dîn ou Vivification des Sciences de la Foi. Analyse et Index*, par G.-H. Bousquet, avec la collaboration d'un Groupe d'Arabisantes et d'Arabisants (*Publications de l'Institut d'Etudes Orientales de la Faculté des Lettres d'Alger*. — Vol. XV), Paris, 1955, in-8, 466 pages.

Sous presse :

Ibn 'Açim, *at-Tuh'fa,* texte arabe et traduction française en regard, avec des Notes abondantes et deux Index (à paraître dans la *Bibliothèque Arabe-Française,* Vol. XII), Alger, La Typo-Litho et Jules Carbonel.

A. Mez, *Die Renaissance des Islams,* traduction française avec la collaboration de Gérard Lecomte.

1955. — L'obligation d'ordonner le bien et d'interdire le mal selon Al-Ghazâlî (pages de théologie musulmane). Traduction du Kitâb al-'amr bi-l-ma 'rûf wa-n-nahi 'ani-l-munkar, publié avec des notes par F. Viré dans *I.B.L.A.* (Tunis), n° 69 (1er trimestre 1955), pp. 53-91.

En manuscrit :

C. Brockelmann, *Geschichte der arabischen Literatur. Dritter Supplementband : Die Moderne arabische Literatur,* Leiden, 1942, pp. 1-499.

I. Goldziher, *Abdandlungen zur arabischen Philologie : Mémoires de philologie arabe,* traduction française.

Th. Nöldeke, *Beiträge zur Kenntnis der alten Poesie der Araber.* Extraits : 1. *Sur l'histoire et la critique de l'ancienne poésie arabe* (pp. I-XXXIV) ; — 2° *Comment les Bédouins dupaient leurs créanciers* (pp. 183-200).

H. Pérès, *La littérature arabe et l'Islâm par les textes : les XIXe et XXe siècles,* traduction française des textes arabes, avec la collaboration de l'auteur du recueil.

Henri PERES.

Le Gérant : GABRIEL BOUJAREL.

Les Bavares, Peuples de Maurétanie Césarienne

Les inscriptions et les auteurs anciens révèlent les noms d'un grand nombre de peuples, confédérations et tribus de l'Ancienne Afrique. Seuls quelques-uns de ces groupes humains semblent avoir joué un rôle important dans l'histoire politique et militaire des provinces romaines : les Musulames, les Mazices, les Quinquegentanei (ou Quinquegentiani), les Baquates et les Bavares sont de ce nombre. Ces noms s'appliquent à des tribus importantes ou des confédérations militaires généralement peu durables. Bien plus stables sont les appellations telles que Numides, Gétules, Maures, Garamantes, véritables noms de peuples s'appliquant à des ensembles humains occupant de vastes régions plus ou moins bien délimitées (Numidie, Maurétanie de Bocchus) ou ayant le même genre de vie (Garamantes, Gétules).

Nous dirons de ceux-ci qu'ils sont des peuples et des premiers qu'ils constituent des « gentes », mot que nous préférons à celui de « nationes » ou de « civitates », l'un et l'autre peu usités en Afrique. La démarcation entre les uns et les autres n'est pas toujours aisée et souvent artificielle. Les Massyles et les Masaesyles étaient-ils des confédérations, ou de grands peuples, ou tout simplement deux « çofs » numides ? Il est probable que nous le saurons jamais exactement.

Ce qui complique encore le problème, c'est que auteurs et inscriptions semblent avoir assez souvent confondu des ethniques, dont l'acception peut être très générale, avec des gentes nettement localisées. Il en résulte que cer-

taines gentes parfois très éloignées portent des noms identiques ; c'est le cas des Mazices que l'on trouve dans le Rif [1], dans l'Ouarsenis [2], et peut-être autour de la ville de Mons [3] ; nous trouvons des Musuni près de Feriana en Tunisie [4], des Musoni au sud-ouest de Sétif [5], des Musones dans l'Ouarsenis [6], des Musunei à peu près dans la même région [7], tandis que Ptolémée cite les Μουσσόυνοι et Pline l'Ancien les Mussini en Africa.

Il en est de même des Bavares, importantes gentes qui sont mentionnées en Maurétanie Tingitane, en Maurétanie Césarienne, en Maurétanie Sitifienne et même en Numidie [8]. Leur nom se trouve cité dans plus de quinze inscriptions ou textes différents — ceci seul suffirait à montrer leur importance historique —. Cette longue suite de documents (abstraction faite du « Liber Generationis », de la liste de Vérone et de Julius Honorius qui se contentent de citer des noms de peuples) montre les Bavares toujours dressés contre la domination romaine et subissant de sévères répressions (voir en annexe les inscriptions N^{os} V, VII, VIII ; une fois nous les voyons traiter avec les représentants de l'empereur (N°s III et XIV), et quelques siècles plus tard nous voyons encore des Bavares massacrer des habitants de Regiae (N°s XII et XIII). Les inscriptions ou les textes mentionnent surtout les victoires des troupes romaines, mais il est certain que si les Bavares avaient pris le soin de rédiger leurs communiqués de campagnes, nous saurions combien ils furent dangereux pour la domination romaine à toutes les époques.

Les premiers historiens qui s'intéressèrent à l'Afrique ancienne, surpris par le nombre relativement important

(1) Ptolémée, IV, I, 5 (Muller, p. 585). Plus loin, IV, 2, Ptolémée les situe dans les environs de l'Ouarsenis. (Muller, p. 603).

(2) Ammien Marcellin, XXIX, 5 et *C. I. L.*, VIII, 9613 (gentis madicum).

(3) *C. I. L.*, VIII, 2786.

(4) *C. I. L.*, VIII, 23195, *Atlas archéologique de Tunisie*, feuille de Feriana, n° 33.

(5) *Table de Peutinger.*

(6) Ammien Marcellin, XXIX, 5.

(7) Julius Honorius, Riese, *Géographi latini Minores*, p. 54.

(8) Voir annexe « Documents littéraires et épigraphiques concernant les Bavares ». Désormais les textes seront cités d'après le numéro qu'ils portent dans l'annexe.

d'inscriptions dénonçant la présence des Bavares en Maurétanie Sitifienne (N^{os} V, VII, VIII, et jusqu'à un certain point, N° VI) pensèrent que les Bavares habitaient cette région ; Cagnat [9] était assez favorable à l'hypothèse qui les plaçait dans les Babors qui auraient peut-être conservé leur nom ; Gsell, sans accepter complètement cette interprétation [10], les plaçait cependant en Sitifienne et cette opinion fut généralement suivie [11] jusqu'à ces dernières années. Cependant on n'ignorait pas la présence des Bavares en d'autres régions : Bavares Mesgnenses à l'ouest de Manliana [12] et ces Davares assimilés aux Bavares avec lesquels Théodose négocia, non pas de son quartier général de Sétif, comme le dit M. R. Thouvenot [13], mais de Tipata qui semble bien être Tipasa, bien que tous les manuscrits concordent sur cette graphie. La découverte à Volubilis en 1942 d'un fragment d'inscription mentionnant un « princeps gentis Bavarum et Baquatum » sous Alexandre-Sévère, ramenait brusquement l'attention sur les Bavares.

Successivement MM. Thouvenot [14] et Carcopino [15] se penchaient sur ce problème et tandis que ce dernier pensait pouvoir restituer le nom des Bavares dans deux autres inscriptions de Volubilis (N°s 1 et 2), M. Thouvenot revoyait entièrement la localisation de certaines gentes dans un important article intitulé « Rome et les Barbares Africains, à propos d'une inscription de Volubilis », pour

(9) Cagnat (R.), *L'Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, pp. 62 et 63.

(10) Gsell (St.), *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1906, p. 111.

(11) Allais (Y.), *Djemila*, Paris, « Les Belles Lettres », 1938, p. 25. « En 253, puis de nouveau en 258 les Bavares (indigènes des Babors), etc... ».
Carcopino (J.), *Le Maroc Antique*, Paris, Gallimard, 1943, p. 260, n. 4 : « Les Bavares dont le nom subsiste dans celui des Babors.... ».
Seston (W.), *Dioclétien et la Tétrarchie*, Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 162, p. 115 : « les Kabylies des Bavares.... », etc...

(12) Carcopino (J.), *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1920, p. CVII.

(13) Thouvenot (R.), *Rome et les Barbares Africains à propos d'une inscription de Volubilis*. Publication du Service des Antiquités du Maroc ; VII, 1945, p. 181 ; cf. Amm. Marcel., XXIX, V, 32, 33.

(14) Thouvenot (R.), *art. cit.*, p. 166.

(15) Carcopino (J.), *Mar. Ant.*, p. 303.

conclure que « les Bavares habitaient une longue bande de territoire qui allait de la Haute Moulouya au S.-E. de Sétif...... », ils apparaissent bien, dit-il plus loin, « comme les représentants dans l'Antiquité de ces Nomades qui rôdent éternellement aux approches des pays pacifiés à l'affût du moindre ébranlement qui en affaiblira la résistance » (16).

Cette manière de voir est aujourd'hui partagée par M. Courtois qui, dans la réédition de l'Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord de Ch. A. Julien, considère que les Bavares « nomadisaient sur les Hautes plaines Algéro-Marocaines.... » (17).

La présence, à des époques différentes, de Bavares en des régions aussi éloignées que la Tingitane et la Sitifienne, permet-elle de considérer les Bavares comme des nomades ? Le rôle joué par les Bavares durant les grandes insurrections du IIIe siècle est-il celui de gens « qui rôdent éternellement aux approches des pays pacifiés » ? Les textes enfin montrent-ils les Bavares nomadisant dans les plaines et les Hauts Plateaux plus ou moins dégagés du désert et de la steppe ? (18).

La présente étude veut répondre à ces différentes questions.

Les sources historiques et épigraphiques permettent de déterminer dans une certaine mesure la localisation des Bavares et leur rôle historique ; ces deux éléments connus feront peut-être apparaître leur genre de vie.

LES SOURCES ET LEUR INTERPRÉTATION

Deux séries de sources nous renseignent sur les Bavares, les unes directes et les plus dignes de foi, sont les inscriptions, les autres sont les textes historiques ou géographiques de date généralement incertaine et de lecture difficile.

(16) Thouvenot (R.), *art. cit.*, p. 181.

(17) Julien (Ch. André), *Histoire de l'Afrique du Nord*, 2e édition, revue et mise à jour par Christian Courtois : « Des Origines à la conquête arabe (647 ap. J.-C.) », p. 138, 197.

(18) Thouvenot (R.), *art. cit.*, p. 181.

Ces citations littéraires sont, pensons-nous, au nombre de quatre, ce sont le « Liber Generationis » (19), la « Liste de Vérone » (20), l'Histoire d'Ammien Marcellin (21) et le cosmographe Julius Honorius (22). De ces quatre textes un seul se rapporte à des faits datés avec certitude, c'est la mention des négociations ouvertes entre Théodose et les « Daveres » pendant la guerre de Firmus, donc en 373-374. Riese croit pouvoir dater une rédaction primitive du « Liber Generationis » peu après la mort d'Alexandre-Sévère (23). La « Liste de Vérone » donne à la fin une liste de peuples barbares qui est généralement datée du début du IVe siècle (24) ou de la fin du IIIe siècle (25). La même incertitude règne en ce qui concerne Julius Honorius (N° XV) qui est peut-être du Ve siècle (26).

A ces quatre mentions s'ajoute vraisemblablement un cinquième texte « Excerpta latina » (27) qui, entre les « Getuli » et les « Mazices », cite les « Afri » (XVI) ; or cette liste est exactement copiée sur celle du « Liber Generationis » où nous trouvons à la même place « Afri qui et Barbares » ; ces « Barbares » nous les trouvons également dans certains manuscrits de la « Liste de Vérone » ; mais d'autres donnent « Baveres » ce qui établit donc la concordance « Bavares = Baveres = Barbares = Afri ». Les formes « Baveres » et « Barbares » (28) sont fautives, mais la première est très proche des « Daveres » dont parle Ammien Marcellin. Il est à remarquer que ces différentes formes, même fautives (N° XIV), sont toujours de la 3e déclinaison ; nous aurons à revenir plus loin sur ce détail.

(19) Riese, *G. L. M.*, pp. 166, 167, I, 10.

(20) Riese, *G. L. M.*, p. 129.

(21) Amm. Marcel., XXIX, V, 32, 33.

(22) Riese, *G. L. M.*, p. 53.

(23) Riese, *G. L. M.*, Prolegomena, p. XXXIV.

(24) Riese, *G. L. M.*, p. XXXIII.

(25) Carcopino (J.), *Mar. Ant.*, p. 260.

(26) Riese, *G. L. M.*, Prolegomena, p. XXI.

(27) *Excerpta Latina*. Edition Schöne, I, p. 187.

(28) Il ne semble pas que l'on puisse assimiler ces « Barbares » à d'autres peuplades que les Bavares ; il faut signaler toutefois les Suburbures aux confins de la Numidie et de la Maurétanie, qui sont parfois appelés Sabarbares (Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, V, IV, 5.). La proximité des Suburbures-Sabarbares et de certains Bavares (Babares) de Sitifienne a dû faciliter les confusions.

Grâce à la liste de Vérone (N° XI) et à Ammien Marcellin (N° XIV), il apparaît que les Bavares ne sont éloignés ni des Mazices de l'Ouarsenis (Nos XI et XIV) ni des Baquates (N° XI). Si l'on admet que les Baquates étaient, au moins depuis le IIe siècle, dans le Moyen Atlas et que les Mazices occupaient l'Ouarsenis, il reste aux Bavares la zone qui s'étend de la Moulouya à La Mina ; c'est en s'appuyant sur ce texte principalement que M. Thouvenot croit pouvoir démontrer que les Bavares nomadisaient sur « une partie des Hauts Plateaux et s'étendaient jusqu'au Moyen Atlas » [29]. Mais, entre le Moyen Atlas et l'Ouarsenis, il n'y a pas seulement des plateaux, il y a aussi des plaines et des montagnes. Certes, bien au sud du limes du IIIe siècle qui court de Numerus Syrorum à Cohors Breucorum et au-delà des Monts de Tlemcen, de Daya et de Saïda, commencent les Hauts Plateaux steppiques et les zones d'endoréisme ; mais le long du limes et au nord de celui-ci, des Beni-Snassen ou des Monts de Tlemcen à l'Ouarsenis, les massifs montagneux ne manquent pas et les étendues arides de la plaine des Angad ne doivent pas faire oublier l'importante zone de moyenne montagne que A. Bernard [30] appelait la « Chaîne médiane » et qui de l'Ouest à l'Est comprend les Traras, le Tessala, les Monts des Ouled Ali et des Beni Chougran pour venir se souder à l'Ouarsenis dont elle n'est coupée que par la vallée de La Mina ; c'est en avant de cette chaîne, de Castellum Tingitanum jusqu'à Siga et peut-être Rusaddir (Melilla), que courait la frontière romaine dans les deux premiers siècles. Ce n'est qu'en 201 au plus tôt que le « limes » ou « nova praetentura » alla s'appuyer sur la zone montagneuse plus méridionale : Monts de Tlemcen, de Daya, de Saïda et de Frenda ; cette zone est une série de gradins qui s'élèvent progressivement de 1.000 à 1.800 mètres. Au-delà s'étendent les plateaux steppiques, mais les gradins contrastent violemment avec la steppe par leur forêt de chêne-vert et de pin d'alep, et, comme l'écrivait A. Bernard : « C'est une région assez

(29) Thouvenot (R.), *art. cit.*, p. 172.

(30) Bernard (A.), *Afrique Septentrionale et Occidentale. Géographie Universelle*, tome XI, première partie, p. 186.

exceptionnelle en Algérie où l'on rencontre, comme dans le Moyen Atlas marocain, de belles eaux courantes et des cascades .... comme dans le Moyen Atlas de grosses sources vauclusiennes jalonnent la base des causses et en font un véritable dir » [31].

Donc la liste de Vérone (fig. 1) ne permet nullement d'affirmer que les Bavares occupaient les Hauts plateaux ; il serait même étonnant que citant des peuples de montagne Mazices et Baquates, elle ait sauté les zones montagneuses entre l'Ouarsenis et le Moyen Atlas, pour parler des Nomades des Hauts plateaux, laissant un vide dans une région où précisément le territoire romain était bien étroit.

Le « Liber Generationis » (N° IV) et son pendant « Excerpta latina » (N° XVI, sous la forme « Afri ») semblent donner des renseignements supplémentaires ; ils citent les Baquates et Macenites, puis les Gétules et les « Afri qui et Barbares » et enfin les Mazices. R. Thouvenot propose avec raison de lire ces noms du Nord au Sud puis de passer à une longitude différente et de recommencer ; on aurait ainsi au Maroc les Baquates puis, au Sud, les Macenites et encore plus au Sud, les Gétules. Cette lecture est nettement confirmée par Pline qui situe les Gétules au sud de la Tingitane et par J. Carcopino qui les voit refoulés par l'arrivée des Baquates [32]. Cette interprétation est excellente en ce qui concerne la Tingitane. Passons en Maurétanie Césarienne ; nous aurions alors du Nord au Sud les Bavares, les Mazices et les Garamantes, et là plus rien ne concorde avec le peu que nous savons de l'emplacement des Mazices dans l'Ouarsenis et de celui des Garamantes dans le Fezzan ; le désordre est des plus complet. En revanche, si on considère que les Gétules n'étaient pas seulement cantonnés dans le Maroc, mais qu'on les trouvait également jusqu'au Sud de la Numidie comme l'a montré depuis longtemps St. Gsell [33],

(31) Bernard (A.), *op. cit.*, p. 188.

(32) Carcopino (J.), *Mar. Ant.*, pp. 259, 269.

(33) Gsell (St.), *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, tome V, p. 111 ; cf. également l'inscription de Cirta (*C. I. L.*, VIII, 6958) qui mentionne un « tumultus getulorum ».

on est amené à placer tout normalement les Bavares et les Mazices dans le Tell [34], flanqués au Sud par les Gétules, ces derniers faisant place en Tripolitaine aux Garamantes (fig. 1).

Le Liber Generationis est donc une source plus complète que la liste de Vérone qui ne donne que les popula-

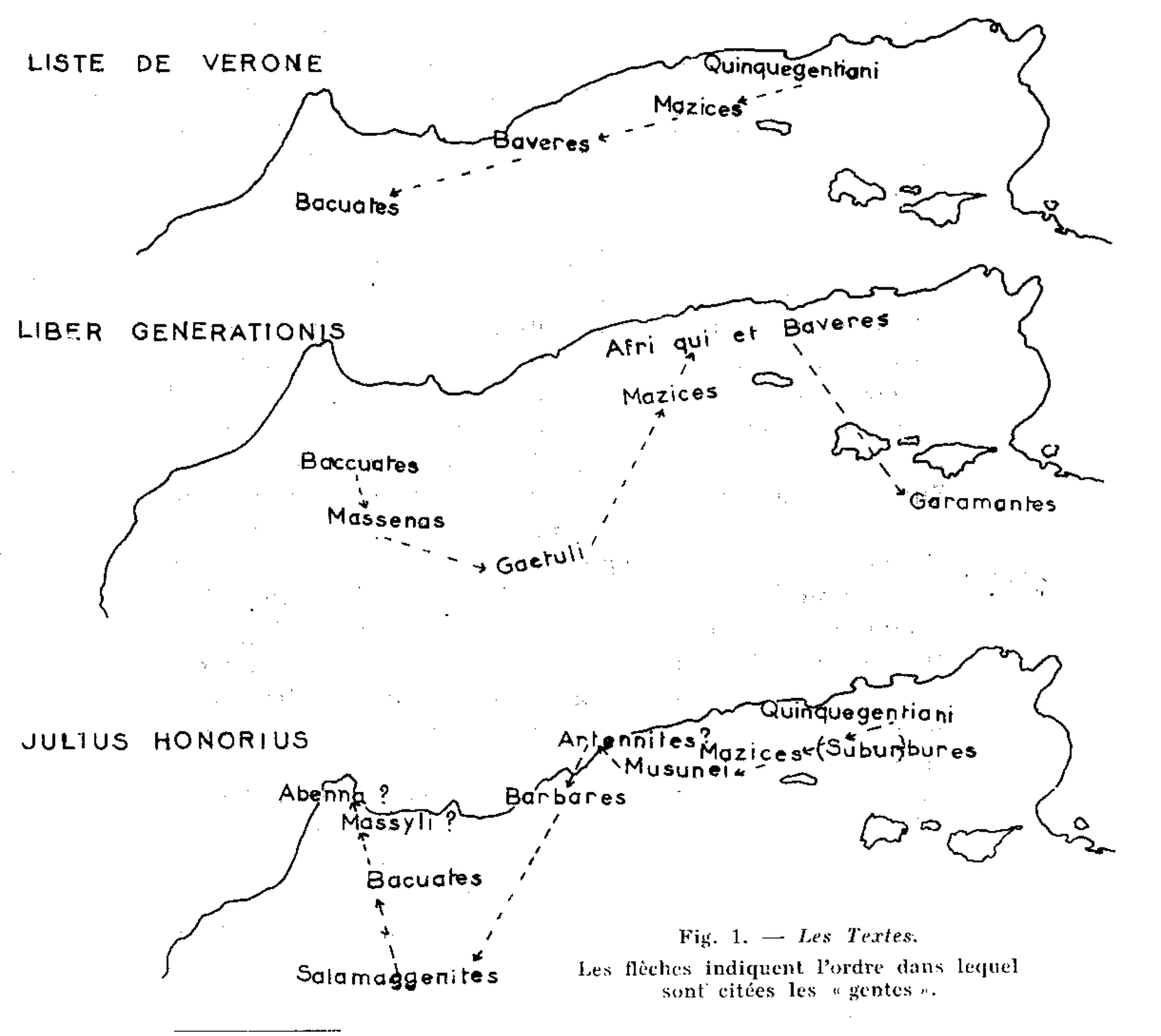


Fig. 1. — *Les Textes.*
Les flèches indiquent l'ordre dans lequel sont citées les « gentes ».

(34) Il faut rappeler que l'on trouve mentionnés des Mazices dans la région de Mons, en dehors de l'Ouarsenis, et des Bavares en Maurétanie sitifienne par plusieurs inscriptions.

tions habitant le Tell ou le Moyen Atlas et néglige les nomades des steppes.

De la confrontation de ces deux listes on est fatalement conduit à penser que la place assignée par R. Thouvenot aux Bavares était occupée par les Gétules, vaste ensemble de tribus nomades dont nous ne connaîtrons quelques noms qu'aux siècles suivants (aux IVe, Ve et VIe siècles), lorsque le danger nomade sera devenu réel et que seront solidement aménagées les frontières méridionales, à l'époque du Fossatum Africae.

Julius Honorius (N° XV) dit incidemment que la Malva sépare les Baquates des Bavares. Que la Malva soit la Moulouya ou plutôt l'Oued Kiss comme le pense avec raison R. Thouvenot [35], cela n'a pas grande importance pour le sujet qui nous occupe. Plus intéressante est sans conteste la liste que nous donne Julius Honorius. Il cite les Quinquegentanei, les Bures, les Mazices, les Musunei, les Artennites, les Barbares ou Bavares, les Salamaggenites, les Bacuates, les Massyli et « Abenna » gens [36].

La plupart de ces gentes sont connues ; les Quinquegentiani (ou Quinquegentanei) [37] sont les habitants de la Grande Kabylie, les Bures laissent deviner les Suburbures, eux aussi bien connus et installés entre Cirta et Djemila-Cuicul — ce peuple important avait déjà été cité par Ptolémée et Pline l'Ancien [38] —, les Mazices sont ceux de l'Ouarsenis, les Musunei sont certainement les mêmes que les Musoni que la Table de Peutinger situe au sud de Sitifis ou les Musones voisins de l'Ouarsenis dont parle Ammien Marcellin. Ptolémée cite lui aussi des Μουσσόυνοι et Pline des Mussini [39]. Les Artennites peuvent être les habitants d'Arsenaria comme le pense R. Thouvenot ou

(35) Thouvenot (R.), *art. cit.*, pp. 173, 176.

(36) Julius Honorius, Riese, *G. L. M.*, p. 54.

(37) *C. I. L.*, VIII, 8836, 8924, 2615. Gsell (St.), *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 6, n° 87. Eutrope IX, 23, etc...

(38) Cagnat (R.), *Mélanges Boissier*, p. 99, 102. Gsell (St.), *Atlas*, feuilles 16, nos 468, 472, 473, et 17, nos 201, 214, 216. Massiera (J.), *Bulletin de la société historique et géographique de la région de Sétif*, tome 2, 1941, pp. 110, 112. Ptolémée (Muller), IV, 3, 6, p. 640. Pline l'Ancien. V, IV, 5. *C. I. L.*, VIII, 8270.

(39) Amm. Marcel., XXIX, 5. Ptolémée (Muller), IV, 9, p. 661. Pline, V, IV, 5.

ceux de Cartennas dont nous connaissons l'ethnique Cartennitani [40]. A l'Ouest viennent les Babares, puis plus à l'Ouest les Salamaggenites qui prennent à côté des Baquates la place habituellement réservée aux Macenites.

Si Julius Honorius a lu ces différents noms sur une carte, le malheureux cosmographe a pu très bien lire à la suite, comme s'il s'agissait d'un seul mot, les noms du fleuve Sala et celui des Macenites. Les Artennites se situant dans le Dahra, les Mazices et les Musunei vraisemblablement dans l'Ouarsenis, nous arrivons à placer les Bavares de nouveau entre la Moulouya ou l'Oued Kiss, à l'Ouest, et l'embouchure du Chélif et l'Oued Mina, à l'Est.

Tous les témoignages littéraires concordent donc pour situer les Bavares entre ces deux méridiens, mais aucun ne permet de les placer, au Sud de cette zone, dans les Hauts Plateaux et de dire qu'ils y nomadisaient sans cesse.

Bien mieux le « Liber Generationis » et « l'Excerpta Latina » en mentionnant les Gétules et les Bavares montrent que ces derniers occupaient la région tellienne et montagneuse, puisque les premiers parcouraient l'immense zone qui s'étend du Sud de l'Atlas marocain jusqu'aux Syrtes [41].

***

Si les textes littéraires fournissent quelques renseignements sur la localisation des Bavares, ils ne nous apprennent guère plus sur le rôle politique de ces gentes.

Nous avons heureusement une bonne série d'inscriptions, datées pour la plupart (N^{os} I ?, II ?, III, V, VI, VII, IX, X, XII, XIII), et beaucoup plus précises sur la localisation, le rôle et l'importance des Bavares. Ces inscriptions ne peuvent être négligées si l'on veut faire le point exact de nos connaissances sur ce peuple.

(40) *C. I. L.*, VIII, 9663.

(41) *Bellum Africum*, LXII, 1, cite des marins gétules dans la flotte pompéienne.

Ces sources épigraphiques sont toutes, sauf deux, de caractère officiel ; elles émanent de Gouverneurs de province (I ?, II ?, III, V, IX, X), de Chefs militaires (VII, VIII), de Conseils municipaux (VI). Seuls les documents XII et XIII sont des épitaphes de deux pauvres habitants de Regiae (Arbal, près d'Oran) massacrés par les Bavares au IVe ou Ve siècle.

La qualité des dédicants ne peut nous faire douter de la véracité des inscriptions et, par conséquent, les renseignements qu'elles fournissent sont plus dignes de foi que ceux transmis par les listes et les cosmographes dont on sait que les erreurs ne se comptent plus.

Inscription N° III.

La plus ancienne des inscriptions citant nommément les Bavares est celle de Volubilis [42] qui est le point de départ de l'étude de M. Thouvenot. Elle date du règne d'Alexandre-Sévère et mentionne une conférence entre un prolégat, que MM. Thouvenot [43] et Carcopino [44] pensent être Furius Celsus, et un chef barbare. L'intérêt exceptionnel de cette inscription vient du fait que le « princeps » avec lequel le prolégat négocia porte le titre inhabituel : « princeps gentis Bavarum et Baquatum », comme si les deux peuples ne formaient qu'une seule et même gens où prédominent les Bavares.

Ce document était, en 1942, d'autant plus exceptionnel que les autres autels de Volubilis semblables à celui-ci ne mentionnaient que les Baquates [45]. C'est en se fondant sur cette inscription que M. Carcopino a proposé de compléter deux inscriptions plus anciennes (N^{os} I et II), l'une datant de Marc-Aurèle, l'autre d'Antonin le Pieux [46]. Ces reconstitutions sont fort douteuses, on ne peut tirer

(42) Thouvenot (R.), *art. cit.*, p. 166. Carcopino (J.), *Mar. Ant.*, p. 301-304.

(43) Thouvenot (R.), *art. cit.*, p. 169.

(44) Carcopino (J.), *Mar. Ant.*, p. 304, P. S.

(45) Cagnat, Merlin, Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, n°s 609 et 610.

(46) Carcopino (J.), *Mar. Ant.*, pp. 272 et 273 ; 268 et 303.

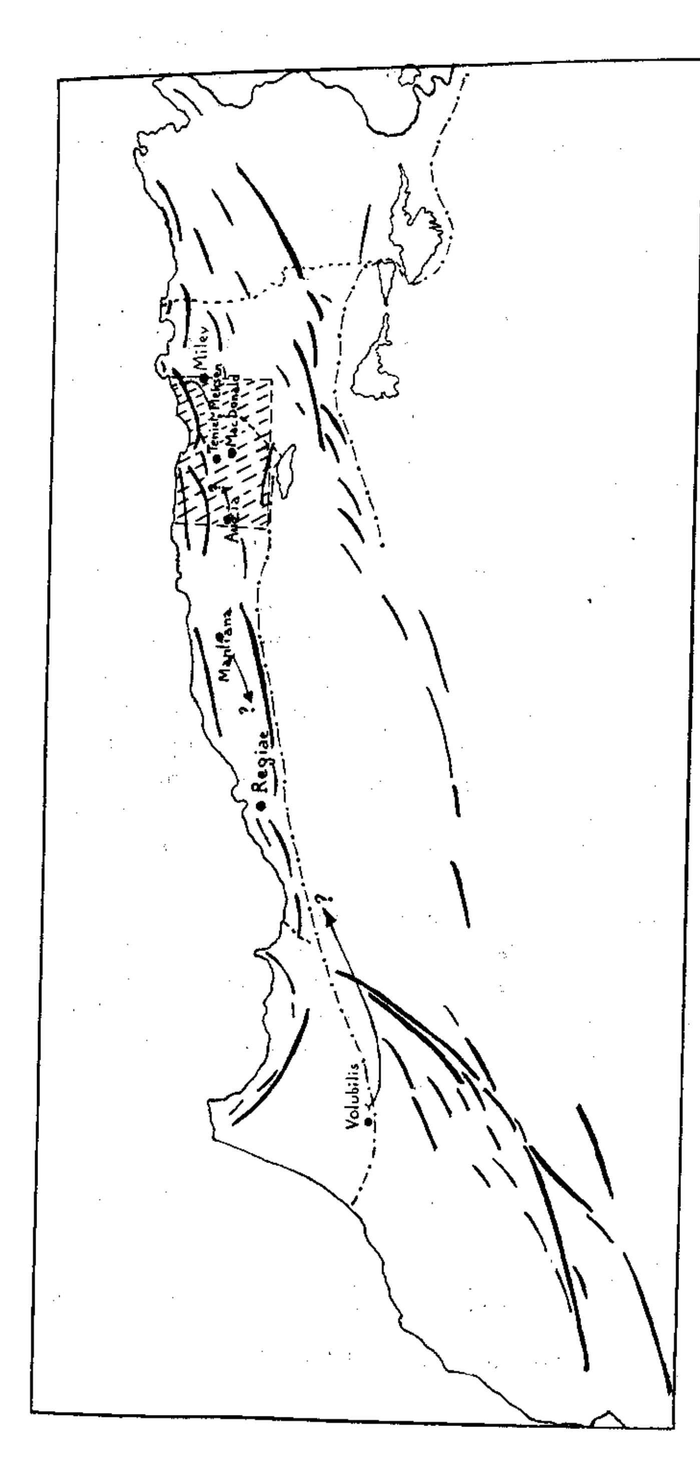


Fig. 2. — *Les Inscriptions.*

- - - - Limite de province.
- . - . - Limes du IIIe siècle.
● Lieu où des inscriptions mentionnent des Bavares.
Les flèches qui aboutissant à des ? indiquent la région vers laquelle il faut rechercher les Bavares dont parle l'inscription.
La zone hachurée correspond à la carte de la fig. 3.

du pluriel « gentium » de l'inscription de Marc-Aurèle la preuve de la présence des Bavares et des Baquates puisque l'épitaphe d'Aelius Aurelius Carnatha que cite M. Carcopino donne à ce jeune barbare le titre de « princeps gentium Baquatum ». En revanche l'inscription datant d'Alexandre-Sévère (N° III) donne « gentis Bavarum et Baquatum ».

Depuis la découverte de 1952, à Volubilis encore [47], d'une inscription datant de Marc-Aurèle (entre 173 et 175) rapportant un colloque entre le procurateur Epidius Quadratus et Ucmetius « princeps gentium Macennitum et Baquatum », il semble que l'on doit rejeter l'interprétation de M. Carcopino et admettre que la fusion momentanée entre Bavares et Baquates s'est produite durant la première moitié du IIIe siècle c'est-à-dire au moment de l'occupation de la « nova praetentura » de Maurétanie Césarienne.

On peut bâtir bien des hypothèses sur ces différents textes mais nous avons heureusement des inscriptions plus précises. L'inscription N° III permet seulement de confirmer pour le début du IIIe siècle, les textes qui plaçaient les Bavares dans le voisinage des Baquates.

Inscription N° V.

Les inscriptions suivantes (N^os V, VI, VII, VIII, IX et X) datent de la deuxième moitié du IIIe siècle et sont contemporaines des grandes insurrections africaines, soit celle de 253-263 (N^os V, VI, VII et vraisemblablement VIII), soit celle de 289-297 (N°s IX et X).

De beaucoup plus importante est la dédicace (N° V) de C. Macrinus Decianus, légat de Numidie sous deux Augustes qui, étant donné les circonstances, ne peuvent être que Gallien et Valérien [48]. Veturius Veturianus ayant été

(47) Frézouls (E.), *Nouvelles Inscriptions de Volubilis.* Comptes rendus Acad. Inscript. Belles-Lettres, 1952, pp. 395-402.

(48) Il est question dans l'inscription de la capture de Faraxen, ou plutôt du chef des « Fraxinenses », or nous savons par une autre inscription (*C. I. L.*, VIII, 9047) que Q. Gargilius Martialis qui a capturé Faraxen, fut tué en Avril 260.

légat de Numidie jusqu'en 259 [49], l'inscription N° V ne peut être que de la fin de 259 ou du début de 260. Cette inscription fut trouvée à Lambèse, mais elle mentionne des faits qui se sont déroulés le long de la frontière de Maurétanie.

Voyons ces faits. Macrinus Decianus remercie les dieux de victoires remportées sur les Bavares, qui, groupés sous le commandement de quatre rois ont envahi la province de Numidie.

De ce premier détail on peut déduire facilement que les Bavares n'habitaient pas habituellement la Numidie. D'où venaient-ils ? La suite de l'inscription nous l'apprend.

Si ces Bavares n'habitaient pas la Numidie, ils n'en étaient pas loin ordinairement. En effet, la première rencontre où les envahisseurs furent battus (« primum » dit l'inscription) eut lieu dans la région de Milev. Les Bavares ne pouvaient donc pas venir du Sud, des steppes du Hodna, puisque Milev est au contraire dans le Nord de la province, au contact des montagnes de Petite Kabylie. Puis les Bavares sont de nouveau battus (« iterato ») sur les frontières de la Maurétanie et de la Numidie. Or, ces frontières ne sont pas bien loin de la région précédente, elles suivent le cours de l'Oued el Kébir, à l'Ouest et au Nord de Djemila, et se continuent au Nord de Milev.

Nous sommes bien loin des steppes et des Hauts Plateaux oranais, mais en plein cœur de la Petite Kabylie, au pied de l'importante chaîne des Babors.

L'inscription nous apprend aussi que les Quinquegentanei, « gentiles » de Maurétanie Césarienne, précise le légat, furent battus en troisième lieu ainsi que les Fraxinenses dont le Chef fut capturé.

Il peut paraître étonnant que l'inscription accole aux noms des Quinquegentanei leur situation géographique, ou plutôt administrative, alors qu'elle ne dit pas d'où venaient les Bavares qui ont envahi la Numidie.

L'examen rapide d'une carte de l'Afrique Romaine permet de résoudre ce petit problème : Les Quinquegentanei, Ethicus nous l'apprend [50], sont en Grande Kabylie, et lorsque Maximien entreprendra sa campagne contre eux, c'est dans la région de Saldae qu'il établira ses bases. Donc les Quinquegentanei sont éloignés de la Numidie ; ce nom est peu connu des habitants de la province. C. Macrinus Decianus explique d'où ils viennent : ce sont des peuplades (« gentiles ») de Maurétanie Césarienne. Les Bavares, eux, tous les habitants les connaissent, ils ne résident pas loin des frontières de la Numidie qu'ils ont envahie les premiers parce qu'ils sont les plus voisins. Il est donc inutile de dire d'où ils viennent, tout le monde le sait : ce sont les habitants des massifs qui de la Soumam à l'Oued el Kébir dominent la région de Sitifis, Mons, Cuicul et Milev.

(49) Pallu de Lessert (A. C.), *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, tome I, p. 446.

C'est de ces montagnes qu'ils se sont précipités une première fois vers Cuicul, d'où ils semblent avoir été repoussés entre 255-259 [51], puis, quelque temps après, sur Milev, comme l'apprend l'inscription de C. Macrinus Decianus.

Il serait tout à fait incohérent de considérer ces attaques comme étant l'œuvre de Nomades venus des steppes algéro-marocaines qui auraient pu ainsi, à la barbe de la IIIe Légion nouvellement réorganisée et toujours cantonnée à Lambèse, s'infiltrer par les steppes du Hodna, pénétrer jusqu'au cœur de la Numidie, et atteindre ses régions septentrionales. Ce ne serait donc qu'au contact des montagnes du Nord que le légat aurait *en premier lieu* mis en fuite ces envahisseurs.

Il me paraît impossible d'admettre cette manière de voir.

Certes au temps de Gallien l'empire est bien affaibli, mais il y a encore une armée romaine d'Afrique et des chefs énergiques. Nous ne voyons pas d'ailleurs, même en acceptant l'hypothèse invraisemblable d'une invasion par le Sud, et d'une invasion massive sous le commandement de quatre rois, comment C. Macrinus Decianus aurait eu

(50) *Cosmographie d'Ethicus*, Riese. *G. L. M.*, p. 89, n. 31.

(51) Ballu (A.), *Rapport annuel*, 1915, p. 43 et Carcopino (J.), *L'insurrection de 253 d'après une inscription de Miliana récemment découverte. Revue Africaine*, t. LX, 1919, p. 380.

l'impudence d'ériger sa dédicace, non pas sur les lieux lointains des combats, mais à Lambèse, sa capitale, d'où on aurait pu voir passer, victorieuses, les bandes de pillards venant du Sud.

Si le raisonnement que nous venons de tenir sur l'absence d'une mention de localisation des Bavares est acceptable, peut-on également l'adapter au cas des Gentiles Fraxinenses dont on ne dit pas l'origine ? Quels sont ces Fraxinenses ?

Aucun texte, aucune autre inscription ne les mentionne, et cependant l'inscription de C. Macrinus Decianus les met sur un pied d'égalité avec des gentes aussi importantes que les Bavares ou les Quinquegentanei. Il est une chose étrange dans cette inscription, c'est l'omission quasi volontaire du nom du « famosissimus dux » (et non « rex » ou « princeps ») que les Fraxinenses avaient à leur tête.

Si nous lisons l'inscription N° VI d'Auzia qui relate les mêmes événements en honorant la mémoire de Q. Gargilius Martialis tué par les Bavares dans une embuscade, nous voyons le cas inverse : il est fait mention de Faraxen, le rebelle, et de ses satellites dont on ne dit pas le nom.

Le rapprochement s'impose ; ces compagnons de Faraxen ce sont les Fraxinenses de l'inscription de Lambèse.

Faraxen et les Fraxinenses sont des mots calqués l'un sur l'autre, le premier étant celui qui servit à forger le second (52).

Ce rebelle apparaît donc comme un chef de bande, d'origine princière ou « maraboutique » qui groupa autour de lui un ramassis de vagabonds et de mécontents qu'il sut organiser pour en faire une troupe unifiée capable de porter son nom. Cette hypothèse généralement admise (53) expliquerait la raison pour laquelle le légat ne prit pas la peine d'indiquer l'origine géographique des

(52) Parmi les noms de chefs ou de divinités africaines on relève très fréquemment la désinence « en » ou « an », ainsi Suggen et Bellenen roi des Mazices (Amm. Marcel., XXIX, V). Iesden, Masiden (dii Magifae *C.I.L.*, VIII, 16749), etc...

(53) Cagnat (R.), *L'Armée romaine*, p. 63. Julien (A.) et Courtois (Chr.), *op. cit.*, p. 197.

Fraxinenses qui ne forment pas une confédération, comme les Bavares ou les Quinquegentanei.

Les combats contre les Quinquegentanei et les Fraxinenses ne semblent pas s'être déroulés en Numidie, mais plutôt en Maurétanie.

En effet, après la deuxième victoire sur les Bavares, les troupes du légat sont déjà à la frontière de la Maurétanie ; il est donc logique de penser que c'est au-delà de cette frontière, dans une troisième rencontre « tertio », que furent battus les Quinquegentanei ainsi que « item » les Fraxinenses.

Que les Quinquegentanei aient pu piller certaines régions de Numidie cela prouve que la situation devait être extrêmement grave dans toute la Maurétanie Césarienne ; le danger écarté de Numidie, le légat accourait dans la province menacée d'une subversion totale.

Inscription N° VI.

La défaite des Bavares en Numidie ne suffit pas pour arrêter leur révolte puisque quelque temps après Q. Gargilius Martialis, commandant de la place d'Auzia qui avait capturé Faraxen, fut tué, en avril 260, dans une embuscade tendue par eux. Nous ne savons malheureusement où, mais certainement ailleurs que sur les bords de la Moulouya ou de La Mina. Les événements que nous a fait connaître l'inscription N° V font penser que cela dut se passer quelque part entre Auzia et Milev, c'est-à-dire soit dans les Bibans, soit dans le Guergour que durent traverser les Quinquegentanei pour dévaster la Numidie, soit dans les Babors. Nous sommes ramenés au contact de cette longue barrière montagneuse qui occupe le Nord et l'Ouest de ce qui sera plus tard la Maurétanie Sitifienne.

Inscription N° VII.

C'est à proximité de ces mêmes régions que se situent les événements que rapporte l'inscription suivante. Cette inscription fut trouvée à proximité de Mac-Donald, dans la plaine de Sétif. Elle est l'œuvre de M. Cornelius Octavianus.

Ce personnage est connu ; une étude toute récente de Mme D'Escurac-Doisy [54] a montré que ce préfet de la flotte de Misène avait reçu un commandement extraordinaire (« dux per Africam, Numidiam Mauretaniamque ») en 260-262 et qu'il avait été quelques années auparavant procurateur de Maurétanie Césarienne. L'inscription N° VII, que l'on avait longtemps considérée comme étant de la fin du siècle, serait donc contemporaine de la précédente.

Cette inscription précise bien que M. Cornelius Octavianus avait déjà eu à combattre une première fois les Bavares alors qu'il était gouverneur (« in priori praesidatu et post in ducatu »). Le danger Bavare était donc particulièrement grand en Maurétanie Césarienne puisque indirectement nous apprenons par cette inscription que déjà quelques années auparavant les Bavares s'étaient révoltés.

Il s'agit certainement d'une inscription votive élevée sur les lieux mêmes du combat. Il est bon de remarquer au passage que les Bavares sont qualifiés de rebelles et non d'envahisseurs. Il s'agit donc bien d'une insurrection de gens résidant à l'intérieur même du limes. Faraxen lui aussi était qualifié de rebelle dans l'inscription d'Auzia, et plus tard les Quinquegentanei reçoivent le même qualificatif dans une inscription de Bougie [55].

Ces constatations suffiraient, si on ne le savait déjà, à démontrer que le cœur de l'insurrection se trouvait en Maurétanie et dans la partie de celle-ci voisine de la Numidie.

Inscription N° VIII.

L'inscription N° VIII nous rapproche encore plus des Babors. Elle fut trouvée au col de Téniet Meksen [56] ; en un point particulièrement intéressant — un passage obligé — qui met en communication la région des Babors-

(54) Pavis d'Escurac-Doisy (Mme H.). *M. Cornelius Octavianus et les révoltes indigènes du IIIe siècle d'après une inscription de Caesarea*, Libyca Arch. Epigr., t. I, 1953, pp. 181-187.

(55) *C. I. L.*, VIII, 8924.

(56) Carte de l'Algérie au 50.000e, Feuille Bou Sellam, coordonnées Lambert 7185/3365.

Guergour et la plaine de Sétif. C'est encore par là que passe de nos jours le C.D. 63 qui met en communication la région de La Fayette-Aïn Roua et Sétif par la R. N. 5.

Il faut avoir parcouru cette région très accidentée et sauvage pour comprendre les événements. Devant soi, au Nord, les massifs tourmentés du Guergour que traverse péniblement le Bou Sellam, puis, au N.-E., le pic de Tahoucht et, enfin, les Babors ; au Sud, la route, venant de la plaine, serpente pour atteindre le col. C'est là qu'eut lieu le combat.

Il faut considérer que le commandant romain a choisi la position : le point où les montagnards dévalant de leur massif doivent passer pour s'emparer des récoltes de la plaine, peut-être après avoir pillé au passage les greniers d'Horrea (Aïn Roua).

Ici encore, les rebelles, c'est-à-dire des gens de la province, sont descendus du Nord vers le Sud ; le mouvement inverse serait peu compréhensible.

Comme dans la région de Milev, les Romains eurent en face d'eux une confédération dont les chefs portent le titre de roi et non celui de « princeps », ce qui semble indiquer qu'ils avaient chacun sous leur commandement des troupes relativement importantes (*Bavarum gentes quorum multitudo......* dit l'inscription).

Ici ces rois sont au nombre de trois et ce sont des personnages connus puisqu'on prend soin de donner leur nom, Taganin (ou Tagavin), Masmul (Masmule étant vraisemblablement un ablatif) et Fahem ; et il est encore question d'au moins trois autres personnages de la famille royale dont les noms sont encore donnés.

Il semble que le vainqueur a bien pris soin de nommer ainsi les chefs de la révolte pour donner à sa victoire plus de crédit et faire connaître aux habitants de la région que la « baraka » dont jouissaient ces chefs a définitivement disparu. De telles précisions et un tel souci ne se comprennent que si les révoltés sont bien connus dans le pays. Ils ne peuvent donc être des nomades dont les chefs seraient complètement inconnus dans cette région montagneuse.

Cette arrivée massive sous un commandement collectif n'est pas le fait habituel du Nomade. Celui-ci agit par infiltrations et petits groupes, ou bien ce sont de véritables armées organisées, celle des Almoravides ou des Mongols, mais sous un commandement unique, un Youssef Ben Tachfine ou un Gengis-Khan.

Nous venons de voir quatre inscriptions concernant les Bavares et qui toutes se réfèrent à des événements qui se situent au Nord d'une ligne allant d'Auzia à Milev.

Inscription N° IX.

L'inscription suivante nous emmène dans une autre région, à Affreville (Manliana) et quelques années plus tard, en 284-289.

Le gouverneur de Maurétanie Césarienne Aelius Aelianus rend grâce aux Dieux Maures d'avoir écrasé une gens Bavare, les Bavares Mesgnenses [57]. La défaite fut suffisamment grave pour que tous leurs biens (troupeaux ?) et leurs familles fussent ramenés par le vainqueur. Il s'agit certainement d'une fraction de tribu, ou d'une gens très réduite et non pas d'une confédération groupant 3 ou 4 gentes comme dans les textes précédents.

L'inscription date du règne de Dioclétien et M. Thouvenot pense qu'elle est antérieure à 289 [58] ; elle serait donc des années 284-289. Il s'agit alors d'une opération de police en relation avec les troubles qui précèdent la grande insurrection de 290, laquelle obligea Maximien à venir en personne en Maurétanie en 297.

La situation même de l'inscription est intéressante à étudier ; il est curieux d'établir un parallèle avec celle de Mac-Donald (N° VII), et la dédicace aux Dii Maurici de Sétif [59], toutes deux élevées par M. Cornelius Octavianus. Le « dux » avait élevé un autel sur les lieux mêmes du

(57) Le *C. I. L.* donne « Mesgneitses », J. Carcopino (*B. A. C.*, 1920, p. cv) propose la lecture « Mesgnenses » qu'il juge meilleure.

(58) Thouvenot (R.), *art. cit.*, p. 178.

(59) *C. I. L.*, VIII, 8435-20341 et Camps (G.), *L'inscription de Béja et le problème des Dii Mauri, Rev. Africaine*, 1954, t. XCVIII, pp. 233-260.

combat (N° VII), puis un autre aux divinités indigènes dans la ville qui lui servait de base d'opérations, Sétif.

On peut supposer que le combat au cours duquel les Bavares Mesgnenses furent battus se déroula dans une région voisine de Manliana. Si le combat s'était déroulé dans une région fort éloignée de celle-ci, l'inscription aurait pu figurer sur les lieux mêmes de la victoire romaine ou plutôt dans la capitale de la province. C'est ce qui s'est passé en 259 lorsque C. Macrinus Decianus éleva un autel à Lambèse pour des combats qui s'étaient déroulés à Mila et en Maurétanie ; c'est ce qui se passa plus tard lorsque Aurelius Litua fit rédiger à Cherchel l'inscription N° X.

Le tracé des routes et l'emplacement de Manliana montre qu'Aelius Aelianus, l'auteur de l'inscription, ne pouvait revenir de l'Est. Pour rentrer dans sa capitale il aurait pris la route de Sufasar (Dolfusville) et d'Aquae Callidae (Hammam-Righa) ou une autre plus à l'Est.

Le combat s'est donc déroulé soit dans la région même d'Affreville, c'est-à-dire dans le Zaccar, soit plus au S.-O., vallée du Chélif ou Ouarsenis. C'est vers ce massif que vont nos préférences, car c'est probablement parmi les peuplades voisines de l'Ouarsenis qu'il faut chercher les Daveres avec lesquels Théodose négocia après avoir combattu dans ces montagnes (N° XIV).

M. Carcopino a cru pouvoir faire un rapprochement entre ces Bavares Mesgnenses et les Beni Mezguen qui furent battus et exterminés près d'Oran par Yala en 954-955 [60]. Si ce rapprochement est exact, nous sommes ramenés près de la localisation, que donne habituellement les textes, entre l'Ouarsenis et la Moulouya. C'est tout près d'Oran, à Regiae (Arbal) que furent trouvées les inscriptions les plus récentes concernant les Bavares (N°s XII et XIII).

La localisation de l'inscription de Manliana appelle encore une observation et un rapprochement. C'est dans cette même ville que fut découverte l'inscription à la

(60) Carcopino (J.), *B. A. C.*, 1920, p. cv. Ibn Khaldoun. *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 284.

Fortuna Redux [61] que M. Carcopino a mis en relation avec la fin de l'insurrection de 256-262.

Il est facile de comprendre qu'en temps de trouble la vallée du Chélif était une région particulièrement menacée et que le limes du Ier siècle renaissait de lui-même, et le maintien même des mots « oppidum, castra, castellum, praesidium » dans les noms des centres romains prouve, dans un certain sens, que la sécurité n'était jamais absolument complète et que ces villes gardaient un aspect militaire.

Les Mazices et les Bavares jouaient certainement un rôle important dans cette insécurité.

Inscription N° X.

L'importante inscription d'Aurelius Litua trouvée à Cherchel date de la même insurrection, celle des années 290-292 [62]. Nous connaissons bien la personnalité d'Aurelius Litua qui semble avoir été un gouverneur très énergique et fort actif ; nous avons trace de son passage à Auzia, à Saldae, au centenarium d'Aqua Frigida (Col de Kafrida au N.-O. des gorges de Kerrata), car c'est de nouveau dans le triangle Auzia, Saldae, Sitifis que se trouvait le cœur de l'insurrection, c'est-à-dire le Djurjura, les Bibans, le Guergour et les Babors.

L'inscription de Cherchel remercie Jupiter et les autres dieux de ce qu'Aurelius Litua a écrasé jusqu'au dernier les « Babari Transtagnenses », qu'il a fait un bon butin et, enfin, qu'il est revenu sain et sauf avec tous ses soldats.

Est-ce le style de l'époque ou les événements qui donnent à cette inscription un grand air de parenté avec la précédente ? Chacun des gouverneurs se réjouit et de la victoire et du butin ramené. Ajoutons un détail : cette campagne, comme la précédente, semble avoir été peu difficile, puisque, vantardise ou fait réel, tous les soldats sont revenus.

(61) Carcopino (J.), *L'Insurrection de 253, etc...*, *Rev. Afr.*, t. LX, 1919, p. 368.

(62) Pallu de Lessert (A. C.), *Fastes*, etc..., t. II, p. 341.

On la qualifierait volontiers, elle aussi, d'opération de police présentée comme une grande victoire parce que d'autres revers sont à faire oublier.

Quel est le peuple vaincu ? L'inscription les appelle Babari Transtagnenses. Si on identifie ce peuple aux Bavares [63], opinion à laquelle se range M. Thouvenot [64], une double anomalie apparaît dans le mot ; la première, peu grave, le « v » qui partout commence la 2e syllabe dans les autres inscriptions (même tardives comme celles de Regiae) est remplacée par un « b ». L'échange entre les deux consonnes labiales étant très fréquent, on ne tiendrait même pas compte de cette forme si, par ailleurs, le même mot ne présentait une désinence tout à fait aberrante : il y a là un ablatif de la première ou deuxième déclinaison, alors que tous les textes sans exception, littéraires ou épigraphiques, et il y en a quatorze, sont d'accord sur l'appartenance du mot Bavaris (ou Bavares) à la troisième déclinaison. On admet Babares pour Bavares, mais il est vraiment difficile de lire Bavaribus là où il y a Babaris, d'autant plus qu'il s'agit d'une inscription officielle de rédaction soignée et présentant un très petit nombre d'abréviations. Aussi St. Gsell, avec sa prudence habituelle, refusait-il de voir dans cette inscription la mention d'une gens Bavare et préférait corriger plus simplement « Barbaris Transtagnensibus » en rétablissant une seule lettre [65].

Nous insistons sur ces détails car, en fait, cette inscription de Cherchel est le seul texte qui pourrait faire supposer un certain nomadisme chez les Bavares. En

(63) C'est ce que firent généralement les épigraphistes à la suite de Tissot, Cat, Mommsen, Cagnat, Dessau.

(64) Thouvenot (R.), *art. cit.*, p. 179.

(65) R. Thouvenot fait remarquer la rareté du mot Barbare dans les inscriptions officielles d'Afrique, tout en signalant cependant, *C. I. L.*, VIII, 18219 (gentillibus Barbaris), nous ajouterons *C. I. L.*, VIII, 20827, région d'Aumale (Barbaros cesos ac fusos). Si les Ba(r)bari Transtagnenses sont réellement des Nomades d'au-delà du Hodna, on peut très bien admettre que le procurateur Aurelius Litua rédigeant son inscription très loin du théâtre des combats se soit contenté de cette désignation si peu précise.

effet, après avoir admis Babaris = Bavaribus, les tenants de cette hypothèse admettent, d'autant plus volontiers, que « Transtagnenses » désigne des populations habitant au-delà des marais, des chotts, et on songe particulièrement au Hodna (bien que celui-ci semble avoir porté, du moins dans sa partie orientale, un nom particulier « Salinae Tubunenses »). Il est alors facile de considérer ces Bavares « d'au-delà des marais » comme des Nomades.

Cette interprétation est cependant une arme à double tranchant, car s'il s'agit réellement de Bavares, et d'habitants d'au-delà des chotts, elle prouve « ipso facto » que tous les Bavares ne sont pas « Transtagnenses » et qu'il y en a d'autres dans le Tell. La situation de ces Bavares, au-delà des chotts, est tellement exceptionnelle par rapport à celle des autres qu'elle sert à les qualifier.

En fait l'équivalence « Transtagnenses » = Nomades est au moins aussi douteuse, sinon plus, que celle « Babaris » = « Bavaribus ».

Il est enfin un rapprochement qu'il n'est peut-être pas inutile de faire ; tous les auteurs sont, en réalité, gênés par ce nom curieux donné à ces Bavares (Bavares ou Barbares) : généralement lorsqu'un nom est ajouté à celui d'une gens ou d'une confédération, ce mot est le plus souvent indigène : ainsi Bavares Mesgnenses (N° IX), Musulames Gubul [66], Numidae Chellenses [67], — nous avons toutefois Musuni Regiani [68] —. Peut-être faut-il voir dans ce terme « transtagnenses » un nom barbare déformé et latinisé, et s'il s'agit réellement de Bavares, on pourrait, c'est une simple suggestion, mettre en parallèle Bavares Mesgnenses et Bavares Transtagnenses.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de tirer de cette inscription la présomption, et encore moins la certitude, que les Bavares sont des nomades des hautes steppes du Hodna ou d'Oranie. On n'est sûr ni qu'il s'agisse de Bavares, ni qu'il s'agisse de Nomades.

(66) *B. A. C.*, 1917, p. 330.

(67) *C. I. L.*, VIII, 16352.

(68) *C. I. L.*, VIII, 23195, mais il s'agit peut-être d'une fraction en relation avec « la fossa regia ».

Inscriptions Nos XII et XIII.

Les deux inscriptions les plus récentes nous ramènent à l'Ouest, en Oranie, ce sont les deux épitaphes chrétiennes de Regiae. Deux hommes, P. Elius Felix et M. Lollius Sabinus, furent tués « vi bavaru(m) » alors qu'ils essayaient sans doute de résister à une razzia des montagnards du Tessala.

La date de ces inscriptions n'est pas très sûre ; on lit sur l'épitaphe de M. Lollius Sabinus AN.P.CCC//VI, ce qui peut être CCCXXVI (366), au plus tôt, et CCCCLVI (496) au plus tard, les dates intermédiaires possibles étant les années 386 et 456.

Cette région d'Oranie est connue pour fournir des inscriptions tardives, des Ve, VIe et même VIIe siècles ; ainsi la date 496 n'est pas à écarter à priori. Les formes « Bavaru », « titulu » sont de basse latinité ; à Regiae même furent trouvées des inscriptions de 483 et 494 [69]. Etant donné cependant que Théodose négocie avec les Daveres en 372, le rapprochement des documents incite à dater ces inscriptions soit en 366, soit en 386.

Les Bavares devaient être depuis longtemps en insurrection ; on admet que depuis la fin du IIIe siècle les villes romaines, abandonnées des troupes impériales, devaient, dans la mesure de leurs faibles moyens, assurer leur propre défense contre les Barbares en général et les Bavares en particulier.

A cette époque, au IVe siècle, les représentants de l'empereur ne pouvaient que négocier avec les Bavares occidentaux dont le pays se trouvait alors au-delà des limites de la province romaine.



Les textes littéraires et épigraphiques mentionnent donc les Bavares depuis le milieu du IIe siècle, peut-être (N° I), certainement au début du IIIe (N° III), jusqu'à la fin du IVe et peut-être Ve siècle (Nos XII, XIII, XV et XVI). Or,

(69) *C. I. L.*, VIII, 21655 et 21632.

au début comme à la fin, les Bavares semblent habiter une région peu déterminée entre la Moulouya et La Mina, et c'est précisément à mi-chemin entre ces deux rivières, à Regiae, que nous trouvons l'inscription la plus tardive les mentionnant.

Il est donc incontestable que des Bavares ont séjourné dans l'Ouest de la Maurétanie Césarienne, vraisemblablement dans la zone montagneuse presque ininterrompue qui va des Traras à l'Ouarsenis. Mais tous les Bavares ne résidaient pas dans cette région. Ceux qui envahirent la région de Milev (N° V), ceux qui tuèrent Q. Gargilius Martialis (N° VI), les rebelles que M. Cornelius Octavianus écrasa à Mac-Donald (N° VII), ceux dont la multitude fut arrêtée au col de Meksen (N° VIII) constituaient une puissante confédération de montagnards qui habitaient non loin de la Numidie, entre celle-ci et les Quinquegentanei avec lesquels ils s'allièrent en 259.

Ainsi nous arrivons à considérer que deux groupes ethniques, deux confédérations portant le même nom, existaient en Maurétanie Césarienne ; l'une à l'extrême ouest, l'autre à l'extrême est, les Bavares Mesgnenses étant vraisemblablement une des gentes du premier groupe. Rien ne s'oppose à cette interprétation et l'exemple des Mazices ou des Musones-Mussini prouve que le même nom pouvait, comme de nos jours, être porté par des peuplades distantes de plusieurs milliers de kilomètres.

Il y avait donc des Bavares occidentaux en contact avec les Mazices de l'Ouarsenis et les Baquates du Moyen Atlas, et des Bavares orientaux qui se localisent entre l'Amsaga et la Sava, en relation avec les Quinquegentiani du Djurjura. Commes ces derniers, ils formaient au IIIe siècle, une confédération d'au moins quatre peuples.

Les Bavares ; Histoire de deux confédérations Maures.

Les Bavares dont parlent les inscriptions et les textes littéraires sont donc tantôt des voisins de la Maurétanie Tingitane, tantôt des voisins de la Numidie, mais tous deux sont en Maurétanie. Que savons-nous de ces deux ensembles de gentes que nous pouvons appeler des confédérations ?

Les Bavares occidentaux. — Les Bavares occidentaux sont les plus anciennement nommés (N° I ?, N° II ?, N° III), c'est à eux que songent tous les écrivains ; ce sont eux enfin qui sont le plus tardivement mentionnés (XII à XVI). Leur résidence en Oranie est donc particulièrement longue et durable. Le danger Bavare existe même durant les périodes les plus heureuses de l'Empire : le siècle des Antonins, peut-être, et certainement sous les Sévères, puisque à cette époque un chef Bavare arrive à étendre sa domination jusque sur les Baquates, ainsi que le laisse entendre l'inscription de Volubilis (N° III).

On a trop étendu l'importance de cette domination, le singulier utilisé en la circonstance pour désigner la gens des Bavares et des Baquates ne signifie pas nécessairement que tous les Baquates et tous les Bavares (occidentaux) se trouvaient réunis sous la même autorité en 233. Les Romains créèrent de toute pièce la confédération des Quinquegentiani comme unité administrative [70], il est fort admissible que l'administration procuratorienne ait érigé en unité artificielle un groupe de Bavares résidant à proximité de la frontière de Maurétanie Césarienne et quelques éléments Baquates. La présence de l'inscription à Volubilis ne signifie nullement que la gens en question séjournait dans la région voisine.

Volubilis étant la capitale de la province, il semble naturel que le « colloque » entre le chef indigène et le gouverneur romain ait eu lieu dans cette ville et que l'autel destiné à commémorer ce fait y ait été élevé.

Cette gens des Bavares et Baquates paraît bien artificielle, et sa durée bien courte (un siècle tout au plus, si on continue à admettre la restitution de l'inscription N° I). En tout cas sous Antonin le Pieux les Baquates forment une gens dont le « princeps » s'appelle P. Aelius Tuc-

(70) Nous pensons que si cette confédération s'était créée d'elle-même ou par l'action d'un chef indigène (cf. Faraxen et les Fraxinenses) elle aurait porté un nom indigène. Il y a là en Maurétanie l'équivalent de la « Novempopulanie » des Gaules.

cuda (71) et les Baquates sont de nouveau mentionnés seuls après 235, comme si les Bavares avaient disparu. C'est au moment où les Baquates sont de nouveau seuls que le titre de « princeps » disparaît devant celui de roi (72), c'est-à-dire aussi au moment où la domination romaine décline et chancelle en Tingitane.

Si l'hypothèse de M. Carcopino concernant le transport des Baquates, de Maurétanie Césarienne en Tingitane, sur l'ordre d'Hadrien, est un jour confirmée par de nouveaux documents, il sera alors possible d'admettre qu'un parti assez turbulent de Bavares ait été joint à la gens des Baquates pour libérer à la fois l'ouest de la Maurétanie et renforcer la Tingitane.

Toutefois si les Baquates furent un temps en Césarienne, ils n'y laissèrent d'autre trace que leur incursion à Ténès, puis disparurent définitivement, tandis que les Bavares s'y maintèrent pendant des siècles ; leur présence à l'Ouest de l'Ouarsenis est une constante de l'histoire de cette province romaine.

Lorsque le limes fut repoussé vers le Sud au début du IIIe siècle, les Bavares qui occupaient les Traras, le Tessala, les Beni Chougran et peut-être les Monts de Tlemcen et de Frenda, se trouvèrent de ce fait en territoire romain. Ce ne fut qu'à ce moment que la jonction continentale put se faire régulièrement entre la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane ; or c'est précisément à cette époque que se trouve mentionnée cette curieuse gens des Bavares et des Baquates que nous avons tout lieu de considérer comme une création romaine.

Le gros de la confédération occupait les régions plus orientales et tous les textes littéraires mettent les Bavares en relation étroite avec les Mazices. Ce sont eux vraisemblablement qui pendant l'insurrection du milieu du IIIe s. provoquèrent des troubles dans le voisinage d'Altava (73). Durant la seconde moitié du siècle leur nombre et leur puissance devinrent tels que Dioclétien rapporta, peut-

(71) Chatelain (L.), *C. R. A. I.*, 1931, p. 295.

(72) Cagnat, Merlin, Chatelain, *op. cit.*, nos 609 et 610.

(73) *C. I. L.*, VIII, 21724.

être, le limes à l'Ouest abandonnant le terrain à leurs incursions et maintenant la défense de la vallée du Chéiif, bien menacée d'ailleurs par les Mazices de l'Ouarsenis.

Toutefois il est probable, comme le pensait W. Seston (74), que Maximien, ayant combattu en Tingitane, dut se rendre à Césarée par terre et combattit les Bavares d'Oranie au passage.

Ces Bavares s'enhardissent, les postes fortifiés construits sur les massifs, comme le fort du Tessala, sont démantelés ou tombent entre leurs mains, les villes, malgré leurs remparts, ne sont pas toujours à l'abri de leurs incursions, et à Regiae (Arbal), au moins, ils laissent la trace de leur passage par des pillages ou des meurtres.

On n'est pas encore arrivé au temps où devant un danger nouveau, les Maures et les habitants des villes, qui se considèrent encore comme des Romains, comprennent la nécessité de s'entendre et de former des royaumes comme celui de Mazuna (75).

Ce danger qui aux Ve et VIe siècles oblige ces montagnards et ces habitants des villes à s'unir, c'est la menace que les grands nomades font peser sur les régions telliennes. A cette époque, mais à cette époque seulement, les nomades se montrent vraiment menaçants. Jusqu'alors, pour les paisibles cultivateurs plus ou moins romanisés, le danger le plus grave venait non pas du Sud, mais de la montagne.

A quelle époque disparurent les Bavares occidentaux ? Il est difficile de le dire. Il arriva un moment où tous ces africains non romanisés reçurent le nom de Maures, mais rien ne prouve que le nom indigène disparut, bien que ces noms de tribu ou de confédération aient généralement la vie courte.



(74) Seston (W.), *Revue des Etudes anciennes*, 1944, p. 199, c. r. de « Une colonie romaine de Maurétanie Tingitane, Valentia Banasa » de R. Thouvenot et « Dioclétien et la Tétrarchie », Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 162, pp. 117-118.

(75) *C. I. L.*, VIII, 5836.

Les Bavares Orientaux. — A l'autre extrémité de la Mauritanie Césarienne, aux confins de la Numidie, se trouvait une autre confédération Bavare. Aucun historien ou géographe antique ne la mentionne ; c'est là un fait qui pourrait faire mettre en doute son existence, si quatre inscriptions (sans compter les « Babari Transtagnenses » du C.I.L. 9324) ne nous faisaient connaître les nombreux combats que l'armée romaine dut livrer à ces gentes.

L'absence de citations littéraires s'explique vraisemblablement par une confusion entre les deux groupes. Il faut remarquer que le Liber generationis (N° IV) donne curieusement aux Bavares le nom d'« Afri ». Ce terme lié au nom d'un peuple maure voisin de la Maurétanie Tingitane est très étonnant ; il le serait beaucoup moins s'il servait à désigner des Bavares Orientaux voisins de la Numidie qui fit longtemps partie intégrante de l'Africa. Il est donc bien possible que nous ayons là la trace d'une confusion entre les Bavares Orientaux et les Bavares Occidentaux, et cela est d'autant plus probable que le Liber generationis cite les « Afri qui et Bavares » immédiatement avant les Garamantes, lesquelles se trouvaient au Fezzan.

La disparition très rapide de cette confédération dès la fin du III[e] siècle explique par ailleurs la disparition de leur nom dans les textes postérieurs. Ces Bavares ont eu leur époque de puissance au milieu du III[e] siècle et firent planer un grave danger sur les régions de Sitifis, Cuicul et Milev.

Comme d'autre part nous voyons ces Bavares en relation avec les Quinquegentiani dont l'emplacement dans la Grande Kabylie est bien connu (76), il est certain que ces Bavares Orientaux résidaient entre la limite N.-W. de la Numidie et le Djurjura, c'est-à-dire dans les Monts du Guergour et la chaîne des Babors (fig. 3).

Personne n'admet plus sérieusement que le nom de Babor dérive de celui de ses anciens habitants ; cette idée, qui était celle de E. Cat, de Tissot, de Cagnat, est à l'origine

(76) *Cosmographie d'Ethicus*, Riese, G. L. M., p. 89, n. 31.

de la préférence certaine de ces auteurs à écrire Babares plutôt que Bavares (77).

St. Gsell refusait de se laisser prendre au mirage de l'identité maintenue à travers les siècles entre Bavares et Babors, mais il écrivait cependant : « il y a quelque vraisemblance que les Bavares qui envahirent le pays de « Milev vers 260 ainsi que ceux dont la défaite est commémorée dans l'inscription (de Mac-Donald) vivaient « dans l'Est de la Maurétanie, dans la région qui forme

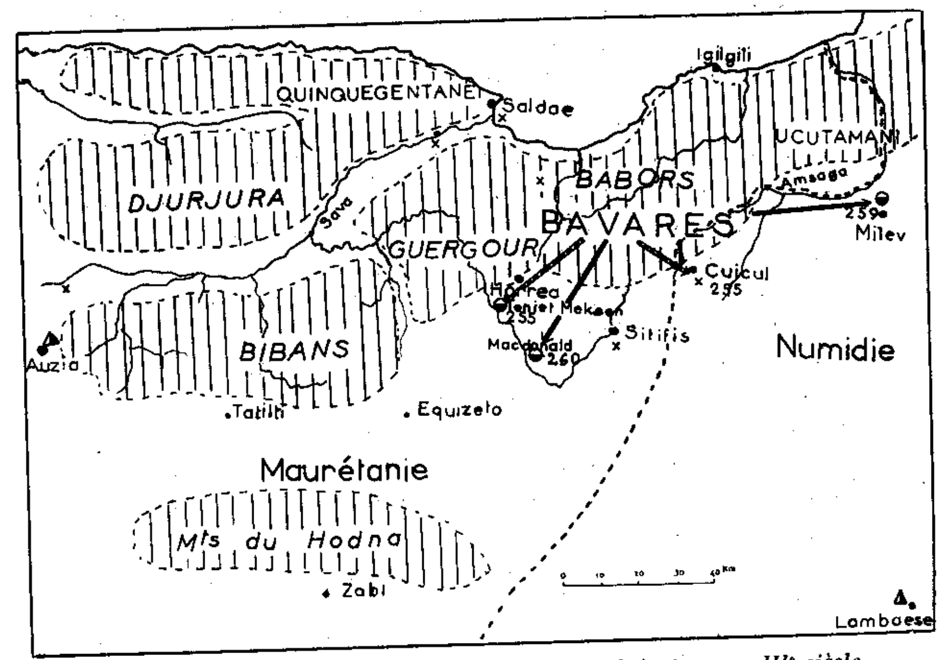


Fig. 3. — *Les incursions des Bavares Orientaux au III[e] siècle.*

Lieu de Combat contre les Bavares.
Inscription mentionnant les Bavares.
Inscription relative aux insurrections du III[e] siècle.
Incursions des Bavares en 255.
Incursions des Bavares en 259-260.
Zone montagneuse.
Limite de province.

(77) L'article d'E. Cat consacré aux Bavares dans la *Grande Encyclopédie* est intitulé « Babari », et présente de nombreuses erreurs.

« à la fin du III[e] siècle la province de Maurétanie « Sitifienne » (78).

L'emplacement des combats ou des inscriptions qui les mentionnent montre que les engagements entre Romains et Bavares se sont produits au débouché dans les plaines, les rebelles venant du Nord, c'est-à-dire des montagnes qui s'étendent entre la Sava et l'Amsaga, et, chacun de ces combats apparaît comme une offensive Bavare contre les pays romanisés et non pas comme une opération romaine en pays Bavare. Il s'agit donc de combats défensifs et ils correspondent aux grandes insurrections du III[e] siècle, particulièrement à celle de 253-263.

Les inscriptions nous apprennent les faits suivants :

M. Cornelius Octavianus dut combattre deux fois, à plusieurs années d'intervalle, les Bavares révoltés contre Rome. Du moins l'inscription N° VII qui mentionne le deuxième combat à Mac-Donald rappelle que M. Cornelius Octavianus, alors qu'il était « praeses » avait déjà écrasé les Bavares. Par l'étude de M[me] Pavis d'Escurac (79) on sait que ce personnage fut gouverneur de Maurétanie Césarienne entre 254 et 259, puis « dux per Africam, Numidiam, Mauretaniamque » vers 260-262, entre temps il était devenu préfet de la flotte de Misène. C'est donc entre 254 et 259 que nous trouvons mentionnés, indirectement, pour la première fois les Bavares. Ce premier combat ne dut pas être très éloigné de Mac-Donald puisqu'on prend soin de le rappeler dans l'inscription.

Aussi n'est-il pas impossible que l'auteur anonyme de l'inscription N° VIII trouvée à Téniet-Meksen soit M. Cornelius Octavianus pendant son gouvernement de Maurétanie Césarienne entre 254 et 259. C'est au même moment que Cuicul fut menacé au point qu'en 255 (au plus tard) le légat de Numidie remercie Jupiter et les autres dieux d'avoir pu rétablir la situation (80). Nous proposons donc de dater le combat de Téniet-Meksen vers 255.

(78) Gsell (St.), Rec. de Const., *art. cit.*, 1906, p. 111.

(79) d'Escurac Doisy (M[me] H.), *M. Cornelius Octavianus et les révoltes indigènes du III[e] siècle d'après une inscription de Caesarea*, Libyca, Archéologie Epigraphie, tome I, 1953, pp. 181-187.

(80) Ballu (A.), *Rapport annuel*, 1915, p. 47.

C'est le début de l'insurrection Bavare : trois gentes ont pris les armes sous le commandement de trois rois.

L'année 259 correspond au paroxysme de l'insurrection, la confédération Bavare groupe quatre gentes, enhardie par la révolte simultanée des Quinquegentanei et des Fraxinenses, elle envahit la Numidie et se heurte à Milev aux troupes légionnaires du légat C. Macrinus Decianus (inscription N° V).

En 260, l'année même où Decianus arrête l'invasion des Bavares, Q. Gargilius Martialis est tué par ces mêmes Bavares, ce qui montre bien que la lutte continuait. C'est la continuité de cette lutte et l'inanité des victoires éphémères des gouverneurs provinciaux qui amenèrent les empereurs à confier le commandement suprême des troupes de toute l'Afrique romaine à un homme qui avait déjà fourni des preuves de sa valeur, à M. Cornelius Octavianus.

Or à ce moment les Bavares sont depuis longtemps descendus des massifs ; ce n'est plus au débouché direct dans la plaine, comme à Téniet-Meksen, mais dans le plat pays, dans la région de Mac-Donald, que le « dux » M. Cornelius Octavianus les écrase (N° VII).

Cette fois la défaite fut sérieuse, aucun document postérieur à l'inscription de Mac-Donald ne nous est parvenu, mise à part l'opération d'Aurelius Litua contre les énigmatiques « Babari Transtagnenses ».

Au cours de la grande insurrection de la fin du siècle, ce sont les anciens alliés des Bavares, les Quinquegentiani qui constituent l'élément important de la rébellion, alors que durant l'insurrection de 253-263 ils n'avaient joué, semble-t-il, qu'un rôle effacé. Ce n'est plus Sitifis et sa proche région qui sont surtout menacés, mais Saldae et la vallée de la Soumam ; inscriptions (81) et textes historiques (82) mentionnent unanimement les Quinquegentiani, et c'est de Tubusuptu que Maximien mène sa campagne de répression en 297. Les Quinquegentiens de Kabylie ne furent certainement pas seuls ; en effet Aurélius Litua parcourt les Babors et déjà vers 292, il doit rétablir le

(81) *C. I. L.*, VIII, 8836 et 8924.

(82) *Panégyriques latins*, VI, 8, 6 ; V, 5, 3. Eutrope, IX, 23 ; Zonar, XII, 36.

centenarium Aqua Frigida [83]. Rien ne prouve que ce secteur se trouvait dans la région des Quinquegentiens plutôt que dans celle des Bavares, mais il semble probable que la Sava servait de limite entre les deux confédérations. Il n'est donc pas impossible que les Bavares avaient repris les armes, au moins au début de l'insurrection.

Après Maximien nous ne trouvons dans ces régions plus traces ni des Quinquegentiani ni à fortiori des Bavares. Cela pose un certain problème.

Cette disparition réside peut-être dans le fait que les autorités impériales, une fois la révolte écrasée, ont pratiqué une politique de dissociation des fédérations qui peut être mise en parallèle avec le partage et la réduction des provinces par Dioclétien. Eutrope nous apprend que Maximien [84] transporta en d'autres provinces des Quinquegentiani qui furent installés comme colons. Cette pratique courante au Bas-Empire affecta certainement les autres gentes qui avaient pris part à la révolte, et les Bavares pourraient être du nombre.

La disparition des confédérations Bavare et Quinquegentienne est peut-être un faux problème. Les insurrections ne cessent point pour cela ; on connaît au moins celle de Firmus (372-375) et celle de Gildon (396), sans parler de l'agitation donatiste.

Grâce à Ammien Marcellin [85], nous savons qu'au temps de Firmus dans les mêmes régions où avaient vécu auparavant Bavares et Quinquegentiens se trouvaient les Tyndenses, les Massinenses (Région de Tubusuptu-Petra), les Isaflenses, Iesalenses et Jubaleni (Région à l'Est d'Aumale). Si l'historien latin est si bien renseigné sur le nom de ces différentes gentes, c'est qu'au IVe siècle l'administration romaine est obligée de tenir compte de la cellule initiale de la société berbère, la gens, la tribu.

Au IIIe siècle les gouverneurs se contentaient d'annoncer leurs victoires sur 3 ou 4 tribus Bavares (N^os V, VIII) ou sur les « Cinq-Peuples » (Quinquegentiani).

(83) *C. I. L.*, VIII, 20215.

(84) Eutrope, IX, 23.

(85) Amm. Marcel., XXIX, V, et Gsell (St.), *Considérations géographiques sur la révolte de Firmus*, Recueil de Const., 1903, pp. 21-46.

Ammien Marcellin connaît le nom de chaque chef, de chaque principicule, et indique gens par gens les différents peuples que Théodose dut combattre.

Au lieu de nom collectif ou fédératif, nous avons à partir du IVe siècle les noms des gentes qui constituaient auparavant les fédérations Bavare et Quinquegentienne.

Si ce fait est admis, il faut expliquer pourquoi ce qui se passait en Maurétanie Sitifienne n'avait pas lieu à l'extrémité occidentale de la Maurétanie Césarienne, où on continuait à citer les Bavares Occidentaux. La contradiction n'est qu'apparente ; au IVe siècle l'Oranie semble militairement abandonnée et, en conséquence les Romains n'avaient que des renseignements médiocres ou anciens sur cette région.

Ils continuaient, soit par tradition (N°s XII, XIII), soit par ignorance (N°s XIV, XV), à employer le nom collectif de Bavares. Ainsi le même Ammien Marcellin, si précis en ce qui concerne les gentes de Kabylie, des Bibans et de la région d'Auzia, cite à l'Ouest de la Césarienne, parmi d'autres gentes inconnues, les Daveres (= Bavares), les Mazices, les Musones (Musunei de Julius Honorius ?) qui sont des noms de confédérations.

Les Bavares orientaux groupaient donc un certain nombre de gentes, vraisemblablement quatre (N° V). Si comme nous pensons l'avoir montré ces peuples vivaient dans le massif des Babors, parmi ces gentes il en est une qui était appelée à un grand avenir : c'est celle des Kotama. Nous avons en effet, semble-t-il, la preuve de son existence à une époque assez ancienne : Ptolémée signale sur le cours moyen de l'Amsaga [86] les Κοιδαμούσοι; or Ptolémée ne cite pas les Bavares, il considère donc les Κοιδαμούσοι comme étant la gens la plus importante de la région.

C'est peut-être de la même région que venait l'évêque Montanus Cedamusensis de Maurétanie Sitifienne qui fut exilé par Hunéric en 484 [87]. Un peu plus tard, à l'époque byzantine, toujours en pays Bavare, un « rex gentis

(86) Ptolémée, IV, 2, 5.

(87) Mesnage (le P.), *L'Afrique Chrétienne*, p. 412.

Ucutamani » [88] se proclame esclave de Dieu dans une inscription du col de F'doulès. Ibn Khaldoun [89] enfin cite parmi les villes appartenant aux Kotama : Sétif, Djidjelli, Collo, Mila ; or nous avons vu les Bavares au Nord de Sitifis, au Sud d'Igilgili et près de Milev.

Ainsi le nom même de Bavare peut très bien avoir été celui d'une des gentes de la confédération qui au cours du IIIe siècle supplanta momentanément la gens principale, celle des Κοιδαμούσοι qui, avant (Ptolémée), et après, sous le nom d'Ucutamani-Kotama (Ibn Khaldoun) exerça la primauté sur l'ensemble de la fédération.

La gens Bavare qui donna son nom à la fédération dut s'épuiser dans les insurrections du IIIe siècle, et après un temps d'incertitude et d'anarchie, qui correspond au IVe siècle et à la guerre de Firmus, les Ucutamani reprennent leur prépondérance. Sous le nom de Kotama ils jouent le principal rôle dans l'épopée fatimide qui les épuisera à leur tour, ce qui en définitive facilitera l'arabisation de la Petite Kabylie.

***

La prétendue ubiquité des Bavares. — Si les Bavares de l'Ouest et la fédération orientale de Petite Kabylie qui porta un moment le même nom de Bavares eurent au cours du IIIe siècle, et à d'autres époques, une politique analogue, si nous trouvons mention des Bavares dans des inscriptions de Volubilis (N° III) et de Lambèse (N° V), si nous les voyons se révolter au même moment ou en des circonstances semblables, cela ne prouve nullement que les mêmes Bavares se montraient partout à la fois, ni que les Romains appelaient du même nom un seul et même peuple. En un mot on ne peut admettre sérieusement cette ubiquité des Bavares.

(88) *C. I. L.*, VIII, 8379 ; dans Ucutumani, U correspond peut-être au préfixe berbère « ou », fils de....

(89) Ibn Khaldoun, trad. de Slane, I, p. 291.

Entre les peuples voisins des Baquates et ceux voisins des Quinquegentiani, il n'y avait de commun que le nom et peut-être les genres de vie.

Les genres de vie ; Etude critique

Au terme de cette étude, il nous faut maintenant répondre aux questions posées dans l'introduction. Les Bavares sont-ils des nomades, des ancêtres des Zénètes, rôdant dans les hautes plaines et plateaux entre la Moulouya et le Sud-Est de Sétif, comme le pense M. Thouvenot, ou bien, au contraire, des tribus montagnardes plus ou moins sédentaires ?

Nous pensons avoir montré que les Bavares sont essentiellement des populations montagnardes aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est. La localisation géographique de ces deux confédérations soit dans les moyennes montagnes d'Oranie soit dans le massif des Babors pèse lourdement sur le genre de vie.

A l'Est, en pays Kotama, il y eut toujours des sédentaires et l'arabisation n'affecta que la langue et non les genres de vie [90]. A l'Ouest, on retrouve des sédentaires de type kabyle dans les Traras [91], arabisés cependant depuis longtemps, et dans les plateaux à l'Ouest de Tlemcen, où ces populations sont restées berbérophones [92].

Dans cette même région un peu plus au Sud, dans les Monts de Tlemcen, de Daya, de Saïda, de Frenda, régions que devaient également occuper les Bavares, se trouvent des populations devenues semi-nomades par contagion hillalienne, mais qui depuis un demi-siècle reviennent normalement à la vie sédentaire accompagnée d'une certaine transhumance qui cède la place aux cultures [93].

Ainsi de nos jours, dans les régions autrefois habitées par les Bavares se trouvent des populations sédentaires ;

(90) Despois (J.), *L'Afrique du Nord*, Paris, P. U. F., 1949 p. 275.

(91) Despois (J.), *id.* p. 298.

(92) Despois (J.), *id.*, p. 298.

(93) Despois (J.), *id.*, p. 273.

rien ne prouve, certes, que les mêmes genres de vie existaient aux siècles de la domination romaine. Nous savons toutefois que la grande extension zénète dans le Maghreb central fut postérieure à la chute de la domination romaine et ce n'est qu'avec l'infiltration hillalienne que le nomadisme s'étendit sur de grandes surfaces au détriment des sédentaires.

Quelles sont les constatations qui ont pu amener M. Thouvenot à considérer les Bavares comme des nomades ?

Il est bon d'étudier ces différents arguments et de les éclaircir à la lumière des textes. C'est en localisant les Bavares d'après les textes littéraires sur les Hauts Plateaux et jusqu'au Moyen Atlas, que M. Thouvenot peut déduire que ces peuples « auraient nomadisé entre la Moulouya et la Haute Mina ». Il arrive à cette conclusion d'une manière fort étrange ; citant en effet la liste de Julius Honorius, il essaie de disposer les gentes de la manière suivante : « Nous renonçons à identifier Bures et « Musunei, mais nous rapprochons les Artennites de la « cité d'Arsenaria qui se trouvait à l'Ouest de Ténès et « nous localiserons les Quinquegentiani en Grande Kabylie, les Mazices dans l'Ouarsenis, les Artennites sur la « Haute Mina, les Bavares sur les Hauts Plateaux ».

Pour notre part nous ne voyons pas comment du rapprochement entre Arsenaria et Artennites, M. Thouvenot a déduit que ce peuple habitait la Haute Mina. Plaçant ainsi d'une manière aussi arbitraire les Artennites au S.-O. des Mazices, il amène son lecteur à localiser les Bavares sur les Hauts Plateaux.

Ou bien les Artennites n'ont rien à voir avec les habitants d'Arsenaria ou les « Cartenitani » de Ténès et, dans ce cas, on s'abstient de les localiser en un point plutôt qu'en un autre, ou bien le rapprochement est valable et dans ce cas les Artennites peuvent se localiser dans le Dahra, au Sud de Ténès et d'Arsenaria, et au Nord des Mazices. Les Bavares, étant à l'Ouest des Mazices et des Artennites, se situent tout normalement dans les régions telliennes d'Oranie et les montagnes voisines.

En fait, nous avons vu plus haut qu'aucun texte littéraire ne permet réellement de localiser les Bavares sur les Hauts Plateaux oranais qui étaient parcourus par des nomades que les Latins, du Sud de la Tingitane au voisinage de la Proconsulaire, appelaient d'un seul et même nom : les Gétules (voir en particulier le Liber Generationis, N° IV).

Après avoir tiré des textes la fausse certitude que les Bavares nomadisaient du Moyen Atlas à la Haute Mina, en sillonnant de leurs migrations les Hauts Plateaux du Maroc Oriental et de l'Oranie, M. Thouvenot va se servir des inscriptions du IIIe siècle de la région sétifienne qui « étendent singulièrement l'aire où ils devaient séjourner » [94].

Et voilà les Bavares nomades envahissant toute la Numidie du sud au nord jusqu'à Milev où ils sont battus ! et ces mêmes nomades s'alliant aux montagnards Quinquegentiani habitant le Djurjura (N° V).

Bien entendu les « Babari Transtagnenses » (N° X) deviennent, après quelques hésitations, il est vrai, des Bavares d'au-delà des chotts. L'argument qui fait admettre cette équivalence est pour le moins curieux [95] : c'est parce qu'Aurélius Litua combattit les Quinquegentiani et que ceux-ci furent alliés aux Bavares en 260 que vraisemblablement ces Babari Transtagnenses, battus par le même Aurélius Litua, sont des Bavares d'au-delà des chotts et, par conséquent, des nomades. En définitive l'auteur arrive à démontrer que les Bavares sont des nomades en s'appuyant sur le fait qu'ils s'allièrent à des montagnards.

Les inscriptions de Regiae (Nos XII et XIII) servent également à étayer l'hypothèse du nomadisme et M. Thouvenot pense « qu'ils reparurent cette fois dans l'Algérie occidentale ».

La conclusion correspond à l'argumentation : « Comme on peut en juger d'après ces textes, les Bavares habitaient

(94) Thouvenot (R.), *id.*, p. 177.
(95) Thouvenot (R.), *id.*, p. 179.

une longue bande de territoire qui allait de la Haute Moulouya au Sud-Est de Sétif » [96].

Pour notre part, nous sommes arrivés, en nous appuyant sur les mêmes textes à des conclusions totalement contraires : les Bavares formaient deux confédérations, l'une séjournant dans les montagnes du Tell oranien, l'autre, qui ne porta le nom de Bavare que durant une très courte période, résidant dans les Massifs des Babors, sans que rien ne puisse confirmer que ce nom vienne de ce peuple qui l'habitait.

M. Thouvenot voit en eux des ancêtres des Zénètes ; nous y voyons les prédécesseurs des « Kabyles » des Traras et des Monts de Tlemcen et des Kotama de Petite Kabylie.

La vie sédentaire, accompagnée d'une petite transhumance de type montagnard, nous semble avoir été le genre de vie de ces peuples ; mais habitant des régions pauvres dans lesquelles les cantonnait la méfiance romaine, ces peuples furent les pires ennemis de Rome avant les grands nomades qui dévastèrent l'Afrique à partir du Ve siècle.

Ces montagnards, ce sont eux qui pendant les siècles de la « pax romana » menacent constamment la tranquil-

(96) Thouvenot (R.), *id.*, p. 181. Il existe par ailleurs un argument qui aurait pu servir à ceux qui pensent que les Bavares sont des nomades, c'est l'inscription VIII dont l'auteur anonyme après avoir battu les Bavares remercie les « Dii Getulo(rum) » ce qui pourrait laisser entendre que les Bavares sont des Gétules donc des nomades. Nous avons pu voir cette inscription qui n'est plus aux mines d'Aïn Sedjera, où nous l'avons vainement cherchée mais au Jardin d'Orléans, à Sétif. Elle est en fort mauvais état, il manque toute la partie supérieure (partie dans laquelle il était peut-être question de combat contre les Gétules). De plus, à la dernière ligne ne sont lisibles que quelques lettres et à la quatrième ligne seule la fin est compréhensible. D'autre part la lecture GETULO..(5e ligne) est loin d'être certaine ; nous avons pu déchiffrer, péniblement, GEIV/O///. Il y a trop peu de place entre le E et le V pour que se développe normalement la barre transversale du T, et peut-être que ce qui fut pris pour la haste d'un T est un jambage du N. On pourrait lire tout aussi bien « Diis immortalibus, Genio..., etc... (peut-être Genio loci, cf. *C.I.L.*, VIII, 8435 : « Diis patriis et hospitibus diis Mauricis et Genio loci » à Sétif, ou 20251 : « Dis Mauris conservatoribus et Genii Satafis » à Périgotville. Dans notre étude sur les « Dii Mauri » parue dans la *Revue Africaine*, t. XCVIII, 1954, pp. 253-260, nous avons déjà signalé que ces Dii Getulorum n'étaient connus que par cette unique description, nous ne l'avions pas encore vue ; aujourd'hui nous doutons sérieusement de l'existence de ces divinités.

lité des plaines dont ils convoitaient la richesse et les pâturages d'hiver, transhumance à rebours qui fut de règle dans les temps anciens.

Volsques, Eques, Samnites en Italie, Avernes en Gaule, Cantabres et Astures en Espagne, Mazices, Baquates, Quinquegentiani et Bavares en Afrique, tous ces peuples, à des époques et en des pays différents, se heurtèrent aux Romains toujours pour les mêmes raisons, celles que Braudel a brillamment exposées [97] : « Les montagnes « peuvent différer entre elles, et Dieu sait si elles diffèrent (si elles se ressemblent aussi), mais elles sont toutes, « en définitive, aussi impérialistes, aussi débordantes, pour « des raisons simples mais décisives, de l'ordre du pain « quotidien.... Pour ces mondes perchés qui ignorent les « villes, Rome malgré son étonnante durée aura peu « compté sinon peut-être par les camps de soldats que « l'Empire pour sa sécurité dut établir ici et là, aux « lisières des massifs insoumis ».

La descente massive des montagnards vers la plaine, belliqueuse au IIIe siècle, nous la retrouvons de nos jours dans la « colonisation » progressive des pays circumkabyles par les plus riches familles originaires des massifs ; c'est aussi l'émigration saisonnière, vers les plaines ou vers la France, qui affecte les Traras et les deux Kabylies ; c'est encore le semi-exil des individus isolés vers les grandes villes côtières ; c'est le prolétariat kabyle de la Casbah d'Alger ; c'est le prolétariat chleuh des bidonvilles de Casablanca.

Les Bavares ne « rôdaient » pas « éternellement » aux approches des pays « pacifiés » ; mais de leur « guelaa » trop souvent vides ou de leurs oppida faméliques, ils surveillaient le pays plantureux, le pays romain, que la plupart connaissaient pour y avoir travaillé comme ouvriers saisonniers au moment des moissons, et, peut-être, (de même qu'aujourd'hui certains arboriculteurs des mas-

(97) Braudel (F.), *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, p. 45 et p. 12.

sifs marocains) comme tailleurs d'arbres fruitiers et d'oliviers.

La domination romaine venait-elle à faiblir, une année désastreuse venait-elle compromettre l'équilibre instable qu'était le « standard » de vie des peuples de la montagne, d'un seul coup, d'un bout à l'autre du Maghreb, comme s'il s'agissait d'un vaste complot, des massifs montagneux, dévalait sur le plat pays une cohue mal armée mais farouchement décidée. Quelquefois un chef, frotté de civilisation romaine, un Faraxen ou un Firmus, arrivait à fanatiser ces troupes et à mener la vie dure aux gouverneurs et aux généraux romains.

C'est la raison pour laquelle nous voyons les Bavares agir les uns, tantôt avec les Baquates (N^{os} I à III), tantôt avec les Mazices (N° XIV), les autres, avec les Quinquegentiani et les troupes de Faraxen (N° V). Les alliés des Bavares (si on peut vraiment nommer alliés des gens qui se révoltent simultanément de la même manière et pour des causes identiques) *sont toujours des montagnards.*

Ce fait seul, s'il n'y avait toute l'interprétation correcte des textes et des inscriptions en ce qui concerne la localisation et les faits d'armes, suffirait à montrer que les Bavares n'étaient pas des nomades.

*
**

Conclusion

Est-ce à dire que nous négligeons et rejetons comme vain le danger nomade, celui contre lequel les Romains semblent avoir cependant porté la plus grande attention ?

Les multiples études faites sur le limes, et la dernière en date, le « Fossatum Africae » (98), montrent qu'il serait inadmissible de vouloir nier le danger nomade. Mais notre

(98) Baradez (J.). *Fossatum Africae. Vue aérienne de l'organisation romaine dans le Sud Algérien.* Paris, A. M. G., 1949.

époque n'a-t-elle pas tendance à exagérer le péril que les Nomades faisaient peser sur le pays romain ?

Certes les assignations de terres dans les régions méridionales et l'extension des cultures, surtout celle de l'olivier, ont provoqué une diminution de parcours qui gênèrent sûrement les Nomades des steppes. Mais par ailleurs l'administration romaine multiplia ses efforts pour fixer les peuples africains, et l'exemple des Musulames montre, entre autres, qu'elle réussit à transformer en cultivateurs sédentaires ce peuple nomade.

Nous ne savons pas exactement de quand datent les multiples dispositifs du Limes de Numidie, le mieux connu et celui qui, avec son fossé continu et ses tours très proches, semble le plus craindre les attaques des Nomades.

Le Colonel Baradez tend à dater ce procédé de défense statique, le plus saisissant à nos yeux à cause de ses traces sur le terrain, du IVe et même Ve siècle (99). Le renforcement de la défense à cette époque n'est pas dû seulement au changement de stratégie, mais aussi, pensons-nous, à un accroissement du péril nomade.

C'est en effet à partir d'une époque tardive que les écrivains Procope, Corripus, pour ne citer que les plus connus, décrivent des combats féroces contre les Nomades.

Antérieurement et surtout au IIIe siècle, tous les combats connus entre Africains et Romains se déroulent dans le Tell et dans les zones montagneuses. Les différentes lignes de limes, qui du Ier au IIIe siècle jalonnent l'avance romaine en Maurétanie Césarienne, sont autant des séries de postes fortifiés destinés à lutter éventuellement contre les Nomades que des points de surveillance des massifs montagneux (100), qui de ce fait se trouvent encerclés au Nord et au Sud.

(99) Baradez (J.), *op. cit.*, p. 161-162.

(100) Cette idée apparaît dans l'étude de P. Salama, *Nouveaux témoignages de l'œuvre des Sévères en Maurétanie Césarienne*, Libyca, Archéologie Epigraphie, t. I, 1953, p. 259.

Depuis longtemps on a deviné que la ligne Ad Majores-Thabudeos surveillait autant le pays des chotts que le revers méridional de l'Aurès (101). Le limes qui allait d'Aras à Numerus Syrorum prenait à revers les Monts des Bibans, du Titteri, de l'Ouarsenis et les petits massifs d'Oranie. L'existence de limes intérieur autour des principales régions montagneuses insoumises est très probable ; elle est indubitable en ce qui concerne le Massif du Bou Taleb (102). Ce dernier cas suffit à montrer que du fossatum même, certaines parties ne servaient pas uniquement contre les Nomades, mais aussi contre les incursions des montagnards.

Juin 1954. G. CAMPS.

⁂

NOTE ADDITIONNELLE

Cette étude était rédigée dès juin 1954, c'est la raison pour laquelle je ne cite pas le magistral ouvrage de celui dont je m'honore d'avoir été l'élève, Chr. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955.

Si M. COURTOIS continue à considérer que les Bavares étaient des Nomades, tout son beau livre tend à montrer que jusqu'à une époque très basse, le grand danger pour l'Afrique romaine — et vandale — fut la menace montagnarde. Cet article, sous le couvert d'une étude sur les Bavares, ne tend pas à démontrer autre chose.

---

(101) Julien (A.) et Courtois (Chr.), *op. cit.*, p. 135.
(102) Baradez (J.), *op. cit.*, pp. 51-53.

ANNEXE

Documents littéraires et épigraphiques concernant les Bavares.

Document n° I (douteux) : Volubilis.

Date : 138-161 (13 septembre 150 ?).

Références : *B. A. C.*, 1920, p. LXI, et Carcopino (J.), *Le Maroc Antique*, pp. 272 et 303.

Texte : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / ceter[isq(ue)deis] / et Victoriae / Aug(usti) Q(uintus) [Porcius)Ve / tustinus proc(urator) Aug(usti) / conlocutus cum / .... principe gentium Bavarum / et Baquatum ar / am pa]cis firmandae / id(ibus)septembribus / [Apollinare et Mamertino co(n)s(ulibus) / dedicavit].

N.-B. — On peut tout aussi bien lire « Macennitum et Baquatum », cf. Frezouls (E.), Nouvelles inscriptions de Volubilis, *C.R.A.I.*, 1952, pp. 395-402.

Document n° II (douteux) : Volubilis.

Date : 161-180.

Références : *C. I. L.*, VIII, 21826, et Carcopino (J.), *Le Maroc Antique*, pp. 268 et 303.

Texte : Genio Imp(eratoris) / M(arci) Aureli Antonini Aug(usti) / P(ublius) Aelius Crispinus proc(urator) / conlocutus.....cum / .....o princ(ipe) gentium / [Bavarum et Baquatum].

N.-B. — Les remarques faites au sujet du texte précédent sont applicables à celui-ci.

Document n° III : Volubilis.

Date : 222-235.

Références : C. R. A. I., février 1943. Thouvenot (R.), Rome et les Barbares africains à propos d'une inscription de Volubilis, *P. S. A. M.*, VII, 1945, p. 166. Carcopino (J.), *Le Maroc Antique*, p. 304, P. S.

Texte : [Pro]salute / [Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli] Severi Alexandri [pii fel(icis)] Aug(usti) / [? Furius Celsus ? proc(urator) p]ro legato colloquium / [cum ......principe]gentis Bavarum et Baquatum [ad pacem firmandam quae fuit an]tea habuit aramque / [posuit et dedicavit .....] Maxim[o).... (et] M[.....] co(n)s(ulibus).

Document n° IV : Liber Generationis.

Date (d'après Riese) : 235-238.

Référence : Riese, *Geographi Latini Minores*, p. 167.

Texte : « ...Mauri Baccuates (Baquates) et Massenas (Macenites), Gaetuli, Afri qui Barbares (Bavares), Mazices, Garamantes... ».

Document n° V : Lambèse.

Date : 259-260.
Référence : *C.I.L.*, VIII, 2615.
Texte : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / Ceterisque Diis Deabusque immortalib(us) / C(aius) Macrinius Decianus v(ir) c(larissimus) legat(us) / Aug(ustorum) pr(o) pr(aetore) pro(vinciarum) Numidiae et No / rici Bavaribus qui adunatis IIII / regibus in prov(inciam) Numidiam in / ruperant primum in regione / Millevitana iterato in confi / nio Mauretaniae et Numidi / ae Tertio Quinquegentaneis / gentilibus Mauretaniae Cae / sarensis item gentilibus Fraxi / nensibus qui provinciam / Numidiam vastabant cap / to famosissimo duce eorum / caesis fugatisque.

Document n° VI : Auzia (Aumale).

Date : 260.
Référence : *C.I.L.*, VIII, 9047.
Texte : Q(uinto) Gargilio Q(uinti) f(ilio) Q(uirina tribu) Martiali eq(ues) r(omanus / pr)aef(ecto) coh(ortis) I Astyrum pr(ovinciae) Britt(aniae) / trib(uno) coh(ortis) Hisp(anorum pr(ovinciae) Maur(etaniae) Caes(arensis) (a) militiis / praef(ecto) coh(ortis) singulorum et vex(illationis) / equitum Maurorum in territorio / Auziensis praetendentium / decurioni duarum coloniae Auzien / sis et Rusguniensis quod / ejus virtute ac vigilantia Fa / raxen rebellis cum sa / tellitibus suis fuerit captus et interfectus / Ordo col(oniae) Auziensis / insidiis Bavarum de / cepto p(ecunia) p(ublica) f(ecit) d(ecreto) d(ecurionum) VIII Kal(endas) / apr(ili) (anno) pro(vinciae) CCXXI.

Document n° VII : Près de Mac-Donald.

Date : 260-262.
Référence : *Recueil des Notices et Mémoires de Constantine*, 1906, p. 111, Dessau *ILS*, n° 9006.
Texte : ...Bavaribus... / ...rebellibus et in / (p)riori praesidatu / et post inducatu / (Marcus) Corne(ius) Octavianus / (pr)aef(ectus) class(is) praet(oriae) (Misenae) (fe)cit agens (gratias).

Document n° VIII : Teniet Meksen.

Date : vers 255 ?
Référence : *B. A. C.*, 1907, p. CCXXVIII.
Texte : Bavarum Gentes quorum omnis multitudo / prostrata est interfectis Tagavin Masmule / et Faiem regibus ad praehensis etiam Afram / Fa.vasaveni.... coniectis rega/libus vota diis immortalibus Getulo(rum) (?) / ....sul...cius sac.
ou
(immortalibus Genio(loci)..... etc.) (?), voir note 96.

Document n° IX : Manliana (Affreville).

Date : 284-288.
Référence : *B. A. C.*, 1920, p. CVIII.
Texte : Diis Patriis et Mauris / conservatoribus / Aelius Aelianus v(ir) p(erfectissimus) / praeses provinciae / Mauretaniae Caes(arensis) / ob prostratam gentem Bavarum Mesgnensium / praedasque omnes ac fami / lias eorum abductas / votum solvit.
N.-B. — La lecture Mesgnensium est celle proposée par M. J. Carcopino.

Document n° X : Caesarea (Cherchel).

Date : 290-292.
Référence : *C. I. L.*, VIII, 9324.
Texte : Iovi optimo maxim(o) / ceterisque di(i)s / immortalibus / gratum referens / quod erasis funditus / Babaris Transtagnen / sibus secunda praeda / facta salvus et incolumis / cum omn(ibus) militibus / d(ominorum) n(ostrorum) Diocletiani et Maximiani Aug(ustorum) / regressus / Aurel(ius) Litua v(ir) p(erfectissimus) p(raeses) p(rovinciae) M(auretaniae) C(aesarensis) / votum libens posui(t).

Document n° XI : Liste de Vérone.

Date : Fin du III[e] siècle, début du IV[e] (?).
Référence : Liste de Vérone, Riese, *Geographi latini minores*, p. 129.
Texte : Item gentes quae in Mauretania sunt.... Mauri gentiani, Mauri Mazices, Mauri Barbares, Mauri Bacuates....
Nota. — Des manuscrits donnent « Baveres » au lieu de Barbares.

Document n° XII : Regiae (Arbal).

Date : Entre 366 (au plus tôt) et 496 (au plus tard), les dates possibles étant 366, 386, 456, 496.
Référence : *C.I.L.*, VIII, 21644.
Texte : D(iis) M(anibus) S(acrum) M(arco) Lollio Sa / bino marito / amantissimo / quia vi Bavaru(m) passus est/vixit an(nis) XXXI Aurelia Maiorica ti / tulu(m) fecit an(no) p(rovinciae) CC.. VI.

Document n° XIII : Regiae (Arbal).

Date : Contemporaine de l'inscription n° XII.
Référence : *C.I.L.*, VIII, 21630.
Texte : D(iis) M(anibus) S(acrum) / P(ublio) (A)elio Felici / amantissimo / vi Bavaru(m) / perfectus est / vixit annis XXX mater / aram titulu(m) fece (= fecit) (anno) pro(vinciae) CC....

Document n° XIV.

Date : 373.
Référence : Ammien Marcellin, XXIX, V, 32.
Texte : « Mittebat (Theodosius) tamen adsidue suadenti qosdam peritos ad gentes circumsitas Baiuras, Cantaurianos, Auastomates, Cafaves, Daveresque et finitimos alios. »

Document n° XV : Julius Honorius.

Date : Ve siècle (?).
Référence : Julius Honorius, Riese, *Geographi latini minores*, pp. 53 et 54, recention A.
Texte : 1) Fluvius Malva... intercludens inter Barbares et Bacuates. — 2) Quinquegentiani gens, Bures gens, Mazices gens, Musunei gens, Artennites gens, Barbares gens, Salamaggenites gens, Bacuates gens, Massyli gens, Abenna gens...

Document n° XVI : Excerpta Latina.

Date : Ve siècle (?).
Référence : Excerpta Latina, Schone, I, p. 187.
Texte : Mauri, Macuaci (= Bacuates ?) Getuli, Afri, Mazici... (cf. document n° IV, Liber Generationis « Afri qui et Barbares »).

La poterie des Aït Smail du Djurdjura

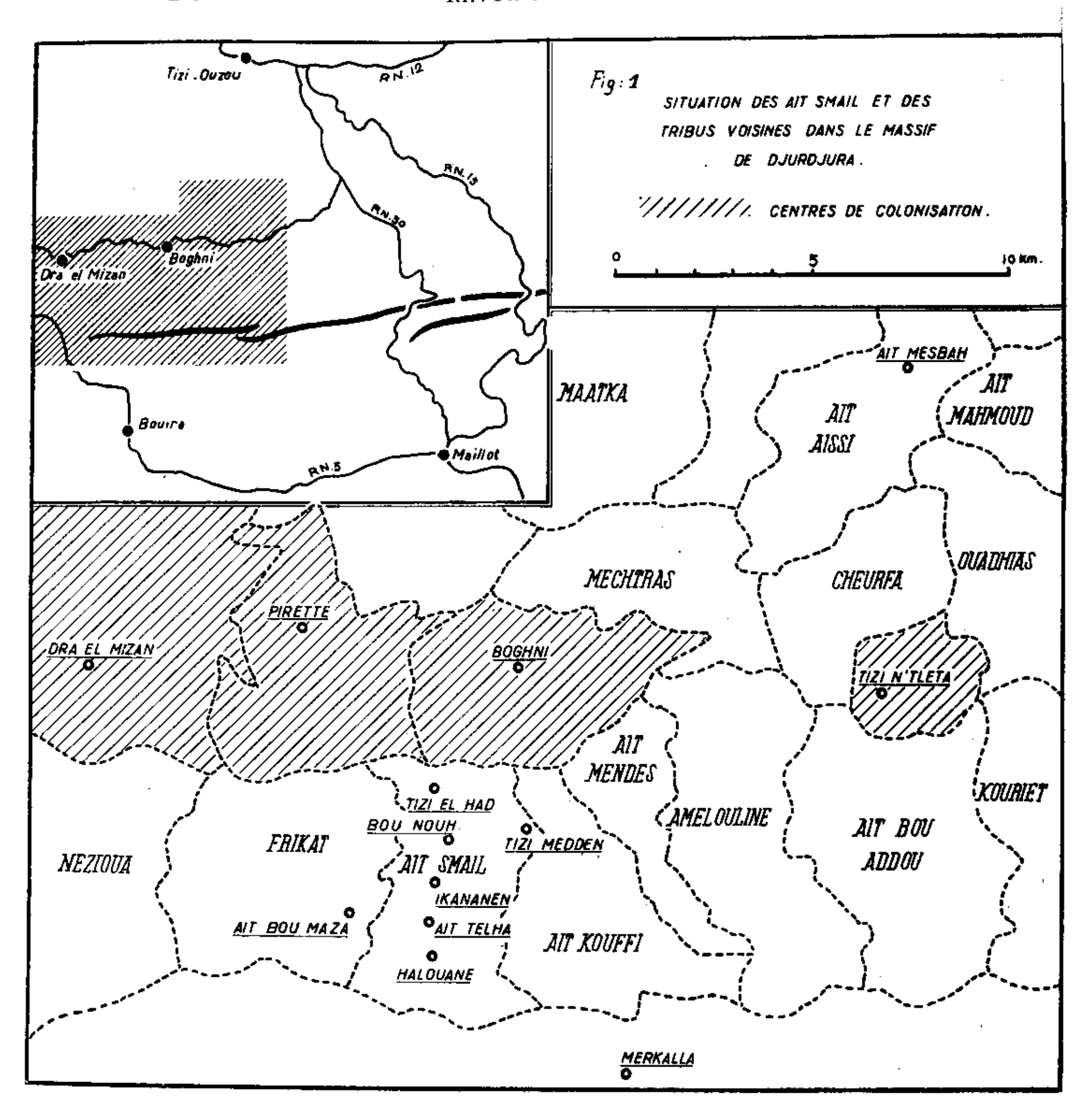
Éléments d'étude esthétique

Les Aït Smail occupent, au sud de Boghni, un territoire de 2.440 hectares, limité au Sud par la ligne de crête du Djurdjura ; à l'Est et à l'Ouest les douars des Aït Kouffi et de Frikat font partie de la même confédération des Igouchdal ; au Nord s'étendent les communes de Boghni et Pirette, anciens centres de colonisation créés après 1871 aux dépens des tribus, notamment des Aït Smail. Ceux-ci sont donc établis dans la partie Sud-Ouest du massif, appuyée au flanc Nord du Djurdjura, et que divers caractères tant géographiques qu'humains distinguent de la partie orientale que traversent les deux routes de Maillot à Tizi-Ouzou (fig. 1).

Dans cette région les Aït Smail ont une position moyenne, le long de la vallée de l'oued Zitoun dont l'unité a favorisé sans doute l'homogénéité et la cohésion du groupe humain qui l'habite. A ce titre [1] ce groupe était particulièrement indiqué parmi ses voisins pour une étude plus intensive. Les quelque trente villages que j'ai pu visiter pour le reste de la Grande Kabylie sont un réseau trop lâche, étant donné les différences très notables qu'ils ont révélées de région à région, pour m'autoriser à parler encore de « la poterie kabyle », surtout pour un essai d'analyse esthétique qui me semble exiger une assez longue fréquentation des potières.

Comme presque partout en Kabylie la poterie occupe chez les Aït Smail une place considérable comme vaisselle,

(1) Il n'est que juste de faire aussi mention de la bienveillance des Sœurs Blanches de Bou Nouh dont les élèves ont été de précieuses interprètes et que je tiens à remercier pour leur aide compréhensive.



batterie de cuisine et mobilier. Etalée aux murs elle les décore et prouve l'activité et l'adresse de la maîtresse de maison qui en assure normalement la fabrication et le renouvellement annuel (2). Quelques ustensiles d'origine

(2) Cf. H. Balfet, *Problèmes relatifs à la position sociale de la potière*. Comptes rendus des séances de l'I. F. A., 6e fascicule (janv.-déc. 1952), p. 20-22.

extérieure, cantonnés dans des usages très précis, empiètent juste assez sur son domaine pour confirmer le caractère vivant de cette technique, fonctionnellement insérée dans la vie actuelle du groupe. C'est pourquoi, sans ignorer les problèmes historiques que peuvent poser les formes et la décoration de ces poteries, c'est du présent seulement qu'il sera question ici, tel que j'ai pu l'observer au cours de deux séjours en 1952 et 1953.

Un critère essentiel dans l'appréciation locale des poteries étant lié à la matière, il convient également de les situer du point de vue technique. La poterie kabyle est œuvre féminine. Façonnée à la main, elle présente dans ses formes la souplesse caractéristique de l'argile modelée. Ses autres caractères sont impliqués par le mode de cuisson, très rudimentaire : l'engobe, blanche ou rouge, cache les teintes inégales de l'argile mal cuite, le polissage et le vernis jaune que l'on passe après la cuisson ont pour but de donner quelque imperméabilité à la terre poreuse et d'améliorer son aspect, les teintes du décor peint représentent la seule gamme utilisable dans de telles conditions. Si bien que l'on s'explique aisément la ressemblance de toutes les poteries parvenues à un stade technique équivalent, qu'on les trouve en Chine, Crète ou Sicile au Néolithique, chez les Pueblos du Nouveau Mexique ou en Amazonie.

Vernis et peinture ne sont d'ailleurs pas utilisés sur les ustensiles à feu et très peu sur les grandes jarres, déterminant ainsi deux catégories dont l'une est beaucoup plus soignée dans le détail. Dans un cas comme dans l'autre, plus encore peut-être lorsque aucun enduit ne recouvre la terre, celle-ci doit être bien nettoyée de toutes les particules calcaires qui feraient éclater à la cuisson de petits cratères sur la surface. Ceux-ci sont un signe de manque de soin et déprécient beaucoup la marchandise aux yeux des femmes. On aime au contraire sur une poterie légère, à parois minces, un beau polissage régulier des zones non décorées.

I. — Les formes

Etant donné les remarques précédentes sur le caractère fonctionnel de la poterie des Aït Smail, on ne s'étonnera pas de relever seulement, dans l'inventaire, des objets utilitaires répondant à peu près à tous les besoins normaux de la cuisine et du ménage. Il serait assez artificiel de dresser une liste distincte des récipients de cuisine, de conservation, de consommation alimentaire bien que le décor, absent ou très sommaire sur les uns, largement étalé au contraire sur les autres, accentue à première vue le contraste entre eux. En effet les profils de tous correspondent au même équilibre, à la même conception esthétique, et forment une seule série morphologique, en ordre de profondeur croissante (fig. 2).

Le plat à cuire le pain (bu-fraḥ) [3] est une plaque circulaire de 35 à 40 centimètres de diamètre, avec un bord assez bas, de profil convexe [4] évasé. La lèvre est plate, redressée à peu près à la verticale, sauf en deux points diamétralement opposés où elle décrit une petite expansion triangulaire de profil rentrant. Au pain proprement dit et à la galette non levée correspondent deux types de plats, à fond en relief ou uni. Le premier se trouve dans toutes les maisons ; il offre le seul exemple de décor en relief, dont l'utilité fonctionnelle est d'ailleurs indiscutable puisque c'est lui, tout en décorant le pain, qui lui permet de lever en l'isolant de la plaque chaude (pl. I, a, b ; fig. 2, b). Quant au second, il est très largement supplanté par le plat en terre micacée que l'on achète aux marchands originaires des Aït Khelili et dont il sera question plus loin.

Les plats à rouler le couscous (tarhalit) offrent une grande surface plane de 50 à 70 centimètres environ, avec un bord de profil convexe et un petit rebord éversé à

(3) M. le Professeur A. Basset, qui a bien voulu lire et critiquer ce travail, en avait revu toutes les transcriptions de mots kabyles. Elles n'ont pu malheureusement être reproduites ici.

(4) Dans toute la description le profil des poteries sera examiné de l'extérieur sauf mention spéciale de la paroi intérieure lorsque les deux courbes ne sont pas parallèles.

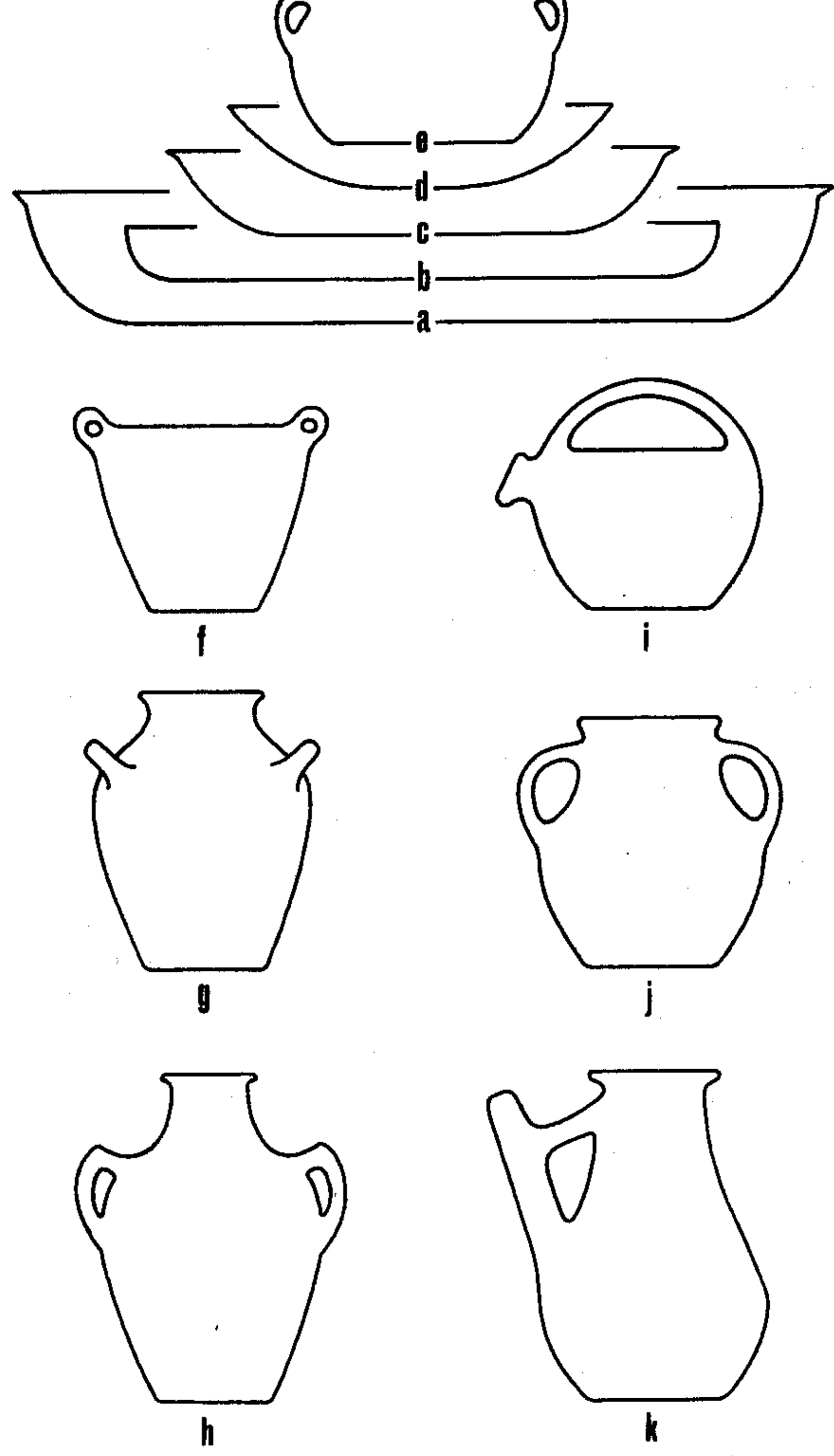


Fig. 2. — Les principales formes de poteries chez les Aït Smail. De *a* à *e*, série de profondeur croissante du plat à la marmite ; à partir de là, série à panse ovoïde d'une part (*f*, *g*, *h*), à panse sphéroïde d'autre part (*i*, *j*, *k*). Pour ces six derniers types les profils ont été ramenés à la même échelle pour faciliter les comparaisons.

méplat horizontal (fig. 2, a). Celui-ci est en général souligné de rouge et forme à peu près le seul décor de ces grands plats sauf dans les villages d'amont où ils sont parfois entièrement peints. Les plats de bois pour le même usage, fabriqués par des artisans ambulants, sont rares dans cette région.

C'est sur les plats à manger (atebzi) que le décor peint s'étale le plus largement. Leur forme peut rappeler celle des précédents à large fond plat, mais plus souvent elle tend vers la calotte de sphère, au moins pour sa ligne concave (fig. 2, c-d). L'extérieur dessine presque toujours une base plate, et s'évase vers le bord, le plus souvent avec un méplat horizontal plus ou moins accusé. En un point de la circonférence celui-ci s'élargit en triangle, d'où prend naissance vers le bas une petite anse verticale. Ces plats ont environ 35 centimètres de diamètre en moyenne, parfois un peu plus. On rencontre aussi tous les intermédiaires jusqu'à des écuelles de 20 centimètres à peine, qui sont en général plus creuses proportionnellement. C'est dans la même forme en calotte que sont façonnés les couvercles, dont la partie concave reçoit une anse et dont la convexité s'enfonce légèrement dans l'ouverture de la marmite ou de la jarre.

Les plats creux sont des récipients de cuisine, assez peu usités, à deux anses ou oreilles diamétralement opposées. D'eux on passe par étapes intermédiaires aux marmites (tasilt), plus ou moins profondes mais qui toutes accusent un rétrécissement assez marqué de l'ouverture, destiné à emboîter le fond tronconique du couscoussier (fig. 2, e). La concurrence des marmites en terre micacée des Aït Khelili rend d'ailleurs leur fabrication assez rare dans la région. De forme voisine mais de taille supérieure et muni d'un petit goulot latéral perpendicu-

---

PLANCHE I

Quelques poteries au village de Bou Nouh. *a* et *b* : plat à cuire le pain ; *c* : séchage de grands plats. Dans le fond on aperçoit un plat à pain de profil concave des Aït Khelili ; *d* : plats de couscous et pots de bouillon pour un repas de fête ; *e* : pot à eau imitant la forme d'une calebasse (takhechacht) ; *f* : pot à eau à deux goulots (taqlilt).



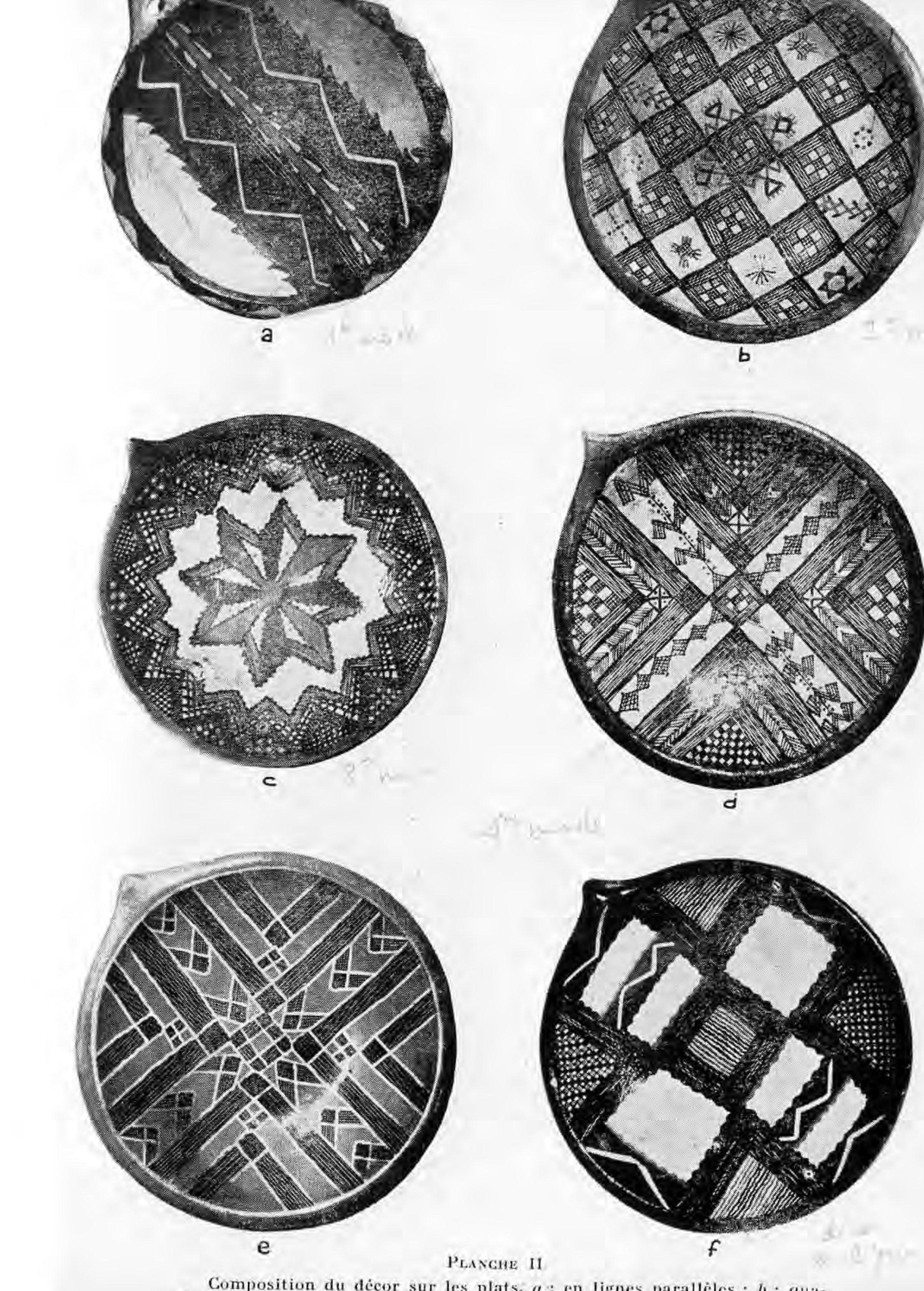


PLANCHE II

Composition du décor sur les plats. *a* : en lignes parallèles ; *b* : quadrillé ; *c* : en étoile ; *d*, *e*, *f* : en quartiers. Noter en *f* la sobriété du style sur engobe rouge.

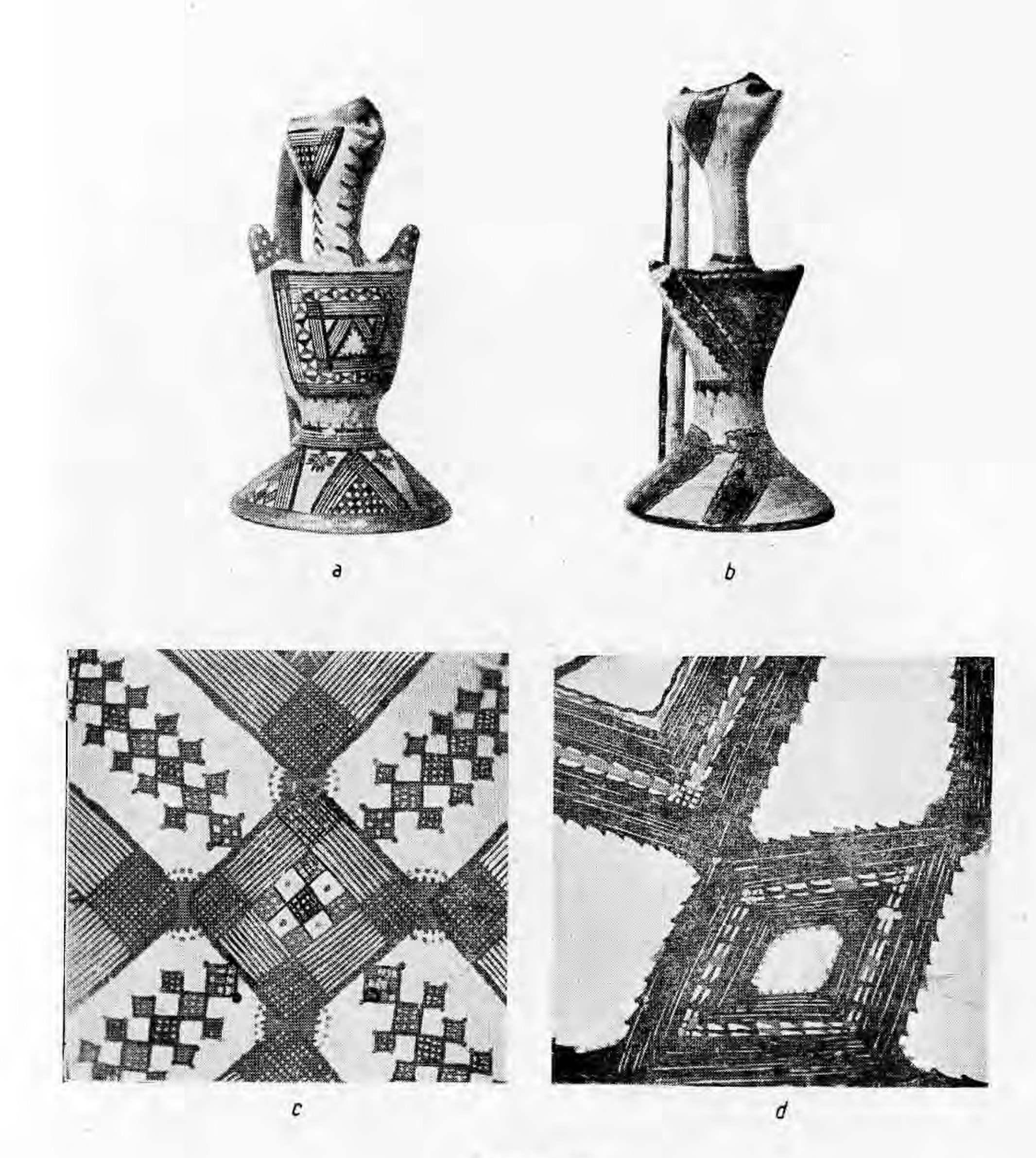


Planche III

Style des villages de Bou Nouh (*a*, *c*) et Halouane (*b*, *d*).

laire à l'axe des anses, le qaleb recueille l'huile sous le « couscoussier à olives » (aseksut uzemmur) et sert à la transvaser dans les jarres.

A partir des marmites, la série morphologique se divise en deux selon le procédé par lequel est obtenu l'approfondissement. D'une part on peut étirer la panse vers le bas, en diminuant dans la partie inférieure la courbure des parois qui affectent un profil ovoïde, le diamètre maximum se trouvant reporté vers le haut (fig. 2, f-h). D'autre part on peut conserver à la panse un volume subsphéroïde, avec un diamètre maximum bas, et ajouter un col parfois renflé lui-même (fig. 2, i-k).

La série à panse plus ou moins ovoïde groupe des récipients sans col et tout l'ensemble des jarres et cruches. Les premiers sont les couscoussiers (taseksut) dont le fond percé de trous doit être assez étroit pour s'enfoncer et se bloquer dans le col de la marmite, et des sortes de bols profonds, de forme très voisine, dans lesquels on prépare la farine pour le couscous ou l'on apporte les cadeaux de nourriture pour les fêtes (abiduḥ). Les uns et les autres se terminent par un bord droit, muni de deux petites anses ou oreilles (f).

Les jarres (takechkult), à eau ou à provisions diverses, sont inséparables des cruches à eau (achmukh) par leur forme générale : le diamètre maximum se trouve assez haut, environ au milieu ; la courbure s'accentue alors assez brusquement et repart en direction opposée, dessinant un profil en S parfois coupé d'un léger ressaut. Selon l'usage et les dimensions, le nombre et la forme des anses varient ainsi que la direction du col à bord éversé, tronconique pour assurer une ouverture étroite aux récipients de transport (h), plus droit pour permettre de puiser dans les jarres (g).

La série à panse plus sphéroïde offre aussi un exemple sans col, dans les pots à bouillon (tabidust). Complétés d'une anse supérieure qui continue la courbe de la paroi, ils suggèrent souvent une recherche consciente d'inscription circulaire, brisée seulement par un petit goulot latéral et rarement par un pied (i, et pl. I, c).

Le « taqbucht », petit pot à puiser et à boire, possède un large col évasé au bord et une anse qui relie celui-ci à la panse. Dans les villages d'aval cette forme a à peu près complètement cédé le pas devant les récipients en aluminium ou fer émaillé, mais elle occupe encore ailleurs une place importante. D'une forme très voisine, mais de taille supérieure et munis de deux anses, les pots à lait (taḥelläbt) doivent une plus grande profondeur à leur col un peu plus allongé, largement évasé au bord (j).

Dans les pots à eau, tabuqalt (fig. 2, k et fig. 5) et taqlilt (pl. I, f), le profil rappelle celui des cruches, mais avec une inversion dans les proportions des deux courbes de l'S : ici c'est la partie supérieure qui s'étire et occupe plus de la moitié de la hauteur, reportant vers le bas le diamètre maximum. Il en résulte une courbure plus ouverte du col, presque rectiligne parfois. Dans quelques cas particuliers la partie inférieure, plus nettement sphéroïde, est surmontée après un étranglement (aânqiq = cou) d'un second renflement plus petit (taberbart, qui désigne le goître, au taremmant, la grenade) ; le pot imite alors la forme d'une petite calebasse, également utilisée pour puiser l'eau, dont il porte le nom (takhchächt) (pl. I, d). Dans l'une ou l'autre de ces formes est parfois façonné par les potières les plus habiles un pot à siphon, destiné à emporter de l'eau aux champs ou à la conserver propre.

Enfin, tout à fait à part, les lampes à huile (elmesbaḥ) offrent plusieurs variétés : la petite lampe simplement constituée par la tête posée sur une soucoupe est rarement fabriquée, uniquement pour être déposée dans certains lieux sacrés. La plus courante est la lampe dite « aux épaules » (bu-tuyät) dont le décor souligne les détails anthropomorphes (pl. III, a, b). Les lampes à deux et trois têtes sont rares dans la région.

Pour compléter cet inventaire il faut encore examiner les organes annexes de ces divers récipients. Les bords, droits dans les pots à bouillon et à farine, sont le plus souvent éversés. L'existence d'un méplat horizontal est fréquente, parfois soulignée, ou seulement suggérée, par une zone peinte en rouge. Tous les récipients reposent sur

un fond plat, à l'exception de quelques-uns qui sont munis d'un pied circulaire. Les plus importants parmi ceux-ci forment aux lampes une base tronconique plus ou moins ouverte. Certains pots à bouillon et de petites cruches que l'on exécute parfois dans un but décoratif, quelques plats, sont posés sur un pied de dimension plus réduite mais de même profil évasé.

Pour la préhension, de nombreuses formules sont réalisées dans la forme et la position des anses (afus = main). Des anses véritables se rencontrent sur les cruches et grandes jarres, deux ici, trois ou quatre là. Elles partent toujours de la base du col, prolongent en pointe sa ligne concave et s'arrondissent vers le bas pour se fixer un peu au-dessous du diamètre maximum. Au contraire c'est du milieu du col à la panse que se placent les anses bien décollées des pots à lait et à puiser. Des sortes d'oreilles triangulaires, à attache horizontale mais fortement redressées vers le haut, remplacent les anses sur certaines jarres et sur la plupart des marmites et plats à feu. Dans les intervalles s'ajoutent parfois des fausses anses, à attache également horizontale mais non décollées de la panse, ou des têtons. L'anse des pots à bouillon s'attache d'un bord à l'autre, en deux points diamétralement opposés ; sur les pots à farine et couscoussiers ce sont deux petites anses opposées fixées également au bord, parfois si courtes qu'elles ressemblent à des têtons perforés, parfois encore remplacées par des oreilles horizontales triangulaires pleines ou perforées. Les plats offrent parfois, au lieu de l'anse normale, une oreille de même type, et les plats à pain présentent deux pointes triangulaires, courbées vers l'intérieur.

Pour le transversement, aucun bord n'est façonné en bec proprement dit. Les seuls aménagements sont du type goulot, c'est-à-dire offrent une ouverture fermée, circulaire. Quelques-uns sont très courts, comme ceux des pots à bouillon, latéraux et de direction presque horizontale. Les gargoulettes (taqlilt) sont distinguées par leurs deux ouvertures inégales diamétralement opposées, l'une plus large et courte pour le remplissage, l'autre en goulot très

étroit, oblique, pour verser. La forme la plus fréquente pour les pots à eau (tabuqalt) consiste en un long goulot latéral, issu de la partie la plus large de la panse et de direction légèrement oblique ; relié au col par un petit pont en terre, il sert en même temps d'anse à ce récipient, l'un des plus typiques de la poterie kabyle (fig. 5).

***

Un rapide examen des objets extérieurs au groupe que l'on y trouve actuellement en usage doit peut-être aider à mesurer les modifications qui ont pu affecter le matériel traditionnel, en rendant compte pour le présent des facultés d'adaptation et d'imitation de formes nouvelles, ou au contraire du traditionnalisme des potières. Une étude du vocabulaire pourrait certainement donner des indications précieuses ; un exemple particulièrement net a été rencontré dans une autre région de Kabylie, chez les Aït Mahmoud, où une poterie directement imitée des poêlons et casseroles en terre vernissée de chez nous porte le nom sans équivoque de takasrolt, alors que les femmes ont complètement oublié son origine extérieure.

Par ailleurs les déplacements des femmes, quoique d'assez faible envergure, peuvent peut-être leur fournir une source d'inspiration dont les traces sont plus difficiles à déceler dans la région. Le plus important est celui des femmes qui viennent chez les Aït Smail par leur mariage. Dans une tribu aussi traditionnaliste c'est rarement vers la « plaine » ou la ville que l'on va chercher épouse, et le style de la Confédération tout entière est assez homogène pour qu'aucune réelle innovation ne soit apportée ainsi. De plus il faut remarquer que le style « de la belle-mère » est très vite adopté, consciemment, même si la jeune mariée garde pendant une saison ou deux quelques détails de son village d'origine. Les autres voyages, ce sont ceux que l'on effectue pour aller chercher une mariée, voyages toujours très rapides, ou pour aller rendre visite à une parente établie ailleurs ; dans le même sens il faut tenir compte de l'équipement de la maison des Sœurs

Blanches de Bou Nouh, dont toutes les femmes ont fréquenté au moins le parloir et le dispensaire, et beaucoup d'entre elles l'école. Il est remarquable que l'on n'assiste actuellement à aucune innovation notable sous l'influence de choses vues au dehors, bien que les femmes circulent plus qu'autrefois. Tout au plus peut-on citer quelques essais de vases à fleurs, d'ailleurs destinés aux Sœurs Blanches. Enfin il semble très peu probable que les dessins ou photographies aient pu conduire à des essais d'imitation en volume. On verra plus loin à propos du décor à quel point le passage se fait mal, pour la plupart des femmes, entre leurs poteries et la représentation à plat de mêmes objets, à plus forte raison sans doute s'il s'agit d'objets inconnus.

L'essentiel des apports est certainement constitué par les récipients effectivement présents dans le village, qu'ils répondent à des besoins récents pour lesquels rien n'existait dans le matériel ancien ou qu'ils remplacent des objets traditionnels en poterie.

Le premier cas est représenté par le matériel de fabrication et de consommation du thé et du café. Aucun objet en terre n'y figure, mais des verres et des tasses à café en faïence ou porcelaine, et des cafetières et théières en métal. Ce sont les cafetières tronconiques à longue queue horizontale, parfois en cuivre, plus souvent en fer étamé, et de petites bouilloires émaillées, à une anse et un goulot latéral opposés, parfois encore une petite casserole. Jamais thé ou café ne sont préparés ni bus dans des récipients de terre, tout au plus ai-je rencontré deux « théières » en poterie, destinées non à l'usage mais à la décoration. Il faut cependant citer un cas de démarquage tout à fait exceptionnel, rencontré dans une tribu voisine : dans un café maure d'une fraction isolée des Nezlioua on m'a montré des plateaux en poterie, œuvres d'une femme particulièrement ingénieuse, imités des plateaux métalliques pour le service des tasses.

Les récipients doublant des ustensiles en poterie sont les plus nombreux. On a déjà cité les plats à galette et marmites en terre micacée, que les Aït Khelili fournissent

à travers la Kabylie entière. Les qualités particulières de leur argile donnent à ces poteries une solidité remarquable, et une supériorité indiscutée sur les plats locaux pour la cuisson des galettes. Il en résulte un déclin de la fabrication des deux formes correspondantes, qui ne sont utilisées que dans les maisons les plus pauvres, et dans les villages reculés où les colporteurs arrivent plus rarement. La forme très particulière de ces deux objets les fait reconnaître aussi aisément que les points brillants qui parsèment leur surface : les plats ont un bord à profil concave, largement éversé, les marmites un angle très accusé à la base et une panse presque cylindrique, puis fortement incurvée vers l'intérieur à sa partie supérieure, terminée par un petit col redressé et complétée par quatre petites anses verticales. Objets locaux et importés ont donc, on le voit, leur profil distinct, et malgré l'estime où l'on tient les derniers je n'en ai trouvé aucune copie fabriquée sur place.

Sur les étagères figurent souvent parmi les plats en terre des récipients de forme voisine, de trois pays principaux : petites jattes en poterie plus blanche, au décor plus simple généralement monochrome, cuvettes émaillées de teintes variées, et assiettes ou jattes en faïence. Les premières arrivent, probablement de la région de Palestro, par l'intermédiaire des gens du Sud lorsqu'à l'automne ils viennent faire leur provision de figues sèches avant de repartir chez eux [5]. Il y en a une ou deux dans chaque maison, comme des sortes de « pièces de collection » dont on se sert rarement mais que l'on aime posséder. Les plats émaillés et en faïence sont au contraire des objets d'usage, car ils sont plus propres et plus solides : c'est à la supériorité de leur matière qu'est due leur adoption.

Les pots à puiser, on l'a vu, sont à peu près totalement remplacés par des objets métalliques. Ce sont des récipients cylindriques, à une anse latérale (grands « mugs »

(5) Ces échanges, fortement concurrencés par la circulation automobile vers les villes, occupent cependant une place importante pour l'acquisition de certains produits, et peut-être plus encore pour la connaissance du monde extérieur par les femmes kabyles.

d'un demi à un litre), ou des boîtes de conserve aménagées avec du fil de fer. Cette forme cylindrique ne semble avoir donné lieu à aucun effort d'imitation, pas plus que les exemples déjà cités.

Il en est de même pour les brocs à eau, émaillés ou en verre peint, qui remplacent parfois les pots à eau classiques : aucune poterie à bec n'a été rencontrée chez les Aït Smail, malgré la difficulté que rencontrent les jeunes potières à façonner les longs goulots des « tibuqalin ».

Les cruches à eau, qui se partagent traditionnellement le terrain avec les outres de peau, sont parfois supplantées par des bidons métalliques. Moins fréquente toutefois que dans la région de Fort-National cette adoption est surtout due à la légèreté et à la résistance du récipient nouveau, mais ses qualités de conservation de l'eau sont si inférieures que la plupart des femmes restent fidèles à la terre cuite.

Les jarres à provisions connaissent également, surtout pour l'huile, la concurrence soit de barils métalliques soit de jarres en poterie moins poreuse fabriquées dans les villes.

L'examen de ces nouveautés admises dans l'équipement des maisons conduit à constater qu'à de très rares exceptions près elles n'exercent sur le matériel local qu'une action de remplacement et à se demander pourquoi elles ne donnent lieu à aucun démarquage.

Il faut remarquer tout d'abord que, lorsqu'on assiste à la copie d'objets étrangers en matériaux locaux, on se trouve le plus souvent en présence de groupes à société hiérarchisée, où une aristocratie étrangère ou riche possède un équipement que la plupart des gens sont réduits à imiter par les moyens du bord. Les haches de pierre à collet ou les grandes lames du Pressigny seraient ainsi des copies de pièces de bronze encore très rares [6]. Mais en Kabylie il se trouve que le genre de vie ne traduit que de minimes différences entre riches et pauvres, tous d'ailleurs fort attachés à la tradition. Il n'y a donc pas lieu

(6) Voir par exemple A. Leroi-Gourhan, *Milieu et Techniques*, Paris, A. Michel, 1945, p. 28.

pour les uns d'imiter en poterie locale le matériel plus riche des autres, mais pour ceux qui le peuvent d'introduire dans l'équipement traditionnel telles innovations, qui « prennent » si elle s'imposent par leur caractère pratique. C'est ce qui explique les récipients nouveaux, qui doublent presque tous des objets anciens mais en matériaux plus solides, plus faciles à entretenir, mieux adaptés à leur fonction. Cela peut expliquer aussi l'absence de copies, puisque la supériorité des objets nouveaux tient uniquement à leur matière, et nullement à leur forme (plutôt moins bien adaptée que la forme traditionnelle) et puisque ces objets nouveaux sont en même temps extérieurs, dans un groupe conscient et fier d'être lui-même. Cette remarque ne doit pas faire négliger le prestige, certain, qui accompagne l'objet extérieur comme signe de réussite pour son possesseur, mais il est très net que si l'on ne peut l'acheter on use simplement de l'objet traditionnel correspondant.

Ce dernier a pour lui, par ailleurs, de se conformer à une vision, à un goût déterminés qui sont le style propre au groupe. Cette question du style sera reprise plus loin mais il faut déjà souligner ce que l'on a entrevu dans l'énumération des types de poteries, à savoir l'unité que présente l'ensemble des formes. Répondant aux mêmes normes, elles développent suivant la taille et l'usage des récipients un répertoire de courbes limité, formant des combinaisons voisines les unes des autres. Sans doute ne faut-il pas y voir obligatoirement une attitude concertée, une volonté de se conformer à des canons explicites. Il est facile en effet de constater que ceux-ci sont respectés surtout dans le travail banal, dans les pièces courantes que l'on fait sans y penser, alors que la recherche, le souci de faire spécialement bien se traduisent souvent par un alourdissement des formes, une gaucherie de ligne en même temps que par l'absence de fonctionnalisme ou en tout cas une moins bonne adaptation à la fonction. C'est surtout le cas lorsqu'une femme veut par hasard exécuter un objet inhabituel, à l'imitation des vases ou bibelots sans utilité des maisons européennes. Ces « fantaisies »

maladroites sont heureusement assez rares, et l'on peut dire que l'un des traits essentiels — et probablement une des causes de leur résistance — des formes traditionnelles est d'être fonctionnellement satisfaisantes, à la fois bien équilibrées et adaptées à leur usage.

Elles correspondent, enfin, à des chaînes de gestes connues des potières, transmises de génération en génération par l'observation et l'apprentissage. Cet aspect technique de la fixité des formes n'est certainement pas à négliger. En effet si l'on peut dire d'une potière habile qu'elle fait ce qu'elle veut, c'est dans certaines limites imposées par la matière première, l'outillage et surtout la tradition technique. La première, une argile qui doit être travaillée assez souple, interdit l'excès dans les courbures, qu'elles soient éversées ou rentrantes. L'outillage, très sommaire, se confond avec les mains et celles-ci sont prisonnières malgré leur adresse de quelques gestes, groupés en séries dont l'enchaînement peut varier mais dont les éléments essentiels sont profondément enracinés dans la mémoire collective du groupe.

En ce qui concerne leur forme, les poteries fabriquées chez les Aït Smail paraissent donc directement héritées du passé. En fait l'examen des pièces ne permet pas d'affirmer de façon certaine s'il s'agit d'un passé ancien car il est sûr qu'en présence d'une tradition technique aussi forte une forme empruntée risque de perdre d'emblée son style étranger pour se confondre du premier coup dans le stock traditionnel. Mais on peut dire que présentement on n'assiste pas à la création de formes nouvelles sous l'influence des contacts avec le monde extérieur. Les modifications à peine sensibles du genre de vie sont en grande partie responsables de cette fixité, puisque à un détail près le matériel traditionnel suffit aux besoins présents. Aussi la seule transformation qui affecte ce matériel est-elle de remplacement, pouvant aller jusqu'à la disparition d'un type de poterie. Cependant la persistance de cette industrie familiale ne semble pas immédiatement en cause dans la région qui nous occupe, en partie peut-être grâce à sa valeur décorative.

II. — Le décor

La plupart des poteries, on l'a vu, portent une décoration peinte au moins sur une partie de leur surface. Seuls les jarres et cruches, les ustensiles à feu et la plupart des grands plats à rouler le couscous présentent une surface brune unie, encore sont-ils très souvent agrémentés d'un motif central et d'un bord rouges. Tout le reste, après un premier polissage de la surface de l'argile, reçoit une couche d'engobe, blanche ou rouge, qui sert de fond à un décor géométrique rectilinéaire. Exécuté en noir et rouge si l'engobe est blanche, en noir et blanc si elle est rouge, ce décor couvre en général toute la surface. Avant d'en aborder l'analyse il faut, sur ces deux points du décor rectiligne et des teintes employées, faire état de certaines contraintes techniques dont l'oubli risquerait de conduire à des interprétations erronées.

Le choix des couleurs, tout d'abord, loin d'être libre et d'exprimer une recherche consciente de la part des potières, est dicté et étroitement limité par la nature dans la gamme blanc-rouge-noir. En effet, dans les conditions techniques où cette poterie est exécutée, les seules peintures utilisables sont des terres blanches et des oxydes de fer et manganèse plus ou moins purs (7). Etant donné les aléas de la cuisson qui peut faire varier considérablement l'oxydation il faut par surcroît se limiter à des teintes assez tranchées, et éviter les fines variations de rouges et de bruns qui s'annuleraient presque toujours. Il reste donc un blanc assez pur, un rouge sombre et un brun-noir qui, après le vernissage à la résine, donnent des tons jaune clair, rouge vif et noir. Ce vernis, très utile pour imperméabiliser les récipients et fixer la peinture, joue de plus un double rôle esthétique en rendant la surface brillante et surtout en donnant beaucoup plus d'éclat aux couleurs. Dans ce but la résine est soigneusement additionnée d'une teinture jaune (8) qui rend assez impropre en réalité l'expression de décor sur fond blanc.

Avec les peintures délayées dans l'eau, le décor est exécuté à l'aide de pinceaux dont l'examen et l'essai aident à mieux comprendre, comme l'a déjà fait remarquer A. Van Gennep, la permanence du décor rectilinéaire sur la poterie kabyle. Ils sont fabriqués par la potière, à mesure des besoins, avec des poils de chèvre retenus à une extrémité ou au milieu par une petite boulette d'argile, et égalisés aux ciseaux. La longueur et l'épaisseur varient suivant l'effet à obtenir, et il en existe tout une gamme pour les différentes phases du dessin ; mais lorsqu'il s'agit de tracer des lignes le pinceau est beaucoup trop souple pour servir de la pointe : il est posé de toute sa longueur et tiré, le pouce et l'index tenant la boulette, l'auriculaire prenant un léger appui sur la poterie pour guider le trait. Si bien que c'est le pinceau lui-même qui impose la rectitude et la régularité d'épaisseur du trait qui sont un des caractères les plus frappants de ce décor. Les essais de tracé de lignes courbes auxquels j'ai assisté et participé m'ont fait comprendre leur extrême rareté. Il s'agissait pourtant de cercles à grand rayon dont quelques femmes, parmi les plus habiles, voulaient décorer le centre de quelques grands plats. C'est en réalité par petits segments droits raccordés les uns aux autres qu'elles arrivèrent à les tracer, mais l'opération était considérée comme une sorte de prouesse à laquelle de toute évidence geste et outil étaient aussi mal adaptés l'un que l'autre. Il est possible que la force de la tradition soit la principale cause de survivance d'un style de décor qui date peut-être de plusieurs millénaires, mais il ne semble pas exclu que les femmes, ayant eu parfois l'idée d'assouplir leurs motifs sous une influence quelconque, aient reculé devant la nécessité d'une transposition d'outillage et que l'innovation ainsi freinée dès les premiers essais par cette difficulté technique ait tourné court sans laisser aucune trace.

*
**

(7) Naturellement cette limitation, valable pour la Kabylie, l'est également toutes les fois que l'on a affaire à une technique équivalente. Ainsi s'expliquent pour une bonne part l'air de parenté extraordinaire de poteries tout à fait indépendantes les unes des autres.

(8) La résine est bouillie dans un bain d'arjagnu (racine d'une centaurée locale) additionné d'un peu d'alun.

Au village d'Ijebaren une potière me donna un jour cette définition des grandes lignes noires qu'elle traçait : « Les lignes, c'est comme les ciseaux quand on coupe une robe, elles font les morceaux et après on s'occupe de chacun à son tour ». On ne saurait donner du mode de composition du décor meilleure explication que cette image, souvent évoquée par la suite lorsque j'ai pu observer d'un bout à l'autre la peinture d'une poterie. Des bandes constituées de lignes parallèles, parfois recoupées en quadrillage, découpent la surface en un certain nombre de zones, dont la décoration est effectuée ensuite. L'ordre des opérations ne peut laisser aucun doute à ce sujet, ces bandes sont bien les lignes maîtresses du décor, qui n'est pas fait de la juxtaposition de motifs au hasard de la surface à garnir et de l'inspiration, mais qui est construit. Il faut donc voir la charpente et comprendre les lois de cette construction, avant de procéder à l'analyse des matériaux de remplissage que sont les motifs décoratifs (9).

La composition obéit à des règles assez différentes pour deux catégories d'objets, d'une part les plats, en calotte plus ou moins fermée mais dont l'intérieur seul est décoré, et d'autre part les autres récipients, solides de révolution complétés d'un ou deux organes annexes, à décoration uniquement externe, et les lampes. Pour les premiers, toute la surface est vue d'un seul coup d'œil, du dessus, même si la concavité est très accentuée. Aussi la décoration est-elle conçue dans son ensemble, comme un tout. Les lignes maîtresses peuvent y être disposées de diverses façons, ayant pour résultat quatre principaux types de composition générale : en lignes parallèles (c'est le décor « de la couverture » ou « des rivières ») (pl. II, a), en quadrillage (b), en étoile (c), ou en quatre triangles et un carré central (d, e, f). Les trois premiers types portent chacun un nom, qui désigne le décor dans son ensemble et l'oppose aux autres. Par contre le dernier, le

(9) Cette distinction entre dessin et remplissage est confirmée par la figure 4, dessin d'une fillette de Bou Nouh qui a tracé au crayon noir les lignes maîtresses noires mais a préféré un crayon marron pour le remplissage noir.

plus fréquent et qui présente de nombreuses variantes, n'est pas nommé par rapport à eux. On retrouvera d'ailleurs un phénomène du même ordre à propos des styles sur engobe blanche et rouge ; dans les deux cas on peut considérer comme le type essentiel celui qui n'a pas besoin d'être appelé par un nom distinct.

Pour un plat de ce dernier type la potière commence par tracer, en noir, deux grandes lignes parallèles, puis deux autres perpendiculaires aux premières après avoir fait tourner le plat de 90° (fig. 3, a). Dès lors va suivre une

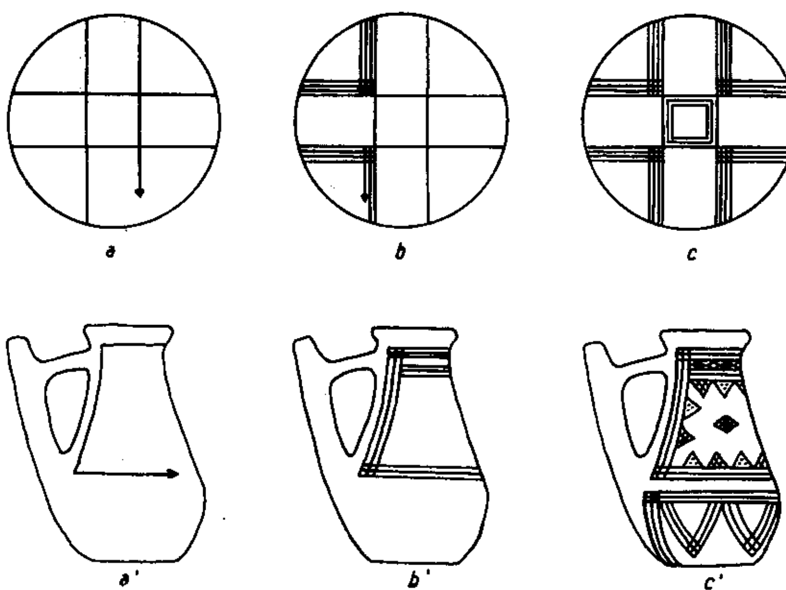


Fig. 3. — Tracé du décor sur deux types de poteries, un plat (*a*, *b*, *c*) et un pot à eau (*a'*, *b'*, *c'*).

étape obligatoire et sans possibilité de fantaisie, la constitution des bandes à partir des quatre lignes primitives (fig. 3, b). Poussé plus ou moins loin, formant des bandes plus ou moins larges, ce premier travail est bien le découpage dont parlait la potière, puisque à l'étape suivante les espaces ainsi délimités (fig. 3, c) seront garnis diversement, les uns complètement remplis, d'autres seulement bordés ou agrémentés d'un motif isolé.

C'est seulement lors de ce remplissage qu'interviendra la peinture rouge, jamais employée pour le premier tracé

du décor. Si certaines de ces lignes apparaissent en rouge finalement, c'est qu'elles auront été reprises par-dessus le trait noir. D'une façon générale on peut établir que la teinte essentielle du décor est le noir, et la place occupée par le rouge, ou le blanc sur l'engobe rouge, est toujours secondaire même si elle est parfois importante.

C'est dans le cas du décor en étoile qu'apparait parfois au centre un motif circulaire dont le découpage met à l'épreuve la dextérité des potières. Dans ce cas également on remarque plus nettement qu'ailleurs l'absence de préparation visuelle du décor par l'artiste, qui part d'un point quelconque de la circonférence en dessinant des triangles, un peu télescopés à la fin s'il est nécessaire pour fermer le cercle. Il est remarquable dans le même ordre d'idée que le départ triangulaire de l'anse, seul accident sur le pourtour des plats, ne coïncide pas toujours avec l'un des axes du décor.

La vision globale est certainement le trait le plus original concernant les plats, car aucun autre type de poterie n'offre rien de semblable ; le décor y est au contraire divisé en un certain nombre de compartiments par les lignes qui jouent plus nettement encore qu'ailleurs leur rôle de découpage. Ce sont elles en effet qui servent à délimiter les champs du décor, suivant les accidents du profil : celui-ci présente généralement, on l'a vu, une ou plusieurs ruptures de courbe, où sont précisément placées les bandes de lignes noires. Ce découpage de registres apparaît nettement si l'on suit depuis le début la décoration d'un pot.

Un registre supérieur est tout d'abord délimité par une ligne noire, en trapèze dont la base est toujours située un peu au-dessus du diamètre maximum (fig. 3, a'). Les lignes parallèles à ce premier tracé sont ajoutées vers l'intérieur du trapèze, une étroite bande étant souvent réservée au niveau du col pour un motif spécial (fig. 3, b').

Lorsque ce registre supérieur est terminé c'est au tour de la partie inférieure du pot d'être délimitée, parfois séparée de la zone supérieure, parfois soudée sans interruption, puis décorée (fig. 3, c'). Le décor accuse encore

l'adaptation au volume à couvrir, en utilisant presque toujours une série de triangles orientés la pointe en bas qui accompagnent très bien la ligne fuyante du fond de la poterie. Lorsque celle-ci comporte un pied, comme les lampes par exemple, son tour vient ensuite, car la décoration est toujours menée du haut vers le bas.

Dans les intervalles des champs ainsi ornés peuvent enfin prendre place des motifs isolés, mais il faut noter que c'est toujours en fin de travail, lorsque la composition a laissé des blancs importants, que ceux-ci sont ajoutés ; ils apparaissent comme des chevilles, et jamais comme essentiels au décor qui s'en passe d'ailleurs souvent, dans le style plus sobre de certains villages et de quelques potières. Le décor est donc bien constitué avant tout par ces champs entourés de lignes noires, diversement remplis et dont la disposition est toujours étroitement soumise au profil de la poterie.

Il est même composé comme si l'on voulait pouvoir, mentalement, dérouler à plat chacun de ses registres. Les potières, qui lors du façonnage révèlent un sens des volumes tout à fait remarquable, paraissent ne plus voir dans la surface à décorer qu'une succession de plans. Ainsi peut sans doute s'expliquer le traitement différent des plats et des autres pièces : sur les premiers le décor est conçu globalement parce que la projection en plan en est aisée d'une seule pièce, tandis qu'il est mené progressivement de haut en bas, par étages successifs, lorsqu'une telle projection n'est pas possible.

L'examen « en déroulé » de quelques décors, et surtout leur comparaison avec la figure 4 offrent peut-être la meilleure démonstration de cet aspect fondamental de la décoration, valable semble-t-il pour toute la région du Djurdjura. Quelques fillettes, chez qui l'on fait de la poterie et qui commencent elles-mêmes à exécuter toutes seules de petits objets, ont été priées de « faire les dessins » sur le profil d'un pot à eau tracé sur une feuille de papier. Le résultat obtenu a confirmé d'une manière éclatante ce que l'on commençait à entrevoir d'après les observations sur le tracé des lignes. Ces enfants pourtant habituées par

l'école aux représentations de volumes en dessins à deux dimensions, ont traité le contour parfaitement connu et identifié de la « tabuqalt » comme l'un des registres qu'elles ont coutume de découper sur la surface courbe : lignes parallèles noires et petits triangles, puis quelques motifs isolés pour garnir la surface blanche ainsi délimitée, c'est une des formules les plus fréquemment employées pour

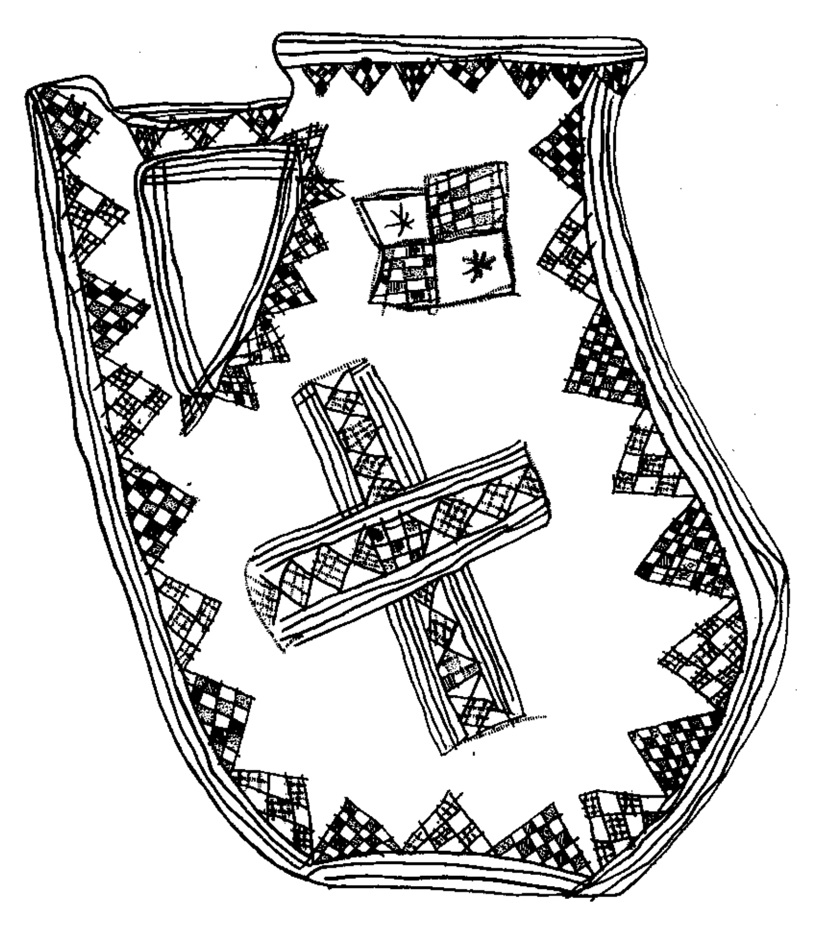


Fig. 4. — Reproduction du dessin de Khedoudja H., du village de Bou Nouh, représentant la décoration d'une « tabuqalt » (voir p. 312). Les lignes maîtresses du décor, noires, ont été dessinées au crayon noir (trait plein), les zones et lignes de remplissage noires et rouges respectivement au crayon marron (hachures) et rouge (pointillé), accusant la distinction entre dessin et remplissage dans la décoration.

le long col tronconique de ces mêmes pots. Que cette forme plate ait évoqué pour elles dès qu'elles ont voulu la décorer non le volume que je voulais représenter mais le déroulé d'une partie de poterie atteste bien que leur vision habituelle déroule chacune de ces zones et qu'elles les voient réellement en plan.

Cette démarche mentale de mise à plat ne réclame d'ailleurs pas le même effort selon que les poteries présentent sur leur pourtour une ou deux anses ou goulots. Ces organes annexes occupent en effet dans la composition décorative une place importante, puisqu'ils interrompent le tracé sur toute la hauteur de l'objet. La coupure est parfois même accentuée par la présence d'engobe rouge tranchant avec le reste de la poterie engobée de blanc, sur toute la bande verticale qu'ils occupent. Les pots à goulot ou une seule anse latérale présentent des champs continus sur la circonférence presque complète (fig. 5) ; par contre sur les cruches, pots à lait, pots à bouillon, sans rien changer à la répartition des coupures horizontales entre registres, le décor est séparé en deux moitiés symétriques et par conséquent les champs n'occupent qu'une portion de circonférence de 120 à 135 degrés environ chacun (pl. I, f).

De l'arrangement général de la décoration des poteries on peut enfin dégager quelques réflexions sur la notion de symétrie qu'elle révèle chez les potières. Sur toutes les pièces peintes il est manifeste que l'on a eu le souci d'équilibrer la composition selon un principe rigoureux de symétrie statique, qui revêt cependant des formes différentes suivant les types de poterie.

Les plats, calottes sphériques traitées, on l'a vu, comme s'il s'agissait d'une simple surface circulaire, possèdent en général quant à l'ensemble du décor deux axes de symétrie perpendiculaires. Font exception les plats en étoile, dont le nombre de pointes, indifféremment pair ou impair, varie très largement, et le décor des rivières qui est construit de part et d'autre d'un seul axe. Pour les autres la combinaison la plus fréquente est même à quatre axes, soit une surface coupée en quatre quartiers régu-

Fig. 5. — Profil d'un pot à eau (tabuqalt). Col et goulot sont peints en rouge uni ; le reste, engobé de blanc, est décoré en deux registres. On remarque la symétrie générale par rapport au plan du goulot, et l'alternance des motifs.

Fig. 5 bis. — Décor en déroulé d'un pot à eau.

liers. A titre d'exception rare, et comme un intermédiaire avec le décor en étoile, on trouve parfois cinq quartiers, ce qui ramène à un seul axe de symétrie mais laisse une remarquable régularité à la composition. Parmi les cas normaux à quatre quartiers (fig. 6) il peut arriver que les zones décorées dessinent quatre triangles et un motif central carré (a), une croix simple ou tendant vers la croix de Malte (b), ou encore un seul carré central aux côtés prolongés jusqu'au bord du plat (c). Dans le premier type la règle des quatre axes de symétrie n'est observée que pour la composition générale et l'on observe pour le détail des motifs une autre loi qui se combine souvent avec la première et en assouplit l'application : les motifs diamétralement opposés sont symétriques par rapport au centre

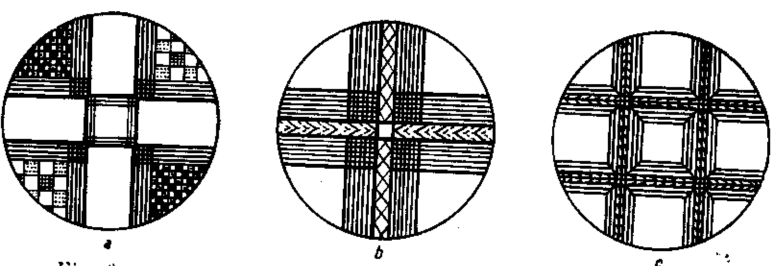


Fig. 6. — Trois compositions différentes à partir des mêmes lignes maîtresses.

du cercle (voir en particulier pl. II, b et d). Enfin une troisième loi, confondue ici avec la précédente à cause de la coupure en quatre quartiers, apparaît distinctement dans les compositions différentes, c'est l'association de deux motifs ou ensembles de même volume, régulièrement alternés et s'équilibrant l'un l'autre.

Cette dernière loi trouve surtout son application dans les poteries à décor extérieur en plusieurs registres. La symétrie joue ici uniquement selon des plans verticaux, un seul dans les pots à eau et les lampes, deux dans les récipients à deux anses, où l'on a vu que le plan de celles-ci partage le décor en deux moitiés symétriques. Chacune est traitée, registre par registre, comme les zones correspondantes des pots à une seule coupure, c'est-à-dire (en

déroulé) symétriquement par rapport à un axe vertical. La figure 5 bis montre l'application conjointe de la symétrie axiale et de l'alternance des motifs, très nette en particulier sur le registre inférieur où les triangles symétriques sont remplis de damiers différents. Sur les pots à deux faces l'une est toujours l'exacte réplique de l'autre, les zones qui les séparent se répondent également lorsqu'elles portent une décoration. Sur les lampes le plan de symétrie est naturellement celui du bec, qui est aussi celui de l'anse, généralement allongée le long du dos. La tête porte toujours deux triangles latéraux qui figurent les bandeaux de la coiffure, puis aux autres registres le décor s'adapte à la forme, continu sur la lampe « à la grenade » et limité à la face antérieure sur celle « aux épaules », puis continu sur le pied tronconique. Des triangles sont tracés sur ce tronc de cône sans mesurer, comme autour des plats en étoile, et cependant il est rare qu'une pointe ou un intervalle ne se trouve placé sur la ligne centrale. S'ils sont en nombre pair leur remplissage rompt la symétrie, sinon deux motifs semblables se trouvent côte à côte en arrière.

Enfin dans le détail des motifs joue également la recherche de symétrie, symétrie horizontale dans les triangles, toujours isocèles, qui pointent vers le haut ou vers le bas, verticale dans la plupart des bandes, constituées de losanges ou de chevrons. Même les motifs individuels se conforment à la règle générale, que je n'ai vu enfreindre que par le seul motif appelé les « dents du veau », en dents de scie dissymétriques sur un ou deux rangs (fig. 8, t).

A cette symétrie axiale et à l'alternance des motifs s'ajoute encore, pour accuser le rythme binaire, l'emploi dans le remplissage des couleurs noire et rouge régulièrement alternées. Rien d'étonnant dès lors si la décoration des poteries de Bou Nouh offre l'impression d'un équilibre remarquable, mais presque trop parfait, statique, comme fermé sur lui-même.

*
* *

Si l'on a retardé jusqu'à présent la description des éléments du décor c'était pour tenter de les mettre à leur place réelle, comme matériaux de remplissage dans une composition rigoureusement construite, en particulier en ce qui concerne l'adaptation aux formes et la symétrie.

On peut maintenant l'entreprendre avec plus de sécurité mais dès le seuil de cette analyse un problème de définition se pose, car les lignes couvrent les surfaces dans un enchevêtrement si continu que la distinction n'est pas facile de ce que l'on est en droit de considérer comme éléments. Le seul point de vue justifié dans un travail d'ethnologie est sans conteste celui des potières elles-mêmes, c'est pourquoi, pour grouper ou séparer les lignes, il faut se laisser conduire par leurs propres appellations, sous peine de tomber dans l'arbitraire.

Dans cet esprit Van Gennep a fait remarquer que « seuls ont un nom des motifs complexes, et non pas des éléments décoratifs simples.... Les éléments du décor qui ont une existence réelle ce ne sont pas les éléments simples...., mais les combinaisons de ces éléments. Bref seuls les motifs complets possèdent une individualité, à la fois technique et esthétique » (10). Ce jugement, qui condamne à juste titre les tableaux d'éléments isolés, nous paraît devoir être quelque peu nuancé au moins en ce qui concerne la région du Djurdjura. Ou plutôt il faudrait préciser ce que l'on entend par motifs complets, le souci d'adaptation à la surface à peindre conduisant souvent à rapprocher plusieurs motifs en conservant à chacun son nom, donc son individualité (fig. 9, x).

C'est pourquoi il me semble plus exact de distinguer, entre les éléments simples que l'on ne peut isoler que par une abstraction tout à fait arbitraire et les combinaisons complexes qui couvrent un champ ou même (sur certain plats) la surface de la poterie tout entière, ce que l'on pourrait appeler des combinaisons élémentaires qui sont les véritables éléments de la décoration.

(10) Van Gennep (A.). — *Etudes d'Ethnographie Algérienne*, Paris, Leroux, 1911, p. 53.

Quel que soit son arrangement général le décor est composé à l'aide de trois sortes de figures dont le rôle apparaît prééminent, les bandes (fig. 7, a), les triangles (c à f) et les carrés et losanges (b) (11). On peut considérer comme une seule catégorie ces dernières figures, à quatre côtés égaux, puisqu'elles portent le même nom de carrés (taḥzurt) même si elles sont étirées en losange selon une diagonale. Le nom des triangles (tafzimt) désigne les broches des femmes, agrafes triangulaires du vêtement ancien et, probablement par extension, les broches rondes en usage plus fréquent aujourd'hui.

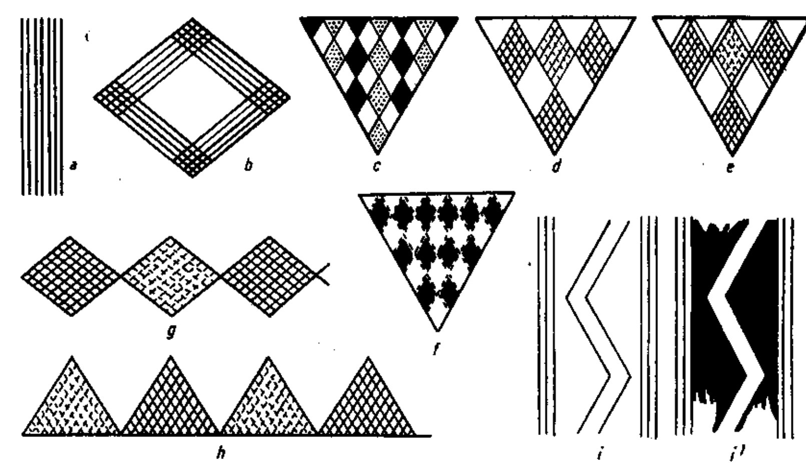


Fig. 7. — Les éléments fondamentaux du décor (bandes, carrés et losanges, triangles), et les principaux modes de remplissage.

Ces deux figures, éléments fondamentaux de la décoration, sont utilisées à titre individuel ou en séries, constituant alors un seul motif qui porte le nom au pluriel de tiḥzurin (g) ou tifzimin (h). Quant aux bandes on les trouve partout, servant à découper la surface et très souvent aussi à la garnir.

(11) On peut se demander d'ailleurs ce qui pourrait être ajouté sans sortir du principe d'un graphisme rectilinéaire. Ce sont des bandes et figures triangulaires et quadrangulaires diversement combinées qui constituent le répertoire de tous les décors géométriques rectilinéaires que l'on puisse observer et imaginer.

C'est en fonction de ces figures que les autres catégories de motifs peuvent être distinguées, motifs de remplissage, de bordure et enfin motifs individuels, sortes de chevilles au rôle anecdotique et facultatif.

Le remplissage en teintes plates ne s'effectue jamais que sur de petites surfaces, résultats d'un premier compartimentage, ou lors de l'exécution de bandes à motif en réserve (fig. 7, i, i'). Le procédé le plus simple est celui des lignes parallèles, dont on a déjà signalé l'emploi pour les bandes de découpage, mais que l'on peut également rencontrer en d'autres cas (fig. 7, a-b). Coupées à angle droit elles forment le motif du tissage, employé pour les bandes mais plus souvent pour des séries de petits triangles ou losanges (fig. 7, g, h). Dans ce motif comme dans les suivants les lignes du quadrillage sont toujours parallèles aux côtés des losanges et aux deux côtés égaux des triangles, et jamais aux diagonales. Peut-être pourrait-on rapprocher cette constante de ce que l'on a vu concernant l'adaptation du décor au profil des poteries. Il semble qu'à une échelle différente on assiste à un processus semblable : le décor est tracé de la périphérie de la zone à garnir vers le centre, les premières lignes, toujours parallèles au bord de cette zone, aidant à la délimiter.

Un quadrillage un peu plus espacé peut être rempli en damier, en rangées obliques alternativement noires et rouges, et l'on à le dessin des « yeux des oiseaux » (c) ; les lignes rouges et le damier noir forment le motif des abeilles (f) ; les « grands carrés », à carroyage simple ou double, sont eux-mêmes repris en damier par un « tissage » noir et rouge (fig. 7, d, e).

Tous les autres modes de remplissage concernent uniquement les bandes (fig. 8), mais on peut y distinguer deux groupes selon que le motif à une existence globale ou qu'il est fait de la mise en série de motifs ailleurs utilisés isolément. Dans le premier groupe une place de choix revient au serpent. C'est tantôt le serpent lui-même représenté le plus souvent par un dessin en zigzag le long de la bande, tantôt sa peau (« ventre », « écailles », « burnous », « dépouille » du serpent) évoquée par des chevrons et parfois un décor en échelle ou en losanges (fig. 8, a à h).

Ce dernier est plus souvent interprété comme collier, dont on rencontre de nombreuses variantes sur la base d'un dessin identique, selon la répartition des couleurs (fig. 8, k, l, m). Le collier de clous de girofle est à part, probablement d'ailleurs est-il une variation graphique à partir du motif des dents. Beaucoup plus répandu, celui-ci est employé sur deux ou trois rangs parallèles et représente alors les dents du veau (fig. 8, t) ou symétriquement

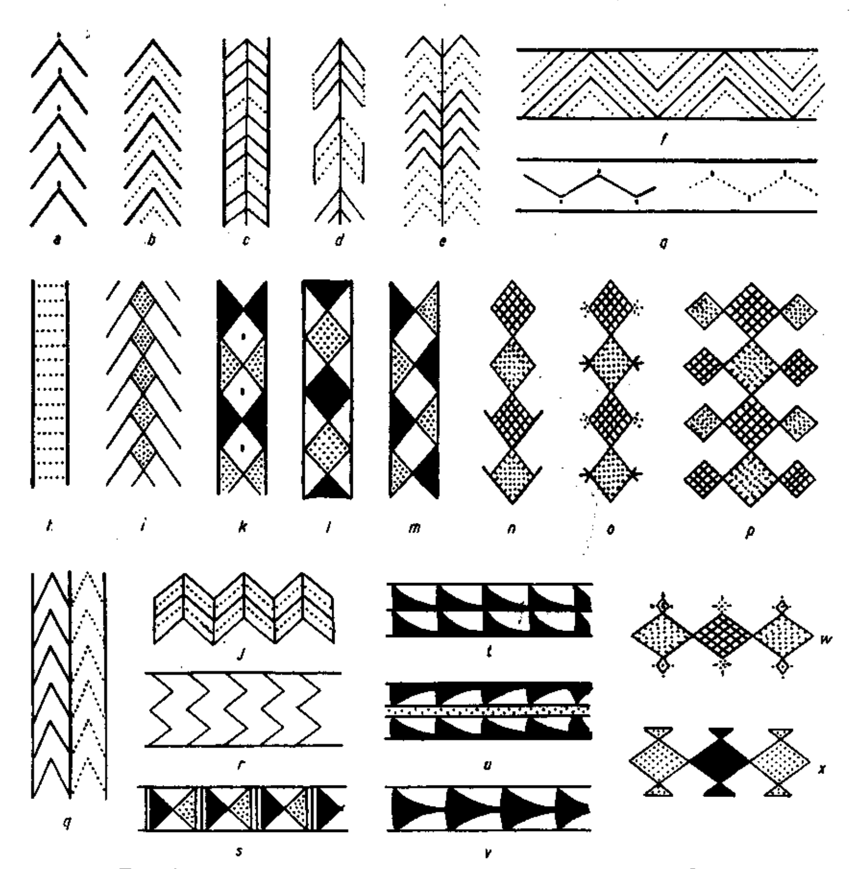


Fig. 8. — Les motifs de remplissage des bandes. *a - h* : serpent ; *i - k* : serpent ou collier ; *l - p* : collier ; *q* : épaules ; *r* : oiseaux ou crapauds ; *s* : motif assez rare pour lequel on n'a recueilli de nom qu'une seule fois : les fenêtres de l'autocar ; *t - u* : dents ; *v* : collier de clous de girofle ; *w* : étourneaux ; *x* : perdrix.

de part et d'autre d'une ligne rouge qui est la mâchoire [12]. Un motif en sablier se rencontre parfois, le long d'une bande coupée en compartiments.

Parmi les motifs continus il faut enfin signaler les zigzags ou séries de losanges réalisés parfois selon une technique de « réserve » (fig. 7, i-i') : la surface de la bande est complètement remplie en noir uni ou en quadrillage serré, sauf le motif, préalablement cerné d'un trait noir (i) et réservé en blanc (i').

D'autres bandes sont garnies par des séries de motifs ailleurs utilisés à titre individuel, comme les étourneaux et les perdrix (fig. 8, w, z) et le motif diversement interprété du W.

En bordure des zones décorées le passage à la zone voisine est assuré par divers procédés (fig. 9, a à e). Tantôt un lourd trait noir durcit le contour des motifs ; de même, sur fond rouge, une épaisse ligne blanche cerne les bandes noires qui constituent seules le décor. Tantôt au contraire une sorte de transition est ménagée (comme souvent aussi dans le tissage des couvertures rayées) pour adoucir la brutalité du contact entre zones claires et sombres : c'est souvent une ligne ondulée, ou une seule rangée de dents ; ou encore des points, en ligne à quelque distance en avant de la ligne continue.

Les motifs individuels sont les plus proches d'une représentation figurative, ils présentent aussi les plus grandes variations de village à village et d'année en année, comme on le verra plus loin (fig. 9, f-x).

Quelques objets familiers comme le peigne à carder (imched') ou celui du métier à tisser (tayaz'ilt), des fleurs, gouttes de pluie et le motif des deux triangles (fig. 9, o) interprété comme une étoile ou comme la lune, laissent une place prépondérante aux représentations d'animaux. Avec le serpent qui garnit le plus souvent des bandes, les plus fréquents sont le crapaud, le papillon, l'abeille et

(12) Motif typique du village de Halouane (cf. plus loin) ce dernier est aussi, par une curieuse convergence bien propre à faire réfléchir, le motif typique des urnes funéraires de style Pan Shan du Néolithique final chinois. (Palmgren N. *Kansu mortuary urns*. Pal. Sin., v. III, fasc. I, 1934, p. 49 et pl. 15, 18, 19).

la perdrix (en particulier ses yeux et ses pieds). Le mille-pattes, l'araignée apparaissent aussi, parfois encore le ver, et le lion dans un motif rare : les pattes du lion (s). Avec l'étoile à branches dissymétriques qui garnit le cen-

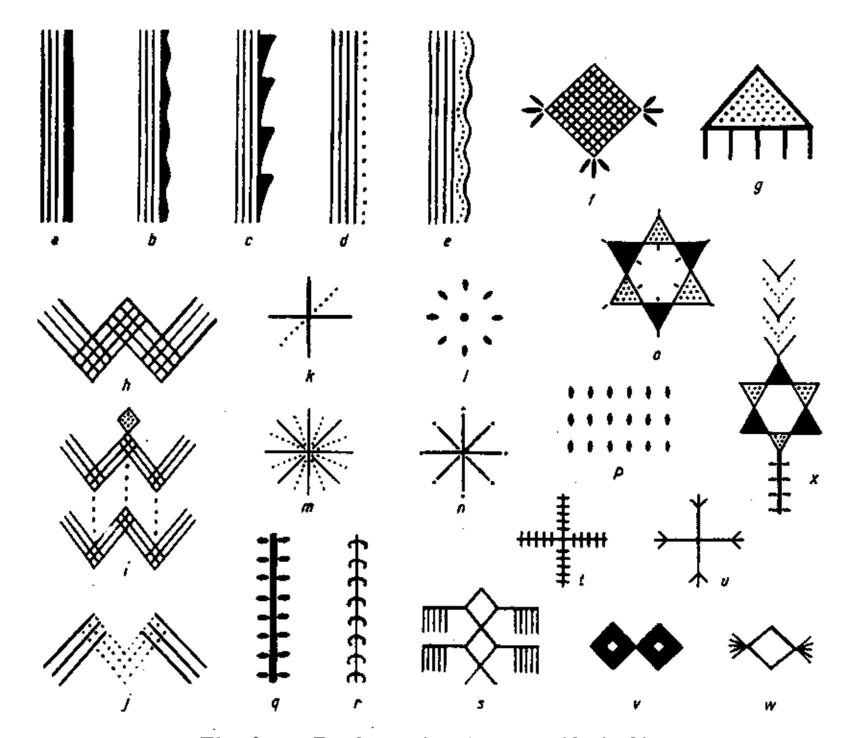


Fig. 9. — Bordures (*a - e*) et motifs isolés.

tre de certains plats il faudrait pour être complet citer encore le « réveil », innovation récente sur laquelle on reviendra.



Comme on a pu s'en rendre compte d'après l'énumération qui précède les motifs, au moins la plupart d'entre eux, portent des noms. Signes de leur existence réelle dans la conscience des potières ces noms ont aussi suggéré l'idée d'une signification profonde des motifs : « rappel du commerce constant que les femmes kabyles entretien-

nent avec les forces surnaturelles » [13], ils seraient les aides-mémoire, les moyens grâce auxquels se transmettrait depuis les temps reculés un système symbolique organisé et cohérent. Sans prendre parti de façon définitive dans ce débat on s'attachera seulement à y introduire quelques éléments de critique qui n'ont pas toujours été mis en lumière assez nettement.

Les potières, il faut le remarquer d'abord, affirment dessiner « ce qui vient dans leur tête » et paraissent très surprises de voir attacher quelque importance aux noms qu'elles donnent aux motifs. D'un jour à l'autre, d'une femme à l'autre, beaucoup de ces noms changent d'ailleurs. Que l'on se reporte seulement au relevé des motifs et l'on verra, pour une même potière, le même motif appelé aujourd'hui serpent, demain collier, tel autre sera les épaules ou le serpent, tel autre encore le serpent ou la tresse en zigzag, très à la mode pour garnir les robes. Telle « fleur » peut une fois représenter la lune entourée des étoiles tandis qu'une femme verra des étourneaux ou d'autres figurent un collier garni de petites fioritures. Que dire enfin du motif en M ou W, qui s'appelle papillon, oiseau, burnous, et parfois les cuisses du crapaud ? Ainsi il apparaît que le nom n'est pas directement utilisable pour rechercher une signification qui dépasse la simple appellation et situerait ces motifs dans un système conscient de représentation symbolique.

Il reste dès lors trois hypothèses pour l'interprétation de ces motifs. Tout d'abord celle d'une signification plus ou moins secrète, à caractère ésotérique. Les non initiés, comme par exemple les jeunes apprenties, reconnaîtraient les motifs à l'aide de noms anodins mais on leur cacherait soigneusement la place de ceux-ci dans le système, et en général leur nom réel. Il n'est pas inutile d'examiner dans cette perspective les œuvres de potières de générations et villages différents. On s'aperçoit aisément que les objets un peu anciens, ou peints par des femmes âgées, sont les plus sobres, les moins chargés en motifs « nommés » qui

(13) A. Favre. — *L'art rustique dans les Kabylies.* La Dépêche de Kabylie, 23 avril 1954.



foisonnent au contraire dans le travail actuel de certaines jeunes femmes. D'une façon plus générale le même phénomène s'observe de village en village : ceux d'aval, les plus ouverts aux influences récentes, où les filles vont presque toutes à l'école depuis longtemps, offrent un répertoire très étendu par opposition au décor plus dépouillé, tout en lignes seulement bordées de dents, des villages reculés au cœur de la montagne où les structures traditionnelles apparaissent dans tous les domaines beaucoup plus vivantes. Si de plus on a observé l'atmosphère de liberté, de fantaisie dans laquelle se déroule l'exécution du décor, les échanges d'idées, essais et innovations des jeunes potières — auxquelles par surcroît les plus âgées abandonnent entièrement ce travail dès qu'elles sont capables de s'en acquitter —, on est assez enclin à affirmer qu'au moins une partie des femmes n'ont aucune arrière-pensée en peignant leurs motifs, et même que la plupart d'entre elles usent bien de leur répertoire « comme ça vient ».

Les noms peuvent encore être des appellations secondaires, des réinterprétations de motifs dont la signification aurait été perdue sous l'effet d'une géométrisation très avancée. C'est en effet un processus connu, que celui d'un décor figuratif atteignant par schématisation progressive un géométrisme où les motifs restent explicites aussi longtemps que la mémoire du groupe conserve la tradition de leur explication [14]. Vient un moment où s'efface le souvenir et rien ne reste plus qu'un jeu de lignes, de triangles et de damiers. Aussitôt, parce qu'il faut bien les distinguer, ces motifs reçoivent des noms par référence à des images mentales souvent sans rapport avec leur origine ; ils ne diffèrent pas en cela d'un décor qui n'aurait pas eu de source réaliste.

Cette dernière hypothèse, bien qu'elle n'ait guère arrêté les chercheurs jusqu'à ce jour, retient l'attention si l'on

(14) A. Leroi-Gourhan. — *Documents pour l'Art Comparé de l'Eurasie septentrionale*, Paris, 1943, notamment p. 92.
A. Parrot. — *Archéologie Mésopotamienne*, II, Paris, 1953, p. 133.
E. Gobert. — *Les poteries modelées du paysan tunisien*, Revue Tunisienne, 1940, p. 168 et suivantes.

remarque le caractère très élémentaire des combinaisons graphiques dans le décor kabyle, et plus encore si l'on découvre les mêmes combinaisons en des milieux culturels suffisamment éloignés dans le temps et l'espace pour que seule la convergence puisse être invoquée. Tissés sur des bandes Thaï d'Indochine, gravés ou peints sur des poteries égyptiennes prédynastiques, chinoises du néolithique final, incassiques ou chiliennes précolombiennes ou sur les boucliers de cuir des Indiens des plaines (pour ne citer que quelques exemples), nos bandes, triangles, losanges et divers motifs n'apparaissent plus aussi propres à la tradition berbère ou même méditerranéenne.

Sur le caractère secondaire des noms Mlle Chantreaux a attiré l'attention pour la poterie berbère du Chenoua [15] mais à vrai dire on ne saisit pas très bien sur quoi elle se fonde, puisque les symboles ont perdu leur signification, pour affirmer leur existence et leur rôle prophylactique. En fait, à moins de posséder tous les jalons historiques [16] (ou le témoignage d'une vieille potière si le phénomène est plus récent), il ne semble pas que l'on puisse opter sûrement entre les deux dernières hypothèses. Dans le cas présent la géométrisation apparait ancienne et l'on serait peut-être même au seuil d'une évolution inverse : la réinterprétation de motifs privés de sens donne parfois naissance à des détails graphiques nouveaux dans le sens d'une figuration plus réaliste. Ainsi par exemple le papillon (W) auquel j'ai vu ajouter une tête (fig. 9, i) et surtout le grand motif circulaire dont j'ai pu observer la transformation en réveil à l'aide de deux pieds, un remontoir et quelques chiffres.

---

(15) « Il faut voir dans la plupart de ces figures la reproduction réelle ou déformée par simplification de symboles qui, presque tous, protègent contre la jettature, le mauvais œil, et ont une valeur prophylactique. Le sens de ces symboles s'est perdu ; ils se sont transmis par atavisme et l'imagination populaire a fini par y voir des représentations d'objets familiers ; elle a donné à ces motifs traditionnels des noms évocateurs ». In *Bull. de l'Enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger*, 1937, p. 147.

(16) Voir plusieurs exemples étudiés par A. Leroi-Gourhan, *Documents....* et en particulier p. 48 l'analyse du thème de la forteresse dans la broderie russe.

En tout état de cause il convient de remarquer enfin le caractère très évocateur des noms, qui apportent toujours une image concrète mettant en scène des êtres ou éléments visibles, connus. Or il ne faut pas oublier que les Kabyles, les femmes en particulier, font très fréquemment appel aux images dans leur langage courant ; surtout pour exprimer l'abstrait ils procèdent toujours par comparaison (c'est comme ...) ou même identification avec le concret. Un concret de préférence bien connu, présent à l'esprit, des évocations d'êtres ou objets dont on se sert ou auxquels on pense souvent, qui jouent un rôle dans la vie du groupe ; cela s'observe dans tous les cas de langage par images parce que c'est la condition formelle pour que celles-ci soient comprises par les interlocuteurs. Ainsi d'une part le fait que des motifs géométriques abstraits soient nommés par référence à des réalités concrètes est tout à fait dans la ligne normale de la pensée et de l'expression des Kabyles [17]. Que d'autre part plusieurs de ces images mettent en scène des éléments qui jouent par ailleurs un rôle symbolique ou prophylactique ne semble pas impliquer obligatoirement l'intention de la part des potières qui les emploient de représenter les réalités cachées sous ces symboles ou d'agir sur les forces surnaturelles, comme on l'a généralement admis sans discussion.

III. — Les styles

Le souci de rester aussi près que possible du point de vue des femmes kabyles elles-mêmes conduit de l'essai d'analyse qui a été tenté à une vision plus globale où forme et décor sont inséparables. Qu'il s'agisse en effet de caractériser le travail de l'une ou l'autre d'entre elles, ou celui de tel village, ou d'opposer leur tribu aux voisines, c'est du premier coup d'œil, d'après le style général, que

---

(17) Rapporter un motif purement abstrait à une réalité concrète nous est d'ailleurs une démarche très familière, comme le prouve cet exemple entre mille : n'est-il pas curieux que nous cherchions une signification aux motifs de la fig. 8 lorsqu'ils se nomment serpent, alors que nous les appelons arêtes de poisson sans y penser ou chevrons sans allusion consciente aux pièces de charpente qu'évoque ce nom.

la distinction est faite. Les caractères analysés par la suite confirment l'impression première ; mais c'est leur synthèse, ce tout que forme chaque poterie, qui est vu et reconnu dans son ensemble.

Lors de l'étude des motifs on n'a fait aucune remarque qui puisse suggérer l'existence d'une sorte de propriété de tels ou tels motifs par certaines femmes ou certaines familles, ou même d'un répertoire qui leur serait propre, autorisant des variantes mais non la copie des modèles de leurs voisines [18]. Bien au contraire il apparaît que le détail de la décoration est le dernier critère sur lequel on puisse fonder une appropriation des poteries, car l'analyse révèle que chaque potière dispose de toute la gamme des motifs et en use sans restriction. Il est aisé d'ailleurs de retrouver l'origine de cette interprétation, qui relève pour une bonne part de la volonté de tout expliquer que nous avons volontiers pour les cultures différentes de la nôtre.

Plusieurs potières cuisant en commun leurs poteries, on leur a demandé comment elles sauraient les reconnaître. C'est que les dessins ne sont pas les mêmes, répondirent-elles. Et nous d'interpréter que chacune a les siens propres, comme une sorte de blason. Or il ne s'agit pas de cela, il n'y a rien de juridique dans cette capacité de chacune à reconnaître ses propres œuvres. Tout d'abord, lors d'une cuisson collective, le nombre de pièces n'est pas si grand, et celles-ci, toutes différentes par quelque détail au moins, sont passées hier encore, une à une, longuement, entre les mains de leur auteur ; comment dès lors pourrait-elle ne pas reconnaître son bien lorsque l'on écarte les derniers tisons ? Mais il y a plus. Frappé d'abord par l'homogénéité, l'uniformité d'un tas de ces poteries, l'étranger réagit comme lorsqu'il débarque aux antipodes et voit seulement « des Indiens » ou « des Chinois », avant d'apprendre à différencier des types et des hommes individuels. De même apprend-on peu à peu à reconnaître le style propre à chaque région et même à telle femme ; très vite il devient évident qu'aux yeux des

(18) Van Gennep, *Etudes d'ethnographie algérienne*, p. 56.

potières « les dessins ne [soient] pas les mêmes ». Les motifs dessinés sont pourtant identiques à l'analyse mais la main de l'une et de l'autre ne jouent pas de même façon avec les pinceaux. L'une aligne ses traits sans bavure ni reprise, avec la froideur d'une page d'écriture, une autre fait des mêmes lettres un ensemble vivant, dynamique ; personne au village ne peut confondre la poterie de ces deux femmes et si l'on veut les comparer il ne sera jamais question du motif du serpent ou du mille-pattes, mais du « sel » que l'une a plus ou moins que l'autre. Avoir du sel c'est avoir du chic, du style, et cette appréciation porte sur l'ensemble : forme, blancheur de l'engobe et transparence du vernis, équilibre de la décoration aussi bien que le détail et l'exécution de celle-ci.



Sur ces détails seuls on ne saurait, répétons-le, fonder la distinction car la gamme entière des motifs que l'on a plus haut passés en revue est réellement à la disposition de toutes les potières. Le relevé maison par maison ne peut conduire, chez les Aït Smail, à une autre conclusion : on peut y observer des différences de fréquence mais les listes complètes sont identiques, ce qui signifie à la fois uniformité de répertoire de potière à potière et grande variété dans l'œuvre de chacune. Et ceci non seulement dans le choix des motifs mais aussi dans l'arrangement général du décor. Si les plats peuvent être, on l'a vu, décorés selon quatre différents modes de composition, chaque femme use indifféremment de l'un ou de l'autre et semble même faire effort pour éviter la monotonie.

Par surcroit les poteries engobées de blanc alternent avec celles dont le décor est exécuté sur fond rouge : on observe, comme dans les tribus voisines des Aït Kouffi à l'Est et de Frikat et Nezlioua à l'Ouest, la coexistence de ces deux styles différents que toutes les femmes emploient tour à tour. Fait significatif, l'un d'eux seulement porte un nom, celui sur engobe rouge : c'est le décor « en lignes », tout entier constitué par des bandes de lignes parallèles noires, souvent bordées d'un trait blanc. Ce nom souligne l'absence de motifs individualisés, absence qui confirme le rôle primordial joué par les bandes de

découpage seules présentes ici, et cependant disposées selon les mêmes lignes générales que sur les autres poteries. Beaucoup plus rapidement exécuté il est considéré comme plus fruste, et moins prisé en général quoique certaines femmes le préfèrent (pl. II, f).

La répartition de ces deux styles n'est pas entièrement livrée au hasard, mais dépend quelque peu de la forme et de l'usage des pièces ; ainsi l'engobe blanc est presque toujours de règle sur les pots à eau, les lampes et la plupart des plats. Quelques-uns de ces derniers et quelques pots à bouillon sont peints sur engobe rouge, ainsi que la plupart des pots à lait et pots à farine, et la partie supérieure des cruches et jarres lorsqu'elle est décorée. Parfois enfin sur un même pot alternent des zones blanches et rouges, chacune décorée dans le style correspondant (pl. I, f). Cette coexistence, s'ajoutant à celle des poteries unies et décorées, assure à la production d'une même potière une variété qui atteste une fois de plus, notons-le en passant, l'insécurité de l'emploi de la céramique comme fossile directeur en archéologie.

A l'utilisation de tous les motifs par toutes les potières la seule limitation est exprimée par quelques-unes qui disent ne pas savoir faire tel dessin, ne pas « l'avoir dans la tête ». Mais si une voisine l'exécute devant elles, elles observent et « apprennent », pour enrichir leur répertoire. En effet on a déjà signalé l'atmosphère ouverte et amicale des séances de peinture, pour lesquelles on se déplace volontiers d'une maison à l'autre. C'est une occupation longue et minutieuse mais peu absorbante, qui autorise les bavardages et n'implique qu'un transport de matériel minime. Souvent d'ailleurs les visiteuses venues les mains vides sont invitées à peindre une poterie sur place, ou bien l'on s'entraide au cours du travail : la plus habile marque les grandes lignes et laisse achever le remplissage à une débutante. Ainsi n'y a-t-il rien d'exclusif, rien non plus de formel et de figé. Sans doute lorsqu'une fille apprend de sa mère risque-t-elle fort de continuer la tradition, et de développer son propre style dans la ligne familiale. Sans doute aussi les belles-filles s'intègrent-elles

vite dans ce dispositif familial, car c'est surtout à l'intérieur d'une cour que l'on travaille en commun et que l'on échange.

Mais le cercle peut être plus vaste, surtout lorsqu'une femme a la réputation d'être particulièrement habile ; quelques amies et parentes se groupent fréquemment chez elle pour recevoir idées et conseils. Tout naturellement on voit alors se créer parmi elles un style collectif, inspiré par celui de leur professeur bénévole. Si par hasard celle-ci est originaire d'un village ou d'une tribu voisine ce style peut en conserver quelques réminiscences ; c'est ainsi qu'à Tizi Medden j'ai pu en visitant deux maisons déceler la présence dans le village d'une de ces potières-pilotes venue des Aït Mendès. Mais une conséquence encore plus nette de semblables échanges c'est qu'ils favorisent les innovations et l'éclosion de modes. Dans la ligne de la tradition bien entendu, une certaine liberté d'inspiration existe et les essais jugés satisfaisants sont aussitôt admis et reproduits par un petit groupe. Ainsi d'une année à l'autre on voit légèrement évoluer les formes, on voit naître et parfois disparaître certains motifs ; celui du réveil, déjà signalé, est particulièrement net à cet égard et quoique l'on ne puisse savoir s'il sera conservé quelques temps il fait plutôt l'effet d'une fantaisie dont la mode dure une ou deux saisons. Il est malheureusement difficile de comparer des pièces de quelques années en arrière car elles sont renouvelées à un rythme assez rapide [19], mais pour les dernières années au village de Bou Nouh il est sûr que l'on est en présence d'un style non pas figé mais vivant, où la forte unité traditionnelle laisse place à des variations de faible amplitude mais très sensibles tout de même.



(19) Il est d'autant plus précieux de posséder, dans les travaux du Dr E. G. Gobert, un témoignage portant sur 18 années (1916 à 1934). Il a visité à ces dates le même village berbère de Tunisie et pu observer l'évolution du style de la même Messaouda. Voir *l'Anthropologie*, 1924, p. 84, et *Les poteries modelées...*, 1940, p. 157 et 169-171.

A travers la variété de ces styles individuels on peut enfin se demander s'il n'est pas possible d'entrevoir quelques signes d'une évolution provoquée ou du moins accentuée par les transformations récentes de la vie kabyle.

A Bou Nouh, on a rendu compte dans un précédent travail [20] de la présence d'une potière socialement spécialisée, qui fait des poteries non seulement pour elle mais pour les vendre à d'autres femmes du village et éventuellement aux Sœurs Blanches, ou par leur intermédiaire à des européens de passage. Il est intéressant de constater que son style diffère assez sensiblement de celui des autres femmes du village. En ce qui concerne les formes, une certaine standardisation dans les types courants s'accompagne de la création de pièces non fonctionnelles (vases par exemple) agrémentées de pieds ou de fioritures visiblement destinés à plaire mieux. La technique est soignée quant à la terre, bien nettoyée, et à la qualité du vernis. Mais les parois restent épaisses et les formes assez lourdes. Pour ce qui est du décor, il révèle une main très sûre dans son exécution mais on y sent un peu le travail de série : disposition générale assez uniforme, lignes plutôt épaisses et écartées, ce qui laisse moins de place au reste du dessin ; les motifs isolés s'y trouvent en proportion normale ou plutôt supérieure, pour remplir les vides d'une composition un peu lâche. Le décor est dans l'ensemble beaucoup moins fin, d'exécution beaucoup plus rapide aussi (compte non tenu de l'entraînement acquis par une production importante) et surtout moins varié, plus stéréotypé que chez les autres bonnes potières du village, celles qui ne font, tous les ans, que refaire la provision entamée par la casse annuelle.

Tirer de cet exemple isolé quelque conclusion générale serait prématuré ; il peut seulement aider à poser le problème de façon plus précise et conduire à chercher — hors de la tribu — d'autres exemples de poteries fabriquées pour un client plus ou moins lointain. On pense d'une part aux marmites que les Aït Khelili vendent à travers

(20) H. B., *op. cit.*, p. 22.

la Kabylie entière, et d'autre part aux célèbres cruches du village d'Aït Mesbah chez les Aït Aissi [21].

Dans le premier cas il s'agit de poteries non décorées, faites pour l'usage et appréciées pour la qualité de leur terre. Il en résulte une standardisation poussée des formes et presque toujours la suppression totale d'un décor déjà très sobre. Mais par contre le soin le plus attentif est apporté à la technique, les parois sont minces et régulières, la surface bien polie, la cuisson assez régulière pour éviter les taches noires. Bref ce sont des objets simples, de bonne qualité.

Une évolution bien différente a frappé une partie de la production d'Aït Mesbah. Sous des influences et pour des raisons diverses ce village s'est lancé dans la fabrication de poteries pour étrangers, ceux-ci pouvant d'ailleurs être aussi bien les habitants des villes de la région que les acheteurs de la porte de Saint-Ouen. Pour eux on fabrique en particulier des cruches, de toutes dimensions, mais qui ont en commun un grand pied tronconique, deux longues anses à crochet supérieur, et une surface entièrement décorée sous vernis jaune masquant un travail assez peu soigné. Au même village les femmes vont à la fontaine avec des cruches très différentes, pointues ou à petite base plate, à grandes anses mais moins fragiles, parfaitement polies, décorées à la partie supérieure seulement, et naturellement sans vernis [22]. Le petit fait suivant apporte quelque lumière sur la valeur qu'il faut attacher à cette dualité de style : lorsque j'allai à Aït Mesbah je vis chez une potière trois jarres toutes neuves, deux d'entre elles entièrement peintes et vernies, la troisième à la mode locale. Devant mon étonnement elle m'expliqua qu'elle avait reçu commande, d'un français de Fort-National je crois, pour ces deux jarres qu'elle avait tout d'abord refusé de faire de cette manière parce que « cela ne se fait pas ». Mais sur les injonctions for-

(21) Voir en particulier le récent article de L. Calvet, *Algéria*, fév. 1953, p. 29-36.

(22) Les récipients pour le transport et la conservation de l'eau en sont toujours dépourvus puisque c'est à leur porosité qu'ils doivent de garder l'eau fraîche.

melles de l'intermédiaire qui avait procuré la commande elle s'exécuta tout en plaisantant le mauvais goût de son client. Quoi qu'il en soit ce style existe, et non loin des Aït Smail, chez les Aït Kouffi et Aït Mendès, on rencontre aussi des exemples de cette même évolution : formes de moins en moins fonctionnelles, technique moins soignée et foisonnement de la décoration, tendant vers un aspect de plus en plus « exotique » pour le goût (supposé ?) d'un client inconnu et souvent mal informé [23].

A Bou Nouh ce sont peut-être ces deux tendances qui se manifestent à la fois : standardisation des formes et simplification du décor dans les types courants, et création de fantaisies où le caractère pittoresque et curieux est accentué aux dépens de l'harmonie développée par une longue tradition. Il semble donc que l'encouragement que représente la vente à conserver cette technique artisanale soit plutôt dangereux pour ce que celle-ci a de plus valable : par delà son intérêt de curiosité, assurer au sentiment esthétique du groupe un moyen d'expression social — permettre donc sa transmission collective normale et spontanée.

***

L'aspect social de ces phénomènes apparaît en effet très important : dans la conscience des femmes le style des poteries exprime la personnalité du village, et de la tribu, en l'opposant aux autres villages et aux tribus voisines.

Ici encore il est moins question de la présence ou de l'absence de tels motifs que d'une allure globale qui fait dire du premier coup d'œil qu'un pot vient de Bou Nouh, d'Ijebaren, de Halouane. Aux deux extrêmes Bou Nouh et Halouane s'opposent surtout ; ils conservent des normes assez différentes : ce que l'on apprécie, ce qui « a du sel », n'est pas identique dans l'un et dans l'autre. A Halouane on recherche la sobriété d'une composition où de larges

(23) Il est sûr que l'article cité plus haut sur les poteries d'Aït Mesbah est de ceux qui risquent de mal informer le client éventuel. Il n'est cependant que de comparer la planche représentant la production courante du village avec la photo 13 pour se convaincre que la grande « amphore » qui y est représentée est un monstre par rapport à celle-ci.

bandes très noires alternent avec de vastes champs blancs, quelques discrètes touches de rouge venant seules adoucir le contraste. Ces bandes dont les lignes se chevauchent, se recoupent entre elles (pl. III, d), dénotent à coup sûr la provenance montagnarde d'une poterie, car une potière d'aval s'applique au contraire à les séparer, bien régulièrement équidistantes (pl. III, c). De même le grand motif en carré (fig. 6, c) est identifié dans la tribu tout entière comme le dessin de Halouane (bien que l'on y emploie également les autres types de composition) ; les dents y sont plus fréquentes qu'ailleurs, et le bord des plats est plus souvent décoré que rouge uni ; les pots y sont plus trapus, et l'anse des pots à bouillon est large et plate, au lieu de la section ellipsoïde ou circulaire que l'on rencontre ailleurs. La terre est en général plus jaune et le vernis moins coloré ; on pourrait citer encore bien d'autres détails mais en fait aucun d'eux n'est isolément significatif ; c'est l'allure qui en découle, allure plus contrastée, plus raide et trapue, moins disciplinée, qui permet l'identification. A Bou Nouh au contraire les compositions sont plus régulières, plus statiquement symétriques, les motifs plus finis, limités par un gros trait noir plus souvent que par des dents ou des points, les vides plus souvent garnis (pl. III). Ikananen et Aït Telha, entre les deux, développent un style intermédiaire avec toutes les combinaisons et en particulier les damiers rouges et noirs des villages du bas, mais quelque chose de plus touffu, de moins peigné. Ainsi de groupe en groupe de petites variations donnent un air un peu différent à ces poteries très homogènes dans l'ensemble.

En fait il serait inexact de négliger complètement des différences de forme, de composition et de décor qui existent, et qui sont parfois analysées et expliquées par les potières. A Aït Telha par exemple, si l'on a fait un pot de forme particulièrement trapue, au décor dépouillé, on le dit « comme à Halouane », et au contraire « comme à Bou Nouh » lorsque les registres sont bien délimités et les figures régulièrement garnies de damier. Lorsque je commençai à repérer les styles de quelques villages, je

me fis plusieurs fois expliquer par les femmes ce qui les distinguaient à leurs yeux, et leur analyse s'avérait toujours très précise. Mais je crois pouvoir dire qu'elle l'était à posteriori et qu'il aurait été très difficile d'obtenir sur commande un plat de Halouane de la part d'une femme de Bou Nouh. L'expérience se fit d'ailleurs malgré moi lorsque j'observai au mois de juin 1952 un plat au décor insolite chez une potière de ce village. De sa main certes, mais curieux. Elle m'expliqua qu'elle avait voulu dessiner, le trouvant joli, un plat « de Halouane ». Or le résultat n'était pas du tout ressemblant : c'était bien, analyse faite, les motifs préférés des femmes de là-bas, mais sans confusion possible. Au départ donc, en apparence, liberté de choix de la part de l'artiste, qui avait le sentiment de faire ce qu'elle voulait. Mais liberté contrôlée par tout un fond préexistant, par ce que le Dr Gobert appelle des suggestions de l'ambiance (24), et A. Leroi-Gourhan le milieu intérieur (25) du groupe, dans lequel cette femme baignait si totalement, à son insu, qu'elle ne pouvait s'en dégager alors même qu'elle en avait l'illusion. Ce fonds, c'est un bagage tout fait de schémas transmis par la tradition du groupe, et qui s'impose à chaque individu par tout ce qu'il voit autour de lui.

Il semble que l'on puisse faire intervenir ici la distinction qu'a introduite A. Leroi-Gourhan, dans l'étude du comportement technique, entre des opérations machinales et d'autres contrôlées par la conscience du sujet (26) ; tout d'abord la création esthétique s'inscrit pour une bonne part dans le cadre même du comportement technique dans la mesure où formes et décors ne sont pas seulement conçus mais exécutés par la potière. On a déjà évoqué dans l'étude des formes des chaînes de gestes enfouies dans la mémoire la moins explicitée du groupe ; de même au cours de l'exécution du décor une très large place est-

(24) *Les poteries modelées*, p. 171.

(25) *Milieu et Techniques*, p. 354.

(26) *Le comportement technique chez l'animal et chez l'homme.* (L'évolution de la denture, de la stature et du membre antérieur des vertébrés et ses relations avec l'activité technique et le langage). Colloque de l'Institut des Relations Humaines, Paris, Faculté des Sciences, 1954 (sous presse).

elle occupée par des chaînes techniques toutes faites qui ne font appel à la conscience du sujet que pour leur déclanchement et quelques raccords. Au-delà même de cet aspect technique on peut tenter d'ajouter, parallèlement à la notion de conscience technique, celle d'une conscience esthétique souvent en sommeil et qui intervient seulement lorsque le sujet innove ou critique son œuvre.

Dans le cas présent l'innovation proprement dite est rare, sans doute parce qu'elle implique une rupture plus profonde encore que sur le plan strictement technique. Même dans l'imitation l'incapacité de Dahbia à faire un plat dans le style de Halouane montre à quel point la tradition esthétique du groupe peut être puissante. A plus forte raison lorsque l'artiste laisse aller le plus spontanément ses mains et son pinceau est-elle soumise étroitement quoique inconsciemment aux canons traditionnels. Si bien que plus elle a l'impression de faire ce qui lui vient plus passivement elle les subit, et plus fidèlement elle exprime non sa propre vision mais celle de son groupe, un des aspects les moins analysables de sa personnalité collective.

La plupart des remarques qui précèdent s'appliquent aussi bien à l'échelle un peu plus large de la tribu. Conscientes des nuances de village à village, les femmes des Aït Smail le sont également des limites de leur territoire par rapport à ce qui est au-delà. Au-delà, à l'Ouest comme à l'Est, se trouvent des tribus alliées avec lesquelles les mariages sont fréquents. Au Nord par contre c'est « la plaine », avec la ville de Boghni, soit pratiquement rien du point de vue de la poterie traditionnelle : les familles qui y sont installées en ont abandonné la fabrication et si leur mobilier comprend presque toujours quelques pièces ce sont des cadeaux de parentes descendues en visite ou des achats. Au Sud, c'est la crête du Djurdjura et, malgré la possession de quelques champs sur l'autre versant, l'inconnu pour la plupart des femmes : Bouïra et le pays arabe, d'où l'on dit que viennent parfois les colporteurs et surtout les gens du Sud avec leurs chameaux.

Il est surprenant qu'aucun souvenir ne m'ait été rapporté concernant la séparation, relativement récente

(1891), d'une partie de la tribu qui se trouvait entre le Djurdjura et Bouïra. Si même les archives ne l'attestaient on pourrait pourtant remarquer la continuité de style de part et d'autre, entre le village de Halouane et celui de Merkalla dont Van Gennep a décrit les maisons et les poteries [27]. Il faut d'ailleurs compléter ce rapprochement par la mention du Sud de Frikat (fraction des Aït Bou Maza). Ces villages présentent de remarquables ressemblances dans le style de leurs poteries, distinct d'un autre ensemble constitué par le Nord-Est de Frikat, le reste des Aït Smail, les Aït Kouffi et Aït Mendès.

S'agit-il dans ces culs-de-sac de vallées de la conservation plus pure d'un style ancien, ou de la création par isolement d'un style plus évolué, développant des caractères plus homogènes que dans les régions plus ouvertes de l'aval, on se gardera bien de conclure. Tout ce que l'on peut faire présentement est de poser le problème, en ajoutant que les tribus plus à l'Ouest (Amlouline, Aït Bou Addou, Kouriet) se rattachent par certains caractères au groupe Sud, par d'autres au groupe Nord. Etendre ces remarques générales conduirait rapidement à sortir du cadre volontairement limité de cette étude, alors qu'elles avaient seulement pour but de mieux situer ce que l'on a défini jusqu'à présent comme le style de Halouane. Mais en fait c'est ainsi qu'il est vu par les femmes des Aït Smail, alors que celles de Frikat connaissent celui « des Aït Bou Maza » et celles des Aït Kouffi celui « de Merkalla », détail qui confirme la réalité d'une conscience de groupe. Conscience non pas d'une unité mais d'une existence par rapport au monde extérieur.

Pour les styles d'aval la situation est assez semblable, quoique les différences tribu par tribu soient plus sensibles étant donné la plus grande variété des formules utilisées par l'ensemble. Les plus notables concernent les formes (plus étirées vers les Aït Kouffi, plus trapues vers Frikat) et la composition des décors. Il est sûr que certaines pièces isolées sont parfois difficiles à situer, mais

(27) *Recherches sur les poteries peintes de l'Afrique du Nord*. Harvard African Studies, II, 1918, p. 248-255.

il n'y a aucun doute en présence d'une série. Car ce qui a le plus de « sel » pour les unes en a moins pour d'autres et les pièces de choix, les plus prisées et que l'on montre avec fierté, en sont le témoignage.

Cependant cela n'empêche pas que l'on enregistre une circulation de poteries assez active entre villages et tribus. Il semble même qu'elle se trouve encouragée par la variété car un goût de la collection s'allie en bien des cas à la fierté d'être soi-même une bonne potière : les étagères à poterie font souvent place, surtout dans les maisons alliées à d'autres villages, à des pièces d'origine extérieure, que l'on m'a montrées à mainte reprise en m'expliquant leur région d'origine et leurs caractéristiques. D'une part la poterie fait partie, lorsqu'on se rend visite, des choses qui se donnent comme petits cadeaux d'amitié, et d'autre part le marché de Bou Nouh est un lieu d'échanges assez fréquenté : les femmes des villages plus reculés, soit des Aït Smail soit des tribus voisines, viennent souvent avec quelques poteries pour remporter quelques denrées venant des boutiques ... parfois même une assiette en faïence ou un broc en verre peint qui prendra leur place dès le retour.

*
**

Malgré le parti pris initial de se préoccuper uniquement du présent on peut au terme de cette étude se demander si le cas des Aït Smail apporte quelque lumière sur les problèmes historiques soulevés par la poterie kabyle. Peut-être d'ailleurs serait-il plus exact de dire soulevés à propos de cette poterie. Car une longue tradition, de Randall-MacIver [28] et Myres [29] à Van Gennep [30],

(28) Randall-MacIver (D.) et Wilkin (A.), *Libyan Notes*, Londres, 1901, 113 pages.

Randall-MacIver (D.), *On a rare fabric of kabyle pottery*. J. R. A. I., 1902, p. 245-247.

(29) Myres (J. L.), *Notes on the history of kabyle pottery*. J. R. A. I., 1902, p. 248-262.

(30) Van Gennep (A.), *Etudes d'ethnographie algérienne*, déjà cité. *Recherches sur les poteries peintes de l'Afrique du Nord*. Harvard African Studies, vol. II, 1918, p. 235-297.

a considéré comme évident le bien-fondé des conclusions historiques établies sur les parentés de style des poteries berbères et méditerranéennes anciennes. Mais, comme l'exprime le Dr E. G. Gobert à la suite d'une analyse de ces diverses thèses, « elles reposent toutes sur un postulat extrêmement discutable, celui de la transmission [et nous ajouterions de la stagnation] des formes, procédés de décor et schémas » (31).

Il est clair tout d'abord que les points de comparaison n'ont été recherchés que dans le bassin méditerranéen. Ainsi limités les rapprochements peuvent paraître impressionnants et même convaincants. Mais si, au-delà de cette zone de contacts « vraisemblables », on trouve des parallèles aussi frappants un peu partout dans le monde, la démonstration apparaît beaucoup moins solide. Plutôt qu'une argumentation on reprendra simplement l'exemple du motif en M ou W souvent cité. Rapporté fréquemment au signe de Tanit dont il dériverait, cet M est l'image d'un palmier sur les tatouages et les poteries de Tunisie. Dans les peintures rupestres ibériques l'Abbé Breuil a relevé la schématisation progressive jusqu'à ce signe d'une figuration de personnage assis (32). On connaît également toutes les étapes vers la schématisation en M d'un oiseau en vol, sur les poteries peintes d'Elam. Citant ces trois interprétations, le Dr Gobert qualifie déjà d'« imprudent celui qui, sur la foi des analogies, ferait dériver l'M barbaresque d'Espagne ou de l'Elam antique » (33). Mais on peut encore citer d'autres explications, non moins attestées par les formes intermédiaires entre figuration réaliste et motif géométrique. Ainsi dans la broderie des blouses des Finnois Orientaux, A. Leroi-Gourhan a montré l'évolution depuis le thème des deux chevaux adossés jusqu'au M par simplification progressive du motif dévitalisé (34) ; sur les

(31) *Les poteries modelées...*, p. 178.

(32) Breuil (Abbé) (H.), *Les peintures rupestres schématiques de la péninsule Ibérique*. T. III, Lagny, 1933, fig. 50. Le même motif anthropomorphe a évolué d'une part vers une réduction en M et d'autre part vers une forme compliquée probablement phytomorphe.

(33) *Les poteries modelées...*, p. 164.

(34) *Documents...*, p. 38 à 46 et en particulier les fig. 145, 156 à 170, 206, 207.

mêmes blouses les fig. 206 et 207 montrent le thème de l'arbre (alternant avec celui des chevaux) aboutissant à des M en série verticale tout à fait analogues au motif phytomorphe d'origine anthropomorphe reproduit par Breuil et au motif e, fig. 8 de la poterie des Aït Smail. Plus troublante encore si on la compare à l'histoire du motif ibérique est l'évolution strictement parallèle qui conduit, à l'autre bout de l'Eurasie sur les poteries peintes de la Chine Néolithique, de la même figuration anthropomorphe au même W (35).

Il ne s'agit donc plus, semble-t-il, d'un choix difficile entre plusieurs hypothèses, mais de reconnaître que les analogies de motifs aussi simples ne sont pas des preuves de transmission et que la convergence a pu jouer pour les faire naître isolément en des points fort éloignés de l'espace et du temps. En tout état de cause la limitation des comparaisons à une aire géographique déterminée par un souci de vraisemblance est difficilement admissible du point de vue méthodologique.

Il ressort d'autre part de l'étude des Aït Smail qu'aucune comparaison valable ne saurait être fondée sur des détails isolés mais seulement sur des ensembles, et ceci pour deux raisons. La plus apparente c'est que l'on n'est en droit de comparer que des choses qui aient ou aient eu une existence, une réalité comparables. Certains motifs, on l'a vu, paraissent à l'observateur extérieur avoir une individualité, qui n'en ont pas dans la conscience de leurs auteurs et réciproquement. Comment savoir dès lors, parmi les lignes tracées il y a deux ou trois millénaires, choisir les combinaisons significatives, sinon dans quelques rares cas privilégiés ? Lorsqu'on a vu certaines compositions conçues et équilibrées dans leur ensemble il paraît assez artificiel d'y découper quelques fragments à notre propre idée pour les comparer à des fragments de découpage encore plus hasardeux pris sur des tessons siciliens ou chypriotes.

De plus, on a observé assez de variations de village à village et de tribu à tribu pour admettre difficilement

(35) Palmgren, *Palaeont. Sinica*, pl. XIII et XXIV.

l'emploi de ces éléments de comparaison isolés, qui conduisent à des conclusions proprement absurdes si l'on s'applique à les poursuivre jusqu'au bout : l'étrange convergence signalée plus haut entre un motif typique de Halouane et de Pan Shan se complète d'une parenté absolument formelle entre certaines formes et d'autres motifs de ces deux styles, tandis que le décor noir et blanc sur engobe rouge évoquerait sans peine certains types égyptiens, le Bronze chypriote, le Néolithique sicilien et quelques autres foyers assumant chacun l'origine de tels et tels parmi les types kabyles actuels.

A ce problème des ensembles ou des éléments isolés se soude ici très étroitement celui de la stagnation. Est-il raisonnable d'admettre qu'au cours des siècles et des millénaires se soit conservée sans ombre de changement de technique, forme ni décoration cette poterie dont nous pouvons saisir de tribu à tribu et d'année en année une certaine évolution ? A défaut de jalons historiques nous pouvons sentir une parenté techno-stylistique avec un certain état de la poterie méditerranéenne antique. Que la poterie kabyle soit une survivance de cet état est d'autant moins surprenant que bien d'autres traits de la vie kabyle se rattachent à ces civilisations préhelléniques. Mais qu'elle conserve dans ses détails les preuves d'une origine chypriote ou espagnole plutôt que sicilienne ou crétoise nous semble d'autant moins probable qu'il s'agit d'un art vivant et, comme on le soulignait aux premières lignes de ce travail, fonctionnellement inséré dans la vie présente du groupe.

HÉLÈNE BALFET,
Attachée de Recherches au C. N. R. S.

Une affaire tunisienne, L'AFFAIRE DE L'ENFIDA (1880-1882)

Depuis l'ouverture des archives françaises et anglaises (1), il est possible de connaître les dessous d'une affaire qui, pendant près d'un an, prit une importance internationale et nourrit les polémiques du *Temps*, du *Times* et des principaux journaux français, anglais et italiens. Dénoncée à la Chambre par Clémenceau et par les orateurs de l'opposition comme une des causes financières de l'expédition de 1881, l'affaire de l'Enfida fut évoquée encore au procès de l'*Intransigeant* (2), en décembre 1881.

---

(1) Aux archives britanniques du Public Record Office a été constitué un dossier très complet et très objectif de l'affaire de l'Enfida, qui forme quatre gros volumes (FO 102/143 à 102/146). Les renseignements de source française sont dispersés dans la correspondance politique consulaire : archives de la Résidence générale (Arch. Tunis) et documents conservés au Quai d'Orsay (Arch. A. E., série Tunis, vol. 49 à 63, principalement). Une partie d'entre eux ont été publiés par les Affaires étrangères : *Documents diplomatiques. Affaires de Tunisie* (1870-1881), Paris, 1881, 2 volumes in-4°.

L'avocat Broadley (*France and Tunis*, Londres, 1881, in-8°, 51 p., 2 cartes h.-t. ; *The last punic war. Tunis, past and present, with a narrative of the French conquest of the Regency*. Edimbourg et Londres, 1882, 2 vol.) donne le point de vue anglais, Albert Rey, président de la société franco-africaine (*Mémoire sur l'affaire de l'Enfida*, Paris, 1881, 64 p.) et Gaston Loth (*La grande colonisation française en Tunisie : l'Enfida et Sidi-Tabet*. Tunis, 1910, 205 p.), le point de vue français. Nous avons utilisé la thèse de droit de Marneur (André) : *La chefâ (droit de rachat dans la loi musulmane)*, Paris, 1910, in-8°, 171 p. ; la thèse d'Université de l'Egyptien Safwat (Safwat Muhammad : *Tunis and the Great Powers*, Alexandrie, 1943, in-8°, 415 p.).

Nous avons consulté le *Times*, le *Standard*, le *Daily Telegraph*, la *Riforma* de Rome, l'*Avvenire di Sardegna* de Cagliari, le *Temps*, le *Figaro*, la *Justice*, l'*Intransigeant* et les principaux quotidiens de Paris.

(2) Procès en diffamation intenté par le ministre résident de France à Tunis, Roustan, au directeur de l'*Intransigeant*, Henri Rochefort, qui l'avait accusé de concussion dans son journal, en septembre 1881.

Elle devait avoir son épilogue au tribunal de Tunis, en juin 1884, mais, depuis longtemps, elle avait cessé de soulever les passions. Les documents d'archives nous permettent de ramener l'affaire à ses justes proportions. Nous pouvons en suivre les péripéties, plaisantes parfois, dans les détours de la juridiction musulmane, évoquer, à l'occasion, un peu de l'atmosphère tunisienne à la veille du protectorat.

Les origines de l'affaire

En 1878, le général tunisien Khérédine [3], ancien premier ministre du Bey tombé en disgrâce, quittait définitivement la Régence pour se rendre à Constantinople. Il chercha alors à se défaire des biens considérables qu'il possédait dans le pays et qui paraissaient exciter les convoitises du nouveau premier ministre du Bey Mohammed es Sadok [4], Mustapha ben Ismaïl.

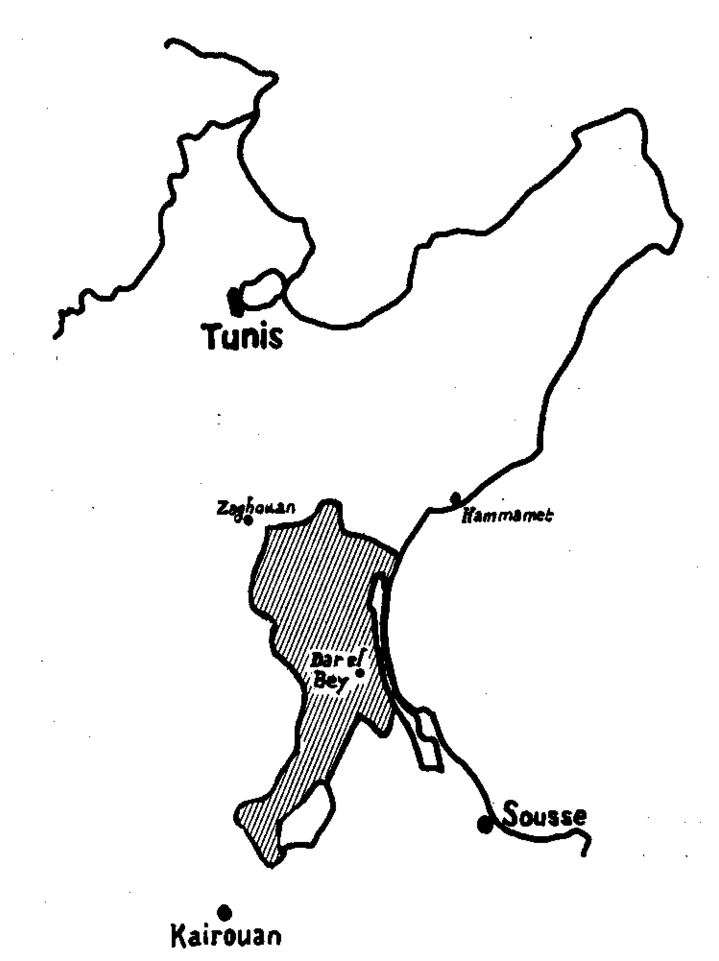
Khérédine possédait en effet un palais de ville à Tunis, près de la Kasbah, deux autres palais à la Manouba et près de Carthage [5], des olivettes dans la banlieue de Tunis et au cap Bon, et surtout l'immense domaine de l'Enfida situé à mi-distance entre Tunis et Sousse.

(3) Khérédine ou Khéreddine Pacha (selon l'orthographe adoptée par les contemporains et par l'intéressé lui-même) était un mamelouk d'origine circassienne. Enlevé très jeune, il avait été vendu à Constantinople et arriva à Tunis vers 1840. Il fut élevé à la Cour, devint l'aide de camp du Bey Ahmed et fut chargé par la suite de diverses missions en Europe et en Turquie. Il devint ministre de la Marine, président du Grand Conseil qui fut créé par la Constitution de 1861, mais se démit de ces deux fonctions en 1862 et se tint pendant plusieurs années à l'écart des affaires. Nommé président de la Commission financière en 1869, il devint premier ministre en octobre 1873. Il s'efforça de transformer la Tunisie en un état moderne, de lutter contre la corruption, tout en essayant de sauvegarder l'autonomie du pays en resserrant les liens qui l'unissaient à la Turquie. Son administration fut bienfaisante ; mais Khérédine succomba devant l'hostilité de l'entourage du Bey Mohammed es Sadok et notamment du favori Mustapha ben Ismaïl. Il dut se retirer en juillet 1877. Appelé à Constantinople par le Sultan en août 1878, Khérédine devint grand vizir au début de décembre, mais donna sa démission dès juillet 1879. Il mourut à Constantinople en 1889.

(4) Mohammed es Sadok, douzième Bey de la dynastie husseinite (1859-1882). Né en 1814, il était le second fils du Bey Hussein Ier et succéda à son frère Mohammed.

(5) Au lieu dit actuellement Khéreddine.

Le domaine de l'Enfida avait été constitué en 1851, lorsque le Bey Ahmed [6] eut confisqué et réuni aux biens du beylick les terres de la turbulente tribu des Ouled Saïd



Le domaine de l'Enfida (d'après Loth).

qui venait de se révolter par deux fois, en 1841 et 1850. L'Enfida était devenue propriété de Khérédine lorsque le Bey Mohammed es Sadok, par amra du 16 rabi ellaoual 1290 = décret du 13 mai 1874, eut décidé de le lui offrir,

(6) Ahmed Bey, dixième Bey de la même dynastie (1837-1855), cousin germain de Mohammed es Sadok.

en échange d'une pension annuelle et viagère de 75.000 piastres, qui avait été accordée au ministre, en récompense d'une mission heureusement remplie à Constantinople. Le domaine s'étendait sur soixante-cinq kilomètres, depuis l'oued Zit jusqu'au lac Kelbia, et bordait le golfe d'Hammamet jusqu'aux premières olivettes du Sahel. Vaste de 100.000 hectares (7), c'était en fait une véritable province. Mais bien des terrains restaient inutilisables, ceux de la montagne, à l'ouest, ou les terres trop salées du littoral. Les meilleurs sols, dans la partie centrale, étaient à peine mis en valeur ; ils étaient couverts de broussailles en grande partie. Huit à neuf mille Ouled Saïd y vivaient en demi-nomades, d'élevage ou de maigres cultures, razziant au besoin les tribus voisines ou rançonnant les voyageurs qui s'aventuraient sur les pistes de Sousse ou de Kairouan.

Khérédine essaya vainement de vendre ses biens à des Tunisiens. Il ne trouva aucun acquéreur sérieux. Au début de 1880, il entra en relations avec la Société Marseillaise de Crédit (8), filiale de la Société industrielle et commerciale de Paris, qui, de concert avec la Compagnie Transatlantique d'Eugène Péreire, commençait à prendre pied dans la Régence. La Société Marseillaise et la Compagnie Transatlantique s'associaient en 1880 pour fonder une filiale commune, la Société franco-africaine, chargée de gérer les domaines acquis en Tunisie. Par lettre du 5 avril 1880, Khérédine s'engagea à vendre en bloc tous ses biens pour 2.555.000 francs à la Société Marseillaise qui venait de lui consentir un prêt hypothécaire d'un demi-million. La Société se réserva un délai de six mois, avant

(7) L'enquête pour immatriculation, quelques années plus tard, devait lui trouver une contenance de 96.000 hectares (G. Loth, *op. cit.*, p. 105).

(8) Les principaux administrateurs de la Société Marseillaise étaient en 1880 : Armand Amédée, armateur, président de la Chambre de Commerce de Marseille et président du conseil d'administration ; Rey Albert, membre de la Chambre de Commerce de Marseille, vice-président puis président du conseil d'administration de la Société Marseillaise, après la mort d'Armand, en 1881 ; Bergasse, armateur à Marseille, vice-président de la Société Marseillaise en 1881 ; Durrieu Henri, président de la Société de Crédit industriel et commercial, à Paris ; Jouet-Pastré Albert, administrateur délégué de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée.

ratification, pour faire procéder sur place à une enquête par un ingénieur agronome. Le 29 juillet 1880, l'entente était faite (9).

La négociation avait été menée dans le plus grand secret. La Société française ne voulait pas s'exposer aux mêmes mécomptes que la Compagnie Bône-Guelma qui, par ses temporisations, s'était laissé ravir par une société italienne la possession du chemin de fer anglais de Tunis à La Goulette (10). En juillet 1880, déjà, les Français étaient informés qu'il se formait à Rome une société patronnée par le gouvernement italien, qui proposait de se substituer à la Société Marseillaise pour l'acquisition des biens de Khérédine, aux mêmes conditions qu'elle, en remboursant les 500.000 francs avancés sur hypothèque (11).

Prévoyant des difficultés, Khérédine fit rédiger le contrat de façon à se prémunir contre toutes les subtilités de la loi musulmane. En matière de transactions foncières, le principal danger était l'exercice du droit de cheffaa ou de préemption qui, sous certaines conditions, pouvait s'exercer aux dépens de l'acquéreur (12).

Les conditions étaient différentes, d'ailleurs, selon les rites orthodoxes qui interprétaient le Coran. En Tunisie, deux rites seulement avaient existence légale, le rite malékite et le rite hanéfite. L'un comme l'autre admettaient le droit de préemption en faveur du copropriétaire, comme le moyen de prévenir la division d'une propriété, mais à la condition expresse que le chafi, ou préempteur, se substituât en tous points à l'acquéreur éventuel, en payant une somme égale à celle qui était prévue dans le contrat. Ce

(9) Rey : *Mémoire sur l'affaire de l'Enfida*, p. 6.
Arch. Tunis, dépêche et télégramme de Roustan à de Freycinet, Tunis, 25 juillet et 3 août 1880.

(10) Le 7 juillet 1880, la société génoise Rubattino avait enlevé aux enchères l'acquisition de cette ligne avec l'appui financier du gouvernement italien.

(11) Arch. Tunis, télégramme de Freycinet à Roustan. Paris, 22 juillet 1880.

(12) Pour l'exposé du droit de cheffaa, nous nous sommes fondés sur la thèse de Marneur, le rapport de Santillana (FO 102/146) et, d'une façon plus générale, sur les arguments présentés par les deux parties et conservés dans les archives anglaises et françaises.

droit de préemption était attaché aux biens mêmes, et ne dépendait nullement de la situation religieuse des contractants.

Mais, tandis que le rite malékite reconnaissait le droit de cheffaa seulement au copropriétaire, le rite hanéfite l'étendait aux voisins immédiats, la seule condition requise étant la contiguïté entre le domaine ou la maison mise en vente et les biens immeubles du chafi. Dans un cas comme dans l'autre, il suffisait que le préempteur, voisin ou copropriétaire, eût déclaré suivre l'un ou l'autre rite pour bénéficier des conditions de la loi.

La loi religieuse soumettait le préempteur à un certain nombre de conditions formelles extrêmement précises dont la méconnaissance pouvait entraîner la nullité de la revendication. Celui-ci devait, dès qu'il était informé du transfert de propriété, exprimer sur-le-champ son intention d'exercer la cheffaa, dans les termes consacrés par le rite. Il devait exprimer une deuxième fois sa volonté, en présence du vendeur, de l'acquéreur ou du terrain lui-même, en précisant le nom et les limites de la propriété qu'il désirait acquérir. Il lui fallait répéter sa pétition une troisième fois, en présence du cadi. C'était la démarche essentielle. Le cadi devait vérifier trois points : que le préempteur était réellement propriétaire des biens par lesquels il prétendait à la cheffaa, que la vente avait effectivement eu lieu et qu'il n'y avait pas d'autres prétendants déclarés. Le chafi pouvait alors être mis en possession de la propriété dont il était proclamé légitime propriétaire. Mais aussitôt le décret de propriété rendu, le nouvel acquéreur était tenu de verser sur-le-champ le prix convenu dans le contrat. Certains commentateurs de la Loi exigeaient même que la somme fût versée au cadi au moment où le préempteur prononçait sa réclamation, d'autres accordaient un très court délai, trois à cinq jours au maximum.

Mais il était, pour l'acheteur et le vendeur, des moyens légaux et traditionnels de se préserver contre l'exercice d'un droit de cheffaa toujours possible. Dans le contrat, le vendeur pouvait se réserver une bande de terrain séparant

la propriété vendue de celle d'un voisin gênant. Fût-elle large d'un pouce, cette zone neutre suffisait à empêcher l'exercice d'une cheffaa fondée sur la contiguïté. On pouvait encore adjoindre au prix de vente principal prévu dans le contrat, une poignée de monnaie dont le montant restait inconnu des contractants eux-mêmes. Le préempteur était alors dans l'impossibilité de se substituer exactement à l'acheteur, en versant la même somme que lui, et, par conséquent, d'exercer son droit de préemption. Cette clause de la poignée de monnaie (kamcha majhoula) n'était qu'une subtilité de pure forme ; elle était cependant admise par tous les commentateurs. Khérédine avait pris ces précautions ; il avait stipulé dans le contrat un prix de vente global pour l'ensemble de ses propriétés, sans spécifier la valeur de chacune d'elles, clause qui valait celle de la poignée de monnaie. Il s'était réservé une bande d'un mètre de terrain sur toutes les limites de l'Enfida. Il pensait, de cette façon, rendre impossible l'exercice du droit de cheffaa.

Les difficultés ne manquèrent pas pour autant. Un mandataire de la Société Marseillaise, l'avocat Chevallier-Rufigny, venu à Tunis pour régler les formalités d'achat et prendre possession du domaine, ne rencontra que mauvaise volonté auprès des autorités tunisiennes. Les notaires se dérobaient, n'acceptaient pas d'enregistrer l'acte sans autorisation du cadi. Le cadi malékite refusait de donner l'autorisation et il était impossible de tirer de lui la moindre explication. Le bach mufti hanéfite, qui avait, à Tunis, le titre de cheïkh el Islam [13] avait pris de son côté une attitude hostile. Cette situation se prolongea ainsi pendant près de deux mois. Chevallier-Rufigny demanda alors au consul de France, Roustan [14], d'intervenir auprès du gou-

(13) Le rite hanéfite était pratiqué par le Bey et son entourage d'origine turque. Aussi, le bach mufti hanéfite jouissait-il de prérogatives plus élevées que celles du bach mufti malékite.

(14) Roustan (Théodore, Justin, Dominique) diplomate français, né en 1833, mort en 1906. Il fut successivement consul au Caire, à Damas et à Beyrouth, consul général et chargé d'affaires à Tunis (17 décembre 1874), ministre plénipotentiaire de deuxième classe (23 janvier 1880) ; ministre plénipotentiaire de première classe chargé des fonctions de ministre résident à Tunis (13 mai 1881) ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington (18 février 1882) ; ambassadeur à Madrid de 1891 à 1894.

vernement tunisien pour connaître les raisons de l'attitude des notaires et du cadi. Le premier ministre fit alors savoir que le cadi soulevait des objections sur la valeur des titres de propriété de Khérédine. Ainsi, la donation à Khérédine du domaine de la Manouba par feu Sidi Mohammed Bey [15], agissant en son nom personnel et au nom de ses frères, était-elle discutée sous le prétexte que le Bey ne pouvait disposer de biens appartenant à des personnes sous tutelle [16] sans leur consentement ; la cession de l'Enfida était sans valeur, le domaine ayant été échangé contre une rente viagère impossible à déterminer, puisqu'elle dépendait de la durée de la vie du bénéficiaire ; « or, quand le prix est inconnu, la vente est nulle ». Des objections de même valeur étaient soulevées à propos de la propriété du palais de Carthage et d'une maison située dans le quartier juif de Tunis [17].

Tout cela n'était que mauvaises raisons. Le cadi ne faisait qu'exécuter les consignes du gouvernement qui cherchait par tous les moyens à empêcher l'exécution du contrat. A Tunis, le bruit courait que le Bey avait l'intention de reprendre sa donation de l'Enfida. Roustan persévérait néanmoins dans ses démarches au Bardo ; « le Bey, acculé dans ses derniers retranchements, a fini par me déclarer que « lorsqu'il a donné l'Enfida à Khéreddine,

(15) Mohammed Bey, onzième Bey de la dynastie husseinite (1855-1859). Il succéda à son cousin Ahmed Bey.

(16) Les frères du Bey et les autres princes de sa famille étaient placés sous la tutelle du souverain leur vie durant. L'argument du cadi manquait de sérieux ; toutes les donations du Bey, comme celles de ses prédécesseurs, eussent également été frappées de nullité.

(17) Arch. A.E. Tunis, vol. 52. Mustapha à Roustan. Tunis, 19 octobre 1880.

Annexe à dépêche de Roustan à Barthélemy-Saint-Hilaire, Tunis, 22 octobre 1880 (publié dans DDF n° 169).

Dans une lettre à son mandataire à Tunis, Khérédine discutait et réfutait tous les arguments soulevés par le cadi. Il faisait remarquer en outre que, quelles que fussent les irrégularités dont un contrat de vente ou de donation ait pu être entaché, il y avait prescription au bout de dix ans, selon le rite malékite, de quinze ans, selon le rite hanéfite, et que pour la Manouba, par exemple, il était resté « en possession tranquille de ce lot pendant une période triple de celle exigée par la loi la plus sévère ». (Khérédine à Clot Bey. Couroutchesmé, 17 novembre 1880).

Annexe à dépêche de Roustan à Barthélemy-Saint-Hilaire. Tunis, 7 décembre 1880 (publié dans DDF n° 170).

c'était pour qu'il en jouît tranquillement ici, et non pour qu'il le vendît à des étrangers ». C'est là, en effet, la véritable, la seule raison de cette opposition. On ne veut pas de l'Enfida entre les mains des étrangers, surtout entre les nôtres » [18].

Au Bardo, d'ailleurs, le Bey ne comptait plus guère ; le véritable maître était le favori et premier ministre, Mustapha ben Ismaïl qui avait su prendre sur l'esprit affaibli de son maître l'ascendant le plus complet. Mustapha [19] était un mignon que la faveur de Mohammed es Sadok avait élevé aux fonctions de caïd, de ministre de la Marine, puis de premier ministre. Mustapha était léger, inconstant, avide de jouissances. Le consul de France, Roustan, avait favorisé son ascension, en espérant le dominer facilement. Au début, tout avait été pour le mieux : Mustapha qui menait le Bey à sa guise, servait fidèlement la politique française. Il accordait des concessions, encourageait dans le pays le développement de l'influence française aux dépens de celle des Italiens qu'il haïssait [20]. Le gouvernement français payait le favori de hochets, décorations, honneurs. On le laissait piller le pays, rançonner les caïds et ses propres administrés. Mustapha menait joyeuse vie : il avait lui-même ses favoris, ses mignons. Les orgies succédaient aux orgies. Mais cette vie coûtait cher, les revenus du gouvernement étaient bien modestes. Mustapha était avide ; il ne se contentait pas des donations du Bey,

(18) Arch. A.E. Tunis, vol. 53. Roustan à Barthélemy-Saint-Hilaire. Tunis, 7 décembre 1880 (publié dans DDF n° 170).

(19) Mustapha ben Ismaïl était âgé à l'époque de vingt-sept ou vingt-huit ans. Vingt ans plus tôt, il errait en guenilles dans les rues de Tunis, ramassant les mégots dans les cafés européens. Selon Broadley (*The last Punic war, op. cit.*, vol. I, p. 164), il aurait été employé quelques mois comme serveur dans une taverne maltaise, puis chez un barbier. Il serait passé ensuite au service d'un officier de la garde. C'est alors qu'il aurait été remarqué par Mohammed es Sadok. Le bey qui se prit pour lui d'un attachement sénile, en fit un général de sa garde, le caïd du district du cap Bon. En octobre 1873, Mustapha devint ministre de la Marine ; premier ministre, le 24 août 1878, et devait conserver ces dernières fonctions jusqu'en septembre 1881. L'établissement du protectorat, la mort du Bey, en 1882, ruinèrent la carrière du favori qui mourut à Constantinople, en 1887, dans le plus complet dénuement. Commandeur de la Légion d'honneur, il avait été également décoré du Grand Cordon de la Couronne d'Italie et de divers ordres étrangers.

(20) Mustapha aurait gardé un très mauvais souvenir de son stage de serveur dans une taverne italo-maltaise de Tunis.

des revenus considérables que lui valaient ses fonctions de caïd et de premier ministre. Il lui fallait sans cesse plus d'argent, de nouveaux palais, de nouveaux domaines, de la terre surtout « qu'il aimait d'un amour paysan » [21]. Mustapha s'appropriait les domaines confiés à l'administration religieuse des Habous, il détournait à son profit les fondations du collège Sadiki créé par Khérédine ; il convoitait le domaine de Sidi-Tabet [22] et espérait mettre la main sur l'Enfida [23]. Une longue tradition voulait que les favoris en disgrâce fussent dépouillés de leurs biens, heureux s'ils pouvaient sauver leur vie, le Bey reprenant d'un coup toutes ses donations pour enrichir le rival plus heureux, devenu favori du jour. Or, la concession de Sidi-Tabet venait d'être transférée à la Société Marseillaise. Khérédine vendait l'Enfida à la même société. Mustapha avait l'impression d'être véritablement spolié. Aussi sa colère fut-elle vive contre la Société Marseillaise et contre les Français en général qu'il avait jusqu'alors soutenus contre les Italiens. Le premier ministre était versatile ; il n'avait pas la moindre idée politique. Aussi écouta-t-il favorablement les offres de rapprochement qui lui venaient du côté italien. La réconciliation fut rapide. Appuyé au Bardo par un groupe de notables acquis dès longtemps à la cause italienne, le général Ben Aïad, le général Baccouche [24], Mustapha entreprit contre la France la même politique de coups d'épingles, de vexations, voire de provocations, qu'il menait naguère contre

(21) Arch. A. E. Tunis, vol. 54. Lettre particulière de Roustan à Courcel, directeur des Affaires politiques. Tunis, 11 janvier 1881.

(22) Le domaine de Sidi-Tabet, sur la Medjerda inférieure, avait été concédé en 1866 au comte de Sancy. Des difficultés s'étaient élevées, en 1878, entre le gouvernement tunisien et Sancy qui n'avait pas rempli les conditions du contrat. Le Bey avait prononcé la déchéance du concessionnaire et essayé de reprendre le domaine.

Sur l'affaire de Sidi-Tabet, voir l'article de M. Marcel Emerit : *Aux origines de la colonisation française en Tunisie* (*Rev. Afr.*, 1er et 2e trimestres 1946).

(23) Arch. Tunis. Dépêche de Roustan. Tunis, 22 octobre 1880.

(24) Le général Mohammed Baccouche, né en 1833, mort en 1896, directeur des Affaires étrangères et membre du Conseil d'Etat.

Le général Hamida Ben Aïad, caïd de Bizerte, ancien caïd de Tabarka et de Djerba. Il était issu d'une vieille famille de Djerba qui avait obtenu la protection anglaise en 1848. Adversaire de Khérédine, il avait été mêlé à de nombreuses intrigues financières depuis 1865.

l'Italie. Dès lors, la lutte acharnée que se livraient à Tunis, depuis deux ans, les deux consuls rivaux, Roustan et Macciò [25], entra dans une phase nouvelle.

Fin novembre 1880, Khérédine reçut à Constantinople une lettre collective signée des principaux notables du Bardo, comme Ben Aïad et Baccouche, l'incitant à leur vendre ses biens aux mêmes conditions qu'à la société française et à renoncer au contrat passé avec Chevallier-Rufigny. En même temps, lui parvenaient deux lettres de Mustapha ben Ismaïl ; l'une, officielle, démentait formellement toutes les rumeurs selon lesquelles le Bey aurait eu l'intention de reprendre l'Enfida, l'autre, personnelle, engageait vivement Khérédine à accepter les offres des acheteurs collectifs [26]. Khérédine n'accepta pas. Il rappela qu'il avait offert de vendre ses biens de préférence à des notables musulmans, que son mandataire avait été autorisé à offrir un rabais de 10 % pour tout acheteur tunisien. Il ne voulait pas reprendre la parole qu'il avait donnée, et soupçonnait trop les principaux signataires de la lettre, Hamida ben Aïad et Baccouche, ses adversaires à Tunis, et les principaux partisans de l'Italie, de vouloir faire rompre le contrat pour jouer un mauvais tour aux Français et acquérir l'Enfida sans bourse délier, avec la complicité du premier ministre.

Les amis de l'Italie au Bardo avaient longtemps été les partisans de l'Angleterre contre la France. Mais depuis le départ du consul Wood en 1879, l'Angleterre ne jouait plus qu'un rôle politique négligeable dans la Régence. Pour l'entraîner de nouveau dans les affaires tunisiennes, pour brouiller les cartes et gêner plus encore la politique française, Mustapha et ses nouveaux amis imaginèrent une ruse nouvelle dans l'affaire de l'Enfida, ils suscitèrent la pétition Levy.

(25) Macciò (Licurgo), né à Pistoïa en 1828, consul général d'Italie à Beyrouth de 1866 à 1878, puis à Tunis d'octobre 1878 à janvier 1883. Macciò déploya les plus grands efforts pour développer l'influence italienne dans la Régence et se heurta à l'hostilité de Roustan qui tenait à maintenir à Tunis la prééminence française.

(26) Rey : *op. cit.*, p. 16. Les autres signataires de la lettre collective étaient les généraux Mohammed Mrabet, Larbi Zarrouk, Hassin Djellouli, Sadok Bahri bach hamba, le colonel Ali Jouine, le cheikh el Ourtani, le receveur général des finances, caïd Eliaou Samama.

Les difficultés de la Société Marseillaise

Youssef ou Joseph Levy [27] était un courtier de Sousse qui jouissait de la nationalité britannique parce que son père, Juda, Israélite originaire d'Espagne, était né à Gibraltar. Levy avait longtemps vécu d'usure dans le ghetto de Sousse. Il s'était ensuite lancé, avec l'appui du consulat anglais, dans une série de spéculations commerciales et industrielles dont le résultat n'avait pas toujours été heureux. Pour récupérer les grignons d'olives médiocrement traités par les presses indigènes, il avait installé, près de Sousse, une presse mécanique importée d'Europe. Plus tard, il s'était essayé à la culture du coton sur un domaine concédé par le Bey dans le Sahel. Mais le prêt sur hypothèques restait toujours son activité principale. L'insurrection de 1864 avait assuré sa fortune. La révolte vaincue, le Sahel avait été écrasé de taxes et de contributions extraordinaires. Levy et ses amis s'étaient entremis auprès des officiers du Bey afin d'offrir au comptant tout ou partie des sommes imposées. D'accord avec eux, le commandant de l'armée, le général Zarrouk, patronna la confection d'hypothèques abusives qu'on faisait signer aux fellahs dans les violences, et grâce auxquelles les plus belles olivettes du Sahel n'avaient pas tardé à devenir la propriété des usuriers de Sousse et de Mahdia.

Propriétaire foncier, négociant en huile, Levy faisait figure de notable à Sousse. Grâce à son frère Moses qui était membre de la Commission financière [28], il était devenu administrateur de la douane locale, fonction lucrative pour un négociant, et qui lui permettait d'accaparer pour son compte l'exportation des huiles vers l'Europe. Levy était bien connu pour ses sentiments hostiles à la France. Il en avait témoigné suffisamment pendant l'insurrection de 1864 et pendant la guerre franco-allemande. Depuis cette époque, les agents consulaires français n'avaient cessé de dénoncer ses déclamations antifrançaises, dans la ville de Sousse et dans le Sahel.

(27) Levy (Youssef di Juda), né à Sousse vers 1820, mari d'Esther Younès, mort en 1882.

(28) Une Commission Financière internationale avait été imposée au Bey en 1869 par les gouvernements français, anglais et italien pour contrôler les finances tunisiennes et assurer le règlement de la dette du pays. Deux négociants italiens, deux Anglais et deux Français en faisaient partie.

Le 26 novembre 1880, Levy déclarait son intention d'exercer la cheffaa au nom de la propriété de Souya qu'il prétendait posséder en bordure de l'Enfida ; il exprimait ce dessein dans une pétition adressée au consul d'Angleterre à Tunis, Thomas Reade [29].

Dans le courant du mois de décembre, alors que le représentant de la Société Marseillaise ne voyait plus d'autre solution, pour passer outre à l'obstination des notaires tunisiens, que de faire enregistrer au consulat de France son contrat avec Khérédine, l'opposition du gouvernement tunisien parut cesser brusquement. Les notaires parurent oublier les objections récemment soulevées par le cadi ; ils rédigèrent, en janvier 1881, l'acte de vente selon les clauses préparées par Khérédine, cession globale de tous ses biens et réservation d'une bande d'un mètre sur toutes les limites de l'Enfida. Le 11 janvier, l'acte enregistré, le mandataire de la Société Marseillaise voulut payer sur-le-champ les droits de caroube ou mutation. On le renvoya au lendemain, délai qui allait permettre à Levy de le devancer à l'Enfida. Chevallier-Rufigny perdit encore une journée pour essayer de trouver deux notaires qui consentissent à instrumenter sur le domaine. Tous se dérobaient sous des prétextes variés. Roustan dut même dépêcher le chancelier du consulat pour assister le seul notaire qu'on eût pu décider.

Le 14 janvier, en arrivant à l'Enfida, Chevallier-Rufigny trouva la maison d'habitation occupée par un Maltais du nom de Schembri et par un indigène que Levy avait placés comme ses représentants. Après avoir solennellement pris possession des lieux, les acquéreurs sommèrent Schembri de quitter le logement dans lequel il s'était installé. Celui-ci déclara avoir reçu de Levy, légitime propriétaire du domaine, en vertu de la cheffaa qu'il avait exercée deux jours plus tôt, ordre de demeurer sur place. Il fallut

(29) FO 102/143. Reade à Granville. Tunis, 6 décembre 1880 (annexe).

l'expulser de force. Levy qui se trouvait alors dans les parages ne donna pas signe de vie. Mais il ne suffisait pas d'avoir pris possession de la maison d'habitation. Il fallait encore renouveler les baux des cultivateurs indigènes fixés sur le domaine. Là aussi, Levy avait pris les devants : aidé par les cheikhs et les chefs de douars, dûment stylés, il avait convoqué les fermiers, renouvelé les fermages, décidé un programme de travaux. Quand Chevallier-Rufigny voulut faire de même, il ne rencontra que mauvaise volonté : les indigènes déclaraient ne point le connaître, les cheikhs témoignaient que Levy était le seul propriétaire, demandaient un ordre écrit du caïd ou du Bey pour obtempérer [30].

Levy, cependant, lâchait des troupeaux sur l'Enfida, faisait commencer des labours et agissait en toutes circonstances comme le véritable propriétaire. Le représentant de la Société Marseillaise laissé à l'Enfida par Chevallier-Rufigny se heurta à l'hostilité des indigènes. Insulté, menacé, il ne lui restait qu'à s'enfermer dans la maison, sous la protection de quelques Algériens recrutés pour la circonstance.

Les faits étaient à peine croyables. Ainsi, la Société avait accompli toutes les formalités requises par la loi, payé le prix d'achat et versé intégralement les droits de mutation, pour se voir dépossédée au dernier moment par un individu sans titres et sans crédit, qui la traitait en usurpatrice.

La Société Marseillaise fit rédiger un rapport circonstancié sur l'affaire où elle établissait de la façon la plus nette ses droits sur l'Enfida. « Le domaine avait été donné à Khéreddine en propriété absolue (melk), avec droit d'en disposer comme il l'entendait ». Une commission d'enquête avait été constituée en 1874 pour délimiter l'Enfida : elle n'avait reconnu qu'un propriétaire unique, le Bey ; parmi les propriétés limitrophes, il n'en était aucune qui appartînt alors à Levy. D'après le rite malékite, l'exercice du droit de cheffaa n'était donc pas possible, puisqu'il n'y

(30) Rey : *op. cit.*, pp. 25 et 55-57 (annexe n° 8).

avait pas copropriété en faveur de Levy. En admettant qu'il eût, entre temps, acquis un domaine voisin de l'Enfida, Levy ne pouvait pas plus y prétendre, au nom du rite hanéfite, puisque les clauses du contrat réservaient à Khérédine un mètre de terre sur le pourtour, et que la vente globale des domaines rendait imprécise la valeur même de l'Enfida. Donc, dans un cas comme dans l'autre, Levy n'avait aucun droit de préemption. Autorisée ou non par le cadi, sa prise de possession du domaine ne pouvait être qu'occupation illégale. Levy n'avait d'ailleurs ni remboursé ni même offert de rembourser le prix d'achat de l'Enfida. La Société se plaignait encore de n'avoir reçu aucune information officielle ; son mandataire n'avait jamais reçu la visite de Levy ; il n'avait eu connaissance de la cheffaa que par les déclarations du Maltais Schembri [31].

Pour la Société Marseillaise, Levy n'était qu'un prête-nom : on l'avait poussé en avant, en lui promettant 200.000 francs en cas de succès [32]. « Le sieur Y. Levy qui possède quelques *hectares incultes aux environs de ce domaine et qui ne jouit d'aucune fortune ni d'aucun crédit sur la place* », écrivait Roustan, ... « *n'est que l'agent salarié* d'un groupe de certains personnages qui voudraient, à la faveur d'une subtilité de la loi musulmane, déposséder une société française et *acquérir à vil prix une importante propriété* » [33].

Roustan allait jusqu'à affirmer que Levy ne disposait pas même de 50.000 francs liquides, et qu'il avait été choisi comme homme de paille par le parti italo-tunisien, uniquement à cause de sa nationalité anglaise, afin d'entraîner l'Angleterre dans la querelle et de compliquer les affaires de la France. Il s'agissait surtout, pour le consul, de démontrer à son gouvernement que la question de l'Enfida

(31) Ce fait n'était point exact. Levy avait fait informer la société par une communication du consul anglais à son collègue français, ce qui était d'usage entre les étrangers de nationalité différente à Tunis.

(32) Rey : *op. cit.*, p. 49, annexe n° 5 : extrait d'une lettre de Moses Levy à un de ses amis de Marseille, dans laquelle il atteste que Ben Aïad a promis 200.000 francs à son frère.

(33) FO 102/143. Roustan à Reade. Tunis, 14 janvier 1881.

n'était qu'une mauvaise querelle suscitée par les Italiens, un épisode nouveau dans la lutte d'influence que se livraient, à Tunis, les deux pays. Les troupeaux, les bœufs de labour amenés sur l'Enfida appartenaient tous à Ben Aïad, à Baccouche, ou à Mustapha ben Ismaïl lui-même [34]. Levy devait reconnaître, de son côté, qu'il avait sept associés dans l'affaire, dont Ben Aïad et Baccouche, et qu'il n'avait pris, personnellement, que quatre parts sur vingt de l'association ainsi formée, les fonds devant encore lui être avancés par trois courtiers juifs de Tunis [35]. Même si sa cause eût été juste, Levy n'aurait pu procéder autrement, il est vrai, car l'achat de propriétés aussi importantes dépassait les possibilités financières d'un simple particulier. Mais l'usurier qu'il était ne se fût pas engagé dans une telle affaire, avec un adversaire de la taille de la société française.

La Société Marseillaise jouait une partie difficile. A la coalition de ses adversaires tunisiens s'était joint le défenseur choisi par Levy, l'avocat Broadley, retors et sans scrupules, qui apportait avec lui le soutien fidèle du consulat britannique.

Alexander-Meyrick Broadley était fixé à Tunis depuis huit ans. Il s'était acquis facilement une réputation d'habileté et de ténacité auprès des tribunaux consulaires locaux. Nombreux étaient en effet les aventuriers, les charlatans, voire même les repris de justice, qui s'improvisaient à Tunis avocats ou médecins, après une carrière mouvementée de montreurs de cirque, de photographes, d'escrocs, qui les amenaient d'Europe, d'Alger ou des échelles du Levant. Broadley était anglais, avait fait ses études de droit en Angleterre ; il avait exercé plusieurs années les fonctions de juge dans l'administration britannique des Indes ; il n'avait pas eu de peine à s'imposer.

Mais si les talents de l'avocat étaient certains, les défauts de l'homme n'étaient pas moins évidents. Intrigant, Broadley était aussi violent, haineux, avide. Dès son arri-

(34) Arch. A.E. Tunis, vol. 54. Télégramme de Roustan. Tunis, 17 janvier 1881.

(35) FO 102/143 Reade à Granville. Tunis, 1er mars 1881.

vée à Tunis, il avait essayé de s'insinuer dans la faveur du consul Wood [36], intrigué auprès des membres du tribunal britannique, pour s'assurer des succès plus faciles. Tenu à l'écart par Wood qui entendait rester seul maître au consulat, Broadley avait suscité contre lui des cabales parmi la colonie maltaise [37]. Wood était allé aux informations auprès de l'India Office ; il avait appris que Broadley, sous le coup d'une condamnation criminelle devant le tribunal de Lucknow, avait dû quitter précipitamment ses fonctions de juge à Tchittagong, en 1872, avant de se réfugier à Alexandrie, puis à Tunis.

Après la retraite de Wood, en 1879, les affaires étaient devenues plus faciles pour Broadley. Le nouveau consul, Thomas Reade [38], était faible et négligent. Il somnolait des après-midi entières à la terrasse des cafés, sur l'avenue de la Marine. Il abandonna complètement la direction des affaires à son chancelier Pisani, et à Broadley qui eut libre accès à la correspondance politique, aux archives du consulat. Tous deux exploitèrent la justice consulaire comme une mine inépuisable de profits. Associés avec un avocat maltais nouveau venu, Pace, auquel il avait fallu faire place pour le faire taire, ils disposaient des sentences à leur gré. Pisani prélevait son courtage, et l'on retrouvait toujours les compères sur les mêmes bancs, Broadley contre Pace, ou Pace contre Broadley. Les Maltais se plaignaient à Londres qu'il était impossible de gagner un procès au tribunal anglais de Tunis sans avoir versé deux ou trois mille piastres à Pisani, comme pot-de-vin, et le double à

(36) Wood (Sir Richard), consul d'Angleterre, né en 1806, mort en 1900. Après une carrière très active en Syrie, Richard Wood fut chargé d'exercer les fonctions de consul général et chargé d'affaires à Tunis, en 1855. Il devait y rester vingt-quatre ans, jusqu'à sa retraite, en 1879. Actif et habile, Wood jouissait d'une influence prépondérante au Bardo. Il avait été fait baronnet par la Reine, en 1878, et, depuis sa retraite, s'était installé à Nice.

(37) La colonie anglaise de Tunisie se composait d'environ sept mille Maltais protégés britanniques, d'une demi-douzaine de familles juives originaires de Gibraltar, et d'une vingtaine d'Anglais.

(38) Reade (Thomas Fellowes), consul d'Angleterre, né en 1825, mort en 1885, fils du consul sir Thomas Reade, dont il fut, à Tunis, le 3e successeur. Nommé vice-consul à Tanger, en 1850, il fut consul à Tanger, au Caire, à Cadix, à Smyrne, avant d'être nommé à Tunis, le 1er avril 1879.

Broadley, à titre d'honoraires, que toutes les pétitions, retournées à Tunis, tombaient entre les mains de Broadley qui poursuivait leurs auteurs de sa haine.

Dès qu'il eut été chargé par Levy de la défense de ses intérêts, Broadley mena grand bruit autour de l'affaire. Il dictait au consul Reade des rapports favorables à son client, rédigeait des pétitions, alertait le gouvernement anglais, les parlementaires, la presse. Fin janvier 1881, il décidait de partir pour Londres, laissant à son ami Pace le soin d'assister Levy à Tunis. A Londres, Broadley fit de l'hôtel Bacon (39) son quartier général et redoubla d'activité. Exploitant habilement la tension franco-italienne à propos de Tunis, cet avocat sans scrupules mais non sans talent réussit à faire d'une médiocre affaire qui jamais n'aurait dû quitter le cadre local de Tunis, une question d'importance internationale. La cause d'un coquin qui s'était vendu pour favoriser une vilaine affaire d'accaparement, prit, grâce à lui, les proportions d'une question de principe sur la défense de la propriété et de l'honneur du citoyen britannique à l'étranger.

Broadley rédigeait des communiqués pour les grands journaux, *Standard, Daily Telegraph, Times* surtout ; tantôt c'étaient de brefs entrefilets signés par l'avocat défenseur, tantôt des comptes rendus détaillés, où il se dissimulait sous l'anonymat d'un « résident britannique à Tunis ». Le *Temps* de Paris répondait au *Times* de Londres. Broadley soutenait la polémique en résumant, en traduisant les arguments de l'adversaire ; il la faisait rebondir par des mises au point, des réfutations ; à l'appui de sa thèse, il appelait les articles parus dans la presse italienne. Deux parlementaires, Montague Guest, député aux Communes, et Lord de la Warr (40), de la Chambre des Lords, avaient fait connaissance avec Broadley pendant un séjour à Tunis en 1880. Ils s'étaient tout naturellement intéressés à l'affaire Levy dont on leur avait exposé, au

(39) Great Queen Street, London WC.

(40) Guest (Montague, John), parlementaire anglais, né en 1839, élu député en avril 1880 par le bourg pourri de Wareham (Dorset). Il siégeait dans la majorité libérale.

De la Warr (Reginald, Windsor Sackville-West, 7e comte et 13e baron), né à Londres en 1817, membre de la Chambre des Lords depuis 1873.

consulat, la version anglaise. Pour nourrir leurs interpellations ou leurs questions écrites au ministère des Affaires étrangères, Broadley découpait des articles, constituait des dossiers. Il rédigea de même pour le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Sir Charles Dilke, un mémorandum sur l'Enfida. Pour donner plus de poids à ses affirmations, Broadley fit imprimer une brochure habilement présentée qu'il fit répandre dans les milieux de la presse et du parlement (41). Il arriva ainsi, grâce à un sens aigu de la publicité, à persuader une large part de l'opinion anglaise du bon droit de la cause qu'il défendait. Broadley faisait en même temps sa réputation et ses affaires personnelles. Si Levy l'emportait, il devait recevoir mieux que les simples honoraires dus à l'avocat.

Dans ses communications, Broadley présentait Joseph Levy comme un honnête négociant britannique qui, au nom d'un droit légitime, souhaitait acquérir le domaine de l'Enfida. « Le pétitionnaire est propriétaire d'une ferme « étendue et d'autres propriétés foncières situées dans le « district de Sousse et dans la Régence de Tunis » ... Selon les lois locales sur la propriété, « en cas de vente d'un bien « immeuble, quiconque possède une propriété immédia- « tement contiguë à celle qui est vendue peut exercer « le droit de préemption ou *cheffaa* sur la propriété ainsi « vendue et peut en devenir légalement propriétaire, en « payant le prix d'achat stipulé par le vendeur originel ». Levy était voisin de l'Enfida vendu par Khérédine à la Société Marseillaise, avait déclaré son intention d'exercer la cheffaa, le 3 décembre 1880, l'avait formulée le 12 janvier 1881, et complété les formalités en se rendant à l'Enfida dont il avait été mis en possession ce même jour, en présence de deux notaires et de témoins tunisiens. Levy était entré dans la maison d'habitation, avait labouré, semé, avait agi en propriétaire (42).

Broadley passait cependant sous silence les clauses restreignant l'exercice de la cheffaa ; il oubliait de dire que Levy n'avait pas payé la première piastre du prix de

(41) *France and Tunis*, Londres, 1881, *op. cit.*

(42) FO 102/143. Pétition de Joseph Levy à Lord Granville (Imprimé). 23 janvier 1881.

l'Enfida. Il pouvait alors, non sans effronterie, dénoncer la violence des acquéreurs français qui avaient fait expulser par cinquante de leurs sbires [43] l'intendant laissé par Levy ; il pouvait solliciter l'assistance du gouvernement de Sa Majesté pour la défense de la propriété et de l'honneur d'un sujet britannique. Pour appuyer les pétitions de Levy, Broadley joignait les attestations des notaires, les déclarations de 379 témoins, cultivateurs à l'Enfida ; il se réclamait d'une fétoua ou consultation juridique donnée par le mufti hanéfite de Tunis. C'est par ses communiqués à la presse que la Société Marseillaise apprenait tardivement, en février 1881, que Levy prétendait exercer la cheffaa non seulement au nom de la propriété limitrophe de Souya dont il s'était prévalu, fin novembre, mais au nom d'un nouveau domaine, celui de Bourmadia dont les éléments se trouvaient enclavés dans l'Enfida. Pour éclairer ces prétentions, Broadley avait fait imprimer un plan de l'Enfida qui étalait en plein cœur du domaine les propriétés de son client.

Mais le Foreign Office ne manifestait aucun enthousiasme pour s'engager. A Londres, personne ne croyait vraiment au bien-fondé des réclamations de Levy. On y voyait un mauvais tour joué par les Italiens à la France, avec l'espoir d'entraîner l'Angleterre dans la querelle. Le cabinet britannique tenait néanmoins à ce que les formes judiciaires fussent respectées, selon la loi tunisienne. Les explications fournies par Reade étaient jugées insuffisantes et partiales [44]. Le consul à Tunis négligeait systématiquement les points litigieux, tandis que, de Paris, par l'ambassadeur Lord Lyons, parvenaient les protestations de la Société Marseillaise, affirmant que Levy n'avait aucun titre pour exercer le droit de cheffaa.

« Je ne suis pas persuadé que M. Levy ait entièrement « raison », écrivait le ministre, Lord Granville [45], « il lui « serait interdit d'exercer son droit de préemption par la

(43) *Daily Telegraph : The Tunis difficulty*, 2 février 1881.

(44) FO 102/143. Note de Granville sur la dépêche de Reade du 15 février 1881.

(45) Granville (George Leveson Gower, comte), homme d'Etat anglais, né et mort à Londres (1815-1891), alors secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le deuxième cabinet Gladstone.

« précaution prise par Khérédine Pacha, de se réserver un « espace encerclant la propriété, de façon à empêcher la « partie vendue, de devenir contiguë de toute autre pro- « priété. M. Reade ne répond pas là-dessus... Toute la ques- « tion est de savoir si l'appropriation de Levy est légale ou « non, tout repose là-dessus » [46].

Le sous-secrétaire d'Etat, Pauncefote [47], était encore plus sévère : « Peut-on dire que M. Levy ait un intérêt de « bonne foi et que ses façons d'agir ne sont pas des vexa- « tions ? Il est établi qu'il n'est qu'un instrument dans les « mains du parti italien à Tunis, pour faire échec aux inté- « rêts français, en empêchant la cession de cet important « domaine à la Société Marseillaise. Celle-ci était la pre- « mière en course, elle a versé l'argent. C'est un mauvais « tour joué de la part des Italiens, et selon toutes probabi- « lités, c'est le *gouvernement italien* qui a fourni l'argent, « comme il l'a déjà fait pour le chemin de fer de La Gou- « lette. Ils seraient doublement satisfaits de nous entraîner « dans leur querelle avec la France au sujet de Tunis. Bien « que Levy puisse, peut-être, avoir la loi de son côté, il me « semble que le gouvernement de la Reine peut, à juste « titre, refuser de l'assister, quand il joue, contre la France, « les cartes de l'Italie, quelle que soit la récompense qu'il « puisse en espérer pour cela » [48].

Le Foreign Office demandait cependant des consultations juridiques aux juristes de la Couronne, pour éclaircir les points en litige. Mais ceux-ci se montraient extrêmement réservés dans ce domaine qui leur était assez étranger. Le chancelier Selbourne donnait à Lord Granville des conseils d'abstention. L'ambassadeur à Paris, Lord Lyons, paraissait, de tous, le plus sceptique, sur la valeur de la réclamation Levy.

(46) FO 102/143. Note de Granville sur la dépêche de Reade du 17 janvier 1881.

(47) Pauncefote (Sir Julian), diplomate anglais, né à Preston Court (Gloucestershire), en 1828, mort en 1902. Il était sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires étrangères depuis juillet 1876, et devint sous-secrétaire d'Etat permanent en 1882.

(48) FO 102/143. Note de Pauncefote sur la pétition de Levy à Granville du 23 janvier 1881.

Reade s'irritait de l'attitude dubitative prise par le ministère. Il répétait que Levy était de bonne foi, que le droit était pour lui et que, de tous ses vœux, il appelait un jugement sur le fond. « Tout ce qu'on demande cependant, c'est que la question soit laissée au jugement des tribunaux locaux, où, sans aucun doute, stricte justice sera rendue » (49). C'était là, d'ailleurs, le point fort de son argumentation, La méfiance manifestée à l'égard des tribunaux tunisiens par la Société française était, à n'en pas douter, la preuve de sa mauvaise conscience. Elle ne récusait la justice du Bey que parce que le bon droit n'était pas de son côté.

De fait, la Société Marseillaise était dans une impasse. Elle avait publié un mémoire pour exposer la mauvaise foi de ses adversaires, elle avait obtenu du cheikh el Islam de Constantinople une consultation favorable à sa cause ; sur le plan tunisien, elle n'avait pas les moyens d'aller plus loin : elle devait se contenter d'assurer l'occupation de la maison d'habitation de l'Enfida, par un mandataire français assisté de quelques Algériens.

Dans un entretien avec le sous-secrétaire permanent au Foreign Office, Sir Julian Pauncefote, en avril 1881, Chevallier-Rufigny devait reconnaître qu'il ne pouvait sortir de cette situation. « Il avait accompli sa mission qui « était de montrer que le bon droit était entièrement du « côté de la compagnie et qu'ils étaient les victimes d'une « conspiration entre Levy et les fonctionnaires tunisiens « pour les priver de leurs justes droits » (50). Il n'y avait d'autre solution d'attente que de tolérer l'occupation abusive de l'Enfida par les gens de Levy. Nos adversaires, écrivait Chevallier-Rufigny, « s'efforcent de nous amener à les « attaquer devant le tribunal du Charaa et à nous faire « renoncer au bénéfice de la situation de défendeurs qui « nous appartient légalement.

« Défendeurs, nous sommes libres, selon la loi tuni- « sienne, de choisir notre rite, et d'opter pour le rite malé- « kite, qui ne reconnaît pas le droit de cheffaa. Tout « l'échafaudage de nos adversaires tombe devant cette « situation légale.

« Demandeurs, dans une action contre la prétendue « cheffaa exercée par le sieur Levy, nous nous déclarons « par cela même hanéfites c'est-à-dire appartenant au rite « qui reconnaît la cheffaa, et nous nous livrons à une « justice qui est pour nous à l'état de suspicion légitime « et qu'aucune illégalité n'arrêtera.

« Tel est le piège dans lequel on cherche à nous entraî- « ner à la faveur des subtilités de la loi musulmane et « grâce à la complicité de toutes les autorités tuni- « siennes » (51). En effet, si le cheikh el Islam de Tunis avait reconnu à Levy la propriété sise à l'intérieur de l'Enfida sans exiger le versement du prix d'achat, la Société ne pouvait nourrir aucune illusion sur la sentence du tribunal hanéfite. On trouverait sans doute dans le Coran des arguments nouveaux pour différer ou esquiver le remboursement des sommes payées par les Français.

Les affaires devaient rester en l'état pendant trois mois environ, Levy disposant de l'Enfida sans l'avoir payé, la Société Marseillaise protestant contre cette usurpation, sans engager cependant des poursuites judiciaires. Les consuls de France et d'Angleterre, après avoir vainement tenté de se persuader l'un l'autre de la justesse de leurs points de vue, avaient fini par cesser toute communication sur ce sujet. Le gouvernement britannique s'était montré très réservé. Il marquait une préférence pour un règlement amiable de l'affaire et donnait à Reade des conseils de prudence et de non-intervention. Du côté français, la situation était plus difficile. Le Quai d'Orsay était tenu en alerte par les plaintes de la Société Marseillaise, par les rapports pessimistes de Roustan. L'affaire de l'Enfida n'était qu'une affaire tunisienne entre beaucoup. D'autres questions également importantes retenaient alors l'attention du consul et du gouvernement français, construction du chemin de fer du Sahel, port de Tunis, monopole télé-

(49) *Ibid.* Télégramme de Reade à Granville. Tunis, 12 février 1881.

(50) FO 102/144. Note de Pauncefote. Foreign Office, 18 avril 1881.

(51) Arch. A.E. Tunis, vol. 55. Chevallier-Rufigny à Roustan. Tunis, 10 février 1881, annexe à dépêche de Roustan du 12 février 1881 (publié DDF, n° 193).

graphique français dans la Régence [52]. Depuis le revirement de Mustapha ben Ismaïl, les Français sentaient partout la mauvaise volonté du gouvernement tunisien, qui, par tous les moyens, cherchait à éluder les concessions naguère faites aux Français. L'influence italienne triomphait au Bardo. Roustan dénonçait en toutes choses l'action de son rival Macciò. Le rapprochement italo-tunisien se manifestait de façon plus spectaculaire, en janvier 1881, par l'envoi à Palerme d'une mission chargée de saluer le roi Humbert Ier, mission où figuraient, à côté de Macciò, le neveu du Bey et plusieurs ministres et dignitaires tunisiens. Dans l'affaire de l'Enfida où le parti italien avait eu l'habileté de jeter contre la France l'action d'un sujet britannique, le gouvernement français devait agir avec prudence, s'il tenait à ne point s'aliéner la bonne volonté de l'Angleterre. Barthélemy-Saint-Hilaire se rallia au principe de non-intervention. Il soulevait cependant la question des tribunaux indigènes, mettant en doute leur impartialité et suggérant que l'affaire fût soumise à un arbitrage loyal. Début février 1881, les deux gouvernements se mettaient d'accord pour que l'affaire fût « réglée selon la « loi et qu'aucune influence politique ne [fût] exercée par « l'un ou l'autre gouvernement » [53]. Restaient encore à trouver, il est vrai, les bases d'une entente plus précise.

Mais l'affaire rebondit au moment même, à la suite d'une initiative maladroite de la France. Pour intimider le Bey et couper court aux manœuvres hostiles de Mustapha ben Ismaïl, le gouvernement français décida, au début de février, d'envoyer le cuirassé *Friedland* dans les eaux tunisiennes. A l'ambassadeur anglais à Paris, on donna pour explications les intrigues menées à Constantinople par le favori, en vue de s'assurer la succession du Bey Mohammed es Sadok. L'envoi d'un navire de guerre était pratique courante pour faire pression sur le gouvernement tunisien, mais le moment était au moins mal choisi.

(52) Nous retrouvons toutes ces affaires aux origines de la décision française d'intervention au printemps 1881. Il est difficile d'en dissocier l'affaire de l'Enfida. Un exposé des relations ayant pu exister entre les dirigeants de la Société Marseillaise et les milieux politiques français dépasserait d'ailleurs le cadre de cet article.

(53) FO 102/143, Granville à Reade, Foreign Office, 5 février 1881.

Les Anglais y voyaient une intervention directe dans l'affaire de l'Enfida. Lord Lyons fut chargé de demander des explications à Barthélemy-Saint-Hilaire, tandis que l'Amirauté dépêchait de Malte le cuirassé *Thunderer* (8 février 1881). Les tentatives d'intimidation françaises échouaient du coup. Il fallut rappeler le *Friedland* pour obtenir le départ du *Thunderer*. L'affaire de l'Enfida resta en sommeil jusqu'à la fin du printemps.

Le triomphe de la Société Marseillaise

Après la signature du traité de protectorat et la répression de la révolte du Sud, dans l'été 1881, la situation changea rapidement. Mustapha ben Ismaïl, effrayé, n'avait plus qu'un souci, conserver ses fonctions de premier ministre. Des rumeurs insistantes couraient dans Tunis ; on assurait que Roustan, pour se venger, allait exiger la destitution du favori. Mustapha ne pensait plus qu'à désarmer son vainqueur et à obtenir son pardon à force de bassesses. Caïds et notables du Bardo, qui craignaient pareillement pour leur situation, prenaient la même attitude, avec plus ou moins de dignité. Tout l'appui dont disposait Levy auprès des autorités et de la justice locales, disparaissait du coup. On pouvait retourner contre Levy la tactique d'intimidation qui lui avait si bien réussi jusqu'alors, se venger de lui avec les propres armes qu'il avait forgées. Les agents de la société avaient vécu des heures difficiles pendant la campagne militaire, sous la menace d'être massacrés par les indigènes, excités contre eux par les agents de Levy. Ils allaient leur faire payer cher les dangers qu'ils avaient courus. Levy qui, depuis quatre mois, agissait en maître à l'Enfida, fut brusquement traité en intrus, en usurpateur. Ce fut au tour de ses intendants d'être insultés, molestés ; les ouvriers indigènes désertèrent en masse le service de Levy, les travaux agricoles furent abandonnés, les troupeaux livrés à eux-mêmes. La Société Marseillaise se mit à recruter du personnel, des intendants ; elle amena du bétail, ordonna des travaux, en faisant ostensiblement détruire ceux qui avaient été

préparés par les gens de Levy. Celui-ci avait beau se plaindre, crier à la persécution, les chefs indigènes restaient sourds à ses appels.

Non sans humour, la Société Marseillaise préparait au Bardo le procès devant les tribunaux indigènes que Levy appelait naguère de tous ses vœux. C'est pour le compte des Français que les notables indigènes récoltaient, par dizaines, témoignages et attestations. Levy avait trouvé 379 témoins pour appuyer sa déclaration de cheffaa ; les Français en trouvaient cinq cents pour attester que Levy n'avait pas respecté le rituel [54]. Pour la société, les notaires manifestaient maintenant leur bon vouloir, tandis que Levy ne pouvait retrouver ceux qui l'avaient servi, et qui jugeaient prudent alors de se dissimuler.

Une vive pression fut exercée sur le cheikh el Islam pour qu'il jugeât en faveur de la Société Marseillaise. Comme il s'obstinait, non sans courage, dans la position qu'il avait prise en faveur de son adversaire, la société obtint du Bey un édit interdisant au cheikh el Islam et au tribunal hanéfite de juger de l'affaire de l'Enfida ; un autre édit invitait la cour malékite à se prononcer sur la question [55]. Ce transfert d'autorité d'une juridiction à une autre n'était peut-être pas illégal, il n'en était pas moins inhabituel, même à Tunis [56]. Levy fut donc invité à comparaître devant le tribunal malékite. Il s'y rendit le 28 juillet 1881, accompagné de son conseil, mais pour déclarer à la cour qu'ayant été mis en possession de l'Enfida, il s'était constitué défendeur devant le tribunal hanéfite, qu'il protestait contre le décret du Bey et rejetait la compétence du tribunal malékite. Il protestait également contre la fétoua des juges malékites publiée dans la gazette officielle du Bey, le 20 juillet, qui rejetait formellement le droit de cheffaa consenti par le cadi hanéfite. Dans de nouvelles pétitions au consul Reade, au début d'août, Levy déclarait qu'il ne se soumettrait plus à aucun autre tribunal qu'à celui du consulat britannique.

(54) FO 102/146. Télégramme de Reade à Granville. Tunis, 6 avril 1882.
(55) FO 102/144. Télégramme de Reade à Granville. Tunis, 25 juin 1881.
(56) FO 102/146. Law officers à Granville. Londres, 27 octobre 1881.

Les dirigeants du Foreign Office étaient particulièrement embarrassés. Ils appréciaient à leur véritable valeur les arguments de Levy et n'ignoraient rien des intrigues qui avaient été à l'origine de l'affaire. Ils ne voulaient cependant pas laisser les Français abuser de circonstances favorables, et souhaitaient trouver les bases d'un règlement équitable. Puisque le différend entre Levy et la Société Marseillaise avait pris au moins les apparences d'un procès civil, ils essayaient de régler leur conduite d'après les principes du droit musulman. Pour trancher entre les affirmations contraires de Reade et des Français, pour débrouiller la complexité des rapports entre les deux rites tunisiens, ils demandaient consultations sur consultations aux juges de la Couronne. Mais c'était en vain : faute de textes précis, le chancelier lui-même devait avouer son impuissance à décider des questions les plus difficiles ; il ne pouvait pas même donner son avis sur un point aussi important que le transfert d'une juridiction à l'autre. Pour éclairer la situation, on envoya à Tunis, au début d'août, un consul juge versé dans la jurisprudence musulmane, le Maltais Frederick Arpa [56 bis]. Officiellement, Arpa était adjoint au consulat britannique pour soulager Thomas Reade dans l'exercice de ses fonctions judiciaires ; en réalité, il avait pour mission principale de fournir un rapport à Londres sur l'affaire de l'Enfida.

Arrivé à Tunis au début d'août 1881, Arpa se fit délivrer par Levy papiers et titres de propriété, il étudia les pétitions rédigées par Broadley, les protestations de la Société Marseillaise, les fétouas des juges malékites et hanéfites ; il rédigea pour le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères un rapport de 136 pages qui constituait contre Levy le plus accablant des réquisitoires [57]. Levy ne pouvait avoir droit à la cheffaa parce que Khérédine avait pris deux précautions légales dont chacune d'elles eût suffi à en empêcher l'exercice, en admettant même que le domaine de Souya appartenant à Levy fût contigu de

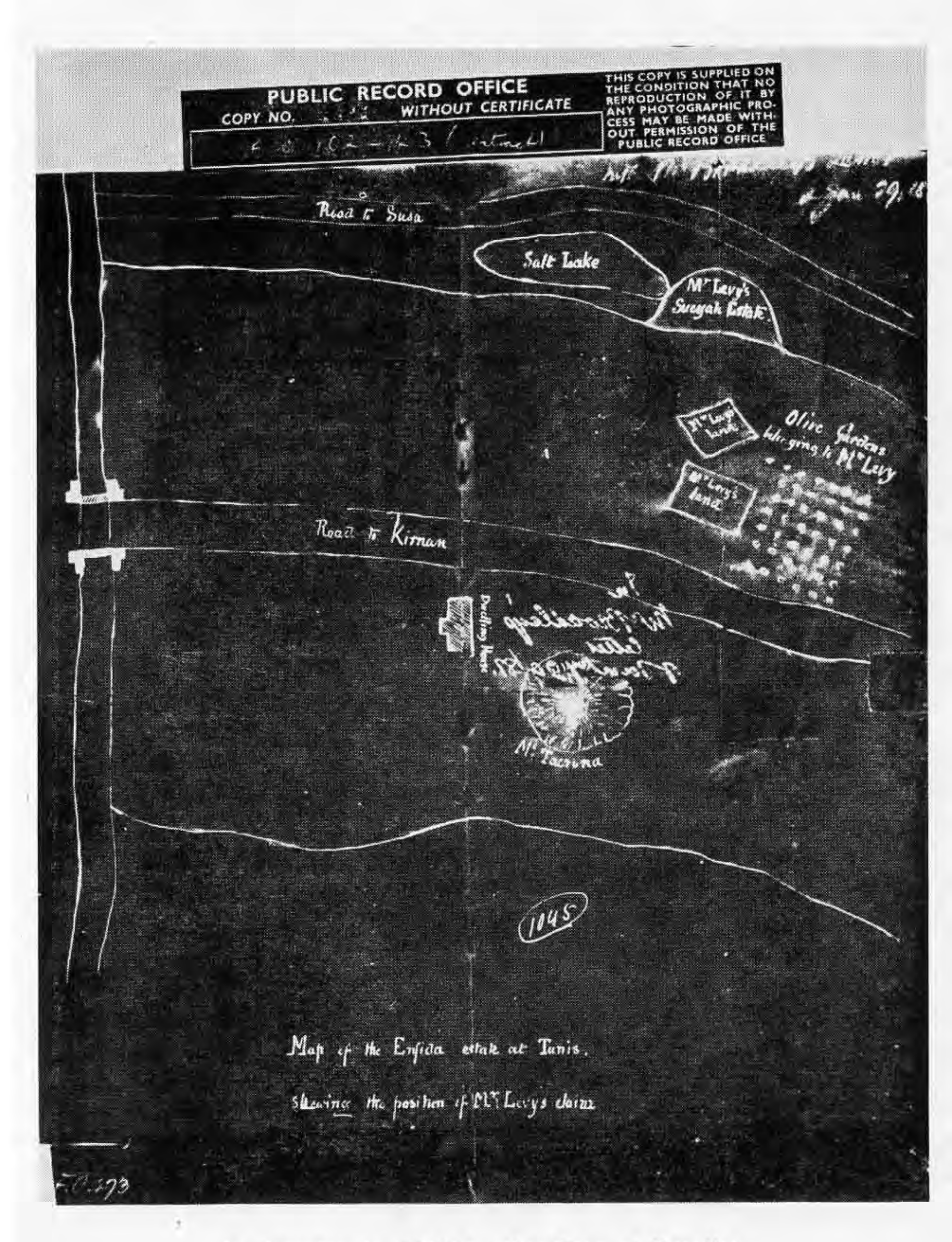
(56 bis) Arpa venait d'Alexandrie où, depuis 1865, il avait exercé diverses fonctions judiciaires près la cour consulaire anglaise et, depuis 1874, celles de vice-consul (F. O. List 1878, p. 53).

(57) FO 102/145. Arpa à Granville : rapport sur l'affaire de l'Enfida. Tunis, 31 août 1881.

l'Enfida, ce qui n'était nullement prouvé. Quant à la propriété de Bourmadia située, d'après Levy, dans l'intérieur même du domaine, elle relevait de la plus haute fantaisie. Levy l'avait achetée, à la date du 13 décembre 1880, à un indigène du nom de Mohammed bel Hadj el Ouahar es Saïdi ([58]), achat qui fut confirmé devant notaire au début de janvier 1881 seulement. Or, la commission d'enquête établie par le Bey pour délimiter l'Enfida au moment de la donation n'avait reconnu aucune enclave au sein du domaine, ni aucune propriété au nom d'el Ouahar es Saïdi. Levy prétendait avoir acheté pour mille piastres plus une poignée de monnaie, une olivette de cent quarante pieds, la moitié de deux jardins et les trois quarts d'un marais. Or, le prix moyen d'un olivier s'établissant à l'époque entre 25 et 100 piastres, la valeur de la seule olivette eût été d'au moins 3.500 piastres, sinon 12 à 14.000. En outre, le contrat n'indiquait ni la contenance, ni les limites, ni même la situation de la propriété ; il mentionnait seulement qu'elle dépendait du douar de Sidi Hamida el Mennane, sans qu'il fût précisé que ce douar se trouvait ou non dans l'Enfida. L'indigène qui avait vendu à Levy n'avait, pour tout titre de propriété, qu'un de ces actes de notoriété si faciles à établir en Tunisie. Arpa concluait de façon formelle, que le titre avait été fabriqué pour les besoins de la cause ; il rejoignait l'opinion des Français que l'affaire avait été échafaudée de toutes pièces sur un faux, avec la complicité des autorités tunisiennes.

Le plan du domaine publié par les soins de Broadley n'était pas plus sérieux que les titres de propriété. L'original n'était qu'un croquis informe et mal griffonné, où l'on ne pouvait retrouver ni les proportions, ni les contours de l'Enfida. Cette caricature était l'illustration même des prétentions de Levy. Le courtier juif et son avocat n'avaient fait aucun effort pour donner, sur le plan local, une apparence de vraisemblance à leurs revendications, comme si, confiants dans l'appui du gouvernement tunisien, ils avaient voulu tourner en dérision leurs adversaires déçus.

(58) Mohammed bel Hadj el Ouahar était un intendant du général Baccouche qui fut nommé caïd des Ouled Saïd en mai 1881 (Loth, *op. cit.*, p. 101).



Le domaine de l'Enfida, selon Levy et Broadley.

D'après Arpa, Levy n'aurait pas dû être mis en possession de l'Enfida par le cheikh el Islam, puisque les conditions exigées du chafi n'étaient pas remplies. De toutes façons, le droit de préemption était caduc, puisque Levy n'avait remboursé ni les frais de mutation ni le prix de l'Enfida payés par la Société Marseillaise, comme le prescrivaient strictement les deux rites de la loi musulmane. Huit mois après avoir pris possession du domaine, Levy n'avait encore rien versé aux légitimes acquéreurs ; il osait présenter, pour tout paiement, un contrat passé avec trois coreligionnaires de Tunis qui s'engageaient à tenir à sa disposition un million et demi de piastres (937.500 francs), guère plus du tiers des sommes versées par la société. Il était difficile de se moquer avec plus d'effronterie des dispositions de la loi, d'en violer avec plus d'impudence et la lettre et l'esprit [59].

Le consul Arpa s'était strictement limité à l'étude des points de droit, d'après les canons de la loi musulmane et les arguments présentés par Levy. Il avait négligé l'aspect moral du problème, la bonne ou la mauvaise foi du préempteur, arguments sur lesquels les gouvernements français et anglais entendaient se fonder pour justifier leur intervention. Mais, tel qu'il était, en simple discussion juridique, ce rapport était une condamnation sévère de l'attitude prise par le consul anglais qui n'avait cessé de prendre fait et cause pour Levy. Reade n'avait pas osé intercepter le rapport. Dès le 1er septembre, il exhalait sa fureur contre Arpa, l'accusant d'incapacité, laissant entendre qu'il ne connaissait rien au droit tunisien, qu'il avait sans doute été acheté par la société française.

Mais la cause de Levy était désormais entendue. Il avait perdu déjà tout appui auprès du gouvernement tunisien et ne pouvait plus se réfugier derrière le paravent

(59) La thèse de Mohammed Safwat, consacrée surtout aux questions de politique méditerranéenne, ne fait qu'une brève allusion à l'Enfida (*op. cit.*, pp. 306-313). On peut néanmoins regretter qu'un ouvrage fondé sur l'étude des documents britanniques ne nous donne qu'une vue partiale de la question. M. Safwat ignore le rapport Arpa ; il néglige les hésitations de la diplomatie anglaise et semble accorder plus d'importance aux articles insérés par Broadley dans le *Times* qu'à la correspondance officielle conservée dans les archives.

d'une justice locale corrompue pour défendre ses prétentions. Le rapport Arpa ruinait tout espoir d'intéresser désormais le gouvernement britannique, déjà sceptique, à la cause d'un Levy martyr de l'occupation française. L'avocat Broadley qui s'était tant dépensé dans les mois précédents, cessa brusquement toute activité. Il abandonna à son confrère Pace le soin de rédiger les pétitions que Levy s'obstinait à présenter, tandis qu'à Londres, le jeune Santillana (60) s'efforçait de tirer des manuscrits arabes conservés au British Museum, une thèse acceptable pour la cause de Levy (61).

A Tunis, cependant, les événements se précipitaient. Tandis que Levy, récusant toute juridiction locale, déclarait ne plus vouloir accepter qu'un arbitrage, les Français obtenaient du tribunal malékite une décision favorable. Pour faire exécuter la sentence, la Société Marseillaise fit adresser par le Bey des ordres en conséquence au caïd d'Hammamet. Des notaires de Sousse vinrent mettre alors la société en possession du domaine, ordonnèrent aux fermiers de payer leurs baux aux nouveaux propriétaires. Au début de décembre 1881, les derniers agents de Levy étaient expulsés assez rudement de l'Enfida. Levy dénonçait en deux nouvelles pétitions (la huitième et la neuvième) les outrages subis par ses gens, les dommages faits à son matériel et à ses cultures ; il télégraphiait à Lord de la Warr, en même temps que Reade télégraphiait ces derniers incidents au Foreign Office.

Le gouvernement anglais s'était maintenu jusqu'alors dans une attitude de stricte non-intervention. A titre privé, les diplomates anglais avaient suggéré aux Français des moyens acceptables de mettre fin à cet ennuyeux conflit. « Lord Lyons », écrivait Pauncefote, « pourrait sonder

(60) Santillana (David di Moses), né à Tunis en 1855, mort à Rome en 1931. Issu d'une famille israélite originaire d'Espagne, il était le fils d'un interprète au consulat d'Angleterre naturalisé en 1857. Après des études à Londres, il devint, à dix-huit ans, secrétaire de la Commission financière, en 1873, puis interprète du Bey. Hostile à la France, Santillana dut démissionner de ces fonctions en janvier 1879 sur la demande du gouvernement français, lors du conflit franco-tunisien au sujet de la concession de Sidi-Tabet. Santillana alla poursuivre des études de droit à Rome, devint avocat et se consacra à des études sur le droit musulman.

(61) FO 102/146. Santillana à Granville. Londres, 1er octobre 1881.

« Mr Barthélémy-Saint-Hilaire de façon officieuse, pour « savoir si le gouvernement français ne serait pas disposé « à acheter Mr Levy pour le mettre hors de cause (to buy « out M. Levy) », on pourrait procéder par voie d'expropriation pour des raisons d'intérêt public, le prix d'achat étant réglé par arbitrage. Le Bey pourrait ensuite céder la propriété à la société française (62). Le sous-secrétaire d'Etat permanent, Lord Tenterden, était du même avis et l'ambassade britannique à Paris reçut des instructions confidentielles dans ce sens. Mais les Français avaient fait la sourde oreille.

Comme la Société Marseillaise paraissait décidée à exploiter au maximum une situation devenue favorable, Lord Granville fit demander à Gambetta, devenu, entre temps, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, de suspendre à Tunis toutes les mesures prises contre Levy. Mais Gambetta se borna à répondre à Lord Lyons, le 18 novembre, qu'il allait demander à Roustan des renseignements sur la situation, mais qu'il lui était difficile de faire plus « et d'entraver l'exécution normale « d'une décision judiciaire » (63). Le 1er décembre, il déclarait que le gouvernement français ne pouvait intervenir dans un procès jugé régulièrement par un tribunal tunisien. Lord Granville insista cependant ; il rappela qu'avant la campagne de Tunisie, le gouvernement français tenait en suspicion la justice tunisienne et proposait le recours à un arbitrage. Sans discuter du mérite des deux parties, le gouvernement britannique demandait un jugement impartial sur le fond de la question et suggérait la constitution d'une commission d'arbitrage acceptable pour Levy comme pour la société française. Il n'eut pas plus de succès. Gambetta répondit à Lord Lyons par une note déclinatoire : « l'action administrative menée par les offi- « ciers du Bey pour protéger les représentants de la « Société Marseillaise dans l'usage de leurs droits avait « été provoquée légalement en vertu des décisions éma- « nées du tribunal malékite. Aucune pression illimite n'a

(62) FO 102/144. Note de Pauncefote. Foreign Office, 21 juillet 1881.

(63) FO 102/146. Gambetta à Lyons. Paris, 18 novembre 1881.

« eu lieu, à ma connaissance, et, en tout cas, aucune « ingérence soit du Résident, soit d'un autre agent quel- « conque du gouvernement français, ne s'est produite » [64].

Après la chute du cabinet Gambetta, le gouvernement britannique profita des dispositions plus conciliantes de de Freycinet et du changement de personnel français à la Résidence de Tunis [65], pour renouveler ses observations sur la question de l'Enfida. En avril 1882, Lord Granville chargea l'ambassadeur à Paris, Lord Lyons, de faire remarquer que le changement de juridiction décidé par le Bey, s'il n'était point illégal au sens strict du mot, n'en était pas moins un fait sans précédent à Tunis, et contraire aux principes d'une véritable justice [66]. En même temps, les diplomates anglais laissaient entendre, à titre officieux, que le meilleur moyen de régler la question restait à leurs yeux de désintéresser Levy comme ils l'avaient déjà suggéré un an plus tôt. Le baron d'Estournelles de Constant, haut fonctionnaire de la Résidence [67] s'entremit pour trouver les bases d'un arrangement. Mais la Société Marseillaise répugnait à verser à Levy, pour prix de son désintéressement, la commission qui lui avait été promise, en 1880, pour s'opposer à elle, en feignant de lui acheter des propriétés qu'il n'avait point. En mai, le baron d'Estournelles finit par convaincre les dirigeants de la société de transiger pour 200.000 piastres. Au dernier moment, Levy exigea 220.000 piastres afin de pouvoir désintéresser à son tour Broadley qui exigeait le prix de ses démarches et ses honoraires d'avocat. Le 26 mai 1882, le consul d'Angleterre télégraphiait à Londres que l'accord sur l'Enfida était enfin conclu. La Société Marseillaise achetait à Levy ses propriétés de Souya et Bourmadia pour 50.000 piastres, plus 170.000 piastres pour prix de sa renonciation au droit de cheffaa. La société devait verser

(64) FO 102/146. Gambetta à Lyons. Paris, 14 décembre 1881.

(65) Roustan avait été remplacé par Cambon, le 18 février 1882.

(66) FO 102/146. Granville à Lyons. F.O., 12 avril 1882.

(67) Estournelles (Paul, Henri, Benjamin Balluet, baron de Constant de Rebecque d'), né le 22 novembre 1852, consul chargé de diverses missions ; secrétaire de 2e classe à Londres, 26 octobre 1880 ; à Tunis, 1er mars 1882 ; chevalier de la Légion d'Honneur, 21 novembre 1882 ; secrétaire de 1re classe, 2 janvier 1884, à La Haye, 15 juillet 1884.

50.000 piastres comptant, le reste lorsque les titres de propriété lui seraient remis. Levy déclarait estimer à mille hectares au moins la contenance de son domaine de Souya. Le consul anglais jugeait l'accord très satisfaisant : Levy avait vendu ses biens pour près de cinq mille fois leur valeur réelle, mais la société française y gagnait de pouvoir jouir tranquillement d'un domaine immense dont la propriété lui était disputée depuis plus de deux ans [68].

L'arrangement du 26 mai ne devait pas mettre le point final à l'affaire de l'Enfida. Joseph Levy mourut subitement peu de jours après. La société, qui avait tenu ses engagements, exigea de la veuve, Esther, la remise des titres de propriété. Mais Esther Levy eut la sottise d'écrire aux agents de la société, le 9 septembre 1882, une lettre dans laquelle elle se plaignait de n'avoir pas eu le temps d'acheter de nouveaux terrains pour compléter les mille hectares stipulés dans la transaction [69]. Les représentants de la Société Marseillaise ne devaient pas manquer une si belle occasion de se venger. Assignée pour dol devant le tribunal de Tunis, la veuve Levy s'y entendit condamner le 2 juin 1884. Elle fut invitée à restituer les sommes que son mari avait indûment perçues et dut renoncer à toute compensation pour le fameux droit de cheffaa. Le jugement fit peu de bruit, et nul ne songea, à Paris comme à Londres, à réveiller une vieille histoire dont les protagonistes avaient disparu pour la plupart. Broadley lui-même avait quitté Tunis pour Le Caire où il assurait la défense du colonel Arabi. Il avouait cyniquement au consul de France Lequeux [70] qu'il avait lancé de propos délibéré des accusations fausses contre Roustan parce qu'il lui faisait tort dans l'Enfida, sa première « belle affaire ». « Il « existait un moyen bien simple de tout arranger, et nous « ne nous en sommes pas doutés ! C'était d'acheter le « silence du dit Broadley moyennant un respectable bak- « chich ! Je recueillis précieusement cet aveu » [71].

(68) FO 102/146. Télégramme de Reade, 27 mai 1882.

(69) Loth : *op. cit.*, p. 73.

(70) Lequeux avait été consul à Tunis jusqu'en mars 1882.

(71) Arch. A.E. Tunis, Mém. et Doc. Procès de l'*Intransigeant*, vol. III, note de Lequeux, consul au Caire. Le Caire, 8 décembre 1882.

LE PROCÈS DE *L'Intransigeant*

C'est sous des couleurs toutes différentes que l'affaire de l'Enfida avait été présentée au grand public. A l'automne de 1881, les journaux d'opposition français, feuilles radicales avancées, comme la *Justice* de Clemenceau et Camille Pelletan, le *Petit Parisien, l'Intransigeant* que venait de lancer Henri Rochefort, revenu d'exil (72), des journaux bonapartistes comme le *Napoléon,* ou le *Clairon,* entreprenaient une violente campagne contre la majorité opportuniste, en dénonçant les dessous financiers de l'expédition tunisienne, les tripotages et les affaires qui auraient été la seule raison de l'intervention française, en avril 1881 (73). A en croire Rochefort, dans son article du 27 septembre, intitulé « Le secret de l'affaire tunisienne », Gambetta et Roustan n'auraient poussé le gouvernement à intervenir dans la Régence que pour réaliser un coup de bourse de cent millions sur les obligations tunisiennes. L'Enfida était mêlée aux autres affaires et rangée au nombre des spéculations qui avaient enrichi les milieux financiers et l'entourage des chefs opportunistes. Camille Pelletan (74) allait mener son enquête à Tunis ; il en rapportait les « révélations » qui nourrissaient ses articles de

(72) Rochefort était rentré en France en 1880, après l'amnistie aux condamnés de la Commune. Il fondait l'*Intransigeant* en juillet 1880.

(73) *La question tunisienne*, par C. Pelletan dans la *Justice*, 1er, 2, 3, 6 novembre 1881 ; *Petit Parisien, Coulisses diplomatiques*, 21-26 septembre 1881, et surtout *La vérité sur l'expédition tunisienne*, 29 septembre 1881 ; *Napoléon : Le Bouquet, Un peu de dignité*, 11 et 13 novembre 1881 ; le *Clairon : Les tripotages tunisiens*, 14 septembre-1er octobre 1881. Rochefort s'en prenait au gouvernement à propos des affaires tunisiennes, depuis avril 1881, de façon violente (*Le prix du sang, Intransigeant*, 9 avril 1881) ou plaisante, comme dans l'article : *Cherchez le Khroumir !* (*Intransigeant*, 21 avril 1881), où il retrouvait sa verve de la *Lanterne*. Il parlait de l'Enfida et des autres affaires le 30 avril, le 16 mai, le 17 juin. Mais l'attaque directe ne vint que le 27 septembre dans *Le secret de l'affaire tunisienne*.

(74) Pelletan (Charles-Camille), publiciste et homme politique, né et mort à Paris (1846-1915), fils du sénateur Eugène Pelletan. Rédacteur au *Rappel* et rédacteur en chef à la *Justice*, il venait d'être élu député pour la première fois, en août-septembre 1881, par les circonscriptions de Paris Xe et d'Aix-en-Provence, et siégeait à l'Extrême Gauche, parmi les radicaux intransigeants.

la *Justice*. La presse italienne, la *Riforma* de Crispi, l'*Avvenire di Sardegna,* reprenait toutes ces accusations, ainsi que certains journaux de Londres, le *Standard,* le *Daily Telegraph* et la *Pall Mall Gazette* (75). A Paris, en province, les radicaux organisaient une campagne de réunions publiques pour dénoncer les scandales tunisiens et réclamer la mise en accusation du ministère. A la Chambre, le cabinet Ferry, attaqué par Clemenceau comme par les orateurs de la Droite qui développaient les accusations de la grande presse, n'arrivait pas à faire admettre son ordre du jour sur les affaires de Tunisie. Après trois jours de débats confus, après l'échec de vingt motions contradictoires, Gambetta réussissait enfin à faire voter, le 9 novembre, un ordre du jour favorable au gouvernement (76) ; mais Jules Ferry, battu, devait démissionner.

La violence de ces attaques avait poussé Roustan à engager des poursuites en diffamation contre Rochefort, en retenant son article du 27 septembre 1881. Le procès de l'*Intransigeant* qui s'ouvrit, le 13 décembre 1881, devant la 8e Chambre correctionnelle de Paris, fut un des événements de la saison parisienne. Plus qu'un procès de presse, c'était, pour le grand public, le procès de l'expédition tunisienne. Les audiences durèrent trois jours, les 13, 14 et 15 décembre. Elles furent alourdies par une procédure nouvellement instituée qui supprimait l'instruction préalable. Les débats furent confus : un long défilé de témoins surchargeait les audiences. Chacun apportait des ragots, des on dit, ses griefs personnels ; on perdit des heures sur des détails oiseux. Le président, visiblement

(75) *Riforma, Avvenire di Sardegna,* passim, sept.-décembre 1881 ; *Standard: The Tunisian question*, février-décembre 1881; *Daily Telegraph,* 7 et 10 septembre 1881 ; *Pall Mall Gazette : The real origin of the war in Tunis, The Tunisian scandal and its authors*, 29 septembre et 1er octobre 1881.

(76) La demande d'enquête de Clemenceau avait été rejetée par 328 voix contre 161 et 49 abstentions. L'ordre du jour pur l'avait été également, par 312 voix contre 176 et 50 abstentions. L'ordre du jour de Gambetta fut voté par 355 voix contre 68 et 115 abstentions. L'Extrême Gauche et la Droite monarchiste avaient voté contre ou s'étaient abstenues.

hostile à Rochefort, essayait vainement de ramener les débats sur l'affaire du coup de bourse qui avait motivé le procès. On parla de l'Enfida, comme on avait parlé des obligations tunisiennes. Pour Camille Pelletan, témoin cité par la défense, l'affaire n'avait été qu'un prétexte à pots-de-vin en faveur de Roustan et de ses amis tunisiens. Mais personne ne se donna la peine d'exposer l'affaire, de rappeler la rivalité franco-italienne, la politique d'obstruction du gouvernement tunisien. Roustan, lui-même, brilla peu dans les débats. Il manquait de sang-froid et d'élocution : exaspéré par les accusations qu'on portait contre lui, il se bornait à relever, en quelques phrases brèves, les erreurs ou les confusions les plus graves. Il n'essaya pas une seule fois d'apporter les explications qui eussent permis au jury de se retrouver dans ces affaires tunisiennes qui lui étaient si étrangères. On parla de l'Enfida sans parler de Levy, sans parler de Broadley. Etait-il possible, après cela, de comprendre les démarches de Roustan, de démentir Camille Pelletan qui lançait : « Il y a eu pot-de-vin, Monsieur le Président ! » [77]. Il était plus facile, pour la défense, d'égayer l'auditoire par des anecdotes savoureuses, de réveiller son attention, comme le fit Rochefort, le 15 décembre, en apportant des révélations de dernière heure, aussi fantaisistes que ses accusations de *l'Intransigeant* [78]. Les plaidoiries ne furent pas meilleures. Mais la déposition de Pelletan qui apporta à la barre un portrait peu flatteur de l'entourage du consul de France, la partialité trop affichée du président, enlevèrent la conviction d'un jury qui n'avait rien pu comprendre de ces affaires trop mal évoquées dans le prétoire. Les exploits de quelques courtiers véreux, la verve de Pelletan, valurent à Rochefort un acquittement peu mérité. Les crieurs de

(77) Arch. A. E. Tunis. Mém. et Doc. *Procès de l'Intransigeant*, vol. I, déposition de Pelletan, p. 140.

(78) Ainsi, il révélait le nom du diplomate qui l'aurait informé, un certain Mohammed Arif Effendi. Mais ce personnage, un Turc, ancien secrétaire de Khérédine, était mort fou à Constantinople, au début de 1879. Les autres révélations de Rochefort sur les pots-de-vin tunisiens n'étaient pas plus sérieuses.

journaux pouvaient annoncer dans les rues « la condamnation de Roustan », le soir du 15 décembre ; Rochefort pouvait renchérir le lendemain dans l'*Intransigeant*, en proclamant la condamnation de l'expédition, la condamnation de la Société Marseillaise, de la compagnie Bône-Guelma et de toutes les sociétés qui s'étaient engagées en Tunisie avant 1881. Plus modéré et plus lucide, l'éditorialiste du *Figaro* qui n'avait cependant pas manifesté une grande sympathie pour la cause de Roustan, concluait ainsi : « Malgré l'acquittement de M. Rochefort, nous per-
« sistons à croire que l'expédition de Tunisie n'a pas été
« faite uniquement en vue du succès d'une opération
« financière ; cela, les débats ne l'ont point prouvé, mais
« ils ont éclairé d'un jour fâcheux les mœurs diploma-
« tiques de ces pays d'Orient où la corruption musulmane
« et la corruption européenne se combinent de façon à
« donner des résultats exceptionnels » [79].



La campagne de presse de l'opposition, le procès, avaient jeté le discrédit sur l'expédition tunisienne, sur les milieux d'affaires et la majorité opportuniste. Les attaques furibondes d'un Rochefort, les remarques plus sensées de Pelletan visaient avant tout Gambetta, ses amis, son entourage douteux. Mais, dans les affaires tunisiennes, ils n'avaient pas cherché à démêler le vrai du faux, au milieu de la corruption d'une petite cour orientale et des intrigues des spéculateurs européens. De son voyage dans la Régence, Pelletan avait rapporté plus d'impressions que de faits précis. Une enquête plus objective, plus minutieuse, lui eût permis de reconnaître la vanité de certains bruits ; mais son dossier eût été moins lourd, moins accablant. Il était plus facile de réunir en bouquet toutes les accusations, toutes les rumeurs, et de les jeter à la face

(79) *Figaro*, Vendredi 16 décembre 1881. Le *Figaro* était alors un organe légitimiste.

de l'adversaire, pêle-mêle, avec des noms, avec des chiffres, avec ce luxe de précisions qui étourdit dès l'abord, mais qui ne résiste guère à une étude critique.

Toutes les attaques n'étaient pas injustifiées, mais l'affaire de l'Enfida ne méritait point d'être évoquée à la barre, dans le procès de l'*Intransigeant*. L'étude des archives anglaises nous permet aujourd'hui de réhabiliter sur ce point la Société Marseillaise et le consul Roustan ; elle nous permet de présenter sous un jour tout différent une des entreprises qui, pour le grand public de 1881, n'avait été qu'un des nombreux « tripotages tunisiens ».

JEAN GANIAGE.

NOTES ET DOCUMENTS

INVENTAIRE DES ARCHIVES HISTORIQUES DU MUSÉE DU VAL-DE-GRACE CONCERNANT L'ALGÉRIE

dressé par M. le médecin-colonel HASSENFORDER

Conservateur du Musée du Val-de-Grâce

Il existe à Paris un fonds très important concernant l'histoire de l'Algérie. Ce sont les Archives Historiques du Service de santé militaire au Musée du Val-de-Grâce, trop négligées jusqu'ici par nos chercheurs. Elles ne traitent pas seulement des questions médicales et chirurgicales : on y trouve beaucoup de renseignements sur la colonisation, d'autant plus précieux qu'ils ont été recueillis par des docteurs qui ont vu de près les premiers Européens et les Musulmans et qui disent très franchement ce qu'ils pensent.

Un catalogue de ce fonds avait été déjà dressé par M. Jean Bonnerot (La bibliothèque centrale et les Archives du service de santé du musée du Val-de-Grâce, Paris, 1918) *mais il n'était plus guère utilisable, un gros travail de reclassement ayant été opéré depuis l'évacuation des locaux par les Allemands qui avaient laissé les papiers dans le plus grand désordre. Le médecin-colonel Hassenforder, conservateur du Musée et des Archives, avec l'aide de collaborateurs dévoués, a tout remis en ordre. Il a bien voulu nous envoyer le microfilm du nouvel inventaire et nous croyons rendre service aux chercheurs en publiant ici le catalogue de la série Algérie. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.*

M. EMERIT.

ARCHIVES D'ALGERIE

CARTON 67

GÉNÉRALITÉS :

(1) Rapports des Officiers de Santé en chef du corps d'occupation, 1830-1851, en particulier rapports de transmission au Conseil de Santé des rapports médicaux fournis par les hôpitaux de l'Algérie. Circulaire du 7 juillet 1840 sur les attributions de ces Officiers de Santé en chef. Correspondance diverse du Conseil de Santé avec des Officiers de Santé en chef, 1830-1853.

(2) Correspondance avec le Conseil de Santé, 1831, 1833, 1834, 1835, 1842 à 1853.

(3) Notes diverses adressées au Conseil de Santé, 1830-1850.

(4) Lettres autographes diverses (Antonini, Hutin, Stéphanopoli, Baudens, Chevreau), 1831-1850.

(5) Règlements pour l'armée d'occupation (Hôpitaux militaires ; Service des bâtiments-écuries), mai 1830.

Remarques du Baron Volland, novembre 1830, sur la colonisation du pays.

(6) Construction des hôpitaux permanents en Algérie, 1843.

(7) Création d'une centralisation médicale — avec des médecins divisionnaires — au chef-lieu de chacune des divisions de l'Algérie, 1853.

(8) Convalescents : évacuations et dépôts. — En faveur de bateaux spéciaux pour l'évacuation, 1837-1844 ; évacuations en France ; créations de dépôts de convalescents, 1840-1846 (rapport Gaudineau, 1843). Dépôts d'Oran (1842), du Fort-Génois près Bône (1843), Mazagran, Mostaganem (1849, 1852-1854). Sur la suppression du dépôt de l'île d'Hyères à Porquerolles, 1872.

(9) Statistiques de maladies, décès des hôpitaux d'Algérie. Statistique générale de 1830 à 1837. Statistiques et rapports de 1831, 1832 (Le choléra d'Alger), 1835 ; état comparatif du mouvement des malades aux hôpitaux de la Salpétrière, du Dey et de Bône de 1833 à 1837. Mouvements des malades des hôpitaux d'Algérie de 1846 à 1850, 1853. Mortalité générale des hôpitaux du Dey et d'Oran depuis leur installation jusqu'en 1856.

(10) Inspections médicales. Rapports généraux des Inspecteurs Bégin, 1843 ; Hutin, 1844 ; Guyon, Paul, Léonard, 1847 ; Baudens, 1852 ; Maillot, 1859 ; Larrey, 1842 et 1858.

Rapports divers :

(11) De Chevreau sur le service chirurgical du corps d'occupation, 1831.

(12) Des Officiers de Santé en chef sur les maladies d'Alger, 1831.

(13) De Guyon sur les maladies de la Régence et sur le service chirurgical pendant le 2e semestre 1834.

(14) Dossier sur une amputation de cuisse faite par l'Aide-major Christiani et où l'os scié faisait une saillie de près d'un pouce, 1836.

(15) Nouveau modèle de litière de Becker, 1840.

(16) Instructions données à C. Broussais qui a demandé à servir aux ambulances d'Algérie, 1844.

(17) Mémoire de Barberet sur les travaux publics confiés à l'armée en Algérie et sur le profit matériel qu'elle devrait en retirer.

(18) Sur l'émir Abd-el-Kader et sa famille au château d'Amboise, 1850.

(19) Lettre de Chevreau au Baron Larrey, où il est question du jeune Baudens, 1832.

(20) Rapports divers. Conseil de Santé (minute) — de Dieu à Vaillant et de Guyon à Desgenettes.

(21) Moniteur algérien (1852-1839).

(22) Extraits Campagnes d'Afrique (1836-1848). Lettres adressées au Maréchal de Castellane (copies).

(23) Rapport sur le service chirurgical de l'armée 1835, par Guyon.

CARTON 68

Hygiène du soldat en Algérie :

(1) Rapport du Dr Perier (1842).

(2) Mémoire du Dr Bastier (1837) sur les moyens de diminuer la mortalité des Européens dans la Régence d'Alger.

(3) Memorandum on the hygienic conditions of Algeria by John Sutherland et traduction (1866).

(4) Report on the causes of reduced mortality in the French Army, serving in Algeria, et traduction Fernet (1867-1868).

(5) Les Français en Algérie. The Economist, 1867.

(6) Notes diverses d'hygiène des troupes : habillement, couchage, eaux et boissons, alimentation. (Sur le régime alimentaire dans les hôpitaux, 1834-1844 ; plaintes de 1842 pour affranchir les Officiers de santé de la signature des relevés d'aliments) ; instructions hygiéniques diverses (1834-1852).

Démographie, statistiques :

(7) Les améliorations hygiéniques d'Alger par Pingrenon (1830-1850).

(8) Discours de Desjobert à la Chambre des députés, 1847.

(9) Articles et rapports divers parus dans la *Gazette médicale de Paris*, 1848.

(10) Rapport sur l'état sanitaire de la province d'Alger, 1859.

(11) Les races latines dans la Berberie septentrionale, par Lanoaille de Lachèze, 1878.

(12) De l'acclimatement en Algérie, par Renard, 1881.

(13) De l'acclimatement en Algérie, par Bertherand, 1881.

(14) De la régularisation du temps de service en Algérie, 1879.

(15) De l'acclimatement des Européens, par Goedorp (*Echo d'Oran*, 1848.

(16) Statistiques démographiques, 1848. — Rapport, notes statistiques en 1848 (sur l'Algérie).

Pathologie algérienne :

(17) Observations sur un rapport de Furnari sur les ophtalmies en Afrique, 1845.

(18) Sur la phtisie pulmonaire dans la province d'Oran, par Catteloup, 1846.

(19) Sur une affection pestilentielle dans le sud de la province d'Alger, par Charles, 1852-1853.

(20) Des convulsions de l'enfance en Algérie, par Dauve, 1858.

(21) La phtisie pulmonaire en Algérie, par Fristo, 1865.

(22) Des clous algériens, par Rumen, 1878.

(23) Impressions de clinique arabe, par Raux.

(24) Du traitement spécial de certaines affections chez les indigènes de l'Algérie (2e partie, chirurgie), par Ricque.

(25) Notes diverses sur le choléra, le typhus, le scorbut, la peste.

(26) Divers, tétanos, morsures par vipères, 1838-39.

Médecine et chirurgie arabes :

(27) Notes de médecine arabe par Giscard, 1834, et Arutin, 1842.

(28) La chirurgie chez les Arabes, par Bertherand, 1854.

(29) Note sur l'organisation de la médecine française chez les Arabes, par Bertherand.

(30) Des moyens de favoriser la propagation de la médecine française chez les Arabes, par Philippe, 1858.

(31) De la médecine chez les Arabes : une tournée dans le cercle de Batna, par Cenac, 1865.

(32) Divers. Choléra populaire indigène, 1849-51. Syphilis chez les Arabes, deux notes. Note.

Notes scientifiques :

(33) Commission exploratrice et scientifique de l'Algérie : Note sur la commission par le Colonel Bory de St Vincent, 1838. Instructions relatives à la partie géographique par le même. Notes diverses, 1841-1843.

(34) Recherches sur le terrain tertiaire supérieur des environs d'Oran. Recherches d'Archéologie préhistorique dans la province d'Oran et dans la partie occidentale du Maroc. Note sur la géologie des environs d'Oran, par Bleicher.

(35) Plan des environs de Ténès.

(36) Antiquités du Sahara algérien, par Armieux, 1865.

(37) Minéralogie du Sahara algérien. Echantillons minéralogiques recueillis pendant l'expédition du Mzab, 1855-1856, par Reboud.

(38) De la civilisation des indigènes de l'Algérie, sans nom d'auteur.

(39) Mémoire sur Alger et sur Icosium, capitale de la Mauritanie césarienne, par Durand.

(40) Note sur l'organisation scientifique et médicale de l'Algérie, 1858.

(41) Notes diverses de topographie et d'histoire (H. Larrey).

CARTON 69

Pharmacie :

(1) Service général de la pharmacie : états de demandes de médicaments, la question du personnel pharmacien (notes du personnel 1845-46) 1830-1841 ; approvisionnement en huile d'olives, 1845, en essence de menthe, 1847 ; perte de médicaments, 1851 ; prix moyen de la journée de pharmacie dans les hôpitaux d'Alger, 1866.

(2) Sur divers ustensiles de pharmacie, 1834-1839.

Récoltes de plantes :

(3) Relevés annuels et trimestriels des récoltes de plantes faites en Algérie, 1842-1848.

Etats des récoltes à l'hôpital du Dey et à celui de Bouffarick, 1842-1843 ; à Coléah, 1844 ; à Tlemcen, 1851.

Instructions générales sur les récoltes de plantes, 1841, en particulier les fleurs d'orangers, 1841 (rapport sur la distillation de l'eau de fleurs d'orangers à Blidah, 1842), 1851, et le pavot somnifère, 1851.

Note sur la conversion des jardins maraîchers du Dey en jardin botanique, 1844.

Bassins et viviers à sangsues :

(4) Sur les localités présentant des conditions favorables à l'établissement des bassins, 1841.

Observations relatives à la conservation et la reproduction des sangsues, 1846, par Raoult.

Rapport sur les bassins à sangsues des hôpitaux de l'Algérie, 1846.

Rapports sur les bassins de Bouffarick, 1844 ; de Tlemcen, de 1843 à 1846 ; d'Alger, 1850 ; d'Alger et de Bouffarick, 1851, 1852. Rapport relatif à l'exploration du lac Halloula au sujet de la pêche des sangsues, par S. Dieu, 1851.

Remèdes fébrifuges, quinquina :

(5) Propositions de remèdes fébrifuges ; la question du quinquina et du sulfate de quinine, 1842-1851.

(6) L'acclimatation du quinquina en Algérie, 1849-1862.

(7) Transformation du quinquina en sulfate de quinine, 1840.

(8) Etats de consommation du sulfate de quinine, 1840-1846.

(9) Du traitement occasionnel de la fièvre au sulfate de quinine, par le Dr A. Treille. Observations et courbes du Dr Treille sur des prisonniers de la Casbah d'Alger atteints de cette maladie (1890 et sqq.).

(10) Cinquantenaire de la découverte de l'hématozoaire du paludisme par Laveran, Val-de-Grâce, 1930 (Plaquette).

Dépôt de pharmacie, dépôt de médicaments d'Alger :

(11) Rapports d'inspections médicales avec notes sur le personnel de 1841 à 1857.

(12) Rapports divers, états des drogues et médicaments en déchets, 1843-1853.

(13) Etat du mouvement et de la situation du Magasin des médicaments d'Alger, 1857, et Dépôt de pharmacie d'Alger, 1847.

(14) Rapport sur le laboratoire central d'analyses chimiques d'Alger, 1857 (Signé Millou).

Cf. au N° 5 : La question de la quinine et du quinquina en 1842. Expérience de Bouffarick. Quinine préventive. Avis du Conseil de Santé, 6 juin 1842. Pilules de sulfate de quinine en 1844.

Piorry, médecin de la Pitié, demande à être envoyé en Afrique pour traiter fièvre intermittente et maladies de la rate (1842).

CARTON 70

Colonisation et Service médical de la Colonisation

Généralités :

(1) Nécessité d'un règlement pour le Service de santé dans les villages, par Payn, 1849-1850.

(2) Conseils hygiéniques aux cultivateurs en Algérie, par Quesnoh, 1849.

(3) Arrêtés sur l'organisation du Service médical de colonisation, 1853, et Instructions sur l'inspection du Service médical civil, 1857-1858-1847.

(4) De l'influence des maladies de l'Algérie sur la colonisation et des moyens de la combattre, par Vézien, 1856.

(5) Observations théoriques et pratiques sur le Service médical de la colonisation, par Payn, 1857.

(6) Les médecins de colonisation, par Payn, 1858.

(7) Notes sur les diverses questions sanitaires et de colonisation, par Sierzputowski, 1858.

(8) Lettre de Lamothe-Langon sur les médecins de colonisation, 1857.

La question des médecins indigènes au sujet de la loi du 30 novembre 1892 (Manque).

(10) Mortalité de l'enfance en Algérie (Dossiers H. Larrey).

(11) Circonscription du territoire civil. Rapport général sur les *colonies agricoles.*

(11 bis) Rapport des officiers de santé en chef sur les inspections médicales des colonies agricoles en 1849 (Voir également Carton 98 ter, 12).

Division d'Oran :

(12) Inspection médicale des colonies agricoles de la circonscription de Mostaganem par Mialhes et extraits des registres d'inscription des officiers de santé de ces colonies, 1849.

(13-14) Inspection médicale des colonies agricoles de la division d'Oran, par Guedory, 1849 et Cazalas, 1851.

(15) La topographie médicale dans le cercle de Tlemcen, 1854-1855.

(16) Ambulance du centre agricole de Saint-Cloud, 1849-1851.

(17 à 20) Colonies de Aïn-Sidi-Chérif, Lourmel, Mers-el-Kébir, Misserghinn, El-Affroun en 1858.

(21) Le service médical dans l'ancienne circonscription d'Arzew, 1858.

(22) L'état sanitaire du poste de Zemmorah, 1878 et 1880.

Province d'Alger :

(23) Rapport sur les colonies agricoles de la province d'Alger, Barudel, 1851.

(24) Manque : Les colonies agricoles de la Mitidja sous le rapport de la salubrité avec carte, par Quesnoy, 1854. Voir Carton 92. Topographie Mitidja, Rouis, 1851.

(25) Documents divers sur le peuplement et l'état sanitaire des colonies.

(26) Castiglione, Bou-Ismaïl, Tefeschoun, el-Afroun (1849-1852 et 1856).

(27) Coléah (1847-1851).

(28) Damiette, Lodi et circonscription de Médéah (1847-52).

(29) Fondouck (1851).

(30) Marengo-El-Afroun (rapport Laveran, 1851).

(31) Marengo (rapport Durand, 1860).

(32) Marengo, Zurich et Novi (rapport Goze, 1849).

(33) Novi, Zurich (1849-1852).

(34) Montenotte, La Ferme et Pontéba (1849-1852).

(35) Ire circonscription du Sahel d'Alger (1845-52).

(36) Peuplement et colonisation de la vallée de l'Oued Sahel (Kabylie) au point de vue médical, par Duponchel (1877).

(37) Service médical, civil et rural : division d'Alger, insp. de 1851 (Blidah, Cherchell, Coléah, Douéra, La Chiffa et Mouzaïa, Mahelma, Milianah, avec rapport sur les malades civils à l'hôpital militaire en 1871 ; Bouffarick, Ténès, avec rapport sur les décès de 1848 à 1851) Orléansville et Ténès.

Province de Constantine :

(38) Inspection médicale du service civil de la province de Constantine, par M. Lévy, 1851.

(39) Inspection du service médical de colonisation dans l'Est de l'Algérie, par Bégin, 1857.

(40) Rapport sur l'état sanitaire des colonies agricoles de la subdivision de Bône, par Riboulet, 1851.

(41) Colonie agricole de Guelma : rapport Prieur et divers (1848-51).

(42) L'état sanitaire de Héliopolis (1849-51).

(43) Inspection de Jemmapes, Gastonville et Robertville, par Lagrave, 1849.

(44) L'état sanitaire de Millesimo (1851).

(45) Mondovi (1848-49).

(46) Petit (1848-51).

(47) Col. de Penthièvre et Nechmeya : étude sur les maladies régnantes pendant les chaleurs, par Dauve, 1858.

(48) Etude sur la salubrité de Barika et Khenchela, par L. Th. Martin, 1864.

Dispensaires :

(49) *Alger :* Rapports et inspections médicales, 1850 à 1852.
Blidah : Inspection de 1851.
Création de dispensaires à Milianah et Orléansville, 1876.

Orphelinats :

(50) Bouffarick : l'état sanitaire de l'orphelinat, 1852.
Ben Aknoun, Mustapha : inspection de 1851.
Rapport sur l'orphelinat du Bon Pasteur d'El-Biar, 1849-1850.

Bureaux arabes :

(51) Du service médical dans les bureaux arabes au point de vue de la médecine sociale, par Netter, 1848.
Rapport général sur les bureaux arabes et rapports sur la médecine française chez les Arabes, par Bertherand, 1851.

Rapports sur les bureaux arabes :

Division d'Alger, 1849 et 1851.
Département d'Oran, 1847, 1848, 1849 ; Bureau de Mostaganem, 1857-1858.
Rapport Duponchel, Directeur des affaires arabes d'Oran, 1850.
Département de Constantine, 1848.
Les médicaments à délivrer aux bureaux arabes, 1874.

Divers. Colonisation :

(52) Rapport au Ministre le 21 novembre 1851 sur la situation du personnel en Algérie, par le Conseil de Santé, au sujet de la Colonisation.

CARTON 71

Expédition de Kabylie :

(1) Topographie de Djidjelli et relation médicale de l'expédition dirigée contre cette ville, par Secourgeon (1839). Lettre de Guyon.

(2) Hôpital militaire de Philippeville : deux rapports sur les blessés venus de la colonne expéditionnaire de Kabylie (mai-juillet 1851). Rapport sur les évacués de Djidjelli à l'hôpital militaire de Philippeville (1851) par Vivès. Etat nominatif de ces blessés.

(3) Ambulance active d'Alger : Rapport médico-chirurgical sur les opérations militaires en Kabylie, par Marmy (2e semestre 1851).

(4) Relations des maladies présentées par les troupes... dans le cercle de Djidjelli et traitées à l'hôpital de cette ville, par Delcomineta (1853).

(5) Rapport sur les blessés traités à l'hôpital militaire de Sétif après l'expédition de Kabylie du Général Randon (1853).

(6) Ambulance de Constantine : Etat nominatif des militaires y traités pendant l'expédition du Djurjura (mai-juillet 1854). Compte rendu du service médical pendant cette expédition.

(7) Rapport sur le service chirurgical à Dellys (1854). Evacuation de l'hôpital militaire de Dellys sur l'hôpital du Dey à Alger (juillet 1854).

(8) Propositions Baudens au sujet de l'expédition projetée pour le printemps 1857.

(9) Compte rendu des plaies par arme à feu traitées à l'hôpital militaire de Bougie à la suite de l'expédition de Kabylie en 1857, par Cuvellier.

(10) Relation médicale des opérations de la première division du corps expéditionnaire de Kabylie, par Marit (1857).

(11) Rapport médico-chirurgical sur les malades de la colonne de la Petite Kabylie, dirigés sur l'hôpital de Djidjelli (10 juillet-24 août 1860).

(12) Mouvements des malades, ambulance de Milah, camp d'El Miliah (juin 1860).

(12 bis) Expédition de Kabylie. 1857. Rapport sanitaire.

Sud Algérien :

(13) Rapport chirurgical sur la dernière expédition contre les Hadjoutes (1835).

(14) Ambulance active de la division d'Alger.

(15) Campagne de l'Est et de l'Ouest (1844-1845).

(16) Aperçu de l'hygiène du soldat en campagne dans la Régence d'Alger, par Philippe, chirurgien en chef de ladite ambulance.

(17) Rapport du Service de santé à la colonne du Colonel de St Arnaud (15 avril - 8 juillet 1845).

(18) Médéah : Copie par Guyon d'un extrait d'une lettre écrite par Beuret (en 1843) sur la prise de la smala. Rapport de Martenot, aide-major à l'ambulance active de Médéah (1847).

(20) Rapport du même sur le Service de santé pendant l'expédition du Général Marey-Monge (1848).

(21) Compte rendu des blessés venus de la colonne du Général Blangini (1849).

(22) Rapport de Lacronique sur le Service de santé de la colonne de l'Oued Sahel (1851).

(23) Sur un rapport du chirurgien-major de l'ambulance active d'Aumale à propos de l'affaire de Beni-Mansour (1851).

(24) Observations sur les blessés de l'expédition de Laghouat (1852-53).

(25) Etat nominatif des malades et blessés soignés par l'ambulance active d'Alger pendant l'expédition des Babors (mai-juillet 1853).

(26) Lettre sur l'état sanitaire de la colonne Yusuf (1854).

Expédition de Constantine :

(27) Lettre de Hutin, chirurgien en chef du corps d'armée de Constantine aux membres du Conseil de santé (1836).

(28) Composition du corps de santé de l'armée expéditionnaire (1837).

(29) Aperçu médical de l'expédition de Constantine suivi d'un essai topographique sur cette ville, par Dufour (1837).

(30) Lettres diverses (Guyon) 1836-1844.

Expédition Sud-Constantine :

(31) Rapport médico-chirurgical de Panier, attaché à l'ambulance active de la colonne expéditionnaire de Constantine (1843).

(32) Copie du rapport de Lacger, chirurgien en chef des ambulances actives sur l'affaire du 24 avril, contre les Ouled-Sultan (1844).

(33) Expédition des Aurès (1845) : rapport du Dr Shrimpton. Extrait d'une lettre du même (1846).

(34) Observations sur les blessés de l'affaire des Ouled Djellal (1847).

(35) Ambulance de Mascara : rapport médical des expéditions de la subdivision du 1er septembre 1845 au 31 décembre 1846.

(36) Extrait d'une lettre de Doquin, chef du Service de santé à Biskra (1849). Rapport sur le Service de santé à l'hôpital militaire de Biskra pendant et après le siège de Zaatcha, par Mestre (1849).

(37) Rapport de Noirhaye et Gueury sur les blessés soignés à la suite du combat du Hodna (1860).

(38) Histoire médico-chirurgicale de la colonne du Sud dans la province de Constantine en 1864-1865, par Seriziat.

Expédition Sud Oranais : Voir Exp. de Tlemcen par Hutin (1842). Carton 83.

(39) Sur l'expédition du Général Bugeaud, à Tlemcen, par Payen (1836).

(40) Rapport sur l'état sanitaire du détachement de Tlemcen, par Lacger (1836).

(41) Sur le service des blessés à l'hôpital militaire de Mascara, par Gama (1842).

(42) Manque : Rapport sur la province, la ville, les hôpitaux et le climat d'Oran; la nature, la fréquence, les causes... des maladies qui y régnent par Soucelyer (1841).

(43) Ambulance active de Tlemcen. Rapport sur les 2e trimestres 1844 et 1845.

(44) Manque : Extrait d'une lettre de Corbin, chirurgien en chef de l'hôpital de Mostaganem (1845).

(45) Considérations hygiéniques et médicales sur le camp de Batna (1845).

(46) Campagne de l'Ouest dans la province d'Oran, et le Maroc, bataille d'Isly, par Philippe (1844).

(47) L'ambulance active de la division d'Alger d'octobre 1845 à mars 1846.

(48) Expédition dans le Sahara, province d'Oran, relations par Armieux, 1849 et 1851.

(49) Lettre de Lacronique sur le mouvement chirurgical de son ambulance, près de l'Oued Zebaou (1851).

(50) Relation chirurgicale de l'expédition du Kyss en 1852, par Mallet.

(51) Notice médicale du Corps expéditionnaire de l'Ouest, par Théron (1859).

(52) Colonne du Sud-Ouest Oranais : Rapport sur le service à l'hôpital militaire de Tlemcen et état nominatif des blessés de cet hôpital (mai 1870).

Expédition Maroc :

(53) Rapport du Général Bédeau, commandant supérieur à Tlemcen, par Cande, chirurgien... de l'ambulance active, sur une mission à lui confiée dans une province du Maroc (1843).

(54) Relation médicale du 12e Chasseurs à cheval, pendant la campagne du Maroc, per Vedrenes (1859).

(55) Poste médical et infirmeries indigènes au Maroc, par Deniau, Dercie, Bachon, (art. dans *Archives de médecine et de pharmacie militaire*, nov. 1909).

(56 « Deux ans à Tanger », par Dulac, aide-major de l'armée d'Afrique, détaché à la Mission de France au Maroc (1847-1849).

Dossiers annexes.

(57) Notes sur le Service de Santé de la Division, affaires arabes, Oran (1854-1855).

(58) Lettre sur la Colonne de Sétif.

(59) Extrait d'une lettre de Marney, 19 juin 1852, Dra-el-Mizan.

(60) Affaires de Kabylie. Moniteur Algérien, 22 juillet 1851.

(61) Lettre de Marmy, 1851 (colonne contre les Maatkas).

(62) Lettre adressée au président du Conseil, 25 décembre 1856, par Léonard sur les troupes de la division d'Alger.

(63) Lettre au Maréchal, 1er juillet 1857, au sujet des Kabyles.

(64) Lettre au Chirurgien en chef de l'armée, colonne de Kabylie, Sétif, 6 juillet 1849.

(65) Notes au sujet des épidémies de choléra à Cherchell, 1849, Mostaganem 1843. Etat sanitaire de l'Algérie (1840-1847). Scorbut en 1844 à Philippeville. Mesures contre la peste en 1850. Choléra en 1857, division d'Alger, à Oran en 1834. Lettre au sujet du choléra 1834. Choléra d'Oran 1834. Scorbut en 1844. Tableau des mouvements dans les hôpitaux militaires de 1840 à 1845. Etat numérique des officiers morts du typhus en 1866, 1867, 1868.

(66) « Moniteur Algérien » 1832-1833.

CARTON 72

Casernements et Corps de troupe :

Rapports sur le Service de santé de l'état sanitaire, principalement *rapports d'inspections médicales :*

(1) 23e de ligne, 1840 ; 2e spahis ; Colonne du Lieutenant-général Bedeau, 1846 ; Troupes en garnison à Dra-el-Mizan, Fort-Napoléon et Tizi-Ouzou.

Troupes et casernes de :

(2) *Alger :* (Notamment rapport Valleteau sur le 63e de ligne ; Rapport Lenoir sur le 45e de ligne, 1858 ; Rapport Bertherand sur l'artillerie, 1858). Inspection de 1841-1857. Troupes de la division d'Alger. Rapport Léonard, 1856 camps région Alger.

(3) *Aumale* (Insp. de 1847). *Corps exp. des Babors,* rapport médical, 1853. (Cf. Carton 71-25).

(4) *Batna :* Insp. de 1847-1857 (Notamment rapports de Félix sur l'état sanitaire du 2e de ligne, 1847 ; de Pujade-Anjou sur le 61e de ligne, 1845, 1846 ; de Rosaire sur le 99e de ligne, 1856-1857).

(5) *Beni-Yenni :* Rapport de Sourier sur le 68e de ligne, 1857.

(6) *Biskra :* Insp. de 1847 à 1859.

(7) *Blidah :* Insp. de 1841 à 1851. 1er Bataillon de Tirailleurs indigènes : excursion dans le Service de santé en Algérie, par Panier, 1854.

(8) *Bône,* 1841-47 et 1881. Rapport Renard sur le camp de manœuvres, 1876.

(9) *Boufarik :* Insp. de 1841, 1845.

(10) *Bougie :* Insp. de 1841, 1847.

(11) *Cherchell :* Insp. de 1841, 1845, 1847.

(12) *Coléah :* Insp. de 1845.

(13) *Constantine :* Insp. de 1837 à 1857.

(14) *Dellys :* Insp. de 1847 à 1857.

(15) *Djemma-Ghazouat :* Insp. de 1844.

(16) *Djidjelli :* Insp. de 1841, 1846.

(17) *Douéra :* Insp. de 1841 à 1847.

(18) *El-Arrouch :* Insp. de 1842 à 1847.

(19) *Figuier :* Insp. de 1846.

(20) *Guelma - La Calle :* Insp. de 1847. Manque.

(21) *Laghouat :* Le camp ; l'état sanitaire de la garnison, 1877.

(22) *Mascara :* Inspection de 1844 à 1862 (Notamment rapport Pau Saint-Martin sur le 6e Rgt infanterie légère d'Afrique, 1846-1847 ; rapports Maupin 1846 et Fée sur le 56e de ligne).

(23) *Médéah :* Insp. de 1844 à 1851.

(24) *Medjana :* Insp. de 1847.

(25) *Mers - el - Kebir :* Insp. de 1846-51-52. Essai de topographie médicale, par Moullié, 1863.

(26) *Milianah :* Insp. de 44 à 51 ; Rapport Villamur sur le 64e de ligne, 1845, et Bertelé sur le 1er Rgt de chasseurs, 1872 ; l'état de la garnison en 1872.

(27) *Misserghin :* Insp. de 1841 à 1846.

(28) *Mostaganem :* Insp. de 1841 à 1872 ; Rapports La Monta sur le 2e Rgt de Tirailleurs algériens, 1858 et 1859.

(29) *Nedroma :* Insp. de 1846.

(30) *Oran :* Insp. de 1841 à 1851. Rapports sur le 2e Spahis, 1872 et le 2e Zouaves, 1881.

(31) *Orléansville :* Insp. de 1846-51-59. Rapport sur le 1re Cie de Fusiliers de discipline, 1881.

(32) *Ouargla :* Notes sur les maladies qui menacent la troupe, 1882.

(33) *Ouiserte* (Smala de l') : Rapport sur l'état sanitaire du 5e escadron du 2e Spahis, 1871.

(34) *Philippeville :* Insp. de 1841, 1846, 1847 ; Rapports Perret sur l'état sanitaire du 3e Zouaves, 1880, et sur le casernement des Numides, 1879-1880.

(35) *Saint-Denis-du-Sig :* 1858.

(36) *Sétif :* Insp. de 1844 à 1857.

(37) *Sidi-bel-Abbès :* Insp. de 1847, 1851. L'état sanitaire de la garnison, 1846.

(38) *Sidi-bel-Assel :* Insp. de 1847.

(39) *Smendou :* Insp. de 1846.

(40) *Ténès :* Insp. de 1847 ; *Teniet-el-Haad, Tiaret :* Insp. de 1847.

(41) *Tlemcen :* Insp. de 1844, 1846, 1851 ; Rapports sur le 5e d'Artillerie, 1873.

(42) *Toumiettes* (Camp des) : Insp. de 1841.

(43) Dossier sur la création des troupes sahariennes, loi du 5 déc. 1894 et mesures d'application.

Prisons civiles et militaires, Pénitenciers, Ateliers de travaux publics.

(44) Notes générales sur l'hygiène des prisonniers : le couchage, 1853 ; l'alimentation, 1875.

(45) Bataillons d'Afrique : renseignements sur le silo et la crapaudine (Philippeville, 1842).

(46) Prisons civiles d'Algérie : Note confidentielle, 1858.

Documents divers et notamment rapports d'inspections médicales des établissements de :

Alger :

(47) Prisons civiles, 1851-52 et 1857-58.

(48) Rapport sur le service des condamnés militaires, 1848.

(49) Prison militaire, insp. de 1841 à 1857.

(50) Casbah, rapport de 1848, insp. de 1851.

(51) Fort des 24 heures, insp. de 1841 à 1847.

(52) Fort Bab-Azoun, rapport sur l'épidémie de 1849, insp. de 1857.

(53) Ateliers du Boulet (Fort Neuf), rapports de 1844 à 1847 et 1857. Insp. de 1845 à 1857. Epidémie choléra 1850.

(54) Compagnies de discipline, insp. de 1841, 1845, 1857.

(55) *Batna :* Prisons. Insp. de 1846.

(56) *Blidah :* Prisons. Insp. de 1844 et 1851.

(57) *Bône :* Divers, Insp. 1841 à 1857 ; rapport Dehous sur l'atelier public n° 4, 1861.

(58) *Bougie :* Prison, insp. 1847.

(59) *Cherchell :* Divers. Insp. 1847-52 ; rapport sur le scorbut de l'atelier du boulet. 1845. Choléra, 1850.

(60) *Constantine :* Prisons. Insp. de 1841 à 1857.

(61) *Douéra :* Prisons. Insp. de 1844 et 1857.

(62) *El-Arrouch :* Pénitencier, insp. de 1857.

(63) *Guelma :* Prisons, insp. de 1846, 1847.

(64) *La Calle :* Divers, insp. de 1843 à 1857.

(65) *Lambessa :* Pénitencier, insp. de 1857 ; sur l'épidémie de scorbut, 1859 ; sur le personnel, 1875.

(66) *Mascara :* Prisons, insp. de 1844 à 1851.

(67) *Médéah :* Prisons, insp. de 1844 à 1851.

(68) *Milianah,* Prisons, insp. de 1846 à 1851.

(69) *Mostaganem :* Prisons, insp. de 1847 à 1851.

(70) *Nemours :* Prisons, insp. de 1847 à 1851.

(71) *Oran :* Prisons et ateliers, insp. de 1845-46-51.

(72) *Orléansville :* Prisons insp. de 1844.

(73) *Philippeville :* Divers, insp. de 1841 et 1846.

(74) *Sétif :* Prison, insp. de 1846.

(75) *Ténès :* Divers, 1846 à 1857.

(76) *Tiaret :* Prison, insp. de 1847.

(77) *Tlemcen :* Prison, insp. de 1844 à 1851 ; rapport sur la salubrité, 1863.

(78) *Teniet-el-Haad :* 1847. Infanterie légère, 2e Bataillon.

CARTON 73

Personnel du Service de Santé (de l'Algérie entière) :

(1) Répartition du personnel de santé de l'armée expéditionnaire d'Afrique, 1830, et de l'intendance militaire.

(2) Personnel, notes diverses, demandes de renforts, sur l'abus des congés de convalescence... 1830-1857.

(3) Etats de répartition du personnel du Service de santé du corps expéditionnaire, 1830-1840.

(4) Mémoires de propositions pour l'avancement au grade ou l'admission dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, 1830 à 1838.

(5) Etats de répartition de tout le personnel (médecins, chirurgiens, pharmaciens) de l'armée d'Afrique, 1843-44-45-47-50.

(6) *Médecins :* Inspections médicales : notes sur les officiers du Service de santé, médecins, états de propositions pour l'avancement en grade ou la nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, 1840-1850.

(7) Médecins : inspections administratives, 1840 à 1848.

(8) Etat de propositions pour avancement des officiers de santé dans les hôpitaux d'Alger, en 1847.

CARTON 74

(1 à 11) *Chirurgiens :* Inspections médicales : notes sur les officiers de santé chirurgiens (de l'armée d'Afrique), états de propositions pour l'avancement en grade et la nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur, 1839 à 1846.

CARTON 75

(1 à 5) *Chirurgiens :* suite, 1847-1850.

CARTON 76

Division d'Alger :

(1) Divers ; état nominatif des officiers de santé de la Division d'Alger, 1840.

(2) Etats de classement du personnel de la Division, 1850 à 1852 et 1858 (4 dossiers).

(3) Relevés décadaires du mouvement des malades, mouvements sanitaires mensuels, mouvement du personnel, de 1853 à 1857 ; et juillet 1862 (7 dossiers).

(4) *Inspection médicale de Paul,* 1847. Rapports d'inspection des hôpitaux, casernements, pénitenciers, etc., de la Division d'Alger (Alger, Bougie, Dellys, Bog Haar, Aumale, Médéah, Milianah, Téniet el Haad, Orléansville, Ténès, Cherchell, Blidah, Boufarik, Coléah et Douéra) (17 dossiers).

CARTON 77

Personnel des Hôpitaux d'Alger.

(1) Etat numérique des officiers de santé des trois hôpitaux militaires (Dey, Salpétrière, Mustapha), 1842-43.

(2) *Hôpital de la Salpêtrière* (5 dossiers). Rapports inspections médicales avec notes sur le personnel, 1841-1847. Rapports divers sur le fonctionnement de l'Hôpital, 1840-1848.

CARTON 78

Alger (suite).

(1) ***Hôpital de Mustapha*** (11 dossiers). Rapports d'inspections médicales avec notes sur le personnel. Rapports sur le service de santé par trimestres ou semestres. Statistiques du mouvement des malades. Divers, 1840-1850.

(2) *Hôpital du Dey.* Opinions émises par les inspecteurs de 1841 à 1851. Enquête sur la salubrité, 1857.

Sur la *construction* d'un hôpital militaire dans le quartier Bab-el-Oued.

(3) *Ambulance active d'Alger.* Rapports d'inspections. Notes sur le personnel. Rapports sur le service, 1841-1842-1844.

(4) *Hôpital civil* (3 dossiers). Notes diverses sur les locaux, l'administration, le service de santé (Rapport Negrin). Rapports d'inspections médicales, 1851-1852. Mouvement des malades, 1850. Relevé des médicaments, 1851.

(5) *Asiles indigènes.* Inspections de 1851-1852. Note sur l'infirmerie musulmane d'Alger, 1858.

(6) *Magasin Central d'Alger.* Rapports d'inspections médicales, 1842-1852.

(7) Sur la nécessité de créer une infirmerie pour les vénériens de la garnison. Rapport Barberet, 1873.

(8) *Hôpital d'instruction.* Divers. (Suppression le 11 mai 1836). Reprise de l'enseignement dans les hôpitaux ordinaires, 1843-44 et 1856. Rapports Bertherand, Labaine, 1854. Etablissement d'une école de médecine à Alger. Rapport Baudens, 1857.

CARTONS 79, 79 bis, 79 ter

Bône : Hôpital militaire.

(1 à 19) Rapports d'inspections médicales. Rapports médicaux, chirurgicaux trimestriels, Statistiques du mouvement des malades. Rapports divers sur les épidémies qui ont sévi à Bône, sur les conditions de salubrité de la région. Documents classés chronologiquement, 1833-1868 et 1876-1881.

(20 Rapport de la Commission de Santé établie à Bône, 1833).

(21) Rapport sur l'épidémie de Bône, Worms et Molinard, 1833.

(22) *Topographie physique et médicale de Bône,* Dufford, 1837.

(23) Observations sur les maladies de Bône, Canteloube, 1837.

(24) Explosion de la citadelle de Bône, Hutin, 1837.

(25) Rapport sur l'épidémie de 1838, Herpin.

(26) Recherches sur l'influence de la constitution atmosphérique dans la production des maladies qui règnent à Bône, Goedorp, 1839.

(27) Topographie médicale de Bône, Boudier, 1841.

(28) Inspections de Bégin, 1843 ; Hutin, 1844, Gaste, 1846 ; Guyon, 1847 ; Moizin, 1848 ; Michel Lévy, 1851.

(29) Historique de l'endémo-épidémie de 1852, Auberge.

(30) Service pharmaceutique du 4e trimestre 1852 et 1858. Leprieur.

(31) Le mouvement de la population européenne de Bône, de 1832 à 1851 inclu, Moreau.

(32) Analyse de l'eau de la fontaine des Caroubiers, Laprévotte et Leprieur, 1852.

(33) Topographie médicale de Bône, Auberge, 1854.

(34) L'endémo-épidémie de 1853, Auberge, 1854.

(35) L'endémo-épidémie de 1852, Riboulet, 1853.

(36) L'insalubrité et l'assainissement de la région, Michel Lévy, 1854.

(37) Rapport Mestre et Ceccaldi : Hôpital militaire de Bône.

Bône (suite) *et Djidjelli :*

(38) *Rapports médicaux trimestriels* de Djijeli, par les officiers de santé en chef (parmi lesquels Riboulet, Bourgeois, Noutier), 1842 à 1843. Statistiques journalières des malades.

(39) *Documents et notes sur la ville de Bône, par Riboulet.*

Voir : « L'épidémie de Bône en 1833 », *Gazette Médicale de l'Algérie,* par F. Hutin, 1882. G J 7 (Bibliothèque centrale du Service de Santé).

(40) *Documents Riboulet,* 1830-1855 :

32 cahiers d'observations sur le choléra et les fièvres intermittentes (Bône et Djidjelli).

Carton 79 : 1 à 19.
Carton 79 bis : 20 à 39.
Carton 79 ter : 40.

CARTON 80

Hôpitaux militaires de la Division de Constantine :

(1) Sur l'ancienne Cirta, aujourd'hui Constantine, par M. Guyon.

(2) Rapports divers, 1838-1845.

(3) Sur la situation mobilière et immobilière, 1838.

(4) Les incendies de 1838 à l'hôpital de Constantine et de 1839 à l'hôpital d'Amen-Codja.

(5) Les maladies à Constantine, par Deleaux, 1839.

(6) Bail de location de bâtiments pour le service des hôpitaux militaires. Construction d'un escalier à l'hôpital de Constantine, 1840.

(7) Rapport d'inspection de l'intendant militaire Vauchelle, 1842.

(8) Travaux divers, 1843.

(9) Fixation du nombre des places des malades d'après le mouvement sanitaire, 1844.

(10) Ameublement des nouvelles dépendances de l'hôpital de Constantine. Clôture de cet hôpital. Confection d'armoires-bibliothèques pour les hôpitaux de Constantine, Philippeville et Bône, 1845.

(11) Rapport Vital. Généralités (sans date).

(12) Topographie médicale de Constantine par C..., chirurgien sous-aide (s. d.).

(13) Personnel hôpital militaire de Constantine, 1850.

(14) Mouvements sanitaires de la Division de Constantine, 1853-1864.

(15) Le personnel médical de la Division en 1855.

(16) La 11e Section d'infirmiers : installation provisoire du dépôt à l'hôpital de Constantine ; suppression en 1865 ; rétablissement en 1867 ; translation du dépôt de Constantine à Philippeville, 1870.

Hôpital militaire de Constantine :

(17) Rapports d'inspections médicales, 1841 à 1847, 1851 et 1857.

(18) Rapports médicaux, chirurgicaux. Mouvement des malades. Etats des maladies, 1840-1857.

(19) Divers : sur la chapelle, 1859. L'installation de cabanons, 1860. La buanderie et l'ascension des eaux, 1863. La réfection du fourneau, 1870. Les eaux potables de la ville, 1875. L'incendie de 1879. La diminution du personnel pharmacien, 1879.

(20) Statistique des malades fiévreux fournis par les différentes casernes de la ville, 1873. Inventaires annuels.

(21) Rapports annuels de météorologie. Mouvement des malades. Etats des maladies, 1875-1881.

(22) Correspondance du médecin en chef, 1853-1856.

CARTON 81

Médéah, Hôpital militaire :

(1) Rapports divers. Rapports médico-chirurgicaux trimestriels. Statistiques des malades et des maladies, 1840-1853.

(2) Noter : Plan de l'établissement pour la fabrication de la gélatine, 1840. L'état sanitaire de la garnison en août 1840.

(3) Observations météorologiques, 1841-1842.

(4) Une analyse d'eau par Jeannet, 1840.

(5) Rapports d'inspections médicales, 1843-1852.

(6) Rapport sur le service médico-chirurgical, 1856-1857.

(7) Rapport topographique et médical au Baron Larrey, par Judas, 1858.

(8) Rapports sur le service médical, 1862-1864.

(9) L'épidémie de fièvre typhoïde, 1874.

(10) Rapports annuels sur le service médical et pharmaceutique pour les inspections médicales de 1875 à 1881.

CARTON 82

Oran. Division d'Oran :

(1) Mouvements sanitaires mensuels de la Division, 1853-1863.

(2) Divers : rapport Soucelyer sur les mesures à prendre pour prévenir les épidémies, 1837 à 1841.

(3) Notes des officiers de santé de l'ambulance de réserve d'Oran, 1846.

(4) L'épidémie cholérique d'octobre 1850.

(5) Le personnel en 1850.

(6) Rapport Rietschel sur les fièvres typhoïdes de 1865.

(7) L'état sanitaire de la Division en 1875.

(8) Epidémie de choléra, 1849.

(9) Inspections médicales : 1841, Division d'Oran. Personnel (Moizin) ; 1844, Division d'Oran. Personnel (Hutin).

Oran, Hôpital militaire :

(10) Rapports d'inspections médicales des hôpitaux, de la Mosquée et de la Casbah, 1841-1851.

(11) Statistique médicale de 1851 à 1852, par Cazalas.

(12) Rapports divers sur le Service de santé, statistiques, rapports trimestriels, notes du personnel..., classés par année, de 1836, 1838, 1840 à 1843.

(13) Rapport du médecin-chef Marseilhan sur les maladies d'Oran en 1838-1839.

(14) Notice de Jourdan sur la ville et les hôpitaux d'Oran.

(15) Rapport du chirurgien principal Brée sur les cas de chirurgie traités dans son service, 1840-1841.

CARTON 82 bis

Oran (suite) :

(1) Suite de 1844 à 1853, 1857-1858, 1861 à 1863.
Rapports annuels pour les inspections du Service de santé, de 1872 et 1876 à 1880.

(2) Oran : Hôpital civil Saint-Lazare et dispensaire, doc. de 1850-1851.

Divers :

(3) Coup d'œil hygiénique sur la ville d'Oran, par Pingrenon. 1850.

(4) Notice sur la topographie physique, médicale et l'histoire naturelle des environs de la ville d'Oran, par Lecard, 1853.

(5) Le Sahara de la nouvelle province d'Oran, esquisse de topographie médicale, par Armieux, 1860.

(6) Mémoire sur la coïncidence de l'hépatie et les abcès du foie, par Catteloup, 1849.

CARTON 83

Tlemcen :

(1) Documents sur l'ambulance active de Tlemcen, 1845-1846.

(2) Compte rendu de l'expédition de Tlemcen par Hutin, 1842.

(3) Rapport sur les maladies vénériennes dans la garnison de Tlemcen.

(4) Observations météorologiques, 1860.

(5) *Hôpital militaire :* Rapports divers sur le fonctionnement de l'hôpital. Rapports d'inspections médicales, de 1852 à 1863. Rapport sur le service de la pharmacie, 1867. Rapports annuels fournis pour les inspections médicales, de 1867 à 1881.

CARTON 84

Documents classés par localités :

(1) *Aïn-Beïda* Ouverture de l'ambulance sédentaire (1869).

(2) *Aïn-Draham :* Etat sanitaire de l'ambulance, août 1881.

(3) *Aïn-Touta :* Rapport médical sur la smala d'Aïn-Touta, par le Dr Dehous (1862).

(4) *Aïn-Tak-Balet. :* Topographie médicale du camp par le Dr Jacquot (1847).

(5) *Aïn-Temouchent :* Rapports d'inspection médicale (1846-47 et 1841). Rapport sur le service de santé (1852-53 et 1855). Rapport général pour l'inspection de 1858.

(6) *Ammi-Moussa :* Rapports d'inspection médicale (1847-1851). Rapports sur le service médical (1853), rapport Gobert, 1862, 1877 à 1879.

(7) *Arzew :* Rapports divers (inspections, service médical, service pharmaceutique...), de 1843 à 1860 et de 1875 à 1880. Topographie et hygiène des villes d'Arzew et Mostaganem, par Pingrenon, 1851.

(8) *Aumale:* Rapport sur la fièvre typhoïde à Aumale. Recherches sur les causes de la marche de l'endémicité intermittente pendant la période 1859-1862, par A. Chassagne. Rapports divers (inspections, service médical, service pharmaceutique...), de 1847 à 1859 et 1862. Rapports annuels de 1875 à 1881 (dont ceux de Blaise et de Dujardin-Beaumetz).

CARTON 85

Batna, Hôpital militaire :

(1) Rapport d'inspection médicale avec notes sur le personnel (1846-1857).

(2) Rapports divers sur le service à l'hôpital (1845 à 1852 ; 1857, 1858, 1862, 1864, 1865).

(3) Rapports annuels de 1875 à 1881.

(4) Divers : Rapports et notes sur l'aménagement des locaux de 1861 à 1870.

(5) Manque.

(6) *Beni-Aydel* (Tribu des) : Notes sur le typhus (1863).

(7) *Beni-Mansour :* Etude médicale par N. Raynaud (1877).

Birkadem, Hôpital temporaire :

(8) Rapport sur le service médical et mouvement des malades (1850-1851).

Biskra, Hôpital militaire :

(9) Rapports d'inspections médicales et notes du personnel (1847, 1857, 1860 et 1851).

(10) Rapport sur le service de l'hôpital de 1844 à 1852 et 1857, 1859, 1862.

(11) Rapports annuels de 1875 à 1880.

(12) Divers. Rapport sur le bouton de Biscara, par Netter (1854).

(13) La pathologie spéciale de l'Oasis de Biskra, par Sériziat (1866).

(14) Rapports sur les eaux de Biskra et l'utilisation de la source thermale à Hammam-Salahin'n, par Moissonnier (1873).

(15) Etude médicale sur l'Oasis de Biskra, par Dupeyron (1898).

CARTON 86

Blidah, Hôpital militaire :

(1) Rapports d'inspections médicales avec note du personnel, de 1841 à 1852.

(2) Rapports sur le service de l'hôpital, de 1840 à 1853 et 1858, 1861 à 1863.

(3) Rapport sur le service des fiévreux, d'avril 1867 à octobre 1869, par Messager.

(4) Rapports annuels de 1875 à 1881, les deux derniers étant de Paulet et Dujardin-Beaumetz.

(5) Divers : essais historique et médical sur la ville de Blidah, par Bertherand (s. d.).

(6) Notes sur les eaux de Blida, 1874.

(7) Notes hygiéniques sur Blidah, Médéah et Coléah, par Pingrenon, 1850.

Boghar, Hôpital militaire :

(8) Rapports d'inspections médicales, 1844, 1847, 1851, 1852.

(9) Rapports sur le service de l'hôpital, de 1844 à 1853 et 1858, 1862.

(10) Rapports sur une tumeur cancéreuse de l'œil, par Morand, 1863.

(11) Notes cliniques pour servir à l'histoire et constitution médicale de Boghar, par Rigal, 1874.

(12) Rapports annuels pour les inspections de 1876 à 1881.

CARTON 87

(1) *Bordj-bou-Arréridji :* notes sur la topographie médicale, par Vézien (1862), rapports.

(2) *Bord-Medjana* (ambulance) : relevé du service médical (3e trim. 1845).

(3) *Bordj-Oumenaiel :* lettre de Bertherand, 1851.

Bouffarick, Hôpital militaire :

(4) Rapports d'inspections médicales, de 1841 à 1847.

(5) Rapports sur le service médical, et notamment rapports trim., de 1840 à 1850.

(6) Ambulance active du chemin de fer de Bouffarick, rapport Ricque, 1858.

(7) Etablissement et occupation du camp de Bouffarick, 1835, par Cornuau.

Bougie : Hôpital militaire.

(8) Rapports d'inspections médicales avec notes sur le personnel de 1841 à 1853.

(9) Rapports sur le service en général, 1834, 1838, 1841 à 1854 et 1857 à 1862.

(10) Rapports annuels de 1875 à 1881.

(11) Divers : topographie médicale de Bougie, par Jumeaux, 1834.

(12) Notes sur l'hôpital de Bougie et quelques maladies y traitées, par Tesnière, s.d.

(13) Questions diverses intéressant les locaux et le matériel, 1838-1860.

(14) Analyse des eaux de la Toudja, par Dubois, pharmacien chef de l'hôpital de Bougie, 1875.

(15) Admission des femmes à l'hôpital de Bougie, 1863, 1878.

CARTON 88

Bou-Hadjar :

(1) Une année en smala, esquisse topographique au point de vue médico-ethnologique, par Dehous.

(2) Notes de topographie médicale, par Mauche, 1857.

Bou-Saada :

(3) Réorganisation de l'ambulance, 1861.

(4) Rapports trimestriels sur le service, 1862.

(5) Rapports généraux annuels pour les inspections de 1876 à 1881 (avec une étude médicale sur Bou-Saada, par Bedoin, 1879).

Cherchell, Hôpital militaire :

(6) Rapports d'inspections médicales avec notes sur le personnel, 1841-1852.

(7) Rapports sur le service de l'hôpital et notamment rapports trimestriels de 1842 à 1853 et 1856, 1858, 1859, 1862.

(8) Rapports annuels de 1876 à 1880.

(9) Divers : la topographie de Cherchell, par Duplat, 1840.

Coléah, Hôpital militaire :

(10) Rapports d'inspections médicales avec notes sur le personnel de 1843 à 1852.

(11) Rapports et statistiques sur le service de l'hôpital notamment rapports trimestriels et semestriels de 1842 à 1853 et de 1857 à 1864.

(12) Rapports annuels de Bachelet pour les inspections médicales de 1876 à 1881.

(13) Notes hygiéniques sur la ville de Coléah, par Pingrenon, 1850.

(14) Des inconvénients pour l'hôpital militaire de la remise de la mosquée Sidi-Ali-Embarek au culte musulman, 1851.

(15) Analyse de l'eau de l'hôpital militaire, 1874.

CARTON 89

Daya :

(1) Notes sur le personnel de l'ambulance sédentaire, 1847 et rapport de l'inspection de 1847.

(2) Rapports et statistiques sur le Service de santé de 1846 à 1848 et 1854.

(3) Rapports annuels pour les inspections médicales de 1876 à 1881.

(4) Divers : notice sur Daÿa, par Leques, 1851.

Dellys, Hôpital militaire :

(5) Rapports d'inspections médicales 1844-1857 avec notes sur le personnel, 1844-1857.

(6) Rapports sur le service de l'hôpital, de 1844 à 1853 et de 1856 à 1868 (Cf. rapport de Molard de 1862, 1863 ; notice topographique, statistique et médicale sur la ville de Dellys, par Molard, 1865).

(7) Rapports annuels sur les inspections médicales, 1876-1881 (Les deux derniers de Bablon).

Djelfa. Ambulance sédentaire :

(8) Observations météorologiques, par Reboud, 1860-1861.

(9) Un épisode médical en Algérie, par Lanoaille de Lachèze, 1865.

(10) Rapports annuels et statistiques de 1875 à 1881 (Rapports Bassompierre, 1877 ; Berchet, 1878 et Cazes, 1879 et s.q.).

— (10 bis) Plan de Djelfa, par Reboud.

Djidjelli :

(11) Divers : sur le rapport de Besseron sur une épidémie de fièvre à Djidjelli, 1839.

(12) Notes sur la topographie médicale de Djidjelli et l'amélioration de l'état sanitaire de cette ville de 1839 à 1867, par Vezien.
Voir aussi carton 79.

(13) Rapports d'inspections médicales de 1841 à 1847 avec notes sur le personnel de 1840 à 1847.

(14) Rapports sur le service hôpital de 1840 à 1850 et de 1856 à 1862. Considérations hygiéniques et étiologiques, par Corne, 1862.

(15) Rapports annuels pour les inspections de 1875 à 1881.

(16) Rapports divers sur les locaux et les améliorations à y apporter de 1841 à 1850.

Djiman el Ghazouate :

(17) Rapport de Hartigues sur le fonctionnement de l'ambulance sédentaire, 4e trim. 1854
et voir Nemours (carton 93).

Djimilah : Voir *Milah.*

CARTON 90

Douéra :

(1) Rapports d'inspections médicales, 1841-1852, avec notes sur le personnel, 1841-1847.

(2) Rapport sur les maladies qui ont régné à l'hôpital en 1838, par Magail. (Considérations sur la dysenterie et les fièvres intermittentes).

(3) Etat nominatif des blessés à la suite de l'affaire de la Metidja, 1839.

(4) Rapports sur le service de l'hôpital de 1838 (rapport Magail), 1841 à 1849 et 1862.

(5) Rapport sur l'emploi de l'émétique dans les fièvres intermittentes, 1848.

Dra-el-Mizan. Hôpital militaire :

(6) Rapports statistiques 1858-59 et 1862.

(7) Rapports annuels sur les services médicaux et pharmaceutiques, 1875-1881.

Dréan. Hôpital militaire :

(8) Rapport sur les locaux de 1838.

(9) Topographie du camp de Dréan, 1843.

(10) Rapports d'inspection médicale de Gasté, 1846.

(11) *El-Arigha :* Essai de topographie médicale et d'hygiène, par G. Salle, 1879.

El-Arrouch. Hôpital militaire :

(12) Rapports d'inspections médicales de l'hôpital militaire de 1846 à 1857 ; avec notes sur le personnel, 1846-1847.

(13) Rapport sur l'état sanitaire... du camp d'El-Arrouch en août 1840, par Lacger.

(14) Rapports sur le service médical de 1842, 1849, 1857, 1862, 1864.

El-Goleah : Voir carton 97.

(15) *El-Miliah :* Episode médico-chirurgical dans le cercle d'El-Miliah, observation de plaie pénétrante de poitrine, par Bernard, 1860.

(16) *Fondouk :* Rapport Guyon et Van Der Bach, 1840.

Fort Mac-Mahon : Voir carton 97.

Fort Napoléon ou Fort National :

(17) Divers : esquisse topographique, par M. Claudot, 1875.

(18) Notes sur le calcaire odorant, par Morin.

(19) Six mois à Fort Napoléon, par Bazile.

(20) Rapports et statistiques de 1862 et 1871 (rapport Aron).

(21) Rapports annuels de 1876 à 1881. (Les deux derniers de Grandjean).

Géryville. Hôpital militaire :

(22) Etat récapitulatif des maladies traitées en 1854. Rapports et statistiques.

(23) Rapport Chartier à Larrey, 1858-1859.

(24) Rapport Delatour sur l'état sanitaire de la garnison, 1876.

(25) Rapport Deouarp sur le service médico-chirurgical pour les 2e semestre 1876 et 1er semestre 1877 (1877),

Et voir Timimoun (carton 96 bis).

Ghelma et Guelma :

(26) Rapports d'inspections médicales, 1843-1857, avec notes sur le personnel, 1843-1847.

(27) Rapports sur les locaux et les améliorations à y apporter, questions administratives, 1838, 1840, 1841, 1843, 1865.

(28) Rapports et statistiques du service de l'hôpital de 1842 à 1854 et de 1856 à 1859.

(29) Rapports annuels de 1875 à 1881.

CARTON 91

Jemmapes :

(1) Service médical, 1869-1870, rapport Gaume.

La Calle. Hôpital militaire :

(2) Rapports d'inspections médicales de l'ambulance et de l'hôpital militaire, de 1843 à 1857, avec notes sur le personnel, 1844-1847.

(3) Rapports pour l'inspection administrative, 1840-1845.

(4) Rapports sur le service en général de 1844 à 1853 et de 1857, 1862 (état sanitaire de l'hôpital, par le Dr Peruy), 1863, avec statistiques.

(5) Rapports annuels pour les inspections de 1875 à 1881 avec rapport sur l'épidémie de fièvre typhoïde en 1876, par le Dr T. J. Berge ; rapport médical du Dr Derazey, 1880, avec plans en couleurs de la ville.

(6) Divers : Questions intéressant les locaux, leur aménagement, la question de l'hôpital civil et de l'hôpital militaire, les lits réservés aux corailleurs étrangers, 1841-1851. Vols d'effets des hôpitaux militaires, 1859.

Laghouat. Hôpital militaire :

(7) Divers : Relation de la fièvre typhoïde observée à l'hôpital, par Philippon, 1864.

(8) Une campagne médicale : Laghouat pendant la guerre contre la Prusse, 1870-1871, par P. Bachon.

(9) Rapports et statistiques sur le service de santé, 1853, 1856, 1857, 1858 (rapports Bertrand), 1862 (avec observations cliniques par le médecin-chef Michel), 1866 (rapport de Hurst).

(10) Rapports annuels pour les inspections de 1875 à 1881 (rapports de Klee, Gayda, Laurens, avec rapports pharmaceutiques de Decobert).

Lalla-Maghrnia :

(11) Généralités : notes diverses sur le camp et sa salubrité, par le médecin-chef E. Loire, 1845.

(12) Notes sur la topographie, par Rillat, 1857.

(13) Rapport sur l'état hygiénique du poste et les causes de son insalubrité, par Leplat, 1857.

(14) Rapports d'inspections médicales, 1844-1851, avec notes sur le personnel, 1844-1847.

(15) Rapports et statistiques sur le service en général, 1844 à 1848, 1851, 1854, 1858, 1863.

(16) Rapports annuels pour les inspections médicales de 1876 à 1881 (rapport Pierron, 1878 ; notes sur l'épidémie de typhus en 1879, par Jacques).

Le Sig. Hôpital temporaire :

(17) Rapports de mouvements des malades, 1854, 1856 à 1858.

Magenta. Hôpital militaire :

(18) Rapports annuels sur le service, 1877-1878, 1880-1881.

Mahon. Hôpital militaire :

(19) Notes d'inspection du personnel, 1840, 1841.

Le dossier 20 est annulé.

Mascara. Hôpital militaire :

(21) Généralités : mémoire sur la topographie, par Gama, 1842. Aperçu hygiénique et topographique, par Pingrenon, 1851.

(22) Rapports d'inspections médicales, de 1843 à 1851, avec notes sur le personnel, de 1842 à 1847.

(23) Rapports et statistiques, notamment rapports trimestriels, sur le service en général de 1841 à 1854, 1857, 1858, 1863, 1869.

(24) Rapports annuels sur les inspections de 1872 et 1875 à 1881. (Rapport Leques, 1881).

(25) Observations cliniques, Loir et Delmas.

CARTON 92

Mers El Kébir :

(1) Rapport Dieuzaide, 1845-1846.

Milah et Djimilah :

(2) Sur la suppression des hôpitaux (1841).

Milianah, Hôpital militaire :

(3) Rapports d'inspections médicales, 1843-1852, avec notes sur le personnel, 1844-1847.

(4) Rapports sur le service de l'hôpital de 1842 à 1852 et 1862.

(5) Rapports annuels pour les inspections de 1876 à 1883.

(6) Divers : Essai de topographie, par le Dr Bouffar, 1842.

(7) Note descriptive de l'hôpital, par Souriguérès, 1851.

(8) Renseignements fournis au Baron Larrey, 1858 (Loyer).

(9) Essai de topographie, par Ricque, 1861.

(10) Notes sur Milianah et Orléansville, par Heymann, 1864.

(11) Milianah, ses sources, par Courant, 1864.

(12) Analyse des eaux de l'Oued Derder, par Lacour Eymard, 1879.

Misserghinn :

(13) Essai de topographie médicale, par Frainnau, 1842.

Mitidja :

(14) Etudes de topographie médicale sur divers points de la moitié occidentale de la Mitidja, par Rouis, 1851 (voir colonies agricoles, Carton 70).

Mjez-Ammar :

(15) Rapport sur l'ambulance du camp, 1838.

Mostaganem, Hôpital militaire.

(16) Rapports d'inspections médicales, de 1841 à 1851, avec notes sur le personnel, 1841 à 1847.

(17) Rapports sur le service général de l'hôpital de 1840 à 1853. 1854, 1857, 1859, 1860, 1861, 1864. Notice hygiénique, par Pingrenon, 1851.

(18) Rapports annuels pour les inspections de 1876 à 1881.

(19) Résumé de la clinique médicale de l'hôpital militaire de Mostaganem, pour les mois de déc. 1835 - janv. 1836, par Artigues.

CARTON 93

Nemours (Djemma-El-Ghazouat). Hôpital militaire :

(1) Rapports d'inspections médicales, 1846, 1847, 1851, avec notes sur le personnel, 1847.

(2) Rapports et statistiques sur le service en général de 1845 à 1854, 1857, 1858 et 1860.

(3) Rapports annuels pour les inspections de 1876 à 1881 (rapports Raynaud, 1880, 1881).

(4) Divers : notes sur le climat, la flore et la météorologie de Nemours, par Warnier.

(5) Relations d'une épidémie de fièvre typhoïde, par Masse, 1862.

Orléansville, Hôpital militaire :

(6) Rapports d'inspections médicales de 1843 à 1852.

(7) Notes sur le personnel de 1843 à 1847.

(8) Rapports et statistiques sur le service de santé en général de 1843 à 1852. Constitution médicale d'Orléansville de 1854 à 1857, par E. Fritsch ; rapport pour l'inspection de 1858 ; rapport du 4e trim. 1860 ; nosographie de 1862-1863.

(9) Rapports annuels pour les inspections médicales de 1872 et 1875-1876 (Mathieu), 1876-1877 (Lesmonceaux), 1877-1878 et 1878-1879 (Chauvel), 1879-1880 (Apie) et 1880-1881.

Philippeville, Hôpital militaire :

(10) Généralités : Essai de topographie médicale, par le Dr Gaudineau, 1840 (2 exempl.).

(11) Notes sur des mesures prises pour l'assainissement de la ville, 1842.

(12) Notice sur la ville, par Lodibert, 1845.

(13) Topographie médicale avec renseignements sur la botanique, le climat, la géologie, par Tarneau, 1869 (2 exempl.).

(14) Questions diverses concernant les locaux de l'hôpital, la baraque destinée à servir de succursale à l'hôpital, 1839 ; procès-verbal de reconnaissance des locaux de l'hôpital, 1841 ; l'achèvement de l'hôpital, 1842 ; notes et rapports divers sur les améliorations successives et l'équipement de l'hôpital de 1845 à 1869.

CARTON 94

Philippeville (suite).

(1) Rapports d'inspections médicales de 1841 à 1857, avec notes sur le personnel de 1841 à 1851.

(2) Rapports et statistiques sur le service en général, de 1841 à 1850.

(3) Rapports (suite) de 1851 à 1853, 1856 (rapport pharmaceutique), 1857, 1862.

(4) Rapports annuels pour les inspections médicales de 1875 à 1881. (Rapports Boulanger, Poncet, Sarazin), avec rapports pharmaceutiques. (Rapport Frizac de 1879).

Relizane :

(5) Aperçu topographique avec considérations hygiéniques, par Bazoche, 1860.

Saïda. Hôpital militaire :

(6) Rapports d'inspections médicales, 1844 et 1851, avec notes sur le personnel, 1847.

(7) Rapports divers et statistiques sur le fonctionnement de l'ambulance sédentaire de l'hôpital de 1844 à 1847, 1854, 1857. Compte rendu de la clinique de l'ambulance sédentaire de 1848-1849, par F. Cuignet.

(8) Rapports annuels pour les inspections médicales avec rapports pharmaceutiques de 1876 à 1881. (Rapport Boncour et Delmas).

(9) De l'innocuité des marées des hauts plateaux du sud-oranais au point de vue de l'impaludisme, par H. Pommay, 1884

Saint-Cloud :

(10) Ambulance sédentaire de Gudhiel, rapport de l'inspection médicale de 1851.

Saint-Denis :

(11) Ambulance sédentaire du Sig. Rapports d'inspections médicales de 1846, 1847, 1851. Statistiques des malades, 1849 et 1851.

Sebdou :

(12) Notes sur la topographie médicale de Sebdou, par Baudin, 1844.

(13) Rapports d'inspections médicales du poste sédentaire de 1847, 1851, avec notes sur le personnel 1847.

(14) Statistiques du mouvement des malades, 1844, 1845, 1854.

(15) Rapports annuels pour les inspections médicales, 1876 (Carrière), 1877 (Zinnsz), 1880 (Lassère), 1881.

CARTON 95

Sétif, Hôpital militaire :

(1) Rapports d'inspections médicales de 1843 à 1857, avec notes sur le personnel de 1844 à 1847.

(2) Rapports divers. Rapports trimestriels et statistiques sur le service médico-chirurgical de 1843 (avec observation de Moreau sur la fièvre typhoïde), 1844 (avec observation sur les fièvres, dans le service de M. Collin), 1845, 1846, 1847 (avec notes de Moreau sur la méningite cérébro-spinale), 1848, 1849, 1850, 1851 (rapports Lagrave et Plaisant), 1853.

(3) Rapport Lacger : relations chirurgicales de l'expédition faite par l'armée de Sétif de 1845 à 1846, avec note sur les moyens employés par les indigènes pour transporter les malades et blessés.

(4) Rapports (suite), de 1857, 1859, 1860 (avec rapport du médecin-chef Gueury sur les blessés du Hodna), 1862, 1863.

(5) Rapports annuels sur les inspections médicales et pharmaceutiques de 1874 à 1881.

(6) Questions diverses intéressant l'aménagement des locaux, 1841-1861.

Sidi-bel-Abbès, Ambulance sédentaire et hôpital militaire :

(7) Rapports d'inspections médicales, 1851, avec notes sur le personnel, 1847.

(8) Rapports trimestriels médico-chirurgicaux, statistiques du mouvement des malades, de 1846 à 1852, 1854, 1858. Rapport Fleschut. Rapports de Potier-Duplessy de 1861, 1862, 1863, 1864.

(9) Rapports annuels pour les inspections médicales de 1872 (Contrejean), 1876 à 1879 (Bachon), 1880 et 1881 (Barthélemy).

(10) Essai topographique avec considérations sur les causes de l'insalubrité du pays, par Nonnart, 1846. Aperçu sur les conditions topographiques et hygiéniques de la ville, par Pingrenon, 1851.

Smendou :

(11) Rapports d'inspections médicales de 1841 et 1843. Rapports et statistiques sur le service de santé de 1845. (Rapport Colonna), 1847 à 1849.

Soukharas :

(12) Rapports sur le service médical : Rapport Meunier, 1864, statistiques, 1865. Rapports annuels, 1876 (Benoît), 1877 (Poche), 1880 (de Tastes) et 1881 (Marvaud).

Staouéli :

(13) Copie d'une lettre du Père Romuald sur l'état sanitaire de la Trappe de Notre-Dame de Staouéli, depuis 1844... (1858).

Tébessa :

Organisation d'une ambulance à Tébessa, 1863 et 1870. Notice sur Tébessa et ses environs, par Ed. Papillon, 1863.

CARTON 96

Ténès. Hôpital militaire :

(1) Note sur l'hôpital militaire, 1851. Topographie (Rietschel).

(2) Rapports d'inspections médicales de 1843 à 1852, avec notes sur le personnel de 1843 à 1847.

(3) Rapports et statistiques sur le service de l'hôpital de 1843, 1844 (rapp. Colmant), et 1845, 1846, 1847, 1848) (rapp. Cabrol), 1849 (rapp. Denis), 1850 (rapp. Marmy) 1851 à 1853 (rapp. Colmant et Rietschel), 1858-1859 (rapp. Didiot), 1860, 1861 (rapp. Daga), 1862 (rapp. Daga, Tédeschi), 1863 (rapp. sur le service de la pharmacie), statistique de mortalité de 1860 à 1864.

(4) Rapports annuels pour les inspections de 1875, 1876 (rapport de Dujardin-Beaumetz), 1876-1877 (Caze), 1877-1878 (Renard), 1878-1879 (Bablon), 1880-1881 et 1879-1880 (Gayda), avec rapports sur le service de la pharmacie.

Téniet-el-Haâd. Hôpital militaire :

(5) Rapports d'inspections médicales de 1844 à 1852, avec notes sur le personnel de 1844 à 1847.

(6) Rapports avec statistiques sur le service de santé de 1844 (Garnier), 1845 à 1853, 1856-1857 (Péret), 1862 (Reeb, Bezard). Rapports de Reeb (1862-63-64-65).

(7) Rapports annuels de 1876, 1877 (Richaud), 1878 (Jagot-Lacoussière), 1879 à 1881 (Pommay). Rapport pharmaceutique de Troupeau (1878-1879).

CARTON 96 bis

Tiaret. Hôpital militaire :

(1) Rapports d'inspections médicales, 1844-1851, avec notes sur le personnel, 1844-1847.

(2) Rapports et statistiques sur le service en général, de 1843 (Haspel), 1844 à 1850, 1854.

(3) Rapports annuels de 1874-1875 (Paoli), de 1875 à 1878 (Paoli), 1879 (Barthélemy), 1880 (Lenoir), 1881 (Annequin). Rapport pharmaceutique de Roman, 1877.

(4) Analyse chimique des eaux de La Mina, par Dechaux, 1884.

Timimoun :

(5) De Géryville à Timimoun, contribution à l'étude des régions traversées dans l'extrême-sud algérien, par Malafosse, 1901.

Tizi-Ouzou :

(6) Rapport d'inspection médicale de 1857.

(7) Rapports et statistiques sur les services en général, de 1857 (avec rapport pharmaceutique), 1859 (avec rapport Vedrenne sur une dypthérie laryngo-trachéo-bronchique), Rapports Reeb, de 1861-1862-1863. Rapport Albert, de 1868. Compte rendu du service médico-chirurgical de l'hôpital militaire et la colonie de Tizi-Ouzou et les cercles de Tizi-Ouzou et Mekla du 1er juin au 31 déc. 1872, par le Dr Sedan (avec plans).

(8) Rapports annuels pour les inspections de 1876 à 1881 (rapports Fischer, Gavoy, Lambert, Poigne, Loewel).

Tlelat :

(9) Note sur la circonscription civile et militaire du Tlelat, par Monge, 1858.

Tuggurth :

(10) Tuggurth, ses affections endémiques, par Audet, 1875.

CARTON 97

Divers : Rapports récents, rapports sur l'extrême-sud :

(1) Note sur la fièvre bilieuse hémoglobinurique, avec auto-observations, par E. Lespinasse, Médecin-Major au 49e R. I., 1899.

(2) Compte rendu médico-chirurgical de l'expédition d'El-Goléa, 1872-1873 (dirigée par le Général de Gallifet contre les Chambaas), par Milon.

(3) Colonne du Souf et de l'Oued R'igh, février et mars 1877. Rapport médical, par E. Thiébault, chargé du service de l'ambulance.

(4) Contribution à l'étude de la pathologie saharienne. Essai sur quelques maladies endémo-épidémiques, paludisme, fièvre typhoïde, scorbut, observées dans l'extrême-sud algérien (El-Goléa et Fort Mac-Mahon), par J. Poujol, Médecin-Chef de l'hôpital militaire d'El-Goléa, 1897.

(5) Les médecins indigènes, loi du 30 nov. 1892 sur l'exercice de la médecine par les indigènes.

(6) La commune d'Alger (1870-1871), thèse de Claude Martin.

(7) Lettres du Général du Paty de Clam au sujet du médecin Valin, professeur au Val-de-Grâce et du Dr Leclerc, médecin des Spahis de Paris, 1863.

(8) Colonne du Tidikelt en 1901. Rapports Adriet, Mathieu, Huguet.

CARTON 98

Correspondance du médecin principal Paul, médecin en chef de l'Armée d'Afrique. Don de son fils en 1952.

(1) Notes médicales rédigées par le Dr Paul à l'hôpital militaire de Perpignan.

(2) Correspondance 1846 (1 cahier).

(3) Correspondance 1847 (4 cahiers).

(4) Correspondance 1848 (1 cahier).

(5) Correspondance 1849 (3 cahiers).

(6) Correspondance 1850 (1 cahier).

(7) Correspondance 1851 (3 cahiers).

(8) Correspondance 1852 (1 cahier).

CARTON 98 bis

Pharmacie, campagne d'Algérie. Fourniture de sulfate de quinine (1839-1874) 16 dossiers (Cf. aussi le Carton 69).

CARTON 98 ter

Notes et Documents réunis pour le Centenaire du Service de Santé en Algérie, 1830-1930.

(1) Le débarquement de 1830 (Mauricheau-Beaupré).

(2) Les Chirurgiens militaires 1830-1930.

(3) Les hôpitaux militaires d'Algérie.

(4) Copie d'une lettre d'Abd-el-Kader au Docteur Tamissier (1848).

(5) Sédillot et Baudens.

(6) L'organisation chirurgicale de la conquête.

(7) Médecins et chirurgiens.

(8) Documents Baudens, 1830.

(9) Répartition du personnel en 1830.

(10) Divers sur les chirurgiens.

(11) Comptes rendus de Mauricheau-Beaupré (1830).

(11 bis) Instructions générales d'hygiène (1830-1842).

(12) Documentation sur le service médical en Algérie (1840-1851) recueillie par le Dr Paul.

(13) Roux, Gaté, Marmonier, Hutin et Sérullas.

(14) Blessés de l'expédition d'Alger, soins au lazaret de Marseille (1831).

(15) Le colonel du Génie Boutin et la Conquête de l'Algérie.

CARTON 98 quarto

Documents divers.

(1) Dossier *Paul*. Cf. Cartons 98 et 98 ter.

(2) Dossier *Maurichau - Beaupré*. Photographie, états signalétiques, autographes, mémoire sur le froid en Afrique.

(3) Dossier *Guyon*. Autographes 1850. Cours à l'hôpital d'instruction d'Alger.

(4) Autographes *Baudens, Boudin, Maillot*.

(5) Doctrines chirurgicales en 1830.

(6) Etats du personnel sanitaire de l'Armée d'Afrique. 1830-31.

(7) Renseignements historiques. La conquête vue par les officiers de santé de l'Armée d'Afrique.

NOTE SUR LE ROLE DES RALLYES DE LA MÉDITERRANÉE AU CAP DANS L'HISTOIRE DES COMMUNICATIONS INTERAFRICAINES

L'exploration de l'Afrique et son occupation totale par les peuples européens datent à peine de deux ou trois siècles. Il a fallu attendre le Congrès de Berlin pour que le Continent Noir soit à peu près réparti entre les diverses nations colonisatrices de l'Europe. La détermination de leurs zones d'influence date à peine du début du présent siècle !

Dans cette première période l'ensemble des régions de l'Afrique restèrent isolées les unes des autres. Les contacts entre elles furent sporadiques et momentanés. Bien mieux on a pu prétendre, en ce qui concerne l'Afrique du Nord, qu'il y eut plutôt une régression entre la période des « chars ailés » d'Henri Lhote et la période contemporaine. C'est ainsi que les courriers rapides du Général Laperrine, en 1910, mettaient deux mois en moyenne pour relier Alger à Tombouctou et Gao. Il n'était pas question de relations quelconques entre le Nord et le Sud de l'Afrique !

Cependant les moyens humains de transport et de liaison se perfectionnaient à un rythme inouï. Automobiles et avions avaient fait leur apparition en Afrique. D'autre part les savants avaient commencé de s'efforcer de coordonner leurs recherches et leurs découvertes. *Le Conseil scientifique de l'Afrique au Sud du Sahara* était créé avec son organe d'exécution le *Comité scientifique* des mêmes régions (C.S.A.S.).

Dans le même esprit de coordination, au cours d'un premier Congrès de l'Alliance internationale de Tourisme (A.I.T.), il fut pour la première fois question, sous le signe du tourisme, d'établir, entre les deux extrémités du Continent, une liaison qui d'abord exceptionnelle deviendrait par la suite permanente et rendrait faciles les contacts de tous ordres entre les différents pays de l'Afrique. Cette idée se traduisit dès ce moment par le projet d'un grand rallye automobile joignant Afrique du Nord et Afrique du Sud, nommément Alger à la ville du Cap !

Il fallut toutefois attendre que fût finie la Grande guerre de 1939/1945 pour que cet audacieux projet fût repris. L'idée fut dès l'abord accueillie avec curiosité, et un peu de scepticisme, devant la tâche à assumer à cause de l'énormité des distances et la précarité de certaines pistes. Cependant ce premier Rallye de 1951 fut un véritable succès, de même que celui qui lui succéda en 1953. Un troisième Rallye est en voie d'organisation, mais cette fois il doit relier le Cap à Alger. Organisé sous la direction du Colonel Nabal, commissaire général, il est assuré de la même réussite.

C'est par ce moyen que l'idée d'une *Eurafrique,* lancée par l'Association des Amis du Sahara et de l'Eurafrique et fondée sur une association étroite de l'Europe occidentale avec l'Afrique et ses habitants de toutes races, se trouvera une fois de plus matérialisée. On peut espérer que cela sera le début d'une nouvelle ère de collaboration entre pays jusque là isolés et ceci dans tous les domaines de l'activité humaine, intellectuels, économiques et même militaires. On parle déjà de la réunion d'un *Congrès Eurafricain,* dont le siège pourrait être choisi à Alger, lieu naturel de transition entre l'Europe Occidentale et l'Afrique.

L'Association des Amis de l'Eurafrique a jugé bon de prendre date dans une question qui, peut-être, aura un grand rôle à jouer dans l'histoire des prochains siècles.

O. MEYNIER.

A PROPOS
DE LA FONDATION DE LA REVUE AFRICAINE

UNE LETTRE DU BARON DE SLANE

Parmi les lettres adressées au Professeur Fleischer et que la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft* a publiées dans son tome XI (1857), se trouve, p. 556-557, le texte allemand d'une lettre du Baron de Slane, datée de Paris, 23 janvier 1857. L'original était sans doute en français. Nous ne savons s'il a été conservé. Cette lettre contient des renseignements connus par ailleurs sur l'activité scientifique en Algérie à cette époque et sur celle du baron de Slane en particulier. Elle fait état de la fondation, récente à cette date, de la *Revue Africaine* (dont le premier numéro est de 1856), qui n'est désignée que comme une « revue littéraire ». Il a semblé utile de faire connaître cette lettre à l'occasion du Centenaire de la *Revue Africaine.*

« *J'ai été occupé ici, sur l'ordre du Maréchal Randon, Gouverneur Général de l'Algérie, pendant ces quatre derniers mois,*[1] *à des recherches sur la langue des Berbères et l'ancienne géographie de la Mauritanie. A la fin du quatrième volume de ma traduction de l'Histoire des Berbères d'Ibn Khaldoun, vous trouverez quelques remarques sur les Berbères, leur langue et leur littérature. Mon collègue au Bureau Politique, le Capitaine Hanoteau, travaille sur le même sujet et a envoyé à Paris sa grammaire du dialecte kabyle, avec une série de remarques sur les dialectes et l'écriture des Touareg. Nous avons l'intention de soumettre à un examen minutieux le Chaouïa de la province de Constantine, le Mozabite et les dialectes du Rîf marocain. Cependant nous sommes déjà arrivés à l'entière conviction que tous ces idiomes et particulièrement le Chelha sont très proches l'un de l'autre et ne sont que les branches d'un grand tronc linguistique commun. Le système grammatical est exactement le même dans tous ces idiomes et les différences lexicographiques ne sont pas très importantes.*

Le mois prochain, je retournerai à Alger pour y faire imprimer dans le texte et la traduction les trois grands géographes arabes d'Algérie. Dans un an environ le public aura à sa disposition une édition élégamment imprimée des Memâlek oua Mesâlek de Bekri, de l'Afrique d'Ibn Haukal et d'Idrîsi. Ayant été autorisé à éditer

ces ouvrages sous le patronage de notre sagace Gouverneur Général, j'y consacrerai tout mon temps et tous mes soins. Pour faciliter ma tâche, j'ai pris comme collaborateur un de nos meilleurs arabisants, M. Clerc, interprète militaire de 2e classe. Il a étudié l'arabe en Egypte sous la direction de son oncle, le Dr Perron, et le Cheikh Mohammed et-Toûnisî.

Nous venons de fonder à Alger une revue littéraire qui est publiée par la Société savante locale. Elle paraît tous les deux mois et traite de la nature et de l'histoire de l'Afrique du Nord, de la littérature arabe en général, des antiquités, etc. Je veillerai à ce que les premiers numéros soient envoyés à la Deutsche morgenländische Gesellschaft, car nous désirons amorcer un échange entre notre revue et la vôtre. Mes Notices et Extraits des manuscrits des Bibliothèques de Constantinople (c'est-à-dire les quelques cahiers qui sont encore entre mes mains, car les autres ont été perdus quand, privé de ma chaire de turc par Messieurs les Républicains, je suis revenu à Alger) paraîtront dans cette Revue, toutefois à l'exception de mes Extraits du Kitâb al-kharâdj de Kodâma que je destine au Journal Asiatique. Nous voulons aussi publier dans la Revue un catalogue complet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque d'Alger ».

De Slane, élève de S. de Sacy, fut, à la suite d'une mission en Algérie et à Constantinople (1843-1845), nommé Interprète principal de l'Armée d'Afrique le 1er septembre 1846. Il fut titulaire pendant deux mois, du 23 janvier au 24 mars 1848 de la chaire de turc à l'Ecole des Langues Orientales. Suspecté d'orléanisme, il fut remplacé et renvoyé en Algérie. C'est à quoi il fait allusion à la fin de sa lettre à Fleischer. Voir à ce sujet le volume consacré au Cent Cinquantenaire de l'Ecole des Langues Orientales (1948), p. 28 et 107. Les articles nécrologiques sur de Slane publiés par la *Revue Africaine*, XXII (1878), p. 473-474 et le *Journal Asiatique*, 7e série, XIV (1879), n. 16 sq., sont muets sur ce point.

L'interprète militaire de 2e classe Clerc est mentionné dans M. Emerit, *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Paris (1941), p. 294 et 303. Il fut par la suite Directeur du Collège arabe-français ouvert à Constantine en 1867.

Sur le cheikh Mohammed b. Omar at-Tûnisî, dont le Dr Perron traduisit le Voyage au Darfour, voir Brockelmann, *Gesch. der arab. Litteratur*, II, p. 491 et *Suppl.*, II, 748-749. Il avait travaillé à la correction des traductions d'ouvrages médicaux français à l'Ecole de Médecine dirigée en Egypte par le Dr Perron. Il mourut en 1857.

M. CANARD.

COMPTES RENDUS

Actes du Congrès panafricain de Préhistoire. IIe Session. Alger, 1952, publié par les soins du Secrétaire général L. BALOUT. Arts et Métiers graphiques, Paris, 1955. In-4°, 800 p., ill.

On se souvient du IIe Congrès panafricain de Préhistoire qui se réunit à Alger du 29 septembre au 4 octobre 1952. Organisé par notre collègue L. Balout, Secrétaire général du Congrès, et présidé par M. l'Abbé Henri Breuil, il réunit plus d'une centaine de spécialistes appartenant à 22 pays ; 86 communications et 4 conférences y furent prononcées ; des excursions furent organisées qui firent voir aux congressistes les gîtes préhistoriques du littoral à l'Ouest et à l'Est d'Alger, les gisements les plus importants de l'Algérie orientale et de la Tunisie, ceux, également, de l'Algérie occidentale et du Maroc.

Les Actes de ce Congrès paraissent sous l'aspect d'un très beau et copieux volume, très soigné dans la présentation et admirablement édité, qui fait le plus grand honneur à M. Balout, responsable de sa publication, et au Gouvernement général de l'Algérie qui en a permis et assuré la luxueuse présentation avec l'aide d'une subvention de l'Institut de Recherches sahariennes de l'Université d'Alger.

L'essentiel du livre comprend deux parties : les conférences et les communications. Des quatre conférences prononcées, deux, à vrai dire, ne figurent pas dans ces Actes. L'« Aperçu de préhistoire marocaine » de M. Antoine a paru dans une brochure distribuée aux congressistes sous le titre *Les grandes lignes de la préhistoire marocaine* (63 pages). La « Préhistoire de l'Algérie. Essai de mise au point », par M. L. Balout, n'était qu'un résumé partiel des problèmes qu'il expose et discute longuement dans sa belle thèse, *Préhistoire de l'Afrique du Nord. Essai de chronologie*, qu'il vient de soutenir brillamment en Sorbonne. Le Dr Gobert a admirablement résumé, en 20 pages denses, les « Notions générales acquises sur la préhistoire de la Tunisie ». Quant à la conférence de M. l'Abbé Breuil, sur « Les roches peintes du Tassili-n-Ajjer », elle est en fait un gros mémoire de 155 pages qui a été publié à part avec la collaboration de M. H. Lhote, d'après les relevés et les rapports du Lieutenant-Colonel Brenans, mais il est intégralement reproduit ici.

Les deux tiers du volume sont consacrés à la reproduction du texte des communications. Il ne peut être question ni de les résumer ni même de les énumérer. Contentons-nous de signaler que la moitié environ concernent l'Afrique du Nord et le Sahara.

— 8 sur 12 dans la Ire Section, « Géologie, Paléontologie et Climatologie générales » ; elles sont signées de MM. A. Aymé, M. Dalloni, M. Antoine, L. Balout, A. Barthélémy, J.H. Durand, F.E. Roubet et C. Arambourg ;

— 2 sur 9 dans la IIe Section, « Paléontologie humaine », sous la plume de M. S. Ascobé et du Dr Marill ;

— 33 sur 63 dans la IIIe Section, « Archéologie préhistorique », dont 7 sur le Paléolithique (par MM. A. Barthélémy, M. Dalloni, A. Glory, Ch. Allain, M. Gruet, R. Mauny, G. Vuillemot), — 15 sur le Postpaléolithique (par MM. A. Antoine, G. de Beauchêne, J. Bobo, G. Camps, G. Espérandieu, Dr Gobert et G. Howe, H.J. Hugot, R. Le Du, J. Morel, L.R. Nougier, J. Roche, F.E. Roubet, B. Saez-Martin, J. Tixier), — 11 sur l'Art préhistorique (par Mlle Alimen et MM. le comte Begouën, P. Bosch-Gimpera, P. Cadenat, A. Glory, Ch. Allain, M. Reine, H. Lhote, J. Malhomme, R. Mauny et J. Tschudi).

Le Congrès de 1952 a fait d'Alger la capitale provisoire de la préhistoire africaine. Mais Alger est resté l'un des centres de recherches les plus actifs dans ce domaine avec son nouveau Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique du Musée du Bardo, sa publication *Libyca* et la maîtrise de conférences de sa Faculté des Lettres. Celui qui a été le Secrétaire général du Congrès est l'animateur du Laboratoire et des recherches en Algérie, le responsable de la précieuse série préhistorique de *Lybica* et le professeur d'une discipline qui est bien peu représentée ailleurs dans notre enseignement universitaire français : c'est enfin l'auteur d'une magistrale thèse de préhistoire nord-africaine.

J. Despois.

B. H. Warmington, *The North African Provinces from Diocletian to the Vandal Conquest*, Cambridge, University Press, 1954, in-8°, 124 pages et cartes.

La période du Bas-Empire est à coup sûr une des plus difficiles et des moins étudiées de l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord. Aussi ai-je ouvert avec un préjugé particulièrement favorable le livre de M. B.H. Warmington, qui, à en croire son titre, devait nous apporter enfin le tableau d'ensemble dont au cours de mes recherches personnelles j'avais eu si souvent à déplorer l'absence. Après l'avoir lu, je ne puis qu'avouer ma déception.

L'auteur a réparti la matière de son ouvrage en huit chapitres dont voici l'énumération : I. L'Administration provinciale. II. L'Histoire militaire. III. La frontière et ses défenseurs. IV. Les villes. V. La campagne. VI. Les Maures et les Romains. VII. Le Donatisme. VIII. Le Vie intellectuelle. Plan absolument artificiel, dont les éléments se succèdent comme autant d'articles indépendants les uns des autres et dont la classification même obéit à une logique mystérieuse ou tout au moins qui m'échappe. Je ne vois pas en particulier comment on peut prétendre exposer l'histoire militaire de l'Afrique à cette époque avant d'avoir examiné ce que l'auteur appelle « la composition raciale de la population ».

Passe encore pour ces questions de structure si, dans le cadre qu'il a choisi, M. B.H. Warmington apportait toute la rigueur désirable. Mais les problèmes sont trop souvent oubliés ou esquivés. Par exemple, signalant la création de la Maurétanie Sitifienne, l'auteur néglige d'en rechercher les limites (p. 1). Constatant les difficultés d'identification des différents secteurs du *limes* mentionnés par la *Notitia Dignitatum,* il se borne à signaler le fait sans tenter le moindre effort critique pour résoudre la question (p. 22). Les problèmes démographiques ou le rôle social de l'Eglise ne l'intéressent pas davantage. Quant au commerce de l'Afrique romaine, il est à peu près passé sous silence.

M. B.H. Warmington a sans doute eu recours à une assez large documentation. Mais il est, semble-t-il, peu familier avec la bibliographie nord-africaine. Il ne connaît L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen,* que dans l'édition de 1901, alors que l'ouvrage a été complètement refondu en 1942. Il en va de même de E. Albertini. *L'Afrique romaine*, paru en 1922, mais mis à jour par L. Leschi en 1950, de Ch.-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord,* 1931, dont j'ai donné pour la partie antique une nouvelle édition en 1951, etc... Je ne vois pas cité (p. 23, n° 2) à propos des *centenaria* l'article que L. Leschi a consacré à celui d'*Aqua viva* (*C.R.A.*, 1, 1941, pp. 163 et ss.), ni davantage P. Gauckler, *Le centenarius de Tibubuci* (*id.*, 1902, pp. 321 et ss.). Même silence (pp. 20 et ss.) sur le mémoire de J. Guey, *Note sur le « limes » romain de Numidie et le Sahara du IVe siècle* (*M.E.F.R.*, 1939, pp. 178 et ss.) cependant fondamental pour qui prétend étudier la frontière méridionale de l'Afrique au Bas-Empire. Parlant des naviculaires (p. 61), M. B.H. Warmington ne signale pas davantage Ch. Saumagne, *Un tarif fiscal au IVe siècle de notre ère* (*Karthago,* I, 1950, pp. 105 et ss.). On allongerait sans peine la liste.

Dans le détail, l'ouvrage appelle également certaines réserves. L'auteur accepte sans discussion la trahison de Boniface (p. 14) cependant contestée avec raison par L. Schmidt dès 1899. C'est sans raison valable qu'il attribue (p. 57) à la première moitié du Ve siècle une inscription d'Uppana (*I.L.T.*, 243) et à tort qu'il

fait de cette dernière ville une cité côtière. Rien ne permet d'attribuer à Victor de Vita la *Notitia* dite de 484 (p. 75, n. 1) qui par ailleurs ne porte pas le titre de *Notitia Episcoporum.* Pour être classique, l'interprétation que donne M. B.H. Warmington de la conférence de 484 (p. 75) n'en est pas plus exacte. Sur les cartes n°s 1 et 2, la frontière de la Numidie est placée sensiblement trop à l'ouest dans la région côtière (*I.L.A.*, I, 134), etc...

Je ne voudrais cependant pas laisser croire par les critiques qui précèdent que le livre de M. H.B. Warmington soit dépourvu de tout mérite. Il a d'abord celui d'exister et, de ce fait même, il rendra quelques services, en particulier par les nombreuses références épigraphiques qu'on y trouve. D'autre part, si certains chapitres — celui sur la vie intellectuelle en particulier — sont d'une totale inutilité, celui qui concerne les villes n'est nullement sans intérêt.

Christian COURTOIS.

W.H.C. FREND, *The Donatist Church, a Movement of Protest in Roman North Africa,* Oxford, Clarendon Press, London Camberlege, 1952, in-8°, XVI-360 pages, 3 cartes.

Si le hasard des fouilles ou le hasard tout court nous révèle de temps à autre quelque « monument » donatiste, il n'en est pas moins vrai qu'aucune trouvaille révolutionnaire n'est venue mettre en question la magistrale synthèse que constituent les tomes IV à VII de l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne,* dans lesquels, entre 1912 et 1923, P. Monceaux a consacré toutes les ressources de son immense savoir à une étude apparemment exhaustive du schisme donatiste.

Sans doute la découverte de la *memoria* de Marculus à *Vegesela* (Ksar el-Kelb), celle de nouvelles basiliques en Numidie et particulièrement à Aïn-Ghorab, celle surtout de l'église et de la maison d'Optat à Timgad, nous ont-elles permis d'éclairer tel aspect ou tel épisode d'une histoire encore encombrée d'obstacles. Mais aucune d'elles, et pas davantage leur conjonction, n'a bouleversé nos connaissances au point de nous contraindre à en repenser l'ensemble.

Dans ces conditions, on est à priori tenté de mettre en doute l'utilité du livre de M. Frend qui ne peut être à bien des égards qu'une mise au point et à d'autres qu'un démarquage. Mais il convient de se rappeler que l'ouvrage massif de P. Monceaux est pratiquement introuvable en dehors des bibliothèques et aussi que M. Frend n'a sans doute pas seulement voulu s'adresser aux

spécialistes de l'histoire de l'Afrique du Nord, mais à tous ceux qui, dans son pays, conservent à l'égard des schismes une traditionnelle curiosité.

Au reste, le spécialiste ne perdra pas son temps avec M. Frend. A défaut d'un enrichissement de savoir, il trouvera dans sa lecture une occasion de reconsidérer les opinions classiques en l'affaire. Alors que P. Monceaux n'avait abordé le donatisme qu'avec un préjugé favorable à l'orthodoxie, M. Frend n'est aucunement gêné par la mauvaise compagnie des schismatiques. Tout au long de son livre on sent qu'il est pour eux, et cela en dépit des responsabilités qu'il leur reconnaît dans le désastre final de l'Afrique (p. 335).

La thèse essentielle de l'auteur, c'est que le catholicisme et le donatisme ne sont pas seulement les facteurs d'un conflit religieux, mais qu'ils expriment l'opposition profonde entre « Deux cités » en même temps qu'entre « Deux Eglises » (p. 315). Dès le le départ, il prend soin de nous indiquer sur quels points il s'écarte de ses prédécesseurs ; il s'est moins préoccupé des aspects théologiques ou littéraires de la querelle que d'analyser le type de société dans lequel le donatisme a fleuri (p. XVI). En d'autres termes, il a considéré celui-ci comme un phénomène politique.

A vrai dire, cette optique n'est pas tout à fait nouvelle. Voici un demi-siècle que F. Martroye parlait déjà d'une « tentative de révolution sociale » (Cf. *Revue des Questions historiques,* 1904, pp. 353 et ss. ; 1905, pp. 5 et ss.). Dans un article retentissant, Ch. Saumagne nous représentait en 1934 les Circoncellions comme des ouvriers saisonniers et non plus comme les sinistres brigands qu'on avait coutume d'imaginer (*Annales d'Histoire économique et sociale,* 1934, pp. 351 et ss.). Mais je crois bien que personne avant M. Frend n'avait donné à cette interprétation une allure aussi systématique et j'avouerai que cette rigueur ne va pas sans affaiblir une thèse que pour une assez large part je crois vraie.

Que le donatisme ait été le moyen d'expression d'une opposition foncière aux tendances unitaires de Rome, cela ne fait point de doute. Pas davantage qu'il ait recruté principalement ses troupes dans les classes sociales les plus accablées par le poids de la paix romaine et dans les régions où celui-ci paraît avoir été le plus lourd. Mais les choses sont plus nuancées que ne paraît le croire M. Frend. Les donatistes ne se rencontrent pas seulement parmi les malheureux et si le schisme est *originellement* numide il n'est pas exact qu'il le soit *essentiellement.*

Dans une des improvisations brillantes dont il avait le secret, E.-F. Gautier a esquissé de la Numidie romaine un portrait dont la vigueur vaut mieux que la ressemblance (*Le Passé de l'Afrique du Nord,* pp. 257 et ss.). Je crains qu'il n'ait trop séduit M. Frend et qu'en particulier les chapitres II et suivants de son livre ne doivent à cet enthousiasme plus qu'il n'eût été bon de lui deman-

der. L'auteur a trop tendance à oublier que le champ d'extension du donatisme dépasse très largement les cadres de la Numidie ; que si le schisme se développe principalement dans la zone des parlers libyques, il ne nous apparaît nullement associé à un particularisme linguistique ; que la Proconsulaire connaissait tout comme la Numidie le dur régime des grands domaines.

Révolte sociale, soit. Mais complexe, devant son anthenticité à ses contradictions et à ses incohérences. A mon avis, M. Frend lui veut trop de clarté, trop de logique. Ce n'est pas parce que la position théorique du donatisme était dans la tradition de pensée du monde berbère qu'il a connu son succès, c'est parce qu'il était l'occasion toute trouvée d'opposer à l'autorité la puissance instinctive de cette tradition.

C'est en somme par sa coloration que le vigoureux ouvrage de M. Frend mérite surtout qu'on s'y attarde. L'auteur a tendance à voir rose où d'autres voient rouge et quoi qu'on en puisse penser par ailleurs son livre restera comme un témoignage significatif de cette heureuse vision — même pour ceux qui, comme moi, ne distinguent dans le donatisme que les traces incertaines d'une inquiétante polychromie.

Christian COURTOIS.

H. MARROU, *Saint Augustin et l'augustinisme* (avec la collaboration de A.M. LA BONNARDIÈRE), Paris, Editions du Seuil, Coll. « Maîtres spirituels », n° 3, 1955, in-8°, 192 pages.

Cette nouvelle collection ne pouvait être mieux inaugurée qu'elle ne l'est par le petit livre de M. H. Marrou. D'abord parce qu'il est consacré à l'un des hommes qui ont le plus profondément marqué l'histoire de leur empreinte spirituelle. Ensuite parce que nul ne pouvait mieux que M. H. Marrou porter un témoignage valable sur l'amitié augustinienne.

Il s'agit à vrai dire d'une initiation à Saint Augustin et à l'augustinisme et les inspirateurs de la collection n'ont point répugné à de séduisants artifices. Plusieurs tableaux permettent à ceux qui seraient peu familiers avec les cadres chronologiques de situer Augustin parmi ses contemporains ou dans son siècle, voire de le suivre à travers les épisodes de sa jeunesse ou les développements de sa carrière. De nombreuses photographies évoquent les paysages qu'ont pu contempler tour à tour l'adolescent de Thagaste et l'étudiant de Madaure, le professeur de Carthage et l'évêque d'Hippone. D'autres nous montrent Saint Augustin tel que l'imagination des artistes se l'est représenté depuis la fruste image de la Basilique du Latran (VI° siècle) jusqu'à la fresque

somptueuse de Tolède où le vieil évêque s'incline sur le corps du comte d'Orgaz. Enfin de nombreux extraits de l'œuvre d'Augustin (pp. 84-146) permettent, sinon bien entendu d'en mesurer l'immensité, du moins d'en apercevoir quelques tendances essentielles.

Pourtant les érudits n'ont pas été oubliés. Ils ont droit à quelques références heureusement choisies à la fin des chapitres. Ils ont droit à une « orientation bibliographique ». Et surtout à une liste alphabétique des œuvres de Saint-Augustin, avec indication de la date à laquelle elles ont été composées ainsi que de leur référence aux principales éditions et traductions, ce qui vaudra plus d'une fois à M. H. Marrou une silencieuse gratitude.

Mais j'en viens à l'essentiel du livre, c'est-à-dire à la première partie où M. H. Marrou étudie successivement « La Vie », « L'Œuvre » et « L'Homme » (pp. 5-81) et à la troisième où est sommairement indiquée l'attitude des siècles successifs en face de la pensée augustinienne (pp. 149-180). C'est — inutile de le dire — un exposé rapide et que sa brièveté même grevait inévitablement de toutes sortes de servitudes. Le remarquable mérite de M. H. Marrou est d'avoir su donner à son texte une densité qui en fait oublier les dimensions. Même dans ce qu'il contient de narratif, l'ouvrage laisse une impression d'intensité, à la fois grâce à la mise en place des idées qui n'est jamais banale et à un souci d'expression qui en fait à chaque instant valoir le contour. Enfin M. H. Marrou a prêché pour son saint avec autant d'intelligence que d'affection et j'aime assez pour ma part une science derrière laquelle ne disparaissent pas les êtres.

Ceci dit, je dois avouer que je ne vois pas du tout Saint Augustin comme M. H. Marrou. Je lis (p. 51) qu'après la conférence de 411, une fois les donatistes pourchassés par le pouvoir impérial, « ramenés à l'unité d'une main aussi brutale que celle que Louis XIV abattra sur les protestants », « Saint Augustin pouvait... s'attendre à respirer » et j'avoue que cette « respiration » me gêne. Les saints ne devraient pas avoir les mains sales. Il est bien possible qu'Augustin ait approfondi « l'abîme intérieur où se poursuit le dialogue tragique entre la grâce et le péché », mais je persiste à penser qu'il n'a pas été moins sectaire que ses ennemis et qu'il avait reçu de meilleurs dons dans le domaine de l'intelligence que dans celui de la charité.

Ce n'est pas ici le lieu de donner toute son ampleur à ce qui serait un immense débat. Je n'en veux donc pas dire davantage. Mais il m'a semblé qu'il fallait situer l'Augustin de M. H. Marrou et j'espère que, ce faisant, j'aurai incité beaucoup de mes lecteurs à devenir les siens.

Christian COURTOIS.

G. Marçais, *L'Architecture Musulmane d'Occident.* Publication du Gouvernement Général de l'Algérie. Arts et Métiers graphiques.

Sans vouloir retirer aux œuvres des précurseurs leur incontestable valeur, il n'est sans doute pas exagéré de dire que l'archéologie musulmane de l'Occident commence vraiment avec Georges Marçais. Jusqu'au *Manuel d'Art Musulman,* édité en 1926 et 1927 par A. Picard, nous ne possédions d'une part que des œuvres fragmentaires dont les meilleures (H. Saladin, Girault de Prangey) constituent de bons répertoires, et, d'autre part, des monographies de valeur inégale. « Le Manuel » apportait une méthode définitive et constituait une riche synthèse indispensable à tout amateur d'art musulman ainsi qu'un outil précieux aux archéologues intéressés par l'art maghrébin. L'auteur y travaillait en historien ; chaque chapitre, précédé d'un aperçu historique, constituait un modèle du genre, œuvre d'un savant dominant son sujet, sachant élaguer, concentrer les faits et n'en conserver que l'essence, le substrat, propre à rendre si clair ensuite l'étude des styles, la classification des genres, la recherche des sources d'inspiration ou des zones de propagation. Loin de ne constituer qu'une savante compilation, le « Manuel » était le fruit d'observations personnelles souvent recueillies dans des conditions d'extraordinaires difficultés (description de la plupart des mosquées tunisiennes et de monuments identiques au Maroc en particulier) ; il contenait en outre de nombreuses idées originales, de véritables hypothèses dont la plupart se trouvèrent corroborées par la suite. Il ouvrait la voie à ceux qui étaient tentés d'approfondir certaines questions particulières, il établissait enfin une véritable somme des connaissances d'archéologie musulmane en Occident.

Tout au plus pouvait-on déplorer le format assez étriqué de cette publication qui rendait les illustrations parfois peu lisibles et la médiocrité de certains clichés photographiques, faits d'autant plus regrettables que l'étranger publiait de splendides recueils au milieu desquels le Manuel faisait figure de parent pauvre malgré la valeur incontestable de son contenu.

Depuis 1927 de nombreux travaux historiques et archéologiques sont venus modifier, parfois considérablement, ce qu'on pouvait savoir alors. Le Maroc, en particulier, sous l'impulsion des maîtres H. Basset et H. Terrasse, vit éclore une véritable école de chercheurs auxquels nous devons de remarquables révélations et de nombreux articles, la plupart parus dans la belle collection « Hespéris ». L'Espagne se réveillait de son indifférence plus apparente que réelle. Les innombrables monuments disséminés dans tout le pays furent étudiés méthodiquement sous la haute autorité des Manuel Gomez-Moreno, Léopoldo Torrès Balbas, Joaquim Maria de Navascues, Manuel Ocana Jimenez, José Camon Aznar, Luis Seco de Lucena, Antonio Gaya Vivès, Rafaël Castéjon, Felix Hermandez, Juan Lafita, H. Terrasse, Elie Lambert, Lévi-Provençal, etc... Parallèlement, les monuments de Sicile musulmane faisaient l'objet de remarquables publications, en particulier celles de l'éminent archéologue Monneret de Vilar. Enfin, en Algérie et en Tunisie, des fouilles archéologiques étaient poursuivies sur les sites de Kairouan et de Mahdîya sous la conduite de Mostfa Slimân Zbiss, de Sedrâta par Mlle Marguerite Van Berchem, de Qal'a des Beni-Hammâd et d'Achîr par Lucien Golvin. A tous ces documents s'ajoutaient les propres conceptions de Georges Marçais lui-même dont l'esprit, toujours en éveil, révisait les théories, corrigeait les hypothèses, assimilait les données nouvelles pour embrasser sous un jour nouveau certaines périodes mal connues voici quelques années et préciser davantage une vision d'ensemble seulement entrevue en 1926. L'historien avait déjà eu l'occasion de préciser sa pensée dans l'excellent livre : « La Berbérie Musulmane et l'Orient au Moyen âge », œuvre qui marquait le chemin parcouru depuis la magistrale thèse « Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle ». L'auteur dominant son sujet y lançait de larges aperçus propres à éclairer les grands mouvements de l'évolution historique et sociale de la Berbérie.

Il ne faisait point de doute que l'archéologue comme l'historien de l'art avait aussi précisé sa pensée et embrassait avec plus d'aisance et de pénétration les diverses époques que lui-même avait précédemment su distinguer et caractériser. La refonte du Manuel, d'ailleurs devenu introuvable, s'avérait d'une évidente nécessité.

Tous les amateurs d'art musulman, tous ceux que les diverses civilisations du Maghreb intéressent salueront avec joie l'œuvre maîtresse publiée par les Arts et Métiers Graphiques. Ils y reconnaîtront certes toute la trame du Manuel, mais ils y trouveront aussi un reflet de tous les travaux les plus récents d'archéologie musulmane, d'où de complètes refontes de nombreuses descriptions telle celle de la mosquée Ez-Zaytoûna mieux connue grâce aux recherches de Creswell et de Mostfa Zbiss, tels les travaux d'hydraulique dans la région de Kairouan révélés et analysés savamment par Solignac, telle encore la mosquée Qarawyn de Fès que H. Terrasse a pu étudier à loisir au cours de ses nombreuses visites ; mais, plus encore que les détails, ils trouveront des idées tout à fait nouvelles et originales à la fin de chacun des chapitres. C'est ainsi que la conclusion du chapitre premier marque la part d'influence des diverses civilisations. « Ainsi, écrit l'auteur, les leçons de la Mésopotamie lointaine, celle de l'Egypte plus proche, se superposent aux traditions locales qui, semble-t-il, demeurent prépondérantes... Bien que composite, cet art musulman d'Ifrîqîya est déjà fortement individualisé ; art à demi-barbare, il s'impose à notre admiration. La première œuvre arabe d'Occident, la

grande Mosquée de Kairouan, compte parmi les plus belles créations de l'Islâm. Elle nous séduit par sa majesté un peu rude et par sa sobre splendeur ; elle nous étonne, mais ne nous déconcerte pas, parce que nous la sentons imprégnée de traditions dont beaucoup sont aussi les nôtres. Quelque peu romaine encore ou, si l'on veut, romane, elle est plus près de nous que tel édifice musulman plus récent et d'un art plus évolué. »

Au chapitre II, l'auteur dégage avec aisance le caractère des trois siècles qui suivirent l'occupation arabe et en tire cette curieuse remarque : « L'Art Musulman d'Ifriqîya, où l'on relève encore des survivances locales tant que les maîtres du pays sont des Orientaux, devient purement oriental avec l'apparition de la première dynastie autochtone ».

L'étude des monuments de l'Espagne des Omeyyades permet à l'auteur d'établir les grandes lignes suivantes en conclusion du chapitre III :

« L'Art des omeiyades de Cordoue nous est d'abord apparu comme un art d'exilés, créé pour une société et pour une famille syriennes transportées en Espagne...

...Cependant, la terre d'exil est elle-même riche de traditions. L'art romain s'y est étendu et un art wisigothique y a poussé sur ses ruines. »

Après avoir montré ces apports locaux, visibles surtout dans le décor, Georges Marçais essaye de déceler les emprunts à l'art byzantin largement représenté dans les belles mosaïques de la mosquée de Cordoue, pièces directement importées du Basileus, puis l'influence possible de l'art maghrébin. Toutefois, sur ce dernier point, l'auteur se demande s'il y a véritablement emprunt, il postule plutôt une communauté de sources, lesquelles plus largement envisagées pourraient expliquer de troublantes analogies entre notre art roman occidental et l'art musulman du Maghreb, prolongé jusqu'en Espagne. On reconnaît là une théorie déjà bien dessinée dans « La Berbérie Musulmane et l'Orient au Moyen âge ». L'idée s'affirme et, sans nul doute, elle ouvre des horizons que les faits ne feront que confirmer.

Au chapitre IV, profondément remanié lui aussi, et enrichi des travaux de H. Basset et H. Terrasse sur l'art des Almoravides et des Almohades, de Torrès Balbas sur divers monuments espagnols, l'auteur se défend de conclure ; il prétend, avec une prudence bien légitime, ne donner qu'un « état de la question » propre à préparer des conclusions définitives : « Malgré sa puissante originalité, dont toute rusticité berbère n'est pas absente, le style des édifices almohades reste andalou quant à ses origines. Le califat s'est effondré depuis cent cinquante ans, mais sa lumière brille toujours. Dans Medinat ez-Zahrâ, les murs croulent, les beaux jardins retournent à l'état de maquis, mais leur souvenir hante les

artistes. Le plus clair des éléments qui constituent l'art almohade lui vient de l'art almoravide qui le tenait lui-même de l'art omeiyade de Cordoue ». G. Marçais note encore les emprunts possibles à l'art persan (encorbellements de mouqarnas), puis ceux, plus sensibles, à l'art des Fâtimides et de leurs clients, les Çanhajiens. « Ce qui est certain, ajoute l'auteur, c'est que cette époque, qui va du milieu du XIe siècle au milieu du XIIe, a vu se créer, dans l'Occident musulman, une sorte de syncrétisme artistique, dont le processus exact nous échappe mais dont nous constatons l'ampleur et dont nous suivrons le développement. »

Le chapitre V consacré aux XIIIe et XIVe siècles s'est enrichi des études de H. Terrasse sur les mosquées marocaines et plus particulièrement de Taza et de Fès (Qarawîyn) ainsi que des travaux de Maslow sur les mosquées de Fès. Le plan et la description de nombreuses médersas du Maroc sont également le reflet de l'œuvre de H. Terrasse sur ces établissements.

Grâce aux travaux de Torrès Balbas et de H. Terrasse, les quelques pages consacrées à l'Alhambra de Grenade ont bénéficié de nombreux clichés nouveaux, de grande valeur, tandis que le texte était profondément remanié.

La conclusion de ce chapitre souligne la maturité de l'art maghrébin.

« L'Art hispano-maghrébin, qui devait tant à l'art oriental, exportait en Orient ses modèles et y faisait apprécier ses ouvriers. Mais ses beaux jours étaient comptés. A partir du XIVe, il allait vivre sur ses brillants souvenirs... »

Le chapitre VI est consacré à l'art Mudéjar qui, déjà, avait pris place, à juste titre, dans le Manuel. Les travaux de E. Lambert, Torrès Balbas, Camon Aznar ont amené l'auteur à remanier sa première rédaction et à l'enrichir d'excellentes photographies.

Le chapitre VII qui traite du Maroc sous les dynasties chérifiennes a bénéficié lui aussi des plans complets des mosquées de Marrâkech (Bâb Doukkâla et Mouassin) et d'une étude de la zâwîya de Sidi 'l-Jazoûli. Quelques très belles photographies dues à H. Terrasse agrémentent les études des diverses mosquées saadiennes de Meknès, de Fès et de Marrâkech et les paragraphes réservés à l'architecture civile si bien représentée à Marrakech et à Fès tant sous les Saadiens que sous l'autorité des Alaouites.

La conclusion de ce chapitre révèle un certain embarras bien légitime. Comment qualifier cette longue époque qui va du XIVe au XIXe siècle ?... Décadence ?... Elle n'est que trop évidente sans doute, mais aussi que de lacunes dans nos connaissances ! Que de monuments disparus qui eussent constitué de précieux maillons d'une chaîne dont nous ne possédons que des fragments épars, souvent difficiles à classer. Que de monuments du XVIIIe siècle encore peu connus ou inconnus faute d'une liste qui reste à établir.

Au chapitre VIII (l'Algérie turque), il faut noter une étude des divers types de qubbas funéraires, quelques nouvelles photographies dont deux particulièrement suggestives : une rue d'Alger (quartier musulman) et une rue de Smyrne ; l'auteur n'a rien eu à changer de sa conclusion de 1926, toujours valable.

Enfin, le chapitre IX : (La Tunisie des derniers Hafçides et des Turcs) a été quelque peu remanié après les travaux de Si Hassen Husni 'Abd el-Wahâb et de Si Mostfa Slimân Zbiss. On y trouve notamment de nombreux plans schématiques de mosquées dressés par Si Mostfa Slimân Zbiss et de très belles photographies (œuvres de Bouchoucha).

Les travaux d'archéologie en cours et futurs modifieront sans nul doute quelques détails de l'œuvre de Georges Marçais. Certaines retouches s'imposeront alors. Il n'en reste pas moins évident que le « Manuel » a fait date dans l'histoire de l'Art et qu'aucune œuvre postérieure ne peut raisonnablement l'ignorer.

La refonte de cet excellent ouvrage ne pouvait être menée à bien que par l'auteur lui-même. Tout ouvrage de synthèse traitant de l'art musulman d'Occident ne pourra désormais s'évader de la méthode que Georges Marçais a si brillamment mise au point. Le lien logique de l'histoire constitue en effet un cadre admirablement limpide faute duquel il ne saurait y avoir autre chose qu'un catalogue d'inventaire d'où émane une impression de décousu trop souvent ressentie en feuilletant certains manuels.

Ce n'est pas le moindre mérite de l'auteur, par ailleurs si profondément archéologue, d'avoir assis définitivement les bases philosophiques d'une méthode aussi claire où tout s'inscrit dans la suite logique des grands événements de l'évolution humaine. Ainsi l'art apparaît-il plus clairement lié à la civilisation, ainsi se montre-t-il comme le reflet de l'âme collective du groupe ethnique ; sans doute aussi et par un retour, somme toute logique, ainsi explique-t-il à son tour certaines symbioses ethniques peu claires, certaines influences qu'on ne pouvait soupçonner par d'autres voies scientifiques.

L. Golvin.

I. Goldziher, *Etudes sur la Tradition islamique* extraites du tome II des *Muhammedanische Studien*, traduites par L. Bercher. Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve, Paris, 1952. Tome VII de la Collection Initiation à l'Islam.

Tous ceux qui ont pratiqué les ouvrages ou articles écrits en allemand du célèbre islamologue hongrois I. Goldziher savent que la lecture n'en est pas toujours facile. On est d'autant plus reconnaissant au regretté Léon Bercher d'avoir donné une traduction française des chapitres relatifs au « Développement du Ḥadîth » contenus dans le tome II des *Muhammedanische Studien*, qui, bien qu'ils datent de 1890, conservent toute leur valeur par la matière considérable qu'ils renferment et l'extraordinaire science et profondeur de jugement de l'auteur. Le tome II des *Muh. Studien* contient aussi une étude sur le Culte des Saints dans l'Islam et des excursus dont certains sont en rapport avec le sujet principal (Ḥadîth et Nouveau Testament ; Les femmes dans la littérature du Ḥadîth), mais ils sont moins importants que la magistrale étude sur le Développement du Ḥadîth.

La traduction de L. Bercher est excellente et constitue pour ceux à qui l'allemand n'est pas familier, et même pour les autres, un instrument de travail éminemment utile. Elle ne donne aucune prise à la critique et il faut se borner à la louer. Quant à l'ouvrage original, il est suffisamment célèbre pour qu'on n'ait pas besoin d'en faire la moindre analyse. Je me permettrai de faire sur la traduction quelques remarques de détail.

Il y a d'abord à signaler un certain nombre de défectuosités dans les notes. Les noms des auteurs arabes aussi bien que les titres de leurs ouvrages cités sont toujours imprimés en italiques, ce qui n'est pas la règle ordinaire, et sous forme abrégée, avec les abréviations employées par Goldziher et différant parfois d'une page à l'autre. Il eût été utile de les citer toujours sous la même forme, la plus complète possible, et même d'ajouter les compléments nécessaires. P. 11, n. 1 (nous renvoyons toujours à la pagination de l'original reproduite en marge et dans les notes), on lit : *'Alam al-Hudâ,* Naḍad al-îḍâh (ces derniers mots en romaines alors qu'ils sont le titre de l'ouvrage d'un savant connu sous le nom de 'Alam al-Hudâ ach-Charîf al-Murtaḍâ 'Alî... imâmite mort en 436). P. 6, n. 1 et 48, n. 2, lire Salisbury et non Salisburg. P. 12, n. 1, lire Kazan et non Kasan, et, pour l'auteur, voir Brockelmann, GAL, II, 214. P. 18, n. 12, lire Al-Maqrîzî, éd. Gerh. Vos au lieu de VOS : il s'agit de l'ouvrage *Die Kämpfe und Streitigkeiten zwischen den B. Umajja und den B. Hâchim.* Le nom de l'auteur de *al-Akhbâr aṭ-ṭiwâl,* Abû Ḥanîfa ad-Dînawarî est transcrit avec des abréviations qui peuvent prêter à confusion p. 29, n. 2 ; 30, n. 2 ; 32, n. 3 ; 50, n. 2 ; 52, n. 2 ; 53, n. 1 ; 56, n. 5 ; 59, n. 5 ; 99, n. 6. P. 62, n. 3 le nom du khan mongol Uldjaitu (Oltchaitu) est écrit Oelgetu, et le mot turc *sajesi* doit être lu *sayesi* (ombre de...), de même que p. 82, n. 6, le mot *ladajjan* doit être lu *ladayyan* (j allemand = y français). P. 69, n. 3, lire Bakhtarî et non Baḥtarî. P. 130, lire (en grec) Akra Ammônos. P. 134, lire *haddathanâ* et non *ḥaddathâ.*

En dehors de ces petits détails typographiques, je dois noter une ou deux inexactitudes de traduction. P. 7, l'expression « caractères runiques » correspond bien à l'allemand *Runen,* mais ce dernier ne devrait pas être traduit littéralement, car il a ici son sens élargi de « signes symboliques et mystérieux ». P. 28, l'expres-

sion « guerriers arabes colonisés » est obscure et provient d'une traduction trop littérale de l'allemand « kolonisirten » qui signifie ici « établis en colonie ». P. 56, l'expression : Abû Muslim, l'homme au « knout contre l'incroyant », provient d'une traduction erronée de : dem Mann mit den « Ungläubigen-Knüttel », car *knout* se dit en allemand *Knute* et non *Knüttel*, qui signifie « gourdin ». L'expression allemande est la transposition, au singulier, du mot *kâfirkûbât* litt. gourdins pour les Infidèles, du persan *tchûb*, trique. Ces armes des Khorâsâniens de l'armée d'Abû Muslim (et aussi des Turcs) étaient des sortes de massues. Voir Gloss. Geogr., p. 278 ; Gloss. Ṭabarî ; et EI, sous Khashabiya. P. 69 et p. 73, le mot Schriftgelehrter est traduit par « scribe » alors qu'il signifie « personnage versé dans les Ecritures » (ici la Tradition). P. 145, il faut lire « dans le Khwârizm » et non à Khawârizm. P. 158, le mot *ḥilm* est traduit inexactement par « sagesse ».

Si j'ai fait ces quelques observations, ce n'est pas pour critiquer le travail si méritoire de L. Bercher, mais uniquement pour éviter que de petites inexactitudes de détail et de forme, sans importance pour l'ensemble et pour le fond, et qui n'enlèvent rien à la valeur du livre, ne se retrouvent quelque jour sous la plume de ceux qui auront à utiliser cette traduction sans recourir à l'original. Une table des ouvrages cités en manuscrit par Goldziher et édités depuis, par les soins de G. Lecomte, et un index, complètent utilement le livre.

M. CANARD.

Sîrat al-ustâdh Jaudhar... taṣnîf Abî 'Alî al-Manṣûr al-'Azîzî al-Jaudharî. Taqdîm wa-taḥqîq Dr. Moḥammed Kâmil Ḥusain wa Dr. Moḥammed 'Abd al-Hâdî Sha'îra Le Caire, Dâr al-Fikr al-'arabî, 1954 (Silsilat makhṭûṭât al-Fâṭimiyyîn, 11).

La *Vie de l'ustâdh Jaudhar* écrite par son secrétaire Manṣûr et éditée récemment au Caire par M. Kâmil Ḥusain et M. 'Abd al-Hâdî Sha'îra (1954) est un document important sur la période africaine des califes fatimites. L'eunuque (*ustâdh*) Jaudhar était un esclave, slave, qui fut acquis par al-Mahdî et donné par lui à al-Qâ'im qui lui succéda en 322/954. Majordome du palais dès l'époque d'al-Mahdî, préposé au Trésor sous al-Qâ'im (322-334/934-946), il fut son intermédiaire entre lui et ses partisans et serviteurs. Il prit encore plus d'importance à partir d'al-Manṣûr (334-341/946-953), qui l'affranchit après sa victoire définitive sur le rebelle khârijite Abû Yazîd en 336/947, puis avec al-Mu'izz qui le fit venir de Mahdîya à Manṣûrîya, la nouvelle capitale, et il fut véritablement avec al-Manṣûr et al-Mu'izz une manière de vizir ou premier ministre, en tout cas, pour le rang, le troisième personnage de l'Etat après l'Imâm et l'héritier désigné, comme l'ont bien fait ressortir les éditeurs de cette *Sîra*, dans l'excellente introduction et les notes très détaillées dont ils ont doté leur ouvrage. Il était surtout, semble-t-il, le chef d'un bureau bien connu dans les états musulmans du Moyen âge sous le nom de *Diwân at-Tauqî'*, mais qui ne semble pas avoir été déjà formellement organisé à l'époque de Jaudhar, c'est-à-dire qu'il transmettait au calife les lettres et requêtes qui lui étaient adressées et recevait du calife une réponse indiquant la décision à exécuter, le conseil à donner à l'intéressé, le sens dans lequel il fallait lui écrire, etc. L'auteur de la *Sira* nous montre Jaudhar à Manṣûrîya correspondant avec les subordonnés qu'il a laissés à Mahdîya et ajoute (p. 86) : « Tout homme lui écrivait pour lui faire connaître la nature du service dont il avait besoin de sa part, et sur quoi il demandait un ordre. L'ustâdh extrayait de leurs lettres des paragraphes (*fuṣûl*) comprenant les choses sur lesquelles il avait besoin de demander un ordre et il laissait, entre deux paragraphes, un blanc sur le rouleau de papier. L'Imâm écrivait de sa propre main au-dessous de chaque paragraphe la réponse indiquant ce qui devait être fait ». Le calife recevait aussi directement des lettres, qui ne passaient pas par Jaudhar. Ce dernier prenait d'autre part souvent l'initiative d'écrire au calife pour le renseigner ou lui demander un avis ou un ordre, sans avoir à lui transmettre une lettre d'un tiers. De même le calife écrivait aussi de lui-même à Jaudhar.

Le rédacteur de cette *Sira* est un secrétaire nommé Manṣur al-Jaudharî, qui fut secrétaire particulier de Jaudhar à partir de 350/961 et lui succéda dans ses fonctions après sa mort à Barqa en 362/973, lors du départ d'al-Mu'izz pour l'Egypte. Manṣûr écrivit à l'époque d'al-'Azîz et vécut jusqu'à l'époque d'al-Ḥâkim où il détint plusieurs fonctions importantes, entre autres celle de Directeur des Waqf et de Muḥtasib. Il a eu naturellement accès à tous les documents que détenait Jaudhar. Il vénérait la mémoire de son bienfaiteur et c'est pour faire revivre sa mémoire et montrer en quelle considération le tenaient les Imâms qu'il a écrit ce livre précieux, d'autant plus précieux qu'il n'est pas seulement une *Vie*, mais aussi un recueil de *tauqî'ât* (décisions, rescrits), lettres, sermons des premiers califes fatimites pour la période qui s'étend entre le règne d'al-Qâ'im et le départ d'al-Mu'izz pour l'Egypte.

Dans la première partie du livre, qui est un exposé des étapes de la vie de Jaudhar jusqu'à son installation à Manṣûrîya, ces documents sont des sermons des califes et des lettres de ceux-ci à Jaudhar sur différents sujets, que le rédacteur fait précéder d'une brève introduction. La seconde partie comporte les réponses du calife al-Mu'izz à des lettres de Jaudhar ou transmises par Jaudhar. Le rédacteur ne nous donne malheureusement qu'un résumé des lettres auxquelles le calife répondait, de sorte qu'il n'est pas toujours facile de comprendre les allusions faites aux détails de ces lettres par la réponse du calife.

Les documents en question, y compris le préambule qui les accompagne, sont de longueur variable. Quelques-uns sont extrêmement courts. Les plus longs sont les sermons. Il n'est pas possible, vu le nombre de ces documents, de rendre compte de tous. Nous nous bornerons à signaler ceux qui paraissent les plus intéressants. Dans la première partie, ce sont par exemple des lettres et sermons, et même des vers, d'al-Manṣûr, ayant trait aux opérations contre Abû Yazid ou à l'annonce de la mort d'al-Qâ'im, ou au sujet des membres de la famille du calife résidant au palais de Mahdîya, en particulier les frères d'al-Manṣûr. Il apparaît que la concorde ne régnait pas entre le calife et ses frères, et la même opposition des fils d'al-Qâ'im se manifesta contre al-Mu'izz. La seconde partie (lettres et décisions d'al-Mu'izz) nous permet de voir avec quel soin al-Mu'izz s'occupait non pas seulement des affaires d'intérêt général : la Sicile, le rendement des impôts de la province de Msîla, les différends entre Yûsuf b. Zîrî et Ja'far b. Alî b. Ḥamdûn (on sait que le premier devait être laissé par al-Mu'izz au gouvernement de l'Afrique et que le second, gouverneur de Msîla, devait passer aux Omeyyades), l'équipement de la flotte, la préparation du départ pour l'Egypte, mais aussi de toutes sortes de petits détails d'ordre familial ou particulier : conduite de ses parents, attitude de son fils aîné Tamîm, le poète, confection d'un tapis de prière pour un Slave converti à l'islam, contestations au sujet de loyers ou pâturages, réclamations contre l'arbitraire de certains fonctionnaires, situation pécuniaire précaire du fils d'un missionnaire fatimite, apostasie d'esclaves, ivrognerie d'un secrétaire, etc.

Plusieurs documents ont trait à la Sicile et aux gouverneurs kelbites de l'île, Ḥasan b. 'Alî, puis ses fils Aḥmed et 'Alî. L'un d'entre eux apporte sur la rébellion sicilienne de 336/947, à laquelle mit fin Ḥasan b. 'Alî, quelques précisions qui complètent le récit d'Ibn al-Athîr sur ces événements. D'autres nous montrent que Jaudhar faisait du commerce avec la Sicile, notamment de l'importation de bois, que parfois il offrait généreusement au calife pour l'arsenal.

On voit par cette brève revue l'intérêt en général et pour l'Afrique du Nord en particulier de ce livre qu'avait déjà signalé Ivanow dans sa bibliographie ismaélienne et dans son ouvrage *The Rise of the Fatimids*, et par la publication duquel MM. Kâmil Ḥusain et 'Abd el Hâdî Sha'îra ont rendu un grand service aux historiens. Le texte, édité avec le plus grand soin, n'est pas toujours très clair : il apparaît d'une part que Jaudhar et son secrétaire al-Manṣûr n'étaient pas d'excellents stylistes en arabe (qui n'était pas leur langue maternelle) et que d'autre part certaines réponses d'al-Mu'zz ont été rédigées un peu hâtivement. Il faut dire d'ailleurs que si nous avions le texte même des lettres auxquelles le calife répond, certaines phrases de ses réponses nous apparaîtraient plus claires.

J'ai entrepris une traduction de l'ouvrage et me propose de faire un certain nombre de remarques à ce sujet. Mais d'ores et déjà, je dois dire que la tâche de commenter tous ces textes si intéressants m'aura été largement facilitée par l'introduction et les notes des deux éditeurs, et les savants travaux que M. Kâmil Ḥusain a consacrés aux Fatimides.

M. CANARD.

ARMAND ABEL, *Le Roman d'Alexandre. Légendaire médiéval.* Collection Lebègne et Nationale, n° 112, 131 pages, petit in-8° Office de Publicité. Bruxelles, 1955.

Dans ce petit volume, qui contient beaucoup plus de choses que son format ne le laisserait croire, le savant professeur de l'Institut Oriental de l'Université libre de Bruxelles nous promène avec une remarquable érudition et une étonnante « Belesenheit » dans les créations romanesques successives auxquelles a donné lieu l'épopée du conquérant macédonien. Héros héroïque, mais « trop grand pour l'histoire... la légende s'empara de lui », et les peuples les plus divers, dès l'antiquité, mais surtout au Moyen âge, ne cessèrent d'enrichir cette légende.

M. Abel, après avoir passé brièvement en revue les historiens d'Alexandre, consacre ses premiers chapitres à la source de tous les développements postérieurs de la légende, le roman historique du Pseudo-Callisthène (l'œuvre du véritable Callisthène d'Olynthe, historiographe attitré d'Alexandre est perdue). Il analyse, à travers ses trois recensions, le contenu de ce roman grec, dont les arabisants seront heureux d'avoir à leur portée un résumé substantiel, nécessaire pour la bonne compréhension de la légende arabe d'Alexandre. Il met en relief les différences entre l'histoire et la légende, recherchant l'origine de tels épisodes ou personnages, signalant les contaminations par des traditions orientales, les influences judéo-chrétiennes, notamment dans la recension C (Alexandre, adepte, défenseur et propagateur de la religion du Dieu unique). Il montre ensuite qu'à la fin du VIe siècle il y avait dans le Proche-Orient (le roman est né probablement à Alexandrie), une triple tradition de la légende d'Alexandre, une grecque constituée par les recensions du Pseudo-Callisthène, une syriaque où Alexandre devient un personnage apocalyptique et une tradition orale qui ne retient que les faits merveilleux.

Après un chapitre sur la tradition latine (Quinte-Curce, Pline, et surtout Julius Valerius, et l'archiprêtre Léon, auteur du Xe siècle d'une *Historia de Proeliis* dont devait sortir l'image d'Alexandre dans l'Occident médiéval), l'auteur aborde la tradition islamique du Roman d'Alexandre, qui est spécialement celle de l'Homme aux Deux Cornes (Dhû'l-Qarnayn), trait déjà connu de la tradition syriaque de Jacques de Saroudj. Il cite textuellement

les versets coraniques, confus et imbus d'esprit eschatologique, relatifs à Alexandre (Sourate de la Caverne), montre quelle fermentation s'était produite pour aboutir à la forme de la légende fournie au Prophète par ses informateurs et qui dérive de la tradition syriaque, et discerne avec raison dans cette transformation un recul et un déclin de la culture grecque dans le monde du Proche-Orient. Il est curieux qu'à cet endroit M. Abel ne parle pas des rapports entre la légende d'Alexandre et celle de Khiḍr.

Une fois intégrée aux mythes de l'Islam, la légende d'Alexandre devait susciter un intérêt prodigieux dans le monde musulman, avivé encore par l'engouement des milieux cultivés du IXe siècle pour l'antiquité grecque et perse et la curiosité des premiers commentateurs du Coran et historiens. M. Abel examine d'abord la légende d'Alexandre dans Ṭabarî, tant dans son Histoire que dans son Commentaire du Coran, et passe en revue les éléments disparates, grecs, iraniens, judéo-chrétiens mêlés aux données du roman qui est la source principale. Il étudie le dédoublement du héros en deux personnages rendus distincts par l'existence parallèle d'une tradition romanesque à prétentions historiques et d'une tradition apocalyptique, l'un Iskandar, « historique, assez flou », « pour les Syro-Byzantins et les Perses », l'autre, Dhû'l-Qarnayn, plus net et plus simple, héros prophète, « pour les Arabes et arabisés ». L'examen du récit de Mas'ûdî, légèrement plus tardif que Ṭabarî, est l'occasion pour M. Abel de distinguer à nouveau deux tendances, l'une qu'il appelle « humaniste » et que je préférerais appeler hellénistique, l'autre arabo-islamique, visant à retrouver dans l'arabisme tous les éléments de sagesse que l'autre voit dans la tradition antique. Mas'ûdî représente la première. Ces oppositions schématiques, qui ne sont à mon avis que la reprise sous des formes légèrement différentes d'une opposition fondamentale Orient-Occident (grosso modo) jettent un peu plus de clarté sur la figure de l'Alexandre de la légende arabe. Mais elles ne sauraient rendre compte de son caractère complexe et confus. La légende excelle à obscurcir et à compliquer les choses (à moins qu'elle ne les simplifie exagérément) et l'introduction d'éléments provenant du Yémen, pays très différent du reste du monde arabe, n'est pas pour clarifier le personnage. Mais la légende arabe finit par apporter une unité essentielle dans la personne de son Alexandre dont elle fait un héros proprement musulman, un prophète de l'Islam, et c'est celui-là que les *Histoires des Prophètes* de Tha'labî (mort en 1035) dont M. Abel a traduit presque entièrement le récit, puis les Mille et Une nuits, ont popularisé.

La tradition littéraire iranienne de Firdawsî (Xe-XIe siècle) qui fait d'Alexandre un descendant des anciens rois de Perse, « annulant en somme l'effet moral, de la victoire du Macédonien sur la Perse », et en même temps un héros de chevalerie, déjà préfiguré dans le roman grec, et le modèle des princes musulmans, insiste moins sur le caractère de prophète. Le fait iranien est aussi le principal dans l'œuvre de Niẓâmî (XIIIe siècle), remarquable par son caractère artistique. A ce propos, l'auteur aurait pu signaler l'adaptation de son *Iskandar Name*, en turc oriental, par Navâ'î (mort en 1506), sous le titre *Sadd-i Iskandari* (*Le Mur d'Alexandre*) auquel l'iranisant et turcologue russe Berthels (auteur lui-même d'un ouvrage : *Le Roman d'Alexandre et ses principales versions en Orient*, paru à Moscou-Léningrad en 1948, et qui manque à la bibliographie de M. Abel) a consacré plusieurs pages dans son petit livre de la même année sur Navâ'î, pp. 209-218.

M. Abel étudie ensuite le Roman d'Alexandre dans les littératures de l'Occident médiéval, sujet peu exploré jusqu'ici et qu'il faut lui savoir gré d'avoir abordé avec compétence. Il passe en revue l'œuvre en vers latins, influencée par Virgile, de Gautier de Châtillon (XIIe siècle), d'Albéric de Besançon, de Lambert de Tors, et enfin celle d'Alexandre de Paris dont il donne une analyse détaillée. Puis il signale brièvement les développements du roman dans d'autres littératures médiévales. La psychologie du roman, à partir d'Albéric de Besançon est nettement féodale. Dans Alexandre de Paris, l'influence des Croisades est très nette : on y trouve des allusions aux Arabes ou Sarrazins, des souvenirs de toponymes et épisodes des Croisades, une description de la Mahommerie de Porus qui fait penser à la Chanson de Roland, et une foule de traits qui procèdent de l'esprit des épopées françaises et des romans courtois. M. Abel n'a pas omis de signaler l'importance que prend, dans le roman occidental, la figure d'Aristote et sa légende, à laquelle un romaniste allemand, J. Storost, auteur d'une étude sur la légende d'Alexandre dans l'ancienne littérature italienne, vient de consacrer une pénétrante étude (*Zur Aristoteles-Sage im Mittelalter*) dans *Monumentum Bambergense*, Munich, 1955.

Cette analyse de l'ouvrage de M. Abel ne saurait fournir qu'une idée incomplète de la caractérisation de la figure d'Alexandre qu'il donne dans les divers aspects qu'elle revêt, et de la masse des données qu'il a mises en œuvre. D'un bout à l'autre du livre, on suit avec plaisir ses pérégrinations à travers l'Orient et l'Occident, dans la floraison touffue des romans d'Alexandre. Des reproductions de scènes de la légende, tirées soit de manuscrits médiévaux, soit de nos églises (Vézelay, Sens, face à pp. 48-49 ; cf. p. 118 où il signale aussi Avallon, Vermenton, Saint-Aignan-sur-Cher) égayent le livre et montrent à quel point le roman était populaire en France au Moyen âge. La disposition de son ouvrage a obligé l'auteur à rejeter les notes à la fin, ce qui offre plus d'un inconvénient, et sans doute à les réduire, car il est certain qu'il aurait pu augmenter les références et autres éclaircissements, mais elles contiennent l'essentiel. Dans l'étude de la légende musulmane, la transcription des noms arabes laisse parfois à désirer.

M. CANARD.

Jacques C. Risler, *La civilisation arabe,* Paris, Payot, 1955, 332 p., 7 cartes.

Ce livre se lit facilement et contient quelques passages assez bons, mais n'apporte rien d'original. C'est une compilation, faite très vite et pas toujours avec beaucoup de soin : on y assiste à un véritable massacre des noms propres dont on ne sait si c'est l'auteur ou l'imprimeur qui est responsable. On y trouve aussi des affirmations discutables, erronées ou gratuites. Par exemple, l'auteur place la naissance du Prophète le 30 avril 571. Comment ne justifie-t-il pas une pareille précision que personne n'a jamais donnée avant lui ? Qu'il cite sa source ou qu'il indique par quelles déductions il est parvenu à établir cette date, ce qui constituerait une découverte de prix.

Bref je ne saurais recommander la lecture de ce livre aux spécialistes à qui il n'apportera rien et je ne le conseille guère aux autres, car il serait pour eux un guide trop peu sûr.

R. Le Tourneau.

Guido di Stefano, *Monumenti della Sicilia Normanna.* XL + 192 pl. + 129 pages. Società Siciliana per la Storia Patria, Palermo, 1955.

La Sicile est fière de son passé normand et la *Società Siciliana per la Storia Patria,* présidée par le Professeur Antonio de Stefano, qui a organisé plusieurs manifestations pour rappeler le souvenir des grands souverains de la dynastie normande, a publié à l'occasion du VIII[e] Centenaire de la mort de Roger II, célébré à Palerme en 1954, un magnifique volume sur les monuments de la Sicile normande. Le volume, qui devait être prêt au printemps de 1954, a été retardé par des difficultés typographiques jusqu'à l'été de 1955. Il sera accueilli avec d'autant plus de joie qu'il s'est fait attendre, et réjouira tous les amis du maître auquel il est dédié, Antonio de Stefano.

L'ouvrage comporte une introduction de XL pages, suivie de 193 planches (310 reproductions photographiques ou plans de monuments) et de 108 pages de notes explicatives des planches et des illustrations non comprises dans les planches (monnaies et sceaux de Roger I[er], Roger II, Guillaume II, Georges d'Antioche etc., coffret arabe de la Chapelle Palatine) ; un appendice dû à F. Giunta (auteur de l'excellent petit livre *Bizantini e Bizantinismo nella Sicilia Normanna,* Palermo, 1950) sur d'autres témoignages documentaires relatifs à l'activité édificatrice en Sicile normande; une bibliographie et un index topographique. L'auteur a voulu avant tout fournir un instrument de travail et un répertoire d'illustrations, notices et renseignements documentaires et bibliographiques et n'a pas visé à une description détaillée des monuments dont dispense la richesse des illustrations.

Il est impossible de passer ici en revue les planches et le savant commentaire consacré à chacune. Nous nous bornerons à analyser l'excellente introduction de l'auteur, au début de laquelle il a placé en exergue la phrase d'H. Focillon, qui s'applique si admirablement à la Sicile rendue par les Normands au christianisme et à la civilisation occidentale : « L'église et la forteresse sont les éléments de solidité d'une terre redevenue chrétienne ». Cette introduction est excellemment intitulée : *Itinerario dell'architettura siciliana del periodo normanno.* On y voit se développer, dès l'époque des combats et des sièges, une véritable « croisade architecturale », surgir des cathédrales d'inspiration bénédictine (cassinienne et clunysienne), mais aussi des églises, et abbayes basiliennes d'inspiration byzantine, avec, dans l'un et l'autre groupe, des influences musulmanes, et, avec Roger II, le syncrétisme arabo-byzantino-latin dans l'architecture religieuse, et, dans l'architecture civile, les formes arabes de tradition locale ou ifrikienne et égypto-fatimite. Mais déjà se fait jour une influence septentrionale dont la cathédrale de Cefalù est le point de départ et qui s'exercera si activement à l'époque des Guillaumes dans les cathédrales de Monreale et de Palerme, sans préjudice d'ailleurs de la continuité des formes précédentes, aussi bien dans l'architecture civile que dans l'architecture religieuse. L'auteur met ensuite en relief le caractère « pré-gothique » des derniers monuments normands et « la fécondité et la stérilité » de l'architecture sicilienne du XII[e] siècle, la Sicile, avec la dynastie suève, s'ouvrant à un « gothique étranger ».

Grâce à la disposition adoptée dans les planches par l'auteur, qui répartit les monuments en trois grands groupes (Architecture religieuse, Architecture civile, Monuments variés) et dans chacun suit l'ordre chronologique, on a devant les yeux une véritable histoire de la Sicile normande illustrée par son architecture. On doit féliciter sans réserve G. di Stefano et la *Società Siciliana per la Storia Patria* de nous avoir donné cette belle réalisation artistique et historique et d'avoir contribué efficacement à faire connaître davantage les célèbres monuments de la Sicile normande, mais, comme le dit l'auteur dans son avant-propos, « plus célèbres qu'effectivement connus ».

M. Canard.

The Fall of Constantinople. A Symposium held at the School of Oriental and African Studies 29 May 1953. Steven RUNCIMAN, Bernard LEWIS, R.R. BETTS, N. RUBINSTEIN, Paul WITTEK. School of Oriental and African Studies. University of London, 1955.

Le 500e anniversaire de la prise de Constantinople par les Turcs en 1453 a été commémoré en Turquie, en Grèce, etc., par des conférences et recueils d'articles dans lesquels on s'est efforcé de dégager la signification de cet événement historique et de la mieux apprécier avec le recul des siècles et dans un climat et un esprit modernes.

A cet égard, les conférences faites à l'Université de Londres par des spécialistes de matières différentes, chacun de son propre point de vue, et qui viennent seulement d'être publiées, méritent une mention spéciale. St. Runciman, historien de Byzance et du Proche-Orient médiéval, dont l'article est intitulé *The Fall of Byzantium* voit les choses en byzantiniste, B. Lewis en arabisant (*Constantinople and the Arabs*), R. Betts en historien de l'Europe centrale et sud-orientale (*Central and South-Eastern Europe*), N. Rubinstein (*Italy*), examine la situation par rapport aux républiques italiennes ; enfin P. Wittek (*Fath mubin « An eloquent conquest »*) étudie les rapports turco-grecs avant, pendant et après le siège et les conséquences de la conquête, pour le nouvel empire turc.

Pour St. Runciman, la chute de Constantinople en 1453 marque la fin d'un empire romain, devenu chrétien universel, puis grec de langue et de tradition, qui avait rendu l'inestimable service de défendre la civilisation chrétienne contre les Barbares de l'Orient, du Nord et même de l'Occident. Mais cette date n'est pas aussi importante qu'on le croit généralement, parce que la fin réelle de l'empire en tant que force politique remonte déjà à 1204 et c'est miracle que l'événement de 1453 ne se soit pas produit plus tôt, d'autant plus que beaucoup de Grecs en étaient venus à préférer se soumettre au Turc plutôt que d'accepter l'union avec Rome dont certains espéraient le salut. Et, de fait, après la conquête turque, se produisit sur le terrain religieux l'union des Grecs jusque là divisés. D'autre part, Constantinople connut même une renaissance économique. Mais ces avantages ne compensèrent pas la ruine de la culture proprement byzantine. On peut souscrire à l'affirmation de St. Runciman que la chute de Constantinople était inévitable, encore que si l'Occident n'eût pas été divisé, une intervention de celui-ci eût peut-être changé la situation, mais il semble paradoxal de dire que ce fut un moins grand désastre que celui de l'année 1204, comme le soutient St. Runciman.

B. Lewis, après avoir passé en revue les infructueuses tentatives des Arabes pour s'emparer de Constantinople, en particulier celle de 716-717 dont l'échec est généralement considéré comme une défaite plus décisive que celle de Poitiers, et les *ḥadîth* qui prédisaient la prise de la ville (1), montre comment les Turcs seldjoukides, puis ottomans, ne firent que reprendre le mouvement de conquête et d'expansion que les Arabes avaient été forcés d'interrompre.

L'Europe centrale et sud-orientale, nous dit R. Betts, avait fourni des auxiliaires au conquérant et avait une attitude douteuse à l'égard de Constantinople. Les Serbes, comme les autres Slaves, avaient une tradition d'hostilité à l'égard de l'empire byzantin. La chute de Constantinople n'eut pas d'influence immédiate sur le sort de ce qui restait de Serbie indépendante, de même que sur la Bosnie et l'Albanie ; les conséquences ne s'en firent sentir sur les populations de ces pays qu'un peu plus tard. Quant à la Bulgarie et aux principautés danubiennes, elles étaient déjà hors de cause. L'événement n'eut pas non plus d'effet sur le commerce de ces états, car depuis longtemps, Constantinople avait perdu sa position de centre commercial. De même, au point de vue culturel, l'influence de Byzance ayant déjà diminué depuis un certain temps, la conquête turque n'eut pas d'effet notable. Mais, au point de vue religieux, elle eut pour conséquence un rétablissement de la suprématie ecclésiastique grecque contrée auparavant par des tendances indigènes particularistes. C'est en Russie que la prise de Constantinople eut des conséquences profondes. Non sur le plan culturel, car la Russie était coupée des influences byzantines depuis l'établissement des Mongols dans le sud de la Russie, ni même sur le plan religieux, puisque, depuis que l'Union de Florence (1439) avait été repoussée par l'Eglise russe, celle-ci n'avait plus de rapports avec le Patriarche de Constantinople, mais sur le plan politico-religieux. C'est en effet la conquête turque qui a amené le transfert de l'idée impériale de Constantinople à Moscou, la troisième Rome.

N. Rubinstein examine l'état d'esprit qui régnait en Italie à l'époque du siège et les répercussions qu'eut la prise de la ville. Les républiques italiennes avaient déjà des traités avec le sultan ; d'autre part, elles étaient divisées, Milan, Florence et Gênes étaient alliées contre Venise et Naples. Ainsi s'explique que, malgré les efforts du pape, rien ne put être fait pour aider la ville et que, malgré la vive émotion suscitée par sa chute, Gênes et Venise ne tardèrent pas à engager de nouvelles négociations avec le

(1) On sait que le fameux *ḥadîth* : « Certainement Constantinople sera prise. Excellents seront l'émir et l'armée qui s'en empareront », est gravé dans une inscription à l'intérieur de la Mosquée Fâtih, au-dessus du portail.

sultan. Mais, un peu plus tard, l'une et l'autre devaient sentir l'effet de la victoire turque. Gênes avait perdu Péra qui, malgré sa neutralité pendant le siège, avait dû se soumettre au sultan ; elle perdit par la suite ses colonies de la mer Noire. Venise, qui avait profité de l'événement pour étendre ses possessions dans les îles, ne tarda toutefois pas à perdre Argos, puis Négrepont, surtout, dont la chute « fut pour elle un plus grand choc que la chute de Constantinople ». Le renforcement des positions stratégiques du sultan rendait désormais difficile une lutte contre lui, et les républiques italiennes n'acceptèrent jamais officiellement l'idée d'une croisade contre lui.

P. Wittek décrit la préparation du siège et les conditions difficiles dans lesquelles il se déroula pour les Turcs, qui faillirent à un moment donné abandonner l'entreprise. Il met l'accent sur la solution de désespoir que fut la promesse par le sultan à son armée de trois jours de pillage, et dont le résultat fut que la capitale fut vidée de la plupart de ses trésors et de ses habitants ; il est vrai qu'elle ne tarda pas à recouvrer sa population chrétienne et juive. Il examine ensuite la politique suivie par les Turcs d'un côté, par Byzance de l'autre, depuis la fin du XIVe siècle, et ne ménage pas ses critiques à la politique byzantine d'union avec l'Occident (dont Mehemmed II n'ignorait sans doute pas qu'elle suscitait chez nombre de Grecs une opposition en sa faveur. Il est à remarquer que l'auteur explique la détermination farouche du sultan de prendre la ville, alors que des voix puissantes lui conseillaient d'abandonner l'entreprise, par le besoin qu'avait le jeune sultan de forcer la main à ses vieux ministres hostiles et de ne pas perdre la face devant eux. La fin de cet article très intéressant et très suggestif est consacrée aux changements importants qu'amena dans l'état turc la chute de Constantinople. Le sultan, prenant la place de l'empereur, devint dès lors un autocrate de caractère divin, la haute administration se peupla de renégats, l'état turc devient un empire, et la date de 1453 marque moins la fin de la Rome d'Orient que la naissance d'un nouvel empire.

Dans l'ensemble, il est remarquable que chacun des auteurs de ce recueil d'articles soit arrivé par des voies différentes à la constatation que la signification historique de l'événement a été généralement exagérée.

M. Canard.

Annali della Accademia del Mediterraneo. Volume I, 1952-1953. Ed. Rassegna mediterranea, Palermo, 1954, In-8°, 224 pages.

La création de l'Accademia del Mediterraneo a été signalée dans la *Revue Africaine* de l'année 1952, p. 480-481. Ce premier volume des *Annales* contient essentiellement le texte des communications présentées à la première session de l'Académie à Rome du 9 au 12 novembre 1952 et celui de plusieurs conférences qui ont été faites à Palerme ou à Rome de mars à juin 1953.

Parmi les communications susceptibles d'intéresser les lecteurs de notre revue citons : D. Adamesteanu, Contributo dei Rodiocretesi alla ellenizzazione della Sicilia (p. 11-18) ; F. Babinger, Avicenna e l'Italia (p. 19-24) ; A. Lipinski, L'arte orafa normanno-sicula (p. 46-74) ; R. Sertoli-Salis, Poligamia e monogamia nella civiltà mediterranea (p. 75-80) ; P. Zambotti, Posizione storica della Sicilia et della Sardegna nell'ambito delle civiltà preistoriche mediterranea (p. 81-106).

Trois conférences doivent être signalées : A Alvarez de Miranda, L'antica religione mediterranea nella tradizzione iberica (p. 113-118) ; E. Koliqi, Le nuove correnti della letteratura albanese (p. 140-153) ; E. Telhai, Islàm e cristianesimo (p. 194-208).

J. Despois.

Francis Llabador, *Port-Say et son fondateur Louis Jean-Baptiste Say, Lieutenant de vaisseau de réserve* (1852-1915). Fouque, Oran, 1955, 296 p., 35 fig.

M. Fr. Llabador, à qui l'on doit une copieuse et précieuse monographie de sa ville, Nemours [1], vient de publier un petit livre curieux et fort intéressant sur Port-Say, modeste agglomération située à la frontière algéro-marocaine, sur l'oued Kiss, et sur son fondateur Louis Jean-Baptiste Say, personnage original issu d'une famille d'économistes connus et d'industriels de Nantes. Comment ce marin breton, cet explorateur du Sahara, ce propagandiste de l'expansion coloniale française a-t-il conçu le projet de fonder, à l'embouchure d'une bien modeste rivière-frontière, un port de commerce destiné à servir de débouché aux vastes plaines du Maroc oriental, quelles ont été, en fait, les réalisations, qu'est devenu Port-Say, créé en 1900, après la mort de

(1) Compte rendu dans la *Rev. Africaine*, XCII, 1948, p. 199-201.

son fondateur en 1915, voilà ce que l'auteur, pharmacien de métier et naturaliste, mais qui sait aussi être historien, a voulu nous conter et nous expliquer.

Il a fort bien su dégager, au moyen de citations nombreuses, la forte personnalité de L. J.-B. Say, ses qualités d'homme d'action tenace et de grand seigneur, son esprit chimérique qui lui fait sacrifier une très belle fortune à une œuvre d'avenir douteux, son caractère entier et autoritaire qui l'opposera à Lyautey.

D'autre part il a bien montré les raisons qui ont pu guider le choix assez inattendu de la position et surtout du site de ce nouveau port qui a toujours périclité, les obstacles humains auxquels Say a eu à faire face : le Gouvernement général de l'Algérie, les autorités militaires, les habitants de Nemours, — le développement de la petite agglomération et les espoirs qu'elle a suscités chez son fondateur et quelques-uns de ses amis. Il nous fait, au passage, un tableau vivant de la vie de cette bourgade, poste avancé des Français à l'extrême pointe de l'Oranie.

Mais Port-Say, œuvre d'un seul homme, création fragile et assez arbitraire, ne résistera pas à la mort, en 1915, de son fondateur et animateur. Ce n'est aujourd'hui qu'une petite station balnéaire et c'est Nemours qui a profité du développement de la colonisation dans les plaines du Maroc oriental, de la croissance d'Oudjda et de la mise en valeur d'une région que Say avait en partie prévue.

Petite histoire ? Sans doute ; mais, comme l'écrit dans sa préface M. M. Emerit, « une belle histoire. Et, ajoute-t-il, il faut féliciter M. Llabador de nous l'avoir contée avec une précision qui n'a pas étouffé l'enthousiasme ».

J. Despois.

H. Isnard, *La vigne en Algérie. Etude géographique*. Tome II. Gap, Ophrys, s.d. (1954). In-8°, 542 p., 17 fig. et 4 pl. h. t.

J'ai déjà dit pour quelles raisons la thèse de géographie de M. Isnard sur *La vigne en Algérie*, brillament soutenue à Paris en 1947, n'avait pu commencer à paraître, en un premier volume de 273 pages, qu'en 1952 : je n'y reviendrai pas (1). Ce premier volume, on s'en souvient, comprenait une longue analyse, précise et nuancée, des conditions naturelles, et deux chapitres sur la viticulture dans l'Antiquité et à l'époque musulmane.

1954 nous apporte, grâce, toujours, au Centre national de la Recherche scientifique, un gros volume de plus de 500 pages qui nous retrace dans le détail l'histoire de la viticulture algérienne de 1830 à 1914. Reste donc à paraître, de ce travail monumental, un troisième volume qui conduira le lecteur à l'époque actuelle.

(1) *Rev. Africaine*, XCVI, 1952, p. 471-72.

Ce tome II nous rappelle d'abord comment les colons algériens ont été, pendant près d'un demi-siècle, de 1830 à 1878, « à la recherche d'un système agricole ». Mal conseillés par les milieux officiels, ils ont cherché à faire, en même temps que des céréales d'hiver et du foin pour l'armée, des cultures tropicales (café, vanille, thé, canne à sucre et coton) qui, expérimentées dans le milieu tiède et humide du Jardin d'Essai d'Alger, sur « cette façade menteuse de l'Algérie », ont, sauf le coton qui a réussi pour un temps, misérablement échoué à cause des hivers et des gelées. Les cultures industrielles, le tabac puis le lin, n'ont pu à la longue résister à la concurrence de la France et de l'Inde. La vigne, culture typiquement méditerranéenne, ne commence à avoir la faveur des pouvoirs publics, jusqu'alors hostiles à son implantation, que vers 1860, avec le déficit croissant de la balance commerciale algérienne. La vigne s'étend alors, mais lentement puisque, en 1878, la colonie couvre à peine la moitié de ses besoins en vin. Sa culture, lucrative malgré des rendements médiocres et une vinification souvent défectueuse par suite des chaleurs de l'été, nécessite des capitaux que, faute de crédit organisé, les viticulteurs ne peuvent se procurer.

Je ne suivrai pas M. Isnard dans l'histoire du développement de la viticulture en Algérie de 1879 à 1914 : je ne pourrais que la résumer et elle est connue dans son ensemble. Il raconte d'abord l'extension du vignoble en montrant bien les conditions financières de son développement. Puis il expose très longuement les difficultés d'ordre technique (technique agricole et technique de vinification qui ne sont que peu à peu mises au point), — les péripéties de la lutte contre le phylloxéra et la reconstitution du vignoble par l'adoption des plants américains, reconstitution qui n'est pas achevée en 1914, — enfin les crises économiques causées essentiellement par la concurrence des vins français et la mauvaise orientation du vignoble algérien qui produit trop de vins faibles et communs.

C'est dans le détail et à l'aide d'une documentation considérable que cette histoire est renouvelée et que bien des faits apparemment peu compréhensibles sont expliqués. Tel le développement relativement restreint de la viticulture dans le département de Constantine qui n'est pas tant dû aux conditions naturelles qu'au manque de vigueur et d'efficacité de la lutte contre le phylloxéra, puis à l'insuffisance des capitaux au moment de la reconstitution du vignoble. On n'avait jamais montré aussi bien, par ailleurs, le rôle essentiel du crédit sur l'extension du vignoble et les conséquences de ses fluctuations : ses largesses inouïes aux époques d'euphorie et ses restrictions subites et ruineuses les

années de crise : d'où le caractère spéculatif de la viticulture, d'où la psychologie de joueur de bien des vignerons, frères ou fils, cependant, des prudents paysans des campagnes françaises.

Un beau chapitre est consacré au commerce, à son organisation progressive qui met fin aux abus et aux fraudes de négociants malhonnêtes, aux systèmes de vente, au rôle des ports algériens exportateurs et des ports français importateurs, à l'importance considérable de ce commerce qui, déjà à la veille de la première guerre mondiale, alimente, en valeur, le tiers des exportations de la colonie.

Les pages les plus neuves, en même temps que les plus nuancées, sont peut-être celles qui ont été écrites, à la fin de ce tome II, sur les rapports de la vigne et de la colonisation. On a souvent trop insisté sur le rôle « peuplant » de la vigne sans remarquer, comme le note finement M. Isnard, que bien des régions ne sont devenues viticoles que parce qu'elles étaient déjà peuplées de colons, — que la création du vignoble coïncide avec le plus gros effort de colonisation officielle qui ait jamais été fait, en même temps qu'avec l'arrivée d'Alsaciens et de Lorrains fuyant leurs provinces occupées par l'Allemagne et de vignerons du Midi chassés par le phylloxéra, — que cependant cette émigration a beaucoup plus profité aux villes qu'aux campagnes puisque, malgré le doublement — et au-delà — du vignoble entre 1885 et 1914, la population agricole européenne n'a pas très sensiblement augmenté. On n'en croira que plus volontiers l'auteur lorsqu'il nous montre comment la vigne a donné une grande impulsion à la colonisation libre et comment elle a consolidé la situation des colons officiels jusqu'alors assez précaire, comment aussi elle a provoqué une immigration saisonnière et souvent définitive d'habitants de régions pauvres et montagneuses (2). Il précise le rôle capital de la vigne dans le recul de la propriété indigène, mais aussi l'importance et la régularité relative des salaires distribués par la viticulture aux nombreux travailleurs musulmans : « elle versait en salaires, écrit-il, beaucoup plus que l'intérêt du capital foncier représenté par les terres que les viticulteurs européens avaient pu acheter aux indigènes ».

Ce deuxième volume est d'une extraordinaire richesse documentaire, — d'une richesse parfois excessive serait-on tenté de dire. Mais il renouvelle un sujet que l'on croyait bien connu ; il apporte non seulement une foule de précisions et de correctifs, mais aussi des vues souvent originales et neuves. Il est une contribution de tout premier ordre à l'histoire de la colonisation et à l'histoire économique de l'Algérie.

J. Despois.

---

(2) Ce fait vient d'être confirmé par M. P. Boyer, L'évolution démographique des populations musulmanes du département d'Alger. *Rev. Africaine*, XCVIII, 1954, p. 308-53 : voir en particulier les deux cartes.

H. Isnard, *L'Algérie*. Arthaud, Paris-Grenoble, 1954, 17 × 23 cm. 156 héliogravures, 238 pages.

Voilà un livre aussi agréable à lire qu'à regarder. Plus de 150 photographies très belles, bien choisies, et fort bien reproduites. Un texte solide, par un géographe averti, écrit d'un style alerte. Le livre commence par une « Initiation au pays » dont l'auteur dégage la personnalité. Puis il nous promène à travers ses principales régions : celle de Constantine, les Kabylies, Alger et ses environs, « les routes de l'Ouest », la région d'Oran, « les chaînes médianes de l'Atlas tellien occidental », les « hauts plateaux ». Le lecteur suit ainsi une série d'itinéraires au cours desquels apparaît peu à peu la grande variété du pays. Le livre n'a donc absolument rien d'un manuel ; mais il est bien informé, facile à consulter grâce à sa carte, à son petit glossaire et à son index : un livre qu'on a plaisir à avoir et à offrir.

J. Despois.

Robert Rézette, *Les partis politiques marocains*, thèse de droit Paris, Armand Colin, 1955, xviii-404 pages.

On a beaucoup écrit sur les partis politiques musulmans d'Afrique du Nord, mais sans les étudier en eux-mêmes ; on s'est beaucoup plus occupé de leur action extérieure que de leur vie interne. M. Rézette est le premier, à ma connaissance, qui traite de la question, il le fait avec beaucoup de soin, de conscience et d'objectivité. On peut lui reprocher une présentation un peu bien systématique : ses divisions sont trop nombreuses à mon gré et fragmentent à l'excès la réalité, mais ce reproche n'est pas grave ; l'apport positif de ce travail est trop considérable pour qu'on s'arrête à une question de composition.

Une première partie, la moins originale, esquisse le cadre institutionnel dans lequel se sont développés les partis marocains, institutions traditionnelles et institutions occidentales. La seconde partie est consacrée à l'histoire des formations politiques marocaines. M. Rézette y souligne à juste titre la date de 1943 qui voit les nationalistes réclamer non plus des réformes, mais l'indépendance. Cette étude historique me paraît très honnête, étayée qu'elle est sur un bon nombre de documents en langue française et en langue arabe, mais elle comporte trop de subdivisions qui morcellent l'intérêt. Par contre elle a le grand mérite d'inclure les partis politiques de la zone espagnole et de la zone de Tanger dont le lien avec les nationalistes de zone française est très étroit.

La troisième partie, la plus importante et la plus neuve, est consacrée à la structure des partis marocains. Après quelques considérations générales, que j'aurais préféré trouver en conclusion, l'auteur passe en revue les principaux groupements auxquels il s'intéresse, c'est-à-dire le Comité d'Action Marocaine et le Parti National, antérieurs à la seconde guerre mondiale, puis le Parti de l'Istiqlal, le Parti Communiste Marocain, le Parti Démocratique de l'Indépendance, les deux partis de zone espagnole, c'est-à-dire le Parti des Réformes Nationales d'Abdelkhaleq Torrès et le Parti d'Unité Marocaine de Mekki Naciri, enfin les « partis nationalistes modérés » c'est-à-dire le Parti du Peuple Marocain d'Abdelqader Zemrani et le Parti Démocrate Marocain des Hommes Libres de feu le Chérif Moulay Idris.

Cet examen est aussi poussé qu'il est possible, à une époque où quelques-uns de ces partis vivent plus ou moins dans la clandestinité. Il apporte des chiffres prudemment avancés et une ample moisson de faits et de réflexions judicieuses. Je gage que, malgré la médiocre orthodoxie officielle de bon nombre de réflexions, cet ouvrage sera fort utilisé par les services politiques du Protectorat. Mais il intéressera aussi beaucoup non pas seulement les spécialistes des sciences politiques, mais encore les sociologues. M. Rézette montre en effet comment ont évolué, au cours d'un quart de siècle, les groupements politiques marocains. Nés de quelques clubs, parmi les jeunes bourgeois des principales villes marocaines (Fès, Rabat, Salé, Tétouan, à peine Marrakech), ces partis, par la force des choses, ont touché une masse croissante d'individus de milieux divers, mais ils ont conservé jusqu'à présent leur organisation primitive, c'est-à-dire qu'ils demeurent la chose d'un petit état-major qui se recrute surtout par cooptation. En même temps, par suite de la grande influence qu'ont exercée les confréries religieuses musulmanes jusqu'à une date récente, et en raison des nécessités de l'action clandestine, ces partis ont conservé plusieurs traits des confréries religieuses : dévouement au chef désigné, quasi-culte des dirigeants principaux, comme Allal el-Fasi, secret totalement gardé en tout ce qui concerne le parti. Il va presque sans dire que la campagne marocaine est encore très peu touchée par ces formations politiques, dont elle ne comprend guère le sens, à moins qu'elle ne les prenne pour des confréries d'un nouveau genre.

Outre les problèmes que posent leurs relations avec le Makhzen et les autorités du Protectorat, les partis politiques marocains se trouvent en présence de difficultés internes grandissantes. A mesure que montent les nouvelles générations, l'autorité des vieux du parti est de plus en plus impatiemment supportée ; mais comment régler cette querelle de générations ? Les partis se donneront-ils des règles et les respecteront-ils ? Ou bien des coups de force amèneront-ils au pouvoir de nouvelles équipes qui restaureront à leur profit le système de cooptation pratiqué jusqu'à présent ? Qui l'emportera de l'oligarchie ou de la démocratie ? D'autre part, dans les villes au moins, les nationalistes ont affaire à un prolétariat qui va croissant. Ils exercent présentement sur lui une indéniable influence, parce qu'il est encore sensible à des arguments religieux et nationaux ou raciaux. Mais une conscience de classe se développe rapidement parmi ces prolétaires et a des chances de devenir dominante ; il n'est pas sûr alors que les partis nationalistes, essentiellement bourgeois, parviennent à maintenir leur contrôle sur les travailleurs des grandes villes et peut-être demain du bled, et l'on peut se demander si le Parti Communiste Marocain (beaucoup plus « marocain » que « communiste » ces dernières années) ne reprendra pas vigueur et n'en viendra pas à jouer un rôle analogue à celui du P.P.A. de Messali Hadj en Algérie.

En bref, il s'agit de formations encore toutes neuves, qui se veulent occidentales, ne serait-ce que pour pouvoir facilement se faire entendre des milieux politiques américains, scandinaves ou autres, mais qui conservent avec le passé des liens très solides et qui doivent faire face, comme les autres organisations marocaines, aux transformations considérables que subit, au moins dans les villes, la vieille société marocaine.

R. Le Tourneau.

Giovanni Tucci, *Sistemi monetari africani al lume dell'economia primitiva*, Revista di Etnografia, Napoli, 1950, 136 pages.

Reposant sur une copieuse documentation (20 pages de bibliographie), l'ouvrage de G. T. fait une synthèse consciencieuse et, semble-t-il, solide, des théories sur l'origine des échanges, et la naissance et le développement de la monnaie chez les populations primitives : rapport entre l'échange et la division du travail, la propriété ; le troc silencieux ; la théorie du don-échange de M. Mauss ; notion de marché ; classification des monnaies primitives. Il passe ensuite en revue les divers systèmes de monnaies en usage en Afrique : coquillages et cauries, fer (brut ou ouvré), sel, cuivre, poudre d'or, etc. Il note les variations de ces valeurs monétaires d'une région à l'autre. Il cherche enfin à déceler, chemin faisant, dans les usages des divers groupes humains d'Afrique, le moment précis où ces objets de prix individualisé, considéré comme garant du changement de propriété d'une marchandise, devient une monnaie impersonnelle, dont le type est ensuite généralisé.

Ph. Marçais.

J. H. WELLINGTON, *Southern Africa. A geographical Study*, Cambridge University Press, 1955, 2 vol. in-8°. I. *Physical geography*, 528 p., 96 fig., 50 pl. et 4 cartes h. t. ; II. *Economic and human geography*, 283 p., 25 fig., 6 pl. et 4 cartes h. t.

Bien qu'il s'agisse d'Afrique du Sud et de livres de géographie, nous devons de signaler cette importante publication qui a été adressée à la *Revue Africaine* et qui est par certains aspects une somme géographique sur les pays d'Afrique situés au Sud du 12ᵉ parallèle de l'hémisphère Sud. Malgré des différences fondamentales l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud ont plus d'un point commun et quelques problèmes semblables.

Southern Africa est l'œuvre d'un géographe qui enseigne depuis longtemps à l'Université de Johannesburg et nous apporte une documentation considérable : texte copieux et clair, figures nombreuses, documentation photographique abondante et de premier ordre, 8 cartes en couleur encartées. Le volume consacré à la géographie physique, deux fois plus important que le second, comprend trois parties consacrées, la première, à la géologie, au relief, aux mers et aux côtes, la seconde au climat, à la végétation et aux sols, la troisième à l'hydrographie continentale. Le deuxième volume étudie les productions du sol, l'élevage et propose un classement des paysages ruraux ; puis il examine l'exploitation minière, les diverses industries et la pêche ; vient enfin la population. Ce sont les chapitres consacrés à la population qui intéresseront le plus les lecteurs de cette revue, car on y trouve d'importants développements sur l'histoire du peuplement européen et de la colonisation, sur l'immigration indienne et ses conséquences, sur l'origine, la démographie et les activités des populations sud-africaines les plus anciennes ainsi que sur celles des divers groupes bantous.

Ces deux volumes sont essentiellement faits de chapitres juxtaposés de géographie physique, économique et humaine. Si le premier apparaît très complet, on regrette que le second semble écourté : pas de développements sur les problèmes régionaux, les questions agraires, l'habitat rural, les villes, la circulation, les échanges intérieurs et extérieurs. Mais on aurait mauvaise grâce à ne pas se contenter de la documentation riche, variée et admirablement présentée que nous apportent ces deux précieux volumes, volumes que l'on consulte avec aisance grâce à leurs tables et à leurs index.

J. DESPOIS.

Guy LE RUMEUR, *Le grand méhariste*, Paris, Berger-Levrault, 1955, 14×19, 216 p., 16 pl.

Ce livre retrace la vie saharienne du Capitaine Le Cocq, auquel le Général Charbonneau a déjà consacré un livre intitulé *Charles Le Cocq, officier de France*. Breton né à Rennes en 1898, tué en Indochine en 1945 alors qu'il était colonel, Le Cocq est une belle et attachante figure d'officier. Il fait ses premières armes sur le front français en 1917-1918, puis au Maroc en 1920. Il se distingue ensuite en Afrique Noire. Mais c'est en Mauritanie où il se trouve à partir de 1929, en particulier au cours de l'extraordinaire poursuite de l'émir de l'Adrar, Ould Aïda, en 1932, qu'apparaissent toutes ses qualités de courage, d'endurance et de chef. C'est en Indochine, de 1939 à 1945 qu'il a terminé sa trop courte carrière.

Méhariste compagnon de Le Cocq, M. Guy Le Rumeur s'est attaché à nous raconter, en une succession de chapitres nerveux, la vie soudanaise et mauritanienne du « grand méhariste ». Son livre se lit comme un roman d'aventures et il passionnera les jeunes ; c'est aussi un document sur un homme, sur une époque et sur un type de vie militaire en voie de disparition.

J. DESPOIS.

CHRONIQUE

LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

C'est en 1856 qu'a été fondée la Société historique algérienne. L'année 1956 est donc celle de son centenaire.

Au cours de l'Assemblée du 29 janvier, le Secrétaire général a fait connaître les projets en cours.

« J'avais souhaité, dit-il, que le Congrès des Sociétés savantes eût lieu à Alger en même temps que la célébration du Centenaire de notre Société : il lui aurait donné plus d'éclat. Il n'en a pas été ainsi pour des raisons qui ne dépendaient pas de nous ; mais il ne faut pas le regretter. Car les circonstances n'auraient pas été favorables à l'organisation d'un congrès pour le printemps 1956 et auraient sans doute gêné tout voyage dans l'intérieur de l'Algérie.

« C'est donc sans congrès et sans vaste réunion que nous célébrerons le centenaire de notre société à la Pentecôte. Nous pensons inviter seulement, en même temps, bien entendu, que tous les membres de la Société, quelques personnalités. Nous projetons d'organiser une séance solennelle le samedi matin, veille de la Pentecôte, sous la présidence de Monsieur le Gouverneur général. Une ou deux conférences, la visite de la ville et des Musées, une journée à Tipasa et à Cherchel compléteront le programme.

« Nous portons nos efforts sur la publication d'un volume qui comprendra deux parties. La première présentera une série de mises au point des principaux problèmes, en même temps que de la bibliographie, de la préhistoire de l'Algérie, de son histoire antique, de son Moyen âge et de ses temps modernes, de son histoire contemporaine et de son ethnographie. MM. Balout, Lassus, Le Tourneau, Yacono et Philippe Marçais en sont les auteurs. La seconde partie sera faite d'une série d'études préhistoriques, historiques, archéologiques et ethnographiques dues à la plume de vingt à vingt-cinq personnalités de l'étranger, de la Métropole, de la Tunisie et du Maroc qui ont bien voulu honorer de leur collaboration le volume du Centenaire de l'une des plus vieilles sociétés savantes de la province française. »

L'abonnement habituel donnera droit au volume du Centenaire.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1955)

Articles :

Notes et Documents :

Imp. La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies

Le Gérant : Gabriel BOUJAREL.